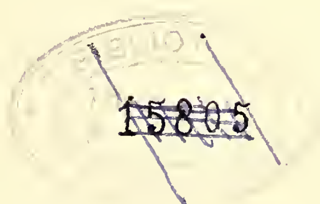






HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par Mr. FLEURY prêtre, prieur d'Argenteüil, cy-devant sous-precepteur du Roy d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne & de Monseigneur le Duc de Berry.

TOME DOUZIE'ME.

Depuis l'an 925. jusques à l'an 1053.



A PARIS,

Chez JEAN MARIETTE, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercule.

M DCCVI.

Avec Privilege du Roy & Approbation des Docteurs.

SOMMAIRE
DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIE'ME.

I. HVGVES *enfant archev. de Reims.* II. *Mort de Jean* AN. 925.
X. Leon VII. & Estienne VII. papes III. *Bennon évêque*
de Mets. IV. *S. Odon abbé de Clugny.* V. *Mort d'Estienne VII.* 926.
Jean IX. pape. VI. *Rathier évêque de Verone.* VII. *Artaud ar-*
chevêque de Reims. VIII. *Concile d'Erford.* IX. *S. Vlric évê-* 931.
que d'Ausbourg. X. *Eglise d'Espagne.* XI. *Alberic maître de Rome.*
XII. *Theophylacte patr. de C. P.* XIII. *Etat de l'Orient.* XIV. 932.
Mort de Jean XI. Leon VII. pape. XV. *S. Odon à Rome.* XVI. 933.
Sarasins en Italie. XVII. *Lettre du pape pour la Baviere.* XVIII. 934.
Mort d'Henri l'oiseleur. XIX. *Eglise du Nort.* XX. *Otton R. de* 936.
Germanie. XXI. *S. Venceslas.* XXII. *Hongrois en France.* XXIII. 937.
Artaud chassé de Reims. XXIV. *Fin de S. Odon de Clugny.* XXV.
S. Gerard de Brogne. XXVI. *S. Jean de Gorze.* XXVII. *Eglise de* 939.
Normandie. XXVIII. *S. Odon de Cantorbery.* XXIX. *Commence-* 942.
ment de S. Dunstan. XXX. *Image miraculeuse d'Edesse.* XXXI. 944.
Simeon Metaphraste. XXXII. *Fin de Romain Lecapene.* XXXIII. 948.
Turcs convertis. XXXIV. *S. Luc le jeune.* XXXV. *Artaud rétabli à*
Reims. XXXVI. *Concile d'Ingelheim.* XXXVII. *Concile de Treves.*
XXXVIII. *S. Mayeul abbé de Clugny.* XXXIX. *Turquetul abbé*
de Croiland. XL. *S. Adaldague archevêque de Breme.* XLI.
Conversion des Sclaves. XLII. *Concile d'Ausbourg.* XLIII. *Saint* 952.
Brunon archevêque de Cologne. XLIV. *Rathier évêque de Liege.* 953.
XLV. *Ausbourg défendu par S. Vlric.* XLVI. *Sa regle de vie.* 955.
XLVII. *Eglise d'Espagne.* XLVIII. *Ambassade de Jean de Gorze.*
XLIX. *Suite de l'ambassade.* L. *Mort d'Agapit II. Jean XII. pape.*
LI. *Mort de Theophraste. Polyeucte patriarche de C. P.* LII. *S.* 956.
Paul de Latre. LIII. *Fin de Constantin porphyrogenite.* LIV.

959. *Lettres d'Atton de Verceil.* LV. *Lettres de discipline.* LVI. *Autres écrits.*

LIVRE CINQUANTE-SIXIE'ME.

962. I. OTTON. *empereur d'Occident.* II. *Magdebourg metropole.*
963. III. *S. Dunstan archevêque de Cantorbery.* IV. *Odalric archevêque de Reims.* V. *Jean XII. se revolte contre l'empereur.* VI. *Concile de Rome.* VII. *Jean deposé. Leon VIII. pape.* VIII. *Mort*
964. *de Romain. Nicephore Phocas empereur.* IX. *Jean XII. depose Leon.*
965. X. *Mort de Jean XII. Benoît V. pape.* XI. *Jean XIII. pape.* XII. *Fin de S. Brunon de Cologne.* XIII. *Conversion des Polonois.* XIV. *Fro-*
966. *doard & ses écrits.* XV. *Jean XIII. rétabli.* XVI. *Concile de Ravenne.* XVII. *S. Adalbert archevêque de Magdebourg.* XVIII. *Evêché de Prague.* XIX. *Sainte Mathilde reine.* XX. *Ambassade de*
968. *Luitprand à C. P.* XXI. *Nonces du pape maltraitez.* XXII. *Retour de Luitprand.* XXIII. *Conqueste de Nicephore Phocas.* XXIV. *Sa mort. Jean Zimisques empereur.* XXV. *Commencemens de S. Nicon d'Armenie.* XXVI. *Nouveaux archevêchez en Italie.* XXVII. *Fermeté de S. Dunstan.* XXVIII. *Penitence du R. Edgar.* XXIX. *Ses loix.* XXX. *Concile en Angleterre.* XXXI. *S. Ethelvode de Vinchestre.*
972. XXXII. *S. Osualde de Vorchestre.* XXXIII. *Demission de S. Ulric.*
973. XXXIV. *Mort d'Otton. Otton II. empereur.* XXXV. *Mort de S. Ulric.*
975. XXXVI. *Mort de Jean XIII. Benoît VI. Benoît VII. papes.* XXXVII. *Fin d'Aimard abbé de Clugny.* XXXVIII. *S. Mayeul abbé.* XXXIX. *Il est pris par les Sarasins.* XL. *Il refuse d'être pape.* XLI. *Sainte Adelaide imperatrice.* XLII. *S. Volfange évêque de Ratisbone.* XLIII. *Plaintes de Rathier contre son clergé.* XLIV. *Son synode.* XLV. *Autres écrits.* XLVI. *Sa fin* XLVII. *Eglise d'Espagne.* XLVIII. *S. Rudosind.* XLIX. *Fin de Zimisques. Basile & Constantin empereurs.* L. *Eglise de C. P.* LI. *Eglise d'Angleterre.* LII. *Fin de l'abbé Tur-*
978. *quetul.* LIII. *S. Edouard martyr.* LIV. *S. Harold martyr.* LV.
980. *Mort de S. Adalbert de Magd.* LVI. *S. Adalbert de Prague.* LVII.
983. *Mort d'Otton II. empereur.* LVIII. *Bernouard precepteur d'Otton III.*

DES LIVRES.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

SOMMAIRE

LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

1000. I. DERNIER *voyage d'Otton III. en Italie.* II. *S. Ber-*
noüard d'Hildesheim à Rome. III. *Concile en sa faveur.*
IV. *Autres conciles en Allemagne.* V. *S. Heribert de Cologne.* VI.
1002. *Mort d'Otton III. S. Henri roi de Germanie.* VII. *Conversion des*
Hongrois. VIII. *S. Estienne R. de Hongrie.* IX. *Fin de S. Nil.*
X. *Concile de Rome.* XI. *Mort de Silvestre II. Jean XVII. pape.*
XII. *Saint Henri R. d'Italie.* XIII. *Mort de S. Abbon de Fleury.*
1003. XIV. *Concile de Poitiers, &c.* XV. *Hervé tresorier de Tours.*
1004. XVI. *Eglise de Loches.* XVII. *Reforme de Fescamp.* XVIII. *Robert*
archevêque de Roüen. XIX. *Leutard fanatique.* XX. *Autre fana-*
tique. XXI. *Mort de Gisilier. Tagmon archevêque de Magdebourg.*
1007. XXII. *Vigbert évêque de Mersbourg.* XXIII. *Bamberg évêché.*
XXIV. *S. Aufrid évêque d'Utrect.* XXV. *Religion du R. Robert.*
1009. XXVI. *S. Boniface martyr chez les Russes.* XXVII. *Mort de Jean*
XVIII. Sergius IV. pape. XXVIII. *Eglise du S. Sepulcre abattuë.*
XXIX. *Califes Fatimites.* XXX. *Eglises d'Orient.* XXXI. *Concile de*
1010. *Leon.* XXXII. *S. Elfege de Cantorbery.* XXXIII. *Son martyre.*
1012. XXXIV. *Geron archevêque de Magdebourg.* XXXV. *Mort de Ser-*
gius IV. Benoît VIII. pape. XXXVI. *Mort de S. Libentius Unvan*
1013. *archevêque de Breme.* XXXVII. *Eglise de Saxe affligée.* XXXVIII.
S. Henri couronné empereur. XXXIX. *Concile de Ravenne.* XL.
Religion de S. Henri. XLI. *S. Meinverc de Paderborn.* XLII. *Le*
1014. *pape repousse les Sarasins.* XLIII. *Normans en Italie.* XLIV.
1015. *Eglise d'Allemagne.* XLV. *Eglise de Pologne.* XLVI. *Le pape en*
1016. *Allemagne.* XLVII. *Concile de Pavie.* XLVIII. *L'empereur recon-*
1019. *cilié avec S. Heribert.* XLIX. *Victoires de l'empertur en Italie.* L.
Il va au Mont-Cassin. LI. *Concile de Selingstat.* LII. *Bouchard*
1020. *de Vormes. Son decret.* LIII. *Manichéens en France.* LIV. *Concile*
1022. *d'Orleans.* LV. *Manichéens brûlez.* LVI. *Gauslin archevêque de*
Bourges. LVII. *Fulbert évêque de Chartres.* LVIII. *Guillaume D.*
d'Aquitaine. LIX. *Pieté du R. Robert.* LX. *Richard abbé de Ver-*
dun. LXI. *Enguerran abbé de S. Riquier.*

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

Verceil. LXX. *Lettres à Berenger.* LXXI. *Concile de Paris.* LXXII. *Commencemens de Lanfranc.* LXXIII. *Helloüin abbé du Bec.* LXXIV.
1051. *Eglise d'Espagne.* LXXV. *Actions de Leon IX.* LXXVI. *Ecrit de P.*
1052. *Damien contre les clercs impud.* LXXVII. *Livre* Gratissimus. LXXVIII. *Eglise de France.* LXXIX *Fin d'Halinard archevéque*
1053. *de Lyon* LXXX. *Le pape en Allemagne.* LXXXI. *Concile en Italie.* LXXXII. *Le pape pris par les Normans.*

Approbation de Monsieur Courcier, docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui est *le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 18. May 1706.

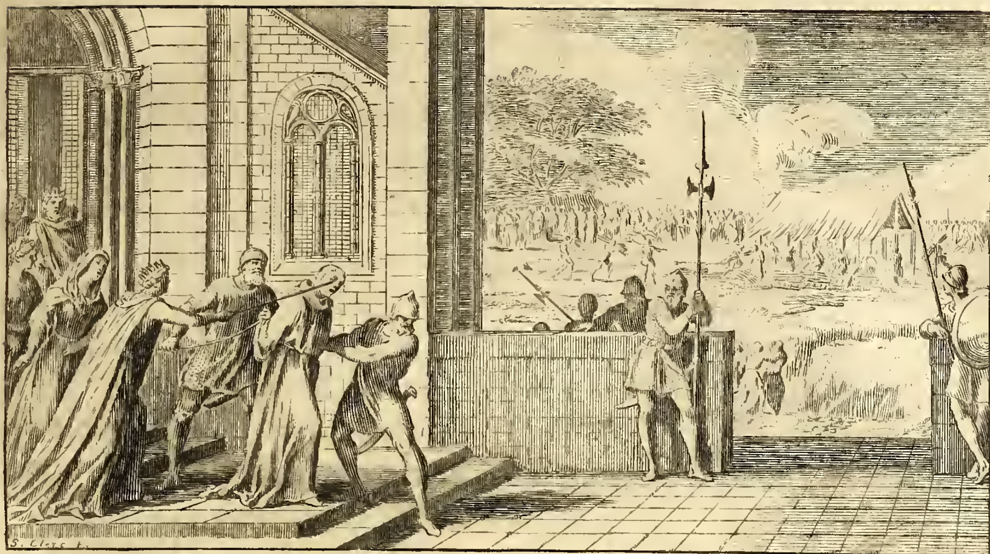
COURCIER. Theologal de Paris.

Approbation de Monsieur Pastel, Docteur & Professeur de Sorbonne.

J'Ay lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit, qui a pour titre *le douziéme volume de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne soit conforme à la foy catholique & aux bonnes mœurs; & j'ay continué à y admirer la sincerité & l'exactitude de l'auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris, le 18. May 1706.

PASTEL, Professeur de Sorbonne.

HISTOIRE



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CINQUANTE-CINQUIÈME.

AN. 925.

I. Hugues enfant archevêque de Reims.

Frod. Chr. an. 925. & IV. hist. c. 19.



SEULFE archevêque de Reims, mourut l'an 925. aprés trois ans, & cinq jours d'épiscopat; & le bruit courut qu'il avoit été empoisonné par les gens de Hebert comte de Vermandois. En effet il vint aussi-tôt à Reims, & y fit venir Abbon évêque de Soissons, & Bovon de Chaalons: avec lesquels il traita de l'élection d'un archevêque, & rangea le clergé & le peuple à sa volonté: leur faisant crain-

Sup. liv. LIV. n. 57.

AN. 926. dre que les biens de l'archevêché ne fussent divisez & donnez à des étrangers. Hebert eut assez d'autorité pour faire élire archevêque de Reims son cinquiéme fils nommé Hugues, quoiqu'il n'eut pas encore cinq ans: puis ils allerent en diligence trouver le roy Raoul, pour avoir son agrément. Le roi par le conseil des deux évêques approuva l'élection de cet enfant, & donna au comte Hebert son pere l'administration de l'archevêché. Le comte Hebert envoya à Rome des deputez de l'église de Reims, avec Abbon évêque de Soissons, pour demander la confirmation de cette élection dont ils portoient le decret. Ils obtinrent du Pape Jean X. ce qu'ils desiroient; & il commit l'évêque Abbon, pour exercer les fonctions episcopales dans l'archevêché de Reims.

II. Mort de Jean X. Leon VI. & Estienne VII. papes

Frod. Chron. 926

Sup. liv. LIV. *n.* 58.

Luitpr. III. *c.* 4.

Tandis qu'ils étoient à Rome, ils furent témoins de la revolution qui y arriva. Car les Italiens ayant chassé Rodolfe roi de Bourgogne, aprés qu'il eut regné deux ans en Italie, appellerent en 926. Hugues comte d'Arles fils du comte Thibaut & de Berte fille du roy Lothaire & de Valdrade. Hugues vint par mer en Italie, & arriva à Pise, où se trouverent des deputez du pape Jean & de la plûpart des seigneurs, qui l'inviterent à accepter le gouvernement du païs; & il fut reconnu roi à Pavie d'un commun consentement: puis le pape le vint trouver à Mantoüe, où il fit alliance avec luy. Hugues regna vingt ans en Italie: il étoit brave, rusé, liberal, protegeant les lettres & la religion: mais adonné aux femmes.

Son royaume ne s'étendoit guerre hors la Lombardie, & il n'étoit point maître de Rome. C'étoit Gui son frere uterin, qui y commandoit. Car Berte sa

mere épousa en secondes nôces Adalbert marquis de Toscane, & en eut ce fils, qui lui succeda. Il étoit donc maître de Rome avec Marozie : qu'il avoit épousée, quoique de son pere Adalbert elle eut un fils nommé Adalberic. Gui & Marozie resolurent de se defaire du pape Jean : étant jaloux du pouvoir qu'il donnoit à Pierre son frere. Un jour donc que le pape étoit avec lui & quelque peu d'autres, dans le palais de Latran, des soldats de Gui & de Marozie entrerent, qui tuerent Pierre aux yeux du pape, le prirent lui-même, & le mirent en prison : où il mourut quelque tems aprés en 929. ayant tenu le saint siege un peu plus de quatorze ans. On dit qu'on l'étouffa en lui mettant un oreiller sur le visage. Son successeur fut Leon VI. qui mourut aprés sept mois & cinq jours de pontificat : puis Estienne VII. tint le saint siege deux ans.

AN. 926.

Luitpr. III. c. 12.

Frod. Chr. an. 928.

Id. vers. p. 607.

III. Bernon évêque de Mets.

Cependant Vigeric évêque de Mets étant mort en 927. le roi Henri, sans s'arrester à l'élection des citoyens, donna l'évêché à un ermite, nommé Bernon qui vivoit en grande réputation de sainteté, sur le mont Eccel prés de Zuric. Il avoit succedé dans ce desert à saint Meinard ou Meginrad tué par des voleurs en 861. Bernon quitta l'église de Strasbourg, dont il étoit chanoine, pour passer à cette solitude, & y demeura prés de vingt ans : pendant lesquels il defricha le lieu, & en fit un monastere. Mais comme il avoit été pourvû de l'évêché de Mets, par l'autorité du roi, malgré les habitans, dés l'année suivante 928. des méchans le surprirent secrettement, luy arracherent les yeux & d'autres parties, & le mirent hors d'état d'exercer ses fonctions. On tint un concile à Duisbourg sur le Rein,

Acta SS. Ben sæc 5. p. 122.
Frod. Chr. 927. 28. 29.

AN. 926.

pour ce ſujet où tous les auteurs du crime furent excommuniez, mais Bennon ſouffrit avec grande patience l'injure qui luy avoit été faite : il renonça volontairement à ſon ſiege, & on luy donna une abbaïe pour ſubſiſter.

Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 379.

Par la permiſſion du roi, on élût canoniquement Adalberon, qui fut ordonné évêque de Mets dans le même concile. Il étoit de race royale, frere de Frederic duc de Lorraine, & eut un grand zele pour la reformation des monaſteres, dont il ôta les clercs ſeculiers qui les occupoient pour la plûpart, y mit des moines reglez, & leur fit rendre les biens uſurpez. Il prit le même ſoin des monaſteres de religieuſes.

IV.
Saint Odon abbé de Clugni.

Sup. liv. LIV. n. 45.
Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 86.
Boll. 13. Jan. to. 1. p. 828.

A Clugni l'abbé Bernon ſe voyant prés de ſa fin, appella les évêques voiſins, en preſence deſquels il ſe dêpoſa de toute ſuperiorité : reconnoiſſant avec larmes qu'il en avoit toûjours été indigne. Et pour ne pas laiſſer les abbaïes qu'il gouvernoit vacantes & expoſées à l'uſurpation des ſeigneurs : il les partagea du conſentement des moines, à deux de ſes diſciples Vidon ou Gui ſon parent & Odon ou Eude qu'il n'aimoit pas moins. Il les fit tous deux élire & ordonner abbez, pour en faire les fonctions aprés ſa mort. C'eſt ce qui paroît par ſon teſtament, où il donne à Vidon les monaſteres de Gigni, la Baume, Ethic, & la celle ou prieuré de ſaint Lautein. Il donne à Odon Clugni, Maſſay & Deols. Il les exhorte tous deux, & les freres qui leurs ſont ſoûmis à l'union entre-eux, & à l'uniformité de l'obſervance. Vidon & Odon ſouſcrivirent en qualité d'abbez à ce teſtament, qui eſt datté de la quatriéme année du regne de Raoul : c'eſt-

à-dire de l'an 926. Bernon mourut le treiziéme Janvier de l'année ſuivante. On voit par le partage qu'il fit de ſes monaſteres, qu'il ne penſoit point encore à former un corps de congregation; & c'eſt Odon qui a proprement commencé celle, qui depuis a porté le nom de Clugni.

Il nâquit au païs du Maine l'an 879. ſon pere Abbon étoit un ſeigneur d'une pieté ſinguliere : qui ſavoit l'hiſtoire & le droit Romain, au moins les novelles de Juſtinien : car les ſeigneurs rendoient alors la juſtice en perſonne. Abbon s'en acquittoit ſi bien, qu'on le prenoit pour arbitre de tous les differens; & il étoit cheri de tout le monde, particulierement de Guillaume le pieux duc d'Aquitaine, qui fut le fondateur de Clugni. Abbon faiſoit toûjours lire l'évangile à ſa table, & obſervoit exactement les vigiles des fêtes, paſſant ces nuits ſans dormir, particulierement celle de Noël. Ce fut en celle-ci qu'il obtint par ſes prieres d'avoir ce fils, quoique ſa femme fut deja avancée en age; & comme il étoit au berceau il l'offrit à ſaint Martin. D'abord il le donna à un prêtre de ſa dependance, pour commencer à l'inſtruire des lettres : enſuite il le vit ſi bien fait, qu'il changea le deſſein de le conſacrer à l'égliſe; & le mit au ſervice du duc Guillaume, pour apprendre les exercices des armes. Mais le jeune Odon commença bien-tôt à craindre qu'il ne fut pas dans la voye où Dieu le vouloit : la chaſſe n'étoit pour lui qu'une fatigue & il ne goûtoit point les divertiſſemens de ſon âge. Il avoit prés de ſeize ans, quand un jour de Noël il fut ſaiſi d'un mal de teſte ſi violent, qu'il crût être à la mort; & ce mal lui dura trois ans. On le ramena chez

Vita lib. 1. ſac. 5. Ben. & bibl. Clun.

ſon pere, & pendant deux ans on lui fit inutilement toutes ſortes de remedes. Enfin ſon pere crût que ſaint Martin le redemandoit : lui-même en fut perſuadé, il ſe fit couper les cheveux, & ſe mit entre les chanoines de ſaint Martin de Tours, la dix-neuviéme année de ſon âge l'an 898. ſa reception fut ſolemnelle, & il y eut un grand concours de ſeigneurs, entre autres Foulques le bon comte d'Anjou, qui l'avoit nourri quelque tems ; & qui luy donna auſſitôt un logis au prés de l'égliſe, & une penſion ſur le revenu de l'abbaïe.

Odon commença alors à s'appliquer à la priere & à l'étude: priant la nuit, & liſant preſque tout le jour. Aprés avoir étudié la longue grammaire de Priſcien, il fut detourné de la lecture de Virgile, par un ſonge où il vit un vaſe trés-beau en dehors, mais plein de ſerpens ; & laiſſant les poëtes, il ſe donna tout entier à l'étude des interpretes de l'écriture ſainte. Les autres chanoines le trouvoient mauvais, demandant pourquoi il s'embaraſſoit de tant de lectures ; & voulant qu'il ſe contentât de ſavoir les pſeaumes par cœur. Mais il les laiſſoit dire, & joignoit à l'étude la pauvreté & la mortification. Car il donna aux pauvres tout ce qu'il avoit apporté avec luy, & couchoit ſur une natte tout vêtu. Entre ſes lectures fut celle de la regle de ſaint Benoît, qu'il commença dés-lors à pratiquer, autant que ſon état le permettoit. Il jeûnoit frequemment, ne mangeant qu'une demie livre de pain avec une poignée de féves, & bûvant trés-peu.

Comme il y avoit un grand concours de devotion à ſaint Martin de Tours, enſorte que les rois mêmes

& les princes de diverſes nations y venoient avec des offrandes : pluſieurs perſonnes s'adreſſoient au chanoine Odon, tout jeune qu'il étoit ; & il leur donnoit à tous les avis convenables pour la correction de leurs mœurs. Ils lui offroient de grands preſens, mais il les refuſoit conſtamment ; & le comte Foulques l'ayant contraint à recevoir cent ſols d'or, il les diſtribua auſſi-tôt aux pauvres. Il alla enſuite à Paris, où il étudia ſous Remy d'Auxerre, qui luy fit lire la dialectique de ſaint Auguſtin & le traité des arts liberaux de Marcien. On croit que cette pretenduë dialectique de ſaint Auguſtin eſt le traité des dix categories, qui lui étoit attribué dés le tems d'Alcuin. Remi, fameux docteur de ce tems là, étoit un moine de ſaint Germain d'Auxerre : qui avoit eu pour maître Heric moine de la même communauté, diſciple de Loup de Ferrieres & de Haimont d'Halberſtat, qui tous deux l'avoient été de Raban, & celui-ci d'Alcuin. Car il eſt important de montrer la ſucceſſion de la doctrine.

To. I. S. Auguſt. edit. Bened. app. p. 21.

Mabill. præf. ſæc. 5. n. 43. Item elog. I rod. n. 2. p. 325

Odon étant revenu à Tours s'appliqua à la lecture des morales de ſaint Gregoire ſur Job, & y prit tant de plaiſir, qu'il en fit un abregé, que nous avons. Les chanoines de ſaint Martin reduits à cent cinquante, au lieu de trois cent moines, gardoient encore beaucoup de regularité. Ils s'acquittoient fidelement des heures ſeparées, auſquelles on avoit reſtraint la pſalmodie perpetuelle. Les femmes n'entroient point dans le cloître ; & quelques années aprés, comme on s'étoit relâché de cette obſervance, le pape Leon VII. écrivit à Hugues le grand, comte de Paris & abbé de S. Martin pour la faire rétablir.

Leon. epiſt. I. to. 9. conc. p. 594.

Vita. n. 21. Par la lecture des peres, & particulierement de la regle de ſaint Benoît, Odon conçut un grand deſir de pratiquer la vie monaſtique : & il fut ſecondé en ce deſſein par un chevalier, nommé Adegrim, qui quitta le ſervice du comte Foulques, & vint demeurer avec lui. Par tous les lieux de France où ils apprirent qu'il y avoit eu des monaſteres celebres, ils y allerent eux-mêmes, ou y envoyerent, & n'en trouvant point où ils puſſent vivre avec la regularité qu'ils cherchoient, ils revenoient *Mabill. Eloge. Od. n. 16.* triſtes à leur cellulle. En effet depuis ſoixante ans les guerres civiles & les ravages des Normans avoient ruiné la plûpart des monaſteres. Les moines avoient été partie tuez, partie mis en fuite, emportant leurs reliques, & le peu qu'ils pouvoient ſauver de leurs livres & du treſor de leurs égliſes. Ils ſe retiroient aux lieux les plus ſûrs, ou demeuroient errans, menant une vie vagabonde & mépriſable. S'ils pouvoient reſpirer quelque part, ils y bâtiſſoient des cabanes, oú ils cherchoient plûtôt à ſubſiſter qu'à pratiquer leur regle. Quelques maiſons abandonnées par les moines, furent occupées par quelques peu de clercs, qui ne laiſſerent pas de les garder quand les tems furent devenus meilleurs.

Vita. n. 22. Les deux amis ne trouvant point en France de monaſteres à leur gré : Adegrim reſolut d'aller à Rome. *Sup. liv. LIV. n. 45.* Mais en paſſant par la Bourgogne, il arriva à la Baume ce nouveau monaſtere de l'abbé Bernon. Il y fut reçû ſelon la regle de ſaint Benoît, dans la maiſon des hôtes, & voulut y demeurer quelque tems pour apprendre les mœurs & les uſages de ce monaſtere. C'étoit les inſtitutions de l'abbé Eutycus, c'eſt-à-dire Benoît d'Aniane. Adegrim les ayant conſiderées en donna

donna avis à Odon : qui aussi-tôt l'alla trouver, portant ses livres au nombre de cent volumes. Adegrim se renferma dans une cellule par la permission de l'abbé Bernon & y demeura trois ans : Odon comme savant fut chargé de l'école, c'est-à-dire, de la conduite des enfans qu'on élevoit dans le monastere. Il avoit alors trente ans : ce qui montre que c'étoit l'an 909. Adegrim suivant son attrait pour la solitude se retira avec permission en un desert & se logea dans une petite caverne. Il vêcut ainsi plus de trente ans, venant seulement les dimanches au monastere de Clugni, dont il n'étoit qu'à deux milles. Il y prenoit de la farine pour faire son pain *n. 28.* & quelques peu de féves, & retournoit aussi-tôt à son desert, souffrant les incommodités du chaud & du froid, & quelquefois des tentations violentes d'ennui & de desespoir.

Pour Odon il eut beaucoup à souffrir dans le mo- *n. 29.* nastere, de la part de quelques mauvais moines, qui pour ébranler sa vocation, se plaignoient de la dureté de l'abbé Bernon : ou lui faisoient à lui même des reproches & des insultes, dont il ne se deffendoit que *n. 34.* par une extréme patience. Il les tiroit à part, leur demandoit pardon prosterné à leurs pieds ; & ne laissoit pas ensuite de leur enseigner ce qu'ils desiroient & leur faire tous les plaisirs qu'il pouvoit. Ayant un grand zele pour la conversion de ses parens, il obtint la permission d'aller chez son pere, & l'amena au monastere où il le fit recevoir. Il fit aussi prendre le voile à sa mere. L'abbé Bernon prévoyant qu'Odon seroit un jour un *n. 37.* homme illustre, le fit ordonner prêtre contre son gré par Turpion évêque de Limoges, prélat distingué par sa vertu & par sa sience. Bernon lui ayant en-

voyé Odon à quelque occasion, l'évêque eut avec lui un grand entretien sur la dignité du sacerdoce & sur l'état present de l'église. Odon s'étendit beaucoup à deplorer les désordres des prêtres, & Turpion fut si touché de ce discours, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Odon refusa de le faire sans l'ordre de son abbé : mais l'évêque l'ayant facilement obtenu, il redigea ce discours en trois livres qui portent le titre de conferences.

Bibl. Clun. p. 160. Vita n. 38.

Bernon se voyant, comme j'ai dit, prés de sa fin, pria les freres de lui choisir un successeur ; & ils lui amenerent Odon comme par force, criant tous qu'il devoit être leur abbé. Comme il ne se rendoit pas encore, il ceda à la menace d'excommunication des évêques qui étoient presens. Il reçut la benediction abbatiale étant âgé de quarante-huit ans, & aprés la mort de Bernon il vint s'établir à Clugni le principal de trois monasteres dont il avoit la conduite, & en acheva les bâtimens avec des secours qu'il crut miraculeux, entr'autres trois mille sous qui lui vinrent de Gothie. Dés-lors le monastere de Clugni commença à se distinguer de tous les autres, par l'exacte observance de la regle, l'émulation de vertu entre les freres, l'étude de la religion, & la charité envers les pauvres.

Vita lib. II. n. 1. 2.

V.
Mort d'Etienne VII. Jean XI. pape.

Flod. verf. p. 607. Luitpr. III. c. 12. Sup. liv. LIV. n. 42.

Cependant le pape Estienne VII. mourut en 931. ayant tenu le saint siege deux ans, un mois & douze jours. Alors la praticienne Marie ou Marozie se servit du pouvoir absolu qu'elle avoit à Rome avec Gui Marquis de Toscane son époux, pour faire ordonner pape un fils nommé Jean, qu'elle avoit eu du pape Sergius III. quoiqu'outre le vice de sa naissance il ne fût

âgé que d'environ vingt-cinq ans. Aussi n'eut-il aucune autorité ni aucun éclat, faisant seulement les ceremonies de la religion. Peu de tems aprés son ordination Gui mourut, & Marozie se trouvant veuve, envoya proposer à Hugues roy de Lombardie de l'épouser, promettant de le rendre maître de Rome. Il accepta la proposition, vint à Rome, prit possession du château saint Ange, & y épousa Marozie, qui y demeuroit pour sa seureté.

VI. Rathier évêque de Verone. *Chr Lobiens. c. 19. Mabill. Sac. 5. act. p. 478. Sup. liv. LIV. n. 56.*

Avant que le roi Hugues vint à Rome, il avoit donné l'évêché de Verone à Hilduin, qui avoit pretendu à l'évêché de Liege, & ayant été obligé de ceder à Richer, s'étoit retiré auprés de ce prince. Rathier moine de Lobes, un des plus savans hommes de son siecle, avoit suivi Hilduin, pour lequel il s'étoit toûjours déclaré ; & le roi Hugues, en donnant à Hilduin l'évêché de Verone, promit à Rathier de le lui donner, quand Hilduin seroit élevé à une plus grande place. Il devint en effet archevêque de Milan : & Rathier fut envoyé à Rome demander le pallium, qu'il lui apporta, avec des lettres du pape Jean, par lesquelles il prioit que Rathier fût ordonné évêque de Verone. Mais le roi Hugues avoit changé de disposition à son égard, & vouloit donner cet évêché à un autre : c'est pourquoy cette priere du pape lui fut trés desagreable. Toutefois elle l'emporta à la sollicitation de l'archevêque Hilduin & des grands du royaume, & Rathier fut ordonné évêque de Verone : mais le roi jura qu'il ne s'en rejoüiroit de sa vie, & ne cessa de le persecuter depuis. Il luy envoya un état de ce qu'il devoit prendre comme évêque sur les revenus de son église ; voulant qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander davantage du vivant de

Hugues & de Lambert ſon fils. Rathier refuſa cet engagement comme indigne ; & le roi ſous quelque pretexte le mit en priſon dans une tour à Pavie où il demeura deux ans & demi.

VII. Artaud archevêque de Reims.

Sup. n. 1.

Libell. Art. to. 9. Conc. p. 627.

Le pape Jean XI. envoya auſſi le Pallium à Artaud nouvel Archevêque de Reims. Le comte Hebert avoit joüi pendant plus de ſix ans du temporel de cette égliſe ſous le nom du petit Hugues ſon fils. Mais, quoiqu'il eût promis au roi Raoul, quand il obtint de lui cet archevêché, d'en bien uſer tant avec les clercs qu'avec les vaſſaux laïques, & de conſerver à chacun ſes droits : il diſpoſa de tout comme il lui plut. Il depoüilla pluſieurs clercs de leurs Benefices, c'eſt-à-dire des fonds dont les évêques precedens leur avoient doné l'uſufruit en conſideration de leurs ſervices, & il donna ces terres à qui bon lui ſembla. Pour faire les fonctions ſpirituelles Hebert reçut en l'égliſe de Reims, Odalric archevêque d'Aix en Provence, qui avoit quitté ſon ſiege à cauſe des incurſions des Sarraſins ; & il lui donna l'abbaïe de ſaint Timothée avec la prebende, c'eſt-à-dire la portion d'un clerc. C'étoit en 928. Cependant Hebert joüiſſoit de tout le temporel, logeant même dans l'évêché avec ſa femme. Enfin la ſeptiéme année de cette invaſion qui étoit l'an 931. il ſe broüilla avec le roi Raoul, qui reſolut de ſatisfaire aux plaintes des évêques ; car ils lui témoignoient leur indignation de voir ſi long-tems cette égliſe ſans paſteur. Raoul envoya donc à Reims des lettres au clergé & au peuple pour proceder à l'élection d'un archevêque : mais ils répondirent qu'ils ne le pouvoient, puiſqu'ils en avoient déja fait une qui ſubſiſtoit. Sur ce refus le roi Raoul avec Hugues comte de

Frod. hiſt. 4. c. 20

c. 22.

Frod. Chr.

Id. 4. c. 24.

Paris, plusieurs autres seigneurs & quelques évêques vinrent assieger Reims en l'absence du comte Hebert. La troisiéme semaine du siege, tous les clercs & les laïques du diocese qui étoient hors de la ville & une partie de ceux qui étoient dedans, s'accorderent à élire Artaud moine de l'abbaye de saint Remi, qui avoit quitté le parti de Hebert pour s'attacher au comte Hugues. Alors les vassaux de l'église ouvrirent les portes au roi, & il fit ordonner Artaud par dix-huit évêques qu'il avoit assemblez tant de France que de Bourgogne. Il fut intronisé par les évêques de la province, & reconnu par le clergé & le peuple : puis il envoya à Rome demander le Pallium, mais ses deputez ne revinrent qu'un an aprés son ordination, c'est-à-dire en 933. — AN. 932.

VIII. Concile d'Erford. — to. 4. Conc. p. 593.

En Allemagne le roi Henri fit tenir un concile à Erford le premier jour de Juin 932. la quatorziéme année de son regne indiction cinquiéme, par les conseils d'Hildebert archevêque de Mayence, qui avoit succedé à Heriger mort en 925. Hildebert étoit auparavant abbé de Fulde où il avoit été nourri & instruit. C'étoit un prélat de grande vertu & d'un grand esprit naturel, cultivé par l'étude. On lui attribuoit même le don de prophetie. Deux autres archevêques assisterent au concile d'Erford. Rutger ou Roger de Treves, qui mourut deux ans aprés & Unni de Hambourg. Il y avoit dix évêques, savoir ceux de Verden, de Constance, de Paderborn, d'Halberstat, d'Ausbourg, de Strasbourg, de Virsbourg, d'Osnabruc, de Munster & de Minden. On y fit cinq canons, qui portent, que l'on celebrera les fêtes des douze apôtres, & que l'on jeûnera les vigiles observées jusqu'alors. Mais il est

Mabill. sæc. 5. Act. p. 19.

c. 1.

AN. 932. défendu de s'impoſer un jeûne ſans la permiſſion de l'évêque : parce que c'étoit une ſuperſtition pour deviner. L'on ne tiendra point les audiances ou aſſemblées ſeculieres les dimanches, les fêtes ou les jours de jeûne ; & le roi défend aux juges de faire citer perſonne à leurs audiances ſept jours devant Noël, depuis la quinquageſime juſques à l'octave de pâque, & ſept jours devant la S. Jean. On ne ſera ſujet à aucun ban ou citation de la puiſſance publique allant à l'égliſe, y étant ou en revenant.

c. 5.

c. 2.

c. 3.

IX.
S. Udalric évêque d'Augſbourg.

Vita ſæc. 5. Act. B. p. 415.

Sup. liv. LIV. n. 57.

Vita S. Vibor. n. 17.

L'évêque d'Auſbourg qui aſſiſta à ce concile, étoit S. Udalric un des ornemens de ſon ſiecle. Il nâquit l'an 893. d'une des plus nobles familles de la haute Allemagne, & fut élevé dans l'abbaye de S. Gal, où il fit ſes études. Les jours de fêtes il alloit viſiter ſainte Viborade la recluſe, qui lui parlant par ſa fenêtre lui donnoit de ſaintes inſtructions, particulierement pour conſerver la pureté ; & pour marque de cette vertu elle lui donna ſa ceinture avec une partie de ſon cilice pour lui ſervir d'oreiller en dormant. L'affection pour cette ſainte qu'il nommoit ſa nourrice, lui fit prolonger ſes études : il la conſulta s'il devoit ſe faire moine à ſaint Gal, comme il y étoit invité par les freres qui vouloient l'avoir pour abbé : mais elle lui dit, qu'il étoit deſtiné à être évêque ſur un fleuve plus à l'Orient, & qu'il y ſouffriroit de grandes peines.

Udalric ayant achevé ſes études à ſaint Gal, retourna chez ſes parens ; & ils le mirent au ſervice d'Adalberon évêque d'Auſbourg, qui rempliſſoit ce ſiege depuis l'an 887. Il étoit ſavant, particulierement en muſique, & le roi Loüis fils d'Arnoul lui donnoit grande part au gouvernement de l'état. Il donna à Udalric en-

tre autres bienfaits la charge de chambrier de ſon égliſe : & c'étoit lui qui diſtribuoit les habits au clergé & aux pauvres. Dans ce tems là Udalric alla en pelerinage à Rome, où le pape lui apprit la mort d'Adalberon ſon évêque, & lui prédit qu'il lui ſuccederoit un jour. C'étoit l'an 909. Hiltin fut alors ordonné évêque d'Auſbourg; & Udalric ne le trouvant pas d'aſſez grande qualité pour demeurer à ſon ſervice, ſe retira prés de ſa mere devenuë veuve, pour prendre ſoin d'elle. AN. 933.

L'évêque Hiltin mourut quinze ans aprés, c'eſt-à-dire l'an 924. & alors à la ſollicitation de Burchard duc d'Allemagne neveu d'Udalric & d'autres de ſes parens, il fut preſenté au roi Henri pour être pourvû de cet évêché, que le roi lui accorda en conſideration de ſa doctrine. On l'amena à Auſbourg où il fut ordonné le jour des Innocens. Il s'appliqua d'abord à rebâtir ſon égliſe brûlée ſous ſon predeceſſeur : ce qu'il eut bien de la peine à executer, parceque les payens, c'eſt-à-dire les Hongrois, avoient brûlé & pillé les villes voiſines, tué la plus grande partie des ſerfs de l'égliſe, & laiſſé les autres dans un extrême pauvreté. Cependant l'évêque alloit de tems en tems à la cour rendre ſes ſervices au roi.

X. Egliſe d'Eſpagne. *Sampir. p. 66. 67.*

En Eſpagne Alphonſe IV. ayant regné quelques années reſolut de quitter le monde & d'embraſſer la vie monaſtique. Comme ſon fils Ordogne étoit en bas âge, il envoya querir ſon frere Ramir, lui découvrit ſon deſſein, lui ceda le royaume & ſe retira au monaſtere de S. Fagon. Mais quelque tems aprés ayant voulu reprendre la couronne, il fut pris par ſon frere qui lui fit crever les yeux. Alfonſe le moine, car le nom lui

AN. 933.

en eſt demeuré regna en tout ſept ans & ſept mois. Ramir II. ſon frere recommença à regner l'an 933. Ere 971. il conſacra à Dieu ſa fille Geloire ou Eluire, & bâtit pour elle dans la ville de Leon un grand monaſtere en l'honneur de S. Sauveur. Il bâtit encore quatre autres monaſteres, & à la fin de ſa vie par les inſtantes prieres des évêques & des abbez il reçut la confeſſion, c'eſt-à-dire l'habit monaſtique, & mourut aprés avoir regné dix-huit ans & prés de trois mois. Son fils Ordogne III. lui ſucceda l'an 945. Ere 983.

V. Cang. gloſſ. confeſſ.

Moral. XVII. c. 19.

XI. Alberic maître de Rome.

Luitpr. III. c. 12.

A Rome le roi Hugues croyant ſa domination bien affermie, commença à mépriſer les Romains & particulierement Alberic, fils de Marozie ſa nouvelle épouſe & du marquis Adalbert. Comme par ordre de ſa mere il donnoit à laver au roi ſon beau-pere, celui-ci lui donna un ſouflet, parce qu'il lui avoit trop verſé d'eau. Alberic, outré de cette affront, aſſembla les Romains, les excita ſi violemment contre Hugues & contre ſa propre mere, qu'ils choiſirent Alberic même pour leur chef, & allerent auſſi-tôt attaquer le château ſaint Ange pour ne pas donner le tems à Hugues d'aſſembler ſes troupes. Il fut tellement épouvanté qu'il ſe ſauva par l'endroit où la fortereſſe joignoit les murs de la ville. Alberic ainſi maître de Rome tint enfermez dans le château Marozie ſa mere & le pape Jean ſon frere.

XII. Theophylacte patriarche de C. P.

Luitpr. legat.

Poſt. Theoph. p. 254. n. 19.

Sim Magiſt. n. 32.

On dit que tandis qu'il le tenoit ainſi captif dans une chambre, il l'obligea à accorder le pallium à Theophilacte patriarche de C. P. & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Nicolas le myſtique mourut l'an 925. indiction treiziéme le quinziéme jour de Mai, aprés avoir tenu le ſiege de C. P. quatorze ans depuis ſon retabliſſe-

ment

ment arrivé en 911. Etienne metropolitain d'Amaſée qui étoit eunuque, fut reconnu patriarche au mois d'Août de la même année 925. mais il ne joüit de cette dignité que deux ans & onze mois, & mourut le quinziéme de Juillet l'an 928. Son ſucceſſeur fut le moine Tryphon qui étoit en reputation de ſainteté; & toutefois il ſouffrit contre les regles de n'être ordonné que pour un temps, juſqu'à ce que Theophylacte fils de l'empereur Romain Lecapene fût en âge de recevoir la dignité patriarchale, qui lui étoit deſtinée; & c'eſt le premier exemple illuſtre de cet abus, nommé depuis confidence.

AN. 933.

Sup. liv. LIV. *n* 47.

Tryphon fut ordonné patriarche de C. P. le quatorziéme de Decembre 928. & ſon temps étant expiré, il fut depoſé au mois d'Août de l'indiction quatriéme qui étoit l'an 931. Il ſe retira à ſon monaſtere où il mourut; & le ſiege de C. P. demeura vacant pendant un an & cinq mois, parce que Theophylacte étoit encore trop jeune. Enfin il fut ordonné le jour de la Purification ſecond de Févrer l'an 933. indiction ſixiéme; & cette ordination ſe fit du conſentement du pape, qui avoit envoyé des legats avec une lettre ſynodique pour l'autoriſer. Theophylacte tint le ſiege de C. P. vingt-trois ans. C'eſt Luitprand qui étoit à C. P. trente-cinq ans aprés, qui dit que le pape lui accorda le pallium à perpetuité: mais il ne paroît pas que juſqu'alors les patriarches ou les autres évêques d'Orient euſſent reçû du pape le pallium.

Anon. n. 32. *p.* 261.

n. 34.
Sim. Mag. 453.

XIII.
Etat de l'Orient.

La même année 933. Chriſtodule patriarche Melquite d'Alexandrie mourut aprés vingt-ſix ans de pontificat, & fut enterré à Foſtat capitale d'Egypte depuis la conquête des Muſulmans. Son ſucceſſeur fut Euty-

Eutych. to. 2. *p.* 524.
Sup. liv. LIV. *n.* 41.

AN. 933.

Eutych. to. 2. p. 527.
Bibl. Or. p. 736.

chius medecin de la même ville. Il étoit âgé de ſoixante ans quand il fut ordonné patriarche le huitiéme jour du ſecond mois Arabe l'an de l'hegire 321. de Diocletien 649. la premiere année du Calife Alcaher. Le nom Arabe de ce patriarche étoit Saïd qui ſignifie heureux, & le nom grec d'Eutychius en eſt la traduction. Nous avons de lui un abregé d'hiſtoire univerſelle depuis la creation du monde juſqu'à ſon temps écrit en Arabe, qui étoit ſa langue naturelle; cet abregé, bien qu'il ne ſoit pas exact, ne laiſſe pas d'être precieux; & c'eſt d'où j'ai tiré la ſuite des patriarches Melquites d'Alexandrie, que je ne pourrai plus continuer. Le pontificat d'Eutychius ne fut que de ſept ans, pendant leſquels il fut preſque toûjours en diviſion avec ſon peuple, dont la plûpart étoient Jacobites. Mais Acchid fils de Taage, qui commandoit alors en Egypte, exigea d'eux de ſi groſſes ſommes, & leur fit tant d'avanies, qu'il les mit d'accord avec leur patriarche, & les reduiſit à s'aſſembler dans la même égliſe. Eutychius mourut l'an 940. 328. de l'hegire.

Elmac. lib. 3. c. 1. p. 208.

Chr. Or. p. 111.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Gabriel ordonné l'an 916. aprés les quatorze ans de vacance. Il impoſa un dinar d'or de tribut par an à chacun de ceux de ſon obéïſſance tant hommes que femmes, & tint le ſiege vingt-un an & demi juſqu'en 938. Nous avons toute la ſuite de ces patriarches Jacobites d'Alexandrie. A Antioche le patriarche Melquite Elie mourut l'an 317. de l'hegire au ſixiéme mois, c'eſt-à-dire l'an 929. Le ſiege vaqua quatre ans, & la premiere année du Calife Radi 323. de l'hegire 935. de Jeſus-Chriſt, on ordonna patriarche Theodoſe autrement nommé Etienne. Il étoit cateb ou écrivain, & avoit été à Bagdad avec

Eutych. p. 523.

p. 528.

l'eunuque Mounés tresorier du Calife. Le patriarche de Jerusalem étoit Christofle, qui avoit deux fils & deux filles. De son tems les Musulmans ayant excité du tumulte dans l'église de Constantin, en brûlerent les portes vers la fête de pâque l'an 325. 937. & pillerent l'église du saint Sepulchre. *p. 531.* *Elm. lib. 2. c. 19.*

Quant aux Califes, aprés Moctafi qui mourut l'an 295. 908. succeda son frere Jafar Aboulfadel, sous le nom d'Almouctadir-billa. Il n'avoit que treize ans & en regna vingt-cinq, ce qui n'étoit encore arrivé à aucun Calife. De son tems commença la secte ou plûtôt le parti des Fatimites. En 298. 910. Mahomet, autrement Obeïdalla Arabe sortit de la province d'Irac, pretendant être de la race d'Ali & de Fatima fille du prophete, vint en Afrique à Segelmesse & se fit reconnoître Emir-almoumenin, c'est-à-dire prince des fideles: se donnant le titre de Mehedi respecté parmi eux. Il se rendit maître de tout ce que les Musulmans avoient en Afrique & de la Sicile, ne reconnoissant point le Calife de Bagdad; & cette puissance passa à sa posterité. En Arabie Aboutaher Carmatien, secte qui s'étoit élevée sous le calife precedant, défit en 312. 924. la caravane de la Mecque, ensorte que le pelerinage cessa pendant douze ans. Il prit la même ville de la Mecque & enleva la pierre noire, l'objet de la devotion des Musulmans, qui fut rachetée une somme immense. En 315. 927. commença en Perse un nouveau royaume nommé Dilem. Ainsi se divisoit l'empire des Musulmans. Le Calife Mouctadir fut tué en 320. 932. âgé de trente huit ans, & on mit à sa place Mahomet Aboulmansor sous le nom d'Alcaher-billa: mais il se gouverna si mal, qu'aprés dix-huit mois il fut de- *Id. p. 187.* *Bibl. Orient. Fathemiah. p. 342. Mahadi. p. 531.*

posé par les soldats qui pillerent Bagdad. Il vêcut encore onze ans reduit à demander l'aumône dans la mosquée.

Son successeur fut son neveu Ahmed Aboulabas fils du Calife Mouctadir. On nomma celui-ci Arradi-billa, & il regna prés de sept ans depuis 322. 934. jusques en 329. 940. De son tems la puissance des Califes tomba entierement, & tout ce grand empire se divisa entre plusieurs seigneurs, qui faisoient porter à leur tresor l'argent des tributs, prenoient les armes & les quittoient quand il leur plaisoit, & ne laissoient au Calife que le nom de souverain. Car ils le reconnoissoient toûjours pour chef de la religion & de l'empire : ils le nommoient à la priere publique, & mettoient son nom sur la monnoye : enfin ils recevoient de lui l'investiture, dont le signe étoit un étendart : mais il ne la refusoit jamais à celui qui se trouvoit le plus fort. L'Egypte donc & la Syrie avoient un maître, le Diarbecre ou Mesopotamie un autre, l'Arabie un autre, la Perse un autre, & ainsi du reste. Bagdad même où le Calife residoit avoit un autre seigneur sous le titre d'Emir des Emirs. Il y avoit long-tems que les musulmans d'Espagne étoient indépendans, & ceux d'Afrique commençoient aussi à l'être sous le fils de Mehedi qui prit le nom de Caïmbiamrilla, c'est-à-dire établi par l'ordre de Dieu. Je ne nommerai donc plus ces fantômes de Califes qui residoient à Bagdad, & qui durerent encore plusieurs siecles : & si je suis obligé de parler de quelques-uns de ces princes Musulmans, je nommerai celui qui avoit l'autorité effective. Radi fut le dernier Calife de Bagdad, qui fit dans la mosquée la priere sur la tribune le vendredi, qui disposa des armées

&des finances, qui eut des officiers pour ſa bouche & pour les autres ſervices domeſtiques comme ſes prédeceſſeurs; & il mourut, comme pluſieurs d'entre eux, de debauches avec les femmes. AN. 936.

XIV. Mort de Jean XI. Leon VII. pape. *Frod. verſ. p. 607. Id. Chr. 936.*

Jean XI. ne porta le nom de pape qu'environ deux ans. Soit qu'il ne fût plus regardé comme tel depuis ſa priſon, ſoit qu'il fut mort dés l'an 933. auquel cas il y auroit eu trois ans de vacance : car Leon VII. ſon ſucceſſeur ne fut ordonné qu'en 936. C'étoit un ſerviteur de Dieu: qui bien loin de rechercher cette dignité, fit ce qu'il put pour l'éviter, & y fut élevé malgré lui. Il continua ſa maniere de vivre, appliqué à la priere & à la meditation des choſes celeſtes; affable, ſage & agreable dans ſes diſcours. Frodoard qui le decrit ainſi, l'avoit vû, avoit mangé & converſé avec lui. Leon tint le ſaint ſiege trois ans & demi, Alberic étant toûjours maître de Rome, nonobſtant les vains efforts de Hugues pour la reprendre.

XV. S. Odon à Rome. *Vita Od. lib. 1. n. 27.*

Le pape voulant les accorder fit venir à Rome la même année 936. Odon abbé de Clugni, dont le credit étoit grand auprés du roi Hugues. Odon viſita en paſſant le ſolitaire Adegrim ſon ancien ami: qui lui dit, qu'à une telle heure d'un tel jour ſaint Martin lui avoit apparu, & luy avoit dit, qu'il venoit de Rome & alloit en France aſſiſter au ſacre du roi Loüis, qui ſe devoit faire le même jour. Odon marqua le jour & l'heure, & trouva depuis que la revelation étoit veritable. Le roi Charles le ſimple étoit mort d'és l'an 929. le ſeptiéme d'Octobre à Peronne, où le comte Hebert le tenoit en priſon: mais ſa mort n'apporta aucun changement aux affaires, du vivant de Raoul, qui étoit reconnu pour roi. Celui-ci mourut le quinziéme

AN. 936. de Janvier 936. & alors les ſeigneurs rappellerent en France Loüis fils de Charles le ſimple : que ſa mere Ogive avoit emmené en Angleterre prés du roi Edelſtan ſon frere. Il fut ſacré à Laon par Artaud archevêque de Reims en preſence des ſeigneurs & de plus de vingt évêques, le dimanche dix-neuviéme de Juin 936. ſon ſejour en Angleterre l'a fait depuis nommer Loüis d'Outremer.

Chr. Frod. 936. & hiſt. 4. c. 26.

Luitpr. IV c. 1. Vita lib. II. n. 9.

L'abbé Odon étant arrivé à Rome procura la paix entre le roi Hugues & Alberic, à qui le roi donna ſa fille en mariage. Le prince Alberic conçut tant de reſpect pour Odon, qu'il voulut faire couper les mains à un païſan qui avoit penſé le frapper : mais le ſaint abbé l'en empêcha. Le pape & tout le clergé de Rome l'obligerent à rétablir le monaſtere de ſaint Paul comme il avoit été autrefois ; & il y faiſoit ordinairement ſa demeure tant qu'il fut à Rome. En ce voyage Odon fit paroître ſa patience & ſa charité répandant par tout des aumônes abondantes. Paſſant à Sienne où la famine étoit, il vit dans la ruë trois hommes qui paroiſſoient de qualité ; & pour leur épargner la honte de recevoir l'aumône il fit ſemblant d'avoir envie des grains de laurier qu'il trouva à leur porte, & les acheta bien cher.

Lib. I. n. 27.

Lib. II. n. 7.

XVI. Sarraſins en Italie. *Luitpr. I. c. I.*

Depuis environ cinquante ans les Sarraſins s'étoient établis en Lombardie à Fraſſinet, ſur le Po entre Caſal & Valence. Ils ne furent d'abord que vingt, qui venant d'Eſpagne dans une barque, furent pouſſez en Italie malgré eux par le vent contraire. Ayant trouvé le lieu avantageux, ils firent venir cent autres des leurs ; & profitant de la diviſion des habitans du pays, ils s'y maintinrent & s'y accrurent, deſorte qu'oc-

cupant les passages des Alpes, ils rendoient le chemin fort dangereux aux pelerins qui alloient à Rome. Cette année s'étant avancez jusqu'à Aqui à cinquante milles de Pavie ils furent batus : mais d'autres venant d'Afrique avec une grande flote surprirent Genes, tuerent tout excepté les femmes & les enfans ; & emporterent sur leurs vaisseaux tous les tresors des églises & les richesses de la ville. Cette même année 936. ils tuerent plusieurs pelerins en revenant d'une course qu'ils avoient faite pour piller la haute Allemagne. En 940. une troupe d'Anglois & de Gaulois qui alloient à Rome furent obligez de s'en revenir, quelques-uns d'entre-eux ayant été tuez par les Sarrasins, qui avoient pris Agaune & brûlé le fameux monastere de S. Maurice. Enfin ils s'accorderent à laisser passer les pelerins en payant tribut.

Id. IV. c. 21

Frod Chr. 936. 940. 951.

Manassés archevêque d'Arles voulant profiter de la puissance du roi Hugues dont il étoit parent, abandonna son église & vint en Italie, où le roi, pour affermir lui-même sa domination, lui donna les évêchez de Verone, de Mantoüe & de Trente, avec le gouvernement du Trentin : ce qui l'engagea à devenir guerrier plûtôt qu'évêque. Il pretendoit justifier cette pluralité d'évêchez, en disant que S. Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, qui étoit alors la plus puissante ville du monde : qu'ensuite il avoit doné à S. Marc son disciple le gouvernement de l'église d'Antioche, sans préjudice de celle d'Aquilée que le même S. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa bien-tôt. Tant Manassés étoit savant dans l'histoire ecclesiastique.

XVII.
Lettre du pape pour la Baviere.

Gerard archevêque de Lorc, dont le siege fut depuis transferé à Juvave ou Salsbourg, étant venu à Rome,

consulta le pape sur plusieurs abus qui regnoient en Baviere & dans les païs voisins ; & rapporta une lettre adressée aux rois, aux ducs, aux évêques de Juvave, de

Epist. 3. to. 9. Conc. p. 556.

Ratisbonne, de Frisingue & de Sebone ou Siben, dont le siege fut depuis transferé à Brixen. Le pape Leon dans cette lettre répond ainsi aux consultations de l'archevêque Gerard : On demande si on doit mettre en penitence ceux qui ont fait mourir des devins, des enchanteresses ou des sorciers. Réponse. Quoique l'ancienne loy les condamne à mort, le jugement ecclesiastique leur sauve la vie, pour faire penitence : mais s'ils ne s'y soumettent pas, ils sont sujets aux loix humaines, dont la rigueur sera innocemment exercée contre eux.

L'évêque doit-il dire *Pax vobis*, ou *Dominus vobiscum?* vous devez suivre l'usage de l'église Romaine : où nous disons *Pax vobis* les dimanches & les fêtes : mais non aux jours de jeûne. Il défend de dire l'oraison dominicale à la benediction de la table, comme devant être reservée au sacrifice : mais l'usage contraire l'a emporté. L'archevêque Gerard nous a rapporté, continuë le pape, un desordre déplorable, que les prêtres se marient publiquement ; & a demandé si leurs enfans peuvent être promûs aux ordres. On voit combien ces mariages sont criminels par le concile de Nicée, qui défend aux prêtres de loger même avec des femmes ; & le concile de Neocesarée ordone de déposer un prêtre qui se marie, ce que nous voulons qui soit executé : mais les enfans ne doivent point porter l'iniquité de leurs peres

Ezech. XVIII. 20.

suivant le prophete. Les corévêques, il y en avoit donc encore, ne doivent ni consacrer les églises, ni ordonner des prêtres, ni donner la confirmation. Il est défendu

fendu d'époufer fa marraine ou fa filleule. Ceux qui étant parens au troifiéme ou au quatriéme degré fe font mariez fans le favoir, doivent être foumis à penitence. A la fin de la lettre le pape ordonne aux évêques d'obeïr à l'archevêque Gerard comme fon vicaire, & il enjoint à Eberard duc de Baviere de lui prêter fecours.

AN. 936.

XVIII. Mort de Henri l'Oifeleur.

La Germanie venoit de changer de maître par le decés de Henri l'Oifeleur, qui aprés avoir regné dix-fept ans, mourut le famedi fecond jour de Juillet 936. Deux ans auparavant il avoit remporté fur les Hongrois une infigne victoire, que l'on attribuë à fa pieté. Car avant que de leur declarer la guerre, pour s'affranchir du tribut qu'il leur payoit; il affembla fon peuple, & dit : Je vous ai depoüillez jufqu'ici vous & vos enfans, pour remplir les trefors des Hongrois. Maintenant je fuis obligé de depoüiller les églifes & leurs miniftres. Que me confeillez-vous ? Prendrai-je l'argent deftiné au fervice de Dieu, pour le donner à fes ennemis, & nous racheter de leurs mains; ou n'attendrons-nous d'être rachetez que de Dieu ? Le peuple s'écria, qu'il n'attendoit fon falut que de Dieu, & levant les mains au ciel, il promit de fervir en cette guerre. On refufa le tribut aux Hongrois, ils attaquerent la Saxe & la Turinge : ils furent défaits par tout; & le roi Henri appliqua au fervice de Dieu & au foulagement des pauvres le tribut qu'on leur payoit.

Regin. Contin. 934. Herm. Marian. &c.

Vitiq. lib. 1.

Le grand étendart du roi Henri qu'il faifoit porter devant lui dans les combats, avoit le nom & l'image d'un ange; & ce prince avoit grande confiance en une lance, que l'on difoit avoir été celle du grand Conftan-

Vita S. Ger.

AN. 936.

Bron. Act. B. sæc. 5. p. 264. Luitp. lib. IV. c. 12.

tin, ornée en forme de croix des cloux de N. S. Cette lance étoit en la possession de Rodolfe II. roi de Bourgogne, à qui le roi Henri la fit demander, offrant une grande recompense. Rodolfe repondit qu'il ne s'en déferoit jamais : mais Henri l'ayant menacé de desoler tout son royaume par le fer & par le feu, il se rendit ; & le roi Henri ravi d'avoir enfin ce tresor, donna au roi Rodolfe de grands presens en or & en argent, & une bonne partie de la Suaube.

XIX. Eglises du Nort. Regin. Cont. an. 931. Herim. Mar. Sigeb. 930. Adam. Brem. c. 48. Helm. Chr. Sl. I. c. 8. Adam. c. 44.

Le roi Henri travailla aussi à la conversion des infideles, & fit baptiser un roi des Abodrites & un roi des Danois ou Normans. Il reprima leur roi Gourm, ce grand ennemi des Chrétiens, & le reduisit à demander la paix : puisqu'il mit à Slesvic une colonie de Saxons & un marquis ou gouverneur de frontiere. Alors Unni archevêque de Breme voyant la porte ouverte à l'évangile, entreprit de retablir l'église de Hambourg negligée depuis long-tems. Il resolut de faire par lui même la visite de son vaste diocese ; & le peuple de Breme le suivit, ne pouvant souffrir son absence, & prêt à s'exposer à tout avec lui. Unni étant arrivé chez les Danois, ne put rien gagner sur leur roi Gourm : mais il convertit son fils Harold, ensorte qu'il permit la profession publique du Christianisme, quoiqu'il ne fut pas encore baptisé.

c. 50

L'archevêque ayant donc ordonné des prêtres dans chaque église de Danemarc, recommanda les fideles au roi Harold ; & avec son secours & un ambassadeur de sa part il parcourut les isles des Danois : prêchant l'évangile aux infideles, & affermissant dans la foi les Chrétiens qu'il trouvoit captifs. Puis, suivant les tra-

AN. 936.

Sup liv. XLVIII. n. 31.

Sup. liv. L. n. 38. c. 31.

ces de S. Anſcaire ſon predeceſſeur, il paſſa la mer Baltique & vint au port de Birca. Car pendant ſoixante-dix ans qui s'étoient écoulés depuis la mort de S. Anſcaire, aucun miſſionaire n'avoit oſé paſſer en Suede, que le ſeul prêtre Rimbert. L'archevêque Unni y étant donc arrivé, trouva que la religion Chrétienne y avoit été entierement oubliée pendant les regnes courts & ſanglants de pluſieurs rois : ainſi il eut bien de la peine à ſe faire écouter. Il avoit achevé ſa miſſion, & ſe preparoit au retour, quand il fut attaqué de maladie, & mourut vers la mi-Septembre l'an 936. indiction neuviéme. Ses diſciples enterrerent ſon corps à Birca où il étoit mort, & emporterent ſon chef à Breme où ils l'enterrerent à ſaint Pierre devant l'autel. Il avoit tenu ce ſiege dix-huit ans. Son ſucceſſeur fut Adaldague qui le tint cinquante-quatre ans. Il étoit de famille noble, parent & diſciple d'Adaluard évêque de Verden : qui prêchoit les Sclaves, dans le tems que l'archevêque Unni prêchoit chez les Suedois. Adaluard étoit connu à la cour d'Allemagne, & y fit connoître le jeune Adaldague qui étoit bien fait de ſa perſonne, mais plus aimable par ſes mœurs. On le tira du chœur de l'égliſe d'Hildesheim ; & une rencontre ſinguliere contribua à ſa promotion. La Reine Mathilde voyant le roi Henri ſon époux à l'extremité alla ſe mettre en priere dans l'égliſe ; & les cris du peuple lui ayant appris qu'il étoit mort, elle demanda s'il y avoit quelque prêtre encore à jeun, qui pût celebrer la meſſe pour lui. Adaldague s'y offrit : la reine lui donna ſur le champ des bracelets d'or qu'elle portoit : elle lui ſeut gré toute ſa vie d'avoir dit la premiere meſſe pour l'ame du roi ſon époux, & l'arche-

Vita B. Math. c. 2. n. 9.

Bol. 14. Mart. to. 7. p. 361.

vêque Unni étant mort deux mois aprés, elle obtint pour lui du roi Otton ſon fils l'archevêché de Brême. Elle fit porter le corps du roi Henri à Quedlimbourg prés d'Haberſtat où elle avoit reſolu avec lui de fonder un monaſtere de filles, ce qu'elle executa incontinent. C'étoient toutes perſonnes nobles, & Mathilde ſe retira avec elles pour y achever ſes jours.

Acta. ſac. 5. Ben. p. 347.

Elle avoit été élevée dans ſon enfance au monaſtere d'Erford prés de ſon ayeule qui en étoit abbeſſe, pour y apprendre la religion & les ouvrages convenables à ſon ſexe. Elle en fut tirée pour épouſer Henri vers l'an 913. Depuis ſon mariage elle avança toûjours en vertu, ornée au dehors de ſoye & de pierreries, mais pleine de compaſſion & d'humilité. Pour prier la nuit elle ſe levoit d'auprés du roi ſon époux qui faiſoit ſemblant de l'ignorer. Ils gardoient la continence les jours marquées par l'égliſe ſuivant l'uſage obſervé encore alors religieuſement. Toutefois un jeudi ſaint le roi Henri ayant pris plus de vin qu'à l'ordinaire, obligea la reine malgré elle à violer cette regle : ce que les hiſtoriens ont remarqué comme une tache en la vie de ce prince ; & de-là vint leur fils Henri duc de Baviere pour qui Mathilde eut une prédilection ſinguliere, mais ce fut la ſource de grands malheurs.

Vita c. 2. n. 7.

XX. Otton. R. de Germanie.

Car aprés la mort du roi Henri, la reine ſouhaitoit de faire reconnoître ce fils pour ſon ſucceſſeur ; & il y avoit un pretexte de le preferer à Otton ſon aîné, en ce que celui-ci étoit né avant que le pere fût roi. Otton deja deſigné par le pere l'emporta ſuivant le ſuffrage des François Orientaux & des Saxons : mais Henri garda toûjours des pretentions, & ſe revolta plu-

ſieurs fois. Ils avoient un troiſiéme frere nommé Brunon qui dés l'enfance fut appliqué à l'étude, & deſtiné au ſervice de l'égliſe. AN. 936.

Le lieu du couronnement d'Otton fut marqué à Aix-la-Chappelle : où premierement les ſeigneurs lui prêterent ſerment de fidelité hors de l'égliſe, dans laquelle Hildebert archevêque de Mayence l'attendoit avec tout le clergé. L'archevêque de Treves à cauſe de l'antiquité de ſon ſiege & celui de Cologne comme dioceſain pretendoient faire cette ceremonie : mais ils cederent au merite de l'archevêque de Mayence. Celui de Cologne étoit Vicfred qui avoit ſuccedé à Herman, mort en 925. L'archevêque de Treves étoit Robert oncle d'Otton & frere de la reine Mathilde ſa mere, qui avoit ſuccedé à Roger mort en 934. Quand Otton entra dans l'égliſe, l'archevêque de Mayence s'avança & lui toucha la main droite, puis ſe tournant vers le peuple qui rempliſſoit les galeries hautes & baſſes, il dit : Voici Otton que je vous amene, Dieu l'a choiſi, le roi Henri l'a deſigné depuis long-tems, tous les ſeigneurs viennent de le faire roi. Si cette élection vous eſt agreable, témoignez-le en levant les mains au ciel : tout le peuple leva la main, avec de grands cris, pour ſouhaiter au nouveau prince toute ſorte de proſperité. *Vitiq. lib. 2.*

Alors l'archevêque s'avança avec le roi qui étoit revêtu d'une tunique étroite à la Françoiſe, & le mena derriere l'autel ſur lequel étoient les ornemens royaux ſavoir, l'épée avec le ceinturon, le manteau avec les bracelets, le bâton avec le ſceptre & le diadéme. L'archevêque pris l'épée, & ſe tournant vers le roi, lui dit : Recevez cette épée pour repouſſer tous les ennemis de Jeſus-Chriſt, barbares & mauvais Chrétiens,

AN. 936.

puisque Dieu vous donne la puissance de tout l'empire François pour affermir la paix des Chrétiens. Il prononça des prieres semblables en lui donnant les autres ornemens. Il lui fit l'onction de l'huile sainte, & enfin lui & l'archevêque de Treves le couronnerent. Ils le menerent au trone élevé entre deux colomnes de marbre, afin qu'il fût vû de tout le peuple; & la messe ayant été celebrée, le roi descendit au palais, & s'assit à la table de marbre avec les évêques pour le festin solemnel étant suivi par les ducs. C'étoit en 936. & Otton regna trente-six ans. Mais Hildebert archevêque de Mayence ne survêcut pas long-tems à cette ceremonie: il mourut l'an 937. le dernier de Mai, & son successeur fut Frideric aussi moine de Fulde.

Mabill. act. sac. 6. p. 573.

Ce fut par le conseil de ce prelat d'Adaldague archevêque de Breme & de plusieurs autres évêques que le roi Otton voulant établir la religion Chrétienne chez les Sclaves voisins de l'Elbe qu'il avoit vaincus, fortifia la ville de Magdebourg, & y fonda un monastere: à quoy il fut excité & aidé par la pieuse reine Edithe son épouse. Il y fit apporter les reliques de S. Innocent martyr, apparemment celui de la legion Thebéene, qui lui furent envoyées par Rodolfe roi de Bourgogne. Le monastere fut établi le vingt-troisiéme de Septembre 937. la seconde année du regne d'Otton, & dedié à S. Pierre, S. Maurice, & S. Innocent; & mis sous la protection du saint siege. Magdebourg fut aussi nommé Parthenopolis, c'est-à-dire la ville de la vierge. Le premier abbé du nouveau monastere fut Annon, depuis évêque de Vormes.

XXI.
S. Venceslas.
Ditmar. lib. 2.

Le roi Otton dés le commencement de son regne fit la guerre à Boleslas duc des Sclaves de Boheme, qui

avoit fait mourir ſon frere le duc Venceſlas. Ils étoient fils de Vratiſlas & petits fils de Borivoï premier Chrétien entre les ducs de Boheme. Drahomire leur mere étoit payene, & avoit élevé Boleſlas : Venceſlas avoit été élevé par Ludmille ſon ayeule Chrétienne & trés-pieuſe. Le duc Vratiſlas ayant laiſſé ſes enfans en bas âge, Drahomire s'empara du gouvernement, abolit l'exercice de la religion Chrétienne, & excita une violente perſecution. Ludmille pour en arrêter le progrés fit declarer duc de Venceſlas, & on fit un partage des états de Boheme entre lui & ſon frere. Venceſlas étoit non-ſeulement Chrétien, mais trés pieux & la religion étoit floriſſante dans ſon partage. Ce que Drahomire ne pouvant ſouffrir, elle fit aſſaſſiner Ludmille ſa belle mere, qui eſt compté pour ſainte & martyre. Enfin Boleſlas voulant ſecoüer le joug du roi Otton, à qui ſon frere Venceſlas étoit fidelle, ſe laiſſa emporter à l'envie, à l'ambition & à la haine du Chriſtianiſme, juſques à entreprendre ſur la vie de ſon frere Venceſlas; & on dit même qu'il le tua de ſa main. Enſuite craignant un prince voiſin, il lui declara la guerre. Celui-ci envoya en Saxe demander du ſecours : le roi Otton lui envoya, & commença ainſi une guerre contre Boleſlas, qui dura juſques à la quatorziéme année du regne d'Otton, c'eſt-à-dire l'an 950. Saint Venceſlas eſt honoré le vingt-huitiéme de Septembre, & a été canoniſé de nos jours par Clement X. en 1670.

Sigeb. Chr. an. 938. Vita ap. Sur. 28. Sept.

Sup. liv. LIII. n. 16.

Martyr. R. 28. Sept.

XXII. Hongrois en France, &c.

Les Hongrois s'efforcerent d'entrer dans la partie occidentale de la Saxe, d'où le roi Otton les repouſſa vigoureuſement. Mais ils firent de grands ravages dans la Franconie, la haute Allemagne, la Gaule, juſques à l'Ocean & la Bourgogne. L'an 937. ils entrerent en

Vitiq. lib. 2. Herm. Chr. 937. Id. inf. Flod. an. 937.

AN. 937. France par la Champagne, ravagerent le plat païs, brûlerent plusieurs maisons & plusieurs églises, & emmenerent un grand nombre de captifs. Il y eut toutefois quelques églises qu'ils ne purent brûler, comme celle de sainte Macre à Fismes, & celle de S. Basle; & un moine d'Orbais qu'ils avoient pris ne put jamais être blessé de leurs flêches ni de leurs épées. Ce que Frodoard rapporte comme des miracles. De Bourgogne les Hongrois passerent en Italie, & vinrent jusques à Capoüe, à Benevent & à Nole. Ils enlevereut plusieurs serfs de l'abbaye du mont Cassin; & pour les racheter on donna quantité de vases d'argent & d'ornemens d'étoffes precieuses, dont le prix marqué montoit à plus de cent cinquante besans d'or. Mais étant entrez chez les Marses dans l'Abruze d'aujourd'huy, & y faisant les mêmes ravages: ces peuples avec les Peligniens en tuerent la plus grande partie, & retirerent un grand butin.

Chr. Cassin c. 55.

XXIII. Artaud chassé de Reims.

Flod. Chr. an 940. hist. IV. c. 28. Libel. Artaldi. t. 9. Conc. p. 628. C.

Aprés qu'Artaud eut gouverné l'église de Reims huit ans & sept mois, Hugues comte de Paris & Hebert comte de Vermandois indignez de son attachement au roi Loüis, qu'il avoit sacré, vinrent assieger Reims avec Guillaume duc de Normandie & quelques évêques de France & de Bourgogne. Le siege ne dura que six jours; & Artaud abandonné de presque tous ses vassaux, fut obligé de se rendre. Le comte Hebert étant entré dans la ville, le fit venir à S. Remi devant les seigneurs & les évêques: où partie par persuasion, partie par crainte, on le fit renoncer à l'administration de l'archevêché de Reims, se contenter des abbayes de S. Basle & d'Avenai; & demeurer à saint Basle. C'étoit l'an 940. Quelque tems aprés

Artaud

Artaud ſe retira auprés du roi Loüis, avec quelques-uns de ſes parens, à qui Hebert avoit ôté les benefices ou fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe. A N. 941.

L'année ſuivante 941. les comtes Hugues & Hebert aſſemblerent les évêques de la province de Reims, & firent tenir un concile à Soiſſons dans l'égliſe de S. Creſpin, pour regler le gouvernement de l'archevêché. Ils envoyerent Hildegaire évêque de Beauvais, qu'Artaud lui-même avoit ordonné en 933. avec quelques autres deputez vers Artaud, qui étoit à Laon à la cour du roi Loüis: lui ordonnant de ſe rendre au concile: Il répondit qu'il ne pouvoit aller où ſes ennemis étoient aſſemblez; & ils convinrent d'un autre lieu pour conferer enſemble. Là il ſe jetta à leurs pieds, les priant pour l'amour de Dieu, de lui donner un conſeil convenable à eux & à lui. Ils le preſſerent de conſentir à l'ordination de Hugues, promettant d'obtenir pour lui quelque partie des biens de l'archevêché. Artaud aprés avoir long-tems differé de répondre, les voyant fermes dans leur reſolution, ſe leva, & leur declara tout haut, qu'il leur défendoit ſous peine d'excommunication, d'ordonner un archevêque de Reims de ſon vivant: s'ils le faiſoient, il appelloit au ſaint ſiege. Cette proteſtation les ayant irritez, pour ſe retirer de leurs mains & pouvoir retourner à Laon, il adoucit ſa réponſe, & les pria d'envoyer avec lui quelqu'un, qui pût leur rapporter la reſolution qu'il prendroit avec la reine & ſon conſeil: car le roi n'y étoit pas. Ils envoyerent Derolde évêque d'Amiens: mais quand Artaud ſe vit à Laon en ſeureté devant la reine & les ſeigneurs de ſa cour, il reïtera la menace d'excommunication & d'appellation au pape: excommuniant Derolde lui-même, en cas

Libell. Artald.

AN. 941. qu'il ne fît pas un rapport fidele de ce qu'il venoit d'entendre.

Le concile de Soiſſons ne laiſſa pas de paſſer outre. On prétendit qu'Artaud, ayant une fois renoncé avec ſerment à l'adminiſtration de ſon égliſe, ne pouvoit plus y revenir. On fit valoir les plaintes du clergé & de la nobleſſe ſur la vacance de ce ſiege : enfin l'on jugea, qu'on devoit ordonner archevêque Hugues fils du comte Hebert, qui y avoit été deſtiné depuis long-tems, & qui étoit demandé par le clergé & par le peuple, c'eſt-à-dire par une partie. Il n'avoit qu'environ vingt ans, & pendant les quinze années qui s'étoient paſ-

Sup. n. 1. ſées depuis ſon élection, il avoit demeuré à Auxerre, & y avoit fait ſes études auprés de l'évêque Gui, qui l'avoit ordonné diacre, & Gui, évêque de Soiſſons, l'ordonna prêtre trois mois aprés ſon retour à Reims; ce dernier Gui étoit fils de Foulques comte d'Anjou; & aprés avoir été chanoine de ſaint Martin de Tours,

Frod. Chr. il fut ordonné evêque en 937. Suivant la réſolution du concile de Soiſſons, les évêques ſe tranſporterent à Reims, & en ordonnerent Hugues archevêque dans l'égliſe de S. Remi.

Baron. an. 940. Papebr. Conat. Il envoya à Rome des deputez pour demander le pallium, & ils s'adreſſerent au pape Etienne VIII. car Leon VII. étoit mort en 939. ayant tenu le ſaint ſiege trois ans & demi. Comme Etienne étoit Alleman de naiſſance, les Romains le prirent en telle averſion, qu'ils lui decouperent le viſage, & le defigurerent de ſorte, qu'il n'oſoit plus paroître en public. Il tint toutefois le ſaint ſiege trois ans & quatre mois. Il accorda le pallium à Hugues pour l'archevêché de Reims; & ſes députez vinrent en 942. avec un évêque nommé

Damaſe, que le pape envoya legat en France. Il portoit des lettres aux ſeigneurs & à tous les habitans de France & de Bourgogne, pour reconnoître le roi Loüis, & envoyer des deputez à Rome, avec menace d'excommunication, s'ils ne ſatisfaiſoient avant Noël, & s'ils continuoient de lui faire la guerre. Sur quoi les évêques de la province de Reims, ayant conferé avec le comte Hebert: le prierent d'interceder auprés du comte Hugues, pour lui faire reconnoître le roi: car c'étoit ſon plus puiſſant adverſaire. AN. 942.

XXIV. Fin de S. Odon. *Elog. Odon. n. 38. ſæc. 5. Act. B. p. 141.* *Vita per Io. lib. III. n. 7.*

La même année 942. le pape Etienne fit venir à Rome pour la troiſiéme fois ſaint Odon abbé de Clugni, afin de procurer la paix entre Hugues roi d'Italie & le patrice Alberic: car la guerre continuoit toûjours entre-eux. Pendant que ſaint Odon fut à Rome, Alberic lui donna le monaſtere de S. Elie à Suppenton prés de Nepi, pour y établir la reforme. Il y mit pour abbé un de ſes diſciples nommé Theodart, qui voyant ces anciens moines fort attachez à manger de la chair, leur faiſoit apporter à grand frais du poiſſon des lieux d'alentour. Mais un torrent qui paſſoit prés du monaſtere, forma un étang qui les exempta de cette peine. Ce qui fut regardé comme un miracle, & attribué aux prieres de S. Odon.

n. 12.

Etant à Rome il fut attaqué d'une fievre violente & continuë, qui le reduiſit à l'extremité; mais comme il ſouhaitoit ardemment de finir ſes jours au tombeau de ſaint Martin, où il avoit commencé de goûter la pieté: il vit en ſonge un perſonnage venerable, qui lui dit: que ſa mort étoit proche, & que toutefois ſaint Martin lui avoit obtenu un delai, pour retourner en ſon païs. En effet il ſe porta mieux, & eut aſſez de force

AN. 942. pour venir jusques à Tours, où il arriva prés le tems de la fête du saint. Il la celebra avec une devotion extraordinaire: le quatriéme jour la fievre le reprit, & il mourut le jour de l'octave dix-huitiéme de Novembre 942. âgé de soixante-quatre ans; la quinziéme année depuis qu'il fut abbé de Clugni. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. Il fut enterré dans l'église de saint Julien de Tours par l'archevêque Theotilon, qui par son secours avoit retabli ce monastere, fondé par saint Gregoire son predecesseur, & ruiné par les Normans. Theotilon mourut trois ans aprés en revenant de Laon pour procurer la paix entre le roi & les princes; & fut enterré dans la même église de saint Julien.

Martyr. R. 18. Nov.

Frod. Chr. 945.

Mabill. elog. p. 133.

Sup. liv. LIV. n. 22.

Entre les monasteres reformez par saint Odon, les plus connus sont les suivans. Aurillac en Auvergne, fondé depuis peu par saint Gerauld: Fleury sur Loire, reformé à la sollicitation du comte Elisiard, qui obtint cette abbaye de Raoul roi de France, pour la donner à saint Odon, & alla avec deux autres comtes & deux évêques l'en mettre en possession, nonobstant la resistance des anciens moines, qui se défendirent à main armée. Saint Odon reforma aussi le monastere de Sarlat en Perigord, & celui de Tulle en Limousin, depuis érigez en évêchez: saint Pierre le vif à Sens: saint Julien à Tours: Romans-Moustier au diocese de Lausane: Charlieu au diocese de Mâcon. On le reconnoissoit pour abbé de toutes ces maisons: mais il mettoit en chacune un abbé particulier, qui étoit comme son vicaire. En Italie il reforma le monastere de saint Paul à Rome, ceux de Soupenton, de Salerne, de S. Augustin à Pavie: établissant par tout le même ordre, c'est-

à-dire la même obſervance qui ſe pratiquoit à Clugni. Il ne negligeoit pas le temporel, dont le ſoin eſt une ſuite ordinaire de la regularité. De ſon tems le monaſtere de Clugni reçut des donations ſi conſiderables, qu'il en reſte juſqu'à cent quatre-vingt-huit chartes.

Il reſte auſſi de lui pluſieurs écrits, qui montrent ſa ſience & ſa pieté. L'abregé des morales de ſaint Gregoire ſur Job; des hymnes & des antiennes en l'honneur de ſaint Martin; les trois livres du ſacerdoce depuis nommez ſes occupations, & à preſent ſes conferences. Etant abbé il écrivit en quatre livres la vie de ſaint Gerauld comte d'Aurillac. L'hiſtoire du retour des reliques de ſaint Martin, rapportées de Bourgogne, qu'il compoſa à la priere de Foulques le bon comte d'Anjou, & pluſieurs diſcours à la loüange de ce ſaint. Un entre autres ſur l'incendie de ſon égliſe arrivé de ce tems-là, pour montrer qu'elle ne doit ſcandaliſer perſonne, ni diminuer la devotion des fideles envers ſaint Martin. On attribuë encore à ſaint Odon la vie de ſaint Gregoire de Tours.

Mabill. elog. n. 46.
Sup. n. 4.
Bibl. Clun. p. 160.
Sup. liv. LIII. n. 56.

En pluſieurs endroits de ſes ouvrages, mais principalement dans ſes conferences, il déplore les mœurs corrompuës des Chrétiens : entre autres l'impureté, la violence & le mépris manifeſte de la juſtice. Il ſe plaint en particulier de l'abus de la ſainte euchariſtie par les communions indignes. Ce myſtere, dit-il, n'étoit pas celebré ſi frequemment dans les commencemens de l'égliſe : mais plus il étoit rare, plus on y apportoit de religion. Il dit que les reliques de ſainte Valburge ayant été miſes ſur l'autel, les miracles ceſſerent; & qu'elle apparut à un malade, & lui dit : Vous ne

II. Coll. c. 28.

gueriſſez pas, parce que mes reliques ſont ſur l'autel, qui ne doit ſervir que pour les divins myſteres. On ôta les reliques, & les miracles recommencerent. Parlant des moines, il traite d'apoſtaſie le mépris de la nourriture & de l'habit preſcrit par la regle, & la proprieté, ſous pretexte de laiſſer pour l'ornement de l'égliſe.

Elog. ſæc. 5. Act. Ben. p. 316.

Le ſucceſſeur de ſaint Odon & le troiſiéme abbé de Clugni fut Aimard, qu'il avoit fait élire dés l'année 941. avant ſon dernier voyage de Rome. Aimart étoit de baſſe naiſſance, mais d'une grande vertu. Il fut trés-zelé pour l'obſervance, & augmenta conſiderablement le temporel, comme on voit dans les archives de Clugni, par 278. chartes de ſon tems, qui ne fut que de ſix ans.

XXV. S. Gerard de Brogne.

Vita ſæc. 5. Act. B. p. 248.

Du tems même de ſaint Odon, la diſcipline monaſtique fut retablie dans la Gaule Belgique par S. Gerard de Brogne, né ſur la fin du neuviéme ſiecle d'une famille noble prés de Namur. Son pere deſcendoit du comte Haganon favori de Charles le Simple, & ſa mere étoit ſœur d'Etienne évêque de Tongres. Gerard fut d'abord au ſervice de Berenger comte de Lomage; & dés ce tems il rebâtit l'égliſe de Brogne dans une terre à lui, voulant y fonder un monaſtere; & en attendant il y établit des clercs, pour faire l'office. C'étoit l'an 918. Le comte Berenger l'ayant envoyé à Robert comte de Paris & depuis Roi, il logea à l'abbaye de ſaint Denis, où il fut touché du deſir de quitter le monde. Etant de retour, il obtint la permiſſion du comte Berenger & de l'évêque Etienne ſon oncle & ſon paſteur, qui lui donna l'abſolution de ſes pechez. Il revint donc à ſaint Denis, prit l'habit monaſtique,

& demanda la permiſſion de commencer ſes études, c'eſt-à-dire d'apprendre à lire : ce qu'il fit avec l'humilité d'un enfant, quoi-qu'il fût déja en âge d'homme. En peu de jours il eut appris le pſeautier, & s'avança dans la connoiſſance de l'écriture ſainte, faiſant en même tems un grand progrés dans l'obeïſſance & les autres vertus. La ſeconde année de ſa converſion il fut ordonné acolyte par Theodulphe évêque de Paris, la troiſiéme année ſoudiacre, la quatriéme diacre par Fulrad ſon ſucceſſeur, & la neuviéme année prêtre par Adelheme ſucceſſeur de Fulrad.

Aprés dix ans de ſéjour à S. Denis, il en ſortit l'an 928. pour venir établir ſon monaſtere de Brogne, apportant des reliques de ſaint Eugene martyr. Le clergé de Tongres & l'évêque même, s'oppoſerent d'abord au culte de ce ſaint, qu'ils ne connoiſſoient point; mais l'évêque le permit enfin, & ſa tranſlation ſe celebre encore à Brogne. Gerard chaſſa les clercs qu'il y avoit mis, & y mit des moines qu'il gouverna quelque tems : mais ne pouvant ſouffrir le concours du peuple, il s'enferma dans une cellule prés de l'égliſe, pour vaquer à la priere avec plus de liberté. *Molan. ad Uſuard. 18. Aug.*

Quelque temps aprés l'évêque de Cambray l'obligea de prendre ſoin du monaſtere de ſaint Guiſlain en Hainault, à la ſollicitation de Giſlebert duc de Loraine un des plus puiſſans ſeigneurs de ce tems-là, gendre du roi Henri l'Oiſeleur. Le monaſtere de ſaint Guiſlain n'étoit alors occupé que par quelques clercs dereglez & interreſſez, à la place deſquels Gerard établit une communauté de moines, dont il fut abbé, ſans ceſſer de l'être de Brogne. Arnould le vieux comte de Flandres, croyant avoir été guéri de la pierre par ſes prie-

res, lui offrit de grands presens, & l'obligea enfin de recevoir la dîme de ses biens, pour la distribuer aux monasteres & aux pauvres, & de se charger du gouvernement de toutes les abbayes qu'il avoit sous sa puissance.

Gerard reforma entre-autres le monastere de Blandinberg ou saint Pierre de Gand, fondé par saint Amand, & occupé depuis plus de cent ans par des clercs seculiers que Gerard en chassa pour leur déreglement, sans avoir égard à la noblesse dont ils se vantoient, & mit à la place des moines trés-reguliers. Les clercs furieux attenterent à sa vie, & vinrent l'attaquer jusques dans l'église, comme il étoit à l'autel : mais il les étonna par sa constance, & leur pardonna. Il fit cette reforme l'an 941. & la communauté devint nombreuse en peu de tems. Trois ans aprés il fit apporter à saint Pierre de Gand les reliques de saint Vandrille, de saint Ansbert & de saint Vulfran, qui avoient été transportées à Bologne sur la mer en 858. pendant les ravages des Normans. Vicfrid évêque de Teroüanne, voulut s'opposer à cette translation, & conserver ce tresor dans son diocese : mais il fut obligé de ceder à la volonté du comte Arnould. On nomme jusques à dix-huit monasteres que Gerard reforma, & dont les plus connus sont saint Pierre & saint Bavon de Gand, saint Martin de Tournai, Marchienne, saint Vaast d'Arras, saint Riquier, saint Bertin, saint Omer & saint Amand. D'ailleurs il est certain que Gerard gouverna les monasteres de saint Remi à Reims & de Mouson. Sur la fin de sa vie il mit des abbez ou d'autres superieurs dans tous ces monasteres, & se retira à Brogne, pour en prendre un soin

Hist. transl. sæc. 5. Bened. p. 200.

Mabill. abs. n. 6. p. 250.

ſoin particulier. Enfin il y mourut en 959. le troiſiéme d'Octobre jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Martyr. R. 3. Oct.

XXVI. S. Jean de Gorze. Vita. n. 9. p. 368.

Un autre moine illuſtre du même tems étoit Jean, depuis abbé de Gorze. Il nâquit à Vendieres entre Mets & Toul, & étudia fort bien la grammaire, l'écriture ſainte, les canons & les loix civiles. S'étant donné à Dieu, il fit une confeſſion generale, & reçut la penitence que lui impoſa Humbert reclus à Verdun, renommé par ſa vertu & ſa ſience; & depuis ce tems Jean ne mangea point de viande; & pratiqua des jeûnes trés-rigoureux. Ayant oüi parler d'un ſolitaire nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il alla le trouver, deſirant ardemment de mener la vie d'ermite. Mais Lambert étoit un homme ruſtique & ignorant, dont la pieté conſiſtoit à s'accabler de travail, quelquefois hors de raiſon : vivant d'une façon ſi extraordinaire, qu'il étoit difficile de le voir ſans rire. Il ne ſe mettoit point en peine de couvrir ſon corps, même pour ſatisfaire à la pudeur. Pour ſa nourriture il faiſoit ſouvent un pain qui lui duroit deux mois, & dont il rompoit tous les jours à coups de cognée un morceau qu'il prenoit au poids. Il mangeoit quand il n'en pouvoit plus, aprés deux ou trois jours de jeûne, de jour ou de nuit, ſans aucune heure reglée. Quand la fantaiſie lui prenoit, il alloit dans les villes & les villages, puis tout d'un coup il ſe renfermoit dans ſa cellule. Il commençoit quelquefois la meſſe à minuit, quelquefois le ſoir ou à la pointe du jour.

Jean de Vendieres ne laiſſa pas de vivre quelque tems avec ce ſolitaire, s'étant enfermé dans une cellule, où pluſieurs perſonnes de Verdun le venoient voir pour s'édifier par ſes diſcours. Ils lui conſeillerent de quit-

ter cet extravagant ; & de l'avis de Humbert il fit le voyage de Rome : alla juſques au mont Gargan, & viſita en paſſant le mont Caſſin & les monaſteres voiſins de Naples. A ſon retour il demeura chez lui, ne trouvant point de lieu où il pût vivre à ſon gré en communauté ; & pratiqua en ſon particulier la vie monaſtique, veillant, priant & jeûnant rigoureuſement. Humbert le fit connoître à Einolde ou Egilnolde, qui menoit à peu prés la même vie de ſon côté. Il avoit été primicier de l'égliſe de Toul, puis archidiacre ; & ayant donné tout ſon bien aux pauvres, il paſſa quelque tems dans une caverne. Enfin ils ſe joignirent ſept, & reſolurent de paſſer en Italie, pour y pratiquer la perfection de la vie monaſtique : vivant du travail de leurs mains, dans les pays fertiles, mais abandonnez, que Jean avoit remarquez aux environs de Benevent. Mais Adalberon évêque de Mets en ayant eu connoiſſance, leur donna l'abbaye de Gorze, qui avoit été ruinée par les Normans. Ils y entrerent l'an 933. & élurent pour abbé Einolde, & Jean pour cellerier.

Vita Jo. Gorz. n. 72.

Il étoit trés propre à cette charge, entendant parfaitement le menage de la campagne & l'adminiſtration du temporel. Auſſi dés le commencement, voyant l'abbé Einolde embaraſſé de ces ſoins exterieurs, il offrit de l'en ſoulager, l'exhortant à s'appliquer uniquement à la vie interieure ſuivant ſon attrait. Jean, quoique trés-ferme en ſes reſolutions, obeiſſoit ponctuellement au moindre mot de l'abbé : qui l'éprouva pluſieurs fois, en lui faiſant changer exprés d'obedience. Il le fit prevôt du monaſtere, puis l'obligea à s'en demettre : enſuite il le fit doyen, puis cel-

lerier. Il lui donna la charge du veſtiaire, de l'hoſpitalité de l'infirmerie, & le trouva prêt à tout. Il lui rendoit un compte exact de toute la dépenſe juſques à un obole, quoique l'abbé voulut s'en rapporter à lui.

Outre les études qu'il avoit faites avant ſa converſion, il fit encore beaucoup de lectures dans le monaſtere. Premierement des morales de S. Gregoire, qu'il lût pluſieurs fois de ſuite, enſorte que preſque tous ſes diſcours en étoient tirez. Il lût auſſi ce qu'il lui tomba entre les mains de S. Auguſtin, de S. Ambroiſe, de S. Jerôme & des autres peres: mais les livres étoient alors difficiles à trouver, par le refroidiſſement des études. Il lut tout au long les traitez de S. Auguſtin ſur S. Jean, ſur les pſeaumes & de la cité de Dieu. Enfin il travailla beaucoup ſur les livres de la Trinité; & à l'occaſion de ce qui eſt dit des relations des perſonnes divines, il ſe mit à étudier les categories, l'introduction de Porphyre, & toute la dialectique. Il s'y appliqua long-tems & fortement: mais l'abbé Einolde, qui ſavoit par experience, la difficulté & le peu de fruit de cette étude, trancha court, en lui deffendant de s'y appliquer davantage; & lui ordonnant d'étudier plûtôt l'écriture ſainte. Il s'y mit tout entier, & étudia beaucoup S. Gregoire ſur Ezechiel, car il aimoit ſingulierement ce ſaint docteur. Il liſoit les vies des peres pour les imiter, & ſavoit preſque par cœur celle de S. Jean l'aumônier: ſans que toutes ſes études le detournaſſent de ſes occupations exterieures. n. 8.

Comme ſa charge de cellerier l'obligeoit à converſer avec les ſeculiers, il ſe plaignoit que pour peu qu'il fût avec eux, il ſe relâchoit de ſon obſervance ordinai- n. 86.

re ; & que les repas que la bienſeance obligeoit de leur donner, étoient toûjours de grande dépenſe à la maiſon. Car il en menageoit les biens avec tant de ſoin, qu'on l'accuſoit d'avarice : quoiqu'il n'employât jamais aucune mauvaiſe voye pour les augmenter. Il jeûna long-
n. 92. tems au pain & à l'eau tous les jours, excepté les fêtes. Enſuite l'abbé voyant qu'il alteroit ſa ſanté, le reduiſit à ne jeûner ainſi que les deux carêmes avant Pâques & avant Noël : mais il commençoit ce dernier au treiziéme de Septembre. Outre l'abbaye de Gorze, l'évêque Adalberon reforma les monaſteres de S. Clement & de S. Arnould de mets.

XXVII. Egliſe de Normandie.

Frod. Chr. 943. 437.

Les Normans n'étoient pas ſi bien convertis, qu'il ne ſe trouva encore chez eux des payens. Leur duc Guillaume longue épée, ayant été tué en trahiſon par Arnoul comte de Flandres en 943. Hugues le grand duc de France combattit ſouvent avec les Normans payens, qui êtoient entrez dans le pays, ou qui retournoient au paganiſme ; & ils tuerent grand nombre de ſon infanterie Chrétiene. Toutefois il prit Evreux malgré eux, à la faveur des Normans Chrétiens qui étoient dedans. Le roi de France Loüis d'Outre-mer marcha vers Roüen, & combattit contre Tourmond Normand apoſtat, qui vouloit ramener les autres à l'idolatrie, même le jeune duc Richard fils de Guillaume, & conſpiroit contre le roi avec un roi payen nommé Setric : mais ils furent vaincus, & Tourmond tué. L'archevêque de Roüen n'aidoit pas au progrés du Chriſtianiſme. C'étoit Hugues moine de S. Denis que le duc Guillaume avoit mis ſur ce grand ſiege en 942. Il étoit d'illuſtre naiſſance, mais il oublia tellement la ſainteté de ſa profeſſion, qu'il s'abandonna à la débauche, & eut grand

Order. lib. 5. p. 43. Acta arch. Roth. tom. 2. Analect. p. 437.

nombre d'enfans. Il dissipa les biens de l'église & dona à Raoul son frere, seigneur trés-puissant, une terre considerable du domaine de l'archevêché. Hugues tint le siege de Roüen quarante sept ans, & ne mourut qu'en 989.

XXVIII. S. Odon de Cantorberi.

Sup liv. LIV. *n.* 8.

Acta. SS. Ben. Sæc. 5. p. 40. Vita ibid p. 288.

En Angleterre Plegmond archevêque de Cantorberi, mourut vers l'an 922. ayant tenu ce siege trente-quatre ans. Son successeur fut Athelme pendant trois ans, à qui succeda Vulfelme en 925. & à celui-ci saint Ode ou Odon en 942. Il étoit fils d'un seigneur Danois payen établi en Angleterre, qui lui voyant de l'inclination pour la religion Chrétiene, l'en detournoit autant qu'il pouvoit : ne voulant pas même souffrir, qu'il nommât Jesus-Christ. Le jeune Odon ne laissoit pas de continuer à frequenter les églises & de rapporter au logis les bonnes instructions qu'il y entendoit : de quoi son pere outré de colere le desherita ; & le jeune homme ravi de perdre pour Dieu tout ce qu'il pouvoit esperer sur la terre, quitta ses parens, & se mit au service d'Athelme, un des principaux seigneurs & des plus pieux de la cour du roi Alfrede. Celui-ci voyant la bonne inclination d'Odon, le reçut avec une affection de pere, lui donna tous les secours necessaires & le fit bien étudier. Etant baptisé, il reçut la tonsure clericale & les ordres jusques au soudiaconat : où il demeura quelques années, à cause de sa jeunesse : mais depuis qu'il fut ordonné prêtre, il fut en grande veneration au duc Athelme & aux autres seigneurs qui se confessoient à lui & recevoient ses conseils.

Odon fit avec ce duc le voyage de Rome, pendant le quel il le guerit par ses prieres, lui faisant boire du

vin ſur le quel il avoit fait le ſigne de la croix. Aprés la mort du duc Athelme & du roi Alfrede, il fut en grande eſtime auprés du roi Edoüard ſon fils & du roi Edelſtan fils d'Edoüard, qui le fit évêque de Schireburne, malgré ſa reſiſtance, par le choix du clergé & du peuple; & Vulfelme alors archevêque de Cantorberi, le conſacra avec joye. Edelſtan crut devoir à ſes prieres une grande victoire qu'il remporta ſur les payens l'an 938. quatorziéme de ſon regne. Ce prince mourut trois ans aprés en 941. Son frere Edmond lui ſucceda, & l'évêque Odon ne lui fut pas moins cher. Vulfelme archevêque de Cantorberi étant mort peu de tems aprés; le roi preſſa Odon de prendre ſa place : mais il s'en défendit par l'autorité des canons, qui condamnent les tranſlations. Le roi lui repreſenta, que ſaint Pierre avoit été transferé d'Antioche à Rome, & pluſieurs autres rapportez dans l'hiſtoire, ſans toutefois les nommer enfin: qu'en Angleterre même S. Mellit avoit paſſé de Londres à Cantorberi & S. Juſt de Rocheſter. Odon ſe rendit à ces exemples, mais il oppoſa une autre difficulté. Tous ceux, dit-il, qui ont rempli le ſiege de Cantorberi depuis la converſion des Anglois, ont été moines: je ne veux pas violer une ſi ſainte & ſi ancienne coûtume; auſſi bien deſirai-je depuis long-tems d'embraſſer la profeſſion monaſtique. Le roi loüa ſon humilité & ſa pieté; & l'on envoya en diligence au monaſtere de Fleury ſur Loire, qui étoit alors en trés-grande reputation pour la regularité de l'obſervance; au lieu qu'elle étoit fort tombée en Angleterre. L'abbé de Fleuri vint lui-même apporter à Odon l'habit monaſtique; & aprés l'avoir reçu, il prit poſſeſſion du ſiege de Cantorberi vers l'an 942.

Quelque tems aprés il fit des conſtitutions pour la consolation du roi Edmond & l'inſtruction de ſon peuple, compriſes en dix articles. Il y recommande l'immunité des égliſes, défendant de les charger d'aucun tribut: il marque les devoirs du roi & des ſeigneurs, particulierement l'obeïſſance aux évêques. Les devoirs des évêques, ſur tout la viſite du dioceſe tous les ans: les devoirs des prêtres, des clercs & des moines, recommandans à ceux-ci la ſtabilité & le travail des mains. Le reſte regarde tout le peuple. On trouve auſſi une lettre ſynodale à ſes ſuffragans, qui ſemble eſtre du même tems.

To. 9 Conc. p. 609.
c. 1.
c. 2.
c. 3.
c. 4. 5.
c. 6.

Le roi Edmond de ſon côté fit des loix, dont pluſieurs regardent la religion. Il y recommande la continence aux clercs, ſous peine de perdre leurs biens temporels & la ſepulture aprés leur mort. Il charge les évêques des reparations des égliſes & promet ſeureté à ceux qui s'y refugient. C'eſt que les meurtres & les violences n'étoient pas moins frequens en Angleterre qu'en France: comme il paroît par ces mêmes Loix.

Ibid. p. 612.
c. 1.
c. 5.
p. 616.

XXIX.
Commencement de ſaint Dunſtant

Ce roi connoiſſant le merite de l'abbé Dunſtan, le fit venir auprés de lui pour l'aider de ſes conſeils: mais quelque tems aprés ſur de faux rapports, il le chaſſa de ſa cour. Au bout de trois jours étant à la chaſſe, il penſa tomber dans un precipice; & croyant que c'étoit une punition de ſa faute, il promit à Dieu de rappeller Dunſtan, & fut auſſi-tôt delivré de ce peril. Il l'envoya querir, lui promit une amitié perpetuelle; & lui donna la terre de Gleſton ou Glaſtembury au pays d'Oüeſſex, aujourd'huy dans le comté de Sommerſet. C'étoit un trés-ancien monaſtere, prés du quel Dunſtan étoit né la premiere année du regne d'Edelſtan, qui

Vita Dunſt. n. 18. Act. Ben. ſæc. 5. p. 669.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 1.
Vita 3. p. 660.

& ap. Bol. 19. Maj. to. 7. p. 344.

fut l'an 924. Ses parens étoient de la premiere noblesse, & dés l'enfance ils le firent élever dans cette maison de Glastemburi, où demeuroient quelques hibernois qui instruisoient la jeunesse. Mais il n'y avoit plus de moines, & les rois s'en étoient approprié les domaines. Dunstan y ayant commençé ses études & reçu les ordres mineurs, passa à Cantorberi auprés de l'archevêque Ethelme son oncle paternel, qui le recommanda au roi Edelstan & le mit à son service. Comme il réüssissoit parfaitement en tout, son metite lui attira des envieux, qui l'accuserent auprés du roi d'être magicien & d'avoir commercé avec les demons. On dit que le fondement de ce reproche fut, qu'en une certaine occasion, Dunstan ayant pendu sa harpe contre une muraille, elle joüa toute seule, & chanta une antienne.

Il quitta la cour de lui-même, sans attendre d'être congedié, & se retira prés d'Elfege évêque de Vinchestre son parent, qui l'exhorta à embrasser la vie monastique : mais le jeune homme y resista quelque tems croyant devoir se marier. Une maladie qui le reduisit à l'extremité, le determina, & en étant revenu; il reçut l'habit monastique de la main de l'évêque, qui ensuite l'ordonna prêtre aprés les interstices canoniques, lui donnant pour titre l'église de nôtre-Dame de Glastemburi. Car les moines, non plus que les autres n'étoient point ordonnez sans titre. Aprés avoir reçu quelque tems les instructions de l'évêque Elfege, pour se fortifier contre les tentations : il retourna à Glastemburi servir l'église de son titre, prés de laquelle il se fit une cellule, ou plûtôt une cave si étroite, qu'elle ressembloit à un sepulchre. Elle n'avoit que

Mabill. hic. p. 666. n.

cinq

cinq pieds de long, deux & demi de large, & la hauteur necessaire pour y pouvoir être debout. La porte faisoit un des côtez, & avoit de petites fenêtres par où il recevoit du jour pour travailler. Il jeûnoit & prioit assiduëment, & cette maniere de vie lui attira bien-tôt des visites de toutes sortes de personnes, qui publioient ses vertus.

Son pere & sa mere étant morts, il se trouva leur seul heritier: car en Angleterre comme ailleurs, les moines n'étoient point exclus des successions. Dunstan donna à l'église de Glastemburi les terres les plus proches qui se trouverent être à lui, & du reste de son patrimoine, il fonda en divers lieux cinq monasteres, où se formerent depuis par ses soins de grandes communautez. Le roi Edelstan lui ayant donné tout ce qui étoit de son domaine à Glastemburi, il commença peu de jours aprés à y jetter les fondemens d'une église plus magnifique, & à y bâtir des lieux reguliers. Quand tout fut achevé, il y assembla une grande communauté de moines, dont il fut le premier abbé & les conduisit à une grande perfection. La doctrine & la pieté reluisoient tellement dans ce monastere, que l'on en tira dans la suite un grand nombre d'évêques & d'abbez : ensorte que S. Dunstan fut le principal reparateur de la religion par toute l'Angleterre.

XXX.
Image mirac. d'Edesse.
Post. Theoph. p. 268. n. 48.
Gr. Ap. Combef. Sur. 16. Aug.

En Orient l'empereur Romain Lecapene, fit venir d'Edesse l'image miraculeuse de J. C. que l'on y gardoit, & il la fit apporter à C. P. Or nous voyons ce que l'on croyoit de cette image, par un discours de l'empereur Constantin Porphyrogenete, qui en raconte ainsi l'histoire. Abgar seigneur d'Edesse avoit un serviteur

nommé Ananias, qui passant par la Palestine pour aller en Egypte, vit Jesus-Christ, & fut touché de ses discours & de ses miracles, A son retour il s'en informa plus exactement, esperant qu'il gueriroit son maître affligé de la goute & de la lepre noire. Sur son rapport Abgar écrivit une lettre à J. C. où il le prioit de venir chez lui, lui offrant sa ville pour retraite contre la mauvaise volonté des Juifs. Ananias fut chargé de la lettre, & comme il savoit peindre, Abgar lui ordonna, que s'il ne pouvoit amener Jesus-Christ, il apportât au moins son portrait. Ananias étant arrivé en Judée, trouva Jesus-Christ environné d'une si grande foule, qu'il ne put en approcher. C'est pourquoi il s'assit sur une pierre élevé, & commença à faire son portrait sur un papier. Jesus connoissant en esprit ce qui se passoit, le fit appeller par saint Thomas, & quand il fut devant lui, avant que d'avoir vû la lettre, il lui dit le sujet de son voyage. Puis il fit réponse à Abgar par une lettre, où il promettoit de lui envoyer un de ses disciples pour le guerir.

Jesus ayant donné sa lettre à Ananias, vit qu'il étoit en peine d'accomplir l'autre commandement de son maître touchant le portrait. C'est pourquoi s'étant lavé le visage avec de l'eau, il l'essuya d'un linge où son image se trouva aussi-tôt imprimée, & il le donna à Ananias. En retournant il arriva à Hierapolis, où il logea hors de la ville, & cacha le linge dans un monceau de briques neuves: mais à minuit il y parut un grand feu qui sembloit menacer toute la ville. Les habitans allarmez ayant trouvé Ananias, l'obligerent à dire ce qu'il portoit, & on trouva sur une brique qui avoit touché le linge un portrait semblable qu'ils re-

tinrent, & que l'on gardoit encore à Hierapolis. Ananias continua son chemin, & apporta à Edesse la lettre & l'image. On comptoit encore la chose d'une autre maniere. On disoit que lorsque Jesus sua du sang avant sa passion, un de ses disciples lui donna ce linge dont il s'essuya, & y imprima son image, & le donna à garder à saint Thomas, de qui saint Thadée le reçût, & le porta à Edesse. Car on assuroit que Jesus aprés son ascension, avoit envoyé saint Thadée à Edesse avec cette image; & qu'Abgar avoit été bien-tôt averti de son arrivée par le bruit de ses miracles. Quand l'apôtre vint devant lui, il portoit l'image miraculeuse attachée à son front, & il en sortoit une lumiere que les yeux ne pouvoient souffrir. Abgar étonné se leva de son lit & courut au devant, ne se sentant plus de son mal. Il prit la sainte image, la mit sur sa tête, sur ses levres, sur ses yeux, sur tout son corps, & se trouva parfaitement gueri, excepté un peu de lepre qui lui resta sur le front : mais elle s'effaça, quand il reçût le baptême. Il y avoit à la porte d'Edesse une Idole, que tous ceux qui y entroient, étoient obligez d'adorer. Abgar la fit ôter, & mit à la place la sainte image collée sur une planche & ornée d'or; & elle y fut honorée pendant tout son regne & celui de son fils. Mais son petit fils étant retourné à l'idolâtrie, voulut ôter la sainte image & retablir l'idole. L'évêque pour conserver la sainte image, fit continuer la muraille devant la niche où elle étoit, aprés avoir mis dedans une lampe allumée & une tuile dessous : ainsi elle demeura plusieurs siecles cachée & inconnuë.

Environ cinq cens ans aprés le tems d'Abgar, Cosroës roi de Perse assiegea Edesse. Il l'alloit prendre *Sup. l. XXXIII. n. 8.*

quand l'évêque nommé Eulalius apprit par revelation, qu'il y avoit une image miraculeuse & le lieu où elle étoit. Il trouva la lampe encore allumée, & sur la tuile qui couvroit l'image, une autre image toute pareille. L'huile de cette lampe brûla les mineurs & les machines des Perses, & la presence de l'image tourna contre eux le feu qu'ils avoient allumez contre la ville : enfin Cosroës fut contraint de lever le siege. Quelque tems aprés sa fille étant possedée, le démon dit, qu'il ne sortiroit point, si on ne faisoit venir l'image d'Edesse. Cosroës en ayant écrit au gouverneur & à l'évêque, ils craignirent quelque surprise, & firent faire une copie fidelle de l'image, qu'ils envoyerent, gardant l'original. A peine fut-elle entrée en Perse, que le demon promit de sortir, pourvû qu'elle retournât : ainsi Cosroës la renvoya avec des presens. L'historien Evagre qui vivoit du tems de Cosroës, attribuë aussi à l'image miraculeuse la levée du siege d'Edesse ; & c'est le premier qui parle de cette image. L'empereur Constantin ayant ainsi raconté l'origine & la découverte de cette image, vient à ce qui s'étoit passé de son tems, quatre cens ans aprés l'ancien Cosroës ; & le raconte ainsi.

Evag. IV. hist. c. 27.

L'empereur Romain Lecapene, desiroit passionément de faire venir la sainte image à C. P. où étoient déja tant de précieuses reliques. Il avoit plusieurs fois envoyé à Edesse, demander l'image & la lettre de N. S. offrant en échange deux cens Sarasins captifs, & douze mille pieces d'argent. Enfin l'an du monde 6452. qui est de J. C. 944 l'Emir d'Edesse envoya dire, qu'il acceptoit ces conditions, demandant de plus une bulle d'or, par laquelle l'empereur promit, que jamais les

Romains n'attaqueroient les quatre villes de Roha, Charres, Saroze & Samosate, & ne pilleroient leur territoire. L'empereur envoya Abraham évêque de Samosate pour recevoir la sainte image & la lettre; & de peur de surprise, il emporta l'image miraculeuse & ses deux copies : celle qui avoit été faite pour envoyer en Perse, & une autre que l'on honoroit dans l'église des Nestoriens : mais on les renvoya depuis, ne gardant que l'original. Les Chrétiens d'Edesse firent beaucoup de bruit, ne pouvant se resoudre à perdre ce tresor, qu'ils regardoient comme la sauve-garde de leur ville : mais l'Emir des Sarasins les obligea partie de gré partie de force à tenir le traité.

L'histoire Orientale parle aussi de cette translation : & dit, que sur la proposition des Romains les habitans de Rouha, c'est ainsi qu'ils nomment Edesse, écrivirent au Calife Moctafi qui regnoit alors; & qu'il ordonna au Visir d'assembler tous les cadis & les grands pour deliberer sur cette affaire. Quelques-uns dirent, qu'il étoit honteux aux Musulmans, de donner cette image aux Romains : d'autres soutinrent, qu'il étoit loüable de racheter à ce prix des Musulmans captifs; & cet avis l'emporta. *Elmac. lib. III. c. 2. p. 213.*

Lempereur Constantin raconte ensuite comment la sainte image fut apportée à C. P. Elle y arriva le quinziéme d'Août l'an 944. & fut d'abord déposée dans l'église de Nôtre-Dame de Blaquernes, où l'empereur celebroit la fête de l'Assomption. Le lendemain on la porta solemnellement à sainte Sophie, & enfin elle fut mise dans l'église du Phare, la principale des chapelles du palais. Il raconte un grand nombre de miracles arrivez à cette occasion, tant pendant tout le voyage, qu'à *Cang. C. P. lib. IV. c. n. 37.*

C. P. & c'eſt le contenu de ce diſcours attribué à l'empereur Conſtantin Porphyrogenete. L'égliſe Greque celebre la fête de cette tranſlation le même jour ſeiziéme d'Août.

XXXI.
Simeon Metaphraſte.
Boll. pref. gen. to. 1. c. 1. 6. 3.
Pſell. ap. Allat. de Simeon.
Item. ap. Sur. 273. Novemb.
Ap. Sur. 10. Novemb.

C'eſt le tems de Simeon Metaphraſte, ſi fameux par ſon recueïl de vies des ſaints. Il naquit à C. P. d'une famille illuſtre, & ayant été élevé avec grand ſoin, fit beaucoup de progrés dans l'étude des belles lettres. Dans la ſuite il parvint aux grandes charges, il fut maître des offices & logothete ou grand treſorier, & employé à diverſes negotiations importantes. Etant encore jeune, il alla dans l'iſle de Crete à la ſuite d'Hirmerius grand capitaine, ſous le regne de Leon le philoſophe, & vers l'an 900. & ce fut dans ce voyage qu'il apprit la vie de ſainte Theoctiſte de Leſbos, aſſez ſemblable à celle de ſainte Marie Egyptienne. Il l'apprit d'un ſaint moine nommé auſſi Simeon, qui lui recommanda de l'écrire, & lui predit pluſieurs choſes qui lui arriverent enſuite. Ce fut donc par là qu'il commença à écrire les vies des ſaints.

Enſuite il entreprit d'en recüeillir autant qu'il pourroit, & y fut exhorté par l'empereur même, apparemment Conſtantin Porphyrogenete. Simeon avoit toutes les commoditez neceſſaires pour un ſi grand deſſein, entr'autres de grands biens, pour ne manquer ni de livres ni de copiſtes. Mais il ne ſe contenta pas de raſſembler les vies originales : il en changea le ſtile, & les refit pour la plûpart : les trouvant trop ſimples & trop éloignées du goût de ſon ſiecle, qui n'étoit pas celui du vrai & du naturel, mais du brillant & du merveilleux. Ainſi raportant les actes des martyrs, il ne les donne pas dans leur premiere ſimplicité, mais il les

abrege ou les amplifie : il fait dire aux ſaints, non pas ce qu'ils ont dit en effet, mais ce qu'il juge qu'ils devoient dire, & retranche ſouvent des paroles importantes. On en peut voir la difference en pluſieurs actes, dont les originaux ont été trouvez de nos jours, comme ceux des martyrs Tharaque, Probus & Andronic.

Ap. Sur. 12. Octob. Ruinart. acta. ſinc.

Sup. liv. IX. n. 1. 2. &c.

Simeon ne s'eſt pas contenté de changer le ſtile des actes, il y a ſouvent ajoûté des miracles & d'autres faits qu'il a cru édifians, ſoit qu'ils les ait inventez ou pris d'ailleurs. Nous en avons un exemple dans l'hiſtoire de ſaint Demetrius de Theſſalonique : en la comparant avec celle qu'Anaſtaſe le bibliotecaire & Photius en avoient données dans le ſiecle precedent. Ainſi comme il eſt difficile de démêler ce que Metaphraſte a ajoûté du ſien aux vies qui ont paſſé par ſes mains, elles ſont toutes ſuſpectes aux habiles critiques ; & on ne peut s'y fier, qu'autant qu'elles ſont appuyées par d'autres monumens plus certains. Or il a recüeilli un trés-grand nombre de vies ; & comme il étoit devenu trés-celebre par cet ouvrage, on lui a encore attribué pluſieurs autres vies auſquelles il n'avoit point travaillé. C'eſt de cette ouvrage que lui eſt venu le nom de Metaphraſte, qui ſignifie traducteur, mais avec plus d'étenduë, & comprend auſſi la gloſe & la paraphraſe.

Ap. Sur. 8. Octob. Mabill. to. 1. Analect p. 65.

Phot. bibl. c. 255. v. Tillem. to. 5. p. 149.

XXXII
Fin de Romain Lecapene
An. 944.

Romain Lecapene, qui avoit pris tant de ſoin de faire apporter cette image, ne la vit pas long-tems à C. P. car la même année 944. l'indiction troiſiéme étant commencée le vingtiéme de Decembre, l'empereur Etienne ſon fils, ne pouvant ſouffrir ſa ſeverité, le fit enlever du palais & emmener dans l'iſle Proté, où on

non. poſt Theoph. p. 270 271.

Luitp. IV. c. 9.

AN. 945.

lui coupa les cheveux, & on l'obligea à prendre la vie monaſtique tout vieux & infirme qu'il étoit. Il avoit regné vingt-ſix ans. On loüe ſa charité pour les pauvres, dont on rapporte des exemples remarquables: il avoit grande confiance aux moines, & fonda des monaſteres. Mais ces bonnes œuvres ſont obſcurcies par ſon ingratitude envers l'empereur Conſtantin ſon gendre, & l'intruſion irreguliere de ſon fils Theophylacte ſur le ſiege de C. P. Outre qu'on l'accuſoit de mauvais commerce avec l'imperatrice Zoé mere de Conſtantin, & qu'il laiſſa un bâtard nommé Baſile d'une concubine Bulgare.

Cang. famil. Byz.

Romain fut vangé peu de tems aprés de ſes deux fils Etienne & Conſtantin. Car l'empereur Conſtantin Porphyrogenete, averti qu'ils avoient auſſi conſpiré contre lui, & jugeant bien qu'ils l'épargneroient moins qu'ils n'avoient épargné leur pere, les fit arrêter le vingt-ſeptiéme de Janvier ſuivant l'an 945. comme ils étoient à table avec lui. Ils furent emmenez en exil dans les iſles voiſines, & on leur fit couper les cheveux comme à des clercs. Peu de tems aprés ayant obtenu permiſſion d'aller voir leur pere, ils vinrent à l'iſle Proté, & le voyant revêtu de l'habit monaſtique, ils furent ſenſiblement touchez. Le vieillard pleura, & dit ces paroles de l'écriture: J'ai engendré & élevé des enfans, & ils m'ont mépriſé. Il fut conſolé dans ſon exil par deux moines de grand merite Sergius & Polyeucte. Celui-ci fut depuis patriarche, Sergius étoit neveu du fameux Photius: mais plus illuſtre par ſa vertu que par ſa naiſſance, & ſa ſcience n'étoit pas moindre que ſa vertu. Il avoit un grand diſcernement, une grande fermeté, beaucoup d'agrément

Iſa. I. 2.
Anon. in Rom. n. 50. 51. p. 269.

ment dans ſes manieres & dans ſes diſcours & une grande humilité. Romain étant encore empereur l'avoit toujours auprés de lui, & l'honoroit comme ſon pere ſpirituel.

Conſtantin ſon fils ayant voulu ſe revolter dans ſon exil, tua celui qui commandoit ſes gardes, & fut tué lui-même. Ce que Romain ayant vû en ſonge le même jour, il envoya à tous les monaſteres & à toutes les laures, juſques à Jeruſalem & à Rome; & ayant aſſemblé trois cens moines au lieu où il étoit, le jeudi ſaint il ſe preſenta dans l'égliſe ſans tunique & ſans manteau lorſque le prêtre alloit faire l'élevation du pain ſacré. Il tenoit un papier où étoient écrits tous ſes pechez, & les declara devant tout le monde. Les moines crierent *Kyrie eleiſon* en verſant des larmes; & Romain leur demanda l'abſolution s'inclinant à chacun d'eux. Ils la lui donnerent, il communia; & comme ils alloient ſe mettre à table, il donna à un petit garçon une corde & un foüet dont il lui frappoit les pieds en diſant: Entre mauvais vieillard; & il s'aſſit aprés tous les autres, pleurant & gemiſſant. Il envoya ſa confeſſion cachetée aux autres caloyers ou moines, particulierement à Dermocaïte abbé du mont Olympe avec deux cens livres d'or. Celui-ci fit jeûner tous ſes moines pendant deux ſemaines, aprés leſquelles on pretend qu'il eut revelation que les pechez de Romain étoient effacez, & qu'ouvrant ſa confeſſion il ne trouva qu'un papier blanc. Il le montra à tous les moines, qui envoyerent à Romain une abſolution par écrit, & elle fut enterrée avec lui.

n. 3. p. 272.

n. 4.

Nonobſtant cette penitence, Romain ne laiſſa pas de conſentir à une conjuration, que forma le patriar-

che Theophilacte son fils avec quelques autres pour le rétablir dans le palais. Mais la conjuration fut decouverte & les coupables punis. Enfin le vieux Romain mourut le quinziéme de Juin indiction sixiéme, qui est l'an 948. dans l'isle Proté lieu de son exil. Constantin Porphyrogenete regnoit seul depuis trois ans, c'est-à-dire depuis qu'il eut fait arrêter Etienne & Constantin; & il regna encore onze ans.

XXXIII. Turcs convertis.

Cedr. to. 2. p. 636.

Vers ce tems là un capitaine Turc nommé Boulosoudes ou plûtôt Boulogoudes vint à C.P. & feignant d'embrasser la foi Chrétienne fut baptisé & levé des fonds par l'empereur Constantin, qui lui donna la dignité de patrice & de grands biens : aprés quoi il retourna chez lui. Peu de tems aprés un autre capitaine Turc nommé Gylas vint à C. P. se fit baptiser & reçut les mêmes honneurs & les mêmes bienfaits. Il emmena avec lui un moine nommé Hierothée qui étoit en reputation de pieté, & que le patriarche Theophilacte avoit ordonné évêque pour la Turquie, où étant arrivé il convertit plusieurs infideles. Gylas persevera dans la foi; il ne fit plus de courses sur les Romains, il prenoit soin des Chrétiens captifs, il les rachetoit & les mettoit en liberté. Mais Boulogoudes apostasia, attaqua souvent les Romains & les Francs, qui le prirent, & le roi Otton le fit pendre.

L'emir de Tarse marchant contre les Romains, envoya des troupes fourager à une bourgade, où un prêtre nommé Themel celebroit le saint sacrifice. Voyant approcher les Sarasins il quitta l'autel, & revêtu comme il étoit prit à ses mains le marteau qui sert aux Grecs de cloche; & s'en servit si bien qu'il blessa plusieus des ennemis, en tua quelques uns, & mit les autres en

suite. Il fut interdit par son évêque, & ne pouvant obtenir l'absolution de cette censure, il passa chez les Sarasins, abjura le Christianisme, & fit avec eux des courses en Cappadoce & dans les provinces voisines jusques à celle d'Asie proprement dite, & commit des maux incroyables.

C'est le tems de S. Luc le jeune solitaire fameux en Grece. Ses parens originaires de l'isle d'Egine passerent dans la terre ferme pour se garantir des incursions des Arabes, & il nâquit en Thessalie vers l'an 890. Dés l'enfance il pratiqua l'abstinence & le jeûne, ne mangeant ni chair, ni œufs, ni fromage, vivant ordinairement de pain d'orge & de legumes & ne beuvant que de l'eau. Son pere l'occupant à garder un troupeau, il donnoit aux pauvres sa nourriture & ses habits, ensorte qu'il revenoit quelquefois au logis tout nud. Il entra d'abord dans un monastere à Athenes & y prit le petit habit : mais sa mere l'en retira, & lui permit ensuite de vivre en solitude plus prés d'elle sur le mont de S. Joannice, & il s'y établit à l'âge de dix-huit ans. Ce fut là qu'il reçut le grand habit monastique, de deux moines venerables qui alloient à Rome en députation, & qu'il logea en passant, car il exerçoit volontiers l'hospitalité. Il augmenta ensuite ses jeûnes & ses autres exercices de pieté, & reçut le don des miracles & de prophetie: ensorte qu'il prédit l'incursion des Bulgares, qui ravagerent quelque tems aprés tout le pays.

XXXIV.
S. Luc. le jeune.

Boll. 7. febr. to. 4. p. 83.
Combef. auct. to. 2. p. 969.

Il dit un jour à ceux qui étoient avec lui : Il nous vient un homme qui porte un pesant fardeau & qui souffre beaucoup : puis il se retira sur la montagne. Incontinent aprés vint un homme seul qui ne portoit rien

& demandoit Luc, disant avoir besoin de son secours. Il attendit sept jours, aprés lesquels le saint homme parut, & le regardant de travers, lui dit d'un ton rude: Qu'as tu affaire en ce desert? pourquoi laisse-tu les pasteurs de l'église pour venir chercher des hommes rustiques & ignorans? Comment ose-tu paroître étant chargé de si grands crimes? Declare publiquement le meurtre que tu as commis, afin que Dieu te pardonne. Le pecheur effrayé dit: Homme de dieu pourquoi me demandez-vous ce que vous savez déja, quoique je l'aye fait en secret? mais pour vous obeïr je dirai tout. Alors il declara toutes les circonstances de son crime, & se jetta au pied du saint, le priant de ne le pas dédaigner. Luc le releva, lui donna les avis & les regles qu'il crut convenables: lui ordonnant entr'autres choses, d'aller à la sepulture du mort, y repandre beaucoup de larmes, lui faire celebrer honorablement le service du troisiéme, du neuviéme & du quarantiéme jour: y faire s'il pouvoit au moins trois mille genuflexions, surtout de pleurer son peché tout le reste de sa vie, & l'avoir toujours devant les yeux. Nous avons vû dans le huitiéme concile que les pecheurs s'adressoient à des moines pour leur demander le remede de leurs pechez: mais ces penitences imposées par des laïques n'étoient que des preparations à l'absolution sacramentelle. Aussi Luc marque-t'il d'abord à ce meurtrier qu'il devoit s'adresser aux prêtres.

Sess. 9. Sup. liv. L. n. 42.

Aprés qu'il eut passé sept ans au desert de S. Joannice, il fut obligé de quitter le pays avec tous les autres habitans, par la crainte des Bulgares, qui sous leur roi Simeon vinrent le ravager vers l'an 915. Luc se retira dans une isle, où les barbares étant encore passez il s'en

ſauva à la nage, & vint à Corinthe. Là le deſir de lire l'écriture ſainte le fit aller à l'école avec les enfans, quoiqu'il eut de la barbe & fût âgé d'environ vingt cinq ans : mais les mauvaiſes mœurs des écoliers le dégoûterent bien tôt de l'étude, & il ſe mit auprés d'un Stylite qu'il ſervit dix ans : pêchant pour lui, portant du bois, & lui faiſant ſa cuiſine. La paix étant rétablie ſous Pierre roi des Bulgares, Luc revint au mont S. Joannice. Ayant appris que l'archevêque de Corinthe paſſoit par là, il alla le trouver, & lui porta des herbes de ſon jardin. L'archevêque s'étant informé qui il étoit, voulut voir ſa cellule, & fort édifié de ſa maniere de vivre, il lui fit donner une certaine quantité d'or. Le ſaint homme le refuſa diſant : Seigneur je n'ai point beſoin d'or, mais ſeulement de prieres & d'inſtruction. Toutefois voyant le prelat affligé de ſon refus, il prit une piece d'or. Puis il lui dit avec une grande humilité : Seigneur nous autres que nos pechez ont reduits à demeurer dans les deſerts & les montagnes, comment pouvons-nous participer aux myſteres terribles ſans avoir de prêtres ? L'archevêque répondit : Il faut avoir un prêtre autant qu'il ſe peut. S'il eſt abſolument impoſſible, il faut mettre le vaſe des préſanctifiez ſur la ſainte table ſi c'eſt dans un oratoire : ſi c'eſt dans une cellule ſur un banc trés propre. Enſuite ayant deplié le voile vous mettez deſſus les ſaintes particules. Vous ferez brûler de l'encens, puis vous chanterez les pſeaumes des Typiques ou le Triſagion avec le ſimbole de la foi. Aprés avoir fait trois genuflexions, vous joindrez les mains, & vous prendrez avec la bouche le corps de Jeſus-Chriſt, en diſant *Amen*. Au lieu du precieux ſang, vous boirez du vin

dans une coupe qui ne ſervira à aucun autre uſage. Vous renfermerez avec le voile les autres particules dans le vaſe, & vous prendrez bien garde qu'il n'en tombe pas le moindre fragment, qui puiſſe être foulé aux pieds.

Luc fut encore obligé de changer quelquefois de demeure : mais enfin il ſe fixa dans l'Attique en un lieu nommé Soterion, c'eſt-à-dire ſalutaire, & par abregé Sterion où il y avoit une fontaine & du bois qu'il defricha, & en fit un jardin agreable, mais il en éloigna ſa cellule afin d'être plus caché. Ce fut là qu'il mourut ſaintement vers l'an 946. & y fut enterré : on changea ſa cellule en oratoire & il s'y fit quantité de miracles, comme il en avoit fait pluſieurs de ſon vivant. L'égliſe Greque l'honore le ſeptiéme de Février, & le nomme S. Luc le jeune, non par rapport à l'évangeliſte, mais pour le diſtinguer d'un autre Luc abbé en Sicile prés le mont Ethna plus ancien au moins d'un ſiecle.

XXXV. Artaud retabli à Reims.

En France l'archevêché de Reims étoit toujours diſputé par Hugues & Artaud ; & l'un ou l'autre prenoit le deſſus ſelon que le prince qui le ſoûtenoit étoit plus puiſſant. Car cette affaire regardoit autant l'état que l'égliſe, à cauſe des grands biens de cette archevêché & de ſa ſituation aux frontieres de France & de Lorraine. Le comte Hebert pere de l'archevêque Hugues mourut l'an 943. & le roi Louis reçut en ſes bonnes graces les enfans de ce comte, à la priere de Hugues comte de Paris leur oncle maternel. Le premier qui ſe reconcilia avec le roi fut l'archevêque Hugues, & le roi conſentit qu'il gardât le ſiege de Reims, à condition de rendre à Artaud les abbayes qu'il avoit

Frod. Chr. 943. & hiſt. IV, c. 30.

laiſſées & de lui procurer un autre évêché. On devoit AN. 946.
auſſi rendre à ſes freres les fiefs qu'ils tenoient de l'égliſe de Reims. Ainſi l'archevêque Hugues demeura pour lors en poſſeſſion.

Mais l'année ſuivante 944. les enfans de Hebert ſe broüillerent de nouveau avec le roi Loüis, qui fit piller par ſes vaſſaux les terres de l'égliſe de Reims. En 945. il vint aſſieger la ville amenant l'archevêque Artaud. Enfin par la médiation du comte de Paris, le c. 31.
roi convint de lever le ſiege, à condition que l'archevêque Hugues ſe repreſenteroit à un parlement pour rendre compte au roi de tout ce qu'il lui demandoit. Le roi Louis fut enſuite pris par les Normans qui le tinrent prés d'un an priſonnier de concert avec le comte de Paris. Etant delivré en 946. il fit venir à ſon ſecours Otton roi de Germanie dont il avoit épouſé la c. 32.
ſœur Gerberge; & ils aſſiegerent enſemble la ville de Reims. L'archevêque Hugues vit bien qu'il ne pouvoit reſiſter, & ſes amis lui repreſenterent que s'il laiſſoit forcer la ville, on ne pourroit empêcher les rois de lui c. 33.
faire arracher les yeux. Il ſe rendit donc aprés trois jours de ſiege, à condition de ſortir ſain & ſauf, avec ceux qui le voudroient ſuivre. Alors les rois entrerent dans Reims, & Artaud fut remis dans ſon ſiege par deux archevêques Robert de Treves & Frideric de Mayence qui le tenoient par les deux mains.

L'archevêque Hugues ſe retira à Mouſon, & tenta inutilement l'année ſuivante de reprendre Reims avec le ſecours du comte de Paris. Mais Derolde évêque d'Amiens étant mort, il ordonna à ſa place un clerc de Soiſſons nommé Tetbauld. La même année 947. les deux rois Louis & Otton tinrent un parlement

AN. 946. où l'affaire des archevêques de Reims fut examinée par les évêques. Hugues y produisit de pretenduës lettres d'Artaud au pape, portant qu'il renonçoit à l'archevêché: mais Artaud protesta qu'il ne les avoit jamais dictées ni souscrites. On ne put terminer l'affaire en cette assemblée, parce que ce n'étoit pas un concile, & on en indiqua un pour la mi-Novembre. Cependant on ordonna qu'Artaud demeureroit en possession du siege de Reims, & on permit à Hugues de demeurer à Mouson. Le concile se tint à Verdun: Robert archevêque de Treves y presida avec Artaud & Odolric archevêque d'Aix refugié à Reims: les évêques étoient Adalberon de Mets, Goslin de Toul, Hildebalde de Munster & Israël évêque dans la grande Bretagne: c'étoit sept en tout. Brunon abbé frere du roi Otton & deux autres abbez y assisterent. L'archevêque Hugues cité à ce concile par deux évêques n'y ayant pas voulu venir: on confirma à Artaud la possession du siege de Reims; & on indiqua un autre concile pour le treiziéme de Janvier.

Libell. Artal. p. 630. B.

Frod. c. 34. To. 9. Conc. p. 622

Il se tint à S. Pierre prés de Mouson par Robert archevêque de Treves avec les évêques de sa province & quelques-uns de celle de Reims. L'archevêque Hugues vint lui parler sans vouloir entrer dans le concile: mais il envoya aux évêques de pretenduës lettres du pape Agapit, par un de ses clercs qui les avoit apportées de Rome. Elles contenoient seulement un ordre de rendre à Hugues le siege de Reims & ne parurent point conformes aux canons. Les évêques ayant pris le conseil des abbez & des autres habiles gens qui étoient au concile répondirent: qu'ils avoient un autre ordre du pape apporté par Frideric archevêque de Mayence,

&

& reçu par Robert de Treves en presence des rois & des évêques de Gaule & de Germanie ; & qu'ils l'avoient déja en partie executé. Il n'est donc pas raisonnable, ajoûterent-ils, d'avoir plus d'égard à des lettres surprises par l'adversaire d'Artaud ; & il faut achever la procedure canonique que nous avons commencée. On fit lire le canon dix-neuviéme du concile de Carthage touchant l'accusateur & l'accusé ; & en consequence on jugea qu'Artaud devoit conserver la communion ecclesiastique & la possession du siege de Reims : mais que Hugues, qui étant appellé à deux conciles avoit refusé d'y venir, devoit être privé de la communion & du gouvernement de l'église de Reims, jusques à ce qu'ils vînt se justifier devant un concile general, qui étoit indiqué au premier jour d'Aoust. Les évêques firent écrire en leur presence le canon du concile de Carthage, y ajoutant leur decret, & l'envoyerent à Hugues. Il renvoya le lendemain ce papier à Robert : lui mandant seulement de bouche, qu'il n'obéïroit point à leur jugement. L'archevêque Artaud envoya aussi ses plaintes à Rome par des ambassadeurs du roi Otton. Ils trouverent Agapit II. sur le saint siege. Car Etienne VIII mourut en 943. aprés l'avoir tenu trois ans & quatre mois ; & Marin II. lui succeda. Pendant trois ans & demi que dura son pontificat il ne s'appliqua qu'aux devoirs de la religion, à reparer les églises & à assister les pauvres. Il mourut en 946. & eut pour successeur Agapit qui tint le saint siege neuf ans & sept mois.

AN. 948.

Libell. Art. p. 631.

Papebr. Conat.

Frod. Chr.

XXXVI. Concile d'Ingelheim.

Ce pape envoya au roi Otton pour legat Marin évêque de Polymarthe ou Bomarzo en Toscane, afin d'assembler un concile general ; & il y appella par ses let-

AN. 948.

To. 9. p. 623. Frod. c. 35.

tres quelques évêques de Gaule & de Germanie. Le concile ſe tint à Ingelheim dans l'égliſe de ſaint Remi le ſeptiéme de Juin 948. indiction ſixiéme en preſence des deux rois Otton & Loüis. Le legat Marin y preſidoit, & il y avoit trente-deux évêques lui compris, ſavoir cinq archevêques, Vicfred de Cologne, Frideric de Mayence, Robert de Treves, Artaud de Reims, Adaldague de Hambourg; & vingt-ſix évêques, dont les plus connus ſont S. Udalric d'Auſbourg & Adalberon de Metz : laplûpart étoient d'au-de-là du Rein. Il y avoit bon nombre d'abbez, de chanoines & de moines. Le legat lut la lettre de ſa commiſſion ou le pape lui donnoit toute ſon autorité & à laquelle les rois, les évêques & tous les aſſiſtans declarerent qu'ils étoient prêts d'obeïr.

Enſuite le roi Loüis ſe leva d'auprés du roi Otton, & de ſon conſentement propoſa ſa plainte au concile contre Hugues comte de Paris, diſant : J'ai été appellé d'Angleterre par les deputez de Hugues & des autres ſeigneurs de France pour prendre poſſeſſion du royaume qui m'étoit échu par la mort de mon pere. J'ay été reconnu & ſacré roi par les ſuffrages & les acclamations de tous les ſeigneurs & de toute la nobleſſe de France. Hugues toutefois m'a chaſſé, m'a pris frauduleuſement, & m'a retenu priſonnier un an entier; & je n'ai pû obtenir ma liberté, qu'en lui laiſſant la ville de Laon, qui reſtoit ſeule à la reine Gerberge pour y tenir ſa cour avec mes ſerviteurs. Si on pretend que j'aye commis quelque crime qui meritât un tel traitement, je ſuis prêt à m'en purger au jugement du concile, & ſuivant l'ordre du roi Otton, ou par le combat ſingulier.

Aprés que le roi Loüis eut fait sa plainte, l'archevêque Artaud se leva & fit lire la sienne en forme de lettre adressée au legat Marin & à tout le concile. Il y déduit tout au long ce qui s'étoit passé touchant l'archevêché de Reims depuis la mort d'Hervé & l'ordination de Seulfe: l'intrusion de Hugues, son ordination, son expulsion, la persecution qu'Artaud avoit soufferte jusques à être reduit à vivre vagabond & se cacher dans les bois: parcequ'il ne vouloit pas renoncer à son siege, & rendre son pallium. Enfin il rapportoit ce qui s'étoit fait aux deux conciles de Verdun & de Mouson. Aprés que ce libelle eut été lû & expliqué en langue Tudesque en faveur des rois, Sigebolde diacre de l'archevêque Hugues entra dans le concile avec des lettres qu'il avoit apportées de Rome, & déja presentées au concile de Mouson: disant qu'il les avoit reçûës à Rome du legat Marin qui étoit present. Marin montra les lettres que Sigebolde avoit portées à Rome, & les fit lire devant le concile. Elles contenoient que Gui évêque de Soissons, Hildégaire de Beauvais, Raoul de Laon & les autres évêques de la province de Reims les avoient envoyées pour demander au pape le retablissement de Hugues & l'expulsion d'Artaud. Mais Raoul de Laon qui étoit nommé dans cette lettre & Fulbert de Cambrai soûtinrent que jusques-là ils ne l'avoient jamais vûë, ni consenti à l'envoyer à Rome. Sigebolde ne put leur repondre rien de solide, quoiqu'il criât beaucoup & les chargeât de calomnies. Sur quoi le legat Marin demanda qu'il fut jugé canoniquement. Aprés qu'il eut été convaincu d'avoir avancé des faussetez, on lut les canons contre les calomniateurs, & le concile jugea qu'il devoit être deposé

AN. 948.

p. 627.

Sup. liv. LIV. n. 57.

p. 631.

AN. 948. du diaconat, & envoyé en exil. Au contraite Artaud qui s'étoit presenté à tous les conciles sans jamais fuïr le jugement, fut maintenu dans la possession de l'archevêché de Reims.

Le second jour du concile, Robert archevêque de Treves demanda qu'on jugeât l'usurpateur du siege de Reims, & le legat Marin l'ordonna. On lût les canons & les decrets des papes: en vertu desquels Hugues fut excommunié. On traita pendant les jours suivans plusieurs articles de discipline, & on dressa dix canons.

c. 1. Il est deffendu suivant le concile de Tolede d'attaquer la puissance royale à force ouverte ou en trahison. C'est pourquoy Hugues, c'est le comte de Paris, sera excommunié pour avoir attaqué les états du roi Loüis, s'il ne se soûmet au jugement d'un concile. Artaud archevêque de Reims a été canoniquement retabli dans son siege dont il avoit été chassé: Hugues qui

c. 2. l'avoit usurpé a été excommunié; & ceux qui l'ont ordonné où qu'il a ordonnez, seront ainsi excommuniez, s'ils ne viennent faire satisfaction au concile, qui se tiendra à Treves le sixiéme de Septembre. Le

c. 3. comte Hugues est encore menacé d'excommunication pour avoir chassé de son siege Raoul évêque de Laon, parce qu'il étoit fidele au roi Louis.

c. 4. On renouvelle les défenses aux laïques, c'est-à-dire aux patrons de mettre des prêtres dans les églises, ou de les en ôter, sans la permission de l'évêque. Souvent il y avoit de la simonie, & cet abus regnoit principalement au de-là du Rein. Défense aux laïques de se

c. 8. rien attribuer des oblations des fideles, ni des dîmes;

c. 9. & la connoissance n'en appartient pas aux juges secu-

liers, mais au concile. On fêtera la ſemaine entiere à pâques & à la pentecôte le lundi, le mardi & le mecredi. On jeûnera la grande litanie, c'eſt-à-dire le jour de S. Marc comme les Rogations. On les jeûnoit donc encore. AN. 948. c. 6.

XXXVIII. Concile de Treves. *Frod. Chr. & hiſt. IV. c. 36. To. 9. Conc. p. 632.*

L'archevêque Artaud ſe rendit à Treves pour le concile avec Gui évêque de Soiſſons, Raoul de Laon & Vicfred de Teroüane. Ils trouverent le legat Marin qui les y attendoit avec Robert archevêque de Treves: mais point d'évêques de Lorraine ni de Germanie. Quand ils furent aſſemblez, le legat demanda aux évêques de France comment depuis le concile d'Ingelheim, le comte de Paris s'étoit conduit à leur égard & à l'égard du roi Louis. Ils répondirent, qu'il leur avoit encore fait beaucoup de maux & à leurs égliſes. Le legat demanda ſi on avoit rendu au comte ſes lettres de citation. Artaud répondit, qu'encore qu'il y en eût eu d'interceptées, il avoit été ſuffiſament appellé tant par lettres que de vive voix. On demanda s'il y avoit quelque deputé de ſa part; & comme il ne s'en trouva point, on ordonna d'attendre juſqu'au lendemain.

Le lendemain il ne ſe trouva perſonne pour lui; & tous tant les clercs que les ſeigneurs laïques crioient qu'il le falloit excommunier: mais les évêques donnerent encore un délai de trois jours. On parla des évêques, qui étant appellez n'étoient pas encore venus, & de ceux qui avoient eu part à l'ordination de l'archevêque Hugues. Gui de Soiſſons ſe proſterna devant le legat Marin & l'archevêque Artaud, ſe declarant coupable: mais les deux archevêques Robert & Artaud intercederent pour lui auprés du legat, & il fut abſous. On trouva que Vicfred de Teroüane n'avoit

AN. 948. point eu de part à cette ordination. Un prêtre deputé de Transmar évêque de Noyon, declara qu'il n'avoit pû venir à ce concile, parce qu'il étoit grievement malade; & les évêques de France qui étoient presens, en rendirent témoignage.

Fr. c. 37. Enfin le troisiéme jour sur les pressantes instances de Ludolfe chapelain & deputez du roi Otton, Hugues comte de Paris fut excommunié: mais seulement jusques à ce qu'il vint à resipiscence, & qu'il fit satisfaction en presence du legat ou des évêques qu'il avoit offensez: sinon il devoit aller à Rome demander son absolution. On excommunia aussi deux pretendus évêques ordonnez par l'archevêque Hugues, savoir Tetbauld d'Amiens & Yves de Senlis. On excommunia un clerc de Laon accusé par son évêque d'avoir fait entrer dans l'église Tetbaud excommunié. Le legat Marin fit expedier des lettres pour citer Hildegaire évêque de Beauvais à comparoître devant lui, ou aller à Rome rendre compte de l'ordination de ces deux pretendus évêques, à laquelle il avoit assisté. On cita aussi Hebert frere de l'archevêque Hugues, pour venir à satisfaction des maux qu'il faisoit aux évêques. C'est ce qui fut fait au concile de Treves. Les évêques s'en retournerent chez eux, & le chapelain Ludolfe mena le legat au roi Otton son maître. Il consacra l'église de Fulde rebâtie de neuf aprés avoir été brulée l'an

Regin. Cont. Herm. Frod. Chr. 949. 937. & quand l'hiver fut passé il retourna à Rome. A son retour l'an 949. le pape Agapit tint un concile à S. Pierre où il confirma la condamnation de l'archevêque Hugues prononcé au concile d'Ingelheim, & excommunia le prince Hugues son oncle jusques à ce qu'il satisfît au roi Louis.

Cependant Aimard abbé de Clugni ayant perdu la vûë, prit pour coadjuteur Mayeul né à Avignon, vers l'an 906. Poucher son pere étoit de la premiere noblesse, & si riche qu'il donna au monastere de Clugni vingt terres avec les églises qui en dépendoient, situées dans les dioceses de Riés, d'Apt, d'Aix & de Sisteron. Mayeul étoit encore jeune quand il perdit son pere & sa mere; & ses terres ayant été ravagées par les barbares, il fut obligé de quitter son pays & d'aller en Bourgogne, où il se retira à Mâcon. Ces barbares étoient les Sarasins & les Hongrois : mais principalement les Sarasins, qui de leur forteresse de Frassinet faisoient des courses dans tous les pays voisins. Le jeune Mayeul fut reçû à Mâcon par un seigneur de ses parens; & aprés quelque sejour l'évêque nommé Bernon connoissant son beau naturel, le mit entre ses chanoines, & lui recommandoit en secret de se conserver dans la pureté, comme il fit. Ayant appris qu'il y avoit à Lyon un docteur fameux, Antoine abbé de l'Isle-Barbe, il alla étudier sous lui, & y profita beaucoup pour les mœurs aussi-bien que pour la doctrine. Car Lyon étoit alors l'école la plus celebre du pays : & on y étudioit serieusement les arts liberaux & la philosophie.

AN. 948.

XXXVIII. S. Mayeul. abbé de Clugni.

Elog. sæc. 5. Act. B. p. 322. p. 762.

Boll. 11. Maj. to. 13. p. 657.

Sup. n. 6.

Mayeul en étant revenu, fut promû par tous les degrez jusqu'au diaconat par l'évêque de Mâcon qui le fit même archidiacre. Dans cette dignité il fit paroître principalement sa charité envers les pauvres, s'appliquant aussi à instruire les clercs qui venoient le trouver de divers lieux. Sa reputation devint telle que l'archevêché de Bezançon venant à vaquer, il fut élû par un commun consentement du prince, du clergé

AN. 948. & du peuple : mais il le refuſa conſtamment ; & conçut même deſlors la penſée de quitter le monde. Comme le monaſtere de Clugni eſt dans le voiſinage de Mâcon, Mayeul y faiſoit de frequentes viſites, du tems de l'abbé Aimard, & y avoit ſouvent des entretiens ſpirituels avec les moines : qui de leur côté le ſouhaitoient pour confrere, comme un homme capable de les gouverner un jour. Celui qui contribua le plus à l'y attirer, fut Hildebrand prevôt du monaſtere, qui refuſa deux fois d'en être abbé. Enfin vers l'an 943. Mayeul embraſſa la vie monaſtique dans cette ſainte communauté.

Il ne s'y diſtingua que par ſes vertus, ſur tout l'obéïſſance & l'humilité. L'abbé le fit bibliotequaire & apocriſiaire : la premiere charge lui donnoit l'intendance des études, & il s'en ſervoit pour detourner les moines de la lecture des poëtes profanes, même de Virgile. La fonction d'apocriſiaire comprenoit la garde du treſor de l'égliſe & des offrandes, & le ſoin des affaires du dehors. Mayeul fut envoyé à Rome en cette qualité & pendant ce voyage étant à Yvrée il guerit par l'onction de l'huile ſainte le moine Heldric qui l'accompagnoit. Il avoit été des premiers de la cour du roi d'Italie : mais attiré par la reputation de Mayeul, il quitta ſa femme, ſes biens qui étoient grands & ſa charge, & vint ſe rendre moine à Clugni.

La ſixiéme année depuis que Mayeul y fut entré, c'eſt-à-dire l'an 948. l'abbé Aimard ſe ſentant vieux & aveugle, & craignant que ſes infirmitez ne fuſſent cauſe de quelque relâchement dans l'obſervance : le declara abbé du conſentement de toute la communauté. Et afin que Mayeul ne pût s'en excuſer, il prit le conſeil

conſeil de quelques évêques & de quelques abbez. Nous avons l'acte autentique qu'il en fit dreſſer, où il declare, qu'il lui donne le gouvernement du monaſtere de Clugni avec toutes les abbayes & les autres lieux qui en dépendent. Cet acte fut ſouſcrit par Mainbolde évêque de Mâcon & par deux autres évêques, par deux abbez, & par cent trente moines, ſoit de Clugni, ſoit des monaſteres voiſins. Letolde comte de Mâcon & avoüé ou protecteur de l'abbaye de Clugni donna ſes lettres d'approbation. Par cet acte Aimard prenoit plutôt Mayeul pour coadjuteur que pour ſucceſſeur : car on trouve Aimard nommé comme abbé dans pluſieurs chartes des années ſuivantes juſques en 964. AN. 948.

XXXIX. Turquetul abbé de Croiſland. Vita ſæc. 5. Act. B. p. 507. ex Ing.

La mêmee anné 948. ſe tint un concile à Londres, où Turquetul fut fait abbé de Croiland pour retablir ce monaſtere. Il étoit neveu du roi Edouard le vieux fils d'Etelvard ſon frere, & nâquit l'an 887. Le roi ſon oncle lui propoſa pluſieurs mariages avec des filles de ducs & de comtes, qu'il refuſa toutes par l'amour de la continence : c'eſt pourquoi le roi jugeant qu'il ſerviroit utilement l'égliſe, le vouloit preferer à tous les autres pour remplir les principaux ſieges d'Anglererre. Il lui offrit l'évêché de Vincheſtre : mais Turquetul s'en declarant indigne, le fit donner à Frideſtan ſon frere de lait. Le roi lui offrit encore l'évêché de Dorcheſtre par le conſeil de l'archevêque Plegmond : mais il le refuſa avec la même fermeté, & le fit donner à Ceolulfe ſon chapelain.

Le roi voyant donc que content de ſon patrimoine il étoit ſans ambition & ſans interêt, le fit ſon chancelier comme trés-capable par ſa ſageſſe & ſa fi-

AN. 948. delité de regler toutes les affaires temporelles & ſpirituelles du royaume ; & ce fut par ſon conſeil qu'en un même jour il donna à ſept égliſes des évêques qui furent ſacrez enſemble par l'archevêque Plegmond. Aprés la mort d'Edouard, Turquetul continua de ſervir le roi Edelſtan ſon fils, & même à la guerre, où il montra une valeur ſinguliere ; & toutefois il fut aſſez heureux pour ne tuer perſonne. Il ſervit de même le roi Edmond ; & ce fut par ſon conſeil qu'il rappella S. Dunſtan : car ce ſaint prêtre étoit l'ami intime & le confeſſeur du chancelier.

Sup. liv. LIV. *n.* 38.

Le roi Edmond fut tué le vingt-ſixiéme de Mai 946. aprés avoir regné ſix ans & demi, & eut pour ſucceſſeur ſon frere Edrede troiſiéme fils du roi Edouard. La ſeconde année de ſon regne il envoya le chancelier Turquetul à Yorc pour maintenir dans ſon ſervice la Northumbre, où il craignoit une revolte. Le chancelier logea en paſſant au monaſtere de Croiland ruiné par les Normans plus de ſoixante & quinze ans auparavant. Toutefois il reſtoit encore cinq des anciens moines, dont deux s'étoient retirez en d'autres communautez : les trois qui étoient demeurez à Croiland eſperoient toûjours que Dieu leur envoyeroit quelqu'un pour retablir leur maiſon. Ils allerent donc au devant du chancelier ; & comme le jour finiſſoit, ils le prierent d'entrer chez eux. Ils le menerent d'abord faire ſa priere au petit oratoire qu'ils avoient dreſſé en un coin de leur égliſe ruinée, lui montrerent les reliques de ſaint Gutlac, & lui conterent l'hiſtoire de leur deſolation, dont il fut ſenſiblement touché. Puis le menant à leur hoſpice, ils employerent toutes leurs proviſions à le traiter lui & toute ſa ſuite le mieux

Sup. n. 28.

Sup. liv. LI. *n.* 54.

qu'il leur fut possible : le priant d'interceder auprés du roi pour retablir cette maison, suivant la volonté du roi Edelstan son frere. Le chancelier le promit, & d'y donner même du sien. Depuis ce jour il leur fut uni d'une affection fort tendre, & publioit par tout leur charité. AN. 948.

Au retour d'Yorc il y logea encore, & leur donna vingt livres d'argent : puis ayant rendu compte au roi du succés de son voyage, il l'entretint aussi de ce monastere, & lui fit promettre de le retablir. Alors il declara devant tout le monde qu'il vouloit s'y rendre moine lui-même : de quoi le roi fort surpris, lui representa qu'étant déja avancé en âge, & ayant jusques là vêcu delicatement, il auroit de la peine à pratiquer une vie si austere : de plus qu'il lui étoit necessaire pour les affaires de son royaume. Le chancelier répondit : Seigneur j'ai servis les rois vos freres & vous avec la fidelité que je devois selon mon pouvoir, permettez que je serve Dieu du moins en ma vieillesse : tant que je vivrai, mes conseils ne vous manqueront jamais : mais certainement je ne porterai plus les armes. Sa retraite étant resoluë, il fit crier par les ruës de Londres que ceux à qui il devoit se trouvassent tel jour en tel lieu pour être payez, & que s'il avoit fait tort à quelqu'un, il le repareroit au triple. Aprés avoir satisfait tout le monde, il donna au roi soixante terres dont il étoit seigneur, à la reserve de six voisines de Croiland, qu'il donna au monastere pour offrir à Dieu la dîme de ses biens.

Il vint à Croiland avec le roi la veille de l'Assomption quatorziéme d'Août 948. Il fit avertir les deux anciens moines qui s'étoient retirez ailleurs, & qui étoient

AN. 948. recommandables par leur ſience & leur vertu. Ils revinrent avec joye ; & le jour de ſaint Barthelemy le chancelier Turquetul quitta l'habit ſeculier, & ſe revêtit du monaſtique au milieu des cinq anciens. Auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtoral, & Cedulfe évêque de Dorceſtre qui étoit le dioceſain, lui donna la benediction abbatiale. Le même jour le nouvel abbé & les cinq anciens qui faiſoient toute la communauté remirent le monaſtere entre les mains du roi, qui donna les ordres neceſſaires pour rebâtir l'égliſe & les lieux reguliers.

Enſuite le roi, l'abbé Turquetul & deux de ſes moines allerent à Londres, où l'on tint un concile le jour de la Nativité de la ſainte Vierge, & là le roi donna ſolemnellement au nouvel abbé le monaſtere de Croiland, afin de lui en aſſûrer la poſſeſſion à l'avenir. L'acte de cette donation eſt de l'an 948. ſouſcrit par les deux archevêques Vulſtan d'Yorc & Odon de Cantorberi, & par quatre évêques & deux abbez, dont l'un eſt ſaint Dunſtan. Turquetul ne voulut point retablir l'ancien droit d'immunité ou d'aſile de ce monaſtere : pour ne point participer aux crimes de ceux qui viendroient y chercher l'impunité. Pluſieurs hommes lettrez le ſuivirent dans ſa retraite & dix prirent l'habit monaſtique : les autres craignant l'auſterité de la regle garderent leur habit ſeculier, demeurant toutefois dans le monaſtere. Car ils ne pouvoient ſe reſoudre à quitter le ſaint abbé. Dans la ſuite il leur donna un logement ſeparé avec une chapelle, où ils faiſoient l'office du jour & de la nuit aux mêmes heures que les moines. Leur habit étoit uniforme & noir, mais ils n'obſervoient de la regle que la continence & l'obeïſſance. La plûpart finirent leurs jours dans cette communauté.

To. 9. Conc. p. 634.

En Saxe Adaldague ayant été choisi pour l'archevêché de Breme dés l'an 936. reçut le bâton pastoral du roi Otton & le pallium du pape Leon VII. mais il fut ordonné comme ses predecesseurs par l'archevêque de Mayence; parce que son siege n'avoit point encore de suffragans. Il commença par obtenir du roi la liberté & l'immunité de la ville de Breme, contre l'oppression des seigneurs : ensuite il s'appliqua à la mission qu'il avoit reçûë du saint siege comme ses predecesseurs, pour la conversion des infideles. Son zele fut appuyé par celui du roi Otton auprés duquel il avoit un grand credit, ensorte qu'il le quittoit rarement : sans prejudice toutefois du service de son diocese & de sa mission.

AN. 948.

XL.
S. Adaldague archev. de Breme.

Sup.
Adam. lib. II. c. 1.

Les Danois s'étant revoltez contre Otton, ce prince leur fit la guerre avec avantage, & reduisit leur roi Harold à demander la paix, à condition de relever de lui son royaume, & de recevoir la religion Chrétienne en Danemarc. Harold se fit aussi-tôt baptiser avec sa femme & son fils encore enfant dont le roi Otton fut parrain. On rapporte aussi un miracle qui contribua à la conversion du roi Harold. Dans un festin où il étoit, il y eut contestation sur le culte des Dieux. Les Danois disoient que Jesus-Christ à la verité étoit un Dieu, mais qu'il y en avoit de plus grands, parce qu'ils montroient aux hommes de plus grands prodiges. Un prêtre nommé Poppon qui fut depuis évêque, soûtint que Jesus-Christ étoit le seul Dieu avec le pere & le saint Esprit. Le roi Harold lui demanda s'il vouloit donner en sa personne la preuve de cette creance. Il le promit, & le roi le fit garder. Le lendemain matin il fit rougir un fer trés-pesant, & com-

Vitiq. lib. 3. p. 35
Ditmar lib. 2. p. 18.

AN. 948. manda à Poppon de le porter en témoignage de la foi Chrétienne. Il le prit sans hesiter, aprés l'avoir beni, le porta autant que le roi voulut : puis montra à tout le monde sa main saine & entiere : Le roi Harold ordonna qu'on rejetteroit les idoles, & qu'on n'adoreroit que Jesus-Christ.

Alors le Jutland ou Danemarc de deça la mer fut divisé en trois évêchez soumis à l'archevêché de Hambourg; mais le roi Otton les donnoit comme souverain du roi de Danemarc. Le pape Agapit confirma à l'église de Hambourg tous les privileges accordez par ses predecesseurs, & donna le pouvoir à l'archevêque Adaldague d'ordonner des évêques tant pour le Danemarc que pour le reste du Nort. L'archevêque ordonna donc les premiers évêques pour les trois églises de Slesvic, de Rippen & d'Arhus, & il leur recommanda les églises qui étoient au de-là de la mer Baltique en Finlande, en Zeelande, en Schonen & en Suede. C'étoit la douziéme année de son épiscopat c'est-à-dire l'an 948. & depuis cet établissement, la religion Chrétienne fit de grands progrez dans tout le Nort.

XLI. Conversion des Sclaves.

Regin. Contin. 950. Sigeb. 950. Adam. II. c. 3. Chr. Mess. ap. Mabill. sæc. 5. p. 574.

Vers le même tems, c'est-à-dire l'an 950. le roi Otton soumit Boleslas duc de Boheme aprés une guerre de quatorze ans. Ce qui produisit la conversion de la plûpart des Sclaves, qui promirent de payer tribut & de se faire Chrétiens; & on bâtit chez eux plusieurs nouvelles églises, & plusieurs monasteres d'hommes & de femmes. Le pays fut divisé en dix-huit cantons, qui embrasserent tous la foi Chrétienne, à la reserve de trois.

Hadumar abbé de Fulde étant allé à Rome en pele-

tinage, le pape Agapit apprit de lui le differend qui étoit entre Herolde archevêque de Salſbourg & Gerard archevêque de Lorc ou Laureac, dont chacun ſe pretendoit metropolitain de toute la Pannonie. Pour terminer cette querelle, le pape écrivit une lettre à Gerard, où il declare que ſon égliſe de Laureac a toujours été metropolitaine, & ſeulement pour les deux Pannonies, juſques aux incurſions des Huns, qui ruinerent cette ville, & obligerent l'archevêque à transferer ſon ſiege : que depuis Arnon fut établi premier archevêque de Salſbourg : mais que la tranquillité étant retablie dans le pays, l'un & l'autre doit garder ſa dignité, enſorte que l'archevêque de Salſbourg ait juriſdiction ſur la Pannonie Occidentale, & celui de Lorc ſur l'Orientale avec le pays des Avares, des Moraves & des Sclaves convertis ou à convertir : ſous peine à l'archevêque de Salſbourg de perdre ſa juriſdiction, s'il ne ſe ſoûmet à ce jugement.

AN. 948.

To. 9. Conc. p. 618.

Cet abbé de Fulde Hadumar étoit fort conſideré du roi Otton, & par ſon ordre il retint en priſon dans ſon monaſtere Frideric archevêque de Mayence coupable de conjuration. On crut que ce fut par reſſentiment que lui & quelqu'autres évêques émeurent en 946. une forte perſecution contre les moines : ſoûtenant qu'il valoit mieux en avoir peu d'excellens, qu'un grand nombre de negligens. Ils attaquerent d'abord les petits monaſteres, & vinrent enſuite aux grands. Pluſieurs moines ſentant leur propre foibleſſe, quitterent l'habit & leurs maiſons : mais cette entrepriſe n'eut pas de ſuite.

Mabill. Act. ſec. 5. p. 120. Vitiq. lib. 2. p. 24.

XLII. Concile d'Auſbourg.

Le même Frideric archevêque de Mayence preſida à un concile que le roi Otton fit tenir à Auſbourg l'an

AN. 948. 952. seiziéme de son regne, indiction dixiéme le septiéme jour d'Août. Vingt quatre évêques y assisterent tant de Germanie que de Lombardie, dont Otton venoit de se rendre maître. Dés l'année 945. le roi Hugues abandonné des Italiens avoit cedé le royaume à son fils Lothaire, & s'étoit retiré avec ses tresors en Provence, où il mourut. Quatre ans aprés, c'est-à-dire l'an 950. Lothaire fut empoisonné, & Berenger son competiteur demeura maître de l'Italie. Mais Adelaïde veuve de Lothaire appella le roi Otton qui étoit aussi veuf, promettant de l'épouser. Il vint, il chassa Berenger, & son fils Adalbert épousa Adelaïde & joignit à ses états la Lombardie vers la fin de l'an 951. & c'est ainsi que les Allemans commencerent à regner en Italie.

To. 9. Conc. p. 635.

Frod. Chr. Luitpr. V. c. 13. &c. Chr. Cass. lib. 1. c. 61.

A la tête du concile d'Ausbourg, on voit quatre archevêques, Frideric de Mayence, Herold de Juvave, ou Salsbourg, Manassés de Milan, qui avoit tant d'évêchez, & Pierre de Ravenne. Entre les évêques le plus illustre est S. Udalric de la ville même d'Ausbourg. Le roi fut prié d'assister au concile, & y fut reçu avec l'honneur convenable. L'archevêque de Mayence se leva de son siege, & proposa ce qui avoit été resolu, priant le roi de l'appuyer de son autorité, & il le promit avec un grand zele. On fit en ce concile onze canons, portant premierement défense à tous les clercs depuis l'evêque jusques au soudiacre de se marier ou d'user de leurs femmes, sous peine de deposition; & à tous les clers d'avoir chez eux des femmes sous-introduites: autrement permis à l'évêque de faire fustiger & tonde la femme suspecte. Enfin ce concile veut que tous les clercs étant venus en âge de maturité, soient

Sup. n. 16.

c. 1.

c. 11.

c. 4.

c. 11.

soient contraints, même malgré eux à garder la continence. Défense aux évêques & aux clercs d'avoir des chiens ou des oiseaux pour la chasse, ou de joüer aux jeux de hazard. Les moines ne se mêleront point d'affaires, & ne sortiront point du cloître sans congé de l'abbé; & tous les monasteres seront sous la conduite de l'évêque diocesain: mais les évêques n'empêcheront point les clercs d'embrasser la vie monastique. En ce concile on cite souvent les anciens canons.

AN. 952.
c. 2.
c. 3.
c. 5.
c. 6.

C'étoit aussi un parlement où assistoient les seigneurs de tous les états du roi Otton. Berenger s'y trouva avec son fils, se reconnut vassal du roi, & fut renvoyé pour gouverner l'Italie: mais il continua d'y maltraiter les évêques & les seigneurs comme auparavant.

Contin. Regin. an. 952.

XLIII.
S. Brunon archevêque de Cologne.

Vita ap. Sur. 11. Oct. p. 785.
Mabill. sac. 5. p. 334.
Vita c. 4.

L'année suivante 953. Brunon frere du roi Otton fut élu archevêque de Cologne, & devint un des grands ornemens de l'église d'Allemagne. Dés l'âge de quatre ans il fut envoyé à Utrect pour étudier sous la conduite de l'évêque Baudri. Aprés qu'il eut appris les premiers élemens de la grammaire, on lui fit lire le poëte Prudence, qu'il goûta merveilleusement: ensuite il parcourut tous les auteurs de la litterature Greque & Latine. Ni les richesses ni la foule de ceux qui l'environnoient ne le détournerent point de l'étude; & il aimoit tellement ses livres, qu'il ne souffroit point qu'on les gâtât, ou qu'on les maniât negligemment. Otton son frere étant devenu roi le fit venir à sa cour, où il fut un modele de doctrine & de vertu. Il renouvella l'étude des sept arts liberaux: il étudia les historiens, les orateurs, les poëtes & les philosophes, avec les hommes les plus savans Grecs & Latins, leur servant quelquefois d'interprete; & le roi son frere étoit souvent

témoin de leurs doctes entretiens. Ifraël évêque Ecoffois qui étoit un de fes maîtres, en parloit comme d'un faint : les Grecs qu'il faifoit venir pour l'inftruire l'admiroient, & rapportoient chez eux les merveilles de fa conduite.

Il étoit fort occupé à fecourir les malheureux qui fans ceffe recouroient à lui, fans toutefois fe detourner de fes études. Il compofoit, il dictoit, il cultivoit l'élegance de la langue latine & l'infpiroit aux autres: mais fans fafte & avec une gravité polie. Il s'appliquoit même aprés les repas, à la lecture & à la meditation, & menageoit trés-foigneufement les matinées. Il lifoit ferieufement jufques aux comedies: ne s'attachant qu'au ftile & comptant pour rien la matiere. Comme la cour du roi fon frere étoit ambulante, il faifoit porter avec lui fa biblioteque, & gardoit fa tranquillité au milieu de cette agitation : s'occupant même dans les marches. Il étoit trés-attentif
c. 8. aux divins offices; & voyant fon frere Henri s'entretenir pendant la meffe avec Conrad duc de Lorraine, il prédit que leur amitié produiroit de grands maux. Tout ce qu'il y avoit en ce tems-là d'évêques ou d'hommes pieux qui avoient quelque grand deffein pour la religion, regardoient Brunon comme leur appui, & ne croyoient pas leur autorité fuffifante pour faire le bien, fans le fecours de la fienne.

c. 9. Son premier gouvernement ecclefiaftique fut la conduite de quelques monafteres qu'il reçut étant encore fort jeune. Il s'en fervit pour les reduire à l'obfervance reguliere, partie de gré, partie de force; & pour les retablir dans leurs anciens privileges par l'autorité du roi fon frere: ne fe refervant rien du revenu pour

lui ou pour les ſiens que ce que les ſuperieurs lui offrirent volontairement. Entre ces monaſteres étoit celui de Loresheim, que le roi Henri avoit refuſé à un ſeigneur qui le demandoit à contre-tems. Car dans la guerre que lui fit au commencement de ſon regne Giſlebert duc de Lorraine ſoûtenu par le roi de France, un comte trés-puiſſant, & qui lui avoit amené de grandes troupes de ſes vaſſaux, voyant le roi abandonné de pluſieurs des ſiens, crut qu'en une telle occaſion il ne lui pourroit rien refuſer. Il lui envoya donc demander l'abbaye de Loresheim, dont les grands revenus lui aideroient à entretenir ſes troupes. Le roi dit qu'il lui feroit réponſe de bouche: le comte accourut croyant avoir obtenu ce qu'il demandoit. Le roi lui dit en preſence de tout le monde: Les biens des monaſteres ne ſont pas deſtinez à entretenir des gens de guerre; & d'ailleurs vôtre demande eſt plûtôt une menace qu'une priere: c'eſt pourquoi je ne vous accorderai jamais ni cette grace, ni aucune autre. Si vous voulez vous retirer avec ceux qui manquent à la fidelité qu'ils me doivent, retirez-vous au plûtôt. Le comte chargé de confuſion ſe jetta aux pieds du roi, réconnoiſſant la grandeur de ſa faute.

Luitpr. IV. hiſt. c. 15.

Vicfrid archevêque de Cologne étant mort en 953. le clergé, les nobles & tout le peuple s'accorderent à deſirer que Brunon lui ſuccedât. Sa jeuneſſe étoit balancée par la maturité des mœurs: l'éclat de ſa naiſſance par l'humilité & la douceur, ſa ſience par la ſageſſe & la modeſtie, ſes richeſſes par ſa liberalité. Il fut donc élu tout d'une voix: mais on craignoit que cette place ne parût au deſſous d'un ſi grand prince. L'élection ſe fit ſelon la coûtume avant que le predeceſſeur fut enterré, & on

Chr. Frod. Vita c. 11.

AN. 953. envoya au roi Otton quatre deputez du clergé de la cathedrale & quatre laïques pour lui demander son consentement, qu'il accorda, & envoya aussi-tôt Brunon son frere à Cologne. Il y fut reçu avec une joye extréme, ordonné évêque & intronisé dans son siege. Le roi lui donna en même tems le gouvernement du royaume de Lothaire. Les premiers soins de l'archevêque Brunon furent d'établir l'union entre toutes les communautez qui dépendoient de son siege, retrancher la superfluité des habits & la diversité des usages, & faire celebrer l'office divin avec toute la decence possible.

c. 11. *c. 19.*

XLIV. Rathier évêque de Liege. *Folcuin c. 21. Sup. n. 6. Mabill. sæc. 5. p. 479 Rath. epist. ad Jo. pap.*

Cependant l'évêché de Liege vint à vaquer; & l'archevêque Brunon le donna à Rathier chassé de Verone, dont il faut reprendre l'histoire. Hugues roi d'Italie son persecuteur ayant été chassé en 945. il fut delivré de prison : puis arrêté de nouveau par Berenger alors maître de l'Italie à la poursuite de Manassés archevêque de Milan. On le tint trois mois & demi en prison, puis on le mena à Verone, où Milon qui y avoit été intrus à sa place & ordonné évêque, le reçut par artifice, pour exclure Manassés, craignant qu'il ne rappellât le roi Hugues. Milon feignoit de reconnoître Rathier pour legitime évêque de Verone, mais en effet il lui donnoit tous les chagrins qu'il pouvoit : protegeant contre lui les clercs, les vassaux & les serfs de l'église, ensorte que Rathier ne pouvoit ni tenir de synode, ni assister au chapitre, ni rien ordonner, ni seulement parler de rien corriger; & étoit si meprisé, qu'un jour comme il faisoit une ordination, l'archidiacre & tout le clergé le laisserent seul, & s'en allerent dans une autre église. Enfin l'archevêque Manassés ordonna évêque de Verone un clerc de son dio-

cese d'Arles. Milon qui étoit l'auteur de tous ces mauvais traitemens, feignoit cependant si bien d'être le protecteur de Rathier, que dans le royaume de Lombardie la plûpart le regardoient comme son meilleur ami.

Rathier souffrit deux ans cette persecution, qui lui sembloit plus rude que celle du roi Hugues : mais il craignoit d'abandonner son troupeau comme un pasteur mercenaire. Enfin le roi Lothaire lui envoya dire, qu'il sortît de la ville pour ceder la place à Manassés, qui vouloit envahir le siege de Verone, outre tant d'autres qu'il avoit déja. Le roi ajoutoit : Je vous avertis en ami de vous retirer, plûtôt que de vous exposer à être mutilé ou tué par la trahison de Milon, ou tout au moins arrêté & emmené où vous ne voudriez pas. Rathier quitta donc Verone & se retira en Provence chez un seigneur nommé Rostaing dont il instruisit le fils, & composa pour lui une grammaire qu'il intitula *serva-dorsum* : voulant dire qu'elle garantiroit les écoliers du foüet. Pour recompense de ce service on donna à Rathier un évêché en Provence : mais il le quitta pour retourner à l'abbaye de Lobes vers l'an 941. *Folcuin c. 20. c. 22.*

Richer qui étoit alors évêque de Liege le reçut favorablement ; & quelque tems aprés le roi Otton l'appella pour servir à l'instruction de Brunon son frere. Il fut regardé comme le premier des savans de cette cour, & Brunon crut lui avoir tant d'obligation de ses instructions, qu'aprés la mort de Farabert il lui procura l'évêché de Liege en 953. vers le même tems qu'il fut lui-même ordonné archevêque de Cologne. Il crut que Rathier par sa doctrine & son éloquence seroit utile non-seulement à l'église de Liege, mais encore à plu- *c. 22. Vita Brun. c. 38. Folc. c. 23.*

AN. 953.

ſieurs autres des environs. Outre qu'en ces quartiers-là il y avoit des évêques, qui s'appuyant trop ſur la puiſſance temporelle, ſcandaliſoient le peuple par leurs diviſions. Il ſembloit donc que Rathier ſeroit inviolablement attaché au prince par un tel bienfait, & que d'ailleurs ſa vie irreprochable fermeroit la bouche à la médiſance. Mais Rathier n'avoit pas le talent de ſe faire aimer. Son peuple le prit en averſion, & ne ceſſa de le perſecuter. Enfin comme il celebroit magnifiquement la fête de Noël dans l'abbaye de Lobes : il s'éleva à Liege contre luy une conſpiration ſi violente, que Brunon, bien qu'il eut toute l'autorité temporelle dans le pays fut obligé de ceder à la neceſſité des affaires & d'ôter Rathier de Liege, pour y mettre Baudri iſſu de la nobleſſe du païs. C'étoit l'an 956.

XLV. Auſbourg défendu par ſaint Udalric.

Regin. Contin. Herman, &c.

Vita S. Udalr. c. 10. ſac. 5. Act. Ben. p. 436. c. 12.

Dés l'année 953. Liutolfe fils du premier lit du roi Otton s'étoit revolté contre lui, & avoit excité une guerre civile en Allemagne. Le plus grand effort fut en Baviere : Auſbourg fut pris & pillé, mais S. Udalric qui en étoit évêque, quoique beaucoup plus foible que les rebelles, fut toujours fidele au roi Otton ; & comme l'armée de ce prince & celle de ſon fils étoient en preſence & prêtes d'en venir aux mains : ce prelat prenant avec lui Harbert évêque de Coire, negocia la paix entr'eux ſi heureuſement, qu'il les mit d'accord l'an 954.

L'année ſuivante les Hongrois inonderent l'Allemagne avec une armée inombrable, & ravagerent tout le pays depuis le Danube juſques à la forêt noire. Ils aſſiegerent Auſbourg qui n'avoit que des murailles baſſes ſans tours : mais le ſaint évêque avoit dedans un grand nombre de trés bonnes troupes de ſes vaſſaux.

Ils combattirent avec avantage devant une des portes de la ville, ayant avec eux l'évêque : qui ſans autres armes que ſon étole, ne laiſſoit pas de s'expoſer aux coups de pierre & de trait, dont toutefois il ne fut point bleſſé. Le combat fini, aprés avoir donné les ordres pour la défenſe de la ville, il paſſa la nuit en prieres & excita les femmes pieuſes à ſe partager en deux troupes, dont l'une feroit le tour de la ville en dedans portant des croix & priant Dieu à haute voix. l'autre proſternée ſur le pavé de l'égliſe imploreroit le ſecours de la ſainte Vierge. Il fit auſſi apporter tous les enfans à la mammelle, & les fit étendre à terre au tour de lui devant les autels, afin que par leurs cris ils priaſſent à leur maniere. AN. 955.

Aprés avoir pris un peu de repos, il celebra la meſſe au point du jour, donna la communion à tous les aſſiſtans, & les exhorta à ne mettre leur eſperance qu'en Dieu. Le jour venu, comme les Hongrois étoient prêts à donner l'aſſaut, leur roi apprit que le roi Otton approchoit: ce qui l'obligea de quitter la ville, pour aller à lui, eſperant la prendre ſans reſiſtance aprés l'avoir défait. L'évêque Udalric, le comte Tietbalde ſon frere & pluſieurs autres ſortirent la nuit & s'allerent joindre au roi Otton: qui pour ſe preparer au combat, ſe proſterna devant Dieu, ſe reconnoiſſant le plus coupable de tous; & fit vœu de fonder un évêché à Merſbourg, ſi Dieu lui donnoit la victoire. S'étant relevé, il oüit la meſſe & communia de la main du ſaint évêque ſon confeſſeur : puis il prit le bouclier, & la ſainte lance marcha contre les ennemis, & les défit par la victoire la plus ſignalée qui eut encore été remportée ſur eux. C'étoit le jour de S. Laurent dixiéme d'Août 955.

Ditmar. lib. 2. p. 17.
Frodo. Chr. an. 955.

AN. 955.

XLVI.
Regle de vie de S. Udalric.
Vita c. 3. n. 13.

Depuis la mort d'Henri l'Oiſeleur ſaint Udalric s'étoit diſpenſé d'aller à la cour, & de mener ſes troupes en perſonne au ſervice du roi : s'étant dechargé de ce devoir ſur Adalberon ſon neveu. Il ſe donnoit donc tout entier à ſes fonctions ſpirituelles ; & voici le reglement de ſa vie. Il diſoit tous les jours l'office avec le clergé de ſa cathedrale, & de plus l'office de la Vierge, celui de la croix, & un troiſiéme de tous les ſaints: outre pluſieurs autres pſaumes & le pſeautier qu'il recitoit entier tous les jours, autant qu'il pouvoit. Il diſoit tous les jours une, deux ou trois meſſes ſelon qu'il en avoit le tems.

Il gardoit toûjours les obſervances monaſtiques, couchant ſur une natte, ne portant point de linge & ne mangeant point de chair, quoiqu'il en fit ſervir abondamment à ceux qui mangeoient avec lui. Le premier ſervice de ſa table étoit pour la plus grande partie diſtribué aux pauvres : outre les invalides de toutes ſortes qu'il faiſoit nourrir tous les jours, en ſa preſence. Il exerçoit l'hoſpitalité avec joye envers tout le monde, principalement les clercs, les moines & les religieuſes; & prenoit grand ſoin de l'éducation & de l'inſtruction de ſon clergé. Il écoutoit avec bonté les plaintes des ſerfs de ſa dépendance, ſoit contre leurs ſeigneurs ſes vaſſaux, ſoit contre les autres ſerfs ; & leur faiſoit rendre juſtice avec fermeté. Il n'étoit jamais oiſif : mais toûjours occupé ou à regler ſes chanoines & ſon école, ou à pourvoir à l'entretien de ſa famille, ou à reparer & orner ſon égliſe, ou à fortifier ſa ville contre les inſultes continuelles des Hongrois.

c. 4.

L'auteur de ſa vie qui rapporte ce qu'il avoit vû de ſes yeux, décrit au long ſa maniere de paſſer le carême ;

me ; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable. Tous les jours de carême aprés vêpres & avant dîner il lavoit les pieds de douze pauvres. Les trois premiers jours de la ſemaine ſainte il tenoit ſon premier ſynode, au lieu de le tenir aprés la troiſiéme ſemaine de Pâques. Car la regle étoit d'en tenir deux par an, ce premier, & un ſecond le quinziéme d'Octobre. Tout le peuple communioit le jeudi, le vendredi & le ſamedi ſaint ; & on gardoit le corps de Nôtre-Seigneur dans un linge avec une pierre deſſus, dans une autre égliſe, d'où le jour de Pâques on le rapportoit ſolemnellement à la cathedrale. Le vendredi ſaint on ne dreſſoit point de table pour l'évêque, ſeulement il prenoit le ſoir dans ſa chambre du pain & de la biere, & en faiſoit donner à ceux qui étoient avec lui. Il ne ſe baignoit que trois fois pendant le carême, le premier ſamedi, à la mi-carême & le ſamedi ſaint. Ce jour-là aprés la benediction des fonts, il baptiſoit trois enfans, & aprés la meſſe ſolemnelle, il mangeoit en grande compagnie. Le jour de Pâques aprés la benediction de la table, il diſtribuoit aux aſſiſtans de l'agneau & du lard, qui avoit été beni à la meſſe, ſuivant une formule que l'on voit dans les anciens ſacramentaires. Aprés le dîner on chantoit trois répons, pendant leſquels on donnoit à boire, ce qui s'appelloit donner la charité.

n. 23.

n. 21.

V. Cang. gloſſ.

Il faiſoit regulierement la viſite de ſon dioceſe dans un chariot traîné par des bœufs, non pas tant qu'il eût peine d'aller à cheval, que pour être ſeul avec un chapelain & chanter des pſeaumes en liberté. Car il avoit toûjours une grande ſuite de prêtres & d'autres clercs, de laïques d'entre ſes vaſſaux, de ſerfs choiſis

de sa famille & de pauvres ; & il les défrayoit tous largement. Dans la visite il prêchoit, il écoûtoit les plaintes, il examinoit les prêtres des lieux, il donnoit la confirmation, & continuoit quelquefois la nuit aux flambeaux, pour ne pas renvoyer le peuple. Telle étoit la vie ordinaire de S. Udalric.

XLVII. Eglise d'Espagne. *Sup. n. 10.* *Sampir. p. 68.* *p. 69.* *Sup. liv. LIV. n. 54.*

En Espagne Ordogne III. roi de Leon mourut l'an 955. aprés avoir regné cinq ans & sept mois. Il quitta sa femme Urraque, & épousa Eluire, dont il laissa un fils nommé Bermond : mais comme il étoit encore en bas âge, son oncle Sanche le gros frere d'Ordogne fut reconnu roi & regna douze ans. Il envoya à Cordouë Velasco évêque de Leon avec d'autres ambassadeurs, pour traiter de la paix & demander le corps de S. Pelage martyrisé en 924.

Mabill. sæc. 5. act. p. 297. *To. 3. act. B. p. 477.* *Sup. l. XXXIX. n. 40.*

Du tems de ces rois vivoit Dulquite abbé d'Albelada, monastere fondé en 924. par Sanche roi de Navarre prés la ville de Logrogne. Il avoit plusieurs monasteres sous sa conduite, & gouvernoit plus de deux cens moines. Godescalc évêque du Pui en Velai, allant en pelerinage à S. Jacques en Galice, passa par le monastere de Hilde, un de ceux qui dépendoient de Dulquite, & obtint de lui une copie du livre de saint Hildefonse de Tolede sur la virginité de Marie. Cette copie fut écrite par un prêtre du monastere nommé Gomesan, & l'évêque Godescalc l'emporta au mois de Janvier Ere 989. qui est l'an 951.

Le successeur de Dulquite fut Salvus ou Salvius abbé d'Albelada, homme savant & éloquent : qui dressa une regle pour les religieuses, par où l'on voit qu'il en avoit aussi sous sa conduite. Il composa des hymnes, des oraisons & des messes, dont le stile inspiroit beau-

coup de devotion. Il étoit de petite taille & d'une foible complexion, mais d'un eſprit fervent, d'une converſation fort agreable : plus diſtingué encore par ſes bones œuvres que par ſa ſience. Il mourut dutems de Garſias I. roi d'Arragon, & de Theodemir évêque de Najare le dixiéme de Février Ere mille qui eſt l'an 962. Entre ſes diſciples on remarque un évêque nommé Velaſco & un moine nommé Vigila, qui en 976. écrivit un volume contenant ſoixante & un conciles, cent une decretales & quelques autres ouvrages.

XLVIII. Ambaſſade de Jean de Gorze.

Roderic. hiſt. Arab. c. 30.

Vitie.

Vita S. Jo. Gorz. n 115. ſæc. 5. Ben. p. 404.

Le prince des Muſulmans d'Eſpagne étoit Abderame ſurnommé Almounacer-ledinilla qui regna cinquante ans, depuis l'an 300. de l'hegire 912. de Jeſus-Chriſt juſqu'à 350. 962. Il paſſa les vingt premieres années en guerres continuelles & les trente autres en paix. En 955. il envoya à Otton roi de Germanie une ambaſſade, dont le chef étoit un évêque, qui fut reçu avec grand honneur & retenu long-tems à la cour d'Otton où il mourut. On delibera qui on envoyeroit à ſa place, pour porter en Eſpagne la réponſe à la lettre d'Abderame. Car encore qu'il y demandât à Otton ſon amitié, il y avoit mis quelques termes injurieux à la religion Chrétiene : ce qui fit reſoudre d'envoyer vers lui des hommes ſavans, pour ajoûter de vive voix aux lettres d'Otton ce qu'ils jugeroient à propos ; & convertir même le prince infidele, ſi Dieu leur en ouvroit le chemin.

Adalberon évêque de Mets, ſe trouvoit alors à la cour ; & l'archevêque Brunon frere du roi, qui avoit part à tous les conſeils, crut que perſonne ne pouvoit mieux que cet évêque, donner des gens propres pour

Sup. n. 26. l'ambaſſade d'Eſpagne. Il s'adreſſa à l'abbé de Gorze, qui lui donna deux de ſes moines, mais l'un ayant manqué, Jean de Vendieres s'offrit genereuſement, pour remplir la place, & fut agréé du roi. Etant arrivé à Barcelone avec ceux qui l'accompagnoient, ils attendirent quinze jours, pour envoyer à Tortoſe qui étoit la premiere ville de l'obéïſſance des Muſulmans. Auſſitôt le gouverneur leur manda de venir en diligence: les ayant reçus, il leur fournit abondamment toutes les choſes neceſſaires, & les retint un mois: juſqu'à ce que le prince eût donné ſes ordres pour les bien recevoir par tout où ils devoient paſſer. Quand ils furent à Cordouë, qui étoit ſa capitale, on les logea à une maiſon éloignée de deux milles du palais, où on les traita magnifiquement, mais on les fit encore attendre quelques jours.

Comme ils demanderent à ceux qui prenoient ſoin d'eux la raiſon de ce retardement; on leur répondit, que les ambaſſadeurs d'Abderame avoient été retenus trois ans par Otton: c'eſt pourquoi ils devoient être trois fois autant ſans voir Abderame, c'eſt-à-dire neuf ans. Cependant il venoit des gens du palais pour les voir & s'informer du ſujet de leur voyage: mais quelque artifice qu'ils employaſſent, ils n'en purent tirer autre choſe, ſinon qu'ils diroient leur charge au roi en perſone, & qu'il ne leur étoit pas permis de la dire à d'autres. Les Arabes diſoient: Nous ſavons déja tout, vous apportez au roi des lettres contraires à nos loix; & vous êtes menacez du dernier peril, car ces lettres ſont venuës à la connoiſſance du roi. Ils diſoient vrai. Car un prêtre qui avoit accompagné l'évêque Eſpagnol envoyé par Abderame: étant revenu avec les François,

avoit fait ensorte de prendre copie des lettres d'Otton, & étant arrivé devant à Cordoüe, les avoit fait connoître à la cour.

Les François apprirent que chez les Musulmans le roi étoit soûmis aux loix comme le peuple, & que la premiere étoit la défense de parler contre leur religion. Si un étranger le faisoit, il étoit puni de mort sans remission. Si le roi l'ayant oüi differoit la punition au lendemain, il étoit lui-même puni de mort. Donc Abderame craignant pour lui sur le bruit de ces lettres, qu'il savoit être veritable, envoya aux ambassadeurs François un Juif nommé Hasdeu, qui s'adressa à Jean, parce qu'il étoit reconnu pour le porteur des ordres du roi son maître. Il commença par le rassurer, en lui disant, qu'ils ne souffriroient aucun mal, & qu'on les renvoyeroit avec honneur dans leur pays. Il leur donna plusieurs avis touchant les mœurs de la nation, & la maniere de se conduire avec eux. Qu'ils empêchassent les jeunes gens de leur suite, de faire ou dire aucune insolence, parce que tout seroit aussi-tôt rapporté au roi; & qu'ils s'observassent sur tout à l'égard des Femmes: qu'ils n'excedassent en rien ce qui leur seroit prescrit. L'ambassadeur Jean le remercia de ses bons avis, & aprés plusieurs discours, insensiblement le Juif entra en matiere, & demanda le sujet de l'ambassade. Jean le lui découvrit enfin & lui dit la substance de la lettre. Il est dangereux, dit le Juif, de la presenter au roi: prenez garde même à ce que vous direz à ceux qui viendront de sa part. Je croi que vous savez la severité de la loi des Musulmans.

Quelques mois aprés on leur envoya un évêque nommé Jean, qui leur proposa de la part du roi de venir à

ſon audiance avec les preſens ſeulement. Que deviendront donc les lettres de nôtre maître? dit l'ambaſſadeur Jean. N'eſt-ce pas principalement pour les apporter que je ſuis venu, & pour refuter les blaſphêmes contenus dans celle de vôtre roi? L'évêque répondit: il faut s'accommoder au tems & à la condition où nous ſommes reduits pour nos pechez. L'apôtre nous défend de reſiſter aux puiſſances, & nous devons d'autant moins le faire ici, qu'on nous permet de vivre ſelon nos loix. Les Arabes eſtiment même ceux d'entre nous qu'ils voyent fideles à obſerver nôtre religion, & mangent volontiers avec eux, au lieu qu'ils s'éloignent des Juifs avec horreur. Nous tenons donc pour maxime, d'avoir de la complaiſance pour eux en tout ce qui ne nuit point à la religion. C'eſt pourquoi vous devez plûtôt ſupprimer cette lettre, que de vous attirer de mauvais traitemens ſans neceſſité. L'ambaſſadeur répondit avec quelque émotion: Ce diſcours conviendroit mieux à une autre qu'à vous qui paroiſſez évêque, & qui en cette qualité devez enſeigner & défendre la foi. Un Chrétien doit plûtôt ſouffrir la faim, que de manger avec les infideles au ſcandale des autres. J'apprends d'ailleurs, que vous vous circonciſez

Gal. V. 2.
1. Tim. IV. 3.

comme eux, & que vous vous abſtenez par complaiſance des mêmes viandes qu'eux contre les défenſes expreſſes de l'apôtre. L'évêque répondit: La neceſſité nous y contraint, parce qu'autrement nous n'aurions pas la liberté de demeurer avec eux; & nous tenons cet uſage de nos ancêtres. Je n'approuverai jamais, reprit l'ambaſſadeur, que par crainte ou par reſpect humain, on viole les ordonnances des apôtres. Et puiſque vous avoüez que je ne ſuis point dans cette neceſſité, je ſuis reſolu

de ne me point écarter des ordres que j'ai reçus du roi mon maître. Je n'irai donc à l'audiance de vôtre roi, qu'avec la lettre du mien, ſans en ôter un ſeul trait; & s'il dit quelque choſe contre la foi catholique, je lui reſiſterai en face, quand il m'en devroit coûter la vie.

XLIX. Suite de l'ambaſſade.

Tout cela fut rapporté en ſecret à Abderame, & comme c'étoit le plus ruſé de tous les hommes, il employa toutes ſortes d'artifices pour ébranler l'ambaſſadeur. On ne lui permettoit d'aller à l'égliſe que les dimanches & les principales fêtes; & on le menoit à la plus proche dediée à S. Martin, environné de douze gardes. Un dimanche donc comme il y alloit, on lui apporta une lettre du roi contenant quantité de menaces, & enfin celle-ci: Si tu m'obliges à te faire mourir, je ne laiſſerai pas un Chrétien en vie dans toute l'Eſpagne: penſes de combien de vies tu répondras devant Dieu, s'ils periſſent par ton obſtination. Jean répondit par une lettre, qu'il executeroit fidelement les ordres de ſon maître. Quand vous devriez, diſoit-il, me faire démembrer peu à peu, me couper aujourd'hui un doigt, demain un autre, puis un bras, un pied, une jambe, & ainſi du reſte de jour en jour: vous ne m'ébranlerez pas. Que ſi vous faites mourir à cauſe de moi les autres Chrétiens, ce ne ſera point à moi que Dieu l'imputera, mais à vôtre cruauté, qui nous procurera par ce moyen une meilleure vie.

Cette lettre, loin d'irriter le roi, l'appaiſa. Car il étoit bien informé de la puiſſance d'Otton, & ne vouloit pas s'attirer un tel ennemi. Il fit donc dire à Jean, qu'il dît lui-même ce qu'il jugeoit à propos de faire: Jean répondit: A la fin vous avez pris le bon parti: ſi

vous aviez fait d'abord cette propoſition, vous nous auriez épargné & à vous auſſi bien du tems & du chagrin. L'expedient eſt facile : que vôtre roi envoye au nôtre demander ce que je dois faire : j'obeïrai ponctuellement.

La propoſition fut acceptée, mais on avoit peine à trouver quelqu'un qui voulût entreprendre ce voyage, quoiqu'Abderame promît une grande recompenſe. Il y avoit à ſa cour un Chrétien nommé Recemond, ſavant dans les deux langues le Latin & l'Arabe, du nombre de ceux qui écrivoient les plaintes ou les demandes des particuliers au roi & ſes réponſes : car à cette cour tout ſe traitoit par écrit. Il s'offrit pour aller vers le roi Otton, & étant agréé, il vint trouver Jean, & s'informa des mœurs de ce prince & de la nation. Jean l'aſſura qu'il ſeroit trés bien reçu, & lui promit des lettres pour ſon abbé. En ce tems il vaquoit un évêché en Eſpagne, Recemond le demanda pour recompenſe, & l'obtint facilement : ainſi de laïque il devint tout d'un coup évêque.

En deux mois & demi il arriva à l'abbaye de Gorze, où il fut reçu avec joye : puis il alla à Mets & fut bien traité par l'évêque Adalberon, juſqu'à ce qu'il fût tems de ſe preſenter au roi Otton, ce qui ſe fit à Francfort. On loüa la fermeté de l'ambaſſadeur Jean, & on lui renvoya des lettres plus douces avec ordre de ſupprimer les premieres, de conclure à quelque prix que ce fût un traité de paix & d'amitié avec Abderame, pour arrêter les courſes des Saraſins, & de revenir au plûtôt. Recemond étant arrivé à Cordouë avec un nouvel envoyé d'Otton nommé Dudon, ils demanderent audiance : mais Abderame dit qu'il vouloit auparavant la

donner

donner aux premiers ambaſſadeurs & voir ce moine ſi opiniâtre. Ainſi au bout d'environ trois ans il fut reſolu que Jean auroit audience.

On vouloit qu'il prît des habits magnifiques pour paroître devant le roi, ſuivant la coûtume de la nation, & comme il s'en défendoit, le roi croyant que c'étoit par pauvreté, lui fit donner dix livres de monoye. Jean les reçût avec action de graces, à deſſein de les donner aux pauvres : mais il dit qu'il ne quitteroit point ſon habit monaſtique. Je reconnois en tout ſa fermeté, dit le roi, qu'il vienne s'il veut revêtu d'un ſac, je ne l'en aimerai que mieux. Le jour de l'audience étant venu, les François furent conduits & reçûs au palais avec grand appareil. Le roi qui étoit ſeul dans ſa chambre, aſſis ſur un tapis precieux, donna à Jean ſa main à baiſer en dedans, qui étoit le plus grand honneur, puis il lui fit ſigne de s'aſſeoir ſur un ſiege qui lui étoit preparé. Aprés quelque éclairciſſement ſur le long retardement de l'audience, Jean donna les preſens de ſon maître, & demanda auſſi-tôt ſon congé. Abderame en fut ſurpris, & dit qu'aprés une ſi longue attente, il ne falloit pas ſe ſeparer ſi promptement. A une ſeconde audience, il lui parla beaucoup ſur la puiſſance & les actions du roi Otton : témoignant une grande eſtime pour lui, mais deſaprouvant l'autorité qu'il laiſſoit aux ſeigneurs. Là finit l'unique exemplaire qui eſt reſté de la vie de ſaint Jean de Gorze, écrite dans le tems même par Jean abbé de S. Arnoul de Mets ſon diſciple, homme ſenſé & judicieux. On ſait d'ailleurs, que Jean au retour de cette ambaſſade fut abbé de Gorze vers l'an 960. & mourut l'an 973. qui étoit le quarantiéme de ſa profeſſion monaſtique.

Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 364.

L.
Mort d'Agapit II. Jean XII. pape.
Frod. Chr. 954.

Le pape Agapit II mourut l'an 956. aprés avoir tenu le ſaint ſiege prés de dix ans. Le patrice Alberic étoit mort dés l'an 954. & ſon fils Octavien quoique clerc, lui avoit ſuccedé en ſa dignité & ſon autorité dans Rome. Aprés la mort d'Agapit les Romains l'exciterent à ſe faire élire pape, quoiqu'il ne fût âgé que de dix-huit ans au plus. Il prit le nom de Jean XII. & c'eſt le premier pape qui ait changé de nom; comme il avoit joint cette dignité à la puiſſance temporelle dés l'année ſuivante 957. il aſſembla une armée, tant de ſes troupes, que des ſecours qu'il tira du duché de Spolete, & marcha contre Pandolfe prince de Capoüe : qui ſecouru par Giſulfe prince de Salerne, reſiſta au pape Jean, & l'obligea à retourner chez lui. Le pape envoya enſuite demander la paix au prince de Capoüe, qui l'accepta, & ils firent alliance.

V. Baron. an. 955.

Baron. ex. Mſ. an. 977.

LI.
Mort de Theophylacte Polyeucte patriarche de C. P.
Ced. p. 638. C.
Sup. n. 12.

A C. P. le patriarche Theophylacte mourut le vingt-ſeptiéme de Février indiction quatorziéme, l'an du monde 6464. de Jeſus-Chriſt 956. ayant tenu le ſiege vingt-trois ans, & vêcu environ quarante. Car il fut mis en poſſeſſion de cette dignité dés l'âge de ſeize ans. Tant qu'il demeura ſous la conduite d'autrui, il parut ſage & moderé : mais dés qu'il fut en âge d'agir par lui-même, il s'abandonna aux actions les plus criminelles & les plus honteuſes. Il mettoit en vente tous les ordres de l'égliſe & les promotions des évêques. Il étoit paſſionné juſques à la folie pour la chaſſe & pour les chevaux : dont il avoit plus de deux mille, & ne les nourriſſoit pas de foin & d'orge, mais de pignons, de noiſettes, de piſtaches, de dattes, de raiſins ſecs & de figues trempées dans d'excellent vin, avec les parfums les plus exquis. Un jour de jeudi ſaint, comme

il celebroit la meſſe, celui qui avoit le ſoin de ſon écurie, vint lui apporter la nouvelle qu'une telle cavale, celle qu'il eſtimoit le plus, venoit de mettre bas. Il en fut ſi ravi, qu'ayant achevé la liturgie le plus vîte qu'il put, il alla tout courant à l'écurie voir le nouveau poulain, & revint à la grande égliſe achever le reſte de l'office. Il introduiſit la mauvaiſe coûtume de danſer dans les égliſes aux grandes fêtes avec des contorſions indecentes, des éclats de rire, & des chanſons triviales. Enfin courant à cheval, il ſe froiſſa contre une muraille & cracha du ſang. Aprés avoir été à la mort, il ſe porta mieux, mais il ne ſe corrigea pas, & continua de vendre les évêchez, d'aimer ſes chevaux, & mener une vie molle & indigne de ſon rang. Il traîna ainſi deux ans, & ſon mal ſe tourna en hydropiſie dont il mourut. *Poſt. Theoph. p. 276. n. 11.*

Son ſucceſſeur fut Polyeucte eunuque né & élevé à C. P. Il embraſſa dés l'enfance la vie monaſtique & la pratiqua long-temps avec reputation : auſſi les motifs qui porterent l'empereur Conſtantin à le choiſir pour patriarche, furent ſa ſience non commune, ſa vertu & ſon amour pour la pauvreté. Il fut ordoné le troiſiéme jour d'Avril la même année 956. par Baſile archevêque de Ceſarée en Cappadoce, car l'empereur irrité pour quelque ſujet contre Nicephore archevêque d'Heraclée, ne lui permit pas de faire cette ordination. On en blâma fort l'empereur, l'archevêque de Ceſarée & même le patriarche Polyeucte, comme n'ayant pas dû ſouffrir d'être ordoné contre les regles. Car Byzance n'étoit originairement qu'un évêché ſuffragant d'Heraclée : c'eſt pourquoi quand il fut devenu ſiege patriarcal, l'archevêque d'Heraclée conſerva ſon

AN. 956. droit d'ordination. Mais en cas que le siege d'Heraclée fût vacant, l'ordination du patriarche de C.P. appartenoit au metropolitain de Cesarée comme protothrone, c'est-à-dire évêque du premier siege. Car ceux qui étoient exarques avant l'érection du patriarcat de C.P. ne furent depuis que protothrones.

Cedr. p. 640.

Le patriarche Polyeucte parla avec beaucoup de liberté, contre l'avarice des parens du vieil empereur Romain : & le samedi saint, comme l'empereur Constantin vint à l'église, il l'exhorta à en faire justice : ce qui ne lui plut pas comme étant gendre de Romain. Basile premier chambellan de l'empereur, qui étoit fils de Romain & d'une esclave, agit si fortement par le moyen de sa sœur l'imperatrice Helene, que Constantin se repentit d'avoir fait Polyeucte patriarche, & chercha quelque pretexte de le déposer : y étant d'ailleurs puissamment excité par Theodore archevêque de Cyzique. La premiere année de son pontificat, Polyeucte mit dans les diptyques le nom d'Euthymius son predecesseur, qui avoit reçû à la communion l'empereur Leon le philosophe, aprés son quatriéme mariage. Quelques évêques le trouverent mauvais, & peu s'en fallut qu'ils ne renonçassent à la communion de Polyeucte : mais ils se soûmirent si promptement à la volonté de l'empereur, qu'ils se firent mocquer d'eux. Vers le même tems on apporta d'Antioche à C. P. une main de saint Jean-Baptiste, derobée par un diacre nommé Job. Quand elle fut arrivée à Calcedoine, l'empereur envoya la galere imperiale avec les plus considerables du Senat; le patriarche Polyeucte alla aussi au devant avec tout le clergé, on porta le luminaire & l'encens, & on mit la relique dans le palais.

Sup. liv. LIV. *n.* 40.

La même année 956. mourut S. Paul de Latre anacorete fameux & trés-estimé de l'empereur Constantin. Il étoit né en Asie à Elée prés de Pergame: son pere Antiocus officier sur la flote, ayant été tué à la guerre contre les Musulmans, sa mere Eudocie se retira en Bithynie prés de Marycate d'où étoit S. Joannice. Elle avoit deux fils Basile & Paul dont nous parlons. Elle maria Basile, mais sur le point des nôces il s'enfuit au mont Olympe & se fit moine dans la laure de S. Elie: puis se trouvant importuné des visites de ses parens & de ses amis, il se retira plus avant à Brachiane prés du mont de Latre. De-là il envoya chercher son frere, qui depuis la mort de leur mere étoit tombé dans une telle pauvreté, qu'il étoit reduit à garder les pourceaux. Il le mena au mont de Latre, & le mit entre les mains de Pierre, abbé du monastere nombreux de Carye, que lui-même avoit fondé. Cet abbé voyant les excellentes dispositions du jeune Paul, le retint pour le service de sa persone. Basile retourna au mont Olympe, & mourut abbé de la laure de S. Elie.

LII.
S. Paul de Latre.
Mss. bibl. Reg. n. 2450. fol. 204.

Sup. liv. XLVIII. n. 23.

Paul s'exerçoit à matter son corps, & particulierement à vaincre le sommeil. On ne le vit jamais couché pour dormir, il s'appuyoit seulement contre un arbre ou contre une pierre. On ne lui entendit jamais dire une parole oiseuse. Etant appliqué à la cuisine, le souvenir du feu de l'enfer lui faisoit verser des larmes. L'abbé Pierre lui refusa toûjours à cause de sa jeunesse, la permission de se retirer dans le desert, qu'il lui demandoit instamment: mais aprés la mort de l'abbé, Paul communiqua son dessein à Demetrius son ami, & ils se retirerent ensemble à la cime du mont de Latre prés la laure des Cellibares. Paul s'arrêta à une

grotte nommée de la mere de Dieu. Demetrius vouloit se mettre plus prés de la laure, pour trouver de quoi subsister: Non, dit Paul, il faut demeurer ici. Et de quoi vivrons-nous, dit Demetrius ? Du fruit de ces arbres reprit Paul, montrant des chesnes chargez de gland. Des pourceaux n'en mangeroient pas, répondit-il, à present qu'ils ne sont pas meurs. Vous parlez, dit Paul, suivant la prudence de la chair. Aprés avoir été huit jours sans manger, ils essayerent de manger de ces glands, qui les firent vomir jusqu'au sang. Hé bien, mon pere, dit Demetrius, ne vous l'avois-je pas bien dit ? Paul répondit: Ils nous ont delivré de nos mauvaises humeurs, nous ne serons plus malades.

Demetrius n'y pouvant tenir, se rapprocha de la laure, & se joignit à un vieil anacorete nommé Mathieu, homme d'une grande sainteté. Il lui compta ce qui lui étoit arrivé avec Paul, & comme il étoit demeuré sans aucun secours humain, Mathieu lui dit : Demeurez ici, mon fils, & portez-lui dans le tems qu'il voudra quelque partie de la nourriture que Dieu nous donne. Demetrius ayant rapporté ce discours à Paul, il dit, pleurant de joye: Vous voyez, mon frere, que Dieu ne delaisse point ceux qui s'abandonnent à lui: Paul demeura donc huit mois dans cette caverne, pratiquant des veilles & des jeûnes extraordinaires, faisant des genuflexions sans nombre, & souffrant des tentations violentes du demon.

Ensuite Paul & Demetrius revinrent à leur monastere de Carye par ordre de l'abbé: mais peu de jours aprés il permit à Paul d'en sortir encore. Il retourna au mont de Latre, où il trouva Athanase, qui aprés

avoir gouverné un monaſtere, vivoit en retraite prés la laure du Sauveur. Paul le pria de lui faire bâtir une colomne prés de la laure, & Athanaſe lui indiqua une colomne naturelle, c'eſt-à-dire une roche tres-élevée, au haut de laquelle étoit une grotte. Un autre Athanaſe du tems des Iconoclaſtes, ayant quitté Conſtantinople pour éviter la perſecution, avoit paſſé vingt-deux ans dans cette caverne. Paul y entra ſans aucune proviſion : mais un laboureur cherchant deux de ſes chevres, trouva Paul, & prit ſoin de lui porter à manger avec les petits meubles neceſſaires, une lampe, une pierre à fuſils, un peu d'huile. Ce laboureur s'étant retiré pour la recolte de ſes fruits, Paul demeura pluſieurs jours ſans manger : enfin reſpirant à peine, il ramaſſa ſes forces & but l'huile & l'eau de ſa lampe, ce qui le remit un peu. Enſuite Athanaſe ſe ſouvint de lui, & lui apporta la nourriture neceſſaire, car il n'en vouloit pas davantage ; & Demetrius ayant appris comme il vivoit, pris auſſi ſoin de lui. Paul demeura douze ans dans cette caverne, où il ſouffrit encore de grandes tentations des demons pendant trois ans. Comme il avoit un grand deſir d'y faire celebrer le ſaint ſacrifice, Athanaſe prepara une échelle, & un prêtre y monta avec quelques autres. Aprés l'élevation, tous cederent à Paul l'honneur de communier le premier ; & il arriva un tremblement de terre & un mouvement des roches qui effraya les aſſiſtans : mais ceux qui étoient demeurez en bas ne s'en apperçurent point. Paul ayant beſoin d'eau, fit ſortir prés de ſa caverne une fontaine qui coula toûjours depuis.

Dés-lors il devint celebre : pluſieurs venoient recevoir ſes inſtructions, & il ſe forma une laure prés de

ſa caverne. Les uns y bâtirent des cabanes, les autres ſe logerent dans des cavernes voiſines : puis on bâtit un petit oratoire ſous le nom de ſaint Michel. Paul ſi peu ſoigneux de ſa ſubſiſtance, pourvût abondamment à celle de ſes diſciples, pour leur ôter tout pretexte de relâchement. Il diſtingua ceux qui devoient demeurer ſeuls ou vivre en communauté. Ils n'avoient rien de caché pour lui, n'alloient nulle part ſans ſon congé, n'oſoient cuire leur pain ou faire la moindre choſes ſans ſa benediction, & ne poſſedoient rien en propre.

Paul ayant demeuré douze ans dans cette caverne, & importuné des viſites de ſes diſciples & des autres, en ſortit ſecrettement, & ſe retira ſur le plus deſert de la montagne. Là n'ayant pour compagnie que les bêtes, il ſouffroit le chaud, le froid & toutes ſortes d'incommoditez. Il venoit de tems en tems à la laure encourager les freres, les avertiſſant ſur tout de ne ſe point confier en eux-mêmes : celui qui le ſervoit lui portoit de tems en tems quelque nourriture. Demetrius ſe plaignoit un jour à lui, qu'on ne voyoit plus de ces grands hommes, & de ces graces merveilleuſes des derniers ſiecles. Paul lui répondit en ſouriant : Il ſemble que vous ne croyez pas que Dieu ſoit toûjours le même : puis il lui conta pluſieurs merveilles qui lui étoient arrivées. Un autre de ſes diſciples nommé Simeon, lui demandoit pourquoi il paroiſſoit tantôt gay & tantôt triſte. Il répondit : Quand rien ne me détourne de la contemplation, je me vois environné d'une lumiere ſi agreable, que j'oublie la nourriture & toutes les choſes terreſtres : mais on m'afflige lorſqu'on m'interrompt & qu'on m'oblige à parler. Auſſi quand il mar-

choit

choit avec ſes diſciples, il s'avançoit ſeul aſſez loin: pour chanter les loüanges de Dieu & penſer continuellement à lui. Outre qu'il voyoit toûjours ſon bon ange.

Le deſir d'une plus grande retraite lui fit prendre le deſſein de paſſer à l'iſle de Samos. Etant prêt à s'embarquer, il vit dix ſoldats priſonniers pour deſertion ; & dit d'un ton ferme à l'officier qui les conduiſoit de les laiſſer en liberté. Celui-ci voyant un petit homme mal vêtu, le prit d'abord pour un païſan ; mais il fut touché de ſa hardieſſe & de la ſageſſe qui paroiſſoit ſur ſon viſage. Le ſaint homme lui dit: Dites au gouverneur que le moine Paul vous les a enlevez de force. Il delivra ainſi ces malheureux. Etant arrivé à Samos, il ſe retira au mont Cercés dans une caverne où on diſoit qu'avoit vêcu le philoſophe Pythagore. comme il fut bien-tôt connu, on venoit de tous côtez recevoir ſes inſtructions ; & par ſes exhortations on rétablit les trois laures de cette iſle que les Saraſins avoient ruinées. Cependant les moines de Latre cherchoient Paul de tous côtez ; & enfin ayant appris qu'il étoit à Samos, ils lui écrivirent par un des leurs, qui le ramena auſſi-tôt, car il ne tenoit à rien. Depuis ce retour il avança encore dans la perfection.

Sa reputation s'étendoit de tous côtez & juſques à Rome. Le pape envoya exprés un moine avancé en âge pour le voir, examiner ſa maniere de vivre & lui en faire le rapport. Pierre roi des Bulgares lui écrivoit ſouvent pour ſe recommander à ſes prieres. L'empereur Conſtantin Porphirogenete lui écrivit pluſieurs lettres que l'on garda long-tems depuis dans la laure. Ce prince voulant envoyer en Crete une armée navale

contre les Sarasins, consulta le saint, qui lui fit réponse, que cette entreprise n'étoit pas agreable à Dieu : mais l'empereur ne voulant pas perdre la dépense de cet armement, suivit son dessein & s'en repentit : ce qui lui arriva plus d'une fois. L'empereur lui envoya un jour le patrice Photius un de ses principaux ministres, avec ordre de bien observer son visage & tout son exterieur : mais quand le patrice vouloit regarder le saint homme, il ne pouvoit soûtenir l'éclat de son visage : ce qui arriva encore à d'autres. Toutefois cette lumiere n'étoit visible qu'a ceux que Dieu vouloit en favoriser. Paul pria ce patrice d'appliquer sur la sainte image d'Edesse un linge de même grandeur & le lui envoyer. Quand on l'eut apporté & deplié, le saint homme y vit clairement l'image semblable à l'original : mais les autres n'y virent rien. Il employa son credit auprés de l'empereur pour faire bannir loin de Cibyrreote & de Milet les plus considerables & les plus dangereux des Manichéens.

Paul avoit accoutumé de faire un festin le dimanche de l'octave de pâques, & d'y convier beaucoup de monde. L'économe de la laure se trouva une année fort embarassé, n'ayant ni farine ni vin ni legumes. Il en avertit le saint qui lui reprocha son peu de foy ; & dés le matin vinrent des mulets chargez de pain blanc, de vin, de fromage, d'œufs, & de quantité d'autres provisions, envoyées par les voisins, entre autres par l'évêque d'Amazone & son clergé. On voit par là quels étoient les mets delicieux de ces festins. Une des fêtes que Paul celebroit avec plus de solemnité, étoit celle de sainte Aecaterine martyre, que l'on croit être la même que Catherine ; & c'est la preuve la plus

ancienne que l'on trouve de ſon culte. Il avoit une telle affection pour l'aumône, qu'il donnoit tout, juſqu'a ſa nourriture & à ſes habits ; & enfin il voulut une fois ſe faire vendre comme eſclave en pays inconnu, pour donner le prix aux pauvres. A N. 956.

Sentant approcher ſa fin, il appella ſon diſciple, & lui dicta des regles pour les moines de la laure, puis il retourna à la montagne juſqu'au jour de ſaint Nicolas ſixiéme de Decembre, qu'il revint à la laure & fit celebrer la meſſe plûtôt qu'a l'ordinaire. Puis il ſe coucha ſur un lit contre ſa coûtume, & la fievre le prit : mais il ne ceſſa point de prier Dieu & d'exhorter ſes moines ſans vouloir nommer ſon ſucceſſeur, qu'il laiſſa à leur choix. Il mourut l'an du monde 6464. indiction quatorziéme qui eſt l'an de grace 956. le quinziéme de Decembre jour auquel l'égliſe Greque honore ſa memoire. Il étoit de petite taille, chauve, la barbe courte, le viſage pâle, mais trés-agreable.

Un des moines ayant été delivré à ſon tombeau du demon qui le poſſedoit : Simeon indigné du tumulte qu'il avoit cauſé dans l'égliſe, s'approcha du tombeau du ſaint, & lui dit, comme s'il eût été vivant: Eſt-ce là donc vôtre averſion pour la gloire humaine ? Vôtre amour pour la ſolitude & pour la tranquillité ? Vous allez nous jetter dans des troubles infinis. Ce lieu ſera bientôt rempli d'hommes, de femmes & d'enfans : & quelle liberté aprés cela, quel repos aurons-nous ? Si vous pretendez nous troubler ainſi par vos miracles, faites-le nous ſavoir promptement : nous vous deſcendrons de la montagne & vous laiſſerons en bas faire ce qu'il vous plaira. Depuis cette remontrance le S. ne guerit en public aucun poſſedé, quoiqu'il fit pluſieurs mi-

racles ſur les malades & les autres qui l'invoquoient: comme il en avoit fait grand nombre durant ſa vie.

LIII. Fin de Conſtantin Porphyrogenete.

Cedr. p. 635.

Conſtantin regna encore quinze ans depuis qu'il fut demeuré ſeul empereur delivré de Romain & de ſes enfans; mais il ne remplit pas l'attente qu'on avoit conçûë de lui. Il étoit ſujet au vin, fuyant le travail, difficile à appaiſer dans ſa colere, & puniſſant ſans miſericorde. Sa pareſſe faiſoit donner ſans choix les charges & les emplois: dequoi l'imperatrice Helene & ſon frere le chambellan Baſile profitoient pour les vendre. Ce que Conſtantin eut de meilleur, fut l'amour des ſiences & des arts tombez en decadence par la negligence de ſes predeceſſeurs. Il s'appliqua donc à les rétablir, chercha ceux qui y excelloient, & les chargea de les enſeigner. Il donna l'intendance de l'école de philoſophie à Conſtantin protoſpataire & myſtique: celle de retorique à Alexandre metropolitain de Nicée: celle de geometrie au patrice Nicephore: celle d'aſtronomie au ſecretaire Gregoire. Il prenoit grand ſoin des étudians, s'entretenoit ſouvent avec eux, leur donnoit de l'argent, les faiſoit même manger à ſa table: ainſi les études firent en peu de tems un grand progrés. L'empereur ne negligeoit pas les arts: il avoit une telle connoiſſance de la peinture ſans l'avoir appriſe, qu'il corrigeoit les maîtres même, & ainſi les orfevres, les forgerons, les tailleurs de pierres, deſcendant juſques aux arts mecaniques. Il avoit beaucoup de religion, au moins exterieure, & jamais n'alloit à l'égliſe aux jours ſolemnels ſans donner de magnifiques offrandes, des vaſes d'or ornez de pierreries & des ornemens d'étofes precieuſes.

Poſt. Theop. p. 178. n. 14.

p. 180. n. 21.

Cedr. p. 635.

Dés l'année 949. il avoit fait couronner empereur Romain ſon fils: qui dix ans aprés en ayant déja vingt

& s'ennuyant d'attendre, fit donner à ſon pere du poiſon dans une medecine : mais n'en ayant pris qu'une petite partie, il en fut ſeulement malade. Au mois de Septembre de l'an du monde 6468. de Jeſus-Chriſt 959. l'indiction troiſiéme étant commencée, l'empereur Conſtantin alla au mont Olympe en Natolie, ſous pretexte de ſe recommander aux prieres des ſolitaires, avant que de marcher en Syrie contre les Muſulmans : mais en effet pour prendre des meſures avec Theodore de Cycique touchant la dépoſition du patriarche Polyeucte. Là il retomba malade ; & ſentant de grandes douleurs, il ſe fit reporter à C. P. ou il mourut le neuviéme d'Octobre âgé de cinquante-quatre ans : dont il avoit regné quarante huit depuis la mort de ſon oncle Alexandre. Son fils Romain lui ſucceda ; & on le nomme Romain le jeune, pour le diſtinguer de ſon ayeul maternel.

p. 641.

LIV.
Lettres d'Atton de Verceil

En Italie Berenger & ſon fils Adalbert ſe rendoient de jour en jour plus odieux par leur gouvernement tyrannique ; & prevoyant une revolte, ils voulurent obliger les évêques à leur donner des ôtages, pour s'aſſurer de leur fidelité. Atton évêque de Verceil écrivit ſur ce ſujet à ſes confreres, pour les prier de lui écrire leurs avis : parcequ'ils ne pouvoient conferer enſemble librement. Je demande, diſoit-il, ſi nous devons donner ces ôtages, s'ils doivent ſavoir à quoi ils s'obligent & y conſentir ; quelles ſûretez nous devons prendre ; & ſi cette convention doit ſe faire par écrit ou verbalement. Si on doit y mettre un terme & ſi le prince a été prevenu contre nous par de faux rapports, comment nous pouvons-nous juſtifier. Je vous avoüe mon ignorance ; juſques ici je n'ai trouvé dans les docteurs eccleſiaſtiques ni autorité

Att. epiſt. 11. to. 8. Spicil. p. 132.

ni exemple ſur ce point: & ſi quelqu'un m'en peut montrer je la ſuivrai inviolablement.

Je tiens que nous devons garder en tout la fidelité aux rois nos maîtres ; & que ſi nous y manquons, nous nous rendons coupables devant Dieu. Mais nous devons les ſervir comme ont fait nos predeceſſeurs : ſans rien ajoûter de nouveau, ſi ce n'eſt pour quelque grande utilité : par l'autorité du pape & le conſeil des plus ſages évêques. Or l'écriture nous apprend, que chacun
Ezech. XVIII. 18. doit porter la peine de ſon peché, & que le fils ne doit pas ſouffrir de l'iniquité du pere. Comment donc expoſerons-nous des ôtages à perir pour nôtre faute ? Celui qui les aura reçûs dira : Tout ce que je ferai à cet homme eſt ſur le compte de celui qui me l'a donné. Il eſt vrai : mais vous n'en êtes pas dechargé pour cela : Vous êtes tous deux coupables, lui de l'avoir mal donné, vous de l'avoir mal reçu. Mais qu'a fait ce pauvre ôtage, pour être mis à mort ? S'il eſt offert par charité pour la liberté d'un autre, il eſt digne de loüange : s'il s'eſt expoſé au peril par linterêt, ils ſont tous trois coupables. Je crains d'aileurs que nous ne promettions plus que nous ne pouvons tenir ; & que par foibleſſe, ou autrement, nous ne changions d'avis, aprés avoir engagé des innocens. Si on peut demander de telles ſeuretez, c'eſt à ceux qui n'ont point la crainte de Dieu : un homme ſage & Chrétien ne fera pas pour de ôtages, ce qu'il ne fera pas pour la crainte de Dieu & le ſalut de ſon ame. Je crois donc que tous les Chrétiens doivent l'éviter : mais principalement des évêques, qui ſont obligé à s'expoſer eux-mêmes pour les autres. Enfin ſi les aſſurances que nos predeceſſeurs avoient données aux princes ne ſont plus jugées ſuffi-

ſantes : on dira que les princes ou les évêques ſont devenus plus mauvais. Il conclut de prier pour la conſervation des princes & la tranquilité publique.

Atton écrivit vers le même tems à Valdon que le roi Berenger avoit fait évêque de Come, & qui fut des premiers à ſe revolter contre lui. Atton l'exhorte à ſe reconcilier avec ce prince, par les paſſages de l'écriture qui ordonnent d'être ſoûmis même aux mauvais princes. Il y joint l'autorité de ſaint Gregoire & des conciles de Tolede. Il fait ſouvenir Valdon de ſon ſerment de fidelité ; & l'exhorte à retenir ſes vaſſaux dans le devoir, ſous peine de ſe rendre reſponſable de leur perte devant Dieu.

Luitpr. V. hiſt. c. 13. VI. c. 6. Att. ep. 1.

L V.
Lettres de diſcipline.

Nous avons quelques autres lettres d'Atton de Verceil ſur divers ſujets de diſcipline. Il défend à ſes dioceſains de croire aux augures, aux ſignes du ciel & aux predictions de quelques impoſteurs, qu'ils nommoient prophetes. Il défend de fêter le vendredi : ſuperſtition, qui pouvoit venir du commerce avec les Muſulmans. Il ſoûtient que le filleul ne peut épouſer la fille de ſon parrain ; & applique à cette adoption ſpirituelle, ce que les loix diſent de l'adoption civile. Sur quoi il cite les Inſtitutes, le Code & les Novelles. Ambroiſe prêtre de Milan l'ayant conſulté ſur les noms de prêtreſſes & de diaconeſſes, qui ſe trouve dans quelques canons : il répond, que dans les premiers tems le miniſtere des femmes étoit neceſſaire pour inſtruire plus familierement les autres femmes & les deſabuſer des erreurs du paganiſme & de la philoſophie. Qu'elles ſervoient auſſi à leur adminiſtrer le baptéme avec la bienſeance convenable. Cequi n'eſt plus neceſſaire depuis que l'on ne baptiſe que des enfans. Il ajoûte, que l'on

Epiſt. 2. 3.

Ep. 4.

Ep. 5.

Ep. 8.

a nommé prêtresses & diaconesses, les femmes que les prêtres & les diacres avoient épousées avant leur ordination.

Ep. 9. 10. Il y a deux lettres pour reprimer l'incontinence de son clergé. Quelques uns, dit-il, sont tellement esclaves de ce vice, qu'ils ont chez eux des concubines, avec lesquelles ils mangent & demeurent publiquement. Elles gouvernent leur maison, & aprés leur mort heritent de ce qu'ils ont amassé des biens de l'église & des aumônes des fideles. La pauvreté leur fait feindre d'abord de garder la continence : puis quand ils sont reçus au service de l'église, ils entretiennent ces malheureuses aux dépens des pauvres. C'est une occasion aux officiers de justice d'entrer dans la maison des clercs sous pretexte d'en enlever ces femmes & leurs enfans ; & les clers tremblans leurs promettent tout ce qu'ils veulent. C'est que les canons condamnoient ces concubines à la servitude. Ainsi, continuë Atton le nom du seigneur est blasphemé. Car quand ces femmes ou leurs bâtards prennent querelle avec quelqu'un du voisinage : les clercs viennent au secours, declarant ainsi leur infamie. De plus pour enrichir ces honteuses familles ils deviennent interessez, avares, pillards, usuriers & trompeurs. Ce qui refroidit la devotion du peuple à payer les dîmes ou apporter des offrandes, au préjudice de leurs ames ; & les clers viennent à une telle pauvreté, qu'à peine peuvent-ils subsister.

Conc. Hispal. c. 3. Sup. liv. XXXV. n. 11.

Quand les évêques les reprennent de ce desordre, ils se revoltent contre eux, au mépris de leur serment : cherchent la protection des puissances seculieres, & souvent prennent le parti des ennemis de l'église. Quelques

Quelques-uns diſent pour excuſe, que ſans le ſecours de ces femmes ils ne pourroient ſubſiſter. Ce qui n'eſt qu'un vain pretexte: puiſqu'elles-mêmes ont beſoin du ſecours des hommes, & ſont une charge & un embarras. Mais quand on en pourroit tirer quelque utilité, il faut preferer la ſainteté de nôtre miniſtere & les regles de l'égliſe. Evitez donc, mes chers freres, non ſeulement le crime, mais tout ce qui vous y peut mener: c'eſt-à-dire toute attention à la beauté des femmes, à leur parure, à la douceur de leur entretien: en un mot tout commerce avec elles.

Atton fit auſſi un capitulaire ou inſtruction generale à ſon clergé & à ſon peuple, diſtribuée en cent articles, & tirée principalement du capitulaire de Theodulfe & des conciles. Il ordonne à tous les prêtres, les diacres & les ſoudiacres, de ſavoir par cœur la foi catholique: c'eſt-à-dire, ſuivant le ſtile du tems, le ſymbole attribué à ſaint Athanaſe. Il recommande les calendes, c'eſt-à-dire les conferences des curez & des clercs au commencement de chaque mois, pour s'inſtruire de leurs devoirs: ce qui ſemble n'avoir commencé qu'au ſiecle precedent, comme on voit par les ſtatuts ſynodaux de Riculfe de Soiſſons. Les prêtres doivent proportioner les penitences à la qualité des perſones & des pechez. S'il s'eſt commis un peché public, le curé doit s'en informer avec ſoin, & mettre le fait par écrit. Il avertira le coupable de ſe ſoûmettre à la penitence, & de venir pour cet effet devant l'évêque. Le curé ne manquera point d'y venir le mercredi des cendres avec ſa relation par écrit. Si le penitent s'y trouve, le curé écrira la penitence qui lui ſera impoſée, & aura ſoin de lui, pour obſerver les marques qu'il donne de converſion. S'il lui voit

To. 8. Spicil. p. 1.

c. 4.

c. 29.

Sup. liv. LIV. n. 4.

c. 90.

accomplir ſa penitence avec grande ferveur, ou s'il le trouve en peril ; il aura recours à l'évêque, & en ſon abſence aux cardinaux, c'eſt-à-dire aux prêtres de la cathedrale, pour obtenir ſon abſolution. Regulierement il viendra le jeudi ſaint avec les penitens, pour apprendre & écrire ce qui leur ſera ordonné à leur abſolution. Le dernier article de ce capitulaire, eſt le decret du pape Gelaſe touchant les livres approuvez ou apocryphes.

Sup. liv. XXX. *n.* 35.

LVI. Autres écrits d'Atton.

p. 44.

Nous avons encore un traité d'Atton de Verceil touchant les ſouffrances de l'égliſe, diviſé en trois parties. La premiere eſt des jugemens des évêques, où il prétend qu'ils ne doivent avoir pour accuſateurs ou pour témoins, que des perſonnes irreprochables, ni pour juges que ceux qu'ils auront eux-mêmes choiſis ; & qu'ils ne peuvent être condamnez que par le pape, quoique l'inſtruction de leur procés puiſſe être faite par le concile de la province. Mais il n'établit ces maximes que ſur les fauſſes decretales. Enſuite il ſe plaint de deux abus, c'eſt-à-dire de deux ſortes de juſtification, que l'on exigeoit des évêques au défaut de preuves, le ſerment & le duel. On les obligeoit, non-ſeulement à jurer, contre la défenſe de l'évangile & la tradition de l'antiquité : mais à faire jurer avec eux un grand nombre de leurs confreres. Comme ſi un homme étoit coupable, faute de trouver quelqu'un qui jure de ſon innocence : ou comme s'il ne ſuffiſoit pas pour abſoudre un accuſé qu'il n'y ait point contre lui de preuve. Quand au duel, quoiqu'on n'oblige pas les évêques à ſe battre en perſone, mais ſeulement à doner un champion : cette voye de ſe juſtifier ne laiſſe pas d'être injuſte. C'eſt tenter Dieu, qui n'eſt pas obligé de faire des miracles, pour donner toûjours la victoire à la bonne cauſe : c'eſt rendre les évêques coupa-

bles du ſang qu'ils font répandre, contre les canons, qui leur défendent de prendre part à la mort des hommes, & leur faire commetre un vrai crime, pour ſe décharger d'une fauſſe accuſation. Les eccleſiaſtiques ſeront-ils donc impunis? Non; mais il faut les corriger ſelon les regles & par le miniſtere des évêques: auſquels ſeuls il appartient de les juger; & les laïques ne doivent s'en mêler, qu'à leur prier. Mais à preſent la puiſſance ſeculiere opprime ſouvent l'autorité de l'égliſe; & il arrive par la faute des mauvais juges, que le crime ne fait point perdre la dignité epiſcopale, & que cette dignité ne met point à couvert de l'accuſation.

La ſeconde partie de ce traité eſt des ordinations des évêques. Celles qui ſe font ſelon les canons, doivent être comptées comme venant de Dieu même: mais les princes peu religieux mépriſant ces regles, veulent que leur ſeule volonté l'emporte; & trouvent trés-mauvais qu'un évêque ſoit élu par d'autres que par eux, quelque merite qu'il ait, ou que l'on rejette celui qu'ils ont choiſi, quelque indigne qu'il ſoit. Ils n'y conſiderent que les richeſſes, la parenté, ou les ſervices: l'une de ces qualitez leur ſuffit. S'ils ne vendent pas les évêchez pour de l'argent, ils les donnent à leurs parens, ou à ceux qui leur font la cour. D'autres ſont tellement aveuglez, qu'ils élevent des enfans à l'épiſcopat; & font juges & docteurs ceux qui ont encore beſoin des premieres inſtructions. On ne les louë que de leur chaſteté, qui eſt encore ſans merite. On oblige le peuple de rendre témoignage à un enfant, dont l'indignité eſt connuë de tout le monde. La plûpart rient, les uns de joie pour l'honneur qu'ils reçoivent, les autres en ſe moquant d'une illuſion ſi manifeſte. On interroge le pauvre en-

p. 65.

p. 73.

ſant ſur quelques articles, qu'il a appris par cœur, ou qu'il lit en tremblant dans un papier, plus par la crainte d'avoir le foüet, que de perdre l'épiſcopat. Ceux qui l'interrogent, ſavent bien qu'il n'entend pas ce qu'il dit; & ne le font pas pour l'examiner, mais
p. 86. pour garder la forme canonique, & aſſurer la fraude par l'apparence de la verité. Ces évêques ordonnez contre les regles, ſont auſſi accuſez ſans reſpect, op-
p. 90. primez injuſtement, chaſſez avec perfidie, & quelquefois cruellement mis à mort.

La troiſiéme partie eſt touchant les biens des égliſes. Nous ne pouvons paſſer ſous ſilence, dit l'auteur, qu'aprés la mort ou l'expulſion d'un évêque, les biens de l'égliſe ſont donnez au pillage à des ſeculiers. Car qu'importe qu'on les pille de ſon vivant ou aprés ſa mort ? & à quoi ſert de garder le treſor de l'égliſe, ſi l'on pille les granges, les celliers & tout le reſte ? On diſſipe tout ce qui ſe trouve en nature, on vend les
p. 93. fruits à recueillir, ſous le nom de l'évêque futur, on differe ſon ordination juſqu'à ce que l'on ait tout conſumé; & enfin on donne l'évêché à celui qui en offre le plus. Enſorte qu'il n'y a point de terres ſi ſouvent pillées & venduës, que celles de l'égliſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus remarquable dans les écrits d'Atton évêque de Verceil.

LIVRE CINQVANTE-SIXIE'ME.

LE pape Jean XII. ne pouvant plus souffrir la tyrannie de Berenger & d'Adalbert son fils, envoya en Allemagne deux legats l'an 960. Jean cardinal diacre & Azon scriniaire de l'église Romaine, prier le roi Otton de les venir delivrer de leur oppression. Valbert archevêque de Milan y vint incontinent aprés, se plaignant qu'ils avoient donné son église contre toute sorte de droit à Manassés archevêque d'Arles. Valdon évêque de Come le suivit, faisant une plainte pareille: il y vint aussi des laïques, & il n'y eut presque aucun évêque ni aucun comte en Italie, qui n'envoyât à Otton des lettres ou des deputez. Il resolut donc de passer en Italie, & on rapporte un serment qu'il fit avant que de partir, où il promet au pape Jean de lui conserver la vie & les membres & sa dignité, de ne prendre à Rome aucune resolution qui regarde le pape ou les Romains sans sa participation, & de lui rendre tout ce qu'il aura conquis des terres de saint Pierre. Il assembla un parlement à Vormes en 961. où il fit élire roi Otton son fils du second lit, qui n'avoit encore que sept ans. De son premier mariage il avoit eu deux fils: Luitolfe, qui mourut en 957. & Guillaume qu'Otton fit ordonner archevêque de Mayence en 964. aprés la mort de Frideric. Ayant donc fait reconnoître roi le jeune Otton, il le laissa sous la conduite des archevêques de Cologne & de Mayence son oncle & son frere; & entra en Italie, où il fut reçu sans resistance. Il passa l'hiver à Pavie, & envoya cependant à Rome Atton abbé de Fulde lui preparer les logis.

I. Otton empereur d'Occident.

Supl. Regin. Herm. &c.

Luitpr. VI. *hist. c* 6.

Dist. 63. *c.* 33.

Mar. Scot. Chr. an. 954.

AN. 962.

Frod. Chr.

Supl. Regin. an. 962.

Luitpr. VI. c. 6.

Le roi y marcha l'année ſuivante 962. & y fut reçu avec un grand appareil, aux acclamations du clergé & du peuple. Le pape Jean le couronna empereur, avec l'onction ſacrée ; & lui fit ſerment ſur le corps de S. Pierre avec tous les citoyens & les grands, de ne jamais renoncer à ſon obéïſſance, & ne donner aucun ſecours à Berenger ni à Adalbert. Otton de ſon côté rendit à l'égliſe Romaine, ce qui lui avoit été ôté dans toute l'Italie ; & fit au pape en particulier de grands preſens d'or & de pierreries. Il confirma par un acte autentique les donnations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la ville de Rome ſon duché, & ſes dépendances : pluſieurs villes de Toſcane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, pluſieurs autres places de Lombardie, pluſieurs de Campanie, le duché de Spolete & celui de Benevent ; l'iſle de Corſe, le patrimoine de Sicile : Si Dieu le met entre nos mains, dit l'empereur. Car elle étoit au pouvoir des Sarazins. Cette donation eſt copié preſque mot à mot de celle de Loüis le débonnaire : mais Otton y ajoûte de ſon royaume de Lombardie Rieti, Amiterne & cinq autres villes. A la fin eſt la clauſe importante : Sauf en tout nôtre puiſſance & celle de nôtre fils & de nos deſcendans.

Sup. liv. XLIII. n. 18. Liv. XLIV. n. 5 n. 42.

Liv. XLVI. n. 26. to. 7. conc. p. 1515. to. 9. p. 643. ap. Bar. an. 962.

On regle enſuite l'élection du pape. Tout le clergé & la nobleſſe de Rome s'obligera par ſerment à la faire canoniquement, & le pape élu ne ſera point ſacré qu'il n'ait promis publiquement en preſence des commiſſaires de l'empereur, de conſerver les droits de tous. Perſonne ne troublera la libetté de l'élection, ſous peine d'exil. Enfin il eſt dit, qu'il y aura toûjours des commiſſaires du pape & de l'empereur, qui lui rapporte-

ront tous les ans comment les ducs & les juges rendent la justice. Ils porteront premierement au pape les plaintes qu'ils recevront, & il choisira ou d'y faire remedier aussitôt, ou de souffrir qu'il y soit remedié par les commissaires de l'empereur. Cette clause montre bien, que l'empereur se reservoit toûjours la souveraineté & la jurisdiction en dernier ressort sur Rome & sur tout le contenu en cette donation, & la suite de l'histoire le fera voir. En cet acte l'empereur Otton parle tant en son nom que du roi son fils. Aprés sa souscription sont celles de dix évêques, savoir Adaldague archevêque de Hambourg & sept évêques d'Allemagne, puis trois de Lombardie, Hatton abbé de Fulde, & un autre abbé Alleman : cinq comtes & quelques autres seigneurs. La date est du treiziéme de Fevrier l'an 962. indiction cinquiéme, la vingt-septiéme année du regne d'Otton. L'original écrit en lettres d'or, est gardé à Rome au château S. Ange.

AN. 962.

Baron an 962.

II

Magdebourg metropole.

Sup. liv. IV. n. 20. Ditmar. lib. 2. p. 19.

Ap. Mabill. sec. 5. p. 575.

Dans le même tems l'empereur obtint du pape l'érection de Magdebourg en metropole. Il y avoit fondé un monastere, comme nous avons vû dés l'an 937. & l'an 961. il y fit apporter le corps de saint Maurice & ceux de quelques-uns de ses compagnons. Dans la bulle d'érection, le pape Jean XII. dit en substance. L'empereur Otton nous a representé, qu'aprés avoir vaincu les Sclaves, il les a amenez à la foi Chrétiene : nous priant de ne les pas exposer à retomber faute de pasteur sous la puissance du demon. C'est pourquoi nous ordonnons que le monastere de Magdebourg bâti en Saxe sur l'Elbe, comme étant le plus proche de ces nations, soit érigé en siege archiepiscopal, qui puisse gouverner tout ce troupeau par ses suffragans. Nous voulons aussi,

AN. 962.

Sup. liv. LV. n. 43.

qu'en execution du vœu fait par l'empereur pour avoir défait les Hongrois, le monastere de Mersbourg soit érigé en siege épiscopal soûmis à celui de Magdebourg: parce qu'un seul pasteur ne peut suffire pour tant de nations. Nous voulons que le cens & la dîme de tous les peuples que l'empereur à fait baptiser, ou qui le seront par les soins de ses successeurs, puissent être distribuez aux sieges de Magdebourg, de Mersbourg & à tel autre qu'ils voudront. Nous ordonnons aux archevêques de Mayence, de Treves, de Cologne, de Salsbourg & de Hambourg, de favoriser de tout leur pouvoir ces deux érections. Et quand Dieu, par le ministere de l'empereur & de ses successeurs, aura amené au Christianisme les Sclaves voisins: nous voulons qu'ils établissent des évêchez aux lieux convenables, dont les évêques soient consacrez par l'archevêque de Magdebourg & deviennent ses suffragans. Cette bulle est du douziéme de Fêvrier indiction cinquiéme, la septiéme année du pontificat de Jean, la premiere de l'empereur Otton, qui est l'an 962. Mais elle ne fut executée que six ans aprés.

III.
S. Dunstan archev. de Cantorberi.

Sup. liv. LV. n. 29.

Vita n. 21. 22. sæc. 5. act. Ben.

Vers le même tems S. Dunstan vint à Rome, demander le pallium en qualité d'archevêque de Cantorberi. Aprés la mort du roi Edmond, qui fut assassiné l'an 946. Edrede son frere & son successeur, qui étoit un prince trés-pieux, mit en l'abbé Dunstan sa principale confiance: lui donna la garde de ses tresors & de ses chartes, & gouverna le royaume par ses conseils. Il voulut lui n. 23. donner l'évêché de Vincestre aprés la mort d'Elfege, & il l'en fit presser instamment par la reine sa mere : n. 25. mais Dunstan demeura ferme à le refuser. Le roi Edrede étant mort, eut pour successeur en 655. son neveu

Edui

Edui prince jeune & ſans conduite, qui ne ſuivoit que ſes paſſions & les conſeils des jeunes gens. Il proſcrivoit les riches pour les dépoüiller de leurs biens, ſur tout s'ils étoient vertueux : il pilloit les égliſes, mépriſoit la religion, chargeoit les villes d'exactions. Il maltraitoit ſes parens, même la reine ſon ayeule, & s'abandonnoit aux femmes avec excés. Dunſtan ayant eſſayé de le corriger, & voyant ſes avis mépriſez, ſe retira à ſon monaſtere de Glaſtemburi. *n. 25.* *n. 26.*

Il aſſiſta toutefois au ſacre du jeune roi : qui le jour même quitta bruſquement les prelats & les ſeigneurs avec leſquels il avoit dîné, pour s'enfermer avec une femme qu'il entretenoit. Ils en furent honteux & affligez, & Odon archevêque de Cantorberi, propoſa d'envoyer quelques uns d'entre-eux pour ramener le roi. On choiſit l'abbé Dunſtan avec un évêque ſon parent : il alla trouver le roi, le tira par force d'entre les bras de cette malheureuſe, & lui ayant remis la courone ſur la tête, l'amena devant l'archevêque Odon. La femme ne lui pardonna pas, & ne laiſſa point le roi en repos qu'il ne l'eut envoyé en éxil. Il fit donc premierement un édit, pour ôter les biens à tous les monaſteres : enſuite on vint à Glaſtemburi, & aprés avoir fait l'inventaire de tout ce qui appartenoit à cette maiſon, on enleva Dunſtan au milieu des plaintes des moines, de ſes amis & des pauvres. Il s'embarqua & paſſa en Flandre, où le comte le reçût favorablement ; & il ſe retira au monaſtere de ſaint Pierre de Gand, le plus eſtimé de tous, pour la pieté & les études. *n. 27.* *Vita Od. n. 12.*

L'archevêque Odon voyant que le jeune roi n'écoutoit point ſes remontrances : envoya des gens de guerre tirer par force de ſa cour cette concubine, qu'il ai- *Vita Od. n. 13.*

moit le plus ; & aprés qu'on l'eut defigurée au visage, & marquée d'un fer chaud, il l'envoya en exil en Irlande. Elle en sortit quelque tems aprés & vint à Glocestre : mais les gens de l'archevêque la prirent, lui couperent les jarets, & peu de jours aprés la firent mourir miserablement. Telle étoit la puissance & la severité du prélat.

Vita Dunst. n. 28. Le roi Edui lui-même, devenu insuportable pour sa mauvaise conduite fut chassé, & on reconnut pour roi son frere Edgar en 957. Peu de jours aprés son élection, il tint une assemblée generale de tout son royaume, où il cassa toutes les loix injustes de son frere, & repara toutes ses violences. Il rappella glorieusement l'abbé Dunstan de son exil, & lui rendit plus d'honneur que les rois ses predecesseurs. Quelque tems aprés l'évêché de Vorchestre étant venu à vaquer, il l'obligea à l'accepter, & il vint à Cantorberi se faire sacrer. L'archevêque Odon le fit avec plaisir ; mais dans la ceremonie au lieu de nommer Dunstan évêque de Vorchestre, il le nommoit archevêque de Cantorberi, comme s'il l'eut ordonné pour son église. Les assistans croyant que c'étoit par mégarde, le lui firent remarquer, & il leur répondit : Je sai, mes enfans, ce que Dieu opere en moi : de mon vivant il sera évêque de Vorchestre, mais aprés ma mort il gouvernera toute l'Angleterre. L'évêque de Londres étant mort, le roi Edgar, les Seigneurs & les habitans de la ville, presserent Dunstan de prendre encore cette église. Il s'en défendoit par l'autorité des canons, qui ne permettent pas de donner deux églises à un même évêque : mais on lui representa que l'apôtre saint Jean avoit gouverné sept églises & leurs évêques, & que saint

Paul avoit eu le ſoin de toutes les égliſes. Dunſtan ſe rendit à ces raiſons : comme ſi la miſſion extraordinaire des apôtres devoit être tirée à conſequence pour la conduite ordinaire de l'égliſe. Il gouverna donc les deux égliſes de Londres & de Vorcheſtre, comme évêque de l'une & de l'autre.

L'archevêque Odon mourut l'an 961. le quatriéme de Juillet, aprés avoir tenu vingt ans le ſiege de Cantorberi; & il eſt compté entre les ſaints. Le roi pria Dunſtan de prendre ſa place, & ne pût lui perſuader. A ſon refus Elfin évêque de Vincheſtre, ayant gagné par argent les ſeigneurs les plus puiſſans de la cour du roi Edgar, ſe fit donner cette dignité, qu'il deſiroit depuis long-tems : mais comme il alloit à Rome querir ſon pallium, il mourut de froid, en paſſant les Alpes. Le roi pria encore Dunſtan d'accepter le ſiege de Cantorberi, & il le refuſa encore. On choiſit donc pour le remplir Berthelin ou Birthelm évêque de Dorſet: bon homme, mais ſi peu capable, qu'au bout de quelques jours le roi le renvoya à ſon évêché; & revint pour la troiſiéme fois à Dunſtan. Tous les évêques ſe joignant au roi, ils lui perſuaderent enfin de paſſer au ſiege de Cantorberi. Auſſi-tôt il partit pour aller à Rome où le pape Jean lui donna le pallium avec la lettre ordinaire, contenant les devoirs d'un évêque. Il lui donna la lettre de ſa main, mais il lui fit prendre le pallium ſur l'autel de ſaint Pierre.

Vita Od. n. 15. Vita Dunſt. n. 32.

Sæc. 5. Act. Ben. p. 653. to. 9. Conc. p. 641.

IV. Odalric archevêque de Reims.

Frod. Chr. 961.

Le pape fut conſulté vers le même tems, touchant la cauſe du ſiege de Reims. L'archevêque Artaud étant mort le dernier jour de Septembre 961. Hugues fils de Hebert de Vermandois, ſoûtenu par ſes freres, pretendit rentrer dans ce ſiege, & mit le roi Lothaire dans

954. ſes interêts. Car le roi Loüis d'outremer étoit mort en 954. le quinziéme d'Octobre, aprés avoir regné dix-huit-ans, & en avoir vêcu trente-cinq, & ſon fils Lothaire âgé de treize ans lui avoit ſuccedé. Sa mere Gerberge eut au commencement de l'an 962. une confe-

Id. 962. rence avec Brunon archevêque de Cologne, dont elle étoit ſœur; & il lui recommanda d'empêcher que Hu-

To. 9. Conc. 647. gues ne rentra dans l'archevêché de Reims. On tint pour ce ſujet un concile dans le dioceſe de Meaux, où ſe trouverent treize évêques des deux provinces de Reims & de Sens, dont l'archevêque y preſida. Hugues avec quelques évêques pour lui: mais les plus oppoſez à ſon retabliſſement étoient Roricon de Laon & Guibuin de Chaalons, qui ſoûtenoient qu'un homme excommunié par tant d'évêques, ne pouvoit être abſous par un moindre nombre. On convint de conſulter le pape, qui la même année declara que Hugues avoit été excommunié, tant par lui que par tout le concile de Rome, & par un autre concile tenu à Pavie. Brunon archevêque de Cologne, ayant fait ſavoir au clergé de Reims cette réponſe du pape, on élût pour archevêque Odalric fils d'un comte, nommé Hugues, & cette élection fut approuvée & ſoûtenuë par le roi Lothaire, la reine ſa mere, & l'archevêque Brunon ſon oncle. Odalric fut donc ordonné à Reims par Guy évêque de Soiſſons, Roricon de Laon, Guibuin de Chaalons, Hadulfe de Noyon & Vicfred de Verdun.

Chr. Hug. Flavin. p. 134. Celui-cy avoit été ordonné au concile de Meaux, quoique Berenger évêque de Verdun fut encore vivant & en poſſeſſion; & cela ſans la participation de l'archevêque de Treves ſon metropolitain, parce que ces évêques regardoient Berenger comme leur ennemi, qui ne

vouloit point assister à leurs conciles.

AN. 963.

V.

Jean XII. se revolte contre l'empereur.

Le pape Jean XII. oubliant bien-tôt le serment qu'il avoit fait à l'empereur Otton, envoya à Adalbert, qui s'étoit retiré à Fressinet chez les Sarazins, & lui promis avec serment de l'aider contre l'empereur. L'empereur qui étoit à Pavie, extrêmement surpris de cette reconciliation du pape, avec un homme qu'il haïssoit si fort auparavant, envoya à Rome pour en savoir la verité. Les citoyens Romains dirent tous d'une voix à ses envoyez : Le pape Jean haït l'empereur, qui l'a delivré d'Adalbert, par la même raison que le diable haït son createur. L'empereur ne cherche qu'à plaire à Dieu, & à procurer le bien de son église & de l'état, le pape Jean fait tout le contraire. Témoin la veuve de Rainier son vassal, à qui par la passion aveugle qu'il a pour elle, il a donné le gouvernement de plusieurs villes : & de plus des croix & des calices d'or de l'église de saint Pierre. Témoin Estienette qui vient de mourir, en se délivrant de l'enfant qu'elle avoit eu de lui. Le palais de Latran, autrefois l'habitation des saints est devenu un lieu infame, où il loge sa concubine sœur de celle de son pere. Il n'y a plus de femmes étrangeres qui osent venir visiter l'églises des apôtres : sachant que depuis quelques jours il a abusé par force de quelques-unes, mariées, veuves & vierges. Tout lui est bon, belles ou non, riches ou pauvres. Les églises des apôtres tombent en ruine, il pleut sur les autels, & ceux qui y entrent ne sont pas en sureté de leur vie. Voilà pourquoi Adalbert convient mieux au pape que l'empereur.

Luitpr. VI. c. 6. Supl. Begin. an. 963.

Otton ayant appris cette réponse des Romains, dit en parlant du pape : il est jeune, il pourra se corriger

AN. 963. par les exemples & les avis de gens de bien. L'empereur alla ensuite assieger Montefeltro, où Adalbert s'étoit enfermé. Le pape lui envoya Leon protoscriniaire de l'église Romaine, & Demetrius le premier des grands de Rome, promettant de se corriger de ce qu'il avoit fait par emportement de jeunesse : & se plaignant que l'empereur avoit reçû un évêque nommé Leon, & un diacre cardinal nommé Jean, qui étoient infideles au pape. Il se plaignoit encore que l'empereur manquoit à sa promesse, en se faisant prêter serment à lui-même, & non au pape, dans les lieux qu'il reduisoit à son obéïssance.

L'empereur répondit aux envoyez du pape : J'ai promis de rendre à l'église toutes les terres de saint Pierre, qui viendroient sous ma puissance ; & c'est à cette fin que je veux chasser Berenger de cette forteresse. Quant à l'évêque Leon & au cardinal Jean, que le pape m'accuse d'avoir reçûs : j'ai appris qu'on les a arrêtez à Capouë, comme ils alloient à C. P. où le pape les envoyoit à mon préjudice. On a pris avec eux un Bulgare nommé Salec, élevé chez les Hongrois, ami tres-familier du pape, & Zachée méchant homme & ignorant, que le pape a depuis peu consacré évêque, & l'a envoyé chez les Hongrois, pour les exciter à nous attaquer. Je ne l'aurois pas crû si je n'avois pas vû les lettres du pape scellées en plomb avec son nom.

Aprés cette réponse l'empereur envoya Landohard évêque de Munster, & Luitprand évêque de Cremone à Rome, avec les envoyez du pape, pour justifier auprés de lui la conduite de l'empereur : avec ordre aux vassaux de ces évêques qui les accompagnoient, de

prouver son innocence par le duel, si le pape ne recevoit pas ses excuses. Les deux évêques envoyez par l'empereur étant arrivez à Rome, virent bien à la reception que leur fit le pape, combien il étoit alienė de leur maître. Il ne voulut recevoir sa justification ni par le serment, ni par le duel; & huit jour aprés il renvoya avec eux Jean évêque de Narni & Benoît cardinal diacre, pour amuser encore l'empereur, pendant qu'il invitoit Adalbert à revenir. Celui-ci partit donc de Freſſinet, & vint à Cintumcelles, & de-là à Rome, où le pape le reçût avec honneur. AN. 963.

L'empereur ayant passé tout l'été au siege de Montefeltro, vint à Rome, où la plûpart des seigneurs l'appelloient: s'étant saisis du Château de saint Paul, & lui avoient même donné des ôtages. Le pape & Adalbert craignant sa venuë s'enfuirent, emportant une grande partie du tresor de saint Pierre; & Rome se trouva divisée, car quelques-uns tenoient le parti du pape: mais ils dissimulerent à tous, reçûrent l'empereur avec l'honneur convenable, & se soûmirent à lui. Il entra donc à Rome avec tous les siens: les citoyens lui promirent fidelité, & jurerent de ne jamais élire ou faire ordonner de pape sans son consentement, ou celui du roi son fils.

VI. Concile de Rome. *To. 9. Conc. p. 648.*

Trois jours aprés, à la priere des évêques Romains & du peuple, on tint un grand concile dans l'église de S. Pierre. L'empereur y assista avec environ quarante évêques. Angelfrid patriarche d'Aquilée étant tombé malade à Rome où il mourut quelque tems aprés, un diacre tenoit sa place. Valbert archevêque de Milan y étoit en personne, avec Pierre de Ravenne & Adaldague de Breme, qui avoit suivi l'empereur. Aprés

AN. 963. ces trois archevêques étoient trois évêques Allemans : les autres étoient des diverſes parties d'Italie. Il y avoit treize cardinaux prêtres, trois cardinaux diacres, pluſieurs autres clercs officiers de l'égliſe Romaine; & quelques laïques des plus nobles, avec toute la milice des Romains. Quand on eut fait ſilence, l'empereur dit: Il ſeroit bien ſeant au pape Jean d'aſſiſter à un ſi venerable concile: dites-nous donc pourquoi il l'a évité. Le concile répondit : Nous ſommes ſurpris que vous nous demandiez, ce que perſonne n'ignore pas, même aux Indes. Ses crimes ſont ſi publics qu'il n'uſe d'aucun détour pour les cacher. L'empereur dit : Il faut propoſer les accuſations en particulier.

Luitpr. VI. c. 7.

Alors Pierre cardinal prêtre ſe leva & dit, qu'il l'avoit vû celebrer la meſſe ſans communier. Jean évêque de Narni & Jean cardinal diacre dirent, qu'ils l'avoient vû ordonner un diacre dans une écurie & hors des tems ſolemnels. Benoît cardinal diacre, lût une accuſation au nom de tous les prêtres & les diacres, portant que le pape Jean faiſoit les ordinations des évêques pour de l'argent, & qu'il avoit ordonné pour évêque à Todi un enfant de dix ans. Ils dirent ſavoir certainement, qu'il avoit abuſé de la veuve de Rainier, d'Eſtienette concubine de ſon pere, d'une autre veuve nommée Anne & de ſa niece : qu'il avoit fait du ſacré palais un lieu de débauche : qu'il avoit été publiquement à la chaſſe: qu'il avoit fait crever les yeux à Benoît ſon pere ſpirituel, qui étoit mort auſſi-tôt : qu'il avoit fait mourir Jean cardinal ſoudiacre, aprés l'avoir fait eunuque : qu'il avoit fait faire des incendies ; & avoit paru l'épée au côté, portant le caſque & la cuiraſſe. Tous tant clercs que laïques déclarerent, qu'il

avoit

avoit bû du vin pour l'amour du diable : qu'en joüant aux dés il avoit invoqué le secours de Jupiter, de Venus & des autres faux dieux : qu'il n'avoit dit ni matines, ni les heures canoniales, & n'avoit point fait sur lui le signe de la croix. AN. 963.

Comme les Romains n'entendoient pas la langue Saxone que parloit l'empereur, il fit dire à l'assemblée par Luitprand évêque de Cremone : Il arrive souvent, & nous le savons par experience, que ceux qui sont constituez en dignité sont calomniez par leurs envieux ; ce qui me rend suspecte cette accusation qui vient d'être lûë par le diacre Benoît. C'est pourquoi je vous conjure au nom de Dieu qu'on ne peut tromper, & de sa sainte mere, & par le corps de saint Pierre d'ans l'église duquel nous sommes, que l'on avance rien contre le pape qu'il n'ait effectivement commis, qui n'ait été vû par des hommes trés-dignes de foi. Les évêques, le clergé & le peuple de Rome dirent tous d'une voix : Si le pape Jean n'a pas commis ce que le diacre Benoît vient de lire & encore plusieurs autres crimes & plus honteux, que saint Pierre ne nous delivre point de nos pechez, que nous soyons chargez d'anathême, & mis à la gauche au dernier jour. Si vous ne nous croiez pas, croiez au moins vôtre armée, qui l'a vû il y a cinq jours l'épée au côté, portant le bouclier, le casque & la cuirasse. Il n'y avoit que le Tibre entre deux, qui empêcha qu'il ne fut pris en cet équipage. L'empereur dit : Il y en a autant de témoins que de soldats dans mon armée. c. 8.

On envoya au pape une lettre, au nom de l'empereur en ces termes : Etant venus à Rome pour le service de Dieu, comme nous demandions aux évêques c. 9.

AN. 963. & aux cardinaux la cause de vôtre absence ; ils ont avancé contre vous des choses si honteuses qu'elles seroient indignes de gens de theatre. Tous tant clercs que laïques vous ont accusé d'homicide ; de parjure, de sacrilege, d'inceste avec vos parentes & avec deux sœurs, d'avoir bû du vin pour l'amour du diable, & d'avoir invoqué dans le jeu Jupiter, Venus & les autres demons. Nous vous prions donc instamment de venir vous justifier sur tous ces chefs. Si vous craignez l'insolence du peuple, nous vous promettons avec serment, qu'il ne se fera rien que selon les canons. La
c. 10. date étoit du sixiéme de Novembre. Le pape ayant lû cette lettre, répondit par écrit, s'adressant aux évêques : Nous avons oüi dire que vous voulez faire un autre pape : si vous le faites, je vous excommunie de la part de Dieu tout-puissant, ensorte que vous n'ayez le pouvoir d'ordonner personne ni de celebrer la messe.

Cette réponse fut lûë dans la seconde session du concile tenuë plus de quinze jours aprés la precedente, savoir le vingt-deuxiéme de Novembre, où se trouverent Henri archevêque de Treves & les évêques de Modene, de Tortone & de Plaisance, qui n'avoient pas été à la premiere session. De leur avis on écrivit une seconde lettre au pape, portant en substance : Vous n'avez rien répondu de solide à nôtre premiere lettre ni envoyé des deputez, comme vous deviez pour dire vos raisons. Si vous venez au concile pour vous justifier, nous defererons à vôtre autorité : mais si vous refusez d'y venir sans avoir d'empêchement ni d'excuse legitime, nous mépriserons vôtre excommunication, & la retournerons contre vous-même. Judas avoit reçu avec les autres apô-

tres le pouvoir de lier & de délier, mais aprés ſon crime il ne put lier que lui-même. Si les évêques vouloient dire, que le pape eût perdu par ſes crimes le pouvoir des clefs, c'eſt une erreur manifeſte. Adrien cardinal prêtre & Benoît cardinal diacre, furent chargez de cette ſeconde citation, & étant arrivez au Tibre ils ne troverent plus le pape Jean, qui s'en étoit allé dans la plaine, portant un carquois; & perſonne ne put leur dire où il étoit. AN. 963.

VII. Jean depoſé. Leon VIII. pape.

Ils rapporterent donc la lettre au concile aſſemblé pour la troiſiéme fois. On devoit, ſelon les regles, envoyer une troiſiéme citation, mais peut-être la regarda-t-on, comme une formalité inutile, ne ſachant où l'adreſſer. Quoiqu'il en ſoit, l'empereur parla ainſi: Nous l'avons attendu pour propoſer nos plaintes contre lui en ſa preſence. Mais comme nous ſavons certainement qu'il ne viendra point, nous vous prions de conſiderer ſa perfidie. Etant opprimé par Berenger & Adalbert revoltez contre nous, il nous a envoyé des deputez en Saxe, nous priant pour l'amour de Dieu de venir en Italie, & de le délivrer de leurs mains. Vous voyez ce que j'ay fait avec l'aide de Dieu. Cependant oubliant la fidelité qu'il m'avoit jurée ſur le corps de ſaint Pierre, il a fait venir à Rome le même Adalbert, il l'a ſoûtenu contre moi, a fait des ſeditions, & à la vûë de mes troupes il eſt devenu chef de guerre, & s'eſt revêtu d'une cuiraſſe & d'un caſque. Que le concile déclare ce qu'il ordonne.

Le concile dit: il faut un remede extraordinaire pour un tel mal. Si par ſes mœurs corrompuës il ne nuiſoit qu'à lui-même, on devroit le tolerer: mais combien ſon exemple en a-t-il perverti d'autres? Nous

AN. 963. vous prions donc que ce monſtre ſoit chaſſé de la ſainte égliſe Romaine, & qu'on mette à ſa place un homme qui nous donne bon exemple. Nous le voulons, dit l'empereur, & rien ne nous ſera plus agréable, que de pouvoir trouver un digne ſujet pour mettre ſur le ſaint ſiege. Ils dirent tous d'une voix, & par trois fois: Nous choiſiſſons pour paſteur le venerable Leon protoſcriniaire de l'égliſe Romaine, homme d'un merite éprouvé. L'empereur y conſentit, ils menerent Leon au palais de Latran avec les cardinaux, ſelon la coûtume: il fut ordonné pape au mois de Decembre, en un jour convenable dans l'égliſe de ſaint Pierre, & ils lui jurerent fidelité. C'eſt Leon VIII. qui tint le ſaint ſiege un an & quatre mois. Il étoit Romain fils de Jean protoſcriniaire comme lui. Il fit une ordination dans le même mois de Decembre 963. où il ordonna ſept prêtres & deux diacres. Au reſte nous n'avons pas les actes du concile, où il fut élû, mais ſeulement le recit qui s'en trouve à la fin de l'hiſtoire de Luitprand.

c. 11.

Vita Joan. XII. ap. Papebr.

VIII. Mort de Romain Niceph. Phocas empereur.

Cedr. p. 645. p. 642.

En Orient l'empereur Romain le jeune mourut le quinziéme de Mars, la même année 963. du monde 6471. indiction ſixiéme, ayant regné trois ans & quatre mois; pendant leſquels il ne ſongea qu'à ſon plaiſir, & ſe laiſſa gouverner. Il reprit à ſon ſervice un clerc eunuque nommé Jean, que l'empereur Conſtantin ſon pere avoit chaſſé pour quelques actions honteuſes, & qui avoit pris l'habit monaſtique: mais Romain lui fit reprendre l'habit clerical. Le patriarche Polyeucte le trouva mauvais, & preſſa l'empereur de le chaſſer de ſon ſervice, comme un moine apoſtat: mais il ſoûtint qu'il avoit ſeulement feint d'embraſſer la vie monaſti-

p. 642.

que par la crainte de l'empereur Conſtantin, ſans avoir reçu la benediction d'aucun prêtre. Il trompa ainſi le patriarche, & vêcut en ſeculier juſqu'à la mort de Romain, aprés laquelle il reprit l'habit monaſtique ſans changer de mœurs. AN. 963.

Romain à la ſuggeſtion de ſa femme, chaſſa du palais l'imperatrice Helene ſa mere & ſes ſœurs, qu'il ſepara d'elle, & les fit raſer comme religieuſes. Helene en mourut de deplaiſir: mais ſi-tôt que Romain fut mort, ſes ſœurs quitterent l'habit monaſtique & mangerent de la chair, comme n'étant point religieuſe. Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans, ou du poiſon, ou pour s'être épuiſé par les plaiſirs infames; & laiſſa deux fils, Baſile & Conſtantin, qui ne regnerent pas ſi-tôt, à cauſe de leur bas âge. On reconnut empereur Nicephore Phocas grand capitaine, qui avoit remporté des avantages conſiderables ſur les Saraſins. Il fut couronné dans la grande égliſe de C. P. par le patriarche Polyeucte le dimanche ſeiziéme d'Aouſt de la même année 963. indiction ſixiéme. Le vingtiéme de Septembre ſuivant, il épouſa Theophanie veuve de Romain qu'il avoit feint d'éloigner; & recommença à manger de la chair, dont il s'étoit abſtenu depuis la mort de Bardas ſon fils du premier lit, qu'il avoit perdu par un accident funeſte. La celebration de ſon ſecond mariage ſe fit dans l'égliſe neuve du palais: mais comme il vouloit entrer dans le ſanctuaire, le patriarche Polyeucte le prit par la main, & le retint prés du baluſtre, diſant, qu'il ne lui permettoit point de paſſer outre, qu'il n'eut reçu la penitence des ſecondes nôces. Cette oppoſition fit de la peine à Nicephore, & il en voulut du mal au patriarche toute ſa vie. D'ailleurs on publia que

p. 645.

p. 648. D.

AN. 963. Nicephore avoit levé des fonts un des enfans de Theophanie; & sur ce bruit Polyeucte voulut l'obliger à quitter sa femme, ou à ne point entrer dans l'église. Nicephore prit ce dernier parti, tant il étoit attaché à Theophanie. Il assembla les évêques qui se trouverent à C.P. & des senateurs choisis, pour examiner l'affaire. Ils dirent tous, que c'étoit une loi de Copronyme, qu'il ne falloit point observer, & donnerent à Nicephore des lettres d'absolution. Comme Polyeucte faisoit encore difficulté de communiquer avec l'empereur, le cesar Bardas, pere de l'empereur, assura qu'il n'avoit été parrain d'aucun des enfans de l'imperatrice, & Stylien protopape du palais, c'est-à-dire premier prêtre que l'on disoit avoir été l'auteur de ce bruit, jura qu'il n'avoit ni vû ni oüi dire, que Bardas ou Nicephore eussent été parrains. Alors Polyeucte, quoiqu'il sut bien que Stylien avoit fait un faux serment, n'insista plus sur cette affinité spirituelle. On ne voit point pourquoi ces évêques attribuoient à une loi de Copronyme, ce qui étoit de l'ancienne discipline de l'église.

IX. Jean XII. depose Leon. *Supl. Regin. Luitpr. VI. c. 11.*

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de Noël 963. & comme il avoit envoyé la plus grande partie de ses troupes, pour n'être pas à charge aux Romains: ils conjurerent de nouveau contre lui, à la suscitation du pape Jean, & voulurent même le faire mourir. Mais ayant découvert leur dessein, il les prévint, & en fit tuer un grand nombre le troisiéme de Janvier 964. Ils lui jurerent encore fidelité: mais huit jours aprés il sortit pour aller à Spolete, & leur rendit leurs ôtages à la priere du pape Leon. Alors ils firent rentrer le pape Jean: Leon se sauva à peine auprés de l'empereur, & Jean fit couper la main droite à Jean cardinal diacre, la

langue, le nez & deux doits à Azon protoſcriniaire. AN. 964.

Incontinent aprés ſon retour & le vingt-ſixiéme de Février 964. indiction ſeptiéme, il tint un concile dans l'égliſe de S. Pierre avec ſeize évêques tous d'Italie & des terres de l'égliſe, & douze prêtre cardinaux. Les uns & les autres avoient aſſiſté pour la plûpart au concile, où il fut depoſé trois mois auparavant. En celui-ci le pape ouvrit la premiere ſeſſion, en diſant: Vous ſavez mes chers freres, que j'ay été chaſſé de mon ſiege pendant deux mois, par la violence de l'empereur. C'eſt pourquoi je vous demande, ſi ſelon les regles on peut appeller concile celui qui a été tenu dans mon égliſe en mon abſence le quatriéme Decembre par l'empereur Otton avec ſes archevêques & ſes évêques? Le concile répondit: C'eſt une proſtitution en faveur de Leon l'adultaire & l'uſurpateur. Nous devons donc les condamner, dit le pape. Nous le devons dit le concile, par l'autorité des peres. Le pape le condamna, puis il dit: les évêques ordonnez par nous ont-ils pû faire une ordination dans nôtre palais patriarcal? Non, répondit le concile. Le pape reprit: Que jugez-vous de Sicon, que nous avons ſacré évêque il y a long tems, & qui dans nôtre palais a ordoné Leon officier de cour neophyte & parjure envers nous, le faiſant portier, lecteur, acolyte, ſoudiacre, & diacre, tout d'un coup prêtre: enfin il a oſé le conſacrer dans nôtre ſiege apoſtolique, ſans aucune épreuve, contre toutes les ordonnances des peres. Le concile dit: il faut dépoſer & l'ordinateur & celui qu'il a ordoné. Le pape dit: on ne ſait où il eſt caché. Qu'on le cherche ſoigneuſement dit le concile, juſqu'à la troiſiéme ſeance: ſi on ne le trouve pas, qu'il ſoit condamné ſelon les canons.

Tom. 9 Conc. p. 653.

AN. 964. Le pape ajoûta : Que jugez-vous donc de ces deux évêques que nous avons ordonez, Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, qui ont prononcé les oraisons sur l'usurpateur ? Le concile répondit : Qu'ils soient punis de même, cependant nous les laissons à vôtre discretion, jusqu'à la troisiéme seance. Qu'ordonnez-vous donc, dit le pape touchant l'usurpateur de nôtre siege? Le concile dit : Qu'il soit absolument condamné, afin que desormais aucun des officiers de cour, des neophytes, des juges ou des penitens publics, ne soit assez hardi pour aspirer au degré suprême de l'église. Alors le pape Jean prononça la sentence contre Leon, le declarant déposé de tout honneur sacerdotal & de toute fonction clericale, avec menace d'anathême perpetuel, s'il continuoit d'en faire aucune, ou s'efforçoit de rentrer dans le saint siege & pareille menace contre ceux qui lui donneroient aide ou conseil. Le pape ajoûta : Que jugez-vous de ceux qu'il a ordonez ? Le concile répondit : Qu'ils soient déposez. Alors le pape ordonna qu'ils entrassent dans le concile revêtus de chasubles & détoles, & fit écrire par chacun d'eux dans un papier : Mon pere n'avoit rien à lui, & ne m'a rien donné. Ainsi il les remit au rang qu'ils tenoient auparavant.

A la seconde session du concile tenuë le lendemain, le pape dit, que l'on avoit cherché avec soin l'évêque Sicon sans le trouver, & le concile ordonna, que sa condamnation seroit differée jusqu'à la troisiéme session. Alors le pape appella deux évêques, qui avoient ordoné Leon, sçavoir Benoît de Porto & Gregoire d'Albane, & leur fit lire à chacun dans un papier : Moi tel, du vivant de mon pere, j'ai consacré à sa place Leon officier de cour neophyte & parjure contre les ordonnances

ordonnances des peres. Puis leur jugement fut remis à la troisiéme session. Le pape ajoûta: Que jugez-vous de ceux qui ont prêté de l'argent au neophyte, pour acheter la grace de Dieu, qui ne se peut vendre? Le concile dit; si c'est un évêque, un prêtre ou un diacre, qu'il perde son rang: si c'est un moine ou un laïque, qu'il soit anathematisé. Quant aux abbez dépendans du pape, qui avoient assisté au concile precedent, on les laissa à son jugement. Puis il dit: Ordonnez que jamais l'inferieur n'ôtera le rang à son superieur, sous peine d'excommunication; & que les moines, sous la même peine, demeurent dans les lieux où ils ont renoncé au siecle. Le concile l'ordonna.

AN. 964.

A la troisiéme session le pape prononça par coûtumace sentence de deposition contre Sicon évêque d'Ostie, un des ordonateurs de Leon, sans esperance de restitution; & remit en leur premier rang ceux que Leon avoit ordoné, comme n'ayant rien reçu de lui: alleguant l'exemple du pape Etienne III. contre ceux qui avoient été ordonez par Constantin. Enfin on défendit à aucun laïque, de se tenir pendant la messe au tour de l'autel, ou dans le sanctuaire. Tel est ce concile, dont la procedure semble encore moins reguliere que celle du precedent, puisque Leon absent y est condamné dés la premiere session, sans avoir été cité une seule fois; sans qu'il paroisse contre lui d'accusateur ni de témoins. Il est toutefois remarquable, que ce concile, comme tous les autres, allegue souvent les canons & l'autorité des peres.

Sup. liv. XLIII. n. 58.

X. Mort de Jean XII. Benoit V. pape.

Luitpr. VI. hist. c. 11.

Le pape Jean XII. ne survêcu pas trois mois à ce concile: car comme il étoit une nuit hors de Rome, abandonné à son plaisir avec une femme mariée; il fut

AN. 964.

Supl Regin. an. 964.

frappé dans les temples si rudement, qu'il mourut au bout de huit jours, sans recevoir le viatique. C'étoit le quatorziéme de Mai, & il avoit tenu le saint siege en tout huit ans & prés de deux mois. Alors les Romains craignant l'empereur Otton, & oubliant les sermens qu'ils lui avoient faits, à lui & au pape Leon, élurent & firent ordoner pape Benoist cardinal diacre de l'église Romaine, lui promettant avec serment de ne le jamais abandonner, & de le défendre contre l'empereur. On le nomme Benoist V.

A ces nouvelles Otton assembla ses troupes & vint assieger Rome, n'en laissant sortir personne sans le mutiler de quelque membre. Le pape Benoist animoit les Romains à la défense, & monta lui-même sur la muraille, pour menacer d'excommunication l'empereur & ses serviteurs. Mais l'empereur pressa si vivement le siege, que la famine contraignit les Romains de lui ouvrir les portes la veille de S. Jean, vingt-troisiéme de Juin 964. Ils lui abandonnerent Benoist, & reçurent pour pape Leon VIII. que Jean avoit deposé.

To. 9. Conc. p. 659. ex Luitpr.

Alors on tint un concile dans l'église de Latran, où presida le pape Leon: l'empereur Otton y assistoit avec les évêques Romains, Italiens, Lorrains, Saxons, le clergé & le peuple de Rome. Le pape Benoist revêtu d'ornemens pontificaux, fut amené par les mains de ceux qui l'avoient élû, & Benoist cardinal archidiacre lui dit: De quelle autorité, de quel droit, ô usurpateur, t'es-tu attribué ces ornemens pontificaux pendant la vie du venerable pape Leon, que nous voyons ici, & que tu a choisi avec nous, aprés avoir rejetté Jean? Peus-tu nier que tu n'ayes promis par serment à l'empereur ici present, que jamais toi ni les autres Romains

n'éliriez ou n'ordonneriez de pape, ſans ſon conſentement, ou du roi Otton ſon fils. Benoiſt répondit : Si j'ai failli, ayez pitié de moi. L'empereur fondant en larmes, pria le concile qu'on ne portât aucun préjugé contre Benoiſt, & qu'il répondit s'il pouvoit aux queſtions qu'on lui avoit faites, & s'il ſe reconnoiſſoit coupable. qu'on lui fiſt grace pour la crainte de Dieu. Benoiſt ſe jetta aux pieds du pape Leon & de l'empereur, criant qu'il avoit peché, & qu'il étoit uſurpateur du ſaint ſiege. Enſuite il ôta ſon pallium, & le rendit à Leon avec la ferule ou bâton paſtoral qu'il avoit à la main. Le pape Leon rompit la ferule en pluſieurs pieces, qu'il montra au peuple. Il fit aſſeoir à terre Benoiſt, lui ôta la chaſuble & l'étole, & dit aux évêques : Nous privons de tout honneur du pontificat & de la prêtriſe Benoiſt uſurpateur du ſaint ſiege : mais en conſideration de l'empereur, qui nous y a rétablis, nous lui permettons de garder l'ordre de diacre, à la charge qu'il ne demeurera plus à Rome, mais qu'il ira en exil. AN. 964.

On trouve un decret de ce concile, par lequel le pape Leon avec tout le clergé & le peuple de Rome, accorde & confirme à Otton & à ſes ſucceſſeurs, la faculté de ſe choiſir un ſucceſſeur pour le royaume d'Italie : d'établir le pape, & de donner l'inveſtiture aux évêques ; enſorte qu'on ne pourra élire ni patrice ni pape, ni évêques, ſans ſon conſentement. Le tout ſous peine d'excommunication, d'exil perpetuel & de mort. C'eſt qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle, puiſque le peuple Romain y aſſiſtoit auſſi bien que le clergé. Le decret porte que c'eſt à l'exemple du pape Adrien, qui accorda à Charlemagne avec la dignité de patrice l'ordination du ſaint ſie-

Ivo. Pann. lib. VIII c 136. Grat. diſt. 63. c. 23.

AN. 965. V. Marca VIII. conc. c. 12. & c. 19. n. 6.

ge & l'investiture des évêques : mais il n'en est point fait mention dans les auteurs de ce tems-là, quoiqu'il soit certain que depuis Charlemagne, comme devant, le consentement des empereurs étoit necessaire pour l'ordination du pape.

Supl. Regin. an. 964.

Aprés que l'empereur Otton eut passé à Rome la fête de S. Jean & celle de S. Pierre & S. Paul ; il en sortit, & demeura le reste de l'année en Italie, où son armée fut attaquée d'une peste violente. Elle emporta plusieurs seigneurs, entre autres, Henri archevêque de Treves, dont le successeur fut Thierri diacre de la même église. L'empereur ayant celebré à Pavie la fête de Noël, repassa en Allemagne, demeura en Franconie pendant tout le carême de l'an 965. & celebra la pâque à Ingelheim. Ensuite il retourna en Saxe, emmenant avec lui le pape Benoist, qui venoit d'être deposé & qu'il mit à la garde d'Adaldague archevêque de Breme & de Hambourg. Ce prelat avoit suivi l'empereur en Italie, & apporta de Rome plusieurs reliques, qu'il distribua dans son diocese : Il fit garder le pape Benoist à Hambourg, le traitant avec grand honneur : car Benoist étoit savant & vertueux, & digne d'être pape, si son élection eût été plus reguliere. Il édifia les Saxons par son bon exemple, & ses instructions ; & l'empereur étoit prête à le rendre aux Romains, qui le demandoient, quand il mourut à Hambourg le cinquiéme de Juillet 965. On y voit encore son tombeau dans la cathedrale, mais fait plusieurs siecles aprés.

Ibid. an. 965. 22.

Adam. lib. II. c. 6. Ditmar. lib. II p. 22.

Apud Papebr. conat.

XI. Jean. XIII. pape Sup. Regin.

Le pape Leon VIII. étoit mort dés le commencement du mois d'Avril, aprés un an & quatre mois de pontificat. Alors les Romains envoyerent à l'empereur Otton Azon protoscriniaire & Marin évêque de Sutri, qui

le vinrent trouver en Saxe, pour ordonner pape celui qu'il voudroit. L'empereur les reçût honorablement : & renvoya avec eux Oger évêque de Spire, & Linzon évêque de Cremone, qui étant arrivez à Rome, on élût d'un commun consentement Jean évêque de Narni, & on l'intronisa dans le saint siège, qu'il tint prés de sept ans, sous le nom de Jean XIII. Il étoit Romain & fils d'un évêque nommé aussi Jean : mais dés le commencement de son pontificat, il traita les premiers de Rome avec tant de hauteur, qu'il s'attira leur inimitié. Rofrede comte de Campanie & le prefet Pierre, aidez des chefs du peuple, l'arrêterent & l'enfermerent au château saint Ange : puis ils l'envoyerent en Campanie où il demeura onze mois. A N. 965. MS. ap. Papebr.

XII. Fin de S. Brunon archevêque de Cologne. Sup. n. 1. vita Brun. c. 40. c. 25.

Quand le roi Otton passa en Italie, il laissa, comme j'ai dit, l'Allemagne & le jeune Otton son fils, sous la conduite de son frere Brunon archevêque de Cologne & duc de Lorraine ; c'est-à-dire gouverneur du royaume de Lothaire. Mais les occupations temporelles, n'empêcherent jamais Brunon de s'appliquer aux exercices de religion, & à la lecture qu'il aimoit passionnement, & y excitoit tous ceux qui étoient auprés de lui : ensorte qu'il avoit moins de confiance en ceux qui n'avoient point d'affection pour l'étude. Il haïssoit le luxe & les divertissemens, dont les grands s'occupent ; & s'il y donnoit quelque peu par complaisance, il lui en coûtoit ensuite beaucoup de larmes. Degoûté de la vie presente & de tout ce qu'elle a de plus flateur, il n'aspiroit qu'au bonheur de la vie future, pour laquelle on l'entendoit souvent soupirer dans son lit. Souvent il ne mangeoit point dans les repas où il paroissoit plus gay que les autres. Au mi-

AN. 965. lieu de ſes officiers & de ſes vaſſaux ornez de pourpre & d'or, il portoit un habit ſimple & des fourures communes; & il ſe baignoit rarement, quoique accoûtumé dés le berceau à la propreté & la delicateſſe convenable à ſa naiſſance.

c. 26. 27. &c. Il eut grand ſoin de chercher des reliques pour en enrichir ſon dioceſe: il bâtit ou repara grand nombre d'égliſes & de monaſteres: il eut un ſoin particulier des
c. 32. reclus, pour les attacher à certaines égliſes, & pourvoir à leur ſubſiſtance: il prêchoit la parole de Dieu, & expliquoit les écritures avec beaucoup d'étenduë & de
c. 37. ſubtilité. Dans la partie Occidentale du royaume de Lorraine, le clergé étoit tombé dans un grand deſordre, envieux, indocile & incapable de conduire les peu-
c. 38. ples. Brunon s'appliqua à y établir des évêques habiles & vertueux. Il pacifia le royaume de Lorraine, & y
c. 39. adoucit les eſprits: il ſoûtint le roi de France Lothaire ſon neveu contre les entrepriſes des ſeigneurs.

c. 41. L'empereur Otton aprés ſon retour d'Italie, la trentiéme année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 965. celebra la fête de la Pentecôte à Cologne avec l'archevêque ſon frere; & ce fut la plus grande aſſemblée & la plus ſolemnelle qu'on eut vû depuis long-tems. En ſe ſeparant ils s'embraſſerent avec beaucoup de larmes, & l'archevêque vint à Compiegne, pour remettre la paix entre ſes neveux, le roi Lothaire & les enfans de Hugues le grand. Tandis qu'il y travailloit, il tomba malade & ſe fit porter à Reïms, s'occuppant de la lecture pendant
c. 42. tout le chemin. Odalric archevêque de Reims le reçût avec grand honeur, & lui donna tous les ſoulagemens poſſibles. Brunon appella deux évêques qui l'avoient ſuivi, Theodoric de Metz ſon neveu, qui avoit ſucce-

dé à Adalberon mort l'année precedente, & Vicfrid de Verdun. Il les prit pour témoins de son testament, par lequel il disposa de tous ses biens : marquant dans un état separé, ce qu'il laissoit pour les bâtimens des églises. Ensuite il se confessa aux mêmes évêques, & ayant fait apporter le sacrement du corps & du sang de nôtre-Seigneur, il se prosterna de tout le corps pour le recevoir. Il consola les évêques, les seigneurs & les autres qui se lamentoient autour de lui : dit vêpres avec les assistans, & quand la nuit fut bien avancée il dit complies. Enfin il mourut, universellement regretté, l'onziéme d'Octobre, âgé seulement de quarante ans le douziéme de son pontificat. Son corps fut reporté à Cologne, & enterré suivant son ordre au monastere de saint Pantaleon, qu'il avoit fondé. Son successeur fut Folcmar diacre & économe de la même église, qui fit écrire sa vie, lorsque la memoire en étoit encore récente.

AN. 965.

Sigeb. Chr. an. 964. & 965.

c. 43. & 44.

c. 45. & 46.

Prolog.

XIII. Conversion des Polonois.

Ditmar. lib. 4. & 45.

On rapporte à cette année 965. la conversion de Miseco ou Micislas duc de Pologne. Il avoit épousé la sœur de l'ancien Boleslas duc de Boheme, car ces deux peuples Bohemiens & Polonois étoient Sclaves. Cette Princesse nommée Dobrave, c'est-à-dire bonne, étoit chrétienne, & voyant le duc son époux, encore payen, elle songea comment elle pourroit le convertir. Le premier carême qui suivit son mariage elle ceda à ses prieres, & mangea de la viande ; & le gagna si bien par sa complaisance & par ses exhortations continuelles, qu'il reçût le baptême. Plusieurs de ses sujets se convertirent, & leur premier évêque nommé Jourdain, travailla beaucoup avec le duc & la duchesse pour l'établissement de la religion. Ils eurent un

AN. 966.

fils nommé Boleslas qui succeda à son pere. Mais ce prince aprés la mort de Dubrave, épousa une religieuse Allemande nommée Oda fille du marquis Thierri. Cette action déplût fort à tous les évêques, & principalement à Hillibart d'Alberstat, dans le diocese duquel elle étoit religieuse : mais il n'en fit point d'éclat, de peur de rompre la paix & nuire au païs. Oda repara en quelque façon sa faute, en procurant l'accroissement de la religion, & délivrant quantité de captifs. Elle eut trois fils du duc son mari, qui mourut l'an 992.

XIV. Frodoard & ses écrits.

Elog. sæc. 5. Bened. p. 3. 25.

Sup. liv. LV. n. 4 n. 14.

En France Flodoard ou Frodoard mourut l'an 966. & l'église Gallicane perdit en lui son plus grand ornement pour ce siecle. Il nâquit vers l'an 894. à Epernay sur Marne, fut instruit dans l'école de Reims par les disciples de Remi & d'Hubauld, dont j'ai parlé en leur lieu, & fut chanoine de Reims & curé de Cormicy. Il alla à Rome vers l'an 936. & le pape Leon VII. lui donna des marques particulieres d'estime. Comme Flodoard n'approuvoit pas l'intrusion du jeune Hugues dans le siege de Reims, il fut maltraité, & même retenu quelque tems comme prisonnier chez les chanoines de Reims, par le comte Hebert. Au contraire il fut toûjours attaché à l'archevêque Artaud, assista avec lui au concile de Verdun en 947. & eut part à l'élection d'Odalric en 962. Il avoit été lui-même élû évêque de Noyon : mais il fut obligé de ceder à Foucher doyen de saint Medard, comme il paroît par une lettre d'Adaldague archevêque de Breme. Frodoard vêcut soixante & treize ans, & mourut l'an 966. le vingt-huit de Mars, aussi estimé par sa pureté & ses autres vertus que pour sa doctrine.

Ses

Les écrits imprimez sont son histoire & sa chronique: l'histoire de l'église de Reims divisée en quatre livres, en comprend toute la suite depuis sa fondation jusques au tems de l'auteur, qui l'a tirée de ses archives dont il étoit gardien, des actes des martyrs & des autres saints, des actes des conciles, des lettres des papes & des autres pieces originales. Elle est dediée à un évêque, que l'on croit être Raoul de Laon. La chronique comprend tout ce qui s'est passé de plus memorable de son tems en France & dans les païs voisins rangé par années: elle commençoit à l'an 917. & finissoit en 965. mais nous ne l'avons que depuis 919. avec une continuation jusqu'en 978. Frodoard avoit écrit en vers des histoires des saints, qui se trouvent manuscrites, & dont on a donné il y a quelques années, ce qui regarde les papes depuis Gregoire II. jusques à Leon VII.

A N. 966.

Tom. 4. act. SS. Ben. p. 509.

XV. Jean XIII. rétabli.

Sigl. Regin. 966.

L'empereur Otton vint en Italie pendant l'automne de l'année 966. & envoya prisoniers en Allemagne Sigolfe évêque de Plaisance, & quelques comtes Italiens, qui l'année precedente s'étoient déclarez contre lui pour Adalbert. Alors les Romains craignant l'arrivée de l'empereur, rappellerent le pape Jean XIII. demandant pardon du passé à l'empereur, qui celebra la fête de Noël à Rome, & fit pendre douze des premiers de la ville qui avoient été les auteurs de l'expulsion du pape. Quant à leur chef Pierre prefet de Rome, il l'abandonna au pape, qui lui fit couper la barbe & le fit pendre par les cheveux au cheval de Constantin, pour l'exposer en spectacle. Ensuite on le dépoüilla & on le mit à rebours sur un âne, qui avoit une clochette au cou: le patient portant un outre sur sa tête & deux à ses cuisses. On le promena ainsi par toute

MS. ap. Baron. & Papebr.

AN. 967. la ville de Rome, le foüettant & s'en joüant : on le mit en priſon où il demeura long-tems, enfin on l'envoya de-là les monts. L'empereur fit déterrer les os du comte Rofrede qui avoit fait arrêter le pape, & d'Eſtienne Veſtiaire.

XVI. Concile de Ravenne.

Tom 9. conc. p. 674.

Enſuite l'empereur alla à Ravenne, où il celebra avec le pape la fête de Pâque de l'an 967. qui étoit le trente-uniéme de Mars. Il y fit tenir un concile dans l'égliſe de ſaint Severe, où ſe trouverent pluſieurs évêques d'Italie, de Germanie & de Gaule ; & on y regla pluſieurs choſes pour l'utilité de l'égliſe. L'empereur y rendit au pape la ville & le territoire de Ravenne : qui lui avoit été ôté, ou plûtôt en confirma la reſtitution. Il reſte deux actes de ce concile de Ravenne : le premier eſt de la dépoſition d'Herolde archevêque de Salſbourg. On lui avoit fait perdre la vûë en punition de ſes crimes, pour avoir dépoüillé les égliſes, & donné leurs treſors aux payens, avoir conſpiré avec eux pour tuer & piller les chrétiens, & s'être revolté contre l'empereur. Les papes precedens l'avoient dépoſé & fait ordonner à ſa place Frideric, ſur le choix de tous les nobles de Baviere clercs & laïques. Cependant Herold aveugle & dépoſé, continuoit de celebrer la meſſe & de porter le pallium. C'eſt pourquoi le pape Jean en ce concile confirma ſa dépoſition & l'ordination de Frideric, excommuniant tous les adherans de Herold. Cet acte eſt daté du vingt-cinquiéme d'Avril, indiction dixiéme, qui eſt l'an 967. & eſt ſouſcrit par cinquante-ſept évêques, le pape compris. L'empereur ſouſcrivit aprés le pape, puis Rodoalde patriarche d'Aquilée, Pierre archevêque de Ravenne, Valpert de Milan, Landuard évêque de Minden, Otker de Spire : les autres ſont

d'Italie. L'autre acte de ce concile est l'érection de la metropole de Magdebourg, ou plûtôt la confirmation de ce qui avoit été fait à Rome pour cet effet en 962. & qui fut alors executé.

AN. 967.

Sup. liv. LV n. 48.

XVII. S. Adalbert archevêque de Magdebourg.

Mabill. act. sæc. 5. p. 576.

Sup. liv. XLVIII. n. 51.

Les premiers qui travaillerent à la conversion des Sclaves furent des moines de la nouvelle Corbie, qui ayant parcouru plusieurs de leurs provinces, passerent jusqu'es à l'isle de Rugen, qu'ils convertirent toute entiere, & y fonderent une église en l'honneur de saint Vitus leur patron. C'étoit du tems de l'empereur Loüis le Germanic. Mais le plus fameux Apôtre des Sclaves fut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg, qui prêcha aussi aux Russes. Olga reine de cette nation, étant allée à Constantinople du tems de l'empereur Constantin Porphyrogenete, y reçût le baptême & le nom d'Helene. Elle envoya des ambassadeurs en 959. au roi Otton pour lui demander un évêque & des prêtres, ce qu'il accorda avec plaisir, & choisit pour leur évêque Libutius moine de saint Alban de Mayence, qui l'année suivante 960. fut sacré par Adaldague archevêque de Breme, pour être évêque des Rugiens ou Russiens, car on leur donne l'un & l'autre nom. Le voyage de Libutius fut retardé jusques à l'année suivante, & il mourut sans être parti le quinziéme de Fevrier 961.

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 342.

On choisit à sa place Adalbert moine de saint Maximin de Treves, car ce monastere ayant été rétabli sous le roi Henri l'oiseleur, fut pendant long-tems une école celebre pour les lettres & pour la pieté, & il en sortit en ce siecle plusieurs grands évêques. Adalbert en fut tiré par le conseil de Guillaume archevêque de Treves, qui vouloit l'éloigner, étant peut-être jaloux

de son merite. Le roi Otton lui donna liberalement tout ce qui étoit necessaire pour son voyage : il fut ordonné évêque des Rugiens, & partit pour executer sa mission. Mais voyant qu'elle étoit sans aucun fruit & qu'il se fatiguoit inutilement, il revint dés l'an 962. Il y eut de ses gens tuez au retour, il échappa lui-même à grande peine ; & il parut ainsi que les Russes n'avoient pas demandé sincerement une mission. Adalbert à son retour fut reçû avec beaucoup d'amitié par le roi Otton & par l'archevêque Guillaume son fils : qui le traita comme un frere, pour reparer le mal qu'il lui avoit fait en lui attirant ce fâcheux voyage.

An. 968.

Trois ans aprés, c'est-à-dire en 966. mourut Ercambert abbé de Vicembourg au diocese de Spire, & par le choix des moines, Otton leur donna pour abbé l'évêque Adalbert : mais il ne gouverna ce monastere que deux ans. Car l'empereur voulant executer l'érection de la metropole de Magdebourg, choisit pour ce siege Adalbert, & l'envoya à Rome demander le pallium. Le pape Jean XIII. le lui accorda aussi-tôt l'an 968. le jour de saint Luc dix-huitiéme d'Octobre, indiction douziéme, lui permettant de garder son abbaye de Vicembourg.

Il accorda en même tems plusieurs privileges au nouvel archevêque de Magdebourg : le déclarant le premier des archevêques de Germanie, & l'égalant à ceux des Gaules, c'est-à-dire de Cologne, de Mayence & de Treves. Il lui donna rang entre les évêques cardinaux de Rome, & pouvoir d'ordonner douze prêtres, sept diacres & vingt-quatre cardinaux, suivant l'usage de l'église Romaine. Il l'établit metropolitain de toute la nation des Sclaves, au delà des fleuves Elbe & Sala,

& ordonna que l'on fonderoit des évêchez dans les villes, où la ſuperſtition des barbares avoit été le plus en vigueur, ſavoir Cizi, Miſni, Merſebourg, Brandebourg, Havelberg, Poznam: dont les évêques ſeroient ſuffragans du nouvel archevêque. Tout cela fut ordonné par le pape en concile. Enſuite il renvoya l'archevêque Adalbert accompagné de deux legats, Gui évêque de ſainte Rufine & bibliotecaire de l'égliſe Romaine, & Benoiſt cardinal, pour l'introniſer avec Hildivard évêque d'Halberſtad. L'empereur Otton les reçut avec grande joye, & les envoya avec ſes lettres de recommandation à Magdebourg: où tous les évêques, les marquis & les ſeigneurs de Saxe s'aſſemblerent par ordre de l'empereur. Ils élurent de nouveau l'archevêque par leurs acclamations, & en élevant les mains: il y eut un grand concours de peuple, & la joye fut generale. Les évêques & les ſeigneurs y celebrerent la fête de Noël avec l'archevêque Adalbert, qui en leur preſence ordonna trois nouveaux évêques, Boſon à Merſbourg, Burchard à Miſne ou Meiſſen, & Hugues à Cize ou Ceits, dont le ſiege fut depuis transferé à Naümbourg. De plus deux anciens évêques, Dudon de Havelberg & Dudelin de Brandebourg, auparavant ſuffragans de l'archevêque de Mayence, paſſerent de ſon conſentement & à la priere de l'empereur, ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, qui eut ainſi cinq ſuffragans. Quelques-uns y ajoûtent Jourdain évêque de Poznanie, qui feroit le ſixiéme: Les moines de Magdebourg furent transferez prés d'une égliſe de S. Jean hors la ville. AN. 968.

Boſon premier évêque de Merſbourg, avoit été moine à ſaint Emmeran de Ratiſbone, d'où il fut appel- Sæc. 5. act. Ben. p. 112.

lé au ſervice du roi. Pour recompenſe le roi lui donna l'égliſe de Cize, prés de laquelle il fonda un monaſtere; & comme par ſes predications continuelles à l'Orient de la Saxe, il avoit convertit & baptiſé grand nombre d'infideles; l'empereur lui donna le choix des trois nouveaux évêchez, dont il choiſit celui de Merſbourg : mais il ne le gouverna qu'un an, & mourut le premier de Novembre 970. Son ſucceſſeur fut Giſiler, nommé par l'empereur à la recommandation d'Annon évêque de Vormes.

XVIII. Evêché de Prague. *Chr. Sax. ap. Mabill. ſæc. 5. p. 833.*

L'évêché de Prague fut érigé vers le même tems. Boleſlas le cruel duc de Boheme, qui avoit tué ſon frere S. Venceſlas, mourut en 967. laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils nommé auſſi Boleſlas, que ſa vertu fit ſurnommer le bon. Il étoit ſincerement chrétien, d'une foi pure & d'une grande charité, protecteur des veuves & des orfelins, des clercs & des étrangers : il fonda juſques à vingt égliſe, & leur donna tout ce qui leur étoit neceſſaire. Il avoit une ſœur nommée Mlada vierge conſacrée à Dieu, & ſavante, qui alla en pelerinage à Rome, & fut favorablement reçuë par le pape Jean XIII. Elle y apprit la diſcipline monaſtique; puis le pape en faveur de la nouvelle égliſe de Boheme, du conſeil des cardinaux, lui donna la benediction d'abbeſſe, changeant ſon nom en celui de Marie, & lui mettant en main la regle de S. Benoiſt & le bâton paſtoral. Il lui donna auſſi une lettre pour le duc Boleſlas ſon frere, où il dit : Vôtre ſœur nous a demandé entre autres choſes de vôtre part, nôtre conſentement pour l'érection d'un évêché dans vôtre principauté. Nous en avons rendu graces à Dieu, qui étend & glorifie ſon égliſe chez toutes les nations. C'eſt pourquoi nous accordons & auto-

riſons qu'à l'égliſe des martyrs S. Vitus & S. Venceſlas on faſſe un ſiege épiſcopal, & à l'égliſe de S. George un monaſtere de religieuſes ſous la regle de S. Benoiſt & la conduite de nôtre fille Marie vôtre ſœur. Toutefois vous ne ſuivrez pas le rit des Bulgares ou des Ruſſes, & n'uſerez pas de la langue Sclavone; mais vous prendrez pour évêque un clerc bien inſtruit des lettre latines, & capable de cultiver ce nouveau champ de l'égliſe. C'eſt que le pape ne vouloit pas que les Bohemiens ſuiviſſent le rit grec, comme les Bulgares & les Ruſſes, mais le rit latin qu'ils ont en effet ſuivi.

En execution de cette bulle, on choiſit pour premier évêque de Prague un moine de Saxe nommé Ditmar, qui étoit prêtre ſavant & éloquent, & qui étant venu à Prague par devotion, avoit gagné l'amitié du duc; & on le choiſit principalement, parce qu'il ſavoit en perfection la langue Sclavone. Le duc Boleſlas envoya des deputez pour l'amener: puis ayant aſſemblé le clergé & les grands du païs, il fit enſorte par ſes prieres & ſes exhortations qu'ils l'élurent pour évêque. Alors il l'envoya à l'empereur Otton avec des lettres par leſquelles il le prioit de le faire ordonner: ce que l'empereur accorda en faveur de la nouvelle égliſe, par le conſeil des ſeigneurs & des évêques. Ditmar fut donc conſacré par l'archevêque de Mayence, & enſuite reçu à Prague avec les acclamations du clergé & du peuple. Il dedia pluſieurs égliſes bâties en divers lieux par les fideles, & baptiſa un grand nombre de payens.

XIX.
Sainte Mathilde reine.
Sup. liv. LV. *n.* 18.
Vita n. 14. *ap.*

La même année 968. mourut la reine Mathilde mere de l'empereur Otton. Aprés la mort du roi Henri l'Oiſeleur ſon époux, elle ſe retira au monaſtere de Quedlimbourg, qu'elle avoit fondé. Là elle obſervoit toute

Boll. 14. Mart. tom. 7. p. 362. Ma ill sæc. 5. act. p. 348.

la diſcipline, & conſervant une dignité merveilleuſe dans ſes actions & ſes diſcours, elle ne laiſſoit pas de montrer une modeſtie & une pudeur, qui l'auroit fait paſſer pour une vierge, ſi on n'avoit vû les princes ſes enfans. La nuit, outre l'office où elle aſſiſtoit, elle prioit long-tems devant & aprés. Jamais elle n'approcha de l'autel les mains vuides, ſoit du vivant du roi ſon époux, ſoit aprés ſa mort. Tous les jours elle preſentoit au prêtre ſon offrande de pain & de vin pour le ſalut de toute l'égliſe : mais depuis qu'elle fut veuve, elle ne ceſſa point de faire offrir le ſaint ſacrifice pour les pechez du roi ſon époux, en quoi elle ſurpaſſa toutes les femmes de ſon tems. Elle obſerva toute ſa vie le huitiéme jour de la mort de ce prince, le trentiéme & l'aniverſaire.

Luitpr. IV. hist. c. 7.

Vers l'an 946. elle ſoûtint une rude perſecution de la part des princes ſes enfans. Comme elle faiſoit de grandes aumônes, on leur rapporta qu'elle avoit conſumé des ſommes immenſes des revenus de l'état ; & la choſe alla ſi loin, que le roi Otton envoyoit des eſpions pour arrêter ceux par qui la reine ſa mere envoyoit ſes liberalitez, les leur ôter, & les maltraiter. On vouloit qu'elle abandonnât les terres qu'elle avoit reçuës en doüaire, & qu'elle prît le voile de religieuſe. Pour comble d'affliction, le prince Henri qu'elle aimoit uniquement, s'accordoit avec le roi Otton contr'elle. Comme elle vit augmenter de jour en jour leurs mauvais traitemens, elle laiſſa tout ce que le roi Henri lui avoit donné pour ſon doüaire, & ſe retira dans l'Angrie, qui faiſoit partie de la Veſtfalie d'aujourd'hui. Mais quelque tems aprés le roi Henri ayant eu de mauvais ſuccés à la guerre, ceda aux exhortations de la reine Edithe ſon épouſe, des évêques & des ſeigneurs ; rappella la reine ſa mere, lui de-

manda pardon, & lui rendit les terres qu'il lui avoit ôtées. Le prince Henri se reconcilia aussi avec elle, & elle ne l'aima pas moins que devant.

La reine Mathilde étant rétablie dans sa premiere autorité, s'appliqua plus qu'auparavant aux aumônes & à toutes sortes de bonnes œuvres; & avec le secours du roi son fils, elle fonda plusieurs églises & cinq monasteres, entre-autres celui de Palide ou Polden dans le duché de Brunsvic, où elle assembla trois mille moines. Le roi Otton confirma cette donation par ses lettres de l'an 955.

La même année arriva la mort de Henri duc de Baviere, dont la reine Mathilde sa mere fut si affligée, qu'elle quitta le peu d'ornemens qu'elle avoit gardez pendant sa viduité, & ne parut plus qu'en habit de deüil. Elle ne voulut plus entendre aucune chanson profane, ni voir aucun jeu: elle n'écoutoit que des cantiques tirez de l'écriture sainte, ou des vies des saints. Elle faisoit donner à manger aux pauvres deux fois par jour, & leur en distribuoit encore pendant son repas. Dans ses voyages elle faisoit porter des cierges pour distribuer aux églises, & de la nourriture pour les pauvres; & avoit chargé une religieuse qui la servoit nommée Richburge, de n'en laisser passer aucun sans aumône. En toutes les villes où elle sejournoit l'hiver, elle faisoit allumer un grand feu pour les pauvres, qui duroit toute la nuit. Elle redoubloit ses charitez le samedi, parce que c'étoit le jour de la mort du roi son époux: le matin elle faisoit preparer un bain pour les pauvres & les passans, & quelquefois elle les servoit de ses propres mains: puis elle les faisoit entrer dans une chambre où elle leur donnoit de la nourriture ou des habits,

AN. 968. ſelon leur beſoin. Elle obſervoit exactement de faire tous les jours quelque ouvrage de ſes mains.

En 967. le 22. de Decembre, la reine Mathilde partit de Northauſe en Turinge, où elle avoit fondé un monaſtere, pour aller à celui de Quedlimbourg. Y étant arrivée, elle tomba malade; & voyant que ſa mort étoit proche, elle fit appeller Richburg alors abbeſſe de Northauſe, afin qu'elle l'aſſiſtât juſques à la fin. Quantité de perſones vinrent la viſiter pendant cette maladie, entre-autres Guillaume archevêque de Mayence ſon petit fils, qu'elle reçût avec une grande joye, & lui dit: Je ne doute pas que Dieu ne vous envoye ici: puiſque perſone n'eſt plus propre que vous à m'aſſiſter à la mort, aprés la perte de mon fils Brunon: maintenant commencé par entendre ma confeſſion & me donner l'abſolution, puis vous irez à l'égliſe dire la meſſe pour mes pechez, pour l'ame du roi Henri mon ſeigneur, & pour tous les fideles.

Aprés que l'archevêque eut dit la meſſe, il revint la trouver, lui donna une ſeconde abſolution, puis l'onction de l'huile ſainte, & le viatique. Il demeura encore trois jours auprés d'elle, & voyant qu'elle n'étoit pas ſi prés de ſa fin, il lui demanda la permiſſion de s'en retourner. Comme elle avoit tout donné, elle ne trouva point d'autre preſent à lui faire, qu'un drap mortuaire de ceux qu'elle avoit reſervez pour ſa propre ſepulture, diſant qu'il en avoit plus beſoin qu'elle, parce qu'il entreprenoit un voyage difficile. En effet l'archevêque Guillaume étant en chemin mourut ſubitement.

La reine Mathilde lui ſurvêcut douze jours, & le ſamedi de la premiere ſemaine de carême dés le point du jour, elle fit appeller les prêtres & les religieuſes; &

comme une grande multitude de l'un & de l'autre ſexe étoit accouruë pour la voir, elle ordonna de laiſſer entrer tout le monde; elle leur donna pluſieurs avis ſalutaires, &particulierement à Mathilde abbeſſe de Quedlimbourg fille de l'empereur ſon fils. Enſuitè elle fit approcher les prêtres & les religieuſes pour oüir ſa confeſſion, & demander à Dieu la remiſſion de ſes pechez. Elle ordonna que l'on celebrât la meſſe, & qu'on lui apportât le corps de N. S. Elle ſe fit coucher à terre ſur un cilice, ſe mit de la cendre ſur la tête de ſes propres mains, & mourut ainſi ce même jour quatorziéme de Mars 968. jour auquel l'égliſe honore ſa memoire. Elle fut enterrée au monaſtere de Quedlimbourg dans l'égliſe de S. Servais.

AN. 968.

Martyr. R. 14. Mart.

XX. Ambaſſade de Luitpr. à C P.

Cependant l'empereur Otton étoit en Italie, où il avoit fait venir le jeune Otton ſon fils, que le pape Jean XIII. avoit couroné empereur à Rome le jour de Noël 967. L'année ſuivante il envoya Luitprand évêque de Cremone à C. P. demander à l'empereur Nicephore Phocas pour le jeune Otton, Anne fille de l'empereur Romain le jeune & de l'imperatrice Theophanie, que Nicephore avoit épouſée. Luitprand écrivit la relation de ſon ambaſſade, où l'on voit pluſieurs particularitez curieuſes.

Il arriva à C P. le quatriéme de Juin 968. & on l'enferma dans un palais comme en priſon, ſans communication avec perſone. Le ſeptiéme du mois qui fut le jour de la pentecôte, il eut ſa premiere audience de l'empereur Nicephore; & voici le portrait qu'il en fait. Il étoit de trés-petite taille, la tête groſſe, les yeux petits, le teint fort brun, la barbe large, les cheveux longs, le ventre gros, les jambes courtes. A ſa gauche, mais

AN. 968. plus bas, étoient assis les deux jeunes princes Basile & Constantin ses beaux fils. L'empereur Nicephore dit à Luitprand : J'aurois voulu vous recevoir dignement, mais le mauvais procedé de vôtre maître ne l'a pas permis. Il a pris Rome comme une ville ennemie, fait mourir, contre toute justice, Berenger & Adalbert : fait perir plusieurs Romains par le fer ou par la corde, ôté les yeux aux uns, banni les autres : il s'est efforcé de se soûmettre par force plusieurs villes de mon empire ; & n'y ayant pû réüssir, il vous envoye nous épier sous pretexte de paix.

L'évêque Luitprand répondit : Mon maître n'a point usurpé la ville de Rome par violence, au contraire il l'a delivrée du joug des tyrans. N'étoit-elle pas sous la puissance des hommes effeminez & des femmes prostituées? Je pense que vos predecesseurs étoient alors endormis, eux qui portoient le nom d'empereurs Romains, sans l'être en effet. Les papes n'ont-ils pas été les uns releguez, les autres maltraitez : ensorte qu'ils manquoient du necessaire, & qu'on ne leur donnoit pas même par aumône ? Adalbert n'a-t-il pas envoyé des lettres injurieuses à Romain & à Constantin vos predecesseurs ? N'a-t-il pas pillé les églises des saints apôtres ? Qui de vous autres empereurs a été poussé de zele pour venger cet attentat, & remettre l'église en son premier lustre ? Vous l'avez negligée, mais mon maître n'en à pas usé de même. Il est venu des extremitez de la terre delivrer Rome des méchans, & rendre tout l'honeur & toute la puissance aux successeurs des apôtres. Ensuite quand il s'est élevé des rebelles contre lui & contre le pape, il les a punis comme des parjures & des sacrileges suivant les loix de Justinien, de Valentinien, de Theodose, & des

autres empereurs. S'il ne l'avoit fait, il ſeroit lui-même un tyran, injuſte & cruel. Il eſt clair que Berenger & Adalbert étoient devenus ſes vaſſaux, & qu'ils avoient reçû de lui le royaume d'Italie avec un ſceptre d'or en preſence de vos ſerviteurs. Nicephore ſe plaignit enſuite, de ce qu'Otton avoit attaqué les terres de ſon empire en Italie, c'eſt-à-dire les dépendances de Benevent & de Capouë: à quoi Luitprand répondit, & fit la propoſition du mariage entre le jeune empereur Otton & la princeſſe Anne. Mais Nicephore differa d'y répondre, & dit que la ſeconde heure étoit paſſée, & qu'il étoit têms d'aller à la proceſſion. A N. 968.

Elle ſe fit ainſi. Depuis le palais juſques à l'égliſe de ſainte Sophie une grande multitude de marchands & de gens du petit peuple, étoient rangez en haye des deux côtez, armez de dards & de petits boucliers, & nuds pieds pour la plûpart. Les grands qui accompagnoient l'empereur en cette proceſſion avoient des habits de ceremonie, mais ſi vieux & ſi uſez, qu'ils auroient été mieux au gré de Luitprand en leurs habits ordinaires. Il n'y avoit que l'empereur qui portât de l'or & des pierreries : mais les ornemens imperiaux dont il étoit chargé lui ſeioient mal, ayant été faits pour des hommes de grande taille. Quand il paſſa des chantres placez à un lieu élevé commencerent à chanter : Voici venir l'étoil du matin, l'aurore ſe leve, la mort des Saraſins, le prince Nicephore : longues années à Nicephore. Peuples adorez-le, ſervez-le, ſoûmettez-vous à ſa puiſſance. Ce jour-là l'empereur fit manger l'ambaſſadeur avec lui ; & entre-autres diſcours il lui dit : Vous n'êtes pas des Romains, vous n'êtes que des Lombards. Luitprand répondit : Nous autres Lombards, Saxons &

AN. 968. Francs, n'avons pas de plus grande injure à dire à un homme, que de l'appeller Romain. Ce nom ſignifie parmi nous tout ce qu'on peut imaginer de baſſeſſe, de lâcheté, d'avarice, d'impureté & de fourberie.

L'ambaſſadeur eut enſuite une conference avec Leon curopalate frere de l'empereur & quelques autres officiers : qui lui dirent, que pour parvenir à l'alliance qu'il propoſoit, il falloit qu'Otton remît à Nicephore Ravenne, Rome & tout le reſte de l'Italie vers la Grece : ou que s'il vouloit avoir ſon amitié ſans faire de mariage, il laiſſât Rome en liberté, & abandonnât les princes de Capouë & de Benevent. Luitprand répondit : Qui tient Rome en ſervitude ? à qui paye-t-elle tribut ? L'empereur Conſtantin fondateur de cette ville, a donné à l'égliſe Romaine quantité de biens, non-ſeulement en Italie, mais dans tout l'Occident & l'Orient : en Grece, en Judée, en Perſe, en Meſopotamie, en Chaldée, en Egypte & en Lybie, comme témoignent ſes lettres que nous avons. Pour ce qui eſt en Italie, en Saxe, en Baviere, dans tous les royaumes de mon maître appartenant à l'égliſe Romaine, il a tout remis au pape ; & s'il en retient aucune ville ou village, ou vaſſaux, ou ſerfs, je ne ſuis pas Chrétien. Pourquoi l'empereur vôtre maître n'en uſe-t-il pas de même, en remettant à l'egliſe Romaine les biens qui ſont dans ſes états, pour la rendre plus libre & plus riche ? Baſile un des commiſſaires Grecs répondit : Il le fera, quand il diſpoſera à ſa volonté de Rome & de l'égliſe Romaine.

Une autrefois Luitprand mangeant encore à la table de l'empereur avec pluſieurs évêques & le patriarche : L'empereur lui propoſa diverſes queſtions de l'écriture, puis il lui dit. Quels conciles recevrez-vous ? Luitprand

répondit : Ceux de Nicée, de Calcedoine, d'Ephese, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de CP. L'empereur reprit en riant : Vous avez oublié de nommer celui de Saxe : mais il est si nouveau, que nous ne l'avons pas encore dans nos livres. Luitprand répondit : comme on applique le remede sur la partie malade, il a fallu tenir ici les conciles, parce que les heresies y ont prit naissance. Il est vrai que la foi est nouvelle en Saxe, aussi y est-elle vigoureuse & soûtenuë par les œuvres : ici il semble que la viellesse l'ait affoiblie & renduë méprisable. Dans un autre repas où étoit Luitprand, l'empereur Nicephore fit lire une homelie de S. Jean Chrysostome sur les actes.

XXI. Nonces du pape maltraitez à CP.

Menol. 20. Jul.

Le vingtiéme de Juillet les Grecs celebrerent la fête du prophete Elie, c'est-à-dire son enlevement au ciel, & la celebrerent, dit Luitprand, par des jeux de theatre. Il dit que ce jour étoit un lundi, ce qui marque l'an 968. A la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, arriverent à CP. des nonces du pape Jean, avec des lettres, par lesquelles il prioit l'empereur Nicephore, de faire avec l'empereur Otton le traité d'alliance & le mariage proposé. Les Grecs furent extrêmement irritez, de ce que le pape dans ses lettres donnoit à Otton le titre d'empereur des Romains, & ne qualifioit Nicephore qu'empereur des Grecs. Quelle insolence, disoient-ils, à un miserable barbare ? comment la mer a-t-elle souffert un tel blasphême, sans abîmer le vaisseau qui le portoit ? Mais que ferons-nous à ces malheureux nonces? ce sont des gueux couverts de haillons, des esclaves rustiques : nous nous deshonorerions de tremper nos mains dans un sang si abject. On les mit donc en prison, jusques au retour de l'empereur, qui étoit absent.

An. 968.

On retenoit toûjours Luitprand, quoiqu'il eût eu ſon congé dés la fin de Juillet; & à peine pût-il obtenir d'aller adorer la vraye croix le jour de l'Exaltation. Enfin le dix-ſeptiéme de Septembre il eut audiance du patrice Chriſtofle eunuque, qui lui dit: Vous ne devez pas trouver mauvais ſi nous vous retenons. Le pape de Rome, ſi on doit nommer pape un homme qui a communiqué avec le fils d'Alberic, tout apoſtat, adultere & ſacrilege qu'il étoit: le pape, dis-je, a écrit des lettres à l'empereur, où il le traite d'empereur des Grecs; & il n'y a pas de doute qu'il l'a fait par le conſeil de vôtre maître. Mais le pape eſt ſi impertinent, qu'il ne ſait pas que quand Conſtantin transfera ici l'empire, il y amena tout le ſenat & la nobleſſe Romaine, & ne laiſſa à Rome que de vils eſclaves, des pêcheurs, des cuiſiniers & une ſemblable populace. Luitprand répondit: Le pape, loin d'offenſer l'empereur, a crû lui faire plaiſir. Comme vous avez changé la langue, les mœurs & l'habit des Romains, il a crû que le nom de Romain vous déplaiſoit auſſi; mais il changera à l'avenir la ſuſcription de ſes lettres. Luitprand appaiſa les Grecs par cette réponſe; & ils lui donnerent deux lettres, une de l'empereur Nicephore à l'empereur Otton, une autre du frere de l'empereur ſcellée d'argent, en diſant: Nous ne jugeons pas vôtre pape digne de recevoir des lettres de l'empereur, le curopalate lui écrit une lettre qui lui convient, & l'envoye, non par ſes pauvres nonces, mais par vous. S'il ne ſe corrige, il doit ſavoir qu'il eſt perdu ſans reſſource.

XXII. Retour de Luitprand.

En racontant ſon retour en Italie, Luitprand ſe plaint du peu de ſecours qu'il reçût dans cette route des

des évêques Grecs. Je n'ai point trouvé, dit-il, chez eux d'hoſpitalité. Ils ſont eunuques pour la plûpart, riches par l'argent qu'ils gardent dans leurs coffres, & pauvres par leur maniere de vivre. Ils mangent ſeuls à une petite table nuë. Leur repas eſt un biſcuit de mer avec quelques laituës & de l'eau chaude dans de petits verres. Eux-mêmes vendent & achetent, ouvrent & ferment leurs portes. Ils ſont eux-mêmes leurs maîtres d'hotel & leurs palfreniers. Je crois qu'ils vivent ainſi, parce que leurs égliſes ſont tributaires. L'évêque de Leucate me jura, que la ſiene payoit tous les ans à l'empereur Nicephore cent ſous d'or, & les autres à proportion.

Luitprand qui fit cette ambaſſade pour l'empereur Otton, étoit avant ſon épiſcopat diacre de l'égliſe de Pavie; & il ne prend que cette qualité dans l'hiſtoire, qu'il écrivit à la priere de Raymond évêque d'Eliberis en Eſpagne. Il y raconte les évenemens qui s'étoient paſſez de ſon tems & à ſes yeux, principalement en Italie, commençant à la priſe de Freſſinet par les Sarazins en 891. & finiſſant au concile de Rome, où le pape Jean XII. fut dépoſé en 963. Le ſtile de Luitprand témoigne plus d'eſprit & d'érudition que de jugement. Il affecte d'une maniere puerile, de montrer qu'il ſavoit le Grec. Il mêle ſouvent des vers à ſa proſe: il eſt par tout extrêmement paſſionné, chargeant les uns d'injures, les autres de loüanges & de flateries. Il fait quelquefois le plaiſant & le bouffon aux dépens même de la pudeur: comme quand il rapporte les plaintes d'une femme Greque contre Thibaud marquis de Spolete, & la priſe de Guille femme de Boſon. Cependant c'eſt un diacre qui parle dans une hiſtoire

Sup. liv. LV. *n.* 16.

n. 7.

Lib. IV. *hiſt. c.* 4. *&* 5.

qu'il dédie à un évêque. La relation de l'ambaſſade eſt du même ſtile que l'hiſtoire, & nous n'avons que ces deux ouvrages qui ſoient veritablement de Luitprand.

XXIII.
Conquêtes de Niceph. Phocas.

L'empereur Nicephore ne ſurvêcut à cette ambaſſade qu'environ dix-huit mois. Il étoit homme de guerre, & remporta des avantages conſiderables ſur les Muſulmans, par lui-même & par ſes capitaines. Avant que d'être empereur & ſous le regne de Romain le jeune, il reprit l'iſle de Crete, & la ville de Candie, que les infideles en avoient fait la capitale. La ſeconde année de ſon regne au mois de Juillet indiction ſeptiéme, qui eſt l'an 964. il paſſa en Cilicie & prit Anazarbe, Roſſe & Adane : puis Mopſueſtre & Tarſe, & apporta à Conſtantinople les portes de l'une & de l'autre. Il rapporta auſſi de Tarſe des croix, autrefois priſes ſur les Romains, & les mit à ſainte Sophie. La même année 964. les Romains reprirent l'iſle de Chipre, & en chaſſerent les Sarazins, ſous la conduite du patrice Nicetas. L'année ſuivante 965. troiſiéme de ſon regne, l'empereur Nicephore paſſa en perſonne en Syrie. Il eut pû prendre Antioche; mais il ne voulut pas, à cauſe d'une opinion répanduë dans le peuple, que ſitôt qu'elle ſeroit priſe l'empereur mourroit. Car tous ces Grecs étoient étrangement frappez des prédictions. Il ne laiſſa pas de faire de grands progrés en Syrie & en Phenicie; il alla juſques au mont Liban, prit Laodicée & Alep, & mit Tripoli & Damas à contribution. Il laiſſa une garniſon au mont Taurus, commandée par le patrice Michel Bourtze, avec ordre de tenir Antioche bloquée, ſans l'attaquer. Mais le patrice ne put ſe reſoudre à perdre une ſi belle occaſion, & ſe

Poſt Theoph. p. 30. Cedr. p. 643.

rendit maître d'Antioche. Les Sarazins furent tellement irritez de ces conquêtes, qu'ils firent mourir Christofle patriarche d'Antioche, & brûlerent Jean patriarche de Jerusalem : croyant que Nicephore avoit marché contr'eux à sa persuasion. Ils brûlerent aussi la belle église du saint Sepulcre.

L'empereur Nicephore, au lieu de savoir gré au patrice Michel de la conquête d'Antioche, le chargea d'injures, lui ôta sa charge, & lui ordonna de demeurer chez lui. Cette injustice mit le comble à la haine que l'on avoit déja conçûë pour diverses causes contre l'empereur. Voici celles qui sont de mon sujet. Il retrancha entierement les pensions que les empereurs avoient données aux églises & aux maisons de pieté ; & fit une loi pour défendre aux églises d'accroître leurs immeubles : disant, que les évêques employoient mal le bien des pauvres, & que l'on manquoit de fonds pour les troupes. Ce qui parut de pire fut une loi à laquelle souscrivirent quelques évêques flateurs : qu'aucun évêque ne seroit élû ni ordoné sans ordre de l'empereur. Quand un évêque étoit mort, il envoyoit un homme pour regler les frais funeraires, & il appliquoit le reste à son profit. Il vouloit faire une loi pour déclarer martyrs les soldats morts à la guerre ; & pressa le patriarche & les évêques d'y consentir. Mais quelques-uns d'entr'eux y resisterent courageusement, & lui representerent le canon de saint Basile, qui conseil à ceux qui ont tué des ennemis à la guerre, de s'abstenir de la communion pendant trois ans.

Cedr. p. 661. D.

Cedr. p. 658.

Basil. ad Amphil. c. 13. sup. liv. XVII. n. 14.

XXIV. Mort de Nicephore. Jean Zimisqués empereur.

Enfin l'imperatrice Theophanie ne pouvant plus souffrir Nicephore son époux, appella Jean Zimisqués grand capitaine, qui en qualité de domestique avoit

AN. 969.

remporté plusieurs victoires sur les Sarrazins. Mais Nicephore sur quelque soupçon, lui avoit ôté cette dignité, avec ordre de demeurer chez lui, sans en sortir. L'imperatrice obtint une lettre pour le rappeller; & quoique Nicephore eût ordonné qu'il demeurât à Calcedoine, elle le fit venir à C P. la nuit de l'onziéme de Decembre, indiction treiziéme, l'an du monde 6478. de J. C. 969. il aborda lui sixiéme au port qui étoit sous le palais, & on les y monta dans une corbeille. Ils trouverent Nicephore endormi, le tuerent, lui couperent la tête, & la montrerent par une fenêtre à ceux qui venoient à son secours. Ainsi mourut l'empereur Nicephore Phocas, aprés avoir regné six ans trois mois & vingt-six jours.

Jean Zimisqués fut aussi-tôt reconnu empereur, avec les deux jeunes princes Basile & Constantin fils de Romain le jeune, encore enfans. Zimisqués rappella ceux que Nicephore avoit exilez; & premierement les évêques, qui n'avoient pas voulu souscrire à la loi qu'il avoit faite, au mépris de l'église. La même nuit que Nicephore eût été tué, Jean Zimisqués alla avec peu de suite à la grande église, voulant recevoir le diadême des mains du patriarche Polyeucte. Mais le patriarche dit : Qu'il étoit indigne d'entrer dans le temple de Dieu, ayant les mains encore dégoutantes du sang tout fumant de son parent : qu'il fist penitence, & qu'ensuite il pourroit être reçû dans la maison du Seigneur. Zimisqués reçût modestement la reprimande, & promit de faire avec soûmission tout ce qui lui seroit ordonné. Mais il representa, qu'il n'avoit point mis la main sur Nicephore, & que tels & tels l'avoient tué, par ordre de l'imperatrice. Le patriarche ordonna qu'elle

fût chassée du palais & releguée dans une isle : que les meurtriers de Nicephore fussent banis, & la loi qu'il avoit dressée au préjudice de l'église cassée. Tout cela fut executé ; & Zimisqués promit encore de donner aux pauvres, pour l'expiation de ses pechez, tous les biens qu'il avoit comme particulier. Ainsi il fut couronné le jour de Noël.

Le patriarche Polyeucte ne survêcut que trente-cinq jours, & eut pour successeur Basile Scamandrin moine, qui étoit en reputation d'une vertu parfaite. Pour remplir le siege d'Antioche, qui étoit aussi vacant, l'empereur Zimisqués nomma un moine de grande vertu, nommé Theodore, qui lui avoit prédit l'empire, & l'avoit prié de transporter en Occident les Manichéens qui infectoient tout l'Orient, répandant leur détestable superstition, & de les mettre dans des lieux deserts. Ce que l'empereur executa depuis, & les mit en Thrase prés de Philippopolis au grand malheur de l'Occident.

XXV. Commencemens de saint Nicon d'Armenie.

Vita ap. Baron. an. 961.

La conquête de l'isle de Crete sur les Sarazins, donna lieu d'y rétablir la religion chrétienne, & ce fut principalement par les travaux de saint Nicon, surnommé *Metanoïte*, parce qu'il avoit toûjours à la bouche ce mot, qui signifie en Grec : Faites penitence. Il étoit né dans le Pont, de parens considerables ; mais dés qu'il fut un peu grand, il s'enfuit à leur insû au monastere de la Pierre d'or, dans les confins du Pont & de la Paphlagonie. L'observance y étoit exacte, & Nicon y demeura douze ans, pratiquant parfaitement la vie monastique. Ensuite son abbé ayant eu revelation qu'il étoit appellé à la conversion de plusieurs peuples, le fit sortir du monastere, & l'envoya en Orient, où il fit de

grands fruits, particulierement chez les Armeniens, qu'il délivra de plusieurs erreurs.

Depuis il fut inspiré de passer en l'isle de Crete, qui bien que délivrée de la domination des Sarazins, étoit encore pleine de leurs superstitions, qui avoient pris racine pendant les cent trente ans qu'ils en avoient été les maîtres. Saint Nicon commença par y crier à son ordinaire : Faites penitence : mais les insulaires étonnez & choquez de cette nouvelle maniere de prêcher, s'irriterent furieusement contre lui, & étoient prêts à le maltraiter. Il changea donc de methode, & prenant en particulier les plus sensez & les plus dociles, il les appaisa premierement par des paroles douces, puis il les toucha, en leur découvrant leurs pechez, & leurs actions les plus secrettes. Alors leur colere se tourna en veneration : ils le regarderent comme un apôtre envoyé de Dieu, sa réputation se répandit par toute l'isle : on venoit à lui de tous côtez. Ils embrasserent la foi qu'il leur proposoit, & reçurent tous le baptême. On rebâtit par tout des églises, on établit des prêtres, des diacres & des portiers, & on regla les saintes ceremonies. Aprés plus de deux ans de sejour, saint Nicon s'embarqua & passa à Epidaure.

Sup. liv. XLVII. n. 16.

XXVI.
Nouveaux archevêchez en Italie.

Luitp. legat.

L'empereur Nicephore, par jalousie contre les Latins, ordonna au patriarche Polyeucte d'ériger Otrante en archevêché, & de ne plus permettre qu'on celebrât en Latin les divins mysteres dans la Poüille & la Calabre : mais seulement en Grec : disant que les papes de ce tems-là n'étoient que des marchands & des simoniaques. Polyeucte envoya donc à l'évêque d'Otrante des lettres, par lesquelles il le faisoit archevêque, & lui

donnoit pouvoir de consacrer des évêques à Acirentola, Turcico, Gravina, Maceria & Tricario. AN. 969.

Le pape Jean XIII. de son côté érigea deux nouveaux archevêchez dans cette partie meridionale de l'Italie, qui jusques-là n'avoit point eu d'autre metropole que Rome. Car ce pape étant chassé de Rome, se retira à Capouë, & ensuite, à la priere de Pandolfe, qui en étoit prince, il érigea ce siege en archevêché, & en consacra premier archevêque Jean frere du même prince l'an 968. L'année suivante dans un concile tenu à Rome en presence de l'empereur Otton, le même pape Jean XIII. érigea aussi en archevêché le siege de Benevent, à la priere du même Pandolfe, qui en étoit seigneur; & en consideration du corps de saint Barthelemy qui y reposoit. Le pape accorda donc à Landolfe déja évêque de Benevent, le pallium & le droit de consacrer ses suffragans au nombre de dix, savoir les évêques de sainte Agathe, Avellino, Quintodecimum, autrement Eclane, Ariano, Ascoli, Bovino, Volturara, Larina, Telese & Alifa. A la charge toutefois, que l'évêque de Benevent viendroit à Rome recevoir la consecration & le pallium. La bulle est souscrite par le pape, l'empereur & vingt-trois évêques, & datée du vingtsixiéme de Mai 969. indiction douziéme, la quatriéme année du pontificat de Jean XIII.

Chr. Cass. lib. II. c. 9.

Tom. 9. Conc. p. 238. Ital. sac. tom. 8. p. 92.

Dans le même tems un seigneur cheri de l'empereur Otton, fut saisi du demon en presence de tout le monde, ensorte qu'il se déchiroit lui-même à belles dents. L'empereur le fit mener au pape, pour lui mettre au tour du cou la chaîne de saint Pierre : mais des clercs le tromperent, & lui mirent jusqu'à deux fois une autre chaîne, qui ne fit aucun effet. Enfin on ap-

Chr. Saxo. an. 968. Sigib. an. 969.

porta la veritable ; & quand on l'eut miſe au cou du
AN. 969. furieux, il fut delivré du demon, écumant & jettant de grands cris. Thierri évêque de Mets, qui étoit preſent, ſe ſaiſit de la chaîne, & dit qu'il ne la quitteroit point, ſi on ne lui coupoit la main. Enfin l'empereur termina le different, & obtint du pape, que l'on ſepareroit un chaînon pour le donner à Thierri. Cet évêque, parent de l'empereur, & cheri de lui plus que tous les autres, l'accompagna trois ans, le ſervant à ſa guerre d'Italie ; & à ſon retour il emporta de divers lieux pluſieurs corps ſaints & d'autres reliques dont il enrichit ſon égliſe, & les mit à l'abbaye de S. Vincent qu'il avoit fondée.

XXVII. Fermeté de ſaint Dunſtan.

Sup. n. 3. Vita n. 34. ſæc. 5. Ben. p. 679.

En Angleterre depuis que S. Dunſtan fut placé ſur le ſiege de Cantorberi, il viſitoit toutes les villes du royaume & de ſes dépendances, pour prêcher la foi à ceux qui ne la connoiſſoient pas, s'il en trouvoit encore quelques-uns, & inſtruire les fideles de la pratique des bonnes œuvres. Il n'étoit pas aiſé de lui reſiſter, tant il y avoit dans ſes diſcours de ſageſſe & d'éloquence. Quand il avoit quelque repos, il le donnoit à la priere & à la lecture de l'écriture, dont il corrigeoit les exemplaires : enfin il étoit continuellement occupé de ſes devoirs. Tantôt il jugeoit des differens, tantôt il appaiſoit les hommes emportez, il refutoit les erreurs des heretiques, il ſeparoit les mariages illegitimes, il réparoit les anciens bâtimens, ou en faiſoit de nouveaux, il employoit les revenus de l'égliſe à aſſiſter les veuves, les orfelins & les étrangers. Un comte trés-

Aliavi n. 31. p. 702.

puiſſant avoit épouſé ſa parente, & ne vouloit point s'en ſeparer, quoique S. Dunſtan l'en eût averti juſques à trois fois : Il lui défendit l'entrée de l'égliſe, &

le

le comte alla trouver le roi, implorant sa protection contre la severité excessive de l'archevêque. Le roi lui manda de laisser le comte en paix, & de lever la censure. Dunstan étonné qu'un roi si pieux se fût ainsi laissé seduire, s'efforça de faire entendre raison au comte & de l'exciter à penitence, lui representant qu'il avoit ajoûté à son premier crime une calomnie auprés du prince : mais voyant qu'il ne faisoit que s'emporter davantage il prononça contre lui l'excommunication, jusques à ce qu'il se corrigeât. Le comte outré de colere, envoya à Rome, & par ses largesses ayant gagné quelques Romains il obtint des lettres du pape, par lesquelles il étoit enjoint à l'archevêque de reconcilier absolument ce comte à l'église. Saint Dunstan répondit : Quand je le verrai se repentir, j'obéïrai au pape : mais à Dieu ne plaise que demeurant dans son peché, il s'exempte de la censure de l'église, & nous insulte encore : ou qu'aucun homme mortel n'empêche d'observer la loi de Dieu.

Le comte voyant Dunstan inflexible, touché de la honte de l'excommunication & du peril qu'elle attiroit quelquefois : se rendit enfin, renonça à son mariage illicite, & reçut la penitence : & comme saint Dunstan tenoit un concile general de tout le royaume, le comte vint au milieu de l'assemblée nuds pieds, ne portant que des habits de laine & tenant des verges à la main Il se jetta aux pieds de l'archevêque en gemissant. Tous les assistans en furent attendris, & Dunstan plus que les autres : mais il le dissimula quelque tems, & montra un visage severe jusques à ce que cedant aux prieres de tout le concile, il laissa couler ses larmes, pardonna au comte penitent, & leva l'excommunication,

au grand contentement de tous.

Le roi Edgar avoit une entiere confiance en l'archevêque Dunstan, & recevoit ses paroles comme des oracles celestes. Par son conseil il chassa de son royaume tous les larrons, les sacrileges, les parjures, les empoisonneurs, ceux qui avoient conspiré contre l'état, les parricides, les femmes qui avoient fait mourir leurs maris : en un mot, tous ceux qui pouvoient attirer la colere de Dieu. Par son conseil il punit severement tous les ministres de l'église, qui au mépris de leur profession s'adonnoient à la chasse ou à des emplois lucratifs, ou vivoient dans l'incontinence ; & s'ils ne se corrigeoient, il les chassoit de leurs églises. Cette exactitude dans la discipline, releva tellement en Angletetre l'état ecclesiastique, que plusieurs des plus nobles l'embrassoient ; & chacun s'étudioit à l'envi d'avancer dans la vertu, comme le seul moyen d'arriver aux dignitez.

XXVIII. Penitence du roi Edgar. *Alia vi. n. 38.*

L'autorité de l'archevêque sur le roi parut sensiblement en cette occasion. Ce prince étant allé à un monastere de filles situé à Vilton, fut épris de la beauté d'une persone noble, qui y étoit elevée entre les religieuses, sans avoir reçu le voile. Il voulut l'entretenir en particulier ; & comme on la lui amenoit, elle qui craignoit ce qui arriva, prit le voile d'une religieuse & le mit sur sa tête, esperant que ce lui seroit une sauve garde. Le roi la voyant ainsi voilée, lui dit : Vous êtes bien-tôt devenuë religieuse. Il lui arracha le voile malgré sa resistance ; & enfin il abusa d'elle. Le scandale fut grand, & d'autant plus, dit l'historien, que le roi étoit marié. Saint Dunstan l'ayant appris, en sentit une douleur amere, & vint trouver le roi, qui s'avança à son or-

dinaire, lui tendant la main pour le faire aſſeoir ſur ſon trône. L'archevêque retira ſa main, & regardant le roi d'un œil terrible, lui dit : Vous oſez toucher la main qui immole le fils de la Vierge avec vôtre main impure, aprés avoir enlevé à Dieu une vierge qui lui étoit deſtinée. Vous avez corrompu l'épouſe du Createur, & vous croyez appaiſer par une civilité l'ami de l'époux. Je ne veux pas être ami d'un ennemi de Jeſus-Chriſt.

Le roi qui ne croyoit pas que Dunſtan eût conoiſſance de ſon peché fut frappé de ce reproche, comme d'un coup de foudre. Il ſe jetta aux pieds du prelat, avoüant ſon crime avec larmes, & lui demandant humblement pardon. Dunſtan étonné de ſa ſoûmiſſion, le releva fondant en larmes comme lui. Il adoucit ſon viſage, entretint familierement le roi du ſalut de ſon ame, lui exagera la grandeur de ſon peché ; & l'ayant diſpoſé à toute ſorte de ſatisfaction, il lui impoſa une penitence de ſept ans, pendant leſquels il ne porteroit point la couronne, il jeûneroit deux jours de la ſemaine, & feroit de trés-grandes aumônes. De plus il lui ordonna de fonder un monaſtere de filles, pour rendre à Dieu pluſieurs vierges au lieu d'une, de chaſſer des égliſes les clercs mal vivans, & mettre des moines à leur place : de faire des loix juſtes & agreables à Dieu, qui ſeroient obſervées par tout ſon royaume. Le roi accomplit exactement tout ce qui lui étoit preſcrit ; & la ſeptiéme année ſa penitence étant finie, il aſſembla tous les ſeigneurs, les évêques & les abbez de ſes états, & en leur preſence & de tout le peuple, S. Dunſtan lui remit la couronne ſur la tête avec une allegreſſe publique. C'étoit l'an 973. Roger p. 426.

XXIX. Loix du roi Edgar Nous avons plusieurs loix du roi Edgard touchant
To. 9. Conc p. 6.0 les matieres ecclesiastiques, qui semblent être celles qu'il fit en cette occasion. Elles contiennent entre-autres des canons ou regles de conduite pour les pasteurs, au nombre de soixante-sept: où je remarque
n. 15. ce qui suit. Il est ordonné de baptiser les enfans dans les trente-sept nuits aprés leur naissance: d'abolir avec
6.1 n grand soin les restes d'idolâtrie, comme la necromantie, les divinations, les enchantemens, les honneurs
n. 37. divins rendus à des hommes: défendu à tout prêtre
n. 53. de dire plusieurs messes par jour, sinon trois tout au plus: défense à tous Chrétiens de manger du sang:
n. 56. ordonné aux prêtres de chanter des pseaumes en distribuant aux pauvres les aumônes du peuple. Suivent les
p. 687. regles touchant la confession, tant pour les confesseurs, que pour les penitens, un formulaire de con-
n. 6. 20. fession generale & des canons penitentiaux. Pour l'homicide volontaire & pour l'adultere, on ordonne sept années de jeûne, trois ans au pain & à l'eau, les quatres autres à la discretion du confesseur, puis on ajoûte: aprés ces sept ans il doit encore pleurer son peché autant qu'il lui sera possible, puisqu'il est inconnu aux hommes de quelle valeur sa penitence a été devant Dieu. Pour la volonté de tuer, sans execution, trois années de penitence dont une au pain
p. 694. & à l'eau. On appelle profonde penitence celle d'un
n. 10. 11. laïque, qui quitte les armes, va en pelerinage au loin marchant nuds pieds, sans coucher deux fois en un même lieu, sans couper ses cheveux ni ses ongles, sans entrer dans un bain chaud ni dans un lit mollet: sans goûter de chair, ni d'aucune boisson qui puisse enyvrer: allant à tous les lieux de devotion, sans entrer dans les

églises: le tout accompagné de prieres ferventes & de contrition.

On marque ainsi comment un malade pouvoit racheter le jeûne qui lui étoit prescrit. Un jour de jeûne est estimé un denier: C'étoit apparemment dequoi nourrir un pauvre, selon la monnoye du tems. On peut aussi racheter un jour de jeûne par deux cent vingt pseaumes ou soixante genuflexions & soixante paters. Une messe vaut douze jours de jeûne. Ainsi l'on commençoit à commuer & à racheter la penitence. Un homme puissant pouvoit se faire aider en sa penitence, faisant jeûner pour lui autant d'hommes qu'il en falloit pour accomplir en trois jours les jeûnes de sept ans: mais on lui prescrit d'ailleurs plusieurs œuvres penibles & de grandes aumônes. *n.17.*

XXX
Concile d'Angleterre.
Reg. Hoved. p. 426.
To. 9. Conc. p. 696.

En 969. l'archevêque Dunstan convoqua par l'autorité du pape un concile general de tout le royaume. Le roi Edgar y assista, & fit ce discours aux évêques touchant le dereglement du clergé. Je ne parle point de la tonsure qu'ils ne portent pas assez grande, mais leurs habits dissolus, leur geste indécent, leurs paroles sales montrent que le dedans n'est par reglé. Quelle est leur negligence pour les divins offices A peine daignent-ils assister aux vigiles, & ils semblent venir à la messe pour badiner & pour rire plûtôt que pour chanter. Je dirai ce qui fait pleurer les bons & rire les méchans. Ils s'abandonnent aux débauches de la table & du lit, ensorte que l'on regarde les maisons des clercs comme des lieux infames & des rendez-vous de farceurs. C'est là que l'on joüe aux jeux de hasard, que l'on danse, que l'on chante & que l'on veille jusqu'à minuit, avec un bruit scandaleux.

Voilà comment on employe les patrimoines des rois & des particuliers, qui se sont épuisez pour donner de quoi soulager les pauvres.

Pour exciter le zele des évêques contre ces abus, il ajoûte : J'ai en main le glaive de Constantin, & vous celui de Pierre. Joignons-les ensemble, pour purger le sanctuaire. Il s'adresse en particulier à Dunstan & finit en lui disant : Vous avez ici Ethelvolde évêque de Vinchestre, & Osuald évêque de Vorchestre, je vous donne à tous trois cette commission : afin que joignant ensemble l'autorité épiscopale & la royale, vous chassiez des églises les prêtres qui la deshonorent par leur vie honteuse, pour en mettre à la place de bien reglez. En ce concile donc S. Dunstan ordonna par un decret solemnel, que tous les chanoines, les prêtres, les diacres & les soudiacres gardassent la continence ou quittassent leurs églises, & en donna l'execution aux deux évêques que le roi lui avoit marquez, & qui furent avec lui les restaurateurs de la discipline monastique en Angleterre.

Vita S. Osual. n. 7. sæc. 5. Act. SS. Ben. p. 730.

XXXI. S. Ethelvolde de Vinchestre.

Vita sæc. 5. SS. Ben. p. 609.

Ethelvolde étoit né à Vinchestre de parens Chrétiens & vertueux du tems du roi Edoüard le vieux. Il fut élevé à la cour du roi Edelstan, qui le donna à saint Elfege évêque de Vinchestre ; & ce prelat quelques années aprés l'ordonna prêtre en même tems que saint Dunstan & leur prédit à lun & à l'autre qu'ils seroient évêques & de quels sieges. S. Ethelvolde se retira à Glastemburi sous la conduite de S. Dunstan, & reçut de lui l'habit monastique. Là il étudia la grammaire & ensuite l'écriture sainte & les peres, & pratiqua la regle avec une telle ferveur, que l'abbé Dunstan l'établit doyen.

Sup. liv. LV. n. 28.

Du tems du roi Edred S. Ethelvolde voulut passer

la mer, c'eſt-à-dire venir en France, pour ſe perfectionner dans la ſience des écritures & l'obſervance monaſtique : mais la reine Edvige mere du roi, lui conſeilla de ne pas laiſſer ſortir de ſon royaume un homme d'un ſi grand merite, & de lui donner pour le retenir un lieu nommé Abbendon, où il y avoit un petit monaſtere ancien, mais pauvre & negligé. Ethelvolde en fut donc établi abbé du conſentement de Dunſtan *n. 11. viden.*
vers l'an 944. & fit venir de Corbie en France des hommes parfaitement inſtruits de la diſcipline monaſtique. Enſuite il envoya le moine Oſgar, qui l'avoit ſuivi de Glaſtemburi, pour apprendre dans l'abbaye de Fleury ſur Loire l'obſervance reguliere, & l'apporter à Abbendon. Enfin le ſiege de Vincheſtre étant venu à vaquer, le roi Edgard choiſit pour le remplir l'abbé Ethelvolde, qui fut ſacré par l'archevêque Dunſtan le premier dimanche de l'Avent vingt-huitiéme de Novembre 963.

Il trouva une grande corruption dans les chanoines de la cathedrale, qui étoient glorieux, inſolens & débauchez ; enſorte que non-ſeulement ils prenoient des femmes contre les loix de l'égliſe, mais ils les quittoient pour en prendre d'autres, s'adonnant ſans ceſſe au vin & à la bonne chere. Le ſaint évêque commença par eux à executer le decret du concile & l'ordre du roi. Car aprés les avoir avertis pluſieurs fois de ſe corriger, voyant qu'ils promettoient toûjours ſans effet : il fit venir des moines d'Abbendon pour mettre à leur place. Comme ils étoient à la porte de l'égliſe prêts à entrer, la meſſe finiſſoit, & l'on chantoit pour la communion ces paroles du ſecond pſeaume : Servez le Seigneur en crainte, & ce qui ſuit. Car c'étoit le ſamedi

avant le premier dimanche de carême, où nous chantons encore cette communion. Les moines d'Abbendon la prirent pour un bon augure, principalement à cause de ces mots : Recevez la discipline, de peur que vous ne perissiez de la voye juste. Ils crurent que Dieu même les exhortoit à entrer. Le roi avoit envoyé avec l'évêque un de ses officiers, qui ordonna aux chanoines de choisir l'un des deux, ou de quitter la place aux moines ou de prendre l'habit monastique. Cette proposition les effraya, & refusant avec horreur de se faire moines ils se retirerent aussi-tôt : mais trois revinrent & embrasserent la vie reguliere. Il n'y avoit alors en Angleterre de regularité parfaite qu'aux deux monasteres de Glastemburi & d'Abbendon.

Le monastere de la cathedrale de Vinchestre s'augmenta considerablement, de ceux que le bon exemple des moines y attiroit. Ce que les clercs qui en avoient été chassez ne pouvant souffrir, ils firent donner du poison à l'évêque Ethelvolde, comme il mangeoit avec les hôtes. Il se leva & se jetta sur son lit, se croyant frappé à mort. Puis il dit en lui-même : Où est ta foi ? Jesus-Christ n'a-t'il pas dit de ceux qui croiroient en lui : S'ils boivent un poison mortel, il ne leur nuira point ? Dés-lors il ne sentit plus de mal, il se trouva gueri & pardonna à celui qui l'avoit empoisonné

XXXII. S. Osuald. de Vorchestre. *Vita sa. 5. Act. SS. Ben. p. 728.*

Saint Osuald étoit trés noble, fils du frere de saint Odon archevêque de Cantorberi, à qui ses parens le donnerent à instruire dans les lettres & la pieté. Il le fit chanoine de Vinchestre, & peu de tems aprés il en fut doyen, mais voyant qu'il travailloit inutilement

ment à corriger les mœurs dereglées des chanoines; il renonça à sa dignité, & resolut de quitter le monde, passa en France, & vint à Fleuri sur Loire, chargé de lettres & de presens de l'archevêque son oncle, qui y étoit fort connu. C'étoit alors la coûtume des Anglois qui vouloient suivre l'observance la plus exacte, de la chercher en ce monastere qu'ils regardoient comme une source. Osuald y prit donc l'habit monastique, & fit un grand progrés dans la vertu & dans la pratique de l'oraison mentale. Saint Odon son oncle l'ayant appris, en rendit à Dieu de grandes actions de graces, & envoya beaucoup de presens à l'abbé & aux moines de Fleuri pour les en remercier. Il declara aussi à son neveu, qu'il desiroit ardemment de le revoir: tant parce que son âge avancé lui faisoit connoître que sa mort étoit proche, que parce qu'il se proposoit de se servir de lui pour instruire les Anglois de la discipline monastique. Les moines de Fleuri renvoyerent Osuald à regret: lui-même écrivit plusieurs fois à son oncle, s'excusant sur le peu de tems qu'il avoit passé dans l'observance monastique; & il n'y eut que la nouvelle de la maladie de son oncle qui le détermina à partir. Il apprit sa mort à Douvres & s'en seroit retourné aussi-tôt à Fleuri: si ceux qui l'accompagnoient ne lui eussent representé, qu'il devoit son secours à sa famille. Il revint donc en Angleterre l'an 961.

Sup. liv. LV. n. 27.

Aprés avoir rendu les derniers devoirs à S. Odon, il se retira auprés d'Osquetil évêque de Dorchestre, dont il étoit aussi parent; & qui charmé de ses vertus, le retint avec lui plusieurs années. Mais Osquetil ayant été transferé à l'archevêché d'Yorc, S. Dunstan fit con-

noître le merite de S. Osuald au roi Edgar, qui le prit en amitié, & lui donna l'évêché de Vigorne, c'est-à-dire de Vorchestre. Osuald étant évêque, établit premierement un monastere de douze moines à Vestburi, où il se retiroit souvent lui-même, ensuite un autre plus considerable à Ramsei, dont l'église fut dediée l'an 974. Tel étoit donc saint Osuald, qui en execution du concile où presidoit saint Dunstan, établit dans son diocese sept monasteres, mettant des moines à la place des clercs mal vivans. Il reforma de même hors de son diocese l'église de saint Alban & celle d'Eli, & visitoit souvent toutes ces communautez. Enfin il mourut le vingt-neuviéme de Fevrier 992. la trentiéme année de son épiscopat.

XXXIII. Demission de S. Udalric.

Vita sæc. 5. Ben. n. 21. p. 447.

Sup. liv. LV. n. 44.

Cependant saint Udalric évêque d'Ausbourg fit son dernier voyage de Rome, quoi qu'il sentît ses forces diminuer de jour en jour : ensorte qu'aprés avoir fait un peu de chemin en chariot à son ordinaire, il falut le mettre sur une espece de litiere où il étoit couché. Ayant fait ses prieres à Rome, reçu des indulgences & pris congé du pape, il passa à Ravenne ; & sachant que l'empereur Otton y étoit, il envoya l'avertir de son arrivée, & sans attendre la réponse, il vint à la porte de la chambre. L'empereur courut le recevoir, n'ayant qu'un pied chaussé, & fit appeller l'imperatrice Adeleïde. Ils s'intretinrent quelque tems familierement ; & l'évêque profitant de cette occasion, pria l'empereur de donner à son neveu Adalberon l'administration du temporel de son évêché d'Ausbourg pendant ce qui lui restoit de vie ; afin qu'il eût plus de liberté de s'appliquer à la priere & à ses fonctions spirituelles : le priant de donner à ce neveu

aprés sa mort le titre même & la chaire épiscopale. L'empereur lui accorda ce qu'il demandoit, lui donna plusieurs livres d'or, & pourvût à la commodité de son voyage jusques à la frontiere de la province. Adalberon accompagnoit l'évêque son oncle, & quand ils furent arrivez à Ausbourg, il assembla tous les vassaux & les serfs de l'évêque, & se fit prêter serment de fidelité en sa presence. Saint Udalric commença dés-lors à porter un habit semblable à celui des moines, dont il pratiquoit déja la regle : mais Adalberon portoit publiquement la ferule ou bâton pastoral, pour ôter toute esperance à ceux qui pretendoient à cet évêché.

AN. 972.

c. 22.

L'empereur Otton étant revenu d'Italie, on tint un concile à Ingelheim l'an 972. où saint Udalric fut appellé avec son neveu Adalberon. Les évêques furent indignez de savoir, qu'il portoit publiquement le bâton pastoral, & disoient que s'étant attribué contre les canons les honneurs de l'épiscopat du vivant de l'évêque, il s'étoit rendu indigne de l'être jamais. Adalberon l'ayant appris, n'entra point dans le concile le premier jour ; & Udalric y étant, on examina son affaire. Comme il avoit la voix trop foible pour se faire entendre, on fit venir un de ses clercs nommé Gerard, à qui on demanda ce que desiroit son maître. Il répondit en latin, car on ne parloit point autrement dans le concile, quoique composé d'Allemans, & parla ainsi : Le desir de mon maître est d'attendre la mort en menant la vie contemplative & pratiquant la regle de saint Benoît, comme vous pouvez connoître par son habit. Il ajoûta d'autres discours pour expliquer les intentions de saint Udalric, & enfin se prof-

c. 23.

AN. 972. terna aux pieds de l'empereur & des évêques, les priant de ne le pas refuser. Quelques évêques prenoient le parti d'Adalberon, & toutefois aprés de longues disputes, ils convinrent tous, qu'il seroit exclus de l'épiscopat, s'il ne juroit qu'il n'avoit point sû que c'étoit une heresie d'en usurper la puissance en prenant le bâton. Ils appelloient heresie le mépris formel des canons.

Le lendemain Adalberon vint au concile avec son oncle, & fit le serment qu'on lui demandoit. Gerard demanda réponse au nom de son maître sur la demande de faire ordonner évêque son neveu, & d'embrasser la vie monastique. Quoique cette proposition ne plût pas aux évêques, ils ne voulurent pas la rejetter ouvertement dans le concile. Mais par un commun avis, les plus habiles d'entre-eux prirent Udalric en particulier, & lui dirent : Vous qui savez si bien les canons & qui avez toûjours vêcu sans reproche, vous ne devez pas donner occasion à un tel abus, que du vivant d'un évêque, on en ordonne un autre à sa place : autrement plusieurs bons évêques seront exposez à de grands inconveniens de la part de leurs neveux & de leurs clercs. Il vaut mieux que vous demeuriez en place. A l'égard d'Adalberon, nous vous promettons qu'aprés vôtre decés, nous n'ordonnerons point d'autre évêque d'Ausbourg. Udalric se rendit à leurs avis & du consentement de tous les évêques, l'empereur chargea Adalberon de prendre soin de son oncle, & de gouverner sous lui l'évêché.

c. 24. Ce concile fut tenu en automne, & l'année suivante 973. aprés la fête de pâque, qui fut le vingt-troisiéme de Mars, le saint évêque accompagné d'Adalberon alla

passer quelques jours à Dilingue chez le comte Rivin son neveu. Là Adalberon s'étant fait seigner, & ayant ensuite soupé avec l'évêque, mourut subitement la même nuit. Il fut regreté non seulement de son oncle, mais de tout le diocese pour ses bonnes qualitez. Car il étoit instruit, appliqué au service de Dieu, liberal & bienfaisant.

AN. 973.

XXXIV. Mort d'Otton I. Otton II. empereur.

Vitic. lib. 3. in fi.

Peu de tems aprés S. Udalric apprit la mort de l'empereur Otton, arrivée le mercredi d'avant la Pentecôte septiéme jour de May 973. Il avoit assisté à matines & à la messe & fait ses aumônes à l'ordinaire. Etant à vêpres, aprés le magnificat il se trouva mal : les seigneurs qui étoient presens le firent asseoir sur un banc. Il pencha la tête comme s'il fut déja passé : on le fit revenir : on lui donna le corps & le sang de nôtre-Seigneur, & aprés l'avoir reçû il expira tranquillement. Il avoit regné trente-six ans comme roi de Germanie, & onze ans comme empereur, & est connu sous le nom d'Otton le grand. Le lendemain matin son fils Otton II. déja couronné empereur par le pape, fut de nouveau élu par tout le peuple, qui lui fit serment de fidelité, puis il fit porter le corps de son pere à Magdebourg où il fut enterré.

XXXV. Mort de saint Udalric.

Vita c. 26.

Pendant deux mois que S. Udalric lui survêcut, il fit beaucoup d'aumônes & de prieres pour ce prince, & continua de dire la messe tous les jours, tant que ses forces lui permirent de se tenir debout : quand il ne put plus dire la messe, il se faisoit mener tous les jours à l'église pour l'entendre. Puis étant assis dans sa chambre aprés avoir achevé l'office & tout le psautier, il se faisoit lire les vies des peres & les dialogues de saint Gregoire, par Gerard prevôt de son église, & s'en en-

AN. 973.

tretenoit avec lui. Un jour il dit, comme s'éveillant d'un profond ſommeil: Helas! helas! je voudrois n'avoir jamais veu mon neveu Adalberon: parce que j'ai conſenti à ſon deſir, ils ne veulent pas me recevoir en leur compagnie, que je n'en aye été puni.

c. 26.

Le jour de la ſaint Jean, il ſe fit habiller dés le matin & revêtir des ornemens, & alla à l'égliſe où il celebra deux meſſes de ſuite, ce qu'il regarda comme un miracle. La veille de ſaint Pierre, qui étoit un dimanche, avant que l'on commençât vêpres, s'étant baigné & revêtu des habits qu'il avoit preparez pour ſes funerailles, il attendoit la mort: mais elle n'arriva que le vendredi ſuivant. La ſentant approcher, il fit étendre de la cendre en croix & jetter deſſus de l'eau benite, puis y demeura couché juſques à ce qu'il expirât. C'étoit le quatriéme de Juillet 973. il avoit quatre-vingt-trois ans & cinquante ans d'épiſcopat. Il fut enterré à ſainte Afre, & ſaint Volfange évêque de Ratiſbone officia à ſes funerailles. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Il eſt connu ſous le nom de S. Ulric.

Sup. liv. LV. *n.* 9.

Martyr. R. 4. *Jul.*

XXXVI.
Mort de Jean XIII. Benoiſt VI. Benoiſt VII. papes. *Epitaph. ap. Baron.*
Papebr. in Bened. VI.

Le pape Jean XIII. étoit mort l'année precedente 972. le ſixiéme de Septembre, aprés avoir tenu le ſaint ſiege prés de ſept ans. Son ſucceſſeur fut Benoiſt VI. Romain de naiſſance fils d'Hildebrand. On croit qu'il fut ordonné le dimanche 22. de Septembre 972. & il tint le ſaint ſiege dix-huit mois. Ce pape étant devenu odieux aux Romains, fut pris par Centius ou Creſcentius fils de la fameuſe Theodora & du pape Jean X. on enferma Benoiſt au chateau S. Ange; & on ordonna pape de ſon vivant Francon fils de Ferrutius, & diacre de l'égliſe Romaine; mais quelque tems aprés Benoiſt

VI. fut étranglé dans sa prison. Aprés sa mort on chassa Francon, qui avoit pris le nom de Boniface VII. & il s'enfuit à CP. Alors on élut Donus II. que quelques-uns mettent devant Benoist; & que d'autres ne comptent point entre les papes; car son pontificat est trés-obscur. Enfin le 28. de Decembre 975. on mit dans le saint siege Benoist VII. évêque de Sutri, parent d'Alberic seigneur de Rome, & il tint le saint siege huit ans & demi. AN. 975.

XXXVII. Fin d'Aimard abbé de Clugny.

On rapporte à ce tems de trouble dans l'église Romaine, le refus que fit saint Mayeul abbé de Clugny de la dignité de pape, que l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde sa mere le presserent d'accepter. Nous avons vû que dés l'an 948. Aimard troisiéme abbé de Clugny, étant devenu aveugle, prit Mayeul pour coadjuteur, & le fit reconnoître abbé, sans cesser de l'être lui-même. Il arriva quelque tems aprés qu'Aimard étant logé à l'infirmerie, comme un simple moine, envoya celui qui le servoit demander du fromage. Le cellerier occupé à plusieurs choses, le refusa durement, se plaignant qu'il ne pouvoit souffrir tant d'abbez & tant de maîtres. Aimard sentit vivement ce mépris, & le lendemain matin il se fit mener au chapitre, & dit à Mayeul: Mon frere, je ne vous ai pas mis au dessus de moi pour me maltraiter, mais pour compatir à mes infirmitez, comme un fils. Etes-vous pas mon moine? Oüi répondit Mayeul, je le suis autant que je l'ai jamais été. Si vous l'êtes, reprit Aimard, quittez vôtre chaire, & reprenez la place que vous aviez auparavant. Mayeul obeït aussi-tôt, & reprit son ancienne place de simple moine. Alors Aimard se mit dans la chaire abbatiale, & proclama le celle-

Sup. liv. LV. *n.* 36.
Sæc. 5. *Ben. p.* 314.

rier, qui s'étant prosterné, il lui fit une forte reprimande, & lui imposa la penitence qu'il voulut. Puis il quitta le siege, & ordonna à Mayeul de le reprendre: à quoi il obéït aussi-tôt. On voit en cet exemple la vigueur d'Aimard, qui passoit pour homme simple, & l'humilité de Mayeul.

XXXVIII. Saint Mayeul abbé. *Vita per Syr. lib. III. c. 3.*

Aimard mourut comme l'on croit l'an 965. & Mayeul gouverna seul l'abbaye de Clugny pendant prés de trente ans. La lecture des livres saints faisoit ses delices, en voyage même & à cheval il avoit le plus souvent un livre à la main. Il ne méprisoit pas toutefois les philosophes & les auteurs profanes, pour en tirer ce qu'il y trouvoit d'utile. Il ne cedoit à personne dans la connoissance de la discipline monastique, des canons & des loix. Il joignoit à la doctrine une grande facilité de parler; & on l'écoutoit avec plaisir quand il faisoit quelque discours de morale. Comme il avoit gardé la virginité, il avoit grand soin de conserver la pureté de ses moines. Il reprenoit les fautes avec zele, mais ensuite il adoucissoit la correction par tous les moyens possibles. Plusieurs hommes riches & puissans touchez de ses exhortations, embrasserent la vie monastique & augmenterent considerablement la communauté de Clugny: sans que l'union y fût alterée par la diversité des nations. L'abbé Mayeul cherchoit toûjours la retraite, même dans les voyages; & prioit avec une telle componction, que le plus souvent on trouvoit la terre trempée de ses larmes. Il déploroit ses moindres fautes comme des crimes.

Il avoit aussi le don des miracles. Etant allé par devotion au Puy en Vellai visiter l'église de nôtre-Dame, entre plusieurs pauvres qui lui demandoient l'aumône, i-

il vint un aveugle, qui dit avoir eu revelation de ſaint Pierre, qu'il recouvriroit la vûë, en lavant ſes yeux de l'eau dont l'abbé Mayeul auroit lavé ſes mains. L'abbé le renvoya avec une forte reprimande; & ſachant qu'il avoit demandé de cette eau à ſes domeſtiques, il leur défendit avec menaces de lui en donner. L'aveugle ne ſe rebuta point, mais aprés avoir été refuſé pluſieurs fois, il attendit l'abbé ſur le chemin, prit ſon cheval par la bride, & jura qu'il ne le quitteroit point, qu'il n'eût obtenu ce qu'il demandoit. Et afin qu'il n'y eût point d'excuſe, il portoit de l'eau dans un vaiſſeau pendu à ſon cou. Le ſaint en eut pitié, il deſcendit de cheval, benit l'eau ſelon l'uſage de l'égliſe, en fit le ſigne de la croix ſur les yeux de l'aveugle, puis avec les aſſiſtans ſe mit à genoux, & pria la ſainte Vierge avec larmes. Avant qu'il ſe fût relevé, l'aveugle recouvra la vûë. Syrus auteur de la vie du ſaint, dit avoir apris ce miracle de ceux qui en furent témoins. Dans une terre de l'abbaye de Clugny, un païſan s'étant fait donner ſecretement de l'eau dont l'abbé avoit lavé ſes mains, en lava les yeux de ſon fils aveugle, qui recouvra la vûë auſſi-tôt. Le ſaint homme l'ayant ſçû, faiſoit depuis répandre en ſa preſence l'eau dont il s'étoit lavé: mais on ne laiſſoit pas de lui en dérober qui gueriſſoit les malades. On raconte de lui pluſieurs autres miracles.

Il augmenta conſiderablement les biens temporels de Clugny, & en étendit l'obſervance à pluſieurs monaſteres, qu'on le chargea de reformer en France & ailleurs. L'empereur Otton le grand, connoiſſant ſon merite par le raport de pluſieurs perſones, deſiroit ardemment de le voir. Car les ſoins de l'état ne l'empêchoient

Elog. Maj. ſæc. 5. Ben. n. 21. &c. p. 769.

Vita per Syr. lib. 2. c. 20.

pas d'avoir une grande affection pour les monasteres ; & il gemissoit souvent de voir les moines mener une vie seculiere. Heldric, qui comme j'ai dit, aprés avoir été un seigneur considerable en Italie, avoit tout quitté pour se rendre moine à Clugny, procura à l'empereur la connoissance particuliere de l'abbé Mayeul. Ce prince le fit donc venir prés de lui ; & le prit tellement en affection, qu'il voulut lui donner le gouvernement de tous les monasteres qui dépendoient de lui en Italie & en Germanie. L'imperatrice auroit voulu le servir comme la moindre femme : il étoit respecté & aimé de tous les seigneurs, c'étoit le confident de l'empereur, & tous ceux qui avoient des affaires auprés du prince, recherchoient sa mediation. En ce tems-là, c'est-à-dire vers l'an 966. il reforma l'abbaye de Classe prés de Ravenne dediée à S. Apollinaire, & y mit un abbé ; & à la priere de l'imperatrice, il rétablit le monastere de saint Sauveur prés de Pavie nommé du ciel d'or, fondé par le roi Luitprand, & fameux par les reliques de saint Augustin.

Sup. liv. LV. n. 38.

Sup. liv. XLI. n. 40.

XXXIX.
S. Mayeul pris par les Sarasins.

Syr. lib. III. c. 10.

Ibid. c. 1.

S. Mayeul fit un autre voyage à Rome en 973. & à son retour il prédit aux freres qui l'accompagnoient, que l'empereur Otton le grand mourroit cette même année. Au passage des Alpes il fut pris par les Sarasins de Fressinet, avec une grande troupe de gens de divers païs, qui se croyoient en seureté à la suite d'un si saint homme. Les Sarasins mirent aux fers tous ceux qu'ils prirent, & le saint abbé en voyant un, qui du haut d'une roche lançoit un dard sur un de ses serviteurs : mit la main au devant, reçût le coup, & en porta la cicatrice toute sa vie. Il ne craignoit point la mort : mais il étoit sensiblement affligé de ne pouvoir secou-

rir, tant de captifs arrêtez à ſon occaſion. Toutefois il obtint par ſes prieres envers Dieu, qu'ils n'en firent mourir aucun. Comme ils le menoient à leur logement les principaux d'entre eux lui rendoient honneur, d'autres s'en mocquoient & parloient avec mépris de la religion chrétiene.

Alors le ſaint abbé commença à leur montrer par de fortes raiſons l'excellence de nôtre religion & la fauſſeté de la leur: ce qui les irrita à tel point qu'ils lui mirent les fers aux pieds, & l'enfermerent dans une grotte affreuſe. Là il demandoit à Dieu la grace du martyre: mais il eut un ſonge, qui lui fit croire qu'il ſeroit delivré: & il trouva ſur lui le traité de l'aſſomption de la ſainte Vierge, attribué dés-lors à ſaint Jerôme, que les Saraſins lui avoient laiſſé par mégarde, en lui ôtant les autres livres. Il compta combien il reſtoit de jours juſques à l'aſſomption, & il trouva qu'il y en avoit vingt-quatre, c'eſt-à-dire que c'étoit le vingt-troiſiéme de Juillet. Alors il pria la ſainte Vierge d interceder auprés de ſon fils, afin qu'il celebrât cette fête avec les Chrétiens, aprés quoi il s'endormit, & à ſon reveil il ſe trouva libre de ſes fers. Les infideles étonnez de ce miracle, n'oſerent l'attacher davantage & commencerent à le reſpecter. Ils lui demanderent s'il étoit aſſez riche dans ſon païs, pour ſe racheter lui & les ſiens. Il répondit, qu'il ne poſſedoit rien en ce monde qui lui fût propre, mais qu'il commandoit à des gens qui avoient de grandes terres & beaucoup d'argent. Alors ils l'exhorterent eux-mêmes à envoyer un des ſiens pour apporter ſa rançon, & la taxerent à mille livres peſans d'argent, afin que chacun d'eux en eût une livre. L'abbé Mayeul envoya donc un de ſes moines avec une lettre

de ſa main, qui ne contenoit que ces mots : A mes ſeigneurs & mes freres de Clugny, frere Mayeul malheureux captif. Les torrens de Belial m'ont environné,
Pſ. XVII. 5 6.
les filets de la mort m'ont prévenu. Maintenant donc envoyez, s'il vous plaît, la rançon pour moi & pour ceux qui ſont avec moi. Cette lettre ayant été apportée à Clugny, y cauſa une extrême affliction & dans tout le païs. On vendit tout ce qui ſervoit à l'ornement du monaſtere; pluſieurs gens de bien contribuerent de leurs liberalitez, & on amaſſa promptement la ſomme promiſe.

Cependant le ſaint abbé s'attiroit de plus en plus la veneration des barbares. L'heure du repas étant venuë, ils lui offrirent de ce qu'ils mangeoient, c'eſt-à-dire de la chair & du pain tres-rude. Il répondit : Si j'ai faim, c'eſt au ſeigneur à me nourrir : ce que vous m'offrez n'eſt pas à mon uſage. Alors un d'eux en eut compaſſion : il releva ſes manches, lava ſes mains & un bouclier, ſur lequel il paîtrit un pain aſſez proprement en preſence de l'abbé, le fit promptement cuire & le lui apporta. L'abbé le reçût, fit ſa priere & le mangea avec action de graces. Un autre Saraſin voulant polir un bâton, mit le pied ſur une bible que Mayeul portoit toûjours avec lui. Le ſaint homme en gemit; & les autres reprirent leur camarade, diſant qu'il ne falloit pas traiter ainſi les paroles des grands prophetes. Le même jour ce Saraſin ayant pris querelle avec d'autres, ils lui couperent le pied dont il avoit foulé la bible. Enfin la rançon étant venuë, S. Mayeul fut delivré, & tous ceux qui avoient été pris avec lui, & il celebra la fête de l'aſſomption chez les Chrétiens, comme il l'avoit demandé. Les Saraſins ne demeu-

rerent pas long-tems ſans être entierement chaſſez de leur poſte de Freſſinet, par les troupes de Guillaume duc d'Arles : ce qui fut regardé comme une punition divine de la priſe du S. abbé. On lui renvoya ſes livres qui furent trouvez dans leur bagage.

XL.
S. Mayeul refuſe d'être pape.
Vita per Syr. lib. 3. c. 8.

Quelque tems aprés le retour de S. Mayeul à Clugny, l'empereur Otton II. & l'imperatrice Adeleïde ſa mere l'ayant fait venir, le prierent inſtament d'accepter le ſaint ſiege de Rome, qui étoit vacant. On croit que c'étoit aprés la mort de Benoiſt VI. & de Donus, pour empêcher la faction de Francon de le rétablir. L'abbé Mayeul refuſa conſtamment cette dignité, diſant qu'il vouloit vivre pauvre & ne quitter jamais ſon petit troupeau. Comme l'empereur & l'imperatrice le preſſoient fortement, il demanda du tems pour y penſer. Il ſe mit en priere & ſe trouva enſuite fortifié dans ſa reſolution. Il dit donc aux ſeigneurs & aux évêques, qui vouloient lui perſuader de ſe rendre au deſir de l'empereur : Je ſai que je manque des qualitez neceſſaires à une ſi haute dignité ; & les Romains & moi nous ſommes autant éloignez de mœurs que de païs. Enfin il demeura ferme dans ſon refus ; & ce n'eſt peut être pas le moindre de ſes miracles.

XLI.
Sainte Adeleïde imperatrice.
Vita per Odil. Bibl. Clun. p. 354. Elog. ſæc. 5. Ben. p. 889.

On vit un exemple illuſtre de ſon autorité dans la reconciliation du roi Otton II. avec l'imperatrice Adeleïde ſa mere, que ſa vertu fait compter entre les ſaintes de ce ſiecle. Elle étoit fille de Raoul II. roi de Bourgogne & ſœur du roi Conrad le pacifique & de Bouchard évêque de Lauſane, depuis archevêque de Lion. Dés l'âge de ſeize ans elle épouſa Lothaire fils de Hugues roi d'Italie, & en eut Emme qui épouſa Lothaire roi de France. Adeleïde demeura veuve aprés trois

ans de mariage, & fut cruellement persecutée par Berenger nouveau roi d'Italie & Guille sa femme. On lui coupa les cheveux, elle fut souvent battuë à coups de pied & de poing, & enfermée dans une obscure prison, avec une seule servante. S'en étant sauvée de nuit comme par miracle, elle fut conduite au roi Otton I. qui étant veuf de son côté l'épousa, & elle ne lui servit pas peu à conquerir le royaume d'Italie. Depuis elle remercioit Dieu souvent de lui avoir envoyé ces persecutions, pour la preserver des tentations, que son état de veuve eût pû lui attirer dans une si grande jeunesse.

Aprés la mort d'Otton le grand, elle gouverna avec beaucoup de sagesse & de bonheur pendant le bas âge de son fils Otton II. Mais lorsqu'il fut devenu grand, des gens mal intentionnez lui donnerent de la jalousie de l'imperatrice sa mere : qu'ils lui representerent comme une princesse ambitieuse, qui se vouloit attribuer toute l'autorité, & ne savoit pas en user. Elle crut devoir ceder à l'envie, & se retira en Bourgogne chez le roi Conrad son frere, qui faisoit sa residence à Vienne. Tous les gens de bien étoient affligez de sa disgrace; & enfin le roi Otton son fils se repentit de l'avoir ainsi traitée; & envoya au roi Conrad son oncle & à l'abbé Mayeul, les prier de le reconcilier avec sa mere, & de l'amener à Pavie pour cet effet. Elle y vint par leur conseil, le saint abbé l'accompagna, & representa au roi Otton le devoir d'honorer ses parens, par l'exemple de Jesus-Christ même. Le jeune prince en fut si touché, qu'il se jetta aux pieds de sa mere : elle se prosterna de son côté, ils répandirent beaucoup de larmes, & demeurerent toûjours unis.

La ſeconde année du regne d'Otton II. c'eſt-à-dire l'an 974. ſaint Volfang une des lumieres de ce ſiecle, fut ordoné évêque de Ratiſbonne. Il nâquit en Suabe de parens mediocres, & fut nommé au baptême Volfang, qu'il traduiſoit en latin *Lupambulus*, c'eſt-à-dire Pas-de-Loup. Aprés avoir commencé ſes études au monaſtere de Richenou, il paſſa à Virſbourg avec Henri frere de Poppon, qui en étoit évêque, & qui avoit fait venir d'Italie un trés-habile maître nommé Eſtienne. Peu de tems aprés, c'eſt-àdire l'an 956. le roi Otton I. donna l'archevêché de Treves à Henri qui étoit ſon parent, & le nouveau prelat emmena avec lui ſon ami Volfang. Il voulut le combler de biens & d'honneurs, & lui donner aprés lui la plus grande autorité dans le dioceſe : mais Volfang ne voulut point d'autre emploi que d'inſtruire la jeuneſſe : encore le faiſoit-il gratuitement, refuſant même ce qu'on lui offroit, & nourriſſant à ſes dépens les écoliers pauvres. Il n'avoit pas moins ſoin des mœurs de ſes diſciples, que de leur inſtruction; & lui-même s'abſtenoit de la chair, jeûnoit, veilloit & prioit beaucoup, & ne portoit point d'habits precieux. Il refuſa des abbayes, dont l'archevêque Henri voulut lui donner la conduite; & accepta ſeulement d'être doyen de quelques chanoines, qu'il reduiſit à la vie commune & à l'étude.

XLII
S Volfang évêque de Ratiſbone.
Vita Jæc. 5. Bened. p. 812.

L'archevêque Henri étant mort en 964. Volfang avoit reſolu de ſe retirer en ſon païs, pour quitter le monde entierement, comme il deſiroit depuis longtems. Mais Brunon frere de l'empereur & archevêque de Cologne le fit venir auprés de lui, & lui offrit toutes ſortes d'avantages. Volfang les refuſa conſtamment:

toutefois il demeura quelque tems auprés de ce prince, & témoigna souvent depuis, qu'il n'avoit guéres vû de vertu pareille à la sienne. Enfin Brunon lui permit de suivre son inclination : il retourna en Suabe, il fut reçû avec une tres-grande joïe par ses parens, qui le regardoient comme le soûtien de la famille, & lui offroient toutes les commoditez temporelles : mais il les quitta, pour aller se cacher dans le monastere d'Ensidlen au fond d'une obscure forêt ; & y embrassa la vie monastique, sous la conduite de l'abbé Gregoire Anglois de naissance, qui avoit tout quitté pour y venir servir Dieu.

V. Mabill. sæc. 5. act. p. 241. & 841.

La reputation de Volfang lui attira bien-tôt plusieurs disciples, qui venoient des monasteres voisins, recevoir ses instructions ; & saint Udalric étant venu visiter à son ordinaire les moines d'Ensidlen, goûta tellement le merite de Volfang, qu'il le prit en affection singuliere, & quelque tems aprés l'ordonna prêtre malgré sa resistance. Un jour comme Volfang étoit en priere, saint Otmar à qui il se recommandoit souvent, lui apparut, & lui dit : Vous sortirez pauvre de cette province, & dans une autre, où vous serez exilé pour la cause de Dieu, vous serez pourvû d'un assez riche évêché. Si vous y faites vôtre devoir, vous entrerez dans la vie éternelle au bout de vingt-deux ans, & vous sortirez de cette vie dans un lieu où on honore ma memoire.

Encouragé par cette vision & poussé du zele de la conversion des infideles, il sortit du monastere avec la permission de l'abbé, & passa dans la Pannonie, pour prêcher les Hongrois en 972. Mais Piligrim évêque de Passau, voyant qu'il n'y faisoit point de fruit, le retira de

de cette entreprise, & le retint quelques jours auprés de lui. Pendant ce sejour il reconnut si bien le merite de Volfang, qu'il disoit à ses confidens : O qu'heureuse sera l'église qui aura un tel évêque ! Je veux demander pour lui l'évêché de Ratisbone. On lui répondit : Comment cet homme pauvre & inconnu pourra-t-il obtenir cette dignité preferablement à tant de personnes illustres & connuës de l'empereur ? Les jugemens de Dieu, reprit l'évêque, sont bien differens de ceux des hommes. Je m'adresserai au marquis, en qui l'empereur a grande confiance, & je le prierai de faire ensorte, que sans avoir égard aux brigues & en vûë de la recompense éternelle, on mette en cette place cet homme si digne, de quelque condition qu'il soit. La chose fut ainsi executée. L'empereur Otton II. par le conseil du marquis envoya ordre d'élire Volfang pour évêque de Ratisbone, & ensuite le lui amener bon gré malgré à Francfort, où il devoit passer la fête de Noël.

Les envoyez de l'empereur trouverent encore Volfang auprés de l'évêque de Passau, mais il ne songeoit qu'à partir pour retourner en son païs. Ayant appris l'ordre du roi, il vit bien que cette affaire étoit l'ouvrage de l'évêque. Il se rendit à Ratisbone avec les envoyez, où le clergé & le peuple d'un consentement unanime l'élurent canoniquement, & l'envoyerent à la cour avec une deputation de leur part. Etant en presence de l'empereur il se prosterna à ses pieds, protestant de son indignité, mais le prince malgré sa repugnance l'investit de l'évêché par le bâton pastoral. Volfang retourna à Ratisbone, où il fut intronisé par le clergé & le peuple, & sacré par son metropo-

litain Frideric archevêque de Salsbourg accompagné de ses suffragans. S. Volfang garda l'habit & la vie monastique dans l'épiscopat.

AN. 974.

XLIII. Plaintes de Rathier contre son clergé.

Rathier évêque de Verone tant de fois chassé & retabli, mourut enfin en cette année 974. Ayant été obligé de quitter Liege en 956. il demeura deux ans en repos, & en 958. il retourna en Italie : où quelque tems aprés l'archevêque Brunon, par l'autorité de l'empereur Otton I. son frere, lui procura son retablissement dans le siege de Verone. Rathier écrivit en ce tems-là un traité qu'il intitula Phrenesie, parce qu'il s'y emportoit furieusement contre Baudri son successeur dans la chaire de Liege. Car Rathier ne feignoit pas de se traiter lui-même d'insensé, & de se dire des injures. Nous n'avons plus de ce traité, mais nous en avons deux autres de Rathier écrit dans le même tems : l'un du mépris des canons, adressé à Hubert évêque de Parme ; l'autre est la conclusion prise à Liege, c'est-à-dire une protestation contre son expulsion de cette église, où il rapporte ses raisons de n'y pas renoncer volontairement. Le premier traité est divisé en deux parties. Dans la premiere Rathier se plaint que le clergé de Verone l'a autrefois chassé, le voulant reduire pour toute fonction à la consecration & l'application du saint chrême. Il rapporte plusieurs canons, pour montrer que l'évêque doit gouverner le temporel de l'église aussi-bien que le spirituel, & soûtient qu'il doit pourvoir à la subsistance de son clergé, pour en être le vrai pasteur, & avoir moyen de s'en faire craindre ou aimer. Ce sont, dit-il, les clercs qui partagent entre eux les revenus de l'église, mais à leur gré, selon qu'ils sont les plus puissans. Il n'y a que les prêtres

Spicil. tom. 2. p. 161. & 194.

p. 163.

& les diacres qui ont part, pour avoir de quoi s'enrichir & ſe revolter contre l'évêque: pour ſe rendre maîtres des autres, & les obliger à ſe ranger de leur parti, ſous peine de les chaſſer de l'égliſe. Cependant les ſoudiacres, les acolytes & les autres moindres clercs n'ont pas de quoi vivre, de quoi ſervir & garder l'égliſe, de quoi étudier; & ils s'en conſolent, en ne faiſant point leurs fonctions, & eſperant à leur tour traiter de même les autres, quand ils ſeront devenus diacres ou Prêtres. On voit ici comment les fonctions des moindres ordres ont commencé à s'aneantir faute de retribution, parce que le clergé ſuperieur s'eſt attribué tout le revenu des égliſes.

Rathier s'objecte: Eſt-ce donc le miniſtere d'un évêque de meſurer du bled & du vin, & de diſtri-buer de l'argent à des clercs? il répond, qu'il n'eſt pas neceſſaire qu'il le faſſe par lui-même: & qu'il doit le faire par des prêtres ou des diacres, ſuivant l'ancienne inſtitution. Il chercha enſuite d'où vient ce mépris ſi general des canons, depuis le moindre laïque juſques à l'évêque; & en trouve la cauſe dans le refroidiſſement de la charité & la corruption des mœurs, qui fait regarder comme impoſſible l'obſervation des regles. Il rapporte pluſieurs exemples de la corrup- p. 170.
tion du clergé. Quand je fus, dit-il transferé à Liege, un évêque m'objectoit les canons contre les tranſlations, & lui-même étoit adonné au vin & au jeu, avoit des chiens & des oiſeaux pour la chaſſe, & n'obſervoit point la reſidence. J'en ai vû deux ſe reprocher mutuellement, que l'un portoit les armes & l'autre avoit une concubine: que l'un avoit commis un adultere avant ſon ordination, & que l'autre aprés

l'ordination s'étoit marié. Et enſuite : Suppoſez qu'un homme bigame avant la clericature, aprés le ſacerdoce abandonné à pluſieurs femmes, guerrier, parjure, chaſſeur, yvrogne, ſoit mis ſur le ſiege apoſtolique de Rome, comme Dieu le peut permettre : ſi je vais me plaindre à lui de quelque injuſtice, & qu'il écrive pour ma défenſe à celui qui m'a fait tort : ce-
Matth. VII. 3. lui-ci ne dira-t-il pas qu'il voit une paille dans l'œil de ſon frere, & ne voit pas une poutre dans le ſien ? Mais un tel pape ne le fera pas, il n'oſera condamner celui dont les ſentimens ſont conformes aux ſiens. Voilà d'où vient ce mépris ſi general des canons & de
p. 177. l'évangile même. On croit inutile d'obſerver les moindres preceptes, quand on ſe ſent coupable d'avoir violé les plus grands. Que gagnera-t-on à n'avoir point de chiens de chaſſe, ſi on a pluſieurs concubines ? Si on s'abſtient de donner des coups de poing ou de bâton, & que l'on tuë les ames par des abſolutions injuſtes, ou par le ſcandale ?

Il releve enſuite le malheur de ceux qui non-ſeulement negligent le miniſtere de la predication, mais ſe l'interdiſent eux-mêmes par leurs crimes ſuivant le
Pſ. XL. IX. 16. reproche de l'écriture. Enſuite il ajoûte : Faut-il aprés
p. 185. cela nous étonner, que les ſeculiers ne ſoient point frappez des menaces que nous tirons de l'écriture ou des canons : quand ils voyent que nous rions en les liſant, & que nous nous obſtinons à les mépriſer. C'eſt auſſi pourquoi ils font peu de cas de nos excommunications & de nos abſolutions, parce qu'ils voyent que nous ſommes nous-mêmes excommuniez par les canons.

p. 187. Dans la ſeconde partie de ce traité, Rathier inſiſte

ſur l'incontinence du clergé, comme ſur la principale cauſe du mépris des canons. Car à peine, dit-il, trouve-t-on quelqu'un digne d'être élû évêque, ou d'impoſer les mains à celui qui eſt élû. Ne voulant pas quitter ce vice d'incontinence, ils comptent le reſte pour rien ; & de-là vient que de toutes les nations baptiſées, ce ſont les Italiens qui mépriſent le plus les canons : parce qu'ils ſont les plus impudiques, & fomentent ce vice par l'uſage des ragoûts & l'excés du vin : enſorte que les clercs n'y ſont diſtinguez des laïques, qu'en ce qu'ils ſe raſent la barbe & le haut de la tête, & font à l'égliſe quelque ſervice, pour plaire aux hommes plûtôt qu'à Dieu.

Rathier étant rétabli à Verone, n'y demeura pas en repos. Il ne pouvoit s'empêcher de reprendre, ſuivant le devoir de ſa charge, ſon clergé, qui ne vouloit pas ſe corriger, car il n'y en avoit aucun qui ne fut concubinaire public, ou encore pis. Ils étoient choquez de ſon premier traité adreſſé à l'évêque de Parme ; & comme Rathier les preſſoit de quitter leurs femmes, ſuivant les canons & l'ordre de l'empereur : la plûpart alleguoient leur pauvreté, qui leur rendoit ce ſecours neceſſaire, parce que l'égliſe ne leur donnoit point de gages. Pour y remedier Rathier prit connoiſſance des biens de l'égliſe de Verone ; & il trouva qu'ils étoient ſuffiſans, s'ils euſſent été bien partagez. Mais ceux qui rendoient le moins de ſervice à l'égliſe en avoient de reſte, tandis que ceux qui ſervoient le plus en recevoient peu ou rien. Et ſi quelqu'un vouloit s'en plaindre, ils lui diſoient : J'ai attendu la mort de mes predeceſſeurs pour joüir de ce que j'ai maintenant : attendez auſſi la mienne. Il avoit p. 222.

beau leur citer les canons, ils opposoient leur coûtume.

IV. Synode de Rathier. Itiner. p. 270.

C'est ce qui l'embarrassoit, quand il voulut tenir un synode. Car, dit-il, parlant à son clergé, on tient les synodes pour corriger ce qui s'est fait contre les canons: & quand je les regardois, je trouvois que vous n'en observiez aucun. Je voyois parmi vous des bigames, des concubinaires, des conspirateurs, des parjures, des yvrognes, des usuriers. Les enfans même étoient irreguliers comme bâtards. En un mot la cause de la perte de tout mon peuple est le clergé. Car comment oserois-je dans mon synode reprendre un laïque d'adultere, de parjure, ou de quelqu'autre crime, le souffrant dans mes ecclesiastiques? Vous savez que j'avois convoqué un synode, où pendant deux jours l'archiprêtre & l'archidiacre devoient examiner en mon absence ceux qui viendroient, & le troisiéme jour me rapporter tout ce qu'il y auroit à corriger. Je trouvai qu'on ne les avoit examinez que sur les pseaumes, & qu'on avoit trouvé qu'ils ne les savoient pas mal, & la plûpart mieux que moi. Voila le fruit du synode.

Je les interrogeai sur leur creance, & je trouvai que plusieurs ne savoient pas même le symbole des apôtres. C'est ce qui m'obligea d'écrire la lettre synodique à tous les prêtres, où je leur ordonne d'apprendre les trois symboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la messe & celui de saint Athanase. Nous avons cette lettre synodique de Rathier: où il recommande l'observation du dimanche; & montre la signification morale de la parasceve & du sabat, c'est-à-dire du vendredi & du samedi. Il dit dans cette lettre: Je veux savoir

p. 156. To. 9. Conc. In fi.

de chaque prêtre s'il eſt né libre ou de condition ſervile. p. 263.
S'il eſt né ou ordonné dans mon dioceſe, & pour quel titre. S'il a été ſerf, qu'il montre ſa lettre d'affranchiſſement: s'il eſt d'un autre dioceſe, qu'il montre ſon dimiſſoire. Chacun de vous aura, s'il ſe peut, une explication du ſymbole & de l'oraiſon dominicale, ſuivant la tradition des peres, pour en inſtruire le peuple. C'eſt ce que nous appellons un Catechiſme. Enſuite entre les formules de l'adminiſtration des ſacremens, compriſe aujourd'hui dans le rituel, il marque l'ordre de la reconciliation des penitens, ſuivant la meſure reſervée aux prêtres par les canons: ce qui montre qu'il y avoit des cas reſervez à l'évêque: & il dit enſuite expreſſement, que les prêtres peuvent donner la penitence pour les pechez ſecrets: mais quant aux pechez publics, ils doivent en faire leur rapport à l'évêque. Sachez, ajoûte-t'il, que nous n'ordonnerons perſonne qui n'ait paſſé quelque tems dans un monaſtere ou auprés d'un homme ſavant, & ne ſoit un peu inſtruit.

XLV. Autres écrits de Rathier.

Une autre plainte du clergé de Verone contre Rathier, c'eſt qu'il avoit employé la part des revenus eccleſiaſtiques deſtinée aux pauvres, à rebâtir les égliſes brûlées par les payens ou tombées en ruine par la negligence des mauvais évêques. C'eſt à quoi il répond dans le livre intitulé apologetique, & il ſoûtient que les pauvres pouvant alors ſe paſſer de ce ſecours, il a dû employer les biens de l'égliſe à un beſoin plus preſſant. Cette diviſion avec ſon clergé arriva aprés la mort de Jean XII. par l'ordre duquel il avoit été retabli, par conſequent l'an 974. Et c'eſt en ce tems qu'il écrivit l'itineraire, où il declare à ſon clergé,

qu'il veut aller à Rome pour se trouver au concile qui s'y doit assembler, & le consulter touchant la conduite qu'il doit tenir avec eux. Car, dit-il, où pourrois-je m'instruire mieux qu'à Rome. Que fait-on ailleurs touchant les dogmes ecclesiastiques qui soit ignoré à Rome? C'est-là que les souverains docteurs de tout le monde & les princes de l'église universelle ont brillé. Là sont les decretales des papes, là on examine les canons, on approuve les uns, & on rejette les autres: ce qui est cassé ne subsiste nulle part, & l'on ne casse nulle part ce qui subsite. Ajoûtez que Dieu nous a donné un empereur trés-juste & trés-sage, qui a institué à Rome le pape Jean trés-digne de cette place, c'est Jean XIII. Je crois, ajoûte-t-il qu'ils assembleront cet automne un concile universel. Il témoigne la peine où il se trouve pour son clergé, qui étant coupable tout entier, devroit tout entier faire penitence publique: aprés laquelle il ne lui seroit plus permis de faire aucune fonction, ainsi le peuple demeureroit sans sacremens. Puis il ajoûte: que ferai-je donc de vous, mes freres? Si vous ne confessez pas vos pechez, je crains que vous ne soyez pas sauvez: si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice.

p. 265.
p. 267.
p. 277.

p. 256. Une petite abbaye nommée Magozian, ayant été brûlée par les Hongrois, il n'y étoit resté que l'abbé, qui loin de pratiquer la regle, ne vouloit pas même quitter sa femme, & avoit offert de l'argent à Rathier, pour se maintenir en possession. Rathier donna cette abbaye à des prêtres seculiers, ordonnant qu'il y en eût au moins trois, afin que l'on y celebrât tous les jours la messe: qu'il y eût un diacre, un soudiacre & quelques

quelques petits clercs. Pour leur subsistance, il leur assigne non pas des terres, mais certaine quantité de bled, de vin & de legumes; & ordonne qu'ils chanteront tout l'office divin aux heures reglées. Un des clercs de Verone avoit marié son fils en carême, & le mariage s'étoit fait la nuit du dimanche, en violant doublement les canons. L'évêque Rathier leur impose & à tous ceux qui avoient commis des fautes semblables une penitence de quarante jours: declarant qu'il l'accomplira avec eux, pour ne les avoir pas repris plûtôt. Il exhorte ses clercs, puisqu'il ne peut les resoudre à quitter leurs femmes, à ne pas engager leurs fils dans la clericature & marier leurs filles à des laïques: afin de ne pas perpetuer le desordre dans l'église. *p. 238.*

Nous avons quelques sermons de Rathier, dont le premier & le plus grand est sur le carême. Il y blâme ceux qui alternativement passoient un jour sans manger & un sans jeûner: ou qui jeûnant tons les jours jusques au soir, se donnoient la liberté de manger la nuit avec excés: ou qui mangeant avant none, qui étoit l'heure prescrite, croyoient jeûner pourveu qu'ils ne fissent qu'un repas. Il défend le samedi saint, de donner le baptême solemnel avant la dixiéme heure: c'est-à-dire quatre heure du soir. Il reprend l'erreur de ceux qui disoient, que tous les baptisez seroient sauvez; & refute amplement & solidement ceux qui s'imaginoient Dieu corporel, renouvellant l'heresie des Anthropomorphites. Vous fabriquez, dit-il, des idoles dans vôtre cœur, & oubliant l'immensité de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi assis sur son trône d'or, & les Anges comme des hommes aîlez & vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints con- *p. 281. id. epist. Synod. p. 264.* *n. 6. 9.* *n. 19.* *n. 29.* *Sup. liv. XXI. n. 1.* *Rath. n. 32.*

n. 33. tre les murailles. Enſuite il refute ceux qui croyoient que ſaint Michel celebroit la meſſe devant Dieu le lundi, & par cette raiſon alloient à ſon égliſe ce jour-là plûtôt qu'un autre de la ſemaine.

XLVI. Fin de Rathier. Chr. Laub. tom. 6 ſpicil. Sup. liv. LV. n 42.

Enfin Rathier ne pouvant vivre en repos à Verone, & ne s'y trouvant pas en ſûreté: la quitta pour la derniere fois, & revint à l'abbaye de Lobes prés de Liege, où il avoit paſſé ſes premieres années. Baudri évêque de Liege étoit mort dés l'an 959. & Brunon archevêque de Cologne, avoit mis à ſa place Euracre Doyen de Bonne. L'abbé de Lobes étoit Folcuin, qui nous en a laiſſé la cronique. Rathier lui envoya un écrit contenant les raiſons qui le faiſoient douter s'il retourneroit à Lobes: mais en même tems il demandoit des chevaux & des gens pour l'y conduire. On lui en envoya, il vint, & quelque tems aprés il obtint du roi de France Lothaire l'abbaye de S. Amand: où ayant à peine demeuré une nuit, il revint à une terre que l'évêque lui avoit donnée. Enſuite il obtint l'abbaye d'Haumont, & y donna ce qu'il avoit d'ornemens & de meubles precieux. Il ſe broüilla avec l'abbé Folcuin, qui dans ſon hiſtoire l'accuſe de legereté, & même de ſimonie: & la choſe vint à tel point, que Rathier étant ſoûtenu par l'évêque de Liege, Folcuin fut obligé de quitter la place. Mais l'évêque étant mort en 971. Notquer ſon ſucceſſeur rétablit l'abbé Folcuin, & Rathier ſe
Sigip. chr. 974. reconcilia avec lui. Enfin étant à Namur avec le comte en 974. il y mourut, & fut enterré à Lobes ſolemnellement en évêque.

Spic. tom. 2. p. 199. Dans les derniers tems de ſa vie il fit ſon portrait dans un écrit, qu'il appelle Conjecture. C'eſt une ironie perpetuelle, où il ſe loüe en effet, rapportant &

feignant d'approuver les reproches que lui faiſoient ſes ennemis. On y peut remarquer ce qui ſuit, Il étoit fils d'un charpentier, c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des égliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger avec lui toutes ſortes de gens, & jeûnoit ſouvent juſques à none, afin de faire penitence pour les autres. Il ne ſouffroit point qu'on lui baiſât les pieds. Il ne ſe mettoit point en peine des médiſances, & donna une fois douze ſous d'argent à un homme qui lui avoit dit des injures. Il étoit tout occupé de la lecture, fuyoit la multitude, aimoit la ſolitude, & ne dedaignoit pas les travaux ſerviles. Il n'alloit point voir le roi ou les grands, ne leur demandoit rien, & refuſoit même leurs preſens. Il reprenoit tout le monde, & mettoit par écrit les défauts, principalement du clergé. Ce ſont les principaux traits du tableau que Rathier fait de lui-même. Il dit qu'il y a environ quarante ans qu'il a commencé à rechercher la puiſſance, c'eſt-à-dire l'épiſcopat, & fait l'éloge de l'empereur Otton, ce qui convient à l'an 972.

Nous avons une lettre importante de Rathier à un nommé Patric au ſujet de l'euchariſtie. Vous demandez, dit-il, ſi j'ai dit la meſſe pendant une telle ſemaine : je laiſſe à l'apôtre à juger, qui de nous deux s'expoſe à un plus grand danger, en recevant indignement l'euchariſtie : moi trés-rarement, vous tous les jours. On m'a dit auſſi que vous êtes ſcandaliſé, de ce que j'ai pris le bain la veille de la circonciſion, comme ſi on ne devoit pas ſe purifier autant qu'il eſt poſſible, *Spicileg. to. 12. p. 37.*

pour toucher les choses saintes. Mais ce qui m'afflige, c'est que vous connoissez si peu un sacrement, que vous celebrez si souvent, & que vous le preniez pour une simple figure. Croyez-moi, mon frere, comme à Cana de Galilée l'eau fut changée en vin veritable & non figuratif : ainsi ce vin devient de vrai sang, & ce pain de vrai chair. Que si le goût & la couleur qui demeurent, vous persuadent autre chose : ne croyez-vous pas à l'autorité de l'écriture, qui dit, que l'homme fut formé du limon de la terre ? L'homme toutefois n'a point la figure de la terre & du limon, il n'en a que la substance. Croyez ici que c'est le contraire, & qu'encore que la couleur & la saveur demeurent, ce que vous prenez est de vraie chair & de vrai sang. Mais vous demandez de quel corps est cette substance, d'où elle est tirée, & si le pain est ôté invisiblement ou changé en chair : car voilà ce qui frappe la curiosité humaine. Interrogeons l'évangile. Il rapporte les paroles de l'institution de l'eucharistie, & conclut : Voilà de quel corps est cette chair & ce sang; d'autant plus certainement que nous l'apprenons par la bouche de la verité même. Ne vous mettez point en peine du reste, puisqu'on vous dit, que c'est un mystere & un mystere de foi. Si c'est un mystere, on ne peut le comprendre, s'il est de foi, on doit le croire & non pas l'examiner.

Gen III. 19.

Math. XXVI. 26.

I. Cor. XI. 24.

XLVII.
Eglise d'Espagne.
Sampir. p. 70.

En Espagne le roi Sanche le gros mourut aprés douze ans de regne en 967. & Ramir III. son fils lui succeda. Mais comme il n'avoit que cinq ans, sa tante Elvire princesse pieuse & prudente, qui s'étoit consacrée à Dieu, gouverna pour lui. Il eut paix avec les Sarasins, & retira d'eux le corps du martyr S. Pelage, que son

Sup. liv. LV. n. 46.

pere leur avoit demandé, & l'enterra à Leon avec les évêques. Les comtes de Galice, de Leon & de Castille, ennuyez du gouvernement foible de Ramir, reconnurent pour roi Bermond ou Veremond son cousin, fils d'Ordogne III. ce qui causa une guerre civile : mais Ramir mourut la quinziéme année de son regne, & Bermond II. demeura seul roi en 982. Ce roi donna à l'église de Compostelle les biens d'un martyr tué par les Sarasins. Car les infideles ayant pris Simanca dans le royaume de Leon, passerent au fil de l'épée la plûpart des habitans, & emmenerent captif le peu qui restoit, les chargerent de chaînes, & les tinrent en prison deux ans & demi : pendant lesquels ils loüoient Dieu, & demeurant ferme dans la foi, ils furent enfin mis à mort par ordre du roi, & souffrirent le martyre. Un d'eux nommé Sarasin & au baptême Dominique, avoit quelques heritages à Zamora ; & comme il n'avoit point d'heritiers, le roi Ramir s'en empara. Mais le roi Bermond les donna à l'église de Compostelle, par une charte datée du mois de Février Ere 1013. l'an 975. & cinq évêques souscrivirent.

Baron. an. 975. ex Ambr. Mor.

XLVIII. S. Rudesinde. *Boll. 1. Mart. to. 6. Act. SS. Ben. sec. 5. p. 522.*

Du tems de ces rois vivoit saint Rudesinde ou Rosende évêque de Dume. Il étoit de la plus haute noblesse, fils de Gutiere Mendés, & petit fils d'Ermenegilde, parent du roi Alfonse le grand. La mere de Rudesinde étoit Ilduara ou Aldara, illustre par sa pieté comme par sa naissance. Dans son épitaphe son fils la nomme Confesse, c'est-à-dire religieuse, suivant le stile du tems, où l'on nommoit aussi les moines confesseurs. Rudesinde nâquit l'an 907. & fut instruit dans les lettres & la pieté par Savaric évêque de Dume : qui mourut vers l'an 920. Aprés Rodrigue son successeur

Rudeſinde fut ordonné évêque du même ſiége, quoiqu'il n'eût encore, dit-on, que dix-huit ans. Il fonda l'an 935. le monaſtere de Celle-neuve en Galice, & y mit pour abbé Franquilan, qui avoit déja gouverné un autre monaſtere. Rudeſinde fit depuis ce tems ſa reſidence à celui de Celle-neuve, dont on croit que les moines étoient ſon clergé, & le ſoulageoient dans ſes fonctions.

Siſenande parent de Rudeſinde, étoit alors évêque d'Iria, dont le ſiege fut depuis transferé à Compoſtelle. Comme il negligeoit ſes fonctions, ne s'adonnant qu'aux jeux & aux vanitez du ſiecle, ſes deſordres le rendirent odieux, non ſeulement à ſon clergé & à ſon peuple, mais aux grands & au roi Sanche le gros: qui aprés l'avoir avertit pluſieurs fois, le mit enfin en priſon, & du conſentement du clergé & du peuple lui ſubſtitua Rudeſinde. C'eſt-à-dire qu'il l'obligea à prendre ſoin de cette égliſe, & à ſuppléer à l'abſence de ſon paſteur : mais Rudeſinde n'en fut jamais évêque titulaire, & dans tous les actes qui reſtent de lui, il ne ſe nomme qu'évêque de Dume. La Galice étant alors attaquée par les Normans, & le Portugal par les Arabes, Rudeſinde en l'abſence du roi, aſſembla des troupes, marcha contre les ennemis, chaſſa les Normans de Galice, & repouſſa les Arabes dans leurs frontieres. Aprés quoi il rentra victorieux à Compoſtelle aux acclamations du peuple.

Le roi Sanche étant mort, l'évêque Siſenand rompit ſes fers, ſortit de ſa priſon, & la nuit de Noël vint trouver Rudeſinde comme il dormoit : le menaçant l'épée à la main de le tuer s'il ne quittoit la ville & ne lui cedoit la place. Rudeſinde le reprit avec

beaucoup de gravité, & lui predit qu'il mourroit bientôt de mort violente. Pour lui il sortit sur le champ de Compostelle, & se retira au monastere de saint Jean de Cabrere qu'il avoit fondé. Cependant la cinquiéme année du regne de Ramir III. c'est-à-dire l'an 971. cent bâtimens Normans sous la conduite de leur roi Gondrede aborderent en Galice, y firent de grands ravages au tour de Compostelle, & tuerent l'évêque Sisenand. Rudesinde eut soin de lui faire donner un successeur.

Sampir p. 70.

Il continua de vivre dans son monastere de Celle-neuve : où l'on dit même qu'il renonça à sa dignité, prit l'habit monastique, & se soûmit à l'obéïssance de l'abbé Franquilan : aprés la mort duquel il fut lui-même élû abbé de ce monastere. Il en gouverna plusieurs autres en Galice & en Portugal ; & ayant établi Mamillan pour son successeur à Celle-neuve, il mourut âgé de soixante & dix ans le jeudi premier jour de Mars 977. On raconte un grand nombre de miracles faits à son tombeau.

Vita n. 6.

Segnorine sa parente étoit abbesse de Baste au diocese de Brague. Elle avoit été élevée à Vicira par Godine sa tante, qui en étoit abbesse, & se consacra à Dieu, refusant la recherche d'un comte qui la vouloit épouser. Etant abbesse elle transfera le monastere à Baste : & vêcut en grande liaison avec saint Rudesinde : dont on dit même qu'elle apprit la mort aussi-tôt par revelation. Elle mourut à cinquante-huit ans le 22. d'Avril 982.

Boll. 22. Apr. to. 11.
Act. SS. Ben. sec. 5. p. 584.

XLIX.
Fin de Zimisqués. Basile & Constantin empereurs.
Cedren. p. 683.

En Orient l'empereur Jean Zimisqués ayant remporté de grandes victoires sur les Bulgares & les Russes, revint à C. P. où le patriarche avec le concile, j'en-

AN. 975. tends les évêques qui se trouvoient presens, vinrent au devant de lui, & toutes les personnes constituées en dignité, chantant des cantiques de joyes. Ils lui presentoient des couronnes, & le prioient de monter sur un char magnifique, attelé de quatre chevaux blancs, qu'ils avoient preparé pour son triomphe. Mais il se contenta de recevoir les couronnes, & de monter sur un cheval blanc, pour faire son entrée: faisant marcher devant lui le char de triomphe, où on avoit mis par son ordre les habits des rois des Bulgares, & au dessus une image de la sainte Vierge, comme patrone de Constantinople. Ensuite il suspendit dans la grande église la couronne qu'il avoit ôtée au roi des Bulgares. Zimisqués fut le premier, qui fit mettre l'image du Sauveur sur la monoye, avec cette inscription: *Jesus-Christ roi des rois*; & il reste encore de ces monoyes.

Enfin au retour d'une campagne en Syrie, passant dans la Cilicie, & voyant quantité de belles terres, il demanda à qui elles appartenoient; & ayant appris que c'étoit à l'eunuque Basile, accubiteur ou premier chambellan, il jetta un profond soupire, & dit: Il est triste de voir le tresor épuisé, les armées Romaines souffrir, l'empereur obligé à faire de grands voyages; & que le fruit de tant de travaux soit d'enrichir un seul eunuque. Basile ayant appris ce discours, ne le pardonna pas à l'empereur. Mais ayant gagné l'officier qui lui servoit à boire, il le fit empoisonner. Ainsi étant de retour à C.P. il mourut aprés avoir regné six ans & demi: laissant pour successeurs Basile & Constantin fils de Romain le jeune, qui commencerent à regner au mois de Decembre l'an du monde 6484. indiction

diction quatriéme, c'eſt-à-dire l'an de J. C. 975. Baſile étoit âgé de vingt ans, & Conſtantin de dix-ſept; & ils regnerent enſemble cinquante ans. Mais dans ces commencemens c'étoit l'accubiteur Baſile qui gouvernoit avec l'imperatrice Theophanie leur mere, qu'il fit revenir de ſon exil.

L. Egliſe de C. P. *Cedr. p. 683.*

Quelque tems auparavant le patriarche Baſile ayant été accuſé de quelque crime, fut depoſé dans un concile, & Antoine Studite ordonné à ſa place patriarche de Conſtantinople: mais il renonça à ſa dignité pendant la revolte de Bardas, ſurnommé Sclerus, c'eſt-à-dire Dur, grand capitaine maltraité par l'eunuque Baſile; & le ſiege de C. P. demeura quatre ans ſans paſteur. Enfin aprés la mort d'Antoine, & vers l'an 980. on ordonna patriarche Nicolas Chryſoberge, c'eſt-à-dire Verge-d'or, qui tint le ſiege de C. P. douze ans & demi. La même revolte de Sclerus fut cauſe qu'Agapius évêque d'Alep, ayant reduit Antioche à l'obeïſſance de l'empereur, en devint patriarche. Mais Sergius metropolitain de Damas en étant chaſſé ſe retira à Rome: où trouvant l'égliſe de S. Boniface & S. Alexis preſque abandonnée, il la demanda au pape Benoît VII. pour y établir un monaſtere; & l'ayant obtenuë, il y mit des moines vivans ſelon la regle de S. Benoît. Il s'y retira avec eux, y vêcut quatre ans, & mourut l'onziéme de Novembre 981. âgé de ſoixante & quatorze ans.

p. 694. *Elmac. lib. III. c. 5. p. 244.* *Petr. Dam. opuſ. 19. p. 192.* *Epitaph. ap. Baron. an. 977.*

LI. Egliſes d'Angleterre.

En Angleterre le roi Edgard étant mort en 975. ſon fils Edoüard lui ſucceda, malgré la reſiſtance de la reine ſa belle-mere & de quelques ſeigneurs, qui vouloient faire regner Ethelrede fils de cette princeſſe. Mais ſaint Dunſtan, faiſant porter à l'ordinaire ſa croix devant lui, vint au milieu de l'aſſemblée, leur preſenta Edoüard,

Sup. n. 8. Vita Malmesb. II. reg. c. 9.

le fit élire, le sacra & lui tint lieu de pere, tant que ce jeune prince regna, qui ne fut que deux ans & demi. Alors les clercs qui avoient été chassez des églises cathedrales pour leur vie scandaleuse, renouvellerent leurs plaintes : disant qu'il étoit bien rude de se voir chassez de leurs anciennes demeures par des nouveaux venus; & que chacun avoit sujet d'en craindre autant. Ils étoient appuyez de plusieurs seigneurs, entre-autres d'Alfier trés-puissant dans le païs des Merciens, qui renversa presque tous les monasteres qu'avoit établis saint Ethelvolde évêque de Vinchestre. On attaquoit principalement S. Dunstan, comme l'auteur de cette reforme.

Vita S. Dunst. n. 36. To. 9. Conc. p. 721.

Pour appaiser ce trouble, on assembla un concile à Vinchestre, & S. Dunstan y presida. Les clercs y perdirent leur cause; & ne pouvant soûtenir leur pretention par aucun droit, ils en vinrent aux prieres; & faisant interceder pour eux le jeune roi & les seigneurs, ils supplierent S. Dunstan de les retablir. Le saint homme demeura quelque tems en suspens sans leur répondre : mais il fut déterminé par un miracle. Il y avoit un crucifix attaché contre la muraille, au fond du refectoire où se tenoit le concile. On dit que ce crucifix parla, & dit distinctement : Il n'en sera rien, il n'en sera rien. Le roi & les seigneurs saisis de frayeur jetterent de grands cris & commencerent à loüer Dieu : les clercs furent confondus.

LII. Fin de l'abbé Turquetul. Sup. liv. LV. n. 37. Vita Turq. n. 17. act. SS. Ben. sæc. 5. p. 511.

La même année 975. mourut Turquetul abbé de Croiland. Neuf ans auparavant, c'est-à-dire en 966. il fit un dernier voyage à Londres, où il fut reçu avec une joye incroyable par saint Dunstan son éleve & son ancien ami, & par Osquetul son parent archevêque d'Yorc.

En ce voyage il obtint deux privileges pour la liberté & la ſeureté de ſon monaſtere, l'un du roi Edgar pour le temporel, l'autre des deux archevêques pour le ſpirituel. Oſquetul archevêque d'Yorc mourut ſix ans aprés en 972. & eut pour ſucceſſeur ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre. Le roi Edgar & l'archevêque Dunſtan, l'obligerent à prendre cette dignité ; & ce ſaint voulut qu'il gardât ſon évêché, afin que les moines qu'il avoit mis dans la cathedrale, perſeveraſſent dans leur profeſſion : outre que les Danois avoient ravagé le Northumbre. *Vita Oſ. n. 12.* *Vita Turq. n. 19.*

Depuis ce voyage de Londres, l'abbé Turquetul ne ſortit plus de Croiland : mais il s'entretenoit tous les jours avec les cinq anciens touchant le premier état de cette maiſon ; & ſur leur rapport il en fit écrire l'hiſtoire, que nous avons, recueillie & continuée par Ingulfe. Il établit dans ſon monaſtere un reglement digne de ſervir de modele à d'autres. Il diviſa toute la communauté en trois ordres : les jeunes depuis l'entrée juſques à la vingt-quatriéme année de profeſſion, les autres juſques à la quarantiéme année, les anciens juſques à la cinquantiéme. Les jeunes portoient tout le travail du chœur, du refectoir & des autres offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des ſuperieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle ou de contentieux, il étoit ſeparé & ſeverement puni. Ceux du ſecond ordre étoient diſpenſez de la plûpart des offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la maiſon. Les anciens étoient déchargez des fonctions du chœur, excepté les meſſes, & diſpenſez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obedien- *n. 20.*

ces exterieures, comme de proviſeur, de procureur, de cellerier; mais pour ceux qui avoient cinquante ans de profeſſion, & que l'on nommoit Sempectes, on leur donnoit à chacun une chambre dans l'infirmerie, avec un garçon pour les ſervir, & un jeune frere, qui mangeoit avec le pere, tant pour ſon inſtruction que pour la conſolation du vieillard; & celui-ci alloit au chœur, au refectoir & par toute la maiſon, quand & comme il lui plaiſoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuſe, & on lui laiſſoit attendre en paix la fin de ſa vie.

Tels étoient les cinq qui avoient vû la ruine du premier monaſtere de Croiland, & qui vêcurent plus de cent ans, le premier même nommé Clerembault, alla juſques à cent quarante-huit; & tous eurent la conſolation de mourir entre les bras de l'abbé Turquetul. Il les ſuivit de prés, & ſur la fin il n'étoit plus occupé que de priere & d'œuvres de charité. Toutefois il viſitoit tous les jours les jeunes enfans nobles, que l'on élevoit chez les clercs dépendans du monaſtere; & pour encourager ces enfans, il faiſoit porter des figues, des raiſins ſecs & d'autres fruits, dont il leur donnoit de petites recompenſes. Enfin il mourut l'onziéme de Juillet 975. laiſſant ſa communauté de quarante-ſept moines & quatre freres convers.

LIII. S. Edoüard martyr. *Vita ap. Boll. 18. Mart. to. 7. p. 638.*

Le jeune roi Edoüard étant un jour à la chaſſe, s'écarta de ſes gens, & ſe trouva ſeul prés d'un chateau, où la reine Elfrithe ſa belle-mere faiſoit alors ſa reſidence avec ſon fils Ethelrede. Edoüard ayant grande ſoif, s'approcha de la maiſon pour demander à boire: Elfrithe vint au devant, & lui en preſenta avec de grandes careſſes, mais tandis qu'il buvoit, elle le fit

frapper d'un couteau dans le ventre. Se ſentant bleſſé, il piqua ſon cheval pour s'éloigner : & tomba mort peu de tems aprés. Elfrithe le fit d'abord enterrer dans un lieu caché : mais on pretend qu'il fut decouvert par une lumiere celeſte, & qu'il y arriva pluſieurs miracles. Ce qui le fit tranſporter à une ſepulture plus honorable & compter entre les martyrs. L'égliſe en fait memoire le jour de ſa mort dix-huitiéme de Mars. *Martyr. R. 18. Mart.* C'étoit l'an 978. Edoüard avoit quinze ans & en avoit regné deux & demi. La paſſion de faire regner Ethelrede porta Elfrithe à ce crime : mais elle en fit une rude penitence, portant le cilice pendant pluſieurs années, couchant ſur la terre & pratiquant d'autres auſteritez ; & de plus elle fonda deux monaſteres de filles.

Le roi Edoüard avoit une ſœur, qui eſt auſſi honorée comme ſainte, ſavoir Edite ou Edgite fille du roi Edgar & de Vilfrede dont il abuſa, quoiqu'elle eût pris le voile pour s'en garentir, comme il a été dit. *Act. S. Ben. ſæc. 5. p. 636. Sup. n. 26.* Sitôt qu'elle eut fait ſes couches, elle ſe retira dans le monaſtere de Vilton, où elle reçut l'habit de la main de ſaint Ethelvolde, & fut depuis abbeſſe. Elle prit ſoin de l'éducation de ſa fille Edithe, & du conſentement du roi, lui donna l'habit monaſtique. Edithe ne ſe diſtingua dans le monaſtere que par ſes vertus: elle refuſa trois abbayes, que le roi ſon pere lui voulut donner, & mourut à l'âge de vingt-trois ans, le ſeiziéme de Septembre 984. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, & on compte pour ſaintes trois *Martyr. R. 16. Sept.* autres princeſſes du même nom, qui vêcurent en Angleterre dans le même ſiecle.

Aprés la mort de S. Edoüard, ſon frere Ethelrede

fut reconnu roi. S. Dunſtan repugnoit fort à cette élection, tant à cauſe du crime qui y avoit donné lieu, qu'à cauſe de la jeuneſſe de ce prince : toutefois il ne voulut pas s'y oppoſer, parce que c'étoit le plus proche heritier : mais le jour du ſacre lui mettant la couronne ſur la tête, on dit qu'il lui fit cette prediction : Parce que vous avez aſpiré au royaume par le meurtre de vôtre frere, le glaive ne ceſſera point de frapper dans vôtre maiſon, & de détruire vôtre race : juſqu'à ce que vôtre royaume paſſe à des étrangers, dont vos ſujets ne connoiſſent ni les mœurs ni la langue. Ce furent les Danois comme on verra dans la ſuite.

Sous ce regne qui fut de plus de trente-ſept ans, les enfans des clercs qui avoient été chaſſez des égliſes d'Angleterre, renouvellerent la prétention de leurs peres qui étoient morts. Ils avoient à leur tête un évêque Ecoſſois hardi & grand parleur, avec lequel ils vinrent trouver Saint Dunſtan. Le ſaint archevêque affoibli par l'âge & par les grands travaux qu'il avoit ſoufferts pour l'égliſe, ne s'appliquoit plus qu'à la priere. Il leur dit : Puiſque vous renouvellez cette querelle aprés un ſi long-tems, & venez m'attaquer lorſque je ne cherche que le repos & le ſilence : je ne veux point diſputer contre vous, je laiſſe à Dieu à juger la cauſe de ſon égliſe. Auſſi-tôt la maiſon croula, le plancher de la chambre manqua ſous leurs pieds, ces ſeditieux tomberent, pluſieurs furent écraſez par les poutres : mais l'endroit où Dunſtan étoit avec les ſiens ne fut point endommagé.

LIV.
Saint Harold martyr.
Adam. Brem. lib. 2. 18.

En Danemarc le roi Harold avoit ſoûtenu & étendu la religion chrétienne : mais ſon fils Suen, qui étoit demeuré payen, le voyant vieux & affoibli par l'âge, cher-

cha les moyens de le priver du royaume ; & prit conseil de ceux que son pere avoit contraints à embrasser le christianisme. La conjuration éclata tout d'un coup, & les Danois renonçant à la religion chrétienne, reconnurent Suen pour leur roi, & déclarerent la guerre à Harold. Quelque repugnance qu'il eût à prendre les armes contre ses sujets, & contre son fils, il resolut de se défendre, mettant sa confiance en Dieu, comme il avoit toûjours fait. Toutefois il fut vaincu & blessé dans le combat ; & s'étant embarqué, il se sauva à une ville des Sclaves, qui bien que payens, le reçurent, contre son esperance : & quelques jours aprés il mourut de sa blessure, toûjours fidele dans la foi de Jesus-Christ. Il avoit regné cinquante ans, il fut le premier qui établit le christianisme chez les Danois, & remplit le Septentrion d'églises & de predicateurs de l'évangile. Sa mort arriva le jour de la Toussaints 980. son corps fut reporté dans son royaume à Roschild, & enterré dans l'église de la sainte Trinité, qu'il avoit bâtie : la cause de sa mort le fit regarder comme martyr.

Epitaph. ap. Baron.

LV.
Mort de S. Adalbert archev. de Magdebourg.

Sup. n. 16.
Act. Bened. sæc. 5. p. 581.

L'année suivante 981. mourut saint Adalbert premier archevêque de Magdebourg : c'étoit la treiziéme année de son pontificat ; & il avoit obtenu de l'empereur Otton II. un privilege, par lequel les moines qui composoient le chapitre de Magdebourg, avoient la permission d'élire l'archevêque. Aprés la mort de saint Adalbert, le clergé & le peuple élut tout d'une voix pour archevêque le moine Ochtric, fameux pour son savoir, qui étoit au service de l'empereur : quoique saint Adalbert eût declaré publiquement, qu'il ne seroit point son successeur. Car il ne s'accommodoit

point de ſes manieres : ce qui fit que pluſieurs ſe retirerent de la communauté, parce qu'Ochtric étoit maître de l'école. Les deputez du chapitre de Magdebourg, allerent en Italie trouver l'empereur Otton II. & s'adreſſerent à Giſiler évêque de Merſbourg, qui avoit grand credit auprés de ce prince : ils lui dirent le ſecret de leur deputation, & il leur promit ſes bons offices. Mais ayant dit à l'empereur la nouvelle de la mort de ſaint Adalbert : il ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pour lui-même l'archevêché de Magdebourg, comme la recompenſe qu'il attendoit depuis ſi long-tems pour ſes ſervices. L'empereur lui accorda auſſi-tôt.

Quand il fut ſorti, Ochtric & les autres deputez lui demanderent ce qu'il avoit fait dans l'affaire qu'ils lui avoient confiée. Il leur répondit, qu'il avoit bien de la peine à faire les ſiennes propres, tant la cour étoit corrompuë par l'interêt, & principalement les Romains. Enfin il leur dit la choſe en ſecret. Enſuite il pourſuivit publiquement ſa pretention devant le pape Benoît VII. pour faire autoriſer ſa tranſlation. Le pape aſſembla un concile, & demanda ſi Giſiler pouvoit paſſer à l'archevêché de Magdebourg, attendu qu'il n'avoit point de ſiege, & que celui de Merſbourg lui avoit été ôté par l'évêque Hildevard. Les juges, qui étoient gagnez, prononcerent qu'il le pouvoit : ainſi il eut l'archevêché & l'évêchê de Merſbourg fut ſupprimé, & réüni à celui d'Halberſtat. Ochtric étant enſuite allé à Benevent y tomba malade & y mourut, avec un grand regret d'avoir quitté ſon monaſtere, pour ſatisfaire à ſon ambition.

LVI. Saint Adalbert.

Le plus illuſtre diſciple de ſaint Adaldert de Magdebourg

Aebourg fut ſaint Adalbert de Prague. Il nâquit en Boheme & ſon pere nommé Slaving étoit comte & ſeigneur de pluſieurs grandes terres. Le fils fut nommé au baptême Voytiech, nom qui ſignifioit en Sclavon la conſolation de l'armée. Ses parens l'ayant voüé à Dieu dans une maladie, qui lui ſurvint en ſon enfance, ſon pere l'envoya à Magdebourg, pour être inſtruit par les ſoins de l'archevêque Adalbert ; & il eut pour maître le moine Octric, qui avoit quantité de diſciples. C'étoit environ l'an 973. & il fut neuf ans dans cette école. L'archevêque lui changea de nom à la confirmation, & le nomma Adalbert comme lui. Pendant ſes études il ſe deroboit la nuit pour viſiter les pauvres, & leur faiſoit de grandes aumônes, & donnoit à la priere le tems des recreations. Il ſe rendit fort ſavant dans la philoſophie humaine.

AN. 983. évêque de Prague.

Aprés la mort du ſaint archevêque, il retourna en Boheme, rapportant beaucoup de livres, & entra dans le clergé de Prague ſous l'évêque Dithmar, qui mourut peu de tems aprés, ſavoir l'an 983. le ſecond jour de Janvier. Le jeune Adalbert, qui n'étoit encore que ſoudiacre, ſervoit avec les autres aux funerailles de l'évêque. On s'aſſembla pour l'élection du ſucceſſeur prés de la ville de Prague, & le duc de Boheme Boleſlas le pieux y aſſiſtoit avec les ſeigneurs du païs : tous convinrent qu'ils ne pouvoient choiſir d'évêque plus digne qu'Adalbert leur compatriote ; & malgré ſa reſiſtance ils l'élurent le dix-neuviéme de Février la même année 983. Ils envoyerent des deputez à l'empereur qui étoit à Verone, au retour de la guerre contre les Saraſins, pour lui demander la confirmation de cette élection. Adalbert étoit avec eux, & ils portoient la demande

Chr. Mag. Sic. ſ. act. Ben. p. 834.

An. 983.

du clergé & du peuple avec les ordres du duc. L'empereur leur accorda ce qu'ils demandoient, & donna à Adalbert l'anneau & le bâton pastoral : puis il le fit sacrer par Villegise archevêque de Mayence, dont il étoit suffragant, & qui se trouva present. Etant de retour il entra à Prague nuds pieds, & fut intronisé avec une grande joie de tout le peuple.

LVII. Mort d'Otton II. Otton III. empereur. *Ditmt. lib. 3.*

La suppression de l'évêché de Mersbourg fut regardée par quelques-uns comme la cause des malheurs qui arriverent cette année à l'empereur Otton ; on prétendit que saint Laurent patron de cette église en vangeoit le deshonneur, & qu'il s'en étoit expliqué à un saint personnage, à qui il avoit apparu. Ce qui est certain, c'est que l'empereur ayant livré bataille en Calabre aux Grecs & aux Sarasins venus à leurs secours, fut défait & eut grande peine à se sauver.

Vita S. Udal. n. 78. n. 84. sæc. 5. act. Ben. p. 456. &c.

En ce combat perit Henri évêque d'Ausbourg, fils du comte Bouchard, qui aprés la mort de saint Udalric lui procura cet évêché par de mauvaises voyes. Il n'y fut jamais paisible, étant continuellement attaqué par les seigneurs voisins, qui usurpoient le temporel de son église. Enfin pour s'attirer la protection de l'empereur, il s'attacha à son service, jusques à le suivre dans ses voyages de guerre. Il fit donc avec lui cette campagne ; mais il ne parut plus aprés le combat, & on ne put savoir s'il avoit été tué ou pris par les Sarasins. L'empereur aprés cette défaite revint en Lombardie, & tint une assemblée à Verone, où il fit élire empereur son fils Otton III. qui étoit en Allemagne, & qui fut couronné à Aix la chapelle le jour de Noël la même année par Villegise archevêque de Mayence & Jean archevêque de Ravenne.

Cependant l'empereur Otton II. retourna à Rome, où il tomba malade & se sentant à l'extremité, il partagea en quatre tout son argent. Il en donna un quart aux églises, un aux pauvres, un à sa chere sœur Mathilde, & le quatriéme à ses serviteurs. Ensuite il fit sa confession en latin devant le pape & les prêtres; & ayant reçû d'eux l'absolution, il mourut le vendredi septiéme de Decembre, ayant regné dix ans & sept mois, depuis la mort de son pere. Il fut enterré dans le parvis de l'église de saint Pierre, & devant son sepulchre, qui est de porphyre, on peignit en mosaïque un Christ debout, qui donnoit sa benediction à ceux qui entroient dans l'église. Ce prince étoit fort inferieur en merite à l'empereur Otton I. son pere.

AN. 983.

LVIII. Bernoüard precepteur d'Otton III.

Vita sæc. 6. act. Ben. p. 202.

Otton III. n'avoit que quatre ans quand il fut couronné roi de Germanie; & quelque tems aprés l'imperatrice Theophanie sa mere lui donna pour precepteur le prêtre Bernoüard. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe, neveu de Folcmar, qui fut évêque d'Utrect en 977. & tint ce siege douze ans. Cet oncle donna le jeune Bernoüard à Osdag évêque d'Hildesheim, qui le mit sous la conduite de Tangmar chef de son école : celui-ci cultiva avec grand soin le beau naturel du jeune homme, en qui il trouva une merveilleuse ouverture pour les siences & pour toutes sortes d'arts. Car il écrivoit bien, il peignoit, il entendoit les bâtimens, il étoit propre aux affaires, c'étoit un genie universel. Villegise archevêque de Mayence le tint quelque tems auprés de lui, & lui donna les ordres, même la prêtrise. Aprés quoi Bernoüard retourna auprés d'Adalberon comte Palatin son ayeul maternel, qui bien qu'il eût beaucoup d'enfans avoit pour lui

une affection particuliere, Bernoüard étoit jour & nuit auprés de ce vieillard lui rendant tous les services que demandoient ses infirmitez & son grand âge : & l'assista ainsi jusques à la fin.

Aprés sa mort il vint à la cour du roi Otton, qui avoit alors sept ans ; & gagna tellement les bonnes graces de l'imperatrice Theophanie, que du consentement de tous les grands, elle mit sous sa conduite le jeune prince. Bernoüard s'en acquitta si bien, que le roi fit en peu de tems de grands progrés. Tous les autres le flatoient & l'excitoient aux divertissemens, ausquels il n'étoit que trop porté par son âge : l'imperatrice elle-même, craignant de perdre l'affection de son fils, avoit une complaisance excessive pour toutes ses inclinations. Bernoüard étoit le seul qui s'y opposoit, & retenoit son disciple par la crainte : mais avec tant d'art, qu'il ne perdoit rien de son amitié ; & qu'aprés la mort de l'imperatrice Theophanie, le jeune Otton la lui donna toute entiere, comme à celui qui lui tenoit lieu de pere & de mere. Bernoüard lui faisoit examiner les conseils que lui donnoient ses flateurs, l'accoûtumant de bonne heure à découvrir les artifices de la dissimulation. Aussi le prince avoit en lui sa principale confiance, & lui faisoit rendre par tous les autres le respect que meritoit sa vertu.

LIVRE CINQUANTE-SEPTIE'ME.

CEpendant s'élevoient en Italie deux grands solitaires, Romuald en Lombardie, & Nil en Calabre. Romuald nâquit à Ravenne de l'illustre famille des ducs; & dans sa premiere jeunesse cedant au penchant de l'âge, & abusant de la commodité des richesses il s'abandonna à l'impureté. Toutefois ayant la crainte de Dieu il s'efforçoit souvent de se relever, & se proposoit de faire quelque chose de grand. Quand il étoit à la chasse, s'il trouvoit dans le bois un lieu agreable, il disoit en lui-même: Que des ermites seroient bien ici! qu'ils y seroient en repos & à couvert des agitations du siecle! Son pere nommé Sergius étoit homme du monde, & fort attaché à ses interêts. Il avoit prit querelle avec un de ses parens pour un pré qu'ils se disputoient; & voyant que son fils Romuald mollissoit dans cette affaire, & avoit une extrême horreur de faire mourir ce parent: il le menaça de le desheriter. Enfin on en vint aux mains, & le parent fut tué de la main de Sergius. Quoique Romuald n'eût eu autre part au meurtre que d'y avoir été present: il en voulut faire penitence pendant quarante jours, & se retira pour cet effet au monastere de saint Apollinaire de Classe.

I. Commencement de S. Romuald.

Vita per. Petr. Dam. & Ben. sec. 6. p. 281.

Boll. 7. Febr. to. 4. p. 101.

Là touché par les exhortations d'un frere convers il resolut de se donner entierement à Dieu, & demanda l'habit monastique: mais les moines craignant la dureté de son pere, n'osoient le lui accorder. Romuald s'adressa donc à Honestus archevêque de Ravenne,

qui avoit été abbé de Classe. Ce prelat l'exhorta à suivre son saint desir, & commanda aux moines de le recevoir sans hesiter : ce qu'ils firent appuyez d'une telle autorité. Romuald avoit alors vingt ans, & Honestus étoit entré dans le siege de Ravenne l'an 971. d'où il s'ensuit que Romuald ne pouvoit être né plûtôt que vers l'an 952. Il demeura environ trois ans au monastere de Classe : mais voyant que l'observance y étoit relâchée, il commença à reprendre severement les moines, leur mettant la regle devant les yeux. Indignez de la hardiesse de ce jeune homme, ils resolurent sa mort ; & comme il se levoit la nuit avant les autres pour prier, ils vouloient le precipiter d'une terrasse. Mais étant averti par un des complices, il évita le peril.

Vita num. 101.

Rub. hist. Rav. p. 262.

Vita n. 7.

Comme il avançoit de plus en plus dans le desir de la perfection, il apprit qu'il y avoit prés de Venise un ermite nommé Marin d'une haute spiritualité. Ayant donc demandé le consentement de l'abbé, & des moines de Classe, qui lui fut facilement accordé, il s'embarqua pour l'aller trouver, & se mit sous sa conduite. Marin étoit un homme d'une grande simplicité & d'une grande pureté, mais qui n'avoit point eu de maître dans la vie solitaire. Il recitoit tous les jours le psautier, & comme Romuald ne savoit rien quand il quitta le monde, à peine pouvoit-il encore lire en ce tems-là. Marin lui donnoit des coups de baguette sur la tête du côté gauche pour le corriger, & Romuald aprés l'avoir long-tems souffert, lui dit enfin : Mon maître frappez-moi s'il vous plaît du côté droit, car je n'entends presque plus de l'oreille gauche. Marin admira sa patience, & le traita plus doucement.

Pierre Urſeole alors duc de Veniſe, étoit monté à cette dignité par le crime. Vital Candidien ſon predeceſſeur étant devenu ſuſpect aux Venitiens, ils conſpirerent contre lui & reſolurent de l'attaquer dans ſon palais & le tuer avec toute ſa famille. Mais comme il ſe tenoit ſur ſes gardes, ils s'aviſerent de brûler la maiſon de Pierre Urſeole contiguë au palais, & l'y firent conſentir, en lui promettant de le faire duc: ce qui fut executé. Pierre ayant ainſi ſatisfait à ſon ambition, fut touché du remords de ſon crime; & demanda conſeil à un abbé nommé Guerin, qui étoit venu de Catalogne, allant en divers lieux faire des pelerinages de devotion. Il conſulta auſſi Marin & Romuald; & tous trois convinrent, que Pierre devoit renoncer non ſeulement à ſa dignité mal acquiſe, mais au monde, & embraſſer la vie monaſtique. Il ſe deroba donc ſecretement à ſa femme & à ſa famille, avec un de ſes amis nommé Jean Gradenic: ils allerent joindre les trois autres, & s'étant embarquez tous cinq, ils arriverent en Catalogne au monaſtere de ſaint Michel de Cuſan, que Guerin gouvernoit dés l'an 973. Pierre Urſeole & Jean Gradenic s'y rendirent moines, mais Marin & Romuald demeurerent prés du monaſtere, continuant à mener la vie éremetique, à laquelle ils étoient accoûtumez, & au bout d'un an les deux autres ſe joignirent à eux.

II. Converſion de Pierre Urſeole

Acta SS. Ben. ſæc. 5. p. 877. ſæc. 6. p. 312.

Romuald ſe diſtingua tellement par ſon zele, qu'il devint bien-tôt leur maître, & Marin lui-même ſe ſoûmit à ſa conduite. Pendant un an Romuald ne prit pour nourriture par jour qu'une poignée de poix chiches cuits; & pendant trois ans lui & Jean Gradenic vêcurent du bled qu'ils recueilloient en labourant à la

III. S. Romuald en Catalogne.

main redoublant ainſi par leur travail la rigueur du jeûne. Romuald ayant lû dans la vie des peres, que quelques-uns jeûnoient toute la ſemaine, hors le ſamedi & le dimanche, entreprit de les imiter, & vêcut ainſi plus de quinze ans. Enſuite il remit au jeudi le ſoulagement qu'il prenoit le ſamedi: tant pour ſe conformer à l'uſage de l'égliſe Romaine, que pour rendre le jeûne plus ſupportable, n'étant que de deux ou trois jours de ſuite. Il fit depuis la regle des ermites de jeûner tous les jours, hors le jeudi & le dimanche, auſquels ils pouvoient manger des herbes & uſer de toute ſorte de boiſſon: mais pendant les deux carêmes de l'année ils jeûnoient toute la ſemaine. Il défendoit aux autres de paſſer un jour entier ſans manger, quoiqu'il le fît ſouvent lui-même; & diſoit que quiconque aſpire à la perfection, doit manger tous les jours, enſorte qu'il aye tous les jours faim.

n. 15.

Vita Rom. n. 18.

Le comte Oliban, à qui le monaſtere de Cuſan avoit appartenu, étoit un ſeigneur de Catalogne chargé de grands pechez. Il vint un jour voir S. Romuald, & lui raconta toute ſa vie, comme en confeſſion, aprés quoi le ſaint homme lui dit, qu'il ne pouvoit ſe ſauver qu'en embraſſant la vie monaſtique. Le comte en fut ſurprit, & dit, que les hommes ſpirituels à qui il s'étoit déja confeſſé, ne lui avoient jamais conſeillé une ſi rude penitence. Il fit venir des évêques & des abbez qui l'avoient accompagné, & aprés avoir deliberé tous enſemble, ils vinrent à l'avis de Romuald: avoüant que la crainte les avoit empêché juſques-là de donner au comte ce conſeil. Alors Oliban convint avec Romuald d'aller au mont Caſſin, ſous pretexte de pelerinage, & d'y embraſſer la vie monaſtique.

Cependant

Cependant Sergius pere de Romuald, ſe fit moine au monaſtere de ſaint Severe prés de Ravenne, mais quelque tems aprés il s'en repentit & voulut retourner au monde. Les moines en donnerent auſſi-tôt avis à Romuald, qui reſolut d'aller au ſecours de ſon pere ; & chargea l'abbé Guerin & Jean Gradenic, de conduire le comte Oliban au mont Caſſin. Les Catalans apprenant que Romuald ſongeoit à quitter leur païs, en furent extremement affligez ; & aprés avoir cherché un moyen de prevenir cette perte, ils n'en trouverent point de plus ſeur, que d'envoyer des gens le tuer : afin d'avoir au moins ſes reliques, pour la protection du païs. Romuald en étant averti, ſe raſa entierement la tête, & comme les meurtriers approchoient de ſa cellule, il ſe mit à manger dés le grand matin. Ils crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & ſe retirerent ſans lui faire aucun mal

S'étant ainſi ſauvé de leur devotion brutale, il partit nuds pieds un bâton à la main : & arriva à Ravenne ; où trouvant ſon pere reſolu au retour au ſiecle, il lui mit les pieds dans des entraves, le chargea de fers & le frappa rudement, juſques à ce qu'en maltraitant ſon corps il eût gueri ſon ame, & l'eût fait revenir à ſa premiere reſolution. Il y perſevera & mourut ſaintement quelque tems aprés.

IV. Converſion du comte Oliban.

Pour le comte Oliban, ayant laiſſé ſes terres à ſon fils, il partit pour l'Italie avec l'abbé Guerin, Jean Gradenic & Marin, car Pierre Urſeole étoit déja mort. Oliban menoit avec lui quinze mulets chargez de ſon treſor : mais étant arrivé au mont Caſſin, il renvoya ſes gens fort ſurpris & fort affligez. Marin s'en alla peu de tems aprés en Poüille, & y demeura dans *Chr. Caſſ. lib. II. c. 19.*

la ſolitude où il fut enfin tué par des coureurs Arabes. L'abbé Guerin accoûtumé aux pelerinages, reſolut d'aller à Jeruſalem & Jean Gradenic avec lui: mais Oliban l'ayant appris, les pria avec larmes de ne le pas abandonner, puiſque Romuald le leur avoit recommandé. Ils partirent toutefois, mais à peine entroient-ils dans la pleine, quand le cheval de Guerin rompit la jambe à Gradenic: qui fut ainſi obligé de revenir au mont Caſſin, & s'étant fait bâtir une cellule prés du monaſtere, y vêcut prés de trente ans, & y finit ſaintement. Oliban fut dans la ſuite abbé de Cuſan, puis évêque d'Alzone, qui n'eſt plus qu'un village entre Carcaſſone & S. Papoul.

Act. SS. Ben. ſæc. 6. p. 313.

V. Commencement de S. Nil de Calabre.

Vita interpr. Cariophi. p. 3.

Saint Nil vint auſſi au mont Caſſin vers l'an 980. Il étoit né à Roſſane capitale de la Calabre, la ſeule ville que les Grecs y avoient conſervée, le reſte du païs étant deſolé par les courſes des Saraſins. Son beau naturel fut cultivé par l'étude: il liſoit continuellement l'écriture ſainte: & prenoit un plaiſir ſingulier aux vies des peres. Ce qui lui inſpira une grande averſion du vice & des mauvaiſes curioſitez: comme des caracteres & des paroles ſuperſtitieuſes contre diverſes accidens. Ayant perdu ſes parens, il demeura ſous la conduite d'une ſœur aînée, qui étoit auſſi trés-pieuſe: mais étant arrivé à la fleur de la jeuneſſe, il attira les deſirs de toutes les filles par ſa beauté & l'agrement de ſa voix; & de ſon côté il fut épris de la plus belle d'entre-elles, quoiqu'elle fût de baſſe naiſſance, & le premier fruit de leur union fut une fille. Toutefois la penſée de la mort & des ſupplices éternels, commença à le relever de cette chute; & ces ſentimens devinrent bien plus vifs dans une

p. 6.

fiévre violente dont il fut attaqué.

Un jour donc, ſans avoir rien dit à perſonne, il alla chez des gens qui lui devoient de l'argent, & leur dit, qu'il avoit trouvé une trés-belle vigne, & qu'il vouloit l'acheter. Il prit d'eux ce qu'ils avoient; & nonobſtant ſa fiévre il partit accompagné d'un moine nommé Gregoire, qui le conduiſoit à ſon monaſtere. En paſſant une riviere, il fut tout d'un coup delivré de ſa maladie : ce qu'il prit pour une marque aſſurée, que ce voyage étoit agreable à Dieu. Il arriva donc aux monaſteres de Mercure, & entre-autres grands perſonnages il y trouva Jean, Fantin & Zacarie. Il fut ſurpris de leur exterieur & de la pauvreté de leurs habits; & ſon zele pour la perfection en fut plus ardent. Eux de leur côté, voyant la ſageſſe de ce jeune homme, la douceur de ſa voix dans la lecture, & la penetration de ſon eſprit : jugerent dés-lors, que non ſeulement il feroit un grand progrés dans la vertu, mais qu'il ſeroit utile au ſalut de pluſieurs autres.

Mais peu de tems aprés il vint des lettres menaçantes de la part du gouverneur de la province, portant que ſi quelqu'un étoit aſſez hardi pour impoſer les mains à ce jeune homme, il auroit le poing coupé, & le monaſtere ſeroit confiſqué. Les ſuperieurs reſolurent donc de l'envoyer ſous une autre domination, pour recevoir le ſaint habit, & il ſe determina à entrer dans le monaſtere de Saint Nazaire. En chemin il rencontra un Saraſin, qui lui demanda qui il étoit, d'où il venoit & où il alloit. Nil lui p. 10.
dit ſimplement la verité, & le Saraſin fut ſurpris de lui voir prendre une telle reſolution étant ſi jeune : car il n'avoit pas trente ans, & il portoit encore ſon habit ſeculier qui étoit trés-riche. Tu devois atten-

tendre, dit-il, à la vieilleſſe, pour t'engager dans la vie monaſtique, ſi tu l'as reſolu. Non, répont-il, Dieu ne veut pas que nous ſoyons bons par neceſſité : un vieillard n'a plus la force de le ſervir, non plus que de porter les armes pour ſon prince. Je veux ſervir Dieu dans ma jeuneſſe, afin qu'il honore ma vieilleſſe. Le Saraſin touché de ce diſcours, lui montra le chemin, & le quitta en lui donnant des benedictions, & l'encourageant à ſuivre ſon deſſein. Nil fut ſaiſi de crainte, ſongeant au peril qu'il avoit évité; & ſa peur augmenta, quand il attendit le Saraſin revenir en courant, & criant qu'il l'attendît. Celui-ci l'ayant joint, lui donna des pains fort blancs qu'il avoit apportez, voyant qu'il n'avoit aucune proviſion, & lui fit excuſe de n'avoir rien de meilleur à lui donner : mais en même tems il blâma ſa crainte & la mauvaiſe opinion qu'il avoit de lui.

p. 13. Etant prés du monaſtere il rencontra un cavalier qui voulut le détourner d'y entrer, diſant mille maux des moines : les traitant d'avares, de glorieux, de gourmans. Je tiendrois, dit-il, tout entier avec mon cheval dans une des chaudieres de leur cuiſine. Nil vouloit lui répondre; mais il s'enfuit ſans l'écouter; & Nil entra enfin dans le monaſtere de S. Nazaire. L'abbé & les moines le reçurent avec grande charité, & le voyant fatigué du chemin, ils lui donnerent du poiſſon & du vin : mais il ſe contenta de pain & d'eau. Il pria qu'on lui donnât l'habit monaſtique, à condition toutefois qu'au bout de quarante jours il retourneroit au monaſtere, où il avoit d'abord été reçu. L'abbé vouloit auſſi-tôt qu'on l'eut fait moine, lui donner le gouvernement d'un autre monaſtere : mais Nil trouva

cette proposition si étrange que dés-lors il fit serment de n'accepter jamais aucune dignité.

VI. Vie eremetique de S. Nil.

Le tems étant accompli, il retourna au monastere de Mercure, où les peres le reçurent avec une grande joye : particulierement Fantin avec lequel il lia une amitié trés-étroite. On en parla quelque tems aprés à Jean superieur de tous ces monasteres, qui ayant éprouvé son obéïssance en plusieurs manieres, en demeura trés-satisfait, & le retint quelque tems auprés de lui. Ensuite, du consentement des peres, il se retira *p. 25.* prés du monastere dans une caverne où étoit un autel dedié à S. Michel. Là il s'imposa cette maniere de vie. Depuis le matin jusqu'à Tierce il s'appliquoit à écrire, *p. 28.* car il écrivoit bien & vîte. Depuis Tierce jusques à Sexte, il se tenoit devant la croix, recitant le pseautier & faisant mille genuflexions. Depuis Sexte jusques à None, il demeuroit assis, lisant & étudiant l'écriture sainte & les peres. Aprés avoir dit None & Vêpres, il sortoit de sa cellule pour se promener & se relâcher; sans toutefois se détourner de Dieu, qu'il consideroit dans ses creatures, meditant quelques passages des peres. Aprés le soleil couché il se mettoit à table & mangeoit ou du pain sec, ou sans pain des herbes cuites, ou du fruit selon la saison. Sa table étoit une grosse pierre, & son plat un morceau de pot de terre, il ne beuvoit que de l'eau & par mesure. Il essayoit d'imiter toutes les manieres de vivre qu'il lisoit dans les anciens. Ainsi il passa jusques à vingt jours sans manger que deux fois, & fit trois fois cette experience. Pendant un an il ne but qu'une fois le mois, quoiqu'il ne mangeat que du pain sec : mais il quitta cette pratique, pour ne se pas dessecher le poulmon;

p. 18.

car la soif ne l'incommodoit que les premiers huit jours. Toutefois il passoit souvent le carême sans boire & sans manger, ne prenant que la sainte communion. La nuit il donnoit une heure au sommeil, pour la digestion : ensuite il recitoit le psautier, faisant cinq cens genuflexions, puis il disoit les prieres des nocturnes & des matines. Car il étoit persuadé qu'un ermite doit faire beaucoup plus d'exercices de pieté que celui qui vit en communauté. Son habit étoit un sac de poil de chevre, qu'il portoit un an : & sa ceinture étoit une corde, qu'il n'ôtoit qu'une fois l'année, souffrant patiemment la vermine qui le rongeoit. Il n'avoit ni lit, ni siege, ni cofre ni sac : son encrier étoit de la cire appliquée sur du bois. Tel étoit son amour pour la pauvreté.

p. 35. Un des freres le pria de trouver bon qu'il demeurât avec lui, & l'ayant obtenu à grande peine, il lui dit : Mon pere, j'ai trois pieces d'argent, que voulez-vous que j'en fasse ? Nil lui dit : Donnez-les aux pauvres, & ne gardez que votre psautier. Il le fit : mais aprés avoir demeuré quelque tems avec le saint homme, il s'ennuya de cette vie si austere, & commença à chercher querelle pour le mettre en colere. Nil lui dit doucement : Mon frere, le Seigneur nous a appellé en paix. *I. Cor. VII. 15.* Si vous ne pouvez plus me souffrir, allez à la bonne heure où il vous plaira. Car je vois que vous ne pouvez vous défaire de l'ambition & du desir du sacerdoce. L'autre lui dit tout en colere : Rendez-moi mes trois pieces d'argent, & je m'en irai. Qu'avois-je affaire de les donner aux pauvres ? Nil lui répondit : Mon frere, écrivez sur un morceau de papier, que j'en recevrai la recompense dans le ciel, & le mettez sur l'au-

tel, & je vous les rendrai auſſi-tôt. L'autre voulut voir comment Nil, qui n'avoit pas une obole, accompliroit ſa promeſſe, & fit ce qu'il deſiroit. Nil ayant reçu ſon écrit, deſcendit au monaſtere de Caſtel, & y emprunta trois pieces d'argent qu'il lui donna. Le mauvais moine ſe retira, ſuivit ſes deſirs, & mourut quelque tems aprés. Mais Nil étant rentré dans ſa caverne, écrivit en douze jours trois pſautiers & acquitta ſa dette.

Quelques années aprés le bienheureux Fantin tomba dans une eſpece d'égarement d'eſprit qui parut ſurnaturel à ceux qui connoiſſoient ſa vertu. Car il ſortit de ſon monaſtere & alloit de côté & d'autre, faiſant des lamentations continuelles ſur les égliſes, les monaſteres & les livres. Il diſoit que les égliſes étoient pleines d'ânes & de mulets, qui les profanoient par leurs ordures: les monaſteres brûlez & perdus, les livres moüillez & devenus inutiles; enſorte qu'on n'auroit plus de quoi lire. Quand il rencontroit un des freres de ſon monaſtere, il le pleuroit comme mort; & diſoit: C'eſt moi qui t'ai tué mon enfant. En parlant ainſi il ne vouloit ni loger ſous un toit, ni prendre de nourriture ordinaire, mais errant par les deſerts, il vivoit d'herbes ſauvages. On crut que c'étoit une prediction de l'incurſion des Saraſins, qui deſolerent le païs peu de tems aprés: ou plûtôt de la decadence des monaſteres, & du relâchement de la diſcipline. Nil ſenſiblement affligé de voir l'abbé Fantin en cet état, le ſuivoit & s'efforçoit de lui perſuader de rentrer dans le monaſtere: mais Fantin l'aſſura qu'il n'y retourneroit point, & qu'il mourroit bien-tôt, comme il arriva en effet. p. 45.

Nil étant revenu à sa caverne, les peres du monastere de Fantin vinrent le prier de vouloir bien venir & leur choisir un abbé. Car ils le connoissoient assez pour n'oser lui proposer de l'être lui-même. Il entra dans le monastere & assembla la communauté dans l'église: mais aprés la priere, Luc frere du defunt abbé de Fantin prit Nil par les pieds, le conjurant au nom de la sainte Trinité & de tout ce qu'il y a de plus saint, d'être leur abbé. Nil retourna contre Luc ses propres conjurations, & le fit élire abbé: car quoiqu'il ne fût pas fort savant dans les saintes écritures, il avoit le talent de gouverner & une grande vertu. C'est ainsi que Nil évita cette tentation.

VII. Premiers disciples de saint Nil.

p. 49.

p. 54.

Pendant qu'il étoit encore dans sa caverne, il lui vint un disciple nommé Etienne, homme d'une grande simplicité, mais d'une patience & d'une obéïssance merveilleuse. Les Sarasins ayant couru pendant un an toute la Calabre, le bruit se répandit qu'ils viendroient aussi au canton de Mercure, & qu'ils n'épargneroient ni monasteres ni moines. Tous se refugierent dans les châteaux les plus proches; & Etienne se trouvant au monastere de S. Fantin, suivit les moines, n'ayant pas le tems de retourner à la caverne. Nil lui-même voyant déja la poussiere qui marquoit la marche des ennemis, ne voulut pas tenter Dieu, & se cacha dans un lieu détourné: puis il revint le jour suivant à sa caverne, d'où ils avoient emporté le cilice qu'il avoit pour changer. Etant descendu au monastere, il trouva qu'ils y avoient tout ravagé; & croyant qu'ils avoient enlevé Etienne, il resolut de se rendre esclave avec lui. Mais il apprit qu'il s'étoit sauvé avec les moines; & aprés que les Sarasins furent passez, Nil & Etienne

retournerent

retournerent à leur caverne, & reprirent leur premiere façon de vivre.

Quelque tems aprés Nil ayant envoyé Etienne à Rossane pour acheter du parchemin: il en revint accompagné d'un vieillard nommé George des principaux de la ville, qui croyoit être appellé de Dieu à mener la vie solitaire, & s'offrit à Nil pour faire ce qu'il lui plairoit. Nil lui répondit: Mon frere ce n'est pas pour nôtre vertu que nous demeurons dans ce desert: mais parce que nous ne pouvons porter la regle de la vie commune, nous nous sommes separez des hommes, comme des lepreux. Vous faites bien de chercher vôtre salut: allez donc à quelque communauté, où vous trouverez le repos de l'ame & du corps. Mais George demeura ferme & ne voulut point quitter le saint, qui conçut pour lui une affection filiale. p. 58. p. 60.

Enfin comme les Sarasins revenoient de tems en tems en ces quartiers là, & que la caverne étoit sur leur passage: Nil & ses disciples jugerent qu'ils ne pouvoient y demeurer. Il vint donc s'établir auprés de Rossane en un lieu qui étoit à lui, où il y avoit un oratoire de S. Adrien. Là il lui vint encore quelques disciples, & par la suite du tems ils se trouverent jusqu'à douze & plus: ensorte que ce lieu devint un monastere. Il y avoit deux freres dans le voisinage, qui touchez d'envie commencerent à médire de saint Nil, & le traiter d'hypocrite & d'imposteur: mais il ne s'en défendit qu'en leur donnant des benedictions & des loüanges; & un jour qu'ils l'avoient extremement maltraité, il vint les trouver comme ils mangeoient, se mit à genoux & leur demanda pardon. Enfin il les gagna tellement, que l'aîné en mourant lui donna tout son bien, & lui recom- p. 63.

manda ſon frere. Il ne vouloit point que ſon monaſtere eût rien au de là du neceſſaire, diſant que ce ſurplus n'étoit qu'avarice. Trois de ces moines ayant un jour mangé hors de la maiſon, il leur dit : Etes-vous mes eſclaves, pour vous cacher ainſi de moy? Vous êtes mes freres, nôtre pain eſt vôtre travail; & perſonne ne vous contraint à rien faire contre vôtre volonté

p. 69.

Sa communauté croiſſant, il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé ou d'hegumene, pour mieux obſerver le precepte de l'évangile de ne point ſe nommer maître: mais il donna le titre d'hegumene à d'autres, dont le premier fut Proclus, homme trés ſavant dans les auteurs ſacrez & profanes, & qui laiſſa lui-même pluſieurs écrits.

p. 71.

Matth. XXIII. 8.

Un grand tremblement de terre qui arriva dans la Campanie & la Calabre, ayant preſque renverſé la ville de Roſſane: Saint Nil voulut aller voir ce deſaſtre de ſa patrie. Mais pour ſe déguiſer, il mit autour de ſa tête une peau de renard, qu'il avoit trouvée en chemin, & portoit ſur l'épaule ſon manteau pendu à ſon bâton. Les enfans lui jettoient des pierres, & crioient aprés lui: Au caloyer Bulgare, d'autres l'appelloient Franc ou Armenien. Le ſoir s'étant remis en ſon état ordinaire, il entra dans la grande égliſe, pour prier la ſainte Vierge ſa patrone, & fut reconnu de quelques prêtres, qui ſe jetterent à ſes pieds, fort ſurpris de ſon arrivée. Aprés les avoir conſolez par ſes diſcours de pieté, il demeura avec un nommé Caniſcas, dont il avoit été diſciple: l'exhortant à quitter le monde, car il avoit toûjours mené une vie fort pure. Mais il ne put le perſuader, à cauſe de l'avarice qui le dominoit; & il mourut quelque tems aprés, avec un repentir inuti-

p. 72. *V. Chr. Caſs. lib.* II. *c.* II.

le de ne l'avoir pas écouté.

Il faisoit souvent reflexion sur la douceur de la solitude, & le dégagement de la parfaite pauvreté, sans soins comme sans biens; & il trouvoit qu'en vivant avec les autres, loin d'avancer dans la vertu on recule: leur conversation même lui étoit à charge, parce qu'elle le détournoit de la contemplation & de l'occupation interieure. A ces pensées il opposoit ce precepte de l'apôtre: Que personne ne cherche son avantage, mais celui des autres pour leur salut. Il resolut donc d'éprouver ses disciples par quelque commandement déraisonable; & s'ils y obéïssoient sans examen, prendre le parti de demeurer avec eux. Un jour aprés l'office du matin, il leur dit: Mes peres, nous avons planté trop de vignes, & ce n'est qu'avarice d'avoir plus que le necessaire: venez en couper une partie. Ils y consentirent, & ayant pris la coignée sur son épaule il les mena à la plus belle de leurs vignes & du plus grand raport. Ils le suivirent tous, & se mirent à couper depuis le matin jusqu'à tierce. Alors voyant leur obéïssance, il promit à Dieu de ne les quitter de sa vie. Mais le bruit de cette action s'étant répandu d'un côté jusques au mont Athos, & de l'autre jusqu'en Sicile, personne n'y pouvoit rien comprendre, & on l'interpretoit diversement.

p. 78.

1. Cor. x. 24.

VIII.
Il est visité par Theophylacte & Leon

p. 82.

Un jour comme il étoit à Rossane un peu indisposé, Theophylacte metropolitain de Calabre & le domestique Leon, tous deux gens d'esprit & savans, vinrent le voir avec des magistrats, des prêtres & une grande partie du peuple: à dessein de lui faire des questions sur l'écriture, plûtôt pour l'éprouver que pour s'instruire. Aprés qu'ils se furent saluez & assis, Nil donna au

domeſtique un livre qu'il avoit à la main, & lui fit lire cette ſentence: que de dix mille ames, à peine s'en trouve-t-il une dans le tems preſent, qui ſorte entre les mains des anges. Ils commencerent à dire tous d'une voix: A Dieu ne plaiſe, cela n'eſt pas vrai: celui qui l'a dit eſt heretique. C'eſt donc en vain que nous avons été baptiſez, que nous adorons la croix: que nous communions & portons le nom de chrétiens. Nil voyant, que le metropolitain & le domeſtique ne diſoient rien à ceux qui parloient ainſi, répondit doucement: Que direz-vous ſi je vous montre que S. Baſile, S. Chryſoſtome, S. Ephrem, S. Theodore Studite, S. Paul même, & l'évangile diſent la même choſe? Dieu ne vous a point d'obligation de ce que vous venez de dire. Vous n'oſeriez faire profeſſion d'aucune hereſie, le peuple vous lapideroit. Mais ſachez, que ſi vous n'êtes vertueux & trés-vertueux, vous n'éviterez point la peine éternelle. Ils furent touchez de ce diſcours; & commencerent tous à ſoupirer & à dire: Malheur à nous pecheurs que nous ſommes.

Nicolas protoſpataire lui dit: Mon pere, pourquoi l'évangile dit-il: Celui qui donnera à un de ſes moindres un verre d'eau froide, ne perdra pas ſa recompenſe? Il répondit: Cela eſt dit pour ceux qui n'ont rien, afin que perſonne ne s'excuſe ſur ce qu'il n'a pas de bois pour faire chauffer l'eau. Un autre lui dit: Mon pere, je voudrois ſavoir ſi Salomon eſt ſauvé ou damné. Nil ſachant que c'étoit un debauché lui dit: Et moi je voudrois ſavoir, ſi vous ſerez ſauvé ou damné. Que nous importe à vous & à moi que Salomon le ſoit? C'eſt pour nous qu'il eſt écrit: Quiconque regarde une femme pour la deſirer a déja commis l'adultere. Quant à

Math. x. 42.

Math. v. 28.

Salomon, nous ne trouvons nulle part dans l'écriture, qu'il ſe ſoit repenti, comme nous le trouvons de Manaſſés.

Un prêtre ſe leva enſuite & dit : Mon pere, de quel arbre Adam mangea-t-il dans le paradis? il répondit: D'un pommier ſauvage. Tous ſe prirent à rire, & Nil leur dit: N'en riez pas, la reponſe eſt conforme à la demande. Comment vous dirions-nous ce que l'écriture ne nous a point decouvert? Au lieu de penſer comment vous avez été formé, comment vous avez été mis dans le paradis, les preceptes que vous avez reçûs & que vous n'avez pas gardez; ce qui vous a fait chaſſer du paradis & comment vous pourrez y rentrer : au lieu de tout cela vous me demandez le nom d'un arbre, & quand vous l'auriez appris, vous demanderiez enſuite quelle en étoit la racine, ou les feüilles ou l'écorce, & s'il étoit grand ou petit. Aprés quelques autres entretiens, ils ſe retirerent, & le metropolitain lui-même, dit, que ce caloyer étoit un grand perſonnage.

IX. Converſion d'Eupraxius.

Eupraxius gouverneur de Calabre, avoit fondé à Roſſane un monaſtere de filles, qui étant tombé en décadence, l'orſqu'Eupraxius fut retourné à C. P. ſaint Nil avoit pris ſoin de le retablir. Toutefois des gens mal intentionez dirent à Eupraxius, que Nil avoit pillé ce monaſtere: ce qui lui fit écrire des lettres menaçantes contre le ſaint. Il revint en Calabre comme gouverneur, & tous les abbez de la province vinrent avec des preſens le complimenter & lui demander ſa protection. Il n'y eut que Nil qui n'y alla point, & demeura en paix dans ſon monaſtere, priant Dieu pour le ſalut du gouverneur. Ce qui augmenta beaucoup

p. 80.
p. 93.

ſon indignation, & il cherchoit les moyens de la ſatiſfaire. Mais il lui vint un ulcere qui le tourmenta pendant trois ans, & lui conſuma les parties que l'on ne nomme point, avec une infection inſuportable. Il reconnut que c'étoit la punition de ſes débauches; ſe repentit de ſes emportemens contre le ſaint abbé, & l'envoya prier de le venir voir & lui donner ſa benediction. Le ſaint homme ſe fit prier long-tems pour l'humilier à ſon tour, & n'y alla qu'au bout des trois ans, loſqu'il ſût que le mal attaquoit déja les parties nobles.

Le gouverneur lui embraſſa les pieds fondant en larmes, & Nil l'ayant relevé, il lui fit la confeſſion de tous ſes pechez, & le conjura de lui donner l'habit monaſtique; diſant qu'il avoit fait vœu d'être moine. Le ſaint lui répondit: Tous ceux qui ont peché aprés le baptême, ſont obligez ſans aucun vœu à embraſſer la penitence: mais quant à vous donner l'habit, je ne ſuis qu'un ſimple moine ſans aucun ordre eccleſiaſtique. Voici un metropolitain, c'étoit celui de ſainte Severine, voici des évêques & des archimandrites, c'eſt à eux d'accomplir vôtre ſouhait. Toutefois Eupraxius le pria tant, qu'il lui coupa les cheveux de ſa main, & le revêtit de l'habit monaſtique en preſence des évêques & des abbez. Alors le gouverneur les pria à manger, & les ſervit à table lui-même, tant il ſe trouva de force. Puis il diſtribua de ſa main aux pauvres tout ce qu'il avoit, ou le legua aux égliſes: il affranchit tous ſes eſclaves, & mourut trois jours aprés plein de componction & d'eſperance. Il avoit fait Nil executeur de ſon teſtament: mais le ſaint homme ne voulut point s'embaraſſer dans tant d'affaires & s'en déchargea ſur le metropolitain.

p. 95.

Il delivra plusieurs possedez, en leur faisant faire l'onction de l'huile par les prêtres, ou les envoyant à Rome aux tombeaux des apôtres : mais il ne vouloit pas leur faire le moindre signe de croix de sa main. Quelque repugnance qu'il eût à venir dans le monde, & en voir le tumulte, il ne laissoit pas dans l'occasion d'interceder pour le peuple auprés des magistrats : afin de sauver les malheureux opprimez, & quelquefois les coupables. Et il ne craignoit point de souffrir pour cet effet la fatigue de marcher à pied & les incommoditez des saisons. Plusieurs des officiers, qui venoient en Italie, lui offroient de grandes sommes d'argent, pour la subsistance de sa communauté, ou pour les pauvres : mais il leur disoit : Mes freres seront heureux, suivant le pseaume, s'ils vivent du travail de leurs mains ; & les pauvres crieront contre vous, comme retenant leur bien, & m'admireront comme possedant tout sans rien avoir.

X. Autres actions de saint Nil.

p. 101.

p. 107.

p. 109.

Psal. 127.

Un eunuque de la chambre de l'empereur, l'ayant prié de le venir voir lui dit : Je n'ai point de parens, & j'ai de grands biens : j'ai resolu de les donner à Dieu & de fonder un monastere. Venez avec moy à Constantinople, je prendrai le saint habit de vôtre main & je vous ferai converser familierement avec les empereurs, comme vous êtes ici avec moy. Nil fit selon sa coûtume le signe de la croix sur sa poitrine, & repondit à l'eunuque : Vôtre dessein est beau & agreable à Dieu, mais il ne me convient pas de quitter mon desert & les pauvres qui souffrent avec moy, pour me promener dans les villes & me charger d'affaires. Manque-t-on à Constantinoples de moines & d'abbez, pour donner l'habit à ceux qui veulent quitter le monde ? Que si vous vou-

p. 122.

lez absolument que je vous le donne, venez marcher dans la voye étroite avec nous. L'eunuque insistoit à accomplir son dessein, & le saint abbé l'ayant quitté, remercioit Dieu de l'avoir delivré de ce piege de l'ennemi.

p. 115. L'archevêque de Rossane étant mort, tous s'accorderent qu'il falloit surprendre l'abbé Nil, & le forcer à remplir cette place. Les magistrats & les principaux du clergé marchoient déja pour executer leur dessein: mais quelqu'un les prevint, croyant porter au pere une agreable nouvelle. Il le remercia & lui fit même donner un present : mais il se retira au fonds d'une montagne avec un des moines, & se cacha si bien qu'on ne pût jamais le trouver. Les prêtres & les magistrats qui étoient venus au monastere, aprés avoir bien cherché & long-tems attendu, s'en retournerent fort affligez, & furent contraints d'élire un autre archevêque.

p. 120. Quelque tems aprés les Sarasins ayant fait une incursion dans la Calabre, saint Nil se retira dans la forteresse avec ses moines; excepté trois qui étant demeurez dans le monastere, furent pris & emmenez en Sicile. Saint Nil songea à les retirer, & ayant amassé cent tarins d'or des revenus du monastere, il les envoya à Palerme par un frere fidele : avec un mulet qu'on lui avoit donné, & une lettre adressée à l'écrivain de l'emir, qui étoit chrétien & pieux. Il lût la lettre à l'emir son maître, qui admira la sagesse & la vertu du saint abbé; & ayant fait venir les moines, il les traita avec honneur, & retint seulement le mulet pour se souvenir d'eux: mais il les renvoya avec l'argent & plusieurs peaux de cerfs, les chargeant d'une lettre où

où il disoit : C'est ta faute de ce que tes moines ont été maltraitez ; si tu t'étois fait connoître à moi, je t'aurois envoyé une sauvegarde, avec laquelle tu n'aurois pas eu besoin de sortir de ton monastere ; & si tu voulois bien venir chez moi, tu pourrois t'établir dans tout le païs, & je te traiterois avec toutes sortes d'honneur & de respect.

XI. Saint Nil se retire au mont Cassin.

p. 123.

Le saint homme prévoyant que toute la Calabre alloit être ravagée par les Sarasins, resolut d'en sortir : mais il ne voulut pas aller en Orient, craignant la grande opinion que l'on avoit de lui : car sa reputation étoit venuë jusques aux empereurs. Il aima donc mieux demeurer chez les Latins, où il croyoit être inconnu : mais il étoit par tout regardé comme un apôtre. Car étant venu à Capouë, il fut reçu avec trés-grand honneur par le prince Pandolfe & les premiers de la ville, jusques-là qu'ils vouloient le faire leur évêque, & l'eussent fait, si le prince ne fut mort. Mais ils appellerent Aligerne abbé du mont Cassin, & lui enjoignirent de donner au saint abbé un des monasteres de la dépendance du sien tel qu'il voudroit.

Saint Nil étant donc allé voir le fameux monastere du mont Cassin, toute la communauté vint au-devant de lui jusques au pied de la montagne, les prêtres & les diacres revêtus de leurs ornemens comme un jour de fête, portant des cierges & des encensoirs. Il guerit toutes leurs maladies corporelles & spirituelles, & admira le bel ordre & la regularité de cette maison, qu'il trouva au-dessus de celle des Grecs. Ensuite l'abbé Aligerne & les principaux d'entre les moines le conduisirent au monastere qui lui étoit destiné : savoir S. Michel en Valdeluce, où il demeura

quinze ans. L'abbé & les moines le prierent de venir avec toute ſa communauté au grand monaſtere, & d'y celebrer l'office en Grec. D'abord il s'en excuſoit par humilité, mais enfin il l'accorda. Il compoſa un hymne en l'honneur de S. Benoît, comprenant tous ſes miracles ; & prenant toute ſa communauté, qui étoit de plus de ſoixante moines, il monta au mont Caſſin, & y celebra les vigiles d'un chant fort harmonieux, car il y en avoit pluſieurs qu'il avoit inſtruits à lire & à chanter parfaitement.

Aprés l'office tous les moines Latins vinrent le trouver avec la permiſſion de leur abbé, & lui firent divers queſtions, ſur les devoirs des moines & ſur des paſſages de l'écriture: & il leur répondit en latin. Un
p. 232. lui demanda : Si une fois l'année je mange de la viande par condeſcendance pour mon corps, quel mal y aura-t-il ? S. Nil répondit : Si vous vous portez bien toute l'année, & qu'une ſeule fois vous tombiez & vous rompiez une jambe, quel mal y aura-t-il ? Ils l'interrogerent auſſi touchant le jeûne du ſamedi. Il
Rom. XIV. 3. répondit : Que celui qui mange ne mépriſe point celui qui ne mange pas, & que celui qui ne mange pas ne condamne point celui qui mange. Si vous nous reprenez de ce que nous ne jeûnons pas le ſamedi, prenez garde de ne pas combattre les colomnes de l'égliſe, S. Athanaſe, S. Baſile, S. Gregoire, S. Chryſoſtome & les conciles mêmes. Nous faiſons bien de ne pas jeûner le ſamedi, pour nous oppoſer aux Manichéens, qui s'affligent ce jour-là en haine de l'ancien teſtament ; mais nous ne nous abſtenons pas du travail, pour ne nous pas conformer aux Juifs. Vous avez auſſi raiſon de jeûner ce jour là, pour vous preparer au dimanche.

Aligerne abbé du mont Caſſin avoit ſuccedé à Majelpot en 949. & gouverna pendant trente-ſept ans. Il étoit de Naples, & avoit été moine à ſaint Paul de Rome ſous l'abbé Baudoüin. Il s'appliqua à rétablir le monaſtere, qui ne s'étoit pas encore relevé de la deſolation arrivée ſous l'abbé Berthier. Aligerne fit revenir pluſieurs terres uſurpées par des ſeigneurs voiſins, ce qui lui attira des mauvais traitemens : mais il fut protegé par Landolfe prince de Capoüe. Il repeupla les terres deſertes, rebâtit l'égliſe & les lieux reguliers, enſorte que le mont Caſſin fut comme renouvellé de ſon tems. Il mourut l'an 986.

AN. 984.

Act. SS. Ben. ſec. 5. p. 645.

Sup. liv. LIII. n. 47.

XII. Mort de Benoît VII. Jean XIV. Jean XV. papes.

A Rome le pape Benoît VII. mourut le dixiéme de Juillet 984. indiction douziéme, aprés huit ans & demi de pontificat, & fut enterré à ſainte Croix de Jeruſalem. Son ſucceſſeur fut Pierre évêque de Pavie, qui avoit été chancelier de l'empereur Otton II. Il changea de nom par reſpect, comme l'on croit, pour S. Pierre, & prit celui de Jean XIV. Il ne tint le ſiege que huit mois : car Francon, qui s'étoit fait ordonner pape dix ans auparavant ſous le nom de Boniface VII. revint de C. P. ſur la nouvelle de la mort de Benoît VII. Sa faction étant la plus puiſſante, Jean XIV. fut arrêté & mis au château S. Ange, puis depoſé ; & au bout de quatre mois il mourut de faim & de miſere dans cette priſon le vingtiéme d'Août 985. Ainſi Boniface fût reconnu pape & tint le ſiege onze mois, au bout deſquels il mourut ſubitement. Les ſiens mêmes le haïſſoient tellement, qu'aprés ſa mort ils le percerent à coups de lances, le traînerent par les pieds, & le laiſſerent tout nud dans la place devant le cheval de Conſtantin. Mais le lendemain matin quelques

Baron. an. 984. Papebr. conat. 167.

Sup. liv. LVI. n. 36.

Mſ. ap. Papebr.

AN. 986. clercs ramasserent ce cadavre dechiré, & l'ensevelirent. On élut ensuite Jean, Romain de naissance, fils de Robert, qui tint le S. siege quatre mois sans être sacré; c'est pourquoi il n'est point compté entre les papes. Enfin on élut Jean XV. Aussi Romain, fils de Leon prêtre, qui fut sacré le vingt-cinquiéme d'Avril 986. & tint le saint siege dix ans.

XIII. Fin de S. Dunstan.

Vita Dunst. n. 38. *sac.* 5. *Ben. p.* 682.

De son tems mourut S. Dunstan la lumiere de l'Angleterre. Quatre ans auparavant saint Ethelvolde de Vinchestre étant venu à Cantorberi avec l'évêque de Rochestre, Dunstan les reçut avec grande joye, parce que c'étoit par ses soins qu'ils avoient été nourris, instruits & élevez aux premiers honneurs de l'église. Aprés avoir passé plusieurs jours ensemble en douces conversations, l'archevêque les conduisit hors la ville; & quand il falut se separer, il commença à fondre en larmes, ensorte qu'elles lui coupoient la parole. Les deux évêques étonnez lui en demanderent la cause. C'est que je sai, dit-il, que vous devez mourir bientôt. En effet l'évêque de Rochestre étant à peine rentré dans sa ville, fut attaqué d'une maladie violente, qui l'emporta en peu de jours; & l'évêque de Vinchestre tomba malade avant même que d'arriver chez lui. Il mourut le premier jour d'Août l'an 984. la vingt-deuxiéme année de son épiscopat. L'église honore sa memoire le jour de sa mort; & on lui attribuoit plusieurs écrits que nous n'avons plus.

Sac. 5. *Bened. p.* 607. 622.

Martyr. R. 1. *Aug.*

Vita S. Elfegi. n. 3.

Sac. 5. *Ben. p.* 116.

Sup. liv. LVI. *n.* 30.

Aprés la mort de S. Ethelvolde, il y eut une grande division pour l'élection du successeur, entre les clercs qui avoient été chassez de l'église de Vinchestre pour leurs dereglemens, & les moines qui avoient été mis à leur place: car chaque parti en vouloit un de son

corps. Saint Dunſtan s'étant mis en priere pour demander à Dieu de lui faire connoître celui qui étoit digne de remplir ce ſiege : ſaint André lui apparut, & lui ordonna de prendre Elfege abbé de Bath, & le ſacrer évêque de Vincheſtre. C'étoit un grand perſonnage, & il fut depuis archevêque de Cantorberi. AN. 988.

Le jour de l'Aſcenſion 17. de Mai 988. aprés la lecture de l'évangile, S. Dunſtan prêcha à ſon ordinaire : puis il continua la meſſe & donna la benediction ſolemnelle avant la communion. Il exhorta encore ſon peuple à ſe détacher des choſes de la terre ; & aprés avoir donné le baiſer de paix, il ne put ſe contenir davantage, & leur dit de ſe ſouvenir de lui, & que le jour étoit proche où Dieu l'appelleroit. Alors il s'éleva de grands cris, on vit couler des torrens de larmes ; & un prêtre nommé Elgar docte & vertueux, qui fut depuis évêque, declara que le matin même il avoit vû des anges dire à Dunſtan qu'il ſe tint prêt pour partir le ſamedi. *Vita n. 42.*

Aprés le dîné l'archevêque revint à l'égliſe & marqua le lieu de ſa ſepulture. Comme il remontoit pour aller ſe repoſer, ainſi qu'il avoit accoûtumé pendant l'été : ceux qui le ſuivoient en grand nombre le virent élevé de terre & monter en l'air. Ils en furent effrayez, & étant revenu à bas, il leur dit : Vous voyez où Dieu m'appelle ; & perſonne ne doit deſeſperer de venir au ciel en ſuivant mes traces. Cherchez en tout à pratiquer la volonté de Dieu. Ne vous mettez pas en peine de paroître bons, mais de l'être : ni de ne paroître pas méchans, mais de ne l'être pas. Je vous predis que la nation Angloiſe ſouffrira beaucoup & long-

AN. 988. tems de la part des étrangers : mais à la fin la misericorde de Dieu se répandra sur elle. En parlant ainsi, le saint prelat sentit que les forces de son corps diminuoient peu à peu. Neanmoins il continua tout ce jour là & le vendredi suivant à instruire & consoler tous ceux qui venoient se recommander à lui, & lui demander sa benediction.

Le samedi dix-neuviéme de Mai il fit celebrer devant lui les saints mysteres, & ayant reçû le viatique, il fit une fervente priere d'action de graces aprés laquelle il expira. Il fut enterré dans l'église de S. Sauveur sa cathedrale, au lieu qu'il avoit marqué devant les degrez de l'autel. Les regrets de son peuple furent extrêmes; & il se fit depuis à son tombeau un grand nombre de miracles, dont nous avons une histoire fidelle, par le moine Osberne qui vivoit dans le siecle suivant, & qui écrivit le premier la vie du saint. Saint Dunstan retablit les lettres en Angleterre aussi-bien que la discipline monastique : on lui attribuë plusieurs écrits, dont il reste peu qui soient certainement de lui. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Sac. 5. p. 689.

Martyr. R. 19. Maj.

XIV. S. Adalbert quitte Prague.

Sup. liv. LVI. n. 56.

Vita n. 11. sac. 5. act. Ben. p. 853.

L'année suivante 989. S. Adalbert de Prague vint à Rome, consulter le pape comment il se devoit conduire, attendu l'indocilité de son peuple. Depuis qu'il étoit évêque il avoit mené une vie exemplaire, & s'étoit parfaitement acquitté de tous ses devoirs. Il partagea en quatre les revenus de l'église selon les canons : la premiere pour les reparations & les ornemens de l'église, la seconde pour les chanoines, la troisiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour lui. Il distribuoit de grandes aumônes à toutes les fêtes, & nourrissoit tous les jours douze pauvres. Il avoit un lit de

parade, mais il couchoit ſur la terre & tout au plus ſur un cilice, dormant peu & paſſant la plûpart de la nuit en prieres. Il obſervoit comme les moines le ſilence depuis complies juſqu'à prime : aprés prime il donnoit audience, puis il travailloit de ſes mains, ou liſoit l'écriture ſainte avec ſes chapelains. Il viſitoit ſoignenſement les priſonniers & les malades. Il prêchoit aſſiduëment & mêloit dans ſa conduite la ſeverité & la douceur. AN. 989.

Mais ſon peuple profitoit peu de ſes inſtructions : la plûpart ſembloient affecter de commettre les deſordres dont il vouloit les retirer, & s'obſtiner à leur perte. Voyant donc, que loin de leur être utile, il ſe nuiſoit à lui-même : il reſolut de les quitter, principalement pour trois ſortes de pechez : la pluralité des femmes, les mariages des clercs, la vente des eſclaves Chrétiens aux Juifs. Dans le même tems qu'Adalbert étoit prêt à partir pour Rome, il ſe rencontra que le moine Straquaz vint à Prague. Il étoit fils de Boleſlas le cruel & frere de Boleſlas le pieux, qui regnoit alors en Boheme. Le pere pour expier la mort de S. Venceſlas, donna ce fils à S. Emmeran de Ratiſbone, où il embraſſa la vie monaſtique. Il étoit donc venu aprés pluſieurs années, par la permiſſion de ſon abbé, voir ſon païs, ſes parens & le duc ſon frere. L'évêque Adalbert l'ayant pris en particulier, lui fit de grandes plaintes de la malice de ſon peuple, des mariages inceſtueux & des divorces, de la déſobéïſſance & de la negligence du clergé, de l'arrogance & de la puiſſance intolerable des ſeigneurs. Enfin il lui decouvrit ſon deſſein d'aller à Rome conſulter le pape, & ne jamais revenir à ce peuple indocile.

n. 14.

Chr Magdeb. ap. Mabill. p. 869.

Il ſe rencontre heureuſement, ajoûta-t-il, que vous

AN. 989.

êtes frere du duc, ils vous obéïront plûtôt qu'à moi; vous pourrez les reduire par l'autorité de vôtre frere: vôtre noblesse, vôtre sience & la sainteté de vôtre profession vous rendent digne de l'épiscopat, je vous le cede volontiers; & je solliciterai le pape de vous l'accorder de mon vivant. En parlant ainsi, il lui mit entre les bras le bâton pastoral qu'il tenoit. Mais Straquaz le jetta par terre avec indignation, & dit: Je ne suis ni digne ni capable de l'épiscopat; je suis moine & mort au monde. L'évêque lui répondit: Sachez, mon frere, sachez que ce que vous ne voulez pas faire maintenant à propos, vous le ferez ensuite, & ce sera à vôtre perte.

XV. S. Adalbert à Rome.

Adalbert vint à Rome en 989. & le pape Jean XV. lui conseilla de quitter son peuple rebelle, plûtôt que de se perdre avec lui. Ayant donc resolu de passer le reste de sa vie en païs étranger, il commença par distribuer tout son argent aux pauvres. L'imperatrice Theophanie mere d'Otton II. qui regnoit alors se trouva dans le même tems à Rome; & sachant que l'évêque Adalbert vouloit aller en pelerinage à Jerusalem, elle le fit venir secretement & lui donna tant d'argent, que le jeune Gaudence frere d'Adalbert le pouvoit à peine lever de terre. Elle l'obligeoit à le prendre pour la dépense de son voyage: mais le saint évêque le distribua tout aux pauvres la nuit suivante.

Ayant renvoyé ses gens en Boheme, il changea d'habit, acheta un asne, pour porter le bagage, & se mit en chemin avec trois personnes seulement, pour aller à Jerusalem. Il passa au mont Cassin, & y fut reçu avec honneur, sans être connu. Quelques jours aprés comme il en vouloit partir, l'abbé Manson successeur d'Aligerne

d'Aligerne le vint trouver avec les principaux du monastere, & lui dit : Vous entreprenez un long voyage & plein de grandes distractions : il est bon de quitter le monde, mais il n'est pas avantageux de changer de place tous les jours. Il vaut mieux se fixer en un lieu, suivant les maximes de nos peres. Adalbert reçut ce conseil comme venu du ciel, & resolut de s'arrêter au mont Cassin, pour y passer le reste de sa vie. *Chr. Cass. lib. II. c. 17.*

Mais un des principaux du monastere lui dit un jour, avec plus d'affection que de discretion : Mon pere, vous ferez trés-bien de prendre ici l'habit monastique, & demeurer avec nous : car comme vous êtes évêque, vous consacrerez nos églises, & ordonnerez nos clercs. Adalbert voyant qu'il étoit découvert, fut sensiblement affligé de ce discours ; & aussi-tôt il alla à Valdeluce consulter S. Nil sur ce qu'il avoit à faire. S. Nil connut d'abord par quel mouvement il agissoit, & dit depuis, qu'il n'avoit jamais vû personne plus fervent dans l'amour de Dieu que ce jeune homme. Mais il lui dit : Je vous recevrois, mon fils, dans ma communauté, si ce n'étoit lui nuire sans vous servir. Vous voyez à ma barbe & à mon habit que je suis Grec & étranger ; & le lieu que nous habitons appartient à ceux que vous quittez : si je vous reçois ils me chasseront, & vous serez encore plus incertain du lieu de vôtre retraite. Je vous conseille de retourner à Rome, & d'aller trouver de ma part l'abbé Leon : avec une lettre par laquelle je le prierai de vous garder chez lui, ou du moins de vous recommander à l'abbé de saint Sabas.

Adalbert étant revenu à Rome, s'informa du monastere de l'abbé Leon, & apprit que c'étoit celui de S. Alexis. Leon voulant l'éprouver le rebuta d'abord,

& lui parla durement : mais le voyant ferme, il le mena au pape pour ne rien faire que de son consentement, & de l'avis des cardinaux. Enfin il lui donna l'habit le jeudi saint l'an 990. sans savoir qui il étoit. Deux de ceux qui avoient suivi Adalbert l'abandonnerent, voyant qu'il vouloit se faire moine : il n'y eut que son frere Gaudence, qui lui demeura fidele, & embrassa la même profession. Adalbert s'exerçoit à l'obéïssance & à l'humilité, servant aux travaux les plus bas dans le monastere.

Chr. Magdeb. Ms. ap. Mabill.

XVI. Libentius archev. de Breme.

Act. SS. Ben. sæc. 6. ex Ada. lib. II. c. 19.

Adaldague archevêque de Breme étoit mort dés l'an 988. indiction premiere le vingt-huitiéme d'Avril, aprés cinquante-trois ans d'épiscopat ; & Libentius lui avoit succedé. Ce prelat trés-savant & trés-vertueux, étoit venu d'Italie avec l'évêque Adaldague, & le pape Benoît V. lorsqu'il fut relegué en Saxe ; & Adaldague ne trouva que Libentius, à qui il pût confier le gouvernement du diocese de Hambourg. Il reçut le pallium du pape Jean XV. & le bâton pastoral de l'empereur Otton III. & fut le premier archevêque de Breme consacré par ses suffragans. Car jusques-là cet archevêque étoit sacré par celui de Mayence : mais Adaldague ayant obtenu du pape Agapet le pouvoir d'ordonner des évêques en Danemarc & dans les autres païs septentrionaux, ses successeurs furent ordonnez par les évêques de leur dépendance.

Adam. c. 50. 51.

Mabill. p. 128.

Libentius se trouve aussi nommé Lievizo, par une corruption de son nom, venuë apparemment de la prononciation des barbares. Sa pureté étoit telle, qu'il ne se laissoit voir aux femmes que rarement : ses jeûnes le rendoient toûjours pâle, son humilité le faisoit paroître dans le cloître comme un simple moine : car c'étoit

des moines qui servoient l'église de Breme, comme les autres qu'ils avoient fondez. Il se contentoit des biens de son église, & n'alloit guere à la cour pour les augmenter. Il demeuroit en repos chez lui, tout occupé à gouverner son diocese & à gagner des ames; & tenoit dans une exacte discipline toutes les communautez de sa dépendance. Il prenoit soin par lui-même des hôtes & des malades, & les servoit en personne; quoiqu'il eut chargé son neveu Libentius du gouvernement de l'hôpital. Tant que le païs des Sclaves fut en paix, il visita souvent les peuples de de-là l'Elbe, & s'acquitta fidellement de sa mission chez les payens.

Cependant comme Suen roi de Danemarc persecutoit violemment les Chrétiens, l'archevêpue Libentius lui envoyoit souvent des députez avec des presens pour l'appaiser: mais il demeura inexorable. Quelque tems aprés faisant la guerre aux Sclaves, il fut pris par deux fois, & emmené chez eux; & les Danois le racheterent par deux fois. Ensuite Heric roi de Suede entra en Danemarc avec une armée innombrable, & Suen lui ayant livré un combat naval, fut vaincu, dépoüillé de son royaume, & réduit à s'enfuir. Tous ces malheurs furent regardez comme une punition divine de son parricide, & de la persecution qu'il avoit faite aux Chrétiens. Heric étant ainsi maître des deux royaumes de Danemarc & de Suede, Poppon évêque de Slesvic alla vers lui en ambassade de la part de l'empereur & de l'archevêque de Hambourg, pour traiter de la paix. C'étoit un saint homme; & comme les barbares lui demandoient un miracle à leur ordinaire, on dit que sans hesiter il prit un fer chaud avec la main, & n'en fut

Sup. liv. LVI. 54.

point brûlé. Pour les persuader encore mieux, il se revêtit d'une chemise cirée, & se tenant au milieu du peuple, il y fit mettre le feu. Ensuite levant les yeux & les mains au ciel, il la laissa brûler entierement, & d'un visage gay assura qu'il n'en avoit pas même sentit la fumée. Plusieurs milliers de payens se convertirent à ce miracle, & le nom de Poppon demeura celebre chez les Danois.

Un autre missionaire illustre de Danemarc fut Odincar l'ancien, qui prêcha en Finlande, en Zelande, en Schonen & en Suede, & convertit plusieurs infideles. Odincar le jeune son neveu & son disciple étoit de la race des rois de Danemarc, & si riche en fond de terre, que de son patrimoine il fonda l'évêché de Ripen en Jutland. Comme il étudioit à Breme, l'archevêque Adaldague le baptisa de sa main; & son successeur Libentius l'ayant ordonné évêque pour la conversion des Gentils, il mit son siege à Ripen. La sainteté de sa vie le rendoit agreable à Dieu & aux hommes, & il soûtint courageusement la religion en Danemarc. D'autres saints personnages allerent jusques en Norvege, & y firent plusieurs Chrétiens.

XVII. Conversion des Russes.

Voy d'Olear p. 13.
Cedr. 699. C. 719. A.
Ditm. lib. 7. p. 194.

On rapporte à ce tems-là, c'est-à-dire à l'an 989. la conversion de Vladimer ou Vlodomir prince des Russes premier Chrétien. Il épousa Anne sœur des empereurs Basile & Constantin, que Ditmar nomme Helene, & il ajoûte, que Vlodomir embrassa la foi chrétienne, par les exhortations de cette princesse : mais que ses mœurs ne répondirent pas à sa creance, & qu'il ne laissa pas d'être fort adonné aux femmes & fort cruel. Il eut trois fils, dont un épousa la fille de Boleslas duc de Pologne, & avec elle ce duc envoya en Russie un saint

homme nommé Reinbern évêque de Colberg en Pomeranie, qui n'avoit pas moins de doctrine que de vertu. Il brûla les temples des idoles, & pour abolir la superstition d'une mer consacrée aux demons, il y jetta de l'eau benite, & quatre pierres, sur lesquelles il avoit fait l'onction du saint chrême. Il pratiquoit une grande abstinence & beaucoup de veilles, & gardoit un grand silence. Mais Vlodomir ayant avis que son fils vouloit se revolter, poussé par le duc de Pologne son beau-pere : le fit arrêter avec la princesse sa femme, & l'évêque Reinbern, qui mourut dans sa prison continuellement appliqué à la priere.

Le roi Vlodomir fit de grandes aumônes pour racheter ses pechez, & aprés être arrivé à une extrême vieillesse, il mourut & fut enterré dans la grande ville de Kiovie en l'église de saint Clement prés de la reine son épouse, & leurs tombeaux étoient élevez au milieu de l'église. Les Moscovites qui sont les Russes, comptent ce prince entre leurs saints, & honorent sa memoire le quinziéme de Juillet, le regardant comme l'apôtre de leur nation. Car encore que la religion chrétienne fut entrée chez les Russes dés le siecle precedent sous Ignace patriarche de C P. on trouve que vers l'an 940. ils exercerent de grandes cruautez contre les Chrétiens : particulierement les prêtres à qui ils perçoient la tête avec des clous. Aussi on ne compte l'établissement solide du christianisme, & la conversion entiere de la nation, que depuis le regne de Vlodomir & la fin du dixiéme siecle. Ils ont toûjours gardé le rit Grec dans les ceremonies de la religion.

Ephemer. ap. Boll. to. 12.

Sup. liv. L. n. 56. LII. n. 19.

Cedr. p. 630. B.

XVIII. Hugues Capet roi de France.

En France il étoit arrivé depuis peu d'années une grande revolution. Le roi Lothaire mourut le second

Chr. Alberic. 986. 987. jour de Mars 986. à l'âge de quarante-cinq ans, aprés en avoir regné trente-un, depuis la mort de son pere. Il laissa pour successeur Loüis son fils âgé d'environ dix-huit ans, qui mourut aprés quinze mois de regne le vingt-deuxieme de Juin 987. sans laisser d'enfans. Il est connu sous le nom de Loüis le faineant, parce qu'il ne fit rien de memorable. Il laissa un oncle nommé Charles fils de Loüis d'outremer, que la couronne regardoit selon le droit de la succession: mais il étoit odieux aux seigneurs, parce qu'il avoit quitté la France, pour s'attacher à l'empereur Otton. C'est pourquoi ils aimerent mieux reconnoître pour roi Hugues Capet comte de Paris, fils de Hugues le grand, petit-fils de Robert, qui avoit regné du tems de Charles le simple, & arriere petit-fils de Robert le fort. Ainsi la seconde race des rois & la posterité de Charlemagne cessa de regner en France; & on vit commencer la troisiéme race, qui regne encore aujourd'hui. Hugues Capet avoit environ quarante-sept ans, quand il fut élû roi à Noyon, & sacré à Reims le troisiéme de Juillet 987. par l'archevêque Adalberon, & il regna dix ans. Le premier de Janvier de l'année suivante 988. il fit aussi couronner son fils Robert âgé de dix-huit ans; pour lui assûrer la succession.

Chr. Virdun. p. 137.

Sup. liv. LIV. n. 17.

XIX. Arnoul archev. de Reims.

Chr. Virdun. p. 137.

Le roi Lothaire avoit laissé un fils naturel nommé Arnoul, qui étoit clerc de l'église de Laon. Ce prince indigné de l'élection de Hugues Capet, rappella en France Charles son oncle, & lui livra la ville de Laon & Adalberon qui en étoit évêque. Arnoul fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de Gaule: mais l'évêque de Laon s'étant sauvé de prison, vint trouver Hugues, & reconcilia Arnoul avec lui: ensorte

que le roi pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims, qui vint à vaquer par le decés de l'archevêque Adalberon. L'élection d'Arnoul se fit dans les formes, par les évêques de la province assemblé avec le clergé & le peuple de la metropole, & du consentement des rois Hugues & Robert : ausquels il prêta serment de fidelité par écrit. AN. 990. To. 9. conc. p. 734. Gerb. ep. 1. bis.

Mais peu de tems aprés le prince Charles son oncle surprit la ville de Reims, par la trahison d'un prêtre nommé Adalger, & emmena prisonnier Arnoul lui-même : qui fut soupçonné d'être d'intelligence, & s'être fait prendre exprés. Pour se justifier, il publia une excommunication accompagnée de maledictions terribles, contre ceux qui avoient pillé l'église & la ville de Reims, jusques à ce qu'ils fissent restitution. Les évêques de la province de Reims suivirent son exemple, & s'étant assemblez à Senlis en 990. ils publierent un decret, par lequel ils mirent en interdit les églises cathedrales de Reims & de Laon : car celle-ci avoit aussi été pillée, & l'évêque maltraité. Ils prononcerent anathême nommément contre le prêtre Adalger, les auteurs & les complices de sa trahison, jusques à ce qu'ils vinssent à penitence ; & ils envoyerent ce decret aux évêques des autres provinces. To. 9. p. 735.

Mais Adalberon évêque de Laon, livra à son tour cette ville au roi Hugues, avec le duc Charles & l'archevêque Arnoul, qui s'y étoient renfermez. Alors Hugues entreprit de faire juger canoniquement Arnoul par les évêques de la province ; & sachant que Hebert III. comte de Vermandois avoit envoyé à Rome en faveur d'Arnoul : il y envoya aussi au mois d'Août de l'année 990. Hebert s'interessoit en cette affaire, Conc. Rom. c. 27. to. 9. conc. p. 737.

AN. 990. parce que sa cousine Agnés avoit épousé le duc Charles. Le roi Hugues écrivit donc au pape, se plaignant de la perfidie d'Arnoul, qui au préjudice du serment qu'il m'a prêté, dit-il, & fait prêter par tous les nobles & les citoyens, a ouvert lui-même les portes aux ennemis: comme il est prouvé par des témoins trés-veritables, & a livré le clergé & le peuple, qui lui étoit confié, à la captivité & au pillage. Que s'il prétend avoir été pris lui-même? pourquoi oblige-t-il ses diocesains à fausser leur serment? pourquoi prend-il les armes contre nous, & fortifie-t-il la ville & les châteaux? S'il est prisonnier, qu'il permette qu'on le delivre: s'il est en liberté, qu'il revienne à ma cour, où je l'appelle. Les évêques ses confreres l'invitent à venir avec eux, & il dit qu'il ne leur doit rien. Vous donc qui tenez la place des apôtres, ordonnez ce que l'on doit faire de ce nouveau Judas: de peur que vôtre silence & nôtre juste douleur ne nous oblige à ruiner la ville, & mettre en feu toute la province.

p. 738. Les évêques de la province de Reims écrivirent aussi au pape, apparemment par ordre du roi. Ils s'excusent sur leur éloignement & sur la multitude des tyrans, qui les oppriment, de n'avoir pas consulté plûtôt l'église Romaine, touchant la decadence de l'épiscopat. Venant à l'archevêque Arnoul, ils disent: Quoiqu'il soit fils de l'église de Laon, il en a surpris l'évêque par fraude, & envahi son église. Puis il a rendu captive sa propre église de Reims, avec son clergé & son peuple. Il méprise nos invitations & celles des archevêques ses confreres, il ne tient compte de ses sermens. Par sa faute plusieurs églises demeurent sans pasteurs, & un nombre infini de peuple perit sans recevoir la confirmation

confirmation ni la benediction épiscopale. Condamnez donc, saint pere, celui que toute l'église a déja condamné : appuyez de vôtre autorité la deposition de cet apostat, & l'ordination d'un nouvel archevêque. On voit par cette lettre, qu'ils ne prétendoient pas que le pape dût juger cette cause à Rome, où les parties n'étoient pas : mais seulement qu'il la laissât juger sur les lieux, suivant les canons.

XX. Commencemen de Gerbert.

Un grand acteur dans toutes ces affaires, étoit l'abbé Gerbert, qui prétendoit avoir été designé par Adalberon, pour lui succeder dans l'archevêché de Reims. Il étoit de basse condition, né en Aquitaine, c'est-à-dire en Auvergne : & avoit été élevé à Aurillac dans le monastere de saint Gerauld, où il avoit eu pour maître Raimond, qui en fut depuis abbé. Aprés qu'il eut appris la grammaire, Gerauld de saint Serein cinquiéme abbé d'Aurillac, l'envoya à Borel comte de Barcelone, qui le mit auprés d'un évêque nommé Haïton, pour étudier les mathematiques, où il se rendit trés-savant. Il suivit l'évêque & le comte Borel dans un voyage qu'ils firent à Rome, & le comte le fit connoître à l'empereur Otton. L'archevêque Adalberon, qui se trouva en Italie l'emmena avec lui à Reims, & l'année suivante il le ramena pour aller à Rome. Ils trouverent à Pavie l'empereur, accompagné d'Otric, fameux alors pour sa sience chez les Saxons. Gerbert & lui eurent une grande conference de sience, en presence de l'empereur & par son ordre, avec plusieurs autres savans.

Gerb. epist. 152. *Chr. Virdun. p.* 137. *Glab.* 1. *c.* 4. *Chr. Aurillac. t.* 2. *Analect.* 241.

Sup. liv. LVI. *n.* 55.

L'empereur Otton II. donna à Gerbert la celebre abbaye de Bobio, fondée par saint Colomban; & cette donation fut approuvée par le clergé & le peuple, &

Sup. l. XXXVII. *n.* 8. *Gerb. epist.* 23.

autorisée par les évêques & par le pape, duquel il reçût la benediction abbatiale. Mais il trouva les grands biens de cette abbaye dissipez par des concessions libellatiques, ou par les usurpations des seigneurs voisins; ensorte que les moines étoient reduits à la mendicité. Il se plaint entre-autres de Pierre évêque de Pavie, qui pilloit les biens de l'abbaye, en même tems qu'il disoit du bien de l'abbé à l'empereur, dont il étoit chancelier. Toutefois cette évêque étant devenu pape sous le nom de Jean XIV. il lui porta aussi ses plaintes.

Epist. 14.
Epist. 1. 2. 3. 4.
Ep. 5.
Ep. 14. 23.

Aprés la mort d'Otton III. voyant que l'Italie étoit sans maître, & qu'il falloit, ou se soûmettre à une honteuse servitude sous plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places & faire la guerre; il quitta le païs sans renoncer à son abbaye, où il laissa la plûpart de ses meubles, & vint en France se retirer à Reims prés l'archevêque Adalberon. Il étoit toûjours attaché à l'empereur Otton III. à sa mere Theophanie & son ayeule Adelaïde; & il aidoit l'archevêque à soûtenir les interests du jeune empereur, contre les entreprises de Henri duc de Baviere & de Lothaire roi de France: comme l'on voit par les lettres, qu'il écrivoit partie en son nom, partie au nom d'Adalberon à Norger évêque de Liege, à Thierri évêque de Mets à Ecbert archevêque de Treves, à Villigise archevêque de Mayence, & à d'autres.

Ep. 9. *bis.*
Ep. 34. 35.
Ep. 20.
Ep. 33. 52. &c.

Au milieu de tant d'affaires, il ne laissoit pas de cultiver les siences. Il gouvernoit l'école de Reims, & le jeune Robert depuis roi, fils de Hugues Capet, y fut envoyé par sa mere, pour étudier sous un si grand maître. Il amassoit des livres de tout côtez, & travailloit

Helgald. vita Rob. init.

depuis long-tems à faire une bibliotheque. A Rome & dans le reste de l'Italie, dans la Germanie & dans la Belgique, où il se trouvoit alors, il employoit beaucoup d'argent à payer des écrivains & à acheter des exemplaires des bons auteurs, avec l'aide de ses amis. Les auteurs qu'il nomme en divers lettres, sont Pline, Eugraphius, Jules César, Suetone, Q. Aurelius, Ciceron, Victorin le reteur, Stace, Claudien, la dialectique & l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph, qui avoit écrit de l'arithmetique, un medecin nommé Demosthene touchant les maladies des yeux. Il avoit lui même composé un livre de retorique, & faisoit des spheres de sa main : ce qu'il marque comme un grand ouvrage. Il entendoit aussi la medecine.

Ep. 24. 44. 72.

Ep. 7. 4. 8. 17. 25. 40. 96. 113. 130. 148.

Ep. 92.

Ep. 134. ep. 17. bis.

Entre les lettres de Gerbert, on en trouve une écrite au nom de l'archevêque Adalberon à l'imperatrice, où il lui demande un évêché pour Gerbert, comme serviteur trés-fidele de cette princesse. Cette lettre fait juger, que Gerbert n'étoit pas sans prétention ; & dans une autre il dit expressement, qu'Adalberon l'avoit designé son successeur, du consentement de tout le clergé, de tous les évêques & de quelques-uns des vassaux. Il ne laissa pas de s'attacher d'abord à l'archevêque Arnoul, au nom duquel on a quelques lettres de lui. Il parut prendre l'interêt du duc Charles son oncle, jusques à dire, qu'il étoit l'heritier legitime du roi Lothaire, & se plaindre qu'il fut chassé du royaume. Il fut même d'intelligence avec l'archevêque Arnoul, pour livrer à Charles la ville de Reims : mais il s'en repentit ensuite, & renonça solemnellement à l'amitié d'Arnoul : par une lettre où il declare, qu'il passe sous l'obeïssance d'un au-

Ep. 117.

Epist. aliæ. 2. 3.

Ep. 10.

Ep. 13. 18.

Ep. 24.

AN. 991.

tre prince, c'eſt-à-dire du roi Hugues; & qu'il prétend ſe reſerver les maiſons qu'il avoit fait bâtir à Reims avec les meubles. Auſſi trouve-t-on pluſieurs lettres de lui écrites au nom du roi Hugues. Tel étoit l'abbé Gerbert, que nous verrons monter aux premieres dignitez de l'égliſe.

Ep. 107. 111. 119.

XXI.
Concile de Reims.
Edit. Francof. 1600.

C'eſt lui qui a écrit l'hiſtoire du concile tenu prés de Reims pour juger l'archevêque Arnoul l'an 991. indiction quatriéme, la cinquiéme année du regne de Hugues & de Robert. Il s'y trouva ſix évêques de la province de Reims, ſavoir Guy de Soiſſon, Adalberon de Laon, Hervé de Beauvais, Goteſman d'Amiens, Ratbod de Noyon, Odon de Senlis: de la province de Bourges l'archevêque Dâbert: de la province de Lyon Gauthier évêque d'Autun, Brunon de Langres, Milon de Mâcon: de la province de Sens l'archevêque Seguin, Arnoul évêque d'Orleans, & Hebert d'Auxerre: c'étoit en tout treize éveques.

Patriarch. Bitur. c. 56.

Daïbert ou Dâbert étoit archevêque de Bourges depuis l'an 987. & tint ce ſiege vingt-cinq ans. Il eſt loüé pour ſa ſience & pour ſa vertu. De ſon tems pluſieurs égliſes, qui étoient d'anciens monaſteres uſurpez par les ſeigneurs & ruinez, furent rétablies & converties en chapitres de chanoines ſeculiers: comme ſaint Urſin, ſaint Ambroiſe, ſaint Pierre le puellier, & N. Dame de Sales.

Chr. S. Ben.
Tom. 1. ſpicil. p. 429.
Elog. to. 1 bibl. Lab. p. 657.

Brunon évêque de Langres, étoit fils de Renaud comte de Roucy & d'Albrade ſœur de Lothaire roi de France. Il étoit clerc de l'égliſe de Reims, quand le roi ſon oncle lui donna l'évêché de Langres, & il fut ſacré par Bouchard archevêque de Lyon l'an 981. n'ayant encore que vingt-quatre ans. Il s'acquitta de tous les de-

voirs d'un bon pasteur, & entre autres choses il prit grand soin du rétablissement des monasteres. Il gouverna cette église trente-cinq ans. AN. 991.

Hebert évêque d'Auxerre étoit frere du roi Hugues, fils naturel du duc Hugues le grand, & d'une concubine nommée Raingarde. Il vivoit en grand seigneur, adonné à la chasse & aux autres plaisirs, & fit dans les terres de son église deux forteresses, qui firent depuis beaucoup de mal au païs. Toutefois il traita bien le clergé, & encore mieux les moines. Il tint le siege d'Auxerre vingt-cinq ans. *Hist. episc. Autiss. c. 47. ibid. p. 446.*

Au concile de Reims assisterent aussi plusieurs abbez. La presidence fut donnée à Seguin archevêque de Sens, comme le plus ancien ; & Arnoul évêque d'Orleans, comme le plus savant & le plus éloquent évêque des Gaules, fut chargé de conduire la procedure du concile, & de faire les propositions, c'est-à-dire qu'il en fut le promoteur. Le lieu de la seance fut l'église du monastere de saint Basle, à quatre lieuës de Reims ; & le premier jour fut le dix-septiéme de Juin aprés que l'on eut oüi les excuses des évêques qui n'avoient pû se trouver au concile, l'évêque Arnoul exhorta les assistans à agir sans passion, mais avec toute liberté : puis il proposa ainsi le sujet du concile. Lorsque je travaillois à procurer la paix de mon église, je fus surpris d'une étrange nouvelle. Que la celebre ville de Reims avoit été prise par trahison & pillée, sans épargner les choses saintes. On disoit que l'archevêque Arnoul avoit été l'auteur de ces maux, lui qui devoit les empêcher ; & on en prenoit occasion d'insulter à tous les évêques. Maintenant, puisque nous sommes assemblez par le zele du serenissime roi Hugues nôtre *Conc. Rem. c. 3.*

AN. 991.

maître : nous devons voir si nôtre confrere Arnoul peut se purger des crimes dont on le charge, particulierement de celui de leze majesté. Car la honte de cette trahison retombe sur nous tous. Si les évêques, diton, se gouvernent par de justes loix, & s'ils sont fideles à leur prince, que ne punissent-ils, selon leurs loix, un homme si coupable ? On voit bien qu'ils veulent s'attribuer l'impunité. Dieu nous garde, mes freres, de tels sentimens, & de vouloir défendre ou condamner personne contre les loix. Ecoutons ceux qui savent comment la chose s'est passée, ou qui ont quelque plainte à faire : puis ayant oüi les parties, nous jugerons selon les canons.

c. 3.

Sup. l. XXXVII. n. 49.

Alors Seguin archevêque de Sens dit : Je ne souffrirai point que l'on examine la cause d'un évêque, accusé de leze majesté, si on ne promet de l'exempter du supplice, en cas qu'il soit convaincu. Sur quoi il fit lire le trente & uniéme canon du quatriéme concile de Tolede : qui défend aux évêques, sous peine de déposition, de prendre connoissance du crime de leze majesté, par ordre du prince : s'il ne promet de faire grace du supplice, c'est-à-dire de la vie. Dâbert archevêque de Bourges appuya cet avis. Mais, dit Hervé évêque de Beauvais, prenez garde de donner occasion aux seculiers, de ne pas attendre les jugemens ecclesiastiques, & de nous traîner à leurs tribunaux. Car ils ne souffriront pas que les crimes demeurent impunis.

XXII. Plaintes contre l'archevêque Arnoul.

Brunon évêque de Langres dit : Personne n'est plus interessé que moi en cette affaire. C'est moi qui en reçois plus de reproches. On dit que j'ai precipité Arnoul dans ces malheurs, parce que contre l'avis de tous les gens de bien je me suis rendu sa caution, tant j'a-

vois d'obligation au roi Lothaire, tant j'étoit touché de
la parenté. Et quoique je ſûſſe qu'Arnoul avoit ſurpris AN. 991.
Laon, & étoit l'auteur de toute la faction, j'eſſayai de le
ramener à ſon devoir, en lui procurant cette dignité,
c'eſt-à-dire l'archevêché de Reims. Mais voyez comme
il m'a rendu le mal pour le bien. Par ſa priſon feinte il a
fait veritablement priſonniers le comte Gilbert mon
frere unique, le comte Guy mon couſin, & les autres
dont l'amitié me faiſoit honneur : il m'a laiſſé en peril
de mort, & a encore l'impudence de nier ce qu'on ne
peut cacher. Il eſt certain qu'il s'eſt obligé par ſerment
en preſence des évêques, du clergé & du peuple, de
ſervir les rois ſelon ſon pouvoir contre Charles : de ne
donner aucun ſecours à leurs ennemis, & de ne violer
ce ſerment pour aucun ſerment precedent. Charles n'étoit-il pas ennemi, lui qui s'efforçoit d'envahir le royaume ? Roger & Manaſſés n'étoient-ils pas ennemis, eux
qui avoient pris à main armée ſon clergé & ſon peuple
dans ſon égliſe ? Il en a fait ſes confidens & les premiers de ſes amis : il les a enrichis des biens de ceux
qui l'avoient élû & fait archevêque.

c. 6. Godeſman évêque d'Amiens pria Brunon de s'expliquer, ſur ce qui avoit été dit du peril de ſe rendre coupable du ſang d'Arnoul, ſi on le condamnoit. Brunon
répondit : J'ai encore une raiſon particuliere de l'épargner, que vous taiſez par diſcretion, c'eſt qu'il eſt fils
du roi Lothaire mon oncle. Il conclut qu'il falloit examiner le procés ; & qu'il ſeroit aiſé d'obtenir grace
des princes pour éviter l'effuſion du ſang. Qu'on faſſe
donc entrer, ajoûta-t-il, le prêtre qui a ouvert les
portes de Reims, & qu'il diſe comment la choſe s'eſt
paſſée.

AN. 991.

XXIII. Preuves contre Arnoul.

Ratbod évêque de Noyon demanda qu'on examinât d'abord le ferment de fidelité d'Arnoul : parce que plusieurs disoient qu'il suffisoit pour sa condamnation, & que d'ailleurs les Lorrains le revoquoient en doute. Il fut donc lû dans le concile. Ensuite le prêtre Adalger étant entré, dit : C'est Dudon vassal de Charles, qui m'a engagé dans cette trahison. Je lui demandai pourquoi entre tant d'autres, on choisissoit un prêtre comme moi, pour trahir mon seigneur & mon évêque, à cause de Charles, avec lequel je n'avois aucune liaison. Il me dit, que je connoissois la foiblesse & la sotise de la plûpart des hommes, me flatant d'avoir de l'esprit & du courage. Enfin, que c'étoit mon maître, c'est-à-dire l'archevêque Arnoul, qui le vouloit & qui le lui avoit ordonné. Je voulus m'en éclaircir par moi-même, & l'apprendre de la bouche de l'archevêque ; & c'est son commandement & mon affection pour lui, qui m'ont precipité dans ce malheur. Pour donner un pretexte honnête à ma conduite, je fis serment à Charles : mais ce fut par ordre de l'archevêque, que je pris les clefs de la ville, & que j'en ouvris les portes. Si quelqu'un de vous ne m'en veut pas croire, qu'on fasse l'épreuve par le feu, l'eau boüillante, ou le fer chaud.

c. 7. c. 8. c. 11.

c. 12. Alors sur la requisition d'Odon évêque de Senlis, on lût dans le concile l'acte d'excommunication prononcé par l'archevêque Arnoul contre ceux qui avoient pillé la ville & l'église de Reims. Guy évêque de Soissons dit ensuite : Nous nous étions assemblez à Senlis, nous tous qui sommes suffragans de Reims, pour nous plaindre de la desolation de l'église nôtre mere. On disoit que nôtre metropolitain étoit en la puissance des ennemis

c. 14.

ennemis avec ſon clergé & ſon peuple: toutefois on parloit beaucoup de la trahiſon, dont on l'accuſoit. A N. 991.
Ainſi d'un commun accord nous prononçâmes anathême contre les coupables. On lût encore cet acte dans le concile de Reims, puis Seguin archevêque de Sens dit: Cet écrit eſt-il venu à la connoiſſance d'Arnoul? On répondit qu'oüi; & Seguin ajoûta: S'eſt-il abſtenu de la communion de ceux qu'il ſavoit être ſi juſtement condamnez? Au contraire, dit-on, il les a admis à tout ce qui eſt de la communion des fideles.

Sup. n. 19.

c. 15.

Seguin reprit: Je ne puis aſſez admirer ſon audace. Il a lui-même excommunié ceux qui l'avoient pillé, juſques à ce qu'ils fiſſent reſtitution & s'humiliaſſent devant l'égliſe de Reims. Cependant quelques-uns de nos freres m'ont dit, qu'on n'a point fait, ou trés-peu de reſtitution, & qu'on n'a fait aucune penitence publique. Or on ne la peut faire ſecrete pour un peché public. Enſuite il cita le chapitre dixiéme du douziéme concile de Tolede, contre ceux qui violent la franchiſe des égliſes. Il dit encore: Soit, Arnoul les a abſous, comment l'a-t-il pû faire ſans ſon clergé, qui étoit preſent quand il les excommunia? Car il eſt écrit dans le concile de Carthage chapitre vingt-troiſiéme: Que l'évêque n'examine aucune affaire qu'en preſence de ſon clergé, autrement ſa ſentence ſera nulle. Arnoul donc coupable de tant de crimes a bien oſé celebrer les ſaints myſteres dans l'égliſe que nos confreres avoient interdite. On lira, s'il vous plaît, les canons ſur ce ſujet, afin qu'on voye que ce n'eſt pas nous, mais les peres, qui le condamnent.

To. 6. conc. p. 1234.

Conc. Carth. 1. tom. 2. conc. p. 1202.

On lût le quatriéme canon du concile d'Antioche, & deux d'un autre concile de Carthage, contre ceux

c. 16.

Tom. 2. conc. p. 576.

AN. 991. qui font leurs fonctions étant interdits, ou qui méprisent l'excommunication, & contre les évêques, qui contreviennent à leurs promesses solemnelles.

XXIV. Défenses d'Arnoul.

Ensuite Arnoul évêque d'Orleans dit, que si quelqu'un vouloit défendre l'archevêque Arnoul, il étoit raisonable de l'entendre; & Seguin archevêque de Sens ordonna au nom de tout le concile de parler pour lui en toute liberté. Cette proposition ayant été approuvée de tous les évêques, étonna plusieurs des assistans, qui croyoient que le concile étoit déterminé à condamner Arnoul; & quelques-uns conçûrent une grande esperance de le sauver. Trois hommes distinguez par leur sience & leur éloquence se déclarerent pour lui; Jean Scolastique d'Auxerre, Ranulfe ou Romulfe abbé de Sens, & Abbon de Fleury. Les défenseurs d'Arnoul produisirent la fausse lettre des évêques d'Afrique au pape Damase avec sa réponse, pour montrer que toutes les grandes affaires de l'église doivent être reservées au pape, principalement les jugemens des évêques. Ils lûrent ensuite des extraits de plusieurs autres fausses decretales, touchant les mêmes jugemens; & ils reduisirent la défense d'Arnoul à quatre propositions. Qu'étant spolié il devoit avant toutes choses être rétabli: qu'il devoit être appellé juridiquement: que sa cause devoit être signifiée au pape: que les accusateurs, les témoins & les juges devoient être examinez en un grand concile. On répondoit de l'autre part: que l'accusateur, c'est-à-dire le prêtre Adalger, n'étoit point auparavant ennemi d'Arnoul, & n'avoit pu être porté à l'accuser ni par crainte ni par interêt, mais seulement par zele de religion. Qu'Arnoul avoit été appellé au concile par lettres canoniques & par deputez depuis plus d'un

c. 17. c. 18. c. 19. c. 20. 21. Tom. 2. conc. p. 869. 870. c. 23.

an. Qu'aprés ce terme il ne devoit plus être écouté, suivant le titre douziéme du concile d'Afrique; & par consequent qu'il seroit inutile de le rétablir. Pour justifier son emprisonnement ils rapportoient l'exemple d'Hildeman évêque de Beauvais, qui fut gardé dans le monastere de saint Vaast en attendant le concile, sous Loüis le debonnaire; & d'Ebbon archevêque de Reims, qui fut mis dans l'abbaye de Fulde. Et pour montrer que les évêques rebelles pouvoient être contraints par la puissance seculiere, ils allegueremt le recueil des conciles d'Afrique, titre trente-huit & quarante-trois.

AN. 991.

Fred. II. hist. c. 20

Sup. l. XLVII. n. 47.

c. 24.

Pour montrer que la cause avoit été portée au pape, on lût la lettre du roi Hugues à Jean XV. & celles des évêques que j'ai rapportées. Les défenseurs d'Arnoul demanderent le tems de l'envoi de ces lettres, & le rapport des deputez. On répondit, qu'il y avoit onze mois qu'elles avoient été envoyées; & que les deputez les ayant renduës au pape, avoient été d'abord reçûs honêtement. Mais, ajoûtoient-ils, aprés que les deputez du comte Hebert eurent presenté au pape un beau cheval blanc avec d'autres presens, on nous tint trois jours à la porte du palais, sans nous laisser entrer, ensorte que fatiguez de ce traitement nous sommes revenus sans rien faire. Les clercs de Brunon évêque de Langres ajoûtoient, qu'ils avoient été se plaindre au pape de son emprisonnement & demander une excommunication contre les coupables: mais que ses officiers leur avoient demandé dix sols d'or. Nous nous moquâmes d'eux, continuoient-ils, & leur dîmes, que si nôtre évêque pouvoit être delivré par de l'argent, il ne tiendroit pas à mille marcs; & enfin le pape lui-même nous répondit que celui pour qui il avoit été pris y donnât ordre. On

c. 25. 26.

Sup. n. 19.

c. 27.

AN. 991.

concluoit que la consideration du pape ne devoit pas empêcher de passer outre au jugement de l'archevêque Arnoul ; & on alleguoit l'exemple des évêques d'Afrique dans un concile de 217. évêques, entre lesquels étoit saint Augustin, qui s'étoient opposez au faste de Rome. C'étoit dans l'affaire du prêtre Apiarius.

Conc. Carth. VI. an. 419.

Sup. liv. XXIV. n. 11 & 3.

XXV. Discours d'Arnoul d'Orleans.

c. 28.

Arnoul évêque d'Orleans parla beaucoup sur ce sujet, tant à tout le concile qu'en particulier à ceux qui étoient proche de lui : mais tout se reduisit à ce qui suit : Nous croyons qu'il faut toûjours honorer l'église Romaine, en memoire de saint Pierre, & nous ne pretendons point nous opposer aux decrets des papes : sauf toutefois l'autorité du concile de Nicée & des autres canons, qui doivent être éternellement en vigueur. Car nous devons prendre garde, que ni le silence du pape ni ses nouveaux decrets ne prejudicient aux anciens canons. Derogerons-nous donc au privilege du pape ? Point du tout. S'il est recommandable par sa sience & par sa vertu, nous n'avons rien à craindre de sa part, & nous le devons encore moins craindre s'il s'égare par ignorance ou par passion : ou s'il est opprimé par la tyranie qui regne dans Rome, comme nous avons vû de nôtre tems.

Mais que Rome est à plaindre ! qui aprés avoir produit tant de grandes lumieres de l'église vient de répandre des tenebres monstrueuses, dont on parlera dans les siecles à venir. Nous avons eu autrefois des Leons & des Gregoires, un pape Gelase, un pape Innocent, dont la sagesse & l'éloquence étoit au dessus de toute la philosophie humaine. Et toutefois dans ces tems heureux les évêques d'Afrique s'opposoient aux pretentions de Rome : plûtôt, comme je crois, par la crainte

des maux que nous souffrons aujourd'hui, qu'en vûë du faste de ceux qui presidoient alors. Car que n'avons-nous point vû de nôtre tems ? Nous avons vû Jean surnommé Octavien, c'est-à-dire Jean XII. plongé dans les sales voluptez, conjurer même contre Otton qu'il avoit fait empereur ; & aprés l'avoir chassé on fait pape Leon neophyte. C'est Leon VIII. Mais l'empereur Otton étant sorti de Rome, Octavien y rentre, chasse Leon, fait couper le nez, les doigts de la main droite & la langue au diacre Jean, fait mourir plusieurs des premiers de Rome, & meurt peu de tems aprés. Les Romains mettent à sa place le diacre Benoît, surnommé le gramairien, c'est Benoît V. mais le neophyte Leon avec son empereur l'attaque peu de temps aprés, l'assiege, le prend, le depose & l'envoye en exil perpetuel en Germanie.

AN. 991.

Sup. LVI. n. 5. 7. 9. 10.

A l'empereur Otton succede un autre Otton, c'est Otton II. & à Rome succede dans le pontificat Boniface monstre terrible, le plus méchant de tous les hommes, soüillé même du sang de son predecesseur. C'est Francon autrement Boniface VII. Il fut aussi chassé & condamné dans un concile : mais aprés la mort de l'empereur Otton il revient à Rome, depose sur la foi de ses sermens ce grand pape Pierre auparavant évêque de Pavie, c'est Jean XIV. & le fait perir en prison. Est-il donc ordonné que tant d'évêques distinguez par leur sience & par leur vertu, qui se trouvent dans tout le monde, seront soûmis à de tels monstres, pleins d'infamie devant les hommes, & vuides de la sience des choses divines & humaines ? A qui nous en devons nous prendre, de ce que le chef des églises autrefois si élevé & couronné d'honneur & de gloire,

Sup. LVI. 36.

Sup. n. 12.

AN. 991. eſt maintenant tellement abaiſſé & chargé de honte & d'ignominie ? C'eſt nôtre faute, oüi la nôtre : c'eſt que nous ne cherchons que nos interêts & non ceux de Jeſus-Chriſt.

Car ſi dans tous ceux que l'on choiſit pour l'épiſcopat, on examine la gravité des mœurs, la vertu & la ſience : que ne doit-on pas chercher en celui, qui veut paroître le docteur de tous les évêques ? Pourquoi donc met-on dans le premier ſiege celui qui ne meriteroit pas la derniere place dans le clergé ? Qui penſez-vous que ſoit cet homme aſſis ſur un thrône élevé, éclatant par l'or & la pourpre, dont il eſt revêtu ? S'il eſt deſtitué de charité & ſeulement enflé par la ſience, c'eſt un Antechriſt aſſis dans le temple de Dieu, & ſe montrant comme s'il étoit Dieu. Que s'il n'a ni charité, ni ſience, il eſt dans le temple de Dieu comme une idole, & le conſulter c'eſt conſulter le marbre. Attendons tant que nous pourrons la converſion de nos ſuperieurs, & cependant voyons où nous pourrons trouver la nourriture de la parole divine. Quelques-uns de cette ſainte aſſemblée ſont témoins que dans la Belgique & la Germanie, provinces ſi proches de nous, on trouve des évêques excellens dans la religion. C'eſt pourquoi ſi la diviſion entre les rois ne nous en empêchoit, ce ſeroit plûtôt là qu'il faudroit chercher le jugement des évêques : qu'à Rome où tout eſt venal, & où les jugemens ſe rendent au poids de l'or. Si quelqu'un dit, ſuivant Gelaſe, que l'égliſe Romaine juge de toute l'égliſe, & que perſonne ne la juge elle-même, qu'il nous mette à Rome un pape dont le jugement ne puiſſe être reformé. Encore les évêques d'Afrique l'ont-ils jugé impoſſible, quand

2. Theſſ. II. 4.

ils ont dit : Peut-on croire que Dieu inſpire la juſtice à quelqu'un d'entre nous, & qu'il la refuſe à une infinité d'évêques aſſemblez en concile ? Mais à preſent qu'à Rome, il n'y a, dit-on, preſque perſonne qui étudie : de quel front oſeront-ils enſeigner ce qu'ils n'ont pas appris ? Quand même on pourroit en quelque façon tolerer l'ignorance dans les autres évêques, elle eſt intolerable dans un pape, qui doit juger de la foi, des mœurs, de la conduite des évêques : en un mot de l'égliſe univerſelle. Saint Gregoire dit : Si quelque évêque ſe trouve en faute, je n'en ſai point qui ne ſoit ſoûmis au ſaint ſiege : mais quand ils font leur devoir, l'humilité demande qu'ils ſoient tous égaux.

AN. 991.

Epiſt. conc. Afr. to. 2. p. 1675 D.

VII. epiſt. 65. Sup. l. XXXVI. n. 15.

Mais ſuppoſons qu'il y ait maintenant à Rome un Damaſe, qu'a-t-on fait contre ſon decret ? Il parle de la pretenduë lettre de ce pape aux évêques d'Afrique, & continuë ainſi : Son premier article, ſi je m'en ſouviens bien, étoit que les cauſes des évêques & toutes les grandes affaires de l'égliſe doivent être portées au pape. Celle-ci lui a été portée, non ſeulement par les évêques, mais par nôtre prince ; & on a donné au pape toute la liberté de s'inſtruire de la verité, & d'en rendre ſon jugement, pendant un trés-long eſpace de tems. Nous n'avons entrepris de juger la cauſe, que quand nous n'avons plus eſperé qu'il la jugeât, preſſez de l'obligation de ſatisfaire aux beſoins du peuple par l'ordination d'un archevêque. Il eſt vrai que Damaſe ne laiſſe aux metropolitains que l'examen des cauſes majeurs, & s'en reſerve la deciſion : mais ſaint Gregoire ayant appris la depoſition de Paul évêque de Tiete, ne ſe plaint point qu'on l'ait depoſé ſans ſa participation. Arnoul apporte encore d'autres autoritez ſem-

c. 20.

AN. 991. blables de ſaint Gregoire, pour montrer qu'il approuvoit que les évêques coupables fuſſent jugez ſur les lieux, ſans avoir recours au ſaint ſiege. En effet le lecteur a pû voir dans toute cette hiſtoire, que c'étoit l'ancien droit; & qu'il n'avoit été troublé que par les fauſſes decretales. Mais Arnoul ne les ſavoit pas diſtinguer des vrayes; & de là venoit ſon embaras.

p. 69. Il continuë: Ne parlons point des cas où perſonne ne ſe plaint. Que ferons-nous ſi les ſeigneurs, qui ont les armes à la main, découvrent que l'on corrompe leurs femmes? Si les rois irritez convainquent un évêque du crime de leze majeſté? & qu'ils voyent, que par colluſion nous employons de longues procedures & des chicanes embaraſſées pour les joüer? Employeront-ils de l'argent, pour ſe faire rendre juſtice à Rome: & le coupable manquera-t-il d'offrir aux Romains des montagnes d'or; s'il eſpere par là ſe tirer d'affaire? Il apporte enſuite les exemples de Gilles archevêque de Reims, ſous le roi Childebert, & d'Ebbon ſous Loüis le debonnaire, depoſez ſans la participation du pape; & il conclut que les cauſes évidentes, & où il n'y a point d'appel au ſaint ſiege, doivent être terminées par le concile de la province. Sur ce que la pretenduë lettre de Damaſe dit, qu'il n'eſt pas permis de tenir un concile ſans l'autorité du ſaint ſiege: il dit: Quoi donc ſi les armes des barbares ôtent la liberté d'aller à Rome: ou ſi Rome ſujette à quelque barbare ſuit la paſ-
p. 72. ſion de ſon maître, pour être alienée de quelque royaume: il ne ſe tiendra point de conciles, où tous les évêques du monde attendront, au préjudice de leurs princes, les ordres de leurs ennemis? Le concile de Nicée, ſi reſpecté même par l'égliſe Romaine, ordonne de

tenir

tenir les conciles deux fois l'année, ſans faire mention de l'autorité du pape. AN. 991.

Mais pour ne point diſputer, honorons l'égliſe Romaine plus que ne faiſoient les évêques d'Afrique, & la conſultons ſi l'état des royaumes le permet, comme on a fait en cette cauſe d'Arnoul. Si ſon jugement eſt juſte nous le recevrons en paix : s'il ne l'eſt pas, nous ſuivrons ce que l'apôtre ordonne, de ne pas écouter un ange même contre l'évangile. *Gal. 1. 8.* Que ſi Rome ſe taît, comme elle fait à preſent, nous conſulterons les loix. Car où nous adreſſerions-nous, puiſque Rome ſemble abandonnée de tout ſecours divin & humain, & s'abandonner elle-même ? Depuis la chute de l'empire elle a perdu l'égliſe d'Alexandrie & celle d'Antioche ; & pour ne rien dire de l'Afrique & de l'Aſie, l'Europe même commence à la quitter, l'égliſe de C. P. s'eſt ſouſtraite, le dedans de l'Eſpagne ne connoît point ſes jugemens. C'eſt donc cette revolte dont parle l'apôtre non ſeulement des nations, mais des égliſes. *2. Theſſ. n. 3.* Car on voit les approches de l'Antechriſt, dont les miniſtres ont déja envahi les Gaules, & nous accablent de toutes leurs forces. Il finit en diſant qu'on doit conſulter les canons, pour voir combien il faut d'évêques pour en juger un ; & comment on doit juger celui qui ne veut pas ſe défendre.

XXVI. Reflexions ſur ce diſcours.

Ce diſcours d'Arnoul d'Orleans pris à la rigueur, contient ſans doute quelques propoſitions exceſſives, & qui ſemblent tendre au mépris du ſaint ſiege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems-là d'écrivains parfaitement exactes dans leurs expreſſions, ni même dans leurs penſées ; & il eſt juſte d'expliquer favorablement les paroles d'un évêque venerable par ſon âge & ſon

ſavoir, qui étoit comme l'ame de ce concile. Au fonds
AN. 991. loin de conſeiller le ſchiſme, il commence par declarer, qu'il faut reſpecter l'égliſe Romaine, & obéïr aux decrets du pape; & ailleurs il dit expreſſement, qu'il appartient au pape de juger de toute l'égliſe. Tous les
p. 63. gens de bien ne pouvoient manquer d'être indignez des affreux deſordres qui regnoient à Rome depuis un ſiecle, & cette indignation diminuoit le reſpect pour la perſonne des papes & pour leurs conſtitutions. Car encore que l'autorité ne dépende point abſolument des qualitez perſonnelles, elles ne ſont pas indifferentes; & on obéït plus volontiers à un prelat, plus on le croit vertueux & éclairé. Quant au titre odieux d'Antechriſt, ce n'eſt qu'une comparaiſon; & Arnoul dit ſeulement, qu'un prelat ſans charité eſt un Antechriſt, comme un prelat ignorant reſſemble à une idole. Du moins il eſt clair qu'il ne veut pas dire, que quelqu'un des papes ait été l'Antechriſt: puiſqu'il en marque un autre à la
p. 74. fin de ſon diſcours, dont il dit qu'on voit les approches, en ce que ſes miniſtres ont déja envahi les Gaules. Car il parle ſans doute de quelques barbares, ſoit les Hongrois, ſoit d'autres, que l'on regardoit comme les precurſeurs de l'Antechriſt. Que ſi l'on veut attribuer ce diſcours à Gerbert, qui le rapporte: il ſera encore plus fort, puiſque Gerbert eſt devenu pape, ſans qu'il paroiſſe s'être retracté.

XXVII. Arnoul de Reims au concile.

Aprés qu'Arnoul d'Orleans eut parlé, on lût quelques canons d'Afrique, touchant les jugemens des évê-
c. 19. ques: puis les défenſeurs d'Arnoul de Reims firent des
c. 30. excuſes au concile, & tous convinrent qu'il pouvoit y être jugé. On le fit donc venir & aſſeoir entre les évêques. Arnoul d'Orleans lui repreſenta doucement les

bienfaits qu'il avoit reçûs du roi, & le mal qu'il lui avoit fait. Arnoul de Reims dit, que loin d'avoir rien fait contre le ſervice du roi : c'étoit pour lui avoir été fidele, qu'il avoit été pris par les ennemis dans ſa propre ville, ſans que le roi l'eût ſecouru. Arnoul d'Orleans lui répondit, que le prêtre qui avoit ouvert les portes par ſon ordre étoit preſent. Arnoul de Reims prétendit, que c'étoit un témoin faux & ſuborné. Mais le prêtre Adalger dit : Perſonne ne m'a pouſſé à vous accuſer, j'aurois pû m'enfuir, je vous ai toûjours été trés-fidele ; & je ne vous ai accuſé que pour me juſtifier de la trahiſon, parce que je n'ai fait que vous obéïr. AN. 991.

Arnoul de Reims dit, qu'il étoit entre les mains de ſes ennemis, qu'il n'avoit jamais vû un évêque ainſi traité, & qu'il ne pouvoit répondre. Guy de Soiſſons lui demanda, pourquoi il avoit refuſé de répondre, ayant été tant de fois appellé par le roi & par les évêques. Moi-même ; ajoûta-t-il, je vous ai offert une eſcorte ſuffiſante, & ſur ce que vous me dites, que vous étiez priſonnier de Charles, & que vous lui aviez fait ſerment : je vous fis voir la colluſion de vôtre empriſonnement, & que vous étiez plus obligé aux ſermens que vous aviez prêtez volontairement à Hugues vôtre roi, qu'à ceux que vous pretendiez avoir faits par force à Charles vôtre ennemi.

On fit venir enſuite Rainier qui avoit été ſon confident, & qui lui dit : Ne ſavez-vous pas ce que vous me dîtes prés la riviere d'Aiſne, avant la priſe de la ville ? que perſonne ne vous étoit plus cher que Loüis fils de Charles, & que ſi je voulois vous faire plaiſir je ſongeaſſe à le ſauver. Allez donc confeſſer vos crimes aux évêques, pour ſauver au moins vôtre ame. Sinon

AN. 991.

je les publierai devant les évêques & devant tout ce peuple, qui est à la porte. Et afin qu'on me croye, j'en ferai serment, & je donnerai un homme qui marchera sur des fers rouges. Quelques abbez dirent, qu'il falloit permettre à l'archevêque Arnoul de se retirer, & de consulter qui il lui plairoit : ce qui lui fut accordé. Il se leva donc, & prenant avec lui Seguin archevêque de Sens, Arnoul évêque d'Orleans, Brunon de Langres & Gotesman d'Amiens, ils allerent au fonds de la chapelle souteraine, dont on ferma bien les portes.

XXVIII. Confession d'Arnoul & sa renonciation.

c. 31. 32. 33. &c.

c. 40.

En leur absence on produisit dans le concile plusieurs canons du concile de Tolede contre les évêques infideles à leur prince. Enfin les évêques qui s'étoient enfermez avec l'archevêque Arnoul, appellerent les autres, & leur dirent, qu'il s'étoit jetté à leurs pieds, & avec larmes leur avoit declaré ses crimes en confession : disant, qu'il vouloit renoncer à l'épiscopat, pour avoir exercé indignement. Les évêques que l'on venoit d'appeller, voulurent oüir cette declaration de sa bouche ; & le conjurerent au nom de Dieu, que la crainte ne lui fit rien dire de faux contre lui-même. Puis ils firent venir environ trente des plus savans & des plus pieux d'entre les abbez & les clercs, pour resoudre avec eux ce qu'il falloit faire. On convint premierement, qu'il n'y avoit plus lieu de se plaindre, que l'on eût méprisé le saint siege : puisqu'Arnoul de Reims avoit choisi des juges, & par consequent ne pouvoit plus se pourvoir devant aucun autre tribunal. On demanda ensuite, quelle forme on devoit suivre dans sa déposition, celle des canons ou de la coûtume. Celle des canons ne consistoit que dans la prononciation de la sentence,

c. 41. 42. & 43.

qui declaroit le coupable privé du ſacerdoce : la coûtume y avoit ajoûté la ceremonie d'ôter les ornemens ſacerdotaux, ce que depuis on appella degradation. On declara donc qu'Arnoul devoit rendre l'anneau, le bâton paſtoral & le pallium, ſans lui déchirer ſes habits, comme il ſe pratiquoit à Rome ; & que de plus il donneroit un libelle, pour approuver lui-même ſa dépoſition. Ainſi finit la premiere ſeance du concile de Reims.

A N. 991.

c. 44.

c. 45.

c. 47.

Le lendemain les évêques s'aſſemblerent encore dans l'égliſe de ſaint Baſle ; & ne regardant plus Arnoul de Reims, que comme condamné, les uns avoient pitié de ſa nobleſſe, les autres de ſa jeuneſſe ; & tous étoient touchez de l'opprobre de leur confrere. Alors les deux rois Hugues & Robert entrerent dans le concile avec les principaux de leur cour, & remercierent les évêques de la fidelité qu'ils leur avoient témoignée en cette occaſion. Puis ils demanderent, qu'on leur fit un rapport ſommaire de ce qui s'étoit paſſé dans le concile. Arnoul d'Orleans dit : que l'archevêque de Reims avoit d'abord voulu nier ſon crime : mais que ſe voyant convaincu, il avoit pris conſeil, & enfin tout avoüé.

c. 50.

c. 51.

On le fit venir, & en même tems on laiſſa entrer tout le peuple ; & aprés qu'on eut fait ſilence, Arnoul d'Orleans exhorta Arnoul de Reims à parler. Comme il parloit confuſement & peu intelligiblement, Arnoul d'Orleans lui demanda, s'il étoit encore de même avis que le ſoir precedent, & s'il vouloit renoncer à l'épiſcopat. Arnoul de Reims en convint, & qu'il avoit manqué de fidelité au roi : mais il pria Arnoul d'Orleans d'expliquer ſa cauſe. Le comte Brochard vouloit qu'Arnoul de Reims avoüât publiquement ſa tra-

c. 52.

An. 991.

hiſon : mais Arnoul d'Orleans ſoûtint, que c'étoit aſſez qu'il ſe fût confeſſé aux évêques en ſecret, & qu'en public il ſe declara indigne du ſacerdoce. Puis il exhorte Arnoul de Reims à ſe proſterner devant les rois, & leur demander la vie. Il le fit, & ſe proſternant en forme de croix, avec de grands gemiſſemens ; il tira les larmes de tous les aſſiſtans. Dâbert archevêque de Bourges ſe jetta auſſi aux genoux des rois, pour leur demander la grace d'Arnoul. Ils l'accorderent, & promirent qu'il ne perdroit point la vie, s'il ne retomboit dans un crime digne de mort. Quand il fut relevé, on lui demanda s'il vouloit faire ſa renonciation ſolemnellement ſelon les canons : ce qu'il laiſſa au choix des évêques. Il rendit donc au roi ce qu'il avoit reçû de lui : c'eſt-à-dire, comme je croi, l'anneau & le bâton paſtoral, & il rendit aux évêques les autres marques de ſa dignité, pour les garder au futur ſucceſſeur. Puis il lût au milieu de l'aſſemblée l'acte de renonciation, dreſſé ſur le modele de celle d'Ebbon ; & portant en ſubſtance, que pour les pechez qu'il avoit confeſſé ſecretement aux évêques, il ſe reconnoiſſoit indigne de l'épiſcopat, y renonçoit, & conſentoit qu'un autre fut ordonné à ſa place : promettant de ne jamais reclamer contre cet acte. Les évêques preſens y ſouſcrivirent, & Arnoul de Reims déchargea le clergé & le peuple du ſerment qu'ils lui avoient fait.

c. 53.

c. 54.

XXIX.
Adalger depoſé.

c. 55.

Enſuite le prêtre Adalger ſe proſterna aux pieds des rois, ſe plaignant qu'il demeuroit excommunié pour avoir obéï à ſon archevêque, à qui il ne pouvoit reſiſter. Mais comme il avoüoit d'avoir ouvert les portes de Reims, & d'être entré hoſtilement dans l'égliſe : les évêques ne jugerent pas que ſa condition dû être meil-

leure que celle de son évêque, & lui donnerent le choix, ou de souffrir un perpetuel anathême, ou de consentir à sa déposition. Aprés avoir long-tems deliberé, il choisit la deposition; & les évêques l'ayant revêtu des habits sacerdotaux, les lui ôterent l'un aprés l'autre, le déposant de tous les ordres, jusques au soudiaconat: puis l'ayant reconcilié ils lui accorderent la communion laïque, & le mirent en penitence. Enfin ils renouvellerent l'anathême contre ceux qui avoient livré la ville de Reims, & n'étoient point venus à satisfaction. Ainsi finit ce concile, suivant le recit que nous en a laissé Gerbert.

AN. 991.

XXX. Gerbert archevêque de Reims.

Deux autres historiens proche du tems en parlent autrement. L'un dit, que l'on donna le choix à l'archevêque Arnoul de se confesser parjure, ou d'avoir les yeux crevez. L'autre dit, que le roi Hugues voulant exterminer la race du roi Lothaire, fit degrader Arnoul, sous pretexte qu'il étoit né d'une concubine; & le fit ensuite mettre en prison à Orleans, où il gardoit déja le prince Charles son neveu. Cependant Seguin ne vouloit consentir ni à la degradation d'Arnoul, ni à l'ordination de Gerbert, au contraire il en reprit fortement le roi, dont il s'attira l'indignation. Les autres évêques donnerent leur consentement malgré eux, & par la crainte du roi. Ce recit est tiré d'une chronique de Hugues moine de Fleury sur Loire, dont l'abbé étoit alors Abbon, l'un des défenseurs d'Arnoul de Reims. Mais la suite fera voir, que la renonciation de ce prelat étoit forcée, ou qu'il s'en repentit bien-tôt.

Chr. Vird. p. 137. *Frag. Chr. to.* 4. *Duchesne. p.* 142. *a. Aimoin. v. c.* 64.

Gerbert qui n'étoit encore que diacre fut donc élû & sacré archevêque de Reims. Nous avons l'acte de l'election, suivi de sa profession de foi, où il ne fait mention

Tom. 9. conc. p. 739.

AN. 991.

que de quatre conciles generaux. Il tint quelque tems aprés un concile avec les évêques de sa province, dont il ne nous reste qu'une monition contre ceux qui pilloient les biens des églises. Il y a une lettre de Gerbert, sur ce même sujet, à Fouques évêque d'Amiens, un de ses suffragans: jeune homme emporté, qui dans son propre diocese, sous pretexte de poursuivre ses droits, avoit pillé des biens ecclesiastiques, & étoit entré dans une église à main armée. L'archevêque Gerbert lui en fait une severe reprimande. Il étoit déja vieux, quand il fut mis en cette place, comme il le dit dans une lettre à l'abbé & aux moines de saint Gerauld d'Aurillac, où il gemit des embaras & des chagrins que lui attire sa dignité.

Ibid p. 740.

Gerbert ep. 40. bis.

Ibid. & Gerb. ep. 47. bis.

Epist. 35. bis.

XXXI. Commencement d'Abbon de Fleury.

Vita sac. 6. Ben. p. 38.

Abbon de Fleury défenseur d'Arnoul de Reims étoit un des grands personnages du tems. Il nâquit dans le territoire d'Orleans, de parens, non pas nobles mais libre de race & craignans Dieu. Ils le lui offrirent suivant la regle de saint Benoît, dés l'enfance, dans l'abbaye de Fleury: où sa mere avoit deux parens, & dont l'abbé étoit Vulfade, depuis évêque de Chartres. Il donna l'habit au jeune Abbon, & le mit aux écoles: où il fit de grands progrés dans les lettres & la pieté, cherchant autant qu'il pouvoit la compagnie des anciens. Il devint si savant, qu'on lui donna la charge d'instruire les autres; & il l'exerça pendant quelques années. Etant suffisamment instruit dans la grammaire, l'arithmetique & la dialectique, & voulant y joindre les autres arts liberaux: il alla aux écoles fameuses de Paris & de Reims, écouter ceux qui professoient la philosophie; & il apprit sous eux de l'astronomie, mais non pas tant qu'il desiroit. Il revint à Orleans, où

appr

apprit la muſique, pour beaucoup d'argent en cachette à cauſe des envieux. Ainſi ſe trouvant inſtruit de cinq des ſept arts liberaux, il voulut apprendre les deux autres; pour la retorique, il lût Victorin, & il prit quelque teinture de Geometrie. Il compoſa alors quelques écrits, ſur la forme des ſyllogiſmes, ſur le compas & les calculs aſtronomiques, & ſur le cours des planetes.

Cependant n'étant encore que diacre, il fut appellé en Angleterre par ſaint Oſuald évêque de Vorcheſtre; & il arriva au monaſtere de Ramſei, fondé par ce ſaint prelat, dont l'abbé nommé Germain avoit été tiré de Fleury ſur Loire. Abbon y demeura prés de deux ans, & inſtruiſit quelques moines. Il ſalua le roi, dont il reçût des paroles d'honnêteté, & le duc Heloüin fondateur du monaſtere de Ramſei, qui lui fit de grands preſens. Il gagna l'amitié, non ſeulement de ſaint Oſuald alors archevêque d'Yorc, mais encore de ſaint Dunſtan, qui eurent enſemble une diſpute charitable, à qui le retiendroit. Sup. l. LVI. n. 32.

Mais l'abbé de Fleury lui ayant écrit une lettre pleine de tendreſſe, par laquelle il le prioit de revenir, il prit congé des deux prelats, qui le chargerent de preſens. Dunſtan lui donna de l'argenterie magnifique, pour offrir à ſaint Benoiſt. Oſuald l'ordonna prêtre, & lui donna tout ce qui étoit neceſſaire pour en exercer les fonctions, entre-autres un calice d'or, & de plus beaucoup d'argent. Oïbold abbé de Fleury mourut peu de tems aprés le retour d'Abbon, que la plûpart de la communauté élût pour lui ſucceder. Il y eut toutefois de l'oppoſition de la part de quelques moines, qui élûrent un mauvais ſujet, & eurent aſſez de credit pour

Mabill. sæc. 5. p. 776. 777.
Gerb. epist. 70. 81. 87. 88. 89. 95.

le mettre en possession. On le voit par plusieurs lettres de Gerbert écrites vers l'an 987. au nom des abbez du diocese de Reims, de l'archevêque Adalberon & au sien, tant aux moines de Fleury qu'à saint Majole abbé de Clugny, & à Ecbert ou Evrard abbé de saint Julien de Tours. Toutes ces lettres tendent à faire rejetter l'usurpateur : mais heureusement il mourut peu de tems aprés. Ainsi la plus grande & la plus saine partie de la communauté l'emporta pour Abbon, son élection fut confirmée par le consentement du roi Hugues, & il commença à gouverner l'abbaye de Fleury l'an 988.

Vita Abb. n. 7.

Il recommandoit l'étude à ses moines, comme utile à la pieté, aprés l'oraison & le jeûne ; & lui même ne cessoit point de lire, d'écrire, ou de dicter. Aprés la dialectique & l'astronomie, il s'appliqua aussi à l'étude de l'écriture sainte & des peres ; & en tira plusieurs sentences, dont il fit un recüeil, pour avoir toûjours en main de quoi se défendre contre les prétentions d'Arnoul évêque d'Orleans. Ce prelat soûtenoit, que l'abbé de Fleury, outre la jurisdiction spirituelle, devoit encore lui faire serment de fidelité, comme son vassal : ce qu'Abbon refusa toute sa vie, prétendant que son monastere, pour le temporel ne dépendoit que du roi. Ce fut une querelle generale, qui s'émût alors entre les évêques & les abbez ; & qui n'avoit pas commencé plûtôt, parce que les monasteres étoient entre les mains des seigneurs laïques, ou d'autres évêques, qui auroient bien sû se défendre d'une telle pretention. Elle semble être venuë du serment que les évêques exigeoient des prêtres à leur ordination ; & qui fut défendu au second concile de Challon en 813. Car c'étoit à la ce-

Mabill. præf. sæc. 6. 3.

Conc. Cabill. c. 13.

remonie de la benediction des abbez, que les évêques leur faisoient prêter ce serment de fidelité.

A N. 993.

Sup liv. XLVI. n. 5.

XXXII. Canonisation de S. Udalric.

Tom. 9. conc. p. 741.

Acta SS. Ben. sæc. 5. p. 471.

Ibid p. 415.

Math. x. 40.

Mabill. præf. sæc. 5. n. 99.

Le pape Jean XV. tint vers le même tems un concile, où saint Udalric fut mis au nombre des saints, vingt ans aprés sa mort. Ce concile se tint à Rome, au palais de Latran, le dernier jour de Janvier 993. indiction sixiéme. Liutolfe évêque d'Ausbourg se leva au milieu de l'assemblée, & dit : On lira s'il vous plaît devant vous l'écrit, que j'ai entre les mains, de la vie & des miracles d'Udalric, jadis évêque d'Ausbourg, afin que vous ordonniez ce qu'il vous plaira. On croit que ce sont les deux livres, que nous avons encore, composez par le prêtre Gerard disciple du saint. Aprés qu'ils eurent été lûs dans le concile, il ordonna que la memoire de saint Udalric seroit honorée : declarant que l'honneur que l'on rend aux saints & à leurs reliques, retourne au Seigneur, qui a dit : Qui vous reçoit, me reçoit ; & que cet honneur a pour but, que nous soyons aidez par leurs prieres & leurs merites. La bulle qui en fut expediée, est souscrite du pape Jean, de cinq autres évêques des environs de Rome, de neuf prêtres cardinaux, & de trois diacres. C'est le premier acte autentique, qui reste de canonisation faite par le pape, quoiqu'on ne se servît pas encore de ce nom.

XXXIII. Lettres de Gerbert contre Arnoul.

Frag. Chr. Duch. to. 4.

Tom. 9. conc. p. 744. post. conc. Rem. p. 146.

Ce fut peut-être en ce même concile de Rome, que le pape Jean XV. cassa la deposition d'Arnoul archevêque de Reims, & l'ordination de Gerbert. Car il est certain, que l'ayant appris, il trouva l'un & l'autre fort mauvais, & interdit tous les évêques qui y avoient eu part. Mais Gerbert ne crut pas devoir obéïr à ce decret, & en écrivit aussi à Seguin archevêque de Sens :

Nos adverſaires diſent, que pour la depoſition d'Arnoul, il falloit attendre le jugement de l'évêque de Rome. Pourront-ils montrer que ſon jugement ſoit plus grand que celui de Dieu? C'eſt qu'il ſuppoſe que le jugement canonique des évêques, eſt le jugement de Dieu: mais la queſtion étoit ſi celui-ci devoit paſſer pour canonique. Il continuë: Je dis hardiment, que ſi l'évêque de Rome lui-même peche contre ſon frere, & étant averti pluſieurs fois n'obéït pas à l'égliſe, cet évêque de Rome, ſuivant le commandement de Dieu, doit être regardé comme un payen, & un publicain. Plus le rang eſt élevé, plus la chute eſt dangereuſe.

Que s'il nous croit indigne de ſa communion, parce qu'aucun de nous ne veut juger contre l'évangile, il ne pourra pas pour cela nous ſeparer de la communion de Jeſus-Chriſt ni nous ôter la vie éternelle. On ne doit pas appliquer aux évêques ce que dit ſaint Gregoire: que le troupeau doit craindre la ſentence du paſteur: ſoit qu'elle ſoit juſte ou injuſte. Car les évêques ne ſont pas le troupeau, c'eſt le peuple. Vous n'avez donc pas dû être ſuſpendu de la communion, pour un crime que vous n'avez point confeſſé, & dont vous n'êtes point convaincu; & on n'a pû vous traiter de rebelle, puiſque vous n'avez jamais évité les conciles. Il ne faut pas donner occaſion à nos ennemis de dire, que le ſacerdoce, qui eſt un par toute l'égliſe, ſoit tellement ſoûmis à un ſeul, que s'il ſe laiſſe corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, perſonne ne puiſſe être évêque, ſans ſe ſoûtenir auprés de lui par de tels moyens. La loi commune de l'égliſe, eſt l'écriture, les canons & les decrets du ſaint ſiege

qui y ſont conformes. Quiconque ſe ſera écarté de ces loix par mépris, ſoit jugé ſuivant ces loix : qui les obſerve ſoit toûjours en paix : Gardez-vous donc de vous abſtenir des ſaints myſteres : ce ſeroit vous rendre coupable.

Gerbert écrivit plus amplement ſur ce ſujet à Vilderode évêque de Straſbourg, qui l'avoit prié de l'inſtruire de ſon affaire. Il la raconte ainſi : Arnoul, qu'on dit être fils du roi Lothaire, aprés avoir circonvenu ſon évêque, & l'avoir livré avec ſa ville, c'eſt l'évêque de Laon : aprés beaucoup de ſang répandu, des pillages & des incendies, a été condamné dans un concile des évêques de toute la Gaule. Enſuite aprés la mort de l'archevêque Adalberon ayant été reconcilié par le ſeul évêque de Laon, il a obtenu le ſiege de Reims, en vûë de la paix, en faiſant aux rois ſerment de fidelité, avec des paroles terribles. Mais à peine y avoit-il ſix mois depuis ſon ordination, quand il livra la ville à l'ennemi : qui profana & pilla le ſanctuaire, & reduiſit le clergé & le peuple en captivité. Arnoul prononça anathême contre ces pillards, & en fit prononcer autant par les évêques : mais il ôta les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux, qui lui en avoient porté la foi, pour les donner aux ennemis, & fit marcher des troupes contre ſon roi, ſous les enſeignes de Charles. Cependant on avertit le pape par des deputez & par des lettres ſynodiques, de remedier aux troubles de l'égliſe : mais il n'y donne aucun ordre. Ainſi par deliberation des évêques, Arnoul eſt averti de ſe purger canoniquement, ſans le vouloir faire pendant dix-huit mois. Enfin ſe ſentant abandonné par ſes plus grands protecteurs, il vint trouver le roi, & lui ayant fait de nouveaux ſermens, il fut admis à ſa ta-

Poſt. conc. Rem. p. 113.

Sup. n. 18.

ble. Alors il se crut justifié, & faussa de nouveau ses sermens. Ceux qui y avoient interêt, ne pouvant souffrir d'être trompez tant de fois, prenent la forteresse de Laon : Arnoul pris entre les ennemis du roi, est presenté à un concile, & pressé de rendre compte de tant de crimes. Aprés avoir long-tems consulté en lui-même, & avec ses amis, il confesse volontairement ses pechez, & renonce à sa dignité.

Gerbert ayant ainsi posé le fait continuë: On convient assez entre les parties de ces crimes d'Arnoul, mais ses défenseurs se partagent en deux. Les uns disent, que le roi lui a pardonné, & que depuis il n'a rien fait que de pardonnable. Les autres soûtiennent que l'on a fait injure au pape, en déposant Arnoul sans son autorité. Pour y répondre, Gerbert distingue entre la loi & la coûtume. Ce qui fait loi en matiere ecclesiastique, c'est l'écriture sainte, les canons des conciles & les
p. 128. écrits des peres. Si tous les évêques, ajoûte-t-il, gardoient inviolablement les canons, la paix & la concorde regneroient par toutes les églises : il n'y auroit point de differens, ni sur les biens, ni sur les ordinations, ni sur les privileges. Il traite ensuite de la difference des
p. 132. crimes & de l'ordre judiciaire ; & soûtient que les pechez d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'ont fait qu'executer contre lui les loix établies ; & que la contumace d'une année auroit suffi pour le condamner sans l'entendre.

Quant au pape, continuë-t-il, on ne lui a point fait d'injure : puisqu'étant invité pendant dix-huit mois, par lettres & par deputez, il n'a point voulu répondre. Son silence ou ses nouvelles constitutions ne doivent pas préjudicier aux loix déja établies. Vous qui voulez gar-

der à vos rois la foi que vous leur avez promiſe, qui loin de trahir vôtre peuple & vôtre clergé, avez horreur de ſes crimes : ſoyez favorable à ceux qui obéïſſent à Dieu, plûtôt qu'aux hommes. On dit qu'Arnoul étant évêque n'a dû être jugé que par le pape : mais aprés ſa confeſſion les évêques ont dû le dépoſer, ſuivant le concile de Nicée, & cela quand même ſa confeſſion ſeroit fauſſe, puiſqu'il ſeroit au moins coupable de faux témoignage contre lui-même. *p. 139.*

Quant à ceux qui alleguoient le pardon du roi pour la défenſe d'Arnoul : Gerbert leur répond, que le pouvoir des rois ne s'étend pas ſur les ames, mais celui des évêques, auſquels il appartient de lier & délier : c'eſt-à-dire d'impoſer les peines ſpirituelles, comme la dépoſition & l'excommunication. Ainſi la grace des rois ne donnoit pas à Arnoul la remiſſion de ſes pechez, & il ne s'étoit rendu que trop coupable depuis, par ſes parjures & ſes ſacrileges. Gerbert finit en priant Vilderode, de ne pas ajoûter foi aux calomnies, dont on le charge, d'avoir uſurpé le ſiege de Reims & fait prendre Arnoul. Au contraire, il le prie de le juſtifier auprés des évêques & auprés de ſon roi, c'eſt-à-dire Rodolfe III. roi de la Haute Bourgogne. *p. 143.*

Le roi Hugues écrivit au pape ſur le même ſujet en ces termes : Nous vous avons écrit mes évêques & moi par l'archidiacre de Reims, pour vous expliquer l'affaire d'Arnoul. Nous ajoûtons ceci, pour vous prier, de me faire juſtice à moi & aux miens ; & ne pas recevoir pour certain, ce qui ne l'eſt pas. Nous n'avons rien fait contre vôtre ſainteté. Si vous voulez vous éclaircir en preſence, vous pouvez venir à Grenoble, qui eſt aux confins de l'Italie & de la Gaule, & où les *Tom. 9. conc. p. 743. poſt. conc. Rem. in fi.*

papes ont accoûtumé de venir trouver les rois de France. Mais si vous voulez venir chez nous, nous vous recevrons avec grand honneur, & vous traiterons de même pendant le sejour & le retour.

XXXIV. Fin de S. Mayeul de Clugny.

Vers le même tems le roi Hugues pria saint Mayeul abbé de Clugny, pour lequel il avoit une veneration singuliere, de venir reformer l'abbaye de saint Denis. Il y avoit au moins trois ans, que le saint abbé s'étoit donné un coadjuteur. Car se sentant chargé d'années & d'infirmitez, il eut le même soin que ses predecesseurs, de prévenir la vacance de l'abbaye, en faisant élire son successeur de son vivant. Il choisit Odilon né en Auvergne, de la famille des seigneurs de Mercœur. Dés son enfance il fut mis dans le clergé de saint Julien de Brioude: mais étant arrivé à un âge plus meur, il fut touché d'un grand desir de quitter le monde; & saint Mayeul étant venu en Auvergne, on lui amena ce jeune homme, dont il conçut de grandes esperances. Dés lors ils se lierent d'une telle affection, que peu de tems aprés Odilon quitta Brioude, & vint à Clugny prendre l'habit monastique. Il fit si promptement de si grands progrés dans la perfection, que saint Mayeul le jugea digne de lui succeder. Ce fut vers l'an 991. comme il paroît par plusieurs chartes des années suivantes, où il est nommé comme abbé. L'acte de son élection est semblable à celui de S. Mayeul, & marque la resistance que l'on craignoit de la part d'Odilon. Cet acte est souscrit par saint Mayeul, puis par Rodolfe roi de Bourgogne, par Bouchard archevêque de Lion, Hugues évêque de Geneve, Henri de Lausanne, Hugues de Mâcon, Vaultier d'Autun, & quelques autres prelats ou seigneurs, & cent soixante & dix-sept moines, tant

Mabill. sæc. 5. Ben. p. 780. c. 8.

Mabill. elog. S. Odil. sæc. 6. p. 633. Vita ibid. p. 681.

To. 6. spicil p. 425.

tant étoit nombreuſe la communauté de Clugny. Cet uſage de faire aſſiſter aux élections des abbez tant de perſonnes conſtituées en dignité, avoit quelque fondement dans la regle de ſaint Benoît, & ſervoit à rendre ces actes plus autentiques. Saint Mayeul ne laiſſa pas d'être regardé comme abbé juſques à ſa mort, ce qui paroît par pluſieurs chartes. AN. 994.

Loin de ſe relâcher dans ſa vieilleſſe, il s'excitoit à ſervir Dieu avec une nouvelle ferveur. Deux ans avant ſa mort, ſentant diminuer ſes forces, il ne vouloit plus paroître en public, & ſe tenoit enfermé dans le monaſtere, ou dans quelqu'une des maiſons qui en dépendoient. Là il ne laiſſoit pas de donner aux freres des avis ſalutaires; mais il s'occuppoit principalement à la priere ou à la lecture, ſouvent il pleuroit quand il penſoit aux hommes ſpirituels qu'il avoit connûs, qui faiſoient fleurir la religion, & combattoient vigoureuſement pour la défenſe de l'égliſe. Par ce ſouvenir il ſe trouvoit deſtitué de toute conſolation en ce monde, & deſiroit plus ardemment d'être avec Jeſus-Chriſt. Il étoit en cet état, quand le roi Hugues le preſſa de venir à ſaint Denis; & quoiqu'il ſentit ſa fin trés-proche, il ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin, croyant ne pouvoir mieux achever ſa courſe, que dans une ſi bonne œuvre. Mais étant en Auvergne à un monaſtere de ſon ordre, nommé alors Silviniac, aujourd'hui Souvigny à deux lieuës de Moulins, & du dioceſe de Clermont, il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea mortelle; & mourut tranquillement le vendredi lendemain de l'Aſcenſion onziéme de Mai l'an 994. aprés avoir gouverné l'abbaye de Clugny quarante & un an. Il y fut enterré dans l'égliſe de ſaint Pierre, le roi Hugues aſſiſta à ſes

Vita c. 19.

Sup. liv. LV. n. 36.

funerailles, & fit de grands présens à son tombeau, où il se fit quantité de miracles: depuis on y dressa un autel, & on leva le corps. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Martyr R. 11. Maj

XXXV. Monasteres reformez par saint Mayeul.

Saint Mayeul servit utilement l'église, par le grand nombre de ses disciples & des monasteres où il rétablit l'observance; & ce fut pour cet effet qu'il profita de l'amitié des princes & des seigneurs. Car il fut cheri particulierement de l'empereur Otton, de l'imperatrice Adelaïde & d'Otton II. leur fils: de Conrad roi de Bourgogne frere de cette imperatrice & de Mathilde sa femme: de Henri duc de Bourgogne, de Guillaume duc d'Aquitaine & de Richard duc de Normandie: des princes d'Italie, de Guillaume duc de Provence, & d'Archembauld seigneur de Bourbon, bienfacteur de Souvigny. L'empereur Otton le grand, mit sous la disposition de saint Mayeul les monasteres qui lui étoient soûmis comme royaux, tant en Italie qu'en Germanie. En Italie, il reforma le monastere de saint Apollinaire prés de Ravenne, celui du Ciel-d'or prés de Pavie & de saint Paul à Rome. En France, il rétablit l'observance à Marmoutier, à saint Germain d'Auxerre, à saint Benigne de Dijon, à Fescam, à saint Maur des fossez. Ses quatres principaux disciples furent Odilon son successeur, Guillaume de Dijon, Teuton de saint Maur & Heldric d'Auxerre. Ce dernier ayant vêcu à la cour du grand Otton en Italie, quitta sa femme & ses grands biens, pour se rendre moine à Clugny; ensuite Henri duc de Bourgogne frere de Hugues Capet, donna à saint Mayeul l'abbaye de saint Germain d'Auxerre, qui depuis long-tems étoit sans abbé, gouvernée par des prevôts. L'ayant reformée, il y mit Heldric pour abbé

Elog. c. 6. p. 773. & 9. 785.

l'an 989. ſa vertu le fit aimer cherement du duc Henri & de Hebert évêque d'Auxerre ſon frere, fils naturel de Hugues le grand.

Ce fut auſſi Bouchard comte de Paris, qui procura la reforme du monaſtere de ſaint Maur. Mainard qui en étoit alors abbé, étoit un homme de qualité, qui menoit une vie trés-ſeculiere. Il étoit fort adonné à la chaſſe, & quand il ſortoit, il quittoit l'habit monaſtique, pour prendre des fourures de grand prix, & un riche habillement de tête. Ses moines ſuivoient ſon exemple. Un d'eux toutefois nommé Adic, touché de ce ſcandale, alla ſecretement trouver le comte Bouchard, & le pria d'y remedier : le comte s'adreſſa au roi Hugues, & lui demanda cette abbaye, qui étoit royale, ſeulement pour la reformer. L'ayant obtenuë il alla à Clugny, & pria inſtamment ſaint Mayeul de venir retablir ce monaſtere. Le ſaint abbé lui répondit : Vous avez dans vôtre royaume tant de monaſteres, que n'y cherchez-vous le ſecours que vous deſirez, plûtôt que de venir chercher ſi loin des inconnus comme nous? C'eſt que Clugny étoit dans le royaume de Bourgogne, & que la difference des dominations rendoit le commerce difficile. *Vita Burch. com.*

Saint Mayeul toutefois ſe laiſſa vaincre aux inſtances du comte, qui ſe jetta pluſieurs fois à ſes pieds, & enfin il le ſuivit avec les plus parfaits de ſes moines. Quand ils furent arrivez ſur la Marne prés de S. Maur, le comte ordonna à toute la communauté de le venir trouver au de-là de la riviere : ils obéïrent ſans ſe douter de rien, & il leur dit, que ceux qui vouloient demeurer avec l'abbé Mayeul, & ſe ſoûmettre à lui, pouvoient retourner au monaſtere : mais que ceux qui le refuſe-

roient s'en allassent où ils voudroient, sans rien emporter que leurs habits. Ils aimerent mieux quitter, & Mainard fut fait abbé de Glanfeüil, alors dépendant de S. Maur, où S. Mayeul laissa pour abbé Teuton, qu'il avoit amené avec lui.

Acta. SS. Ben. sæc. 6. p. 322.

L'abbé Guillaume disciple de S. Mayeul étoit né en Italie, & ayant été voüé à Dieu par ses parens, qui étoient nobles & riches, il fut élevé dans le monastere de saint Janvier de Locedia, prés de Verceil. Sa mere étant morte, il persuada à son pere d'entrer dans la même communauté, où il mourut saintement. L'évêque de Verceil voulant ordonner diacre Guillaume, il refusa de lui prêter serment, soûtenant que c'étoit un abus & une espece de simonie. Sur ce qu'il avoit appris de la regularité, qui s'observoit à Clugny, il avoit déja un grand desir d'y aller, quand S. Mayeul vint à Locedia. Guillaume se découvrit à lui secretement, & le saint abbé lui promit de le prendre à son retour de Rome. Ainsi Guillaume quittant son païs, sa famille & le voisinage de leurs grandes terres, suivit S. Mayeul à Clugny: où il fit un tel progrés, qu'au bout d'un an le saint abbé voulut le faire ordonner prêtre: mais il s'en jugea indigne.

S. Mayeul l'envoya ensuite reformer le monastere de S. Saturnin sur le Rhone, aujourd'hui S. Saurin. Mais dix-huit mois aprés il le rappella, pour l'envoyer à Dijon. Car Brunon évêque de Langres, voulant reformer le monastere de S. Benigne, alla trouver S. Mayeul, qui lui envoya douze des principaux de ses moines, & Guillaume à leur tête. Henri duc de Bourgogne lui donna ensuite le monastere de Versi & celui de Beze, pour y mettre la reforme.

La même année que mourut S. Mayeul, mourut aussi S. Volfang évêque de Ratisbone, aprés vingt ans d'épiscopat. Il rétablit dans son diocese l'observance reguliere chez les chanoines, les moines & les religieuses. Voyant à Ratisbone même le relâchement des moines de S. Emmeran, il disoit souvent: Si nous avions des moines le reste ne nous manqueroit pas. Et comme on lui disoit, qu'il n'y avoit par tout que trop de moines: il répondit avec larmes: A quoi sert la sainteté de l'habit sans les œuvres? Les moines reglez ressemblent aux bons anges, les relâchez aux mauvais. Le desordre venoit de ce que depuis long-tems les évêques de Ratisbone étoient aussi abbez de saint Emmeran; & s'appropioient les revenus de ce monastere, reduisant les moines à pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Pour y remedier, saint Volfang fit venir de saint Maximin de Treves un saint moine nommé Ramuold, qui avoit été avec lui chapelain de l'archevêque Henri, & le fit abbé de saint Emmeran.

XXXVI. Fin de S. Volfang de Ratisbone.

Vita sæc. 5. Ben. c. 15 p. 813.

Vita S. Ramu. sæc. 6. p. 3.

Quelques-uns du conseil de l'évêque trouvoient mauvais, qu'il ôtat à ses successeurs un revenu, dont ses predecesseurs avoient joüi: mais il leur répondit: Je ne veux pas me charger au de-là de mes forces, c'est bien assez d'être évêque, sans vouloir encore faire les fonctions d'abbé: loin de dissiper les biens de saint Emmeran, je veux les employer aux usages pour lesquels ils ont été donnez. Ainsi l'abbé Ramuold rétablit la regularité dans ce monastere, ayant de quoi fournir abondamment, non-seulement à la subsistance des moines, mais à l'hospitalité & aux aumônes. Saint Volfang rétablit de même la regularité chez les religieuses & chez les chanoines.

c. 17. 18.

c. 19. Il prêchoit ſouvent ſon peuple, qui venoit l'écouter avec un grand empreſſement. Son diſcours étoit ſimple & intelligible, mais fort & touchant: il penetroit au fond des cœurs, & faiſoit couler des ruiſſeaux de larmes. c. 23. Quand il viſitoit ſon dioceſe, il avertiſſoit ſoigneuſement les curez de leurs devoirs, entre autres de conſerver la pureté de vie; & de ne pas s'imaginer, comme quelques-uns, que la ſainte communion les purifiât de leurs pechez, ſans penitence precedente. c. 24. Ayant appris, qu'il y en avoit, qui faute de vin celebroient la meſſe avec de l'eau pure, ou avec quelque autre boiſſon: il les en reprit ſeverement, & pour leur ôter tout pretexte, leur fit fournir du vin de ſon cellier pour cet uſage.

c. 29. L'empereur Otton II. pour affermir la foi dans la Boheme, voulut établir un évêché dans un lieu de cette province, qui dépendoit du dioceſe de Ratiſbone; & pour cet effet, il envoya des deputez à S. Volfang, le prier de prendre des terres en Boheme, en recompenſe de cette diminution de ſon dioceſe. Saint Volfang aſſembla ſon conſeil, qui s'oppoſoit à la demande de l'empereur: mais le ſaint homme ne fut pas du même avis, & ne voulut pas perdre une occaſion ſi precieuſe d'affermir une égliſe naiſſante. Sup. liv. LVI. n. 17. Non ſeulement il accorda l'échange, mais il en dreſſa lui-même les lettres. On ne dit pas quel étoit cet évêché, mais ce n'étoit pas celui de Prague, érigé dés l'an 969. ſix ans avant que S. Volfang fut évêque.

c. 38. Enfin comme il étoit en chemin pour aller dans la Baviere orientale, la fievre le prit; & étant arrivé à un lieu nommé Pupping le long du Danube, il fut obligé de s'arrêter, & ſe fit porter dans un oratoire de S. Otmar. L

s'étant trouvé un peu mieux, il se confessa, puis reçût le viatique, & demeura étendu par terre. Les officiers de l'église, & ceux de sa chambre, vouloient faire sortir tout le monde, excepté sa famille : mais il leur dit : Ouvrez les portes, & laissez entrer ceux qui voudront : nous ne devons rougir à la mort, que de nos mauvaises œuvres. Jesus-Christ qui ne devoit rien à la mort, n'a pas eu honte de mourir nud sur la croix. Que chacun voye en ma mort ce qu'il doit craindre & éviter dans la sienne. Dieu veüille avoir pitié de moi miserable pecheur, qui vais souffrir la mort, & quiconque la regardera avec crainte & humilité. Ayant ainsi parlé il ferma les yeux, & mourut en paix le dernier jour d'Octobre l'an 994. il fut transporté à Ratisbone, & enterré à S. Emmeran par Hartuic archevêque de Salsbourg, & il se fit plusieurs miracles à son tombeau, comme il en avoit fait plusieurs de son vivant. L'église honore sa memoire le jour de sa mort.

AN. 994.

Martyr. R. 31. Octob.

XXXVII. Concile de Mouson.

Tom. 9. conc. p. 747.

Le pape Jean XV. voulant terminer l'affaire de l'archevêché de Reims, envoya pour legat en France Leon abbé de S. Alexis & S. Boniface à Rome, qui indiqua de sa part un concile dans le diocese de Reims. Il s'assembla à Mouson dans l'église de N. Dame le second jour de Juin indiction huitiéme ; & il ne s'y trouva que Liudolfe archevêque de Treves & trois évêques, Aymon de Verdun, Notger de Liege & Sigefroi de Munster, tous du royaume de Germanie. Le legat Leon prit seance au milieu d'eux ; & l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme devant rendre compte de son ordination. Il y avoit plusieurs abbez, & Godefroi duc de Lorraine y assistoit avec quelques autres laïques. Quand on eut fait silence, Aymon évêque de Verdun se leva & parla :

AN. 995. en Gaulois, c'eſt-à-dire, comme je crois, en Roman ou Latin vulgaire d'où nôtre langue eſt venuë. Il dit que le pape Jean, ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, puis venir à Rome: avoit enfin indiqué le concile dans la province de Reims. Voulant apprendre par ſon legat ce que l'on diſoit de part & d'autre, touchant la depoſition d'Arnoul & la promotion de Gerbert. Puis il tira une bulle ſellée en plong, qu'il ouvrit devant tout le monde, & en fit la lecture.

Enſuite Gerbet ſe leva, & dit : J'ai toûjours eu ce jour devant les yeux, & je l'ai toûjours deſiré, depuis qu'au peril de ma vie j'ai reçu le ſacerdoce, par le conſeil de mes freres. Tant j'étois touché du ſalut d'un peuple qui periſſoit, & de l'autorité par laquelle je me croyois en ſeureté. Je me ſouvenois avec plaiſir des témoignages de vôtre bien-veillance, que j'avois tant de fois éprouvée: quand j'appris avec une grande ſurpriſe, que vous étiez mal contents de moi; & vôtre indignation me fut plus terrible, que ne l'avoit été le fer de mes ennemis. Maintenant, puiſque Dieu m'a fait la grace, de me trouver devant ceux à qui j'ai toûjours confié le ſoin de mon ſalut, je dirai en peu de mots ce qui montre mon innocence.

Aprés la mort de l'empereur Otton, je reſolus de ne point quitter le ſervice de mon pere Adalberon, qui à mon inſçu me choiſit pour le ſacerdoce, & en mourant me deſigna pour ſon ſucceſſeur en preſence de perſonnes illuſtres. Mais la ſimonie fit qu'Arnoul me fut preferé; & je ne laiſſai pas de le ſervir fidelement plus qu'il n'étoit à propos; juſqu'à ce que connoiſſant clairement ſa revolte, je renonçai par écrit à ſon amitié, & je l'aban- *Epiſt. 24 bis.*

donnai

donnai avec ses complices, sans autre esperance ni autre interêt que de ne point participer à ses crimes. Aprés qu'il eut été long-tems poursuivi & contumacé suivant les loix de l'église, comme il ne restoit que de le punir par les loix du prince, & le chasser de son siege comme rebelle : mes confreres & les grands, me presserent encore de prendre soin d'un troupeau dispersé & déchiré, je differai long-tems, & ne cedai qu'avec peine, sachant bien les maux qui me menaçoient. Voilà devant Dieu qu'elle a été la simplicité de ma conduite. AN. 995.

On m'accuse d'avoir trahi mon maître, de l'avoir mis en prison & usurpé son siege. Etoit-il mon maître, lui à qui je n'ai jamais prêté aucun serment ? Si je l'ai servi pour un tems, je l'ai fait par ordre de mon pere Adalberon, qui me dit de demeurer dans l'église de Reims, jusqu'à ce que je visse la conduite de celui qui en seroit évêque. Pendant que je l'observois, je devins la proye des ennemis, & je perdis tout ce que je tenois de vôtre liberalité & de celle des seigneurs : encore les ennemis m'ayant dépoüillé, eurent regret que je leur eusse échappé en vie. Depuis que j'ai quitté ce rebelle, je n'ai eu aucun commerce avec lui ; & n'avois garde de le livrer, puisque je ne savois où il étoit. Quant à la prison, j'ai depuis peu prié le roi mon maître en presence de témoins dignes de foi, de ne le pas garder un moment en prison à mon sujet. Car si vôtre jugement dépendoit de moi, Arnoul seroit reduit en état de ne me pas nuir : si vous jugiez contre moi, ce qu'à Dieu ne plaise, que m'importeroit qu'Arnoul ou un autre fût archevêque de Reims.

Gerbert répond foiblement au reproche d'usurpation, disant qu'Arnoul ne doit pas être appellé l'époux d'une

AN. 995. église qu'il a pillée d'abord pour satisfaire à ses passions simoniaques. Il demande comment un étranger sans credit comme lui, a pû se rendre maître d'une ville si grande & si peuplée ? Il s'objecte ensuite, qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être jugée sans consulter le saint siege. A quoi il répond, que le pape a été instruit de tout, & qu'on a attendu ses ordres pendant dix-huit mois. Qu'ensuite les évêques de Gaule, ont encore eu ce respect pour le saint siege, de ne juger Arnoul que sur sa propre confession ; aprés laquelle il n'étoit pas possible de le tenir pour innocent. Il revient à dire, que les évêques de Gaule l'ont chargé malgré lui de l'archevêché de Reims ; & que si toutes les regles n'ont pas été observées en cette affaire, il faut s'en prendre au malheur du tems & aux hostilitez publiques, dont les évêques mêmes n'étoient pas à couvert.

Ce discours de Gerbert étoit plus éloquent que sincere, comme on peut juger par ce que j'ai rapporté, sur tout de ses lettres. Aprés qu'il l'eut prononcé, il le donna par écrit au legat, de qui il reçut la lettre du pape. Alors les évêques sortirent du concile & tinrent conseil avec le duc Godefroi. Puis ils appellerent Gerbet, & le prierent de faire conduire avec honneur aux rois de France Jean moine de l'abbé Leon. Gerbert le promit, & ils dénoncerent un concile que l'on devoit tenir à Reims le premier de Juillet. Celui de Mouson sembloit fini, quand des évêques vinrent dire à Gerbert de la part du legat Leon, qu'il eût à s'abstenir de l'office divin jusqu'au concile de Reims. Comme il s'en défendoit, ils vinrent trouver le legat, & Gerbert lui representa, qu'aucun évêque ou patriarche, ni le pape même, n'avoit le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'étoit

convaincu par sa propre confession ou autrement, ou s'il ne refusoit de comparoître : qu'on ne pouvoit rien lui reprocher de semblable, & qu'il étoit même le seul des évêques de Gaule qui fût venu au concile : enfin, que ne se sentant point coupable, il ne pouvoit se resoudre à se condamner lui-même. AN. 995.

Nonobstant ces raisons, Gerbert ceda aux remontrances de Liudolfe archevêque de Treves, dont il connoissoit la probité & la modestie. Ce prelat l'exhorta fraternellement, à ne point donner à ses ennemis occasion de scandale, comme s'il vouloit resister aux ordres du pape : lui conseillant de s'abstenir par obéïssance de la celebration de la messe, jusqu'au premier de Juillet, où l'on devoit tenir l'autre concile. Gerbert y consentit, & on se separa ainsi aprés le concile de Mouson : mais celui de Reims ne se tint pas si-tôt ; & tant que le roi Hugues vêcut, Gerbert demeura archevêque de Reims, & Arnoul prisonnier à Orleans.

XXXVIII. Adalberon II. évêque de Mets.

Vita bibl. Labbe. to. 1. p. 670.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 29.

L'évêque de Mets étoit alors Adalberon II. fils de Frideric duc de Lorraine & de Beatrix sœur du roi Hugues Capet. Il fit ses études à l'abbaye de Gorze, & aprés la mort de l'évêque Thierri, sa mere Beatrix obtint pour lui l'évêché de Mets de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. Il fut élû le seiziéme d'Octobre 984. & sacré le dimanche vingt-huitiéme de Decembre jour des Innocens par Ecbert archevêque de Treves. Il se fit aimer de tout le monde, même des Juifs; & aima tellement les moines, que les seculiers se plaignoient qu'il leur donnoit tous ses soins. Il rétablit le monastere de S. Symphorien & quelques autres, & l'hôpital de Mets, où il mit des religieuses.

Il fit le voyage de Rome sous le pontificat de Jean XV. qui le reçût avec grand honneur. Jamais il ne celebroit la messe & n'administroit les sacremens, sans porter un cilice sous ses ornemens. Aux vigiles des grandes fêtes il ne prenoit aucune nourriture, & passoit le carême avec des moines, ordinairement dans l'abbaye de Gorze, attiré par la regularité de l'observance & la tranquillité du lieu. La maladie des ardens qui regnoit en Bourgogne, lui donna occasion d'exercer sa charité, en assistant ceux qui en étoient affligez, & quelquefois il en lavoit & pensoit de ses mains jusques à cent par jour.

En un concile tenu au commencement du regne de S. Henri, il dénonça hardiment Conrad duc d'Austrasie son parent, pour avoir épousé sa proche parente : s'exposant à un grand peril, par le ressentiment de ce seigneur. Il poursuivoit vigoureusement ceux qui pilloient les biens des églises & des pauvres ; & quand ils méprisoient les censures ecclesiastiques, il employoit les armes materielles, faisant ravager leurs terres & abattre leurs châteaux. Il ne faisoit point de difficulté de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, quand il les en jugeoit dignes ; & ordonna plus de mille prêtres, sans les clercs inferieurs. Aprés avoir ainsi gouverné vingt ans l'église de Mets, il mourut le quinziéme de Decembre 1005. & fut enterré à S. Symphorien.

XXXIX. Saint Bernoüard évêque d'Hildesheim.

Vita n. 6. Act. Ben. sæc. 6. p. 204. Sup. liv. LVI. n. 58.

En Saxe Gerdag évêque d'Hildesheim étant mort, Bernoüard precepteur du roi Otton III. fut élû d'un commun consentement pour lui succeder ; & preferé à plusieurs autres nobles, qui servoient dans le clergé du palais. Il fut sacré par Villegise archevêque de

Mayence ſon metropolitain le quinziéme de Janvier de l'année 993. indiction ſixiéme. Quoiqu'il fut encore jeune, il paſſoit les vieillards en gravité, donnoit à la priere la plus grande partie des nuits, & aſſiſtoit aſſiduëment aux offices divins. Aprés la meſſe ſolemnelle il donnoit audience, puis ſon aumônier venoit, & il faiſoit diſtribuer à plus de cent pauvres de la nourriture & quelquefois de l'argent. Il viſitoit les ouvriers qu'il faiſoit travailler ſur differentes matieres : à None il ſe mettoit à table avec beaucoup de clercs & de laïques : mais en ſilence pour écouter la lecture, & gardant une exacte frugalité.

Comme il avoit grand talent pour les arts, il les cultiva avec ſoin lorſqu'il fut évêque. Il faiſoit écrire des livres, non ſeulement dans le monaſtere de ſa cathedrale, mais en pluſieurs autres lieux : enſorte qu'il aſſembla une nombreuſe bibliotheque, tant de livres eccleſiaſtiques que de philoſophiques. Il cherchoit à perfectionner la peinture, la moſaïque, la ſerrurerie, l'orfevrerie ; recüeillant avec ſoin ce que les étrangers envoyoient au roi d'ouvrages les plus curieux ; & faiſant élever des jeunes gens de beau naturel pour les former à ces arts. Quoique trés-appliqué à ſes fonctions eccleſiaſtiques, il ne laiſſoit pas de ſervir ſi bien le roi & l'état, qu'il attiroit l'envie des autres ſeigneurs. La Saxe étoit depuis long-tems expoſée aux courſes des pirates & des barbares. Il les avoit ſouvent repouſſez, tantôt par ſes ſeules troupes, tantôt avec le ſecours des autres : mais ils étoient maîtres des deux côtez de l'Elbe & de la navigation de cette riviere : enſorte qu'ils ſe répandoient par toute la Saxe, & venoient preſque juſques à Hildesheim. Pour les arrêter, il fit bâtir deux forteresses

en deux divers endroits de ſon dioceſe, & y ayant mis garniſon, il procura la ſeureté du païs.

Nonobſtant ces dépenſes, il enrichit ſon égliſe par l'acquiſition de pluſieurs terres, cultiva les anciennes, & les orna de beaux bâtimens. Quant à ſon égliſe cathedrale il decora de peintures exquiſes les murailles & les lambris, il donna quantité d'argenterie pour le ſervice, entre autres un calice d'or du poids de vingt livres : il enferma le cloître de murailles & de tours. Enfin il bâtit une chapelle magnifique, pous y garder un morceau de la vraye croix, que le roi Otton III. lui avoit donné, & que l'on crut avoir fait pluſieurs miracles. Bernoüard fit la dédicace de cette chapelle l'an 996. quatriéme de ſon ordination, le dixiéme de Septembre.

XL.
S. Adalbert rappellé en Boheme.

Act. SS. Ben. ſæc. 5. p. 870. Boll. 23. Apr. to. 11. p. 183. Sud.

En Boheme le duc Boleſlas voyant le deſordre où cette égliſe étoit tombée depuis l'abſence de ſaint Adalbert, tint conſeil avec ſon clergé, & envoya dire à Villegiſe archevêque de Mayence : Ou renvoiez-nous Adalbert nôtre paſteur, ce que nous aimons mieux, ou nous en ordonnez un autre. L'archevêque craignant, que ce peuple nouvellement converti ne retombât dans ſes anciennes erreurs, envoya à Rome deux deputez, ſavoir, Radla diſciple du ſaint & Zraquas moine, tous deux freres du duc, avec des lettres, par leſquelles il prioit le pape de renvoyer Adalbert. Le pape Jean XV. tint un concile à Rome pour ce ſujet l'an 994. Il y eut grande conteſtation entre les deputez, qui redemandoient leur évêque, & les Romains, qui le vouloient retenir. Enfin les deputez l'emporterent, & le pape dit : Nous vous le rendons, à condition que ſon peuple le conſervera, profitant de ſes inſtructions ; mais s'ils de-

Vita n. 25. p. 858.

meurent dans leurs pechez, il pourra les quitter en seureté.

Les deputez ramenerent donc Adalbert, aprés qu'il eut mené cinq ans la vie monastique; & quand il arriva à Prague, tout le peuple vint au devant de lui, & le reçut avec une extrême joye, promettant de suivre en tout ses avis. Mais ils retomberent bien-tôt dans leur premiere negligence & dans tous leurs vices. La femme d'un homme noble étant accusée d'avoir commis adultere avec un clerc, les parens du mari vouloient la decapiter, suivant la coûtume. Elle s'enfuit à l'évêque, qui pour lui sauver la vie, l'enferma dans un monastere de religieuses dedié à S. George, & donna à un homme fidele la clef de l'église où elle étoit. Ceux qui poursuivoient la femme, vinrent à la maison de l'évêque pendant la nuit: se plaignant qu'il vouloit empêcher l'execution des loix, & demandant la coupable avec menaces. Il embrassa les freres qui étoient avec lui, se recommandant à leurs prieres, & se jetta au milieu de ces furieux, en disant: Si c'est moi que vous cherchez, me voici. Un d'entre-eux lui dit: Tu te flates en vain de la gloire du martyre: mais si on ne nous rend promptement cette malheureuse, nous avons tes freres, & nous nous vangerons sur leurs femmes, sur leurs enfans & leurs terres. Cependant un traître leur ayant découvert celui à qui l'évêque avoit confié la garde du lieu où étoit la femme: ils l'intimiderent tellement, qu'il leur en donna l'entrée; ils arracherent la femme de l'autel, & lui firent couper la tête.

Depuis son retour S. Adalbert commença à travailler à la conversion des Hongrois voisins de la Boheme: il y envoya des missionnaires, & y alla lui-même; & y établit un foible commencement de christianisme. Leur

Alia vita n. 16. p. 867.

duc étoit alors à Geiſa, dont il baptiſa le fils Eſtienne, depuis illuſtre par ſa ſainteté.

Le ſaint évêque affligé de l'indocilité de ſon peuple, le quitta une ſeconde fois & retourna à Rome, dans ſon monaſtere de S. Alexis & S. Boniface, ſous la conduite de l'abbé Leon, le même qui fut legat en France. En ce monaſtere il y avoit des Grecs qui ſuivoient la regle de S. Baſile, & des Latins qui ſuivoient celle de S. Benoiſt; & de chacune des deux nations, on en remarque quatre diſtinguez par leur merite. Les quatre Grecs, étoient l'abbé Gregoire, le pere Nil; j'entends S. Nil de Roſſane, Jean infirme, Stratus homme d'une ſimplicité angelique. Les quatres Latins étoient, Jean remarquable par ſa ſageſſe, Theodore par ſon ſilence, Jean par ſon innocence, Leon ſimple, mais toûjours prêt à prêcher. Ce dernier avoit été abbé de Nonantule en Lombardie; & aprés avoir gouverné ce monaſtere deux ans, l'avoit remis à l'empereur Otton, lui rendant ſon bâton paſtoral. Il étoit venu à Rome ſe rendre ſimple moine à S. Boniface, où il finit ſes jours; & il eſt compté entre les ſaints. Il ne faut pas le confondre avec Leon abbé du même monaſtere.

V. Mabill. ſæc. 5. p. 898. 903.

XLI. Manſon abbé de mont Caſſin.

Sup. n. 11.

Chr. Caſſ liv. II. c. 12.

Mabill ſæc. 5. p. 652.

Aligerne abbé du mont Caſſin étant mort en 986. Manſon lui ſucceda & gouverna ce monaſtere pendant dix ans. Il étoit abbé de S. Magne prés de Fondi, & fut élû abbé de mont Caſſin, plûtôt par le credit de Pandolfe prince de Capoüe ſon couſin, que par le conſentement des moines: enſorte que quelques-uns des principaux aimerent mieux ſortir, que de demeurer ſous ſa conduite. De ceux-là deux furent depuis abbez de mont Caſſin, trois allerent à Jeruſalem, cinq en Lombardie, où ils fonderent cinq monaſteres de leur obſervance

ſervance. L'abbé Manſon prit grand ſoin du etmporel de l'abbaye, & en augmenta les biens par pluſieurs donations faites de ſon tems : mais il vivoit plûtôt en ſeigneur qu'en moine. Il avoit pluſieurs cavaliers à ſon ſervice, & pluſieurs domeſtiques vêtus de ſoye, & alloit ſouvent à la cour de l'empereur.

Un jour S. Nil l'étant venu voir, le trouva au monaſtere de S. Germain, qui étoit au bas de la montagne dans une ſituation agreable, & environné de belles eaux. Là Manſon aprés s'être baigné dînoit avec les principaux du grand monaſtere; & comme ſaint Nil l'attendoit dans l'égliſe, il oüit joüer de la harpe dans la ſale du feſtin, & dit à ſes compagnons : Souvenez-vous de ce que je vous dis, mes freres, la colere de Dieu ne tardera pas à venir ſur ces gens-ci. Allons ſortons de ce lieu. L'année n'étoit pas encore paſſée, quand on vit l'accompliſſement de ſa prediction. *Vita Nili p. 145.*

Car l'abbé Manſon ſe rendit ſi odieux aux habitans de Capouë, principalement à cauſe d'une fortereſſe qu'il avoit fait bâtir, qu'ils reſolurent ſa perte, prétendant qu'il vouloit s'attribuer la principauté. Ils furent appuyez dans ce deſſein par Adalberic évêque des Marſes, qui ayant donné ſon évêché à un fils bâtard qu'il avoit, vouloit avoir pour lui-même l'abbaye du mont Caſſin. Il traita donc avec quelques méchans moines & avec quelques citoyens de Capoüe, & leur promit cent livres d'argent, monoye de Pavie, s'ils le rendoient maître de l'abbaye du mont Caſſin, aprés avoir fait perdre la vûë à Manſon. Il devoit leur payer comptant la moitié de la ſomme, & l'autre moitié quand ils lui mettroient dans la main les yeux de l'abbé. *Chr. c. 16.*

Pour executer cette convention, ils allerent trouver Manſon, & le prierent de venir à Capoüe, pour terminer par les voyes de la juſtice les differends qu'il pouvoit avoir avec eux. Comme il refuſoit d'y aller, ſe défiant d'eux, ils lui jurerent ſur les évangiles, qu'ils le meneroient à Capoüe, & le rameneroient ſain & ſauf à ſaint Benoît. On nommoit d'ordinaire ainſi le monaſtere du mont Caſſin, mais ils entendoient une égliſe de ſaint Benoît dans Capoüe. Trompé par cet équivoque il les ſuivit: mais quand ils l'eurent mené à cette égliſe, ils lui arracherent les yeux, & les ayant enveloppez ſoigneuſement dans un linge, ils les envoyerent aux gens de l'évêque Alberic, qui ſe mirent en chemin pour les porter à leur maître. Mais comme ils s'étoient arrêtez pour manger & ſe repoſer, un paſſant à qui ils demanderent s'il y avoit quelque nouvelle, leur dit: L'évêque de ce païs eſt mort. Ils s'en moquerent d'abord, & n'en voulurent rien croire: mais il leur dit la choſe ſi affirmativement, & leur marqua ſi preciſement le jour & l'heure, que n'en pouvant plus douter, ils enterrerent ſur le lieu les yeux qu'ils portoient, & montant à cheval, ils arriverent en diligence à la maiſon de l'évêque, qui n'étoit pas loin, & trouverent qu'il étoit mort à la même heure que l'on arrachoit les yeux à l'abbé. Il mourut environ trois mois aprés qu'il eût perdu la vûë, ſavoir le huitiéme de Mars 996.

XLII. Egliſe de Conſtantinople.

Cedr. tom. 2. p. 702.

Sup. liv. LIV. *n.* 55.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Chryſoberge mourut aprés douze ans & huit mois de pontificat. Pluſieurs prêtres & pluſieurs moines, nonobſtant la réünion faite en 920. s'étoient encore ſeparez des autres, à cauſe des quatriémes nôces de l'empereur Leon le philoſophe: mais ils ſe réünirent ſous ce patriarche, dans un concile,

dont il ne reste que des acclamations. En voici les principales. Longues années aux empereurs orthodoxes Basile & Constantin. Longues années à Nicolas trés-saint patriarche écumenique. Ensuite on souhaite une memoire éternelle aux défunts empereurs & aux défunts patriarches, au nombre desquels on nomme Photius entre Ignace & Etienne. On anathematise tout ce qui a été fait contre la tradition des peres, & ceux qui calomnioient l'église, comme ayant approuvé les quatriémes nôces & soüillé la pureté de la discipline, à cause de la dispense accordée à l'empereur Leon, & de la réünion precedente. Aprés la mort de Nicolas, Sisinnius maître des offices fut ordonné patriarche de C. P. l'an du monde 6503. de J. C. 995. indiction huitiéme. Il étoit savant & excellent medecin, & tint le siege trois ans. Son successeur fut Sergius abbé du monastere de Manuel de la famille de Photius, qui tint le siege vingt ans.

Jus Græc. Rom. lib. 2. p. 108.

Cedr. Ibid.

p. 717. C.

XLIII. Fin de S. Nicon d'Armenie.

Les premieres années de son pontificat furent les dernieres de S. Nicon d'Armenie. Depuis qu'il eût quitté l'isle de Crete pour passer en Epire, il se retira à Lacedemone. Là il s'acquit une telle reputation, que vers l'an 981. Basile Apocauque gouverneur de la province, le pria de venir le trouver à Corinthe, pour le consoler dans la maladie, dont il étoit affligé, & dans l'alarme où il étoit, à cause des Bulgares, qui ayant ravagé l'Epire menaçoient le Peloponese. S. Nicon vint à Corinthe, & guerit le gouverneur, non seulement de sa maladie, mais de sa crainte: l'assurant que les Bulgares avoient tourné leur marche d'un autre côté.

Sup. liv. LVI. n. 15.

Vita ap. Baron. an. 981.

Peu de tems aprés le S. homme s'étant retiré à Amycles autre ville du Peloponese: plusieurs des principaux de Lacedemone l'allerent trouver, le priant instamment de

Ibid. an. 982.

venir secourir leur ville affligée de la peste. Nicon y consentit, mais à condition qu'ils chasseroient les Juifs de leur ville, & il leur promit même à ce prix de passer chez eux le reste de sa vie. La chose fut executée, & on voyoit tous les jours les malades venir en troupes de tout le Peloponese chercher le saint homme, qui en les guérissant les exhortoit à penitence. Un nommé Jean Aratus étoit le seul qui se plaignoit de l'expulsion des Juifs, & il murmuroit hautement contre Nicon. Il osa même en faire entrer un dans la ville, sous pretexte de quelque ouvrage : mais Nicon s'y opposa vigoureusement, & ayant pris un bâton qu'il rencontra, il en maltraita le Juif, & le mit dehors : car il ne pouvoit souffrir cette nation. Aratus furieusement irrité de cette action, commença à charger Nicon d'injures, mais il lui dit sans s'émouvoir : Reviens à toi, pleure tes pechez, tu sentiras bien-tôt quel est le fruit de l'arrogance. La nuit suivante Aratus eut un songe terrible, où il se vit foüetté & mis en prison, pour avoir injurié le serviteur de Dieu. A son reveil la fievre le prit, il demanda pardon à Nicon, & mourut le troisiéme jour. Cette exemple répandit une grande crainte à Lacedemone, & accrut beaucoup l'autorité de S. Nicon.

Vid. an. 987. Un dimanche pendant les vêpres le gouverneur nommé Gregoire joüoit à la paume autour de l'église, ensorte que les cris des joüeurs & des spectateurs troubloient le service. Nicon sortit, & les reprit avec beaucoup de liberté. Gregoire, qui aimoit le jeu & perdoit, le chargea d'injures, & le fit chasser de la ville. Mais si-tôt qu'il voulut lever la main pour recevoir la balle, il fut frappé de paralysie par tout le corps avec de cruelles douleurs

N'y trouvant point de remede il appella S. Nicon, par le conſeil de l'évêque, & lui demanda pardon. Le ſaint homme ſans lui faire aucun reproche lui pardonna, & le guerit; & depuis ce tems Gregoire fut un de ſes meilleurs amis. S. Nicon mourut vers l'an 998. le vingt-ſixiéme de Novembre, jour auquel l'égliſe tant Greque que Latine, honore ſa memoire. Il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau dans ſon monaſtere de Lacedemone, & l'on y gardoit ſon portrait fait par miracle, à ce que l'on croyoit, & ſur lequel l'auteur de ſa vie le décrit ainſi. Il étoit de grande taille, le poil noir, les cheveux negligez, vêtu d'un habit d'ermite fort uſé, tenant à la main un bâton terminé en haut par une croix. Cette vie fut écrite environ cent cinquante ans aprés la mort du ſaint par un abbé du même monaſtere.

Martyr R & Menolog. 26. Nov.

ſp. Baron. an. 998.

XLIV.

Apologie d'Abbon.

En France, le different entre Arnoul évêque d'Orleans, & l'abbé de Fleury Abbon, pour le ſerment que l'évêque lui demandoit, s'échauffoit de plus en plus. Comme Abbon alloit à Tours pour la fêtes de S. Martin, des gens de l'évêque l'attaquerent de nuit, & lui firent inſulte, juſques à bleſſer à mort des gens de ſa ſuite. L'évêque voulant faire ſatisfaction à l'abbé lui amena quelques-uns des coupables, pour être battus de verges en ſa preſence: mais l'abbé ne voulut pas prendre vengeance de cette injure.

Vita Abb. c. 8.

c. 6.

Tom. 9. Conc. p. 771.

Vers le même tems on tint un concile de pluſieurs évêques à ſaint Denis en France, où on parla d'ôter les dîmes aux laïques & aux moines qui les poſſedoient, & les rendre aux évêques: Abbon y reſiſta fortement, & excita contre les évêques, les moines de ſaint Denis & leurs ſerfs. La ſedition fut telle, que les évêques furent contraints de ſe ſauver, ſans avoir rien fait. Se-

guin archevêque de Sens, venerable par ſon âge & ſa dignité, fuyant comme les autres, reçût un coup de coignée entre les épaules, & eut peine à ſe ſauver tout couvert de boüe. Comme tout le monde rejettoit ſur Abbon la cauſe de cette violence, il écrivit pour s'en juſtifier une apologie adreſſée aux deux rois Hugues & Robert.

Voſ. Cod. canon. Pithœi. p. 396. Il ſe plaint, que parce qu'il s'efforce de ſoûtenir les interêts de l'ordre monaſtique, on en veut même à ſa vie; & declare qu'il ſe ſoûmet ſuivant les canons au jugement des évêques. Il diſtingue trois ordres entre les Chrétiens, les laïques, les clercs & les moines : mais il ne compte pour clercs que les diacres, les prêtres & les évêques; & pretend que ceux des ordres inferieurs, ayant la liberté de ſe marier, ne ſont nommez clercs qu'abuſivement. Enfin il ſoûtient que l'état des moines eſt le plus parfait, parce qu'ils ne ſont occupez qu'à *Luc. x. 42.* vaquer, comme Marie, à l'unique neceſſaire. Il dit que l'égliſe n'étant qu'à Dieu, perſonne ne doit dire qu'une égliſe lui appartient : par où il veut ſans doute combattre la pretention des évêques, & conclure qu'il n'importe que les égliſes ſoient ſervies par des clercs ou par des moines. De-là il prend occaſion de parler contre la ſimonie; & de refuter la mauvaiſe défaite de ceux qui diſoient, qu'ils n'achetoient pas la grace de l'ordination, mais les biens temporels de l'égliſe. C'eſt, dit-il, comme qui voudroit avoir le feu ſans la matiere qui le nourrit.

Venant enſuite aux plaintes formées contre lui, il *p. 400.* dit : On m'accuſe d'avoir eu des ſentimens contraires aux canons, d'avoir excité les moines contre les évêques, d'avoir fait perdre vos bonnes graces à mon pro-

pre évêque, & d'avoir communiqué avec des excommuniez. Mais à quel canon ai-je contredit, dans ce concile, où à peine ai-je vû ouvrir un livre? Il parle du concile de S. Denis. Qu'avoient fait les évêques contre moi en particulier, pour me donner ſeulement la penſée de leur nuire. Vû que celui qui a été le plus en peril m'étoit affectionné, & celui à qui j'avois le plus d'obligation. C'eſt Seguin archevêque de Sens.

Il vient à Arnoul d'Orleans, & dit : Par quels diſcours vous ai-je ſeduits, pour ôter vos bonnes graces à ceux qui les meritent. Suis-je Dieu, qui change les cœurs. C'eſt vous-mêmes qu'il accuſe d'ingratitude: c'eſt vous-mêmes qu'il a offenſez en uſurpant nos biens, dont vous êtes les protecteurs & les maîtres. Quant à ce qu'il dit que j'ai communiqué avec des excommuniez : il m'en a donné l'exemple, puiſqu'il a reçû les méchans qui m'avoient attaqué de nuit, aprés qu'ils furent anathematiſez par Seguin ſon archevêque, par Eudes évêque de Chartres, & par d'autres perſonnages de grande vertu. Abbon s'étend enſuite ſur les regles de l'excommunication, ſe plaignant de l'abus que l'on en faiſoit, & exhortant les rois à y apporter remede. Car, dit-il, à peine ſe trouve-t-il quelqu'un dans vôtre royaume qui ne ſoit excommunié, pour avoir mangé avec une excommunié, ou lui avoir donné le baiſer de paix.

Il les avertit encore de quelques autres abus. Premierement, dit-il, dans le ſymbole de S. Athanaſe, au lieu de dire que le S. Eſprit n'eſt ni fait ni créé, ni engendré, quelques-uns diſent ſeulement qu'il n'eſt ni fait ni créé : ſous pretexte que dans la lettre ſynodique de ſaint Gregoire, il eſt dit que le S. Eſprit n'eſt ni

engendré ni non engendré. Secondement touchant la fin du monde, en ma premiere jeunesse j'ai oüi prêcher devant le peuple dans l'église de Paris, qu'aussi-tôt que les mille ans seront finis l'Antechrist viendra, & peu de tems aprés le jugement universel. Je me suis opposé de toute ma force à cette opinion, par les évangiles, l'Apocalypse & le livre de Daniel; & l'abbé Richard, d'heureuse memoire, ayant reçû des lettres de Lorraine sur ce sujet, m'ordonna d'y répondre. Car le bruit s'étoit répandu presque par tout, que quand l'Annonciation arriveroit le vendredi saint, le monde finiroit infailliblement. Richard étoit abbé de Fleury dés l'an 962. & cette rencontre de l'Annonciation avec le vendredi saint arriva l'an 992. Pâque étant le vingt-septiéme de Mars. Abbon remarque pour troisiéme abus, qu'encore que l'Avent ne doive avoir que quatre semaines, quelques-uns le commençoient avant le vingt-septiéme de Novembre.

XLV. Recüeil des canons d'Abbon.

To. 2. Analect. p. 248.

Ibid. p. 341.

Aprés cette apologie Abbon dedia aux rois Hugues & Robert un recüeil de canons, contenant les devoirs des rois & ceux des sujets : pour affermir la nouvelle domination de ces princes, & les droits de l'ordre monastique dont ils étoient les défenseurs. Il est certain que le roi Hugues eut toûjours grande devotion à S. Benoît & grande affection pour les moines. Il leur rendit plusieurs monasteres occupez par des chanoines seculiers, & les rétablit dans la liberté d'élire leurs abbez. Le recueil des canons est divisé en cinquante-deux articles, où je remarque ce qui suit.

Les Avoüez de l'église, en latin *Advocati*, étoient des gentilshommes, à qui les évêques ou les abbez, avoient donné en fief des terres de leurs églises à la charge de les

les proteger & les défendre, contre ceux qui les attaquoient. Abbon en rapporte l'origine, tirée des conciles d'Afrique, qui avoient ordonné de demander aux empereurs des ſcolaſtiques, c'eſt-à-dire, des avocats, pour ſoûtenir les interêts de l'égliſe devant les tribunaux ſeculiers ; & on les nommoit défenſeurs des égliſes. Mais depuis la chûte de l'empire François, & les hoſtilitez univerſelles, ces défenſeurs ou avoüez, ne défendoient plus l'égliſe que par les armes ; & Abbon ſe plaint, qu'au lieu de la défendre ils la pilloient. Ils laiſſent, dit-il, ſes biens en proye aux ennemis, ſans leur reſiſter même de paroles ; & aprés que les ennemis ſe ſont retirez, ils achevent de conſumer le reſte : agiſſant, non en protecteurs, mais en maîtres, reduiſant en pauvreté ceux qui cultivoient ces terres, & maltraitant les clercs & les moines. De là vient que nous voyons tant d'égliſes détruites & de monaſteres ruinez : parce que pluſieurs ſe preſentent pour être leurs avoüez, & prendre ſous ce pretexte la plus grande partie de leurs revenus.

art. 2.
Sup. liv. XXXI.
n. 14.

Pour montrer la fidelité que les ſujets doivent à leur ſouverain, il rapporte l'autorité du quatriéme concile de Tolede, & il marque les devoirs de tous ceux qui portent les armes. Il ſoûtient, que la neceſſité diſpenſe des loix, & en apporte pour exemple les tranſlations d'évêques, qui commençoient à devenir frequentes. Il ne manque pas de rapporter des canons contre les entrepriſes des évêques, ſur la liberté des monaſteres & ſur les droits des autres évêques. Il met auſſi des autoritez pour la continence des clercs. Il en rapporte de S. Gregoire & d'autres, touchant la frequente celebration du ſaint ſacrifice, la frequente communion, & les diſpoſitions ne-

art. 4. 10.
Conc. Tol. IV. *c. ult.*
Sup. liv. XXXVII. *n.* 50.
art. 50. 51.
art. 9.
a. 15. 23.
a. 28.
a. 39. 40.
a. 43. 49.

AN. 996. cessaire à ce sacrement : en quelques-uns de ces passages il est dit, que l'on ne differe point la communion aux moines, comme aux autres penitens. Il cite quelquefois le livre des loix, c'est-à-dire, les Novelles de Justinien.

XLVI. Mort de Jean XV. Gregoire V pape.

Vita c. 11.

Abbon fit le voyage de Rome avec un équipage convenable à sa dignité, pour faire renouveller & confirmer les privileges de son monastere. C'étoit sous le pape Jean XV. qu'il ne trouva pas tel qu'il devoit être, mais interessé & prêt à tout vendre. Il en eût horreur, & ayant visité les lieux saints, il acheta des étofes de soye, pour faire des ornemens d'église, & revint chez lui. Le pape Jean XV. mourut d'une fievre violente l'an 996. vers la fin d'Avril aprés dix ans de pontificat. Le roi Otton III. étoit alors en Italie, & aprés avoir celebré à Pavie la fête de pâque, qui fut le douziéme d'Avril, il étoit logé prés de Ravenne. Là il reçut des deputez du Senat & des premiers de Rome, qui témoignoient le desir qu'ils avoient de l'y voir : car il n'y avoit point encore été depuis la mort de son pere ; & ils demandoient ses ordres touchant le pape qu'ils devoient élire. Le roi Otton avoit dans le clergé de sa chapelle son neveu Brunon, fils de sa sœur Judith & d'Otton marquis de Verone. Il étoit d'un beau naturel, bien instruit des lettres humaines, & parloit les trois langues, l'Alleman, le Latin litteral & le vulgaire, mais il n'avoit gueres que vingt-quatre ans. Le roi resolut de le faire pape, & l'ayant fait élire par le clergé & le peuple, il le fit conduire à Rome par Villegise archevêque de Mayence, & un autre évêque nommé Adelbalde. Il y fut reçu avec honneur & ordonné pape sous le nom de Gregoire V. C'est le premier Alleman qui ait été élevé sur le S. siege ; mais tout jeune qu'il étoit, il ne le tint que deux ans &

Chr. Hil. to. 3. Duchesne p. 516. Chr. Saxo. Vita S. Adalb. Prag. n. 30.

Epitaph. apud Bar. an. 989.

neuf mois. Le roi Otton vint ensuite à Rome, & y fut couronné empereur par le nouveau pape le jour de l'Ascension vingt-cinquiéme de Mai la même année 996. Puis ayant tenu conseil avec les Romains il resolut d'exiler le Senateur Crescence, qui avoit souvent maltraité le pape precedent : mais à la priere du pape Gregoire ; il lui pardonna. AN. 996.

Herlouïn élû évêque de Cambray, n'avoit pû se faire sacrer par l'archevêque de Reims son metropolitain, à cause de la division entre Arnoul & Gerbert, qui se disputoient ce siege. Il vint à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape Gregoire V. & s'étant plaint dans un concile, des seigneurs qui pilloient les biens de son église, il obtint du pape une lettre menaçante contre eux, datée du mois de Mai de cette année 996. *Tom. 3. conc. p. 1245.*

XLVII. S. Adalbert renvoyé en Boheme

Pendant ce sejour de Rome, l'empereur voyoit souvent S. Adalbert de Prague, qui étoit toûjours au monastere de S. Boniface. L'empereur le tenoit auprés de lui familierement & l'écoutoit volontiers : mais l'archevêque de Mayence renouvelloit son ancienne plainte, de ce qu'Adalbert, son suffragant, avoit quitté l'église de Prague, & le pressoit instamment d'y retourner. Même dans un concile que tint le pape, il allegua les canons pour autoriser sa plainte ; & soûtint publiquement qu'il n'étoit pas juste que cette église fût la seule privée de son pasteur. Etant parti pour retourner en Allemagne, il ne cessa pendant le voyage d'écrire sur ce sujet, jusques à ce que le pape lui eût accordé ce qu'il desiroit. S. Adalbert étoit fort affligé de quitter son monastere, sachant bien qu'il n'y avoit rien à gagner sur son peuple de Boheme : mais il se consoloit dans l'esperance qu'il avoit d'accomplir sa mission pour les infideles étrangers.

AN. 996. Ayant donc quitté ſon cher monaſtere, non ſans beaucoup de larmes, il paſſa les Alpes avec Notcher, évêque de Liege homme fort ſage; & aprés environ deux mois, ils arriverent à Mayence, où l'empereur s'étoit arrêté au retour d'Italie. S. Adalbert y demeura aſſez long-tems, vivant avec ce prince dans une grande familiarité & attaché à lui jour & nuit comme les officiers de ſa chambre. Il lui diſoit avec une ſainte liberté. Ne ſongez pas que vous êtes un grand empereur, mais que vous êtes un homme qui mourrez; & que ce beau corps ſera reduit en pouſſiere & en corruption. Car l'empereur Otton III. étoit trés-bien fait de ſa perſonne. Sur ce fondement S. Adalbert l'exhortoit à mépriſer cette vie, aſpirer aux biens éternels, & pratiquer toutes ſortes de bonnes œuvres. Cependant, pour s'exercer lui-même à l'humilité, il rendoit tous les ſervices poſſibles à ceux qui logeoient dans le palais, juſques à nétoyer la nuit pendant qu'ils dormoient, leurs bottines & leurs ſouliers.

Durant ce tems-là il paſſa en France pour viſiter les lieux de devotion. Il vint à Paris prier ſur le tombeau de S. Denis, à Tours ſur celui de S. Martin, & à Fleury ſur celui de ſaint Benoît. Puis il retourna trouver l'empereur, & l'ayant embraſſé pour la derniere fois, il prit le chemin de ſon dioceſe. Mais avant que d'y arriver, il apprit que les Bohemiens, en haine de lui, avoient maſſacré ſes freres. Il en avoit ſix, dont le plus jeune nommé Gaudence l'accompagnoit, l'aîné étoit à la guerre au ſervice de l'empereur avec le duc de Pologne: les quatre autres étoient demeurez dans le païs, & les Bohemiens leur avoient juré ſûreté. Mais comme ils étoient à la meſſe dans une ville nommée Lubic, où ils

celebroient la fête de S. Venceslas le vingt-huitiéme de Septembre : ces perfides entrerent dans l'église & tuerent tout indifferemment hommes & femmes, entre autres les quatre freres d'Adalbert qu'ils décolerent devant l'autel : puis ayant mis le feu à la ville, ils s'en retournerent chargez de butin. AN. 996. Chr. Magd. 995.

Le S. évêque ayant appris ce desastre, alla trouver Boleslas duc de Pologne, auprés duquel étoit son frere aîné, & le pria de faire sonder les Bohemiens s'ils voudroient le recevoir. Ils répondirent aux envoyez du duc ; Nous sommes des pecheurs endurcis, c'est un saint & un ami de Dieu, nous ne pouvons compatir ensemble. Mais encore pourquoi revient-il nous chercher aprés nous avoir quittez tant de fois ? Nous voyons bien ce qu'il pretend sous cette apparence de charité : il veut vanger ses freres, & nous ne voulons point le recevoir. S. Adalbert ayant reçû cette réponse, se regarda comme déchargé du soin de son église, & tourna toutes ses pensées à la conversion des infideles. S'étant déterminé à aller en Prusse, comme à un païs plus voisin & plus connu du duc de Pologne, il s'embarqua dans un bâtiment que le duc lui donna avec trente soldats d'escorte, & arriva premierement à Danzic. Là il baptisa un grand nombre de personnes, & ayant celebré la messe & communié les nouveaux baptisez, il garda ce qui restoit de la sainte eucharistie, pour servir de viatique.

XLVIII. Martyre de saint Adalbert.

Le lendemain ayant pris congé d'eux, il s'embarqua sur la mer ; & aprés quelques jours de navigation il mit pied à terre, renvoya le vaisseau & l'escorte, & demeura avec deux moines : dont l'un nommé Benoît étoit prêtre, l'autre étoit son jeune frere Gaudence.

AN. 997. Ils entrerent dans une petite isle que formoit une riviere, & commencerent à y prêcher Jesus-Christ avec une grande confiance : mais les maîtres du lieu survinrent & les chasserent à coups de poing. L'un d'eux ayant, pris un aviron d'une barque, s'approcha de S. Adalbert, comme il chantoit des pseaumes, & lui donna un grand coup entre les épaules. Le livre lui échappa des mains, & il tomba étendu par terre. Je vous rends graces, dit-il, Seigneur, de ce que j'aurai du moins souffert un coup pour celui qui a été crucifié pour moi. Il passa de l'autre côté de la riviere & s'y arrêta le samedi : le soir le maître du village l'y amena : Le peuple s'assembla de toutes parts, ils jettoient des cris furieux, & attendoient ce que l'on feroit de lui, ouvrant la bouche comme pour le devorer. On lui demanda qui il étoit, & pourquoi il étoit venu. Il répondit : Je suis Sclave de nation nommé Adalbert, moine de profession, autrefois évêque, maintenant vôtre apôtre. La cause de mon voyage est vôtre salut : afin que vous laissiez vos idoles sourdes & muettes, & que vous reconnoissiez vôtre createur, qui est le seul Dieu ; & que croyant en son nom vous ayez la vie, & receviez pour recompense une joye éternelle dans le ciel. Les barbares s'étant retenus avec peine, s'écrierent en lui disant des injures & le menaçant de mort. Ils frappoient la terre avec des bâtons, puis les approchoient de sa tête, grinçant les dents & lui disant : Tu es bien heureux d'être demeuré impuni jusques à present : retournes promptement si tu veux sauver ta vie. Tout ce royaume dont nous sommes l'entrée, n'a qu'une loi & une maniere de vivre : pour vous qui avez une autre loi inconnuë, si vous ne vous retirez cette nuit, demain vous

perdrez la tête. On les embarqua la nuit même, & on les fit retourner jusques à un certain bourg, où ils demeurerent cinq jours. Alors S. Adalbert dit à ses deux compagnons : Nôtre habit ecclesiastique choque ces payens. Laissons-nous croître les cheveux & la barbe, & nous habillons comme eux. On ne nous connoîtra point, nous converserons familierement avec eux, & nous vivrons du travail de nos mains. Il avoit même resolu de passer chez les Lutiziens, où il vouloit aller d'abord, dont il savoit la langue, & où il n'étoit point encore connu. Le lendemain ils partirent chantant des pseaumes le long du chemin, & aprés avoir traversé des bois, ils vinrent dans une plaine sur le midi. L' Gaudence celebra la messe, ils communierent, puis il mangerent; & ayant encore un peu marché ils se sentirent fatiguez, s'arrêterent pour se reposer & s'endormirent. AN. 997.

Cependant les payens survinrent, & s'étant jettez sur eux ils les lierent. S. Adalbert exhortoit ses compagnons à souffrir courageusement pour J. C. quand Siggo chef de la troupe & sacrificateur des idoles, s'avança en furie, lança de toute sa force un dard, dont il lui perça le cœur. D'autres le frapperent à son exemple, & il reçut dans son corps jusques à sept dards. Son sang couloit à grands flots : il levoit les yeux au ciel,& quand on l'eut délié, il étendit les mains en croix & prioit à haute voix pour son salut & pour celui de ses persecuteurs. Aprés qu'il fut mort, les barbares accoururent, lui couperent la tête, la planterent sur un pieu & s'en retournerent avec de grands cris de joye. S. Adalbert souffrit ainsi le martyre le vendredi vingt-troisiéme d'Avril 997. & l'église honnore sa memoire le même jour.

AN. 997. Boleslas duc de Pologne racheta sa tête & son corps, que les payens avoient jetté dans un lac; & l'empereur ayant appris sa mort à Rome, rendit graces à Dieu d'avoir couronné ce martyr durant son regne.

XLIX.
Jean XVI. antipape.

L'empereur étant retourné à Rome pour châtier la revolte de Crescence. Car si-tôt qu'il fut repassé en Allemagne, Crescence chassa de Rome le pape Gregoire V. qui s'enfuit dépoüillé de tout; premierement en Toscane, puis en Lombardie. A sa place Crescence fit élire pape un Grec nommé Philagathe, qui prit le nom de Jean XVI. Il étoit né à Rossane en Calabre de basse condition, & avoit embrassé la vie monastique. Il s'insinua dans les bonnes graces de l'empereur Otton II. par l'entremise de l'imperatrice Theophanie son épouse qui étoit Greque. D'abord on le nourrissoit par charité, peu à peu il eut l'adresse de se mettre au rang des premiers courtisans, & il s'y maintint jusques à la mort d'Otton II. Il eut encore plus de credit pendant le bas âge d'Otton III. ensorte que l'évêque de Plaisance étant mort, il fit chasser un bon sujet que l'on avoit élu pour remplir ce siege, & se le fit donner avec le titre d'archevêché: le tirant injustement de la dépendance de l'église de Ravenne. L'empereur Otton III. l'avoit envoyé à C. P. avec un évêque, pour demander en mariage la fille de l'empereur Grec: Car Philagathe avoit grand credit en l'une & l'autre cour. Il revint à Rome en 997. Crescence le reçut avec grand honneur; & gagné par ses presens, car il apportoit de C. P. de grandes richesses, il le fit élire pape.

Chr. Saxo.
Petr. Dam. I. ep. ult. ad Cedal.
Greg. v. ep. I.

Chr. Hildes.

Le pape Gregoire V. tint cette année 997. un grand concile à Pavie, où il excommunia Crescence, & quand on eut appris l'élection de Jean XVI. il fut excommunié

nié par tous les évêques d'Italie, de Germanie, de France & de Gaule. L'empereur Otton voulant donc remedier aux desordres de Rome, partit pour l'Italie, & laissa le gouvernement de son royaume de Germanie à sa tante Mathilde abbesse de Quedlinbourg, qui s'en acquitta avec une prudence au dessus de son sexe. L'empereur rencontra à Pavie le pape Gregoire, ils marcherent ensemble à Rome, d'où l'antipape Jean s'enfuit, & Crescence s'enferma au château S. Ange: mais quelques serviteurs de l'empereur poursuivirent l'antipape & le prirent: puis craignant que s'ils le menoient à l'empereur il ne le laissât impuni, ils lui couperent la langue & le nez & lui arracherent les yeux; & on le mit en prison en cet état.

AN. 997.

Chr. Saxo.

L.
S. Nil à Rome.
Vita S. Nili p. 151.

S. Nil en ayant appris la nouvelle, vint au secours de ce malheureux qui étoit son compatriote. Dés qu'il sut qu'il avoit envahi le saint siege, il lui écrivit pour l'exhorter à quitter la gloire de ce monde, dont il devoit être rassasié, puisqu'il étoit parvenu au comble des grandeurs; & de retourner au repos de la vie monastique. Philagathe disoit toûjours, qu'il s'y preparoit, jusques à ce qu'il fut pris & traité comme il vient d'être dit. Alors S. Nil ayant le cœur saisi de douleur, se crut obligé d'aller à Rome nonobstant son grand âge, sa maladie & la circonstance du tems; car c'étoit en carême. L'empereur Otton & le pape Gregoire, ayant appris son arrivée, allerent au devant de lui; & le prenant chacun par une main, le menerent au palais patriarchal & le firent asseoir au milieu d'eux, lui baisant les mains chacun de leur côté. Le saint homme gemissoit de ce traitement, & le souffroit toutefois, dans l'esperance d'obtenir ce qu'il desiroit. Il leur dit donc

AN. 998. Epargnez-moi pour Dieu, je ſuis le plus grand pecheur de tous les hommes, un vieillard demi mort & indigne de ces honneurs : c'eſt plûtôt à moi à me proſterner à vos pieds, & à honorer vos dignitez ſuprêmes. Ce n'eſt pas le deſir de la gloire ou des biens qui m'a fait venir à vous. C'eſt pour celui qui nous a tant ſervi & que vous avez ſi maltraité : qui vous a levez l'un & l'autre des fonts de baptême, & à qui vous avez fait arracher les yeux. Je vous ſupplie de me le donner, afin qu'il ſe retire avec moi, & que nous pleurions enſemble nos pechez.

A ce diſcours l'empereur répandit quelques larmes : car il n'approuvoit pas tout ce qui s'étoit paſſé, & il répondit à S. Nil : Nous ſommes prêts d'accomplir tout ce que vous deſirez ſi de vôtre côté vous avez égard à nôtre priere ; & ſi vous voulez bien prendre dans cette ville un monaſtere tel qu'il vous plaira, & demeurer toûjours avec nous. Comme le ſaint vieillard refuſoit de demeurer dans la ville, l'empereur lui propoſa le monaſtere de S. Anaſtaſe, comme hors du tumulte & de tout tems affecté aux Grecs. S. Nil l'avoit accepté par le deſir d'obtenir ce qu'il demandoit : mais le pape, non content de ce que Philagathe avoit ſouffert, le fit promener par toute la ville de Rome, revêtu d'un habit ſacerdotal, que l'on avoit déchiré ſur lui, & monté à rebours ſur un âne dont il tenoit la queüe entre ſes mains.

Petr. Dam. lib. 1. Epiſt. ultim. ad Cadal.

S. Nil en fut ſi affligé, qu'il ne demanda plus Philagathe à l'empereur. Ce prince lui envoya un archevêque de ſa ſuite, qui étoit un beau parleur, & le ſaint vieillard lui dit : Allez dire à l'empereur & au pape : Voici ce que dit ce vieux radoteur : Vous m'avez accor-

dé cet aveugle, non par la crainte que vous aviez de moi, ni à cause de ma grande puissance, mais pour le seul amour de Dieu : ainsi ce que vous lui avez fait souffrir de plus, ce n'est pas à lui, c'est à moi que vous l'avez fait: ou plûtôt, c'est Dieu même à qui vous avez fait injure. Sachez donc, que comme vous n'avez point eu pitié de celui que Dieu avoit livré entre vos mains, vôtre pere celeste n'aura point pitié de vos pechez. Comme l'archevêque ne cessoit point de parler, pour excuser l'empereur & le pape, le saint vieillard baissa la tête feignant de s'endormir, & le prelat voyant qu'il ne l'écoutoit point se retira. S. Nil monta aussi-tôt à cheval avec les freres qui l'avoient suivi, & marchant toute la nuit, il retourna à son monastere. AN. 998.

LI. Monastere de S. Nil prés Gaëte. *Sup. n. 11. Vita p. 146.*

Ce n'étoit plus Valdeluce auprés du mont Cassin, il l'avoit quitté aprés y avoir demeuré environ quinze ans. Ce monastere étant devenu nombreux, opulent & renommé, le S. abbé voyoit les moines se relâcher de leur premiere observance à quoi contribuoit la mauvaise conduite de Manson abbé du mont Cassin, homme interessé & ennemi de la pieté. S. Nil sortit donc de Valdeluce, & chercha un lieu où les moines ne puissent subsister que par le travail, & où la disette les retint dans le devoir. C'est ce qui lui fit refuser les offres de plusieurs villes des environs, qui vouloient lui donner de leurs biens, & même des monasteres tout preparez : mais il n'y trouvoit point ce qu'il cherchoit, la solitude, le repos, & l'éloignement des hommes. Car, disoit-il, la vie commode & sans aucun soin ne convient pas aux moines de ce tems : ils n'employent pas leur loisir à la priere, la meditation & la lecture de l'écriture : mais à de vains discours, de mauvaises pensées

& des curiositez inutiles. La distraction que cause le travail détourne ces pensées & une infinité de maux; & rien n'est tel que de manger son pain à la sueur de son visage. Quelques-uns des moines ne pouvant goûter cette severité du saint abbé demeurerent à Valdeluce : mais ils tomberent dans la division, l'independance & le desordre; & enfin on les en chassa entierement.

Cependant S. Nil avec Estienne & les autres qui le suivirent, trouva prés de Gaëte un lieu desert, aride & étroit dont il fut charmé, & s'y logea. Dabord ils y manquoient de tout : mais bientôt plusieurs freres se joignirent à eux, & ils furent dans l'abondance par leur travail assidu, accompagné de psalmodie continuelle, de frequentes genuflexions, d'une abstinence volontaire & d'une obéïssance sans contrainte. Le saint vieillard croissoit en ferveur à mesure que ses forces corporelles diminuoient, & ne relâchoient rien de ses austeritez, ni pour ses infirmitez, ni pour son grand âge, car il vêcut jusques à quatre-vingt-quinze ans. Jamais il ne but ni mangea avant l'heure reglée, jamais il ne mangea de chair, ni ne se baigna. Son abstinence étoit tellement tournée en habitude, qu'il n'auroit pû la rompre quand il auroit voulu. Souvent il avoit des abstractions d'esprit, qui l'empêchoient de voir ceux qui étoient presens; & cependant il recitoit quelques pseaumes, ou quelques paroles de la liturgie, comme le *Sanctus*. Quand il étoit revenu & qu'on lui demandoit ce qui lui étoit arrivé; il répondoit : Je suis vieux, mon enfant, je radote, je suis obsedé du demon, & je ne sais ce que je fais.

La princesse de Gaëte pria son mari qu'ils allassent

ensemble voir le saint abbé. Faisons-lui savoir auparavant, dit le prince, de peur qu'il ne le trouve mauvais, qu'il ne s'enfuïe & que nous ne le perdions. Car on savoit qu'il évitoit avec grand soin la rencontre des femmes, & que jamais aucune n'entroit dans son monastere. Il répondit à celui qui vint de la part du prince : Pour Dieu ayez compassion de moi : quand j'étois dans le monde j'ai été agité du demon : j'ai été gueri depuis que je suis moine, mais si je vois une femme, le demon revient aussi-tôt me tourmenter. Cette réponse ne fit qu'enflammer davantage le desir de la princesse ; & elle fit tant, qu'il lui permit de le venir voir, mais à condition qu'elle ne seroit suivie d'aucune autre femme. Le saint homme aprés l'avoir un peu entretenuë de la pureté, de l'aumône & de la crainte de Dieu, la renvoya avec joye. La rencontre des grands de la terre lui étoit fort à charge, il l'évitoit soigneusement comme une source de vanité ; & il n'avoit de commerce avec eux, même par lettres, que pour les secourir dans leurs besoins & leurs mauvaises affaires.

AN. 998.

LII. S. Romuald. prés de l'empereur. *Chr. Saxo. an. 998.*

L'empereur Otton celebra à Rome la fête de pâques, qui cette année 998. fut le dix-septiéme d'Avril ; & aprés l'octave il fit attaquer avec des machines & des échelles, la forteresse où Crescence s'étoit enfermé, c'est-à-dire le château S. Ange, qui passoit pour imprenable. L'empereur craignant de la manquer, employa un Alleman nommé Thamme, qu'il cherissoit jusques à le faire manger à son plat & le vêtir de ses habits. Celui-là, par ordre de l'empereur, & de concert avec le pape, promit sûreté à Crescence avec serment : mais quand il fut sorti de sa forteresse, l'empereur lui fit

Vita S. Rom. n. 35.

AN. 998. couper la tête, & aprés l'avoir jetté du haut de la tour, on le pendit par les pieds. Toutefois l'empereur prit ensuite sa femme pour concubine.

Les Tiburtins s'étoient aussi revoltez contre l'empe-
Vita S. Rom. n. 31. reur & avoient tué Mazolin leur duc : mais S. Romuald fit leur paix, étant venu trouver l'empereur à l'occasion que je vais dire. Ce prince voulant reformer l'abbaye de Classe, donna le choix aux moines d'un tel abbé qu'ils voudroient : ils choisirent tout d'une voix Romuald ; & l'empereur craignant que le saint homme ne voulût pas venir à la cour, alla le trouver lui-même, coucha sur son lit, & le lendemain l'amena à son palais, où il le pressa d'accepter cette abbaye. Comme il refusoit absolument, l'empereur le menaça de le faire excommunier par tous les évêques, & l'obligea enfin à accepter. Il s'appliqua à rétablir en ce monastere l'observance exacte de la regle, sans donner aucune dispense en faveur de la noblesse ou de la doctrine. Cette severité fit repentir les moines de l'avoir choisi, ils commencerent à murmurer fortement contre lui : ensorte que voyant qu'il ne pouvoit les convertir, & se sentoit déchoir de la perfection, il vint trouver l'empereur devant Tibur, & en sa presence & de l'archevêque de Ravenne, jetta le bâton pastoral & renonça à l'abbaye.

n. 54. Il sembloit que la providence l'eût envoyé pour sauver les habitans de Tibur. Car il les fit convenir de se rendre à l'empereur, faisant abattre une partie de leurs murailles & lui donnant des ôtages ; & de livrer le meurtrier du duc à sa mere, qu'il obligea à lui pardonner. Ce fut aussi à Tibur qu'il convertit Thamme, qui avoit trompé Crescence. Il lui representa si fortement

l'énormité de sa supercherie & de son parjure, qu'il lui persuada de quitter le monde; & l'empereur qui aimoit l'ordre monastique lui en accorda volontiers la permission. A N. 998.

L'empereur lui-même s'étant confessé de ce crime à S. Romuald, fit par penitence nuds-pieds le pelerinage de Rome à S. Michel du mont Gargan. Il demeura dans le monastere de Classe pendant tout le carême suivant de l'an 999. jeûnant & psalmodiant autant qu'il le pouvoit, portant un cilice sur la chair, quoique pardessus il fût vêtu d'or & de pourpre, & ayant un lit de parade il couchoit sur une natte de jonc. Enfin il promit à saint Romuald de quitter l'empire & prendre l'habit monastique : mais il n'accomplit pas cette promesse.

LIII. L'empereur visite S. Nil. *Vita S. Nili p. 155.*

En revenant du mont Gargan, l'empereur passa au monastere de S. Nil. Quand il en fut proche, voyant de la hauteur les cabanes des moines dressées au tour de l'oratoire, il dit : Voilà les tabernacles d'Israël dans le desert : voilà les citoyens du royaume des Cieux, ils ne demeurent point ici comme habitans, mais comme passagers. S. Nil faisant brûler de l'encens, s'avança au devant de lui avec toute sa communauté, & le salua avec toute sorte d'humilité & de respect. L'empereur soûtenant de sa main le saint vieillard, entra avec lui dans l'oratoire, & aprés la priere il lui dit : Avant que d'aller au ciel ayez soin de vos enfans, de peur qu'aprés vous l'incommodité de ce lieu ne les oblige à se separer. Je leur donnerai un monastere & des revenus en tel lieu de mon empire que vous ordonnerez. Le saint répondit : S'ils sont de vrais moines, celui qui a pris soin d'eux avec moi jusques à present,

en aura encore plus de ſoin ſans moi. Aprés pluſieurs autres diſcours, l'empereur ſe leva pour s'en aller, & ſe retournant vers le ſaint, il lui dit : Demandez-moi comme à vôtre fils tout ce qu'il vous plaira. S. Nil portant la main ſur la poitrine de l'empereur répondit : Je ne demande autre choſe à vôtre majeſté, que le ſalut de ſon ame. Tout empereur que vous êtes vous mourrez comme un autre homme, & vous rendrez compte de toutes vos actions. A ces mots l'empereur répandit des larmes, & mettant ſa couronne entre les mains du ſaint, il reçut ſa benediction avec ceux de ſa ſuite & pourſuivit ſon chemin. Les moines murmuroient contre le ſaint vieillard, de ce qu'il n'avoit pas reçu la grace que leur prince leur vouloit faire de leur donner un monaſtere : mais ſaint Nil leur dit : J'ai parlé comme un inſenſé, je l'avoüe, mais vous verrez dans peu de tems ſi vous avez raiſon. Quand ils apprirent enſuite la mort de l'empereur Otton, ils admirerent la diſcretion du ſaint.

LIV. Francon & Bouchard évêques de Vormes. *Vitæ Burch. Vorm. Ditm. lib. 4. p. 47.*

En ce ſecond voyage d'Italie, l'empereur Otton avoit amené avec lui Francon, à qui il avoit donné depuis peu l'évêché de Vormes aprés la mort d'Hildebalde. Francon étoit jeune, mais de grand merite, l'empereur avoit en lui une confiance particuliere, & ne prenoit guere de reſolution ſans le conſulter. Pendant le ſejour qu'il fit à Rome, il s'enferma ſecrettement avec cet évêque dans une grotte de l'égliſe de ſaint Clement ; & ils y paſſerent quotorze jours nuds pieds & revêtus de cilices, dans les jeûnes, les veilles & les prieres.

L'évêque y eut revelation de ſa mort qui étoit proche, & il le dit à l'empereur, qui le preſſa avec beaucoup

coup de larmes, de lui nommer celui qu'il desiroit pour successeur. Francon lui nomma son frere Bouchard, & l'empereur promit avec serment de lui donner l'évêché de Vormes; & pour s'en souvenir, il s'en fit donner une requête par Francon, & la mit dans le sac des memoires destinez pour son testament.

Francon mourut en effet comme il l'avoit prédit, & fut enterré à Rome, n'ayant tenu le siege de Vormes guere plus d'un an, qu'il avoit passé en Italie prés de l'empereur. Aprés sa mort, l'empereur oublia sa promesse, & cedant aux importunitez de ceux qui lui demanderent cet évêché, le donna de suite à deux autres: dont l'un vêcut seulement trois jours aprés sa nomination, & l'autre quatorze. L'empereur étant de retour en Saxe raconta cette évenement à Villegise archevêque de Mayence, qui l'étoit venu voir accompagné de Bouchard son éleve. L'empereur connoissoit aussi Bouchard, & l'avoit souvent fait venir prés de lui & chargé de presens. L'ayant donc vû à la suite de l'archevêque, il l'appella, lui dit ce qu'il avoit promis à son frere, & le pressa d'accepter l'évêché de Vormes; mais Bouchard ne pût se resoudre, qu'aprés avoir consulté l'archevêque, qui le sacra quelques jours aprés. C'étoit environ l'an mille.

Bouchard étoit né dans la province de Hesse de parens nobles, qui le mirent premierement à Coblents pour le faire instruire: de là il passa en divers lieux pour continuer ses études, entre-autres à l'abbaye de Lobbes & à Liege, où on dit qu'il fut chanoine. Enfin il s'attacha à Villegise archevêque de Mayence, qui l'éleva dans les ordres sacrez jusques au diaconat; & lui donna le gouvernement d'une église trés-pau-

vre que Bouchard rétablit magnifiquement, & pour le temporel & pour le ſpirituel : enfin l'archevêque le fit maître de ſa chambre, & le premier de la ville de Mayence.

LV.
Abbon de Fleury à Rome.
Vita Abb. c. 11.

Abbon de Fleury fit un ſecond voyage à Rome ſous le pape Gregoire V. qui menaçoit de jetter un anathême ſur tout le royaume de France, ſi on ne rétabliſſoit Arnoul dans le ſiege de Reims, pretendant qu'il en avoit été privé ſans jugement legitime. Le roi Hugues étoit mort dés l'an 996. le vingt-quatriéme d'Octobre, aprés avoir regné neuf ans & prés de cinq mois; & le roi Robert ſon fils, avoit épouſé Berthe veuve d'Eudes I. Comte de Blois & de Chartres. Elle étoit fille de Conrard roi de Bourgogne, & de Malthide ſœur de Lothaire roi de France, dont la mere Gelberge étoit ſœur d'Advige ayeule de Robert : ainſi ils étoient couſins iſſus de germain. Le roi Robert dans l'eſperance de faire confirmer ce mariage, avoit promis à Leon abbé de ſaint Boniface de Rome, de rétablir Arnoul dans l'archevêché de Reims. Ce fut donc principalement pour ce ſujet, que le roi Robert pria Abbon d'aller à Rome.

Mabill. præf. ſæc. 6. §. 6.

Gerb. ep. 159.
Mabill. ibid. 17.

Quand il y fut arrivé il n'y trouva pas le pape, & il alla le chercher vers Spolete. Il le ſalua de la part du roi; & le pape lui témoigna que ſur ſa reputation il deſiroit de le voir depuis long-tems. Dans leurs entretiens le pape lui demanda comment le corps de ſaint Benoît avoit été transferé en France, & quelle hiſtoire on en avoit par deçà, le priant de la lui envoyer : ce qu'Abbon executa à ſon retour. Le pape le tint environ huit jours avec lui, le faiſant ſouvent manger à ſa table; & le renvoya aprés lui avoir accordé tout ce qu'il deman-

doit. Loin de lui demander de l'argent, comme son predecesseur, il lui donna de l'encens & une chasuble, pour s'en servir à la messe. Il lui accorda un privilege pour l'abbaye de Fleury : portant entre autres choses, que l'évêque d'Orleans n'y viendroit point sans être invité, & qu'aucun évêque ne pourroit le mettre en interdit, quand même on y mettroit toute la Gaule.

LVI. Gerbert archev. de Ravenne.

Quand il fut de retour en France, il rétablit Arnoul, que le roi avoit délivré de prison ; & lui donna le pallium qu'il avoit reçu pour lui de la main du pape. Il rendit compte au pape par une lettre, de la fidelité avec laquelle il avoit executé ses ordres, & de la soûmission du roi Robert : le priant d'exhorter Arnoul à réünir son clergé, & faire rendre à son église les biens qu'elle avoit perdus, à l'occasion de son differend avec Gerbert. Abbon se dit en cette lettre, ami de l'un & de l'autre.

Abbo. ep. 1.

Gerbert ainsi dépoüillé de l'archevêché de Reims, se retira prés de l'empereur Otton ; & étant avec lui à Magdebourg, il y fit une horloge dont il regla la position sur l'étoile polaire. Ensuite l'empereur le fit archevêque de Ravenne ; & en cette qualité, le pape Gregoire V. lui envoya le pallium avec une lettre, par laquelle il faisoit de grandes donations à cette église, & lui confirmoit tous ses anciens privileges. Cette lettre est datée du mois d'Avril indiction onziéme, qui est l'an 998. L'année precedente, le même pape avoit rendu à Jean archevêque de Ravenne, predecesseur de Gerbert l'église de Plaisance, que le pape Jean XV. lui avoit ôtée injustement, pour en faire un archevêché en faveur de Philagathe : Gregoire V. lui

Greg. V. ep. 2. To. 9. Conc. p. 753.

Greg. V. ep. 1.

AN. 998.

soûmet aussi l'évêché de Montefeltro. Le premier jour de Mai de la même année 998. indiction onziéme, l'archevêque Gerbert tint un concile à Ravenne, où assisterent avec lui neuf évêques, tous ses suffragans. On y fit trois canons, dont le premier condamne la mauvaise coûtume introduite à la consecration des évêques, qu'un soudiacre leur vendoit le corps de N. S. c'est-à-dire, l'hostie qu'ils recevoient en cette ceremonie. On défend aussi de vendre le saint chrême aux archiprêtres. On recommande l'observation des canons, touchant les irregularitez qui doivent empêcher l'ordination. On défend de rien exiger pour les sepultures.

To. 9. Conc. p. 766.

LVII. Concile de Rome.

To. 9. conc. p. 772.

On rapporte à la même année 998. un concile que le pape Gregoire V. tint à Rome en presence de l'empereur Otton III. Vingt-huit évêques y assisterent, presque tous d'Italie, dont les deux premiers sont le pape & Gerbert, comme archevêque de Ravenne. On y fit huit canons, dont le premier porte, que le roi Robert quittera Berte sa parente, qu'il a épousée contre les loix, & qu'il fera sept ans de penitence, suivant les degrez prescrits par l'église: le tout sous peine d'anathême; & le même est ordonné à l'égard de Berte. Archembauld archevêque de Tours qui leur a donné la benediction nuptiale, & tous les évêques qui y ont assisté, sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire satisfaction au saint siege.

Estienne évêque du Puy en Velai, est deposé pour avoir été élû par Gui son oncle & son predecesseur, sans le consentement du clergé & du peuple, & ordonné aprés sa mort par deux évêques seulement, &

qui n'étoient pas de même province. C'étoit Daibert archevêque de Bourges, & Rodene évêque de Nevers : qui sont suspendus de la communion, jusques à ce qu'ils viennent faire pour ce sujet satisfaction au saint siege. Le peuple & le clergé de Velai a le pouvoir d'élire un autre évêque, & il sera consacré par le pape. Le roi Robert ne donnera aucune protection à l'évêque Estienne deposé : au contraire, il favorisera l'élection du clergé & du peuple, sans préjudice de l'obéïssance qui lui est duë. Ainsi on ne croyoit pas que la penitence imposée au prince, ni l'anathême dont il étoit menacé, donnassent aucune atteinte à sa souveraineté.

AN. 998.

c. 6.

c. 7.

c. 8.

Dans le même concile ; on ordonna le rétablissement de l'évêché de Mersbourg, érigé dans un concile par le pape & par l'empereur Otton I. & supprimé sans concile par l'empereur Otton II. Et comme Gisilier avoit quitté le siege de Mersbourg pour passer à celui de Magdebourg, qui en étoit la metropole, il fut dit que, s'il pouvoit prouver canoniquement, qu'il eût été transferé à l'instance du clergé & du peuple, il demeureroit dans la metropole : s'il l'avoit fait sans y être invité par eux, & toutefois sans ambition, & sans avarice, il retourneroit à Mersbourg : mais s'il ne peut se justifier d'ambition & d'avarice, il perdra l'un & l'autre siege.

c. 3.

c. 4.

Le roi Robert n'obéït pas si-tôt à l'ordonnance de ce concile, & garda Berte encore deux ou trois ans. Il demeura donc excommunié, & la censure ecclesiastique fut si exactement observée, que personne ne vouloit avoir aucun commerce avec lui, excepté deux serviteurs pour les choses necessaires à la vie : encore jettoient-ils

AN. 998. au feu tous les vaſes dont il s'étoit ſervi pour boire ou manger. C'eſt ainſi que le raconte Pierre Damien, qui écrivoit environ ſoixante ans aprés. Il dit auſſi que de ce mariage vint un monſtre, qui avoit la tête & le cou d'un oye.

Epiſt. 5. ad Leſid. Caſſ.

La même année de ce concile, c'eſt-à-dire, le vingtiéme de Septembre indiction douziéme, & la troiſiéme année du pontificat de Gregoire V. qui eſt 998. l'empereur étant à Pavie, fit une conſtitution par laquelle il reprime l'abus des emphyteoſes, des contrats libellatiques & autres ſemblables: qui ſervoient de pretexte aux eccleſiaſtiques, pour ne point faire de réparations, & ne point rendre au prince le ſervice qu'ils lui devoient à cauſe de leurs fiefs. Il ordonne donc que ces contrats n'auront effet, que pendant la vie de celui qui aura fait la conceſſion, & n'obligeront point ſon ſucceſſeur.

Tom. 9. conc. p. 774.

LVIII. Egliſe d'Eſpagne.

Sup. liv. LVI. n. 43.
Pelag. Ovit. p. 71.

En Eſpagne Bermond II. gouvernoit le royaume de Leon depuis l'an 982. Il fit arrêter ſans ſujet Goudeſte évêque d'Oviedo, & le tint en priſon trois ans: mais on attribua à cette injuſtice une grande ſechereſſe qui ſurvint, & qui attira la famine; le roi en étant touché, délivra l'évêque, & la pluye vint auſſi-tôt. Bermond écouta auſſi les rapports de trois ſerfs de l'égliſe de Compoſtelle, qui accuſerent leur évêque Athaülfe d'un crime abominable. Le roi le fit expoſer à un taureau furieux, mais on dit qu'il laiſſa ſes cornes entre les mains de l'évêque. Ce roi quitta ſa femme legitime pour en épouſer une autre, & de plus, entretenoit deux concubines qui étoient ſœurs.

Roderic. liv. V. p. 4.

On regarda comme la punition de tous ces pechez l'irruption des Arabes dans ſes états, ſous la conduite

deMahomet Almenſor premier miniſtre d'Iſſem, prince faineant qui regnoit à Cordoüe. Almanſor étoit accompagné de quelques comtes, que le roi Bermond avoit exilez. Sur la nouvelle de ſa marche, on enleva les reliques de Leon & d'Aſtorga, & même les corps des rois qui y étoient enterrez, pour les mettre en ſûreté. Almanſor aſſiegea Leon prés d'un an, la prit & en abattit les portes & les tours. Il prit auſſi Aſtorga & pluſieurs autres villes, enleva tous les treſors des égliſes, & pilla entre autres celle de ſaint Jacques. Enfin pendant douze ans qu'il fit la guerre aux Chrétiens, il les mit plus bas qu'ils n'avoient été depuis le tems du roi Rodrigue & l'entrée des Arabes. Toutefois à la fin Bermond roi de Leon, ſecouru par Garcia le trembleur roi de Navarre & Garcia Fernandes comte de Caſtille, gagna contre les Arabes une grande victoire, dont Almanſor mourut de regret l'an de l'hegire 393. de Jeſus-Chriſt 1003. Le roi Bermond II. mourut de la goutte aprés l'an mille, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Alfonſe V. âgé de cinq ans, qui en regna vingt-neuf.

Roder. hiſt. Arab. c. 31.

Du tems de Bermond II. l'évêque de Leon étoit Froïlan illuſtre par ſa ſainteté. Il nâquit à Lugo en Galice, où ſa mere Froïla eſt honorée comme ſainte. Dés l'âge de dix-huit ans il embraſſa la vie monaſtique, & quelques années aprés il ſe retira dans un deſert : mais pluſieurs diſciples s'étant attachez à lui, il fonda un monaſtere où S. Attilan fut prieur ſous lui. Celui-ci né à Taracone de parens nobles vers l'an 939. les quitta dés l'âge de quinze ans pour entrer dans un monaſtere, d'où il ſortit quelque tems aprés attiré par la réputation de S. Froïlan. Le roi Ramir III. fit

Acta SS. Ben. ſæc. 6. p. 58. & 82.

venir Froïlan à Leon, & lui donna beaucoup d'argent, avec permiſſion de choiſir tel lieu qu'il lui plairoit de ſon royaume, pour y bâtir un monaſtere, où l'on priât Dieu pour la tranquillité de l'état, qui n'étoit pas moins troublé au dedans par les Chrétiens rebelles, que par les infideles au dehors. Froïlan fonda donc le monaſtere de Tabare, puis celui de Morcruele, où il aſſembla au moins deux cent moines & en rétablit pluſieurs autres.

L'évêque de Leon étant mort, le roi Bermond II. lui donna Froïlan pour ſucceſſeur malgré ſa reſiſtance : il gouverna ce ſiege environ ſeize ans, & mourut l'an 1006. le troiſiéme d'Octobre, jour auquel l'Eſpagne l'honnore comme ſaint. En ce même tems où ſaint Froïlan fut fait évêque de Leon, ſaint Attilan ſon diſciple le fut de Zamora, & on dit qu'ils furent ſacrez enſemble le jour de la pentecôte. Attilan quitta ſon ſiege au bout de dix ans, & alla en pelerinage par eſprit de penitence : deux ans aprés il revint, gouverna ſon égliſe encore huit ans, & mourut le cinquiéme d'Octobre 1009. âgé de ſoixante & dix ans. Il eſt honoré comme ſaint par toute l'égliſe.

Martyr R. 5. Octob.

LIX.
Mort de Gregoire V. Silveſtre II. pape.

Paprebr. Conat. Epitaph. Greg.

Le pape Gregoire V. tout jeune qu'il étoit, ne tint le ſiege que deux ans & neuf mois, mourut le dix-huitiéme de Févrir 999. Il fut enterré à ſaint Pierre prés S. Gregoire le grand. L'empereur Otton fit élire pape à ſa place ſon maître Gerbert, aprés qu'il eût tenu le ſiege de Ravenne environ un an. Il prit le nom de Silveſtre II. & comme il étoit fort âgé, il ne garda guerre que quatre ans le ſiege de Rome. Peu de tems aprés qu'il y fût placé, l'empereur Otton à ſa priere

ap. Baron. an. 999. in fi.

donna

donna à sa priere à l'église de Verceil, la ville même de Verceil, son comté & le comté de sainte Agathe avec toute la puissance publique : défendant à qui que ce soit de troubler l'évêque en cette possession, sous peine de mille livres d'or. La donation est du septiéme de Mai 999. indiction douziéme à Rome ; & c'est la premiere où j'aye remarqué la puissance publique donnée si expressement à une église. AN. 999.

Quoiqu'Arnoul archevêque de Reims eût été rétabli par l'autorité de Gregoire V. nous avons une lettre de Silvestre II. par laquelle il lui permet de faire ses fonctions, de porter le pallium, de sacrer les rois de France & les évêques ses suffragans, & d'exercer toute l'autorité dont joüissoient ses predecesseurs : avec défense à qui que ce soit, de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé. Peut-être Arnoul fut-il bien aise d'être confirmé dans le siege de Reims par celui même qui le lui avoit disputé ; & peut-être Gerbert, pour effacer le reproche d'avoir usurpé le siege de Reims, voulût laisser un témoignage autentique, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le pape ; comme il le dit expressement en cette lettre.

LX. Fin de sainte Adeleïde.

Chr. Saxo. an. 999.

La même année de la mort du pape Gregoire, l'empereur Otton III. déja fort affligé de cette perte, en fit encore deux autres, qui lui furent plus sensibles. La premiere fut de sa tante Mathilde sœur d'Otton II. abbesse de Quedlimbourg ; qui en l'absence de l'empereur son neveu, avoit eu grande part au gouvernement du royaume de Germanie. L'autre perte fut de l'imperatrice Adeleïde, ayeul de l'un & de l'autre.

AN. 999. Aprés la mort de son fils unique l'empereur Otton II. elle eut beaucoup à souffrir de la part de sa bru l'imperatrice Theophanie Greque & emportée, mais qui mourut devant elle. Adeleïde signala sa pieté par la fondation d'un grand nombre de monasteres: car elle en bâtit autant qu'elle possedа de royaumes avec les trois empereurs son époux, son fils & son petit fils. En Saxe elle donna de grands biens aux monasteres des filles, par les conseils de l'abbesse Mathilde sa fille unique; & environ douze ans avant sa mort, elle fonda la ville & le monastere de Salse ou Schlen dans le diocese de Strasbourg; & elle y mit pour abbé Eccemagne, qu'elle avoit continuellement auprés d'elle, pour lui enseigner les saintes lettres. Elle fit de grandes liberalitez à quantité d'autres communautez de chanoines & de moines; & au lieu d'employer l'or & les pierreries à se parer, elle en ornoit des croix & des évangiles, ou en faisoit des aumônes.

Vita bill. Clun. p. 356.

La derniere année de sa vie, elle alla dans le royaume de Bourgogne, pour mettre la paix entre les vassaux du roi Raoul son neveu. Etant à saint Maurice en Valais, elle apprit que Francon évêque de Vormes étoit mort à Rome; & elle le regretta pour sa vertu, craignant même pour l'empereur son petit-fils, auprés duquel il étoit. De là elle alla à Geneve, puis à Lausane, & enfin à Orbe, d'où elle envoya des presens à quantité d'églises: à saint Benoît sur Loire, à Clugny, à saint Martin de Tours, pour rétablir l'église brûlée depuis peu. Elle se recommanda aux prieres d'Odilon abbé de Clugny dont elle baisa l'habit, & lui déclara qu'elle ne le verroit plus: ensuite elle retourna

Sup. n. 54.

à Salſe, & y étant attaquée de la fievre, elle mourut aprés avoir reçû l'extrême-onction & le viatique le ſeiziéme de Decembre 999. âgée d'environ cinquante-huit ans. Elle fut enterrée au même lieu, & ſa vie fut écrite par l'abbé Odilon, avec un livre ſeparé de ſes miracles. AN. 1000.

LXI. Archevêché de Gneſne. *Dum. lib. 4 p. 43. Fragm. ſæc 5. act. Ben. p. 871.*

L'empereur Otton reçut encore en Italie cette triſte nouvelle; & à ſon retour ayant appris les miracles qui ſe faiſoient au tombeau de S. Adalbert de Prague, il reſolut d'y aller faire ſes prieres. Ce ſaint martyr étoit enterré à Gneſne alors capitale de la Pologne, dont le duc Boleſlas avoit racheté ſes reliques. Il vint au devant de l'empereur, & le reçut avec tout l'honneur poſſible. L'empereur voyant de loin la ville de Gneſne, ſe mit nuds pieds pour y arriver; & fut reçu par l'évêque Ungar, qui le mena dans l'égliſe, où il implora l'interceſſion du ſaint martyr avec beaucoup de larmes. Pour l'honorer davantage il érigea à Gneſne un archevêché, au lieu qu'elle n'étoit pas même ville épiſcopale, mais du dioceſe de Poſnanie.

L'empereur y mit pour premier archevêque Gaudence frere de S. Adalbert, & lui donna trois ſuffragans, ſavoir les évêques de Salſ-Colberch, de Cracovie & de Vrotiſla, ou Breſlau en Sileſie. Mais comme Ungar évêque de Poſnanie ne conſentit point à cette érection, il le laiſſa ſous la dépendance de l'archevêque de Magdebourg, dont il étoit ſuffragant. Cette érection eſt marquée par les auteurs du tems comme irreguliere, étant faite ſans le conſentement de l'évêque dioceſain & du metropolitain.

Quant à l'évêché de Prague, dés l'année 997. incontinent aprés la mort de S. Adalbert; Boleſlas duc de Bo- *Act. Ben. p. 87[illegible]*

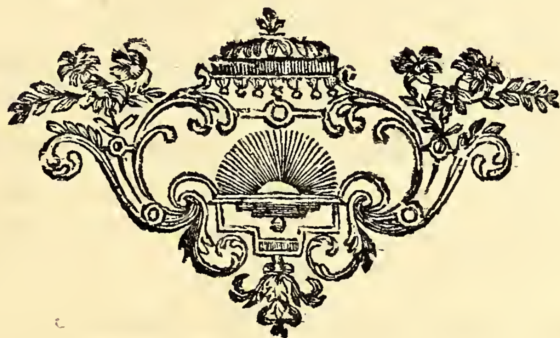
AN. 1000. heme, envoya prier l'empereur, de donner un évêque à cette église desolée, de peur qu'elle ne retombât dans le paganisme, dont elle venoit de sortir : déclarant qu'il n'y avoit personne en toute la Boheme digne de remplir cette place. L'empereur & toute sa cour, jetterent les yeux sur un de ses chapelains nommé Thietdag, qui bien que Saxon de naissance, savoit parfaitement la langue Sclavonne. L'empereur l'envoya donc à l'archevêque de Mayence, lui ordonnant de le sacrer évêque de Prague, ce qui fut fait le septiéme de Juillet 998. son clergé & son peuple le reçurent avec joye, & il fut intronisé au coin de l'autel de S. Vitus patron de la cathedrale.

Au retour de Pologne, l'empereur Otton vint à Magdebourg, où il celebra le dimanche des rameaux l'an mille de N. S. Le lendemain lundi il tint un concile avec les évêques, où il pressa Gisilier de renoncer à l'archevêché de Magdebourg & se contenter de Mersbourg son premier siege. Ce prelat employa l'argent au défaut des raisons, & fit remettre l'affaire à l'assemblée plus nombreuse, qui se devoit tenir à Quedlimbourg pour la fête de pâque. Mais la maladie l'empêchant de s'y trouver, il envoya s'excuser par un de ses clercs nommé Rotman, & par Valtard prevôt de l'église de Magdebourg ; & fit encore remettre l'affaire au concile, qui se tiendroit à Aix-la-Chapelle en presence de l'empereur. Gisilier y vint en effet avec ceux qui le favorisoient; & le legat du pape archidiacre de l'église Romaine le pressa encore jusques à trois fois de faire juger sa cause : mais il eut l'adresse de la faire remettre à un concile general qui devoit se tenir à Rome; car l'empereur se preparoit d'y aller.

Chr. Saxo. 1000. Ditm. lib. 4. p. 43.

Tandis que ce prince étoit à Aix-la-Chapelle, il eut la curiosité de faire ouvrir le tombeau de Charlemagne, d'où il tira la croix d'or qui pendoit à son col, une partie des vêtemens qui se trouverent encore entiers, & remit le reste avec beaucoup de respect.

AN. 1000.
Chr. Ademari. p. 169.
Dum. p. 44.



LIVRE CINQUANTE-HUITIE'ME.

AN. 1000.

I. Dernier voyage d'Otton III. en Italie.

Vita Rom. n. 52.

Sup. liv. LVII. n. 52.

L'Empereur Otton III. paſſa les Alpes l'an 1000. & fit quelque ſejour à Pavie. Alors par le conſeil de ſaint Romuald, il fonda prés de Ravenne un monaſtere en l'honneur de ſaint Adalbert ; & comme ſaint Romuald le preſſoit d'embraſſer la vie monaſtique, ſuivant la promeſſe qu'il lui en avoit faite à l'autre voyage, l'empereur lui aſſura qu'il le feroit, aprés qu'il auroit ſoûmis Rome revoltée contre lui, & qu'il feroit revenu victorieux à Ravenne. Mais ſaint Romuald lui dit : Si vous allez à Rome, vous ne verrez plus Ravenne. Il lui declara nettement, que ſa mort étoit proche, & ne pouvant le détourner de ſon entrepriſe, il ſe retira.

Chr. Hildesh. Fragm. ſæc. 5. act. Ben. p. 873.

L'empereur Otton étant arrivé à Rome y celebra la fête de Noël, & fit bâtir dans l'iſle du Tibre une égliſe en l'honneur de ſaint Adalbert de Prague, dont il avoit apporté les mains ornées d'or & de pierreries ; & voulant enrichir cette égliſe de pluſieurs autres reliques, il en fit chercher par tout. On lui dit, qu'il y avoit pluſieurs corps de martyrs dans l'égliſe des ſaints Abundius & Abundantius, prés du mont Soracte : il y envoya des évêques, des clercs & des moines, & les fit apporter avec grande ſolemnité à l'égliſe de ſaint Adalbert.

Chr. caſſ. lib. II. c. 24.

On dit qu'il y voulut auſſi mettre le corps de l'apôtre S. Barthelemi : & que l'ayant demandé aux citoyens de Benevent, comme ils n'oſoient le lui refuſer ouvertement, ils le tromperent ; & lui donnerent à la place le corps de S. Paulin de Nole. Quoiqu'il en ſoit on croit à

Rome avoir l'un & l'autre dans cette même église, qui depuis long-tems a pris le nom de saint Barthelemi, aussi bien que l'isle où elle est bâtie. AN. 1000.

Otton fit aussi rapporter de Hambourg à Rome les os du pape Benoît V. suivant sa prédiction. Car on dit que pendant son exil il avoit dit : Je dois mourir en ce païs : ensuite il sera desolé par les armes des payens, & deviendra l'habitation des bêtes sauvages. Il n'aura point de paix solide avant ma translation ; mais quand je serai retourné chez moi, j'espere que par l'intercession des saints apôtres, les payens demeureront en repos. L'évenement fut conforme à cette prédiction : car les Sclaves ravagerent long-tems les églises de Saxe. Celui qui prit soin de la translation de Benoît, par ordre de l'empereur, fut Racon de Breme, un des chapelains de ce prince, qu'il voulut faire évêque, & lui donna le bâton pastoral, comme il étoit au lit grièvement malade : mais il mourut avant que d'être sacré.

Ditm. lib. IV. p. 47.

II. Saint Bernoüard d'Hildesheim à Rome.

Comme l'empereur Otton III. étoit à Rome, Bernoüard évêque d'Hildesheim y arriva le quatriéme de Janvier l'an mille un. L'empereur ravi de la venuë de ce prelat, qui avoit été son precepteur, alla au devant de lui jusques à saint Pierre, à deux milles de son palais. L'ayant embrassé tendrement il l'entretint long-tems, & pendant les six semaines qu'il demeura auprés de lui, il le fit défrayer liberalement. Le sujet du voyage de l'évêque étoit un differend avec l'archevêque de Mayence son metropolitain, pour un monastere de filles, nommé Gandersem : où l'évêque d'Hildesheim avoit toûjours été reconnu pour diocesain, jusques à ce que Sophie fille de l'empereur Otton II. étant prête à s'y consacrer à Dieu, dedaigna de pren-

Vita Bern. n. 21. sæc. 6. Act. Ben. p. 213.

n. 13. 14. &c.

dre le voile de la main d'un prelat, qui ne portoit pas le pallium ; & desira que ce fût Villigise archevêque de Mayence. L'évêque s'y opposa autant qu'il lui fut possible : mais enfin à la priere de l'imperatrice Theophanie mere de la religieuse, il consentit que l'archevêque & lui fissent la ceremonie en commun : ensorte que l'on vit, ce qui parut trés-nouveau, deux évêques revêtus pontificalement assis des deux côtez d'un même autel. L'évêque ne laissa pas de demander au roi Otton III. qui étoit present, s'il consentoit à l'engagement de sa sœur ; puis il lui demanda à elle-même, si elle lui promettoit obéïssance à lui & à ses successeurs ; & protesta publiquement, que l'archevêque n'avoit aucun droit dans cette église. Les choses demeurerent en cet état sous cet évêque & son successeur, & les sept premieres années de Bernoüard. Mais Sophie se regardant plus comme princesse que comme religieuse, sortit du monastere malgré l'abbesse, pour aller à la cour, où elle demeura un an ou deux, aux dépens de sa reputation. Bernoüard l'avertit doucement de rentrer dans son devoir ; & comme il continuoit, elle évita sa rencontre, & chercha l'appui de l'archevêque de Mayence : disant, que c'étoit de lui qu'elle avoit reçû le voile, que le monastere étoit dans son diocese, & qu'elle ne dépendoit en rien de l'évêque d'Hildesheim. Etant de retour à Gandensem, elle sema ces discours parmi les religieuses, & réüssit si bien à les aliener de l'évêque, que quand il y vint il fut reçu avec indifference comme un évêque étranger, & ses remontrances ne furent pas écoutées. Enfin pour faire la dédicace de l'église du monastere, les religieuses appellerent l'archevêque Villigise, & l'évêque Bernoüard

noüard fut ſeulement averti d'y aſſiſter. AN. 1001.

Il y envoya Ecquehard évêque de Sleſvic, qui étant chaſſé de ſon ſiege par les guerres, s'étoit retiré auprés de lui, & le ſervoit dans ſes fonctions. Il declara que Bernoüard étoit retenu par le ſervice de l'empereur, & pria l'archevêque de ne point entreprendre de faire cette dédicace à ſon préjudice. Villigiſe vouloit paſſer outre, étant jaloux de ſon côté de la faveur de Bernoüard auprés de l'empereur : mais les proteſtations réïterées de celui-ci l'arrêterent. Bernoüard fut conſeillé de porter ſa plainte au pape & à l'empereur; & telle fut la cauſe de ſon voyage à Rome. Henri duc de Baviere, & proche parent de l'empereur, auprés duquel il ſe trouvoit alors, prenoit auſſi les interêts de l'évêque, & preſſoit le jugement de ce differend, pour rétablir la paix dans l'égliſe. *n.* 24.

III. Concile en faveur de S. Bernoüard.

Le pape Silveſtre aſſembla donc un concile de vingt évêques, dix-ſept d'Italie, & trois d'Allemagne. L'empereur & le duc Henri y aſſiſterent, avec tout ce qu'il y avoit à Rome de perſonnes conſtituées en dignité. Aprés qu'on eut lû l'évangile & quelques canons, le pape donna la benediction, on s'aſſit, on fit ſilence : puis l'évêque Bernoüard expliqua ſon affaire, ſe plaignant principalement, que depuis ſon départ l'archevêque de Mayence avoit tenu un ſynode dans ſon dioceſe, c'eſt-à-dire dans le monaſtere de Gandeſem, malgré ſes proteſtations. Le pape demanda au concile, ſi l'on devoit tenir pour ſynode une aſſemblée, que cet archevêque avoit tenuë avec ceux qu'il avoit amenez, dans une égliſe, que les évêques d'Hildesheim avoient toûjours poſſedée ; vû principalement que l'évêque étoit abſent, & s'étoit venu plaindre au ſaint ſiege, pour

AN. 1001. le même ſujet. Le concile demanda permiſſion de déliberer en particulier ; & le pape l'ayant accordée, les évêques Romains ſortirent ſeuls. Puis le concile déclara, que ce ſynode étoit un acte ſchiſmatique, & qu'on devoit rejetter, ſelon les canons, ce qui y avoit été fait.

Alors le pape prononça ainſi : Par l'autorité des apôtres & des peres, nous caſſons ce qui en l'abſence de nôtre confrere Bernoüard, a été fait à Gandeſem, dans ſon dioceſe, par l'archevêque Villigiſe & ſes complices. Puis il ajoûta : Nôtre frere Bernoüard, demande-t-il qu'on lui rende l'inveſtiture, que l'archevêque lui a ôtée ? Le concile répondit : Il n'eſt point neceſſaire, mais puiſqu'il le demande inſtamment, rendez-lui s'il plaît à l'empereur. Le pape donna donc à l'évêque ſa ferule ou bâton paſtoral, diſant : Je vous rends & vous confirme la poſſeſſion du monaſtere de Gandeſem, avec ſes dépendances ; & je défends à qui que ce ſoit de vous y troubler, ſinon en tant que les canons le permettent.

Enfin on reſolut d'écrire à l'archevêque de Mayence, pour le blâmer d'une telle entrepriſe, & l'exhorter à ſe déſiſter de ſa prétention. On convint auſſi d'indiquer un concile des évêques de Saxe, & d'envoyer un legat du pape pour y preſider. Le lieu fut marqué à Polden prés de Brandebourg, & le jour au vingt-uniéme de Juin : on nomma pour legat Frideric prêtre cardinal de l'égliſe Romaine, & depuis archevêque de Ravenne, Saxon de naiſſance & jeune, mais d'une grande probité. Avant que de partir pour retourner en Saxe, l'évêque Bernoüard avec le pape, reduiſit à l'obéïſſance de l'empereur la ville de Tibur, qui s'étoit en-

core revoltée. Y étant entrez ils persuaderent aux habitans de se rendre à discretion, & à l'empereur de leur pardonner. Mais les Romains indignez de ce que les Tiburtins avoient fait leur paix, se revolterent à leur tour, poussez par un nommé Gregoire, que l'empereur cherissoit, & qui le voulut prendre en trahison. On ferma donc les portes de Rome, on ne laissoit entrer ni sortir personne : & il y eut même quelques-uns des amis de l'empereur de tuez. L'évêque Bernoüard fit confesser les gens du palais, & leur donna le viatique à la messe : puis les ayant exhortez, il marcha à leur tête, portant la sainte lance, que les empereurs Allemans regardoient comme leur sauve-garde. Mais les rebelles jetterent les armes, & demanderent la paix ; l'empereur leur fit une harangue, où il leur reprocha leur ingratitude, & la sedition fut appaisée. L'empereur & le pape ne laisserent pas de sortir de Rome le dimanche de la Sexagesime, qui cette année 1001. étoit le seiziéme de Février, & camperent assez proche. L'évêque Bernoüard prit congé de l'empereur avec beaucoup de larmes de part & d'autre ; & il s'en retourna chez lui chargé de presens & de reliques.

AN. 1001.

Ditmar. lib. 4. *p.* 44.

Sup. liv. LV. *n.* 18.

IV.
Autres conciles en Allemagne.

Le cardinal Frideric arriva aussi en Allemagne, revêtu des ornemens du pape avec les chevaux enharnachez d'écarlate, pour montrer qu'il le representoit. On tint le concile à Polden le vingt-deuxiéme de Juillet : mais l'archevêque de Mayence & ceux de son parti, qui n'y étoient qu'à regret, y firent beaucoup de bruit. Le legat assis entre Lievezon archevêque de Hambourg & l'évêque Bernoüard ; exhorta d'abord doucement les évêques à la paix ; & ayant enfin obtenu du silence, il

n. 28.

AN. 1001. fit lire la lettre du pape à l'archevêque de Mayence : qui demanda conseil aux évêques ses confreres, & principalement à l'archevêques de Hambourg. Celui-ci lui conseilla de satisfaire l'évêque d'Hildesheim, au jugement du concile. Là dessus on ouvrit les portes de l'église, plusieurs laïques entrerent faisant grand bruit, criant aux armes, & menaçant terriblement le legat & l'évêque Bernoüard. Ils ne s'émeurent ni l'un ni l'autre ; & quoiqu'ils eussent des troupes plus nombreuses, s'ils eussent voulu en venir aux armes, ils se contenterent d'appaiser doucement le tumulte, & les autres évêques furent d'avis de remettre l'affaire au lendemain ; se rendant caution pour l'archevêque de Mayence, qu'il y viendroit & executeroit ce qui seroit juste. Mais il se retira secretement dés le grand matin & le legat l'ayant demandé en plein concile, le suspendit de toute fonction épiscopale, jusques à ce qu'il se representât devant le pape, au concile, qui se devoit tenir à Rome à Noël, & qu'il dénonça à tous les évêques.

Le cardinal étant retourné en Italie, rendit compte de sa legation au pape & à l'empereur : qui fort indignez de ce qui s'étoit passé, ordonnerent à tous les évêques d'Allemagne, de se rendre auprés d'eux vers Noël, non seulement pour le concile, mais pour servir l'empereur à la guerre, avec tous leurs vassaux. Peu de tems aprés le cardinal Frideric obtint l'archevêché de Ravenne, vaquant par la demission de Leon ou Neon, qui avoit succedé à Gerbert, & qui peu aprés étoit tombé en paralysie. Frideric lui assigna de grandes terres pour sa subsistance.

Pet. Dam. Opusc. XVII. c. ult.

En Allemagne l'archevêque de Mayence ayant insulté de nouveau l'évêque d'Hildesheim : on tint un concile

Vita S. Bern. n. 30.

à Francfort, aprés l'Assomption de la sainte Vierge, où se trouverent les trois archevêques de Mayence de Cologne & de Treves, avec quatre évêques. Mais dans ce concile on ne jugea rien définitivement, à cause de l'absence de Bernoüard, qu'une indisposition avoit empêché de s'y trouver. On convint seulement que ni lui ni Villigise, n'exerceroient aucun droit sur l'abbaye de Gandesem, jusques à l'octave de la pentecôte où les évêques s'assembleroient à Frislar. A N. 1001.

Cependant l'évêque Bernoüard desiroit ardemment de retourner en Italie, tant pour satisfaire à l'ordre du pape que pour voir l'empereur, qu'il aimoit tendrement. Ne pouvant y aller, il y renvoya le prêtre Tangmar doyen de son monastere, qui l'y avoit accompagné l'année precedente, & qui depuis sa jeunesse avoit été occupé à instruire les enfans, & avoit été maître de l'évêque même. Il trouva l'empereur vers Spolete, & eut ordre d'attendre le concile qui se tint dans la ville de Todi, le jour de saint Jean l'évangeliste, indiction quinziéme cette même année 1001. & fut composé d'environ trente évêques, ayant à leur tête le pape & l'empereur.

Le prêtre Tangmar y fut introduit par un soudiacre oblationaire, & le pape lui ayant demandé ce qu'il desiroit : il se prosterna aux pieds du pape & de l'empereur, & s'étant relevé, raconta ce qui s'étoit passé au concile de Francfort, se rapportant du surplus à l'archevêque de Ravenne, qui étoit present. L'archevêque fit le recit de sa legation ; & le procedé de l'archevêque de Mayence fut desapprouvé par tous les évêques Romains. Toutefois on resolut d'attendre l'archevêque de Cologne & les autres évêques, qui devoient arriver incessamment : mais comme ils tardoient

AN. 1002.

le prêtre Tangmar demanda son congé, & partit l'onziéme de Janvier chargé des presens de l'empereur pour son maître, entre-autres de medicamens & d'épiceries.

V.
Saint Heribert de Cologne.

Vita ap. Boll. 16. Mart. tom. 7. p. 467.

Heribert archevêque de Cologne arriva enfin, & fut reçû avec grande joye par l'empereur, dont il étoit un des principaux confidens. Il étoit né à Vormes de parens nobles, & avoit été élevé dans l'abbaye de Gorze : le roi Otton III. le prit auprés de lui, pour être son chancelier, & on voit par diverses lettres qu'il exerçoit cette charge, tantôt pour Villigise archevêque de Mayence archichancelier de Germanie, tantôt pour Pierre évêque de Come archichancelier d'Italie, selon les lieux où l'empereur se trouvoit. L'évêché de Virsbourg étant venu à vaquer en 995. ce prince voulut obliger Heribert à le prendre : mais il le fit donner à Henri son frere cadet, & demeura attaché à l'empereur qu'il accompagnoit en ses voyages. L'archevêque de Cologne étant mort le quatorziéme de Juillet 998. le clergé & le peuple demeurerent assez long-tems divisez au sujet de l'élection : enfin un des élûs renonça à son droit, & proposa d'élire le chancelier Heribert. Tous en convinrent ; on envoya une deputation en Italie, pour le demander à l'empereur, qui l'accorda avec joye, & lui en écrivit de sa main : car il l'avoit laissé à Ravenne, pour appaiser une sedition. Il obeït avec peine, & ayant reçû du pape le pallium, il se rendit à Cologne où il fut sacré la veille de Noël l'an 999. Tel étoit donc Heribert archevêque de Cologne.

Ditmar. lib. 4. p. 44.

L'empereur consolé de son arrivée & de celle de ses autres serviteurs, qui lui amenoient du secours, témoignoit de la joye à l'exterieur, mais il gemissoit en se-

cret pensant à ses pechez ; & dans le silence de la nuit il veilloit en priere & répandoit beaucoup de l'armes : souvent il jeûnoit toute la semaine, excepté le jeudi ; & il faisoit de grandes aumônes. En marchant avec l'archevêque, ils s'entretenoient de ce qu'ils pourroient faire pour le salut de leur ame : ils convinrent que celui des deux qui retourneroit sain & sauf en Allemagne, fonderoit un monastere en l'honneur de la sainte Vierge ; & l'empereur donna pour cet effet plusieurs terres à l'archevêque, qui depuis executa ce dessein, par la fondation de la celebre abbaye de Duit prés de Cologne.

AN. 1002.

Vita Herib. c. 1. n. 11.

VI. Mort d'Otton III. S Henri R. de Germanie.

L'empereur Otton III. étoit malade depuis quelque tems, & comme l'on croit, du poison que lui avoit donné la veuve de Crescence, qu'il avoit prise pour concubine. Enfin il mourut le vingt-huitiéme de Janvier l'an 1002. âgé d'environ vingt-trois ans, dont il avoit regné dix-neuf comme roi, & cinq comme empereur. Il mourut à Paterno petite ville d'Italie dans la Campagne de Rome, & l'archevêque de Cologne prit soin de transporter son corps à Aix-la-Chapelle. On laissa ses entrailles à Ausbourg, où elles furent inhumées dans l'oratoire de S. Udalric ; & le corps arriva à Cologne la semaine sainte. On le porta les trois premiers jours à differentes églises, & le jeudi saint à S. Pierre, qui est la cathedrale : où aprés que les penitens eurent été introduits selon la coûtume, & eurent reçu l'absolution ; l'archevêque la donna aussi à l'ame du défunt empereur en presence de son corps, & recommanda aux prêtres d'en faire memoire. Le vendredi matin on partit pour porter le corps à Aix-la-Chapelle, où le jour de pâques cinquiéme d'Avril, il fut

Ditm. lib. 4. p. 54.

AN. 1002.

enterré dans l'église de Nôtre-Dame au milieu du chœur.

Ditm. lib. 5. p. 54.

Henri duc de Baviere fut élu roi de Germanie le sixiéme de Juin suivant. Il étoit petit-fils de Henri frere d'Otton premier, & par consequent le plus proche parent d'Otton III. qui étoit mort sans enfans; on le nomme Henri II. par raport à Henri l'Oiseleur, on le nomme aussi le boiteux : mais il est plus connu par le titre de saint, qu'il reçut aprés sa mort. La dignité royale lui avoit été prédite par saint Volfang évêque de Ratisbone. Car le duc Henri, pere de celui-ci, lui ayant amené ses enfans, pour recevoir sa benediction : le saint évêque nomma Henri roi, Brunon son frere évêque, Gisele sa sœur aînée reine, & il nomma abbesse la cadette qu'il avoit baptisée. La prediction fut accomplie de point en point. Brunon fut évêque d'Ausbourg, & Gisele reine de Hongrie. Aprés la mort de S. Volfang, le jeune duc Henri étant venu prier à son tombeau, le saint lui apparut en songe & lui dit : Regardez attentivement ce qui est écrit sur la muraille. Henri n'y put lire que ces deux mots : Aprés six. Etant éveillé, il crut que c'étoit à dire, qu'il mourroit six jours aprés, & donna beaucoup aux pauvres. Au bout de six jours, voyant qu'il se portoit bien, il crut que c'étoit six mois ; & au bout de six mois il crut devoir mourir aprés six ans : mais la septiéme année il fut élu roi, & connut le sens de la prédiction. Il fut couronné à Mayence par l'archevêque Villigise le huitiéme dimanche aprés la pentecôte dix-neuviéme jour de Juillet, & on lui donna la sainte lance, comme la marque de son pouvoir. Le dixiéme d'Aoust jour de S. Laurent Cunegonde épouse du roi Henri, fut couronnée

Vita S. Volf. c. 30.

c. 42.

Vita S. Bern. p. 34. 35.

Chr. Saxo.

AN. 1002.

ronné reine à Paderborn par le même archevêque de Mayence ; elle a été mise aussi au nombre des saintes. Le roi Henri vêcut avec elle en continence parfaite, comme si elle eût été sa sœur ; & Dieu permit que pour rendre public cet exemple si rare de vertu, Cunegonde fut exposée à une rude épreuve. Sa reputation fut attaquée, & Henri lui-même entra en soupçon de sa fidelité. Elle offrit de se justifier par le fer chaud, suivant les loix du païs ; & marcha nuds pieds sur des coutres de charuë rougis au feu, sans en sentir aucun mal.

Vita S. Cuneg. sæc. 6. Act. B. p. 456. Boll. 3. Mart.

VII.
Conversion des Hongrois.
Glab III. c. 1. Vita per Charth. ap. Sur. 20 Aug.

Gisele sœur du roi Henri, fut aussi épouse d'un saint, savoir d'Estienne roi de Hongrie. Il étoit fils de Geisa quatriéme duc des Hongrois depuis leur entrée en Pannonie : prince severe envers les siens jusques à la cruauté, mais humain & liberal à l'égard des autres, particulierement des Chrétiens. Il leur permit même par un édit public, d'entrer dans ses états, ordonnant d'exercer envers eux l'hospitalité ; il trouvoit bon que les clercs & les moines vinssent devant lui, & les écoutoit volontiers. Enfin il se convertit lui-même avec sa famille, il reçut le baptême, & promit de faire embrasser le Christianisme à tous ses sujets.

Comme il étoit en peine de ce qu'il devoit faire pour abolir le paganisme, & affermir la vraye religion par de nouveaux évêchez, il vit la nuit en songe, un jeune homme d'une beauté merveilleuse, qui lui dit : Ce que tu penses ne s'executera point par toi, tes mains sont soüillées de sang humain : mais tu auras un fils qui accomplira ton dessein, il sera du nombre des élus de Dieu ; & aprés avoir regné sur la terre, il regnera éternellement. Cependant reçois avec honneur un homme

qui viendra exercer prés de toi une ambaſſade ſpirituelle & profite de ſes inſtructions. Cet ambaſſadeur celeſte fut S. Adalbert de Prague, qui vint en Hongrie peu de tems aprés; & par ſon conſeil le duc Geiſa aſſembla par tout ſes ſujets: le ſaint évêque les prêcha; un grand nombre furent baptiſez, on bâtit des égliſes en pluſieurs lieux.

Sup liv. LVII. n. 45.

La ducheſſe eut auſſi une viſion. Car étant devenuë groſſe & prête d'accoucher, elle vit S. Eſtienne le premier martyr: qui lui dit, qu'elle auroit un fils, qui ſeroit le premier roi de ſa nation, & lui ordonna de le nommer comme lui. L'enfant étant né, S. Adalbert le baptiſa & le nomma Eſtienne. Il nâquit à Strigonie, y apprit la grammaire, & fut élevé avec ſoin. Quand il fut hors de l'enfance, le duc ſon pere aſſembla les grands & les autres ordres de ſon royaume: & de leur conſentement le déclara ſon ſucceſſeur, & lui fit prêter ſerment. Le duc Geiſa déja avancé en âge, mourut enſuite l'an 997.

VIII.
S. Eſtienne R. de Hongrie.

Le jeune duc Eſtienne ſongeant aux moyens d'achever la converſion de ſon peuple, commença par établir la paix avec tous ſes voiſins; mais ſes ſujets payens avec les ſeigneurs à leur tête ſe revolterent, pilloient ſes villes & ſes terres, tuoient ſes officiers & lui inſultoient à lui-même. Le duc aſſembla des troupes, & portant à ſes enſeignes S. Martin & S. George, il marcha contre les rebelles, qui aſſiegeoient Veſprim. Les ayant vaincus, il conſacra à Dieu leurs terres, & en fonda un monaſtere en l'honneur de S. Martin de Tours, que la Pannonie où il nâquit a toûjours honoré. Le duc fonda ce monaſtere en un lieu nommé le mont-ſacré, où l'on tenoit que S. Martin étant dans le païs alloit faire ſes prieres.

Aprés cette victoire, le duc Estienne ne songeoit qu'à la propagation de l'évangile; & pour attirer le secours de Dieu, il faisoit de grandes aumônes, & prioit souvent avec larmes, prosterné sur le pavé de l'église. Il envoyoit de tous côtez pour appeller des ouvriers évangeliques : ce qui lui attira des prêtres & des clercs zelez, des abbez & des moines, qui renoncerent volontiers à leur païs pour une si bonne œuvre. Le plus celebre fut Astric, autrement nommé Anastase. C'étoit un des six moines que S. Adalbert de Prague amena du monastere de saint Boniface de Rome, quand il revint la derniere fois en Boheme; & il le fit abbé du monastere de Breunove que fonda le duc Boleslas le pieux. Mais la revolte des Bohemiens ayant obligé S. Adalbert à quitter le païs, Astric passa en Hongrie avec ses moines; & le duc Estienne les ayant trés-bien reçus, leur bâtit un monastere en l'honneur de S. Benoît, & prenoit plaisir à s'entretenir souvent avec eux. Ils lui furent d'un grand secours pour la conversion de ses sujets; & il fit si bien, tant par persuasion que par crainte, qu'il banit entierement l'idolatrie de ses états. Il vint aussi de Pologne deux saints personnages, l'un nommé Zoërard ou Suirard & surnommé André, l'autre nommé Benoît, qui embrasserent la vie eremitique. Benoît ayant été tué par des voleurs fut tenu pour martyr : André fit plusieurs miracles.

Sup. liv. LVII. n. 44. Elog. Anast. sæc. 6. Ben. p. 72.

Elog sæc. 6. act. B. p. 75.

Cependant le duc Estienne voyant bien que cette église naissante ne pouvoit subsister sans pasteurs, divisa tout le païs en dix évêchez; dont il voulut que Strigonie fût la metropole; & il y mit pour archevêque Sebastien, moine de grande vertu du monastere

Chart. c. 7.

de S. Martin. Quant à l'abbé Aftric, il le fit élire évêque de Colocza, & lui donna le nom d'Anaftafe. Puis la quatriéme année aprés la mort de fon pere, c'eft-à-dire, l'an mille : il le renvoya à Rome, pour demander au pape la confirmation de ces évêchez, & la couronne royale pour le duc, afin que cette dignité lui donnât une autorité plus grande, pour l'execution de fes bons deffeins. Anaftafe étant arrivé à Rome, raconta au pape tout ce que le duc Eftienne avoit fait dans fes états pour la religion; & le pape lui accorda volontiers la couronne, y ajoûtant une croix pour porter devant le nouveau roi comme un figne de fon apoftolat. Car, dit-il, je fuis l'apoftolique, mais il merite le nom d'apôtre, puifqu'il a acquis un fi grand peuple à Jefus-Chrift. Depuis plufieurs fiecles l'on donnoit au pape le titre d'Apoftolique.

L'évêque Anaftafe ayant apporté en Hongrie les lettres du pape, avec la couronne & la croix, les prelats, les feigneurs, le clergé & le peuple s'affemblerent, & le duc Eftienne fut reconnu roi, facré & couronné folemnellement. Enfuite il fit un édit, pour empêcher les violences & les oppreffions, & pour établir la paix & les bonnes mœurs dans fon royaume. Il fit auffi couronner reine Gifele fon époufe, fœur de l'empereur Henri : princeffe trés-pieufe, qui de fon côté fit de grands biens aux églifes & aux monafteres : entre-autres à l'églife de Vefprim, qu'elle bâtit de fond en comble, & l'enrichit d'ornemens & de vafes facrez. Le roi donna de grands revenus à la metropole & aux autres cathedrales qu'il avoit établies: leur affignant de grands diocefes, & leur donnant de dignes prelats. Il donna auffi aux abbayes des terres & des familles de ferfs avec une magnificence

royale, augmentant ſes liberalitez pendant toute ſa vie afin qu'aucun beſoin temporel ne détournât les moines du ſervice de Dieu. Cependant il s'informoit avec ſoin, tantôt par lui-même, tantôt par d'autres, de leur vie & de leur conduite : reprenant les negligens, & donnant aux plus fervens des marques d'amitié. Quant aux chanoines, il les recommandoit à la conduite des évêques.

Sebaſtien archevêque de Strigonie, étant devenu aveugle; le roi, du conſentement du pape, lui donna pour ſucceſſeur Anaſtaſe évêque de Colocza : mais au bout de trois ans, Sebaſtien recouvra la vûë; & Anaſtaſe lui cedant la place retourna à ſon égliſe, gardant toutefois le pallium avec l'approbation du pape. Le roi Eſtienne, par un vœu particulier, mit ſa perſonne & ſon royaume ſous la protection de la ſainte Vierge, & fit bâtir en ſon honeur une égliſe magnifique à Albe Royale. Les murailles du chœur étoient ornées de ſculptures, le pavé étoit de marbre : il y avoit pluſieurs tables d'autel d'or pur, enrichies de pierreries; & ſur l'autel un ciboire ou tabernacle pour l'euchariſtie d'un ouvrage merveilleux. Le treſor étoit plein de vaſes d'or & d'argent, de chriſtal & d'onyx, & de riches paremens. Le roi voulut que cette égliſe ne dependît que de lui ſeul, ſans être ſoûmiſe à aucun évêque. Aux jours auſquels il faudroit y donner l'abſolution aux penitens, ou y faire le ſaint chrême, le roi devoit choiſir un évêque, pour faire ſes fonctions; auſſi-bien que pour y celebrer la meſſe en ſa preſence. En l'abſence du roi, aucun évêque ne pouvoit y exercer aucune fonction, ſans la permiſſion du prevôt & des moines : qui prenoient auſſi les dîmes ſur le peuple dépendant de

cette église, sans qu'aucun évêque les pût prétendre. Je n'ai point encore observé jusques à ce tems d'exemption semblable ; & je doute que ce saint roi l'eût établie, s'il eût été suffisamment instruit de la discipline ecclesiastique.

Son zele ne se renfermoit pas dans son royaume. A Jerusalem il fonda un monastere, & lui donna des revenus suffisans en terres & en vignes : à Rome il fonda une collegiale de douze chanoines ; & des maisons d'hospitalité, pour les Hongrois qui alloient en pele-
Glab. lib. III. c. 1. rinage à S. Pierre : enfin il bâtit une trés-belle église à C. P. La reputation de sa pieté fit, que la plûpart des pelerins d'Italie & de Gaule qui alloient à Jerusalem, quitterent le chemin ordinaire, qui étoit par mer, & passerent par la Hongrie. Le roi Estienne les recevoit comme ses freres & leur faisoit de grands presens : ce qui attira une grande multitude, tant des nobles que du peuple à faire ce pelerinage.

IX. Fin de S. Nil. *Vita p. 159.* En Italie S. Nil perdit Estienne son cher disciple, qui lui servoit de modele ou d'instrument, si l'on peut parler ainsi, pour corriger les autres. Car si quelqu'un s'endormoit dans l'église pendant qu'il parloit, c'est sans doute Estienne qui ronfle, disoit-il, & il le mettoit dehors : souvent il le faisoit lever de table comme mangeant indécemment : enfin il se prenoit à lui de tout ce que faisoient les autres, afin de les instruire en exerçant la vertu d'Estienne. Il fut sensiblement touché de sa mort, & lui fit faire un sepulcre double des autres, pour y être enterré avec lui quand il mourroit. Mais le prince de Gaëte qui étoit fort pieux, & avoit une grande foi au merite de S. Nil, ayant appris la raison de ce double sepulcre, dit à ceux qui étoient presens : Pensez-vous

quand ce pere mourra que je le laisse là, & que je ne l'apporte pas dans ma ville pour lui servir de sauve-garde ? Saint Nil ayant appris ce discours, en fut fort affligé, & resolut de changer de demeure pour aller en un lieu où il ne fût connu de personne ; car il eut mieux aimé mourir miserablement, que d'être estimé saint par qui que ce fût. Au contraire il affectoit de paroître colere & emporté, jusques à scandaliser en effet plusieurs ignorans. Voulant donc quitter le monastere de Serperis, où il avoit demeuré environ dix ans, il monta à grande peine sur un cheval, tant il étoit affoibli de vieillesse, & s'en alla vers Rome. Comme les freres s'affligeoient de son départ, il leur dit: Je vais preparer un monastere, où je rassemblerai tous mes enfans dispersez.

Il arriva à Tusculum à douze milles de Rome, qui font quatres lieües, prés d'un petit monastere de Grecs nommé de sainte Agathe. Il choisit ce lieu pour sa derniere demeure, & il ne fut plus possible de l'en arracher : quelques efforts que fissent les freres qui l'accompagnoient, & les grands de Rome, qui le venoient voir, & le conjuroient d'y venir du moins à cause des Apôtres. Il répondoit : Je ne suis pas digne de nommer les SS. Apôtres : mais quand on a tant soit peu de foi, on peut aussi bien les honorer ici. Je n'y suis venu que pour mourir. Gregoire comte de Tusculum, fameux par sa tyrannie & ses injustices, mais homme d'esprit & de sens vint trouver S. Nil, se jetta à ses pieds & lui dit : Mes grands pechez me rendent indigne de recevoir sous mon toit un serviteur de Dieu comme vous : toutefois puisque à l'exemple de vôtre maître vous m'avez preferé aux justes, tout pecheur

que je ſuis, voilà ma maiſon, & ma ville & tout ſon territoire devant vous, ordonnez-en comme il vous plaira. S. Nil lui demanda un lieu pour prier en repos, & Gregoire le lui accorda volontiers. C'étoit un petit reſte de la maiſon de campagne de Ciceron, nommée la Grotte ferrée.

V. Kircheri Lat. p. 57.

Mais les freres qui étoient demeurez au monaſtere de Serperis, ayant appris au bout de deux mois, que le pere Nil ne reviendroit plus chez eux: prirent leurs manteaux, leurs paux de mouton & le reſte de leurs petits meubles, & vinrent au lieu deſtiné pour le nouveau monaſtere, c'eſt-à-dire à la Grotte ferrée. S. Nil l'ayant appris s'en réjoüit en eſprit & leur manda. C'eſt aſſez, mes freres, que vous ayez pris la peine de venir juſques là pour l'amour de moi: demeurez-y juſques à ce que j'aille vous trouver. Il ſe diſpoſoit en effet à y aller à pied de ſainte Agathe, qui en étoit à trois mille, quand il ſe ſentit prés de ſa fin. Il appella donc les freres qui l'avoient ſuivi, & Paul deſtiné depuis long-tems à être leur ſuperieur: il leur diſtribua ſes haillons, qui étoient tout ſon bien, & les pria de lui faire recevoir les ſaints myſteres: puis il leur dit: Je vous prie, ſi je meurs, de ne point tarder à couvrir mon corps de terre: ne m'enterrez pas dans une égliſe, & ne faites ſur moi ni voute ni aucune décoration. Il leur donna ſa benediction, puis s'étendit ſur ſon lit, & demeura deux jours ſans parler ni ouvrir les yeux, ſeulement il paroiſſoit prier, car on lui voyoit remuer les levres, & faire de la main droite le ſigne de la croix.

Le comte Gregoire ayant appris qu'il étoit à l'extrêmité, accourut, lui amenant Michel excellent medecin

cin. Gregoire se jetta sur le saint fondant en larmes & disant: Mon pere, mon pere, pourquoi m'abandonnez-vous si-tôt? C'est que vous avez horreur de mes pechez. Et lui baisant les mains il ajoûtoit : Vous ne m'empêchez plus de vous baiser les mains, comme vous faisiez auparavant, en disant: Je ne suis ni évêque, ni prêtre, ni diacre, je ne suis qu'un pauvre petit caloyer. Gregoire parlant ainsi, répandoit tant de larmes, qu'il en tiroit des yeux de tous les assistans. Le medecin tâtant le poux du saint vieillard, assuroit qu'il n'avoit ni fievre ni aucun signe de mort.

Aprés qu'ils se furent retirez, & que l'heure des vêpres fut venuë, les freres resolurent de porter le saint homme dans l'église. Car c'étoit la fête de S. Jean l'évangeliste, que les Grecs celebrent le vingt-sixiéme de Septembre; & ils savoient quelle devotion il avoit pour les fêtes des saints, & qu'il disoit toûjours qu'un moine doit mourir dans l'église. Ils le firent donc, & l'office des vêpres étant fini & le soleil couché, le saint expira. Ils passerent toute la nuit à chanter des pseaumes & les prieres des funerailles; & le matin ils prirent le lit où étoit le corps, & l'emporterent avec les cierges & l'encens, jusques au lieu où les autres freres l'attendoient, c'est-à-dire, à la Grotte ferrée. La rencontre des deux troupes de moines renouvella leur douleur; & le comte Gregoire avec les gens du païs qui étoient accourus en foule, suivoient le convoi en pleurant. Toute la communauté avec l'abbé Paul demeura auprés du tombeau de saint Nil, travaillant de leurs mains & gagnant leur pain avec peine, à cause de la pauvreté du lieu, mais il devint bien-tôt un celebre monastere. L'église honore la memoire de saint Nil le jour de sa mort,

p. 168.

Martyr. R. 26. Sept.

AN. 1002.

& sa vie a été fidelement écrite en Grec par un de ses disciples.

X.
Concile de Rome.

Tom. 9. conc. p. 1246.

Sur la fin de l'an 1002. c'est-à-dire le troisiéme de Décembre indiction premiere, le pape Silvestre II. tint un concile à Rome dans le palais de Latran, où Pierre scriniaire dit : Seigneur, vôtre abbé de S. Pierre prés de Perouse, qui est ici present, se plaint que l'évêque Conon l'a fait tirer à main armée de sous l'autel de vôtre monastere, & mettre hors de l'église & de la maison : que tout ce qui y étoit pour l'utilité des moines a été abandonné au pillage, & que l'évêque y a part. L'évêque Conon répondit : Je suis prêt à montrer que cette violence ne s'est faite, ni par mon ordre, ni de mon consentement : mais vous m'avez confié l'église de Perouse, & fait jurer que je n'en diminuërois point les droits : or ce monastere appartient à mon église, & si on l'examine juridiquement : vôtre sainteté n'y a aucun droit particulier. Le pape soûtint qu'il avoit trouvé ce monastere dans le domaine de son église, & fit lire pour le prouver les privileges des papes. L'évêque de Perouse prétendit, que le premier avoit été fait sans le consentement de son predecesseur : mais tout le clergé de l'église Romaine déclara, qu'il avoit vû la lettre du predecesseur, par laquelle non seulement il consentoit à la chose, mais la demandoit instamment. Aprés quoi l'évêque, suivant le jugement du concile, renonça au monastere de saint Pierre en faveur du pape, & donna à l'abbé le baiser de paix.

Mabill. sæc 6. p. 79.

Cet abbé de S. Pierre de Perouse nommé aussi Pierre, étoit le premier qui avoit établi ce monastere du consentement de l'évêque Honestus, dans l'église qui étoit

l'ancienne cathedrale. Il mourut l'an 1007. le dixiéme de Juillet, & eſt compté entre les ſaints.

XI. Mort de Silveſtre II. Jean XVII. pape.

Epitaph. ap. Baron.
Raſpon. p. 75.

Le pape Silveſtre II. mourut l'année ſuivante 1003. le douziéme de Mai : aprés avoir tenu le ſaint ſiege plus de quatre ans. Il fut enterré à ſaint Jean de Latran ; & comme on rébâtiſſoit cette égliſe en 1648. on le trouva dans un cercuëil de marbre, revêtu d'habits pontificaux, la mitre en tête, les bras en croix, & il en ſortit une odeur agréable. Mais ſi-tôt qu'il eût pris l'air tout fut reduit en cendres ; & il ne reſta qu'une croix d'argent & l'anneau paſtoral. Outre les lettres dont j'ai parlé, on a de lui un diſcours fait aux évêques depuis qu'il fut pape : où il leur repreſente leurs devoirs, & parle fortement contre la ſimonie. Il y fait dire à un nouvel évêque : J'ai été ordonné par l'archevêque, à qui j'ai donné pour cet effet cent ſous d'or ; mais ſi je ſuis aſſez heureux pour vivre, j'eſpere bien les regagner, en ordonnant pour de l'argent des prêtres, des diacres & d'autres miniſtres de l'autel : j'en uſerai de même pour la benediction des abbez & des égliſes. Il marque que le peuple crioit à l'ordination d'un évêque : Il eſt digne & juſte. Le ſucceſſeur de Silveſtre fut Jean XVII. autrement nommé Sicco, qui ne tint le ſaint ſiege qu'environ cinq mois, & mourut le dernier d'Octobre 1003. il fut enterré au monaſtere de ſaint Sabas. Le ſaint ſiege vaqua enſuite quatre mois & demi ; & le dix-neuviéme de Mars 1004. fut ordonné pape Jean XVIII. autrement nommé Faſan, Romain de naiſſance comme le precedent ; & il tint le ſiege cinq ans. On trouve dans un auteur du même ſiecle, qu'il y avoit dans Rome vingt monaſteres de religieuſes, quarante de moines, ſoixante de chanoines ;

Mabill. Anal. to. 2 p 16. p. 230.

Arnulf com. to. 2. antiq. lect. Caniſ. p. 114.

AN. 1004. ſans ceux qui étoient hors de la ville.

XII. S. Henri R. d'Italie.

Muratori Anecd. to. 2. p. 204.

Depuis la mort d'Otton III. Henri n'étoit point encore reconnu pour roi en Italie. Au contraire, un ſeigneur Lombard nommé Ardoüin ou Harduic, avoit été couronné roi à Pavie dés le dimanche quinziéme de Février 1002. trois ſemaines aprés la mort d'Otton. C'eſt ce qui obligea le roi Henri à paſſer les monts au printems de l'an 1004. Il campa dans la plaine de Verone, & y celebra la fête de Pâques, qui cette année étoit le dix-ſeptiéme d'Avril : puis il paſſa la Brenta pour attaquer Ardoüin campé de l'autre côté, qui s'enfuit ſans oſer l'attendre. A Breſſe Henri fut reçû par l'archevêque de Ravenne & ſes ſuffragans : à Bergame il reçût le ſerment de l'archevêque de Milan ; qui l'ayant ſuivi à Pavie, le conduiſit à l'égliſe de S. Michel, où les grands du pays ayant à leur tête le même archevêque, élurent Henri pour roi & le couronnerent à la mi-Mai, aprés qu'Ardoüin eut regné deux ans & deux mois. Mais ſon parti n'étant pas encore éteint, excita une violente ſedition, où la plus grande partie de Pavie fut brûlée ; & le roi Henri ayant ſoûmis les rebelles, revint ſi promptement en Allemagne, qu'il celebra la S. Jean à Straſbourg.

Ditm lib. 6. p. 61. Chr. Saxo. 1004.

XIII. Mort de S. Abbon de Fleury.

Vita c. 16. 17. &c. Glab. III. c. 3.

En France Abbon de Fleury fit un ſecond voyage en Gaſcogne, pour reformer le monaſtere nommé en latin *Regula*, en langue vulgaire, la Reole. Il fut reçû avec honneur par les abbez & les ſeigneurs qui ſe trouverent ſur le chemin ; & arriva ſur le lieu vers la ſaint Martin. Ses gens ayant pris querelle avec les Gaſcons pour la nourriture des chevaux, il les reprit fortement de leur imprudence, dans un lieu où ils n'étoient pas les plus forts ; & les exhorta à attendre le comte de Bour-

deaux & le vicomte, qui étoit l'avoüé de ce monastere. Car ils devoient arriver incessamment, & lui prêter main-forte, pour l'établissement de la reforme. Ensuite il visita les lieux, & voyant la situation avantageuse de ce monastere, il dit en riant : Je suis maintenant plus puissant que le roi de France nôtre maître, ayant une telle maison en un lieu où personne ne craint son pouvoir. AN. 1004.

Le lendemain lundi treiziéme de Novembre 1004. l'abbé fit une reprimende à un des moines Gascons, d'avoir mangé sans son congé hors du monastere. Il ne répondit rien à l'abbé ; mais il témoigna son dépit à ceux qui étoient presens, & il s'éleva un cri de femmes, comme pour exciter sedition. Cependant les Gascons & les François se disoient des injures, & un des François impatient, donna à un Gascon un tel coup de bâton qu'il l'abattit à terre. Ils commencerent à se jetter des pierres de part & d'autre, l'abbé sortit du monastere pour les appaiser : mais un des Gascons lui porta un tel coup de lance au côté gauche, qu'il traversa les côtes. Il ne cria point, & dit sans s'émouvoir : Celui-ci y va tout de bon. Le moine Aimoin qui le suivoit & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler en abondance de sa playe, devint pâle & tremblant ; mais l'abbé lui dit d'un visage serein : que feriez-vous donc si vous étiez blessé vous-même ? il mourut le même jour, & il y en eut encore quelques-uns des siens de tuez & de blessez. Il fut enterré dans l'église du même lieu : & honoré comme martyr : on rapporte même quelques miracles faits à son tombeau. Bernard duc de Gascogne, fit punir les coupables de ce meurtre, dont les uns furent pendus, les autres brûlez ; & adju- *Ademar. Chr.*

AN. 1004. gea au monaſtere de Fleury celui de la Reole, qui lui appartenoit de droit, mais dont la poſſeſſion étoit diſputée.

XIV. Concile de Poitiers & autres.

Tom. 9. Conc. p. 780.

Vers le même tems, mais on ne ſait pas l'année, il ſe tint un concile à Poitiers le treiziéme de Janvier. Il fut convoqué par Guillaume V. ſurnommé le grand comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, prince illuſtre par ſa pieté. Cinq évêque y aſſiſterent, ſavoir Seguin de Bourdeaux, Giſlebert de Poitiers, Hilduin de Limoges, Grimoard d'Angoulême, Iſlo de Saintes & douze abbez. On y fit trois canons, dont le premier touchant la paix fut reçû par le duc & les ſeigneurs, qui promirent de l'obſerver, ſous peine d'excommunication, & en donnerent des ôtages.

Il porte que pour toutes les choſes qui ont été uſurpées depuis cinq ans, ou qui le ſeront à la venir, on viendra demander juſtice au prince, ou au ſeigneur particulier. Celui qui ne voudra pas s'y ſoûmettre, le prince ou le ſeigneur en fera juſtice, ou perdra ſon ôtage. Que s'il ne peut en faire juſtice, il aſſemblera les ſeigneurs & les évêques, qui ont aſſiſtez au concile : ils marcheront contre le rebelle, & feront le dégât chez lui, juſques à ce qu'il ſe ſoûmette à la raiſon. Les ôtages furent donnez, & l'excommunication prononcée conformément aux trois canons du concile de Charroux, tenu dans la même province en 989. Ils portoient anathême contre ceux qui briſeroient les égliſes, pilleroient les pauvres ou frapperoient les clercs deſarmez ; & par ces deux conciles, on voit clairement juſques où s'étendoient les pillages & les hoſtilitez, contre leſquelles il falloit de tels remedes. Les deux autres canons du concile de Poitiers défendent aux évêques

Tom. 9 conc. p. 733.

de rien prendre pour la penitence, ou pour la confirmation, & aux prêtres ou diacres d'avoir des femmes chez eux.

On tint vers le même tems plusieurs autres conciles en Italie & en Gaule. On défendit aux évêques d'ordonner des jeûnes entre l'Ascension & la Pentecôte, excepté la veille de la Pentecôte : mais on permit les jeûnes de devotion. On se plaignit que les moines chantoient le *Te Deum* pendant l'Avent & le carême, contre l'usage de l'église Romaine : mais ils répondirent, qu'ils le faisoient suivant la regle de saint Benoît, approuvée par saint Gregoire : & les évêques les laisserent dans leur usage. On mit aussi en question, si la fête de l'Annonciation, que l'on celebroit dés lors le vingt-cinquiéme de Mars, ne devoit pas être plûtôt celebrée hors du carême, & quelques-uns proposoient de la mettre au dix-huitiéme de Decembre, à l'exemple des Espagnols : mais l'ancienne coûtume l'emporta.

Dans ce commencement de l'onziéme siecle, on rebâtit les églises, principalement en Italie & en Gaule, quoique la plûpart n'en eussent pas besoin : mais les peuples à l'envie se piquoient d'en avoir de plus belles. On renouvella donc presque toutes les cathedrales, les monasteres, & jusques au moindres oratoires des villages. Entre les autres l'église de saint Martin de Tours fut abattuë, & rebâtie par les soins d'Hervé son tresorier. *Glab. III. c. 4.*

XV. Hervé tresorier de Tours.

Il étoit des plus nobles d'entre les François, & ayant commencé d'étudier les arts liberaux, le desir d'assurer son salut, le fit entrer secretement dans un monastere : mais les moines à cause de sa noblesse, craignant *Glab. ibid.*

le reſſentiment de ſes parens, n'oſerent le recevoir; & lui promirent ſeulement de le faire, s'ils n'en étoient empêchez par violence. Son pere ayant appris où il étoit, vint tout furieux l'arracher du monaſtere; & aprés lui avoir fait de grands reproches, le mena par force à la cour du roi Robert, qu'il pria de le détourner de ce deſſein, par les promeſſes de ſes bienfaits. Mais le pieux roi l'exhorta au contraire à perſeverer dans ſa bonne reſolution, & le fit treſorier de ſaint Martin de Tours: ſe propoſant de le faire enſuite évêque, ce qu'il tenta pluſieurs fois, mais Hervé refuſa toûjours l'épiſcopat.

Il eut même de la peine à accepter la treſorerie de ſaint Martin, & quoiqu'il portât l'habit blanc de chanoine, il pratiquoit autant qu'il pouvoit la vie monaſtique. Il avoit un cilice ſur la chair, jeûnoit continuellement, veilloit & prioit avec aſſiduité, & faiſoit de grandes aumônes. Enfin il forma le deſſein de rebâtir l'égliſe de ſaint Martin plus grande & plus magnifique, & l'ayant commencée dés les fondemens, il l'acheva. Il invita pluſieurs évêques à venir en faire la dedicace, & quelques jours auparavant, on dit qu'il pria Dieu de faire quelque miracle, tel qu'il en avoit fait autrefois en pareille occaſion. Comme il étoit proſterné, faiſant ſa priere, ſaint Martin lui apparut, & lui dit: Vous pourriez, mon fils, obtenir de Dieu de plus grandes choſes: mais les miracles des ſiecles paſſez doivent ſuffire pour ce tems-ci, où la fin du monde approche. Il ne faut demander que le ſalut des ames; & c'eſt à quoi je ne manque pas, priant particulierement pour ceux qui ſervent cette égliſe. La dédicace ſe fit le jour de la tranſlation de ſaint Martin,

Martin, quatriéme de Juillet, & ce bâtiment ſubſiſte encore aujourd'hui.

Hervé ſe retira enſuite dans une cellule, prés de l'égliſe, redoublant ſes auſteritez & ſes prieres. Quatre ans aprés, il ſût que ſa mort étoit proche, & tomba malade. Pluſieurs perſonnes le venoient voir, s'attendant qu'à ſa mort il ſe feroit quelque miracle : mais il leur dit, qu'ils n'en verroient point, & qu'ils ne ſongeaſſent qu'à prier Dieu pour lui; ainſi il mourut ſaintement l'an 1024.

Foulques comte d'Anjou, touché de la crainte de l'enfer, pour avoir répandu beaucoup de ſang en divers combats, fit le pelerinage de Jeruſalem; & au retour reſolut de bâtir un monaſtere dans une de ſes terres, où les moines priaſſent jour & nuit pour le ſalut de ſon ame. Il fonda donc le monaſtere de Beaulieu, à mille pas de Loches; & l'égliſe qui étoit trés-belle, ayant été promptement achevée, il envoya prier Hugues archevêque de Tours, dans le dioceſe duquel elle étoit, de venir en faire la dédicace. L'archevêque répondit : Je ne puis offrir à Dieu les vœux d'un homme qui a pris à mon égliſe pluſieurs terres & pluſieurs ſerfs : qu'il commence par rendre aux autres, ce qu'il leur a ôté injuſtement.

XVI. Egliſe de Loches.

Glab. lib. II c. 4

Le comte fort indigné de cette réponſe, fit de grandes menaces contre l'archevêque, & prenant quantité d'or & d'argent, il s'en alla à Rome; & ayant expoſé l'affaire au pape Jean, il lui fit de grands preſens, & le pria de faire dedier ſon égliſe. Le pape envoya avec lui un cardinal, nommé Pierre, avec ordre de faire hardiment ce que le comte deſiroit. Les évêques des Gaules blâmerent cet attentat, & trouverent fort indecent, que le pape donnât l'exemple de violer les canons, qui

défendent à un évêque de rien entreprendre dans le diocese d'un autre, sans son consentement. Le jour de la dédicace fut marqué dans le mois de Mai, il s'y trouva un peuple innombrable: mais il n'y eut d'évêques, que ceux de la domination du comte, & malgré eux. La ceremonie étant faite, le jour même, vers l'heure de none, le tems qui étoit fort beau changea tout à coup; & il vint un orage si furieux, qu'aprés avoir longtems secoué la nouvelle église, il en emporta le toit avec toute la charpente. Cet accident fut regardé de tout le monde comme une punition de l'attentat, contre la discipline de l'église. Car encore que la dignité du siege apostolique rende le pape le plus respectable de tous les évêques du monde, il ne lui est permis en rien de violer les canons; & comme chaque évêque est l'époux de son église, dans laquelle il represente le Sauveur: il ne convient à aucun évêque, sans exception, de rien entreprendre dans le diocese d'un autre. Ce sont les paroles de Raoul Glaber historien du tems, qui toutefois étant moine de Clugni ne reconnoissoit pour superieurs que son abbé & le pape.

XVII. Reforme de Fescam.

Sup. l. xxxix. n. 30.

Vita Guill. act. SS. Ben. sæc. 6. p. 34. 351.

Richard I. duc de Normandie entreprit de rétablir l'abbaye de Fescam, fondée pour des religieuses dans le septiéme siecle, puis ruinée par les Normans payens; & alors occupée par des chanoines dereglez. Le duc Richard envoya donc à Clugni prier saint Mayeul, qui en étoit alors abbé, de venir rétablir ce monastere. Le saint abbé répondit, qu'il entreprendroit ce voyage, à condition que le duc aboliroit par tout son duché le droit de pânage, qui se prend pour mener les porcs paître dans les forêts, & qu'il ne permettroit à aucun des seigneurs ses vassaux de l'exiger. Le duc ne jugea

pas à propos d'accepter cette condition, & l'affaire demeura pour lors.

Aprés la mort de ſaint Mayeul, le duc Richard ayant oüi parler du merite de Guillaume ſon diſciple, abbé de ſaint Benigne de Dijon : lui envoya des députez, pour lui faire la même priere, de venir à Feſcam établir un monaſtere ſelon la regle de ſaint Benoît. L'abbé Guillaume répondit : Mes enfans, nous avons oüi dire, que les ducs des Normans ſont des hommes barbares & feroces, qui loin de bâtir des égliſes & des monaſteres, les abattent & diſperſent les moines. Retournez donc à vôtre duc, & lui dites, que nous n'avons aucuns preparatifs pour une telle entrepriſe ; & que nous manquons de chevaux, pour nous monter, nous & nos freres, & pour porter nôtre bagage.

Sur cette réponſe, le duc craignant de manquer ſon deſſein, envoya quantité de chevaux, & l'abbé conſiderant ſa perſeverance, partit avec un grand nombre de ſes moines pour l'aller trouver. Le duc le reçût, comme s'il eût reçû Jeſus-Chriſt même, & le ſervit de ſes propres mains. Il chaſſa de Feſcam les chanoines ſeculiers, & donna ce monaſtere dedié à la ſainte Trinité à l'abbé Guillaume & à ſes moines. C'étoit l'an 1001. le duc Richard le vieux, mourut l'année ſuivante, & fut enterré dans l'égliſe de ce monaſtere. *Dudo. p. 198.* Son fils Richard II. lui ſucceda, & n'eut pas moins d'affection pour l'abbé Guillaume, & pour la maiſon de Feſcam. Souvent il ſervoit à table les moines, & s'aſſeoit enſuite auprés d'eux à la derniere place. Pour les mettre plus en liberté de maintenir leur obſervance, il aſſembla à Feſcam les évêques & les ſeigneurs de toute la Normandie ; & fit déclarer ce monaſtere exempt

de toute ſujetion aux évêques. La charte de cette exemption fut ſouſcrite par Robert archevêque de Roüen, dans le dioceſe duquel eſt Feſcam, & par tous les autres évêques & les ſeigneurs. Cette exemption fut depuis confirmée par le roi Robert & par le pape Benoît VIII.

XVIII. Robert archevêque de Roüen.

Sup. liv. LV. *n.* 27.
Order. Vit. lib. V. *c.* 44.
Mabill. Anal. tom. 2. *p.* 438.

Robert archevêque de Roüen donna la même exemption à douze autres égliſes, en conſideration de la memoire du duc ſon pere, & ſuivant la volonté du duc ſon frere. Car il étoit fils de Richard I. qui en 989. aprés la mort de Hugues, lui donna cet archevêché avec le comté d'Evreux : auſſi vivoit-il en prince, & non en évêque, étant tout occupé de ſes affaires temporelles & de ſes plaiſirs, & continuant le ſcandale qu'avoit donné ſon predeceſſeur. Il épouſa une femme nommée Herleve, avec laquelle il vivoit publiquement, & en eut trois fils, Richard, Raoul & Guillaume, auſquels il diſtribua le comté d'Evreux, & d'autres grandes dignitez. Robert eſt toutefois loüé pour ſa liberalité envers les égliſes, principalement ſa cathedrale, qu'il commença à rebâtir dés les fondemens, & en fit une grande partie : il tint l'archevêché de Roüen quarante-huit ans, c'eſt-à-dire, juſques à l'an 1037. & fit penitence à la fin de ſes jours.

XIX. Leutard fanatique.

Glab. lib. II. *c.* II.

Vers la fin de l'an mille, un homme du peuple, nommé Leutard, du bourg de Vertus, au dioceſe de Chaalons, s'érigea en prophete & ſeduiſit pluſieurs perſonnes. Il étoit un jour dans les champs à travailler : s'étant endormi de laſſitude, il s'imagina ſentir un grand eſſain d'abeilles lui entrer dans le corps par en bas, & ſortir par ſa bouche, avec un grand bruit : puis ces abeilles le piquoient & l'agitoient, & aprés l'avoir

tourmenté long-tems, lui parloient & lui commandoient de faire plusieurs choses impossibles aux hommes. Fatigué de cette vision, il vint chez lui, & quitta sa femme, prétendant suivre un precepte de l'évangile. Il sortit comme pour aller faire sa priere, & étant entré dans l'église, il prit la croix & la brisa avec l'image du crucifix. Ceux qui le virent en furent effrayez, & le crurent insensé: mais comme c'étoit des païsans simples & credules, il leur persuada qu'il faisoit tout cela en vertu d'une merveilleuse revelation, qu'il avoit reçûë de Dieu.

Il parloit beaucoup, & vouloit paroître un grand docteur; mais ses discours avoient aussi peu de solidité que de verité. Il disoit qu'il ne falloit croire qu'une partie de ce qu'avoient dit les prophetes, & que le reste étoit inutile. Il disoit aussi qu'il étoit superflu de donner les dîmes. Il s'acquit la reputation d'un saint homme, & s'attira en peu de tems une grande partie du peuple. Gebouin alors évêque de Chaalons, vieillard trés-savant, le fit venir, & l'interrogea sur tout ce qu'il avoit oüi dire de ses discours & de ses actions. Leutard voulut cacher ses erreurs & employer des autoritez de l'écriture, qu'il n'avoit pas étudiée: mais l'évêque le convainquit de contradiction & d'extravagance, & desabusa le peuple qu'il avoit seduit. Le malheureux Leutard, se voyant confondu & abandonné, se precipita dans un puits.

XX. Autre fanatique. *Glab.* II. c. 12.

Vers le même tems de Leutard, il parut à Ravenne un autre fanatique, nommé Vilgard grammairien de profession, suivant l'usage des Italiens, qui preferoient alors cette étude à toutes les autres. Une nuit, il crut voir en songe les trois poëtes Virgile, Horace & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs

écrits, & du ſuccés avec lequel il publioit leurs loüanges : lui promettant qu'il auroit part à leur gloire. Enflé de cette viſion, il commença à debiter pluſieurs dogmes contraires à la foi; & à ſoûtenir, qu'il falloit croire en tout ce qu'avoient dit les poëtes. Enfin étant convaincu d'hereſie, il fut condamné par l'archevêque de Ravenne. On en trouva pluſieurs autres en Italie infectez de cette erreur, qui perirent par le fer ou par le feu. Vers le même tems ſortirent des heretiques de l'iſle de Sardaigne, fertile en ſemblables maux, qui corrompirent une partie des Chrétiens d'Eſpagne, & furent auſſi exterminez par les Catholiques. Ce débordement d'erreurs, parut être l'accompliſſement de la
Apoc. xx. 7. prophetie de ſaint Jean, qui a dit que ſatan ſeroit lâché aprés mille ans.

XXI. Mort de Giſilier. Tagmon archevê. de Magdeb.

Chr. Sax. 1004.

Ditm. lib. 5. p. 57.

En Allemagne le roi Henri s'appliquoit à regler les affaires, que la jeuneſſe de l'empereur Otton & ſa mort precipitée l'avoient empêché de terminer. Une des principales étoit le rétabliſſement de l'évêché de Merſbourg, ſupprimé par Otton. Le roi Henri ayant donc celebré à Polden la fête de Noël, la ſeconde année de ſon regne : vint à Dornbourg, d'où il envoya à Magdebourg Villigiſe archevêque de Mayence, avec d'autres hommes ſages, vers Giſilier archevêque de Magdebourg, dangereuſement malade depuis long-tems. Le roi lui mandoit de rentrer en lui-même, de reconnoître la main de Dieu, qui le châtioit ſi viſiblement, de quitter le ſiege de Magdebourg, qu'il avoit uſurpé, de reprendre celui de Merſbourg qui lui appartenoit legitimement, & de reparer tout le mal qu'il avoit fait en le détruiſant. Il étoit ſi éloigné de le faire, qu'il avoit peine même à en écouter la propoſition : toutefois il

répondit en peu de mots, que dans trois jours il iroit rendre au roi une réponſe certaine. Il ſe fit donc monter ſur un chariot, la ſeule voiture dont il uſoit depuis long-tems, & ſe fit mener à ſa maiſon de Tribur, où conſumé de maladie il mourut au bout de deux jours, le vingt-cinquiéme de Janvier l'an 1004. AN. 1004.

Le roi Henri l'ayant appris, s'y rendit pour accompagner le corps juſques à Magdebourg; & y envoya devant Vipert ſon chapelain, avec ordre de faire élire Tagmon pour archevêque. Cependant Valthard prevôt de l'égliſe de Magdebourg, aſſembla le clergé, pour leur déclarer que l'archevêque étoit mort, & que le roi venoit les viſiter: leur demandant en même-tems leur avis ſur l'élection d'un ſucceſſeur. Ils déclarerent tout d'une voix qu'ils l'éliſoient lui-même, quoiqu'il le refusât humblement. Le corps de l'archevêque Giſilier étant arrivé à Magdebourg, & le roi enſuite, il envoya le lendemain Arnoul évêque d'Halberſtad, pour perſuader au clergé & aux vaſſaux de l'égliſe vacante, d'élire Tagmon. Le prevôt Valthard répondit, qu'il renoncoit volontiers à l'élection faite en ſa faveur: mais qu'il prioit le roi au nom de tous, de leur laiſſer la liberté d'une élection canonique, & de ne pas ſouffrir que la dignité de leur égliſe, fût avilie de leur tems. Sur cette réponſe le roi fit venir le prevôt & les principaux de l'égliſe de Magdebourg ſeparement; & fit ſi bien par prieres & par promeſſes, qu'ils élurent Tagmon: à qui auſſi-tôt il donna le bâton paſtoral de l'évêque Arnoul, pour ſigne de l'inveſtiture de cette égliſe; & l'inſtala dans la chaire pontificale, avec les acclamations ordinaires. Enſuite on celebra les funerailles de Giſilier.

AN. 1004.

Ditm. lib. 5. p. 58. Sup. liv. LVI. n. 42. LVII. 36.

Tagmon étoit diſciple de ſaint Volfang évêque de Ratiſbone, qu'il avoit élevé dés l'enfance, comme ſon fils; & quand il fut plus avancé, lui donna l'intendance de tous ſes biens. Il le mit ſi bien dans l'eſprit de l'empereur & du duc de Baviere, qu'il ne doutoit point qu'il ne fût un jour ſon ſucceſſeur. Mais étant prêt de mourir, il le fit venir & lui dit : Mettez vôtre bouche ſur la mienne, & recevez du ſeigneur le ſoufle de mon eſprit, pour temperer en vous l'ardeur de la jeuneſſe par celle de la charité. Si vous êtes maintenant privé de ma dignité, ſachez que dans dix ans vous en recevrez une plus grande. Saint Volfang mourut en 994. & Tagmon étant élû tout d'une voix pour lui ſucceder au ſiege de Ratisbonne, vint trouver l'empereur: mais il n'obtint pas ſon conſentement, & ce prince donna l'évêché de Ratisbonne à Gebehard ſon chapelain. Celui-ci traita honnêtement Tagmon, que l'empereur lui avoit recommandé: mais la diverſité de leurs mœurs, ne permit pas qu'ils demeuraſſent long-tems enſemble, & Tagmon s'attacha à Henri alors duc de Baviere, qui l'aima particulierement, à cauſe de la pureté de ſa vie; & qui étant devenu empereur, le fit archevêque de Magdebourg, au bout de dix ans, ſuivant la prédiction de ſaint Volfang. Il fit de grands preſens au roi & à la reine, & à ceux qui le ſervoient avec lui, pour témoigner ſa reconnoiſſance.

XXII. Vigbert évêque de Merſbourg.

Le roi Henri paſſa enſuite à Mersbourg, pour conſoler cette égliſe veuve depuis ſi long-tems, & la rétablir dans ſa premiere dignité. Ce fut là que Tagmon fut ſacré archevêque de Magdebourg le jour de la purification ſecond de Février l'an 1004. Il fut ſacré par Villigiſe archevêque de Mayence, du conſentement

ment des suffragans de l'un & de l'autre qui se trouverent presens, & du legat du pape, qui y assista. Il auroit dû être ordonné par le pape même : mais l'état des affaires ne lui permettoit pas d'aller à Rome. En même tems le roi donna l'évêché de Mersbourg à Vigbert son chapellain : lui rendant tout ce que Gisilier avoit injustement ôté à cette église ; & pour signe d'investiture, il lui mit en main publiquement le bâton pastoral de l'archevêque Tagmon : qui sacra le nouvel évêque ce jour là même, assisté de quatre de ses suffragans. Pour recompenser l'église de Magdebourg de cette distraction, le roi lui donna une terre de son domaine, & une partie considerable des reliques de S. Maurice, qu'il tira de sa chapelle. On les transfera solemnellement du mont S. Jean dans la ville; & quoique l'hiver fût trés-rude & la terre couverte de nege, le roi porta lui-même cette relique nuds pieds.

AN. 1004.

Vigbert évêque de Mersbourg, naquit dans la Turinge, & fut instruit par Otric dans l'école de Magdebourg. Son beau naturel étant cultivé par une bonne éducation, l'archevêque Gisilier le prit à son service, le tint long-tems auprés de lui dans une intime confiance, & le fit archiprêtre. Enfin ayant écouté de mauvais raports contre lui, il aliéna tellement Vigbert, qu'il quitta tous les avantages qu'il avoit auprés de lui, & s'attacha au roi Henri, dont il gagna les bonnes graces. Vigbert étoit bien fait & de belle taille, la voix trés-belle : de bon conseil, éloquent, agreable en conversation, d'une liberalité sans bornes. Il enrichit son église de plusieurs terres, de quantité de livres & d'autres meubles necessaires au service divin.

Ditm. lib. 6. p. 68.

AN. 1005.

Ibid. p. 75.

Quant à l'archevêque Tagmon, il étoit d'une vie trés-pure, plein de justice & de charité, doux, mais ferme & prudent : sous l'habit de chanoine il menoit la vie d'un moine. Aucun évêque de son tems n'étoit plus familier avec son clergé, il les aimoit & les loüoit devant le peuple. Il disoit tous les jours la messe & le pseautier, s'il n'en étoit empêché par maladie, & ne pouvant jeûner, il y suppléoit par de grandes aumônes. Ses veilles étoient grandes. Il étoit trés-serieux avant la messe, & plus gai ensuite : il aimoit les nobles, sans mepriser ceux qui ne l'étoient pas. Il acquit à son église trois villes, & une terre, & des ornemens épiscopaux magnifiques.

XXIII. Bamberg. évêché.

Ibid. p. 66.

Le roi Henri desiroit depuis long-tems, d'ériger un évêché à Babemberg ou Bamberg en Franconie. Il aimoit dés l'enfance cette ville qui étoit de son patrimoine ; & quand il fut roi, il commença à y bâtir une église, & y amasser peu à peu tout ce qui étoit necessaire pour le service divin. Comme Bamberg étoit du diocese de Virsbourg, le roi pria l'évêque de la lui ceder avec son territoire, lui offrant d'autres terres en échange. L'évêque y consentit, à condition qu'il deviendroit archevêque, & que le nouvel évêque de Bamberg lui seroit soûmis. Le roi donc celebrant la Pentecôte à Mayence le vingt-cinquiéme de Mai, la sixiéme année de son regne, qui étoit l'an 1007. déclara son dessein touchant l'érection de cet évêché. N'esperant point d'enfans, puisqu'il gardoit la continence avec la reine, il vouloit faire Dieu même heritier de son patrimoine ; & contribuer à la destruction du paganisme chez les Sclaves, dont Bamberg se trouvoit proche. Pour lui faire un diocese, il reçut de Henri évê-

To. 9. Conc. p. 785.

que de Virsbourg un comté, & partie d'un autre territoire, lui donnant en échange cent cinquante manses ou familles. Ce traité se fit du consentement des évêques, qui assisterent à l'assemblée de Mayence; savoir l'archevêque Villigise, Bouchard de Vormes, & quatre autres de ses suffragans: Liudolfe de Treves & ses suffragans: Theodoric de Mets & les évêques de Toul & de Verdun: Heribert archevêque de Cologne, & Notquer évêque de Liege son suffragant, & Erluin de Cambrai: Tagmon archevêque de Magdebourg, & Hidolfe évêque de Mantoüe. AN. 1007.

Ensuite le roi Henri envoya à Rome deux de ses chapellains, Alberic & Loüis, chargez de ses lettres & de celles de l'évêque de Virsbourg, pour obtenir du pape la confirmation de cette érection. Le pape Jean XVIII. l'accorda dans un concile, & en écrivit à tous les évêques de Gaule & de Germanie. Dans ses lettres il marque, que la nouvelle église dédiée à S. Pierre, sera sous la protection particuliere de l'église Romaine, & toutefois soûmise à l'archevêque de Mayence son metropolitain. La date est du mois de Juin indiction cinquiéme, qui est la même année 1007.

Les chapellains du roi étant revenus en Allemagne, il tint un grand concile à Francfort le premier de Novembre de la même année. L'évêque de Virsbourg y fut appellé; mais sachant qu'il n'avoit pas obtenu le titre d'archevêque, il refusa d'y venir & d'accomplir sa promesse. Les évêques étant assemblez, le roi se prosterna devant eux jusques à terre; mais il fut relevé par Villigise archevêque de Mayence, dans le diocese duquel le concile se tenoit. Le roi expliqua son intention touchant le nouvel évêché, ajoûtant qu'il avoit

To. 9. Conc. p. 784.

Ditm. p. 67.

AN. 1007. le consentement de la reine son épouse, à qui il avoit donné Bamberg pour son doüaire, & de son frere son heritier présomptif. Il pria que l'absence de l'évêque de Virsbourg ne lui nuisît pas, offrant quand il se presenteroit d'en passer par l'avis du concile.

Alors Berniger chapellain de l'évêque de Virsbourg & son député dit, que la crainte du roi avoit empêché son maître de venir au concile; qu'il n'avoit jamais consenti au dommage de l'église qui lui étoit confiée, & qu'il conjuroit les assistans de ne pas permettre qu'elle en souffrit en son absence. Puis on fit lire à haute voix les privileges de cette église. Les évêques s'étant mis à deliberer, le roi se prosternoit toutes les fois qu'il voyoit balancer leurs avis. Enfin l'archevêque de Mayence demandant ce qu'il falloit décider, Tagmon archevêque de Magdebourg répondit le premier, que l'on pouvoit legitimement accorder ce que le roi desiroit: tous les autres s'y accorderent & souscrivirent la lettre de confirmation donnée par le pape. On y voit les noms de trente-cinq évêques: premierement de Villigise archevêque de Mayence avec ses suffragans: de Liudolfe archevêque de Treves, Hartung de Juvave ou Salsbourg, Heribert de Cologne; Tagmon de Magdebourg, Bouchard de Lion, Badolfe de Tarantaise & Anastase archevêque des Hongrois, c'est-à-dire de Strigonie: ces trois derniers sans suffragans. Le roi Henri donna le nouvel évêché de Bamberg à Eberard son chancelier, qui fut sacré le même jour par l'archevêque de Mayence; & dans la suite Heribert archevêque de Cologne, remit l'évêque de Virsbourg dans les bonnes graces du roi. Outre l'église cathedrale dediée à S. Pierre & à S. George, le roi bâtit à

A N. 1007.

Bamberg, un monastere de chanoines du côté du midi en l'honneur de S. Estienne, & au septentrion un monastere de moines en l'honneur de S. Michel & de S. Benoît.

XXIV.
S. Aufrid évêque d'Utrect.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 85.

Boll. 3 Mai. to. 12. p. 418.

Entre les évêques suffragans de Cologne qui assisterent au concile de Francfort, on trouve Ansfrid évêque d'Utrect, que d'autres nomment Aufrid. Il étoit trés-noble, & fut élevé par son oncle paternel Robert archevêque de Treves. Ensuite ayant embrassé la profession des armes selon sa naissance, il servit Brunon archevêque de Cologne, & l'empereur Otton le grand, qui avoit en lui une confiance particuliere. Comme il étoit fort instruit des loix divines & humaines, il avoit une grande autorité, soit dans les jugemens, soit dans les dietes ou assemblées : mais les ignorans voyant qu'il employoit à la lecture ses heures de loisir, disoient qu'il menoit la vie d'un moine. Il fut comte de Louvain, & employoit les armes pour reprimer les pillages frequens en Brabant comme ailleurs.

Il fonda avec Hilsuinde son épouse, le monastere de Thoren, dont leur fille Benedicte fut la premiere abbesse, & la mere s'y retira & y mourut saintement. Alors le comte Aufrid se trouvant libre, avoit resolu d'embrasser la vie monastique : mais Baudri évêque d'Utrect, étant mort l'an 995. l'empereur Otton III. lui donna cet évêché. Il s'en défendoit sur ce qu'il étoit avancé en âge, & avoit passé sa vie dans l'exercice des armes : mais enfin ne pouvant resister aux instances de l'empereur, il prit son épée, la mit sur l'autel de la Vierge, c'étoit à Aix-la-Chapelle, & dit : Jusques ici j'ai employé ma puissance temporelle contre les ennemis des pauvres ; desormais je recommande à la sainte

Vierge, & ma nouvelle dignité & mon salut. Sur la fin de sa vie il devint aveugle, & se retira dans un monastere qu'il avoit fondé; mais quoiqu'il eût prit l'habit, il ne laissoit pas d'assister aux conciles & aux dietes. Il mourut l'an 1010. le troisiéme jour de Mai, & est compté entre les saints, aussi-bien qu'Hilsuinde son épouse.

XXV. Religion du R. Robert.

Mabill. praf. 1. sac. 6. §. 7.

to. 9. conc. p. 787.

En France le roi Robert, touché des censures ecclesiastiques, & des exhortations d'Abbon de Fleury, renvoya la reine Berthe dés l'an 1001. puis il délibera longtems sur le choix d'une autre épouse; & enfin vers l'an 1006. il prit Constance fille de Guillaume comte d'Arles. Ce roi fit tenir un concile à Chelles en son palais l'an 1008. le dix-septiéme de Mai, où assisterent treize évêques. Les plus connus sont Leutheric archevêque de Sens, & Hugues de Tours, Fulbert évêque de Chartres depuis l'année precedente 1007. & Adalberon de Laon, qui devoit être fort âgé. Il ne reste de ce concile qu'une charte en faveur de l'abbaye S. Denys, où le roi dit, que depuis le regne de l'empereur Charles III. c'est Charles le Gros, ce monastere avoit été tellement negligé, que les moines en étoient venus à la pompe seculiere; ce qui avoit causé la dissipation de leurs biens, & la diminution de leurs privileges. C'est pourquoi le roi Hugues y avoit établi un abbé capable nommé Vivien, à qui le roi Robert accorda quelques nouveaux droits.

Helgald. to. 4. Duchesne p. 64.

Leutheric archevêque de Sens, étoit dans l'erreur touchant le corps de N. S. & s'en servoit quelquefois pour éprouver les coupables, suivant un abus qui avoit cours en ce tems là. Le roi Robert lui en écrivit en ces termes: Puisque le corps de N. S. doit être le salut de l'ame & du corps de celui qui le reçoit, suivant les pa-

roles que prononce le prêtre en le donnant: comment avez-vous la temerité de dire : Reçois-le si tu en es digne, puisque personne n'en est digne? pourquoi attribuez-vous à la divinité les souffrances corporelles? Je jure par la foi que je dois à Dieu, que si vous ne vous corrigez, vous serez privé de l'honneur du sacerdoce. L'archevêque profita de cette reprimande, & cessa d'enseigner sa mauvaise doctrine, qui commençoit à s'étendre dans le monde. Nous ne voyons point clairement quelle étoit cette erreur : mais nous voyons par la lettre du roi, que l'on usoit de paroles differentes des nôtres en administrant l'eucharistie; & qu'au lieu que nous disons: Que le corps de N. S. J. C. conserve ton ame pour la vie éternelle, on disoit: Que le corps de N. S. J. C. soit pour toi le salut de l'ame & du corps.

XXVI. S. Boniface martyr chez les Russes.

Acta SS. Ben. sec. 6. p. 79.

Ditm. lib. 6. p. 81.

Vita S. Romualdi. n. 39. 40.

Cependant Brunon, autrement nommé Boniface, alla prêcher chez les Russes. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe & parent des rois. Sa mere l'envoya à Magdebourg étudier sous Giddon le philosophe; & aprés S. Adalbert de Prague, il gouverna cette école. L'empereur Otton III. l'ayant fait venir auprés de lui, il servit quelque tems à sa chapelle, & l'empereur l'aimoit si tendrement, qu'il l'appelloit son ame. Mais Brunon quitta bientôt la cour & embrassa la vie monastique vers l'an 997. Il vivoit du travail de ses mains, & souvent ne mangeoit que deux fois la semaine, le dimanche & le jeudi : il alloit toûjours nuds pieds, & quelquefois se rouloit dans les orties ou des épines: témoignant une grande ardeur pour le martyre.

En quittant l'empereur Otton, il s'attacha à S. Romuald, qu'il suivit d'abord au mont Cassin, puis à Perée prés de Ravenne; & aprés avoir long-tems mené la

AN. 1009. ve eremitique, voulant prêcher aux infidelles, il alla à Rome en demander la permiſſion au pape. Il fit ce voyage, non ſeulement à pied, mais nuds pieds, marchant loin devant les autres, & chantant continuellement des pſeaumes. Il mangeoit tous les jours, pour ſoûtenir le travail du voyage : mais ſeulement un demi pain, y ajoûtant les jours de fête des fruits ou des racines, & ne buvoit que de l'eau. Le pape lui accorda la permiſſion, non ſeulement de prêcher, mais de ſe faire conſacrer archevêque, lui donnant par avance le pallium. En retournant en Allemagne il alloit à cheval, mais toûjours nuds pieds, même par les plus grands froids : enſorte qu'il falloit quelquefois de l'eau chaude, pour détacher ſon pied collé à l'étrier.

Ditm p. 82.

Il vint à Merſbourg trouver le roi Henri, & par ſa permiſſion Tagmon archevêque de Magdebourg le ſacra & lui donna le pallium, que lui-même avoit apporté. Depuis ſa conſecration il recitoit tous les jours l'office monaſtique & l'office canonique ; & continuoit de mortifier ſon corps par les jeûnes & les veilles, nonobſtant ſes grands voyages. Boleſlas duc de Pologne, & les autres ſeigneurs, lui firent de grands preſens ; mais il donna tout aux égliſes, à ſes amis & aux pauvres, ſans ſe rien reſerver.

Enfin la douziéme année de ſa converſion il alla prêcher en Pruſſe, mais ſans effet. Il s'avança ſur les confins de la Ruſſie, & commença à y annoncer l'évangile, ſans s'arrêter à la défenſe des habitans, qui l'en vouloient empêcher. Enfin comme il continuoit toûjours, ils le prirent & lui couperent la tête avec dix-huit des ſiens, le quatorziéme de Février l'an 1009. Les corps de ces martyrs demeurerent ſans ſepulture, juſques à ce

que

que Boleslas les acheta, pour être la protection de sa maison. L'église honore ce saint martyr, sous le nom de Brunon, le quinziéme jour d'Octobre.

AN. 1009.

Martyr. R. 15. Oct.

XXVII. Mort de Jean XVIII. Sergius IV. pape.

La même année 1009. le dix-huitiéme de Juillet mourut le pape Jean XVIII. aprés avoir tenu le saint siege cinq ans & quatre mois. De son tems l'église de C.P. étoit unie à l'église Romaine, & l'on y recitoit à la messe le nom de ce pape, avec ceux des autres patriarches. Le saint siege vaqua environ trois mois: puis on élut Pierre évêque d'Albane, Romain de naissance, qui prit le nom de Sergius IV. & fut couronné le dimanche second jour d'Octobre 1009. C'est le premier pape Romain de naissance, que je trouve avoir changé de nom: soit par respect pour saint Pierre, soit parce qu'il se nommoit aussi Bouche de porc, comme Ditmar le témoigne. Il avoit été cinq ans évêque d'Albane, & fut pape deux ans & neuf mois.

Papebr. conat.

Epist. Pet. Antioch to. 2. Monum. Cotel. p. 148. C.

Epitaph. ap. Bar. 1012.

Ditm. lib. 6. p. 84.

La même année 1009. mourut saint Ardoüin prêtre de Rimini. Aprés la mort de son pere, il s'attacha au prêtre Venerius recteur de l'église de saint Gregoire, homme de vie exemplaire, avec lequel il s'appliqua à la priere, & à tous les exercices de pieté. Pour y vacquer plus librement, ils se retirerent hors de la ville à saint Apollinaire, où ils joignoient le travail à la priere. Ardoüin ayant été ordonné prêtre, plusieurs venoient lui demander ses instructions & ses conseils; & il reprenoit hardiment les pecheurs, même Rodolfe comte de Rimini. On lui faisoit beaucoup de presens, mais il donnoit tout aux pauvres. L'évêque Jean ayant donné à Venerius l'abbaye de saint Gaudence, Ardoüin s'y retira avec lui, & y finit saintement ses jours le quinziéme d'Août 1009. & il se fit

Mabill. sæc. 6. p. 81.

Pet. Dam. Opusc. VI. c. 26.

AN. 1010. à ſon tombeau un grand nombre de miracles.

XXVIII. Eglise du ſaint ſepulcre abattuë.

Glab. III. hiſt. c. 7.

V. Chr. Ademari. p. 175.

On apprit peu de tems aprés que le prince de Babylone avoit fait abattre l'égliſe du ſaint ſepulcre à Jeruſalem ; & il paſſa pour conſtant en France, que c'étoit à la pourſuite des Juifs. Voici comme le moine Glaber le raconte. Les Juifs étoient indignez de voir une multitude innombrable de Chrétiens aller en pelerinage au ſaint ſepulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à Orleans, où le roi Robert faiſoit ſouvent ſon ſejour, & c'étoient les plus fiers & les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc par argent un nommé Robert ſerf fugitif du monaſtere de Melleray, qui couroit le monde en habit de pelerin ; & l'envoyerent avec des lettres écrites en caracteres hebraïques, & enfermées dans un bâton, adreſſées au prince de Babylone : qui portoient, que s'il ne faiſoit promptement détruire cette maiſon, ſi venerable aux Chrétiens, ils le depoüilleroient bientôt de ſon royaume. Le prince allarmé envoya des gens à Jeruſalem, qui renverſerent l'égliſe de fond en comble. Ils s'efforcerent même de rompre avec des maſſes de fer la grote du ſaint ſepulcre, mais ils ne purent. C'eſt la ſeconde fois que cette égliſe fut ruinée : la premiere fut au mois de Juin 613. quand elle fut brûlée par les Perſes.

Sup. liv. XI. n. 54.

Liv. XXXVIII. n. 10.

Chr. Paſc. p. 385.

On ſût enſuite par tout le monde, que ce deſaſtre étoit arrivé par la malice des Juifs ; & les Chrétiens reſolurent d'un commun conſentement de les bannir de toutes leurs terres. Ainſi la haine publique éclatant contre eux, on les chaſſa des villes, pluſieurs furent noyez ou tuez par le fer, & par d'autres genres de mort ; & quelques-uns ſe tuerent eux-mêmes : enſorte qu'il en paroiſſoit peu dans la Chrétienté. Les évêques fir-

défenſe à tous les Chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce d'affaires: ordonnant toutefois de recevoir ceux qui voudroient ſe convertir. Ainſi pluſieurs ſe firent baptiſer, par la crainte de la mort, & revinrent peu aprés à leur ancienne façon de vivre. AN. 1010.

Le porteur de la lettre, qui avoit cauſé tant de mal, revint à Orleans, & fut reconnu par un pelerin, qui avoit voyagé avec lui en Levant; & qui le trouva encore en grande liaiſon avec les Juifs, dont il avoit reçû de grandes recompenſes. Il fut pris & foüetté ſi rudement, qu'il confeſſa ſon crime; & auſſi-tôt les officiers du roi le condamnerent au feu, & il fut brûlé hors la ville, à la vûë de tout le peuple. Cinq ans aprés la ruine de cette égliſe, les Juifs qui s'étoient cachez en divers lieux, recommencerent à paroître, & ſe rétablirent comme auparavant. La même année la mere du prince de Babylone, qui étoit chrétienne, & ſe nommoit Marie, commença à rebâtir l'égliſe du ſaint Sepulcre; & une multitude incroyable de gens de tout pays allerent à Jeruſalem, & donnerent de grandes ſommes pour contribuer à ce bâtiment. Tel eſt le recit de Glaber. Peu de tems aprés, c'eſt-à-dire l'an 1012. le roi Henri fit auſſi chaſſer les Juifs de Mayence. *Chr. Saxo.* 1012.

Les Grecs comptent la choſe ainſi: L'an du monde 6518. indiction huitiéme, c'eſt l'an de J. C. 1010. Aziz qui commandoit en Egypte, ayant rompu les traitez avec les Romains, pour un trés-petit ſujet, renverſa le temple magnifique du ſaint ſepulcre à Jeruſalem, ruina les monaſteres, & en chaſſa les moines, qui s'enfuirent de toutes parts. *Cedr. p.* 706.

XXIX. Califes Fatimites.

Mais les hiſtoires Orientales nous apprennent, que ce deſtructeur du ſaint ſepulcre, fut le troiſiéme des

AN. 1010.

Califes Fatimites Haquembiamrilla, & non pas son pere Aziz : ce qu'il faut reprendre de plus haut. J'ai marqué le commencement de la puissance des Fatimites en Afrique, & les deux premiers princes de cette race, Mahomet le Mehedi & son fils Caïm. Il eut pour successeur son fils Almansor, & celui-ci son fils Moëzlidinilla; qui conquit l'Egypte en 358. de l'hegire 969. de J.C. & y fut reconnu Calife : faisant cesser la priere, qui se faisoit au nom du Calife Abbaside, residant à Bagdad : ce qui produisit un schisme entre les Musulmans. Car une partie reconnoissoit toûjours le Calife Abbaside, & l'autre le Calife Fatimite; & ce schisme dura environ deux cens ans. En 362. 971. Moëz fit bâtir une nouvelle ville, qui devint sa capitale, & qui fut nommée Alcaïra, c'est-à-dire la victorieuse, parce qu'elle fut fondée sous l'ascendant de la planete de Mars : c'est le grand Caire. Moëz mourut en 365. 975. & eut pour successeur son fils Azizbilla.

Sup. liv. LV. n. 13.

Elm. lib. 3. p. 227.

Bibl. Or. Moëz. p. 595.

Celui-ci avoit épousé une chrétienne, dont il eut une fille, & en sa consideration il fit patriarches ses deux freres Jeremie de Jerusalem & Arsene d'Alexandrie, tous deux Melquites. Arsene obtint du Calife l'église de Nôtre-Dame, occupée jusques là par les Jacobites, & elle devint l'église patriarcale des Melquites. Aziz mourut en 386. 996. & eut pour successeur son fils Haquembiamrilla, âgé d'onze ans, qui en regna vingt-cinq.

Elm. p. 247.

Elm. p. 243.

Il fut méchant, impie, extravagant, inconstant en ses resolutions, & cruel : jusques à faire brûler une grande partie du Caire, & massacrer grand nombre des habitans. Il persecuta les Chrétiens & les Juifs, & ruina leurs

Elm. p. 259. Abulfarag. p. 221. Bibl. Or. Hakembemrilla p. 411.

églifes & leurs fynagogues, ce qui en fit apoftafier plufieurs, pour fe rendre Mufulmans : mais enfuite il leur permit de retourner à leur religion, & de rebâtir leurs oratoires. Enfin il vouloit fe faire adorer : & avoit une lifte de ceux qui le reconnoiffoient pour dieu, où il en comptoit jufques à feize mille. Il fut aidé dans ce deffein, par un impofteur Perfan, nommé Mahomet fils d'Ifmaël, & furnommé Darari, qui vint en Egypte l'an 408. 1017. Il fe mit au fervice de Haquem, gagna fes bonnes graces, & s'attira fes bienfaits, en publiant que ce prince étoit Dieu le createur de l'univers. Le peuple en fut tellement irrité, qu'il refolut la perte de Darari, & un Turc le tua dans le chariot même du Calife : puis fa maifon fut pillée, on ferma les portes du Caire ; & dans le tumulte, qui dura trois jours, il y eut quelques Darariens de tuez. Car cet impofteur avoit fait des fectateurs.

Elm. p. 264. Bibli. Orient. Dararioun. p. 287.

Il eut même un fucceffeur Perfan comme lui, nommé Hamza fils d'Ahmed, & furnommé Alhadi, c'eft-à-dire le directeur. Il eut grand nombre de difciples, & établit des docteurs dans l'Egypte & la Syrie: Car elle étoit comprife dans la domination des Califes Fatimites, qui s'étendoit même bien avant dans l'Arabie. Hamza prêchoit le libertinage, permettant aux fiens d'époufer leurs fœurs, leurs filles & leurs meres : difpenfant de tous les exercices de religion, du jeûne, de la priere, du pelerinage. Ses fectateurs étoient en grand nombre : le Calife Haquem le protegeoit ouvertement, & fuivoit lui-même fes maximes, negligeant fes fonctions de Calife, & de chef de la religion : qui étoient de faire la priere, & prêcher dans la mofquée le vendredi. Il ne jeûnoit point le Ramadan ; ne celebroit

point les deux fêtes des Musulmans, & fit même cesser le pelerinage de la Meque, pendant quelques années.

XXX. Eglises d'Orient.

Chr. Orient. p. 131.

Sup. liv. LV. n. 13.

Elmac. p. 229.

Ce tyran persecuta cruellement Zacarie patriarche Jacobite d'Alexandrie : mais il faut reprendre la suite des ces patriarches. Gabriel qui mourut l'an 938. eut pour successeur Cosme, qui tint le siege douze ans, puis Macaire pendant vingt ans, puis Theophane élû l'an 345. de l'hegire 956. de Jesus-Christ. Il se fit renegat, c'est pourquoi les évêques de sa communion s'éleverent contre lui, & l'ayant mis dans un barque, le tuerent & jetterent son corps dans la mer. Il avoit tenu le siege quatre ans & demi, & on le compte pour le soixantiéme patriarche. Son successeur fut Menas, ordonné l'an 350. 961. puis Ephrem Syrien fut ordonné l'an 367. 977. & aprés trois ans & demi de pontificat, il fut empoisonné par un écrivain chrétien, à qui il ne vouloit pas souffrir d'entretenir une concubine. Ce patriarche donna tout son bien aux pauvres, & abolit l'usage simoniaque, de prendre de l'argent pour les ordinations. Sa vertu le fit aimer du Calife Moëz, qui le faisoit souvent venir à son palais, & lui rendoit beaucoup d'honneur.

p. 230.

p. 246.

Elm. p. 246.

Du tems de ce patriarche, vivoit Severe fils d'Elmocfah évêque d'Asmonin, un des plus celebres docteurs entre les Jacobites. Ils le regardoient comme un grand theologien, il étoit trés-savant dans la langue Coptique ou Egyptiene, & trés-éloquent en Arabe. Par cette raison le patriarche Ephrem le choisit pour disputer contre un Juif Afriquain : qui avoit demandé au Calife Fatimite Moëz la permission d'avoir en sa presence une conference avec les Chrétiens, où il se vantoit de les

confondre : mais Severe le confondit lui-même publiment. Il fut aussi en grande liaison avec Vaza fils de Reja, qui ayant été converti par un miracle, attribué à saint Mercure, embrassa la vie monastique dans le monastere de saint Macaire, écrivit plusieurs ouvrages, entre autres sa vie, & souffrit enfin le martyre.

Severe d'Asmonin est principalement connu par ses ouvrages, qui se trouvent manuscrits dans les bibliotheques, particulierement dans celle du roi. Un des principaux est l'histoire des patriarches d'Alexandrie, depuis saint Marc jusques à Dioscore, & depuis Dioscore jusques à son tems ; mais dans cette seconde partie, il ne fait mention que des Jacobites. Il dit que pour cet ouvrage, il s'étoit servi des anciens livres Grecs, Coptes & Arabes, qui étoient dans le monastere de saint Macaire. C'est dans cette histoire qu'il rapporte l'apparition d'un enfant dans l'euchariftie : que Vaza fils de Reja rapporte aussi dans sa vie, disant l'avoir apprise de Severe. *Perpetuité. to. 3.*

Les autres ouvrages de Severe, sont partie de theologie, partie de morale. Une exposition abregée de la foi selon les Jacobites. Une réponse au traité du patriarche Melquite Eutyquius contre les Jacobites, sur le mystere de l'incarnation. Un traité de l'unité de Dieu contre les Juifs & les Motazales ou Epicuriens Mahometans. Refutation d'un ouvrage d'Ebn-Obeïd metropolitain Nestorien de Damas sur le symbole. Des réponses canoniques, & quelques autres traitez de discipline. Ces ouvrages sont citez avec éloge par la plûpart des auteurs, qui ont écrit depuis : même par les Melquites, quoiqu'orthodoxes. Car ils se servent quelquefois des écrits de Severe sur l'eucharistie & les autres ma-

tieres, qui ne ſont point controverſées avec les Jacobites, & peuvent être utiles à tous les Chrétiens. Mais alors ils citent ces écrits ſans nommer l'auteur.

Aprés Ephrem, Philothée fut mis ſur le ſiege d'Alexandrie l'an 371. 981. & le tint vingt-quatre ans. Il aimoit l'argent & la bonne chere, & étoit toûjours dans le bain. Il rétablit la ſimonie dans les ordinations : & mourut de frayeur, d'une viſion qu'il eut en celebrant la meſſe dans l'égliſe de ſaint Marc. De ſon tems Arſene fut patriarche des Melquites, comme j'ai dit : & c'eſt le ſeul que je trouve depuis Eutyquius.

Elm. p. 263.

Le ſucceſſeur de Philothée fut Zacharie, ordonné patriarche des Jacobites l'an 393. 1003. qui étoit la ſeptiéme année du Calife Haquem, & il tint le ſiege vingt-huit ans. Ce tyran le fit expoſer à des lyons affamez, qui toutefois ne lui firent aucun mal : mais il ſe tint caché pendant neuf ans. Les égliſes demeurerent long-tems fermées, ſans que perſonne oſât celebrer la meſſe, que dans l'égliſe de ſaint Maurice ; & le Calife obligea les Chrétiens à porter une croix penduë au cou, & les Juifs la tête d'un veau. Enfin ce tyran fut tué par l'ordre de ſa ſœur, qu'il vouloit faire mourir l'an 411. de l'hegire, 1020. de Jeſus-Chriſt.

Chr. Or.

XXXI.
Concile de Leon.

Pelag Ovet. p. 64.
To. 9. conc. p. 817.

En Eſpagne le roi Alfonſe V. vint à Leon capitale de ſon royaume, avec la reine Eluire ſon épouſe, & y aſſembla tous les évêques, les abbez & les ſeigneurs, le jour de ſaint Jacques vingt-cinquiéme de Juillet Ere 1050. qui eſt l'an 1012. & de ce concile, il nous reſte ſept canons. Le premier porte qu'à l'avenir dans tous les conciles on commencera par juger les cauſes de l'égliſe. C'eſt que ces conciles étoient auſſi des aſſemblées politiques, où on traitoit des affaires temporelles. Aprés la

la cauſe de l'égliſe, ajoûte le concile, on traitera celle du roi, puis celle des peuples. Les abbez & les moines demeureront ſous la juriſdiction de leurs évêques, & les uns ne recevront point ceux des autres. Le reſte de ces canons regarde la conſervation du temporel des égliſes; & l'on y voit qu'on les pilloit en Eſpagne, comme ailleurs. Le roi Alfonſe rebâtit & repeupla la ville de Leon, qu'Almanſor & ſon fils Abdelmelie avoient détruite. Il rétablit les loix Gotiques, & y en ajoûta d'autres. Aprés avoir regné vingt-neuf ans, il fut tué d'un coup de fleche prés Viſeu en Portugal, & enterré à Leon l'an 1028. Son fils Veremond III. lui ſucceda.

c. 6.
c. 3.

XXXII. Saint Elfege de Cantorberi.

Vita ſæc. 6. Bened. p. 115.
Boll. 19. Apr. to. 10. p. 630.

En Angleterre ſaint Elfege, quatriéme archevêque de Cantorbery depuis ſaint Dunſtan, s'efforçoit de rétablir la diſcipline de l'égliſe, dechuë aprés la mort de ce grand homme. Elfege étoit né vers l'an 955. de trés-noble race; mais dés ſa jeuneſſe il quitta le monde, pour embraſſer la vie monaſtique: & aprés avoir paſſé quelques années ſous l'obéïſſance, il fonda le monaſtere de Bath, & en fut abbé. Aprés la mort de ſaint Ethelvode arrivée en 984. il fut ordonné évêque de Vincheſtre par ſaint Dunſtan, de la maniere que j'ai rapportée, & ſe rendit recommandable par toutes ſortes de vertus. L'hyver par le plus grand froid il ſe levoit la nuit nuds pieds, en chemiſe, & ſortoit dehors pour prier: quelquefois il ſe mettoit dans la riviere juſques à la ceinture, pendant ſa priere. Il ne mangeoit jamais de chair, s'il n'étoit malade. Il avoit un ſi grand ſoin des pauvres, qu'il ne ſouffroit point qu'aucun de ſon dioceſe mandiât publiquement, ni qu'aucun pauvre étranger en ſortît les mains vuides; & quand les autres fonds lui manquoient, il leur fai-

Sup. liv. LVII. n. 13.

ſoit diſtribuer le treſor de l'égliſe.

Saint Dunſtan ſe voyant prés de ſa fin, pria Dieu inſtamment de lui donner Elfege pour ſucceſſeur, & il l'obtint : car aprés ſaint Dunſtan Ethelgar fut archevêque

Vvilhelm. de geſt Pontif p. 203.

de Cantorbery pendant un an : puis en 989. Siric auparavant évêque de Vilton ; & en 996. Alfric, qui lui avoit

Mabill. ſæc. 6. Ben. p. 61.

ſuccedé en ce ſiege, lui ſucceda auſſi en celui de Cantorbery. Il le tint dix ans, & eſt loüé non ſeulement pour ſa vertu, mais pour ſa doctrine. Il compoſa une grammaire & un dictionnaire, & traduiſit en ſaxon, c'eſt-à-dire en Anglois, les premiers livres de l'écriture & quelques autres ouvrages. Il en compoſa auſſi pluſieurs en cette langue : entre-autres une hiſtoire de ſon égliſe, & cent quatre-vingt ſermons. Nous avons entre les

To. 9. Conc. p. 1003.

conciles une lettre d'Alfric à un évêque nommé Vulfin, avec un modele d'inſtruction pour ſon clergé : comme pour des gens peu inſtruits, même des premiers devoirs de leur profeſſion. Il inſiſte principalement ſur l'obligation de la continence. Alfric mourut l'an 1006. aprés avoir tenu dix ans le ſiege de Cantorbery, & eſt compté entre les ſaints.

Ce fut donc aprés ſa mort, qu'Elfege ayant gouverné vingt-deux ans l'égliſe de Vinceſtre, fut transferé à Cantorbery, à l'âge de cinquante-deux ans. Il alla à Rome recévoir du pape le pallium ; & y apprit par revelation la mort de Quenulfe ſon ſucceſſeur dans le ſiege de Vinceſtre, qui avoit acheté cette dignité. A ſon retour, le roi Ethelrede, par ſon conſeil & par celui

To. 9. conc. p. 789.

d'Oulſtan archevêque d'Yorc, convoca un concile en un lieu nommé Enham, où tous les évêques & les ſeigneurs Anglois furent appellez, & on y fit trente-deux canons, pour la reformation des mœurs & de la diſci-

pline, particulierement des moines & des religieuses. Les prêtres méprisoient tellement les canons, que quelques-uns avoient deux femmes ou plus, & cet abus avoit passé en coûtume: le concile leur ordonne de les quitter, promettant que ceux qui garderont fidellement la continence, seront traitez comme les nobles. On ordonne d'abolir les superstitions payennes, & de chasser du pays les devins, les enchanteurs & les sorcieres. Défense de vendre un Chrétien, pour l'envoyer hors du païs, principalement chez les infideles. Défense de se marier dans le sixiéme degré de parenté, ou du vivant de la premiere femme. On recommande de payer toutes les redevances dûës à l'église, particulierement le denier saint Pierre: d'observer les fêtes & le jeûne du vendredi, se confesser souvent, & communier au moins trois fois l'année. Les amendes des crimes commis contre Dieu, quoique decernées par le juge seculier, sont appliquées à l'église.

c. 2. *c. 4.* *c. 6.* *c. 8.* *c. 9. 10. 11. 15. 16. 17.* *c. 20.* *c. 31.*

XXXIII. Martyre de S. Elfege.

Cependant les pirates Danois attaquoient l'Angleterre, qui n'étoit pas en état de leur resister. Elfege s'efforçoit de les arrêter par ses exhortations, & même de les convertir: il rachetoit les captifs, & nourrissoit le peuple reduit à la famine, qui le chargeoit de benedictions, tandis que les infideles s'en mocquoient. Enfin l'an 1011. les Danois assiegerent Cantorbery, & la prirent de force; tout passa par le fer & par le feu, sans épargner les femmes ni les enfans. Saint Elfege s'échapant des mains de ses moines, qui le retenoient dans l'église, accourut au milieu des corps morts, & se presentant aux ennemis, s'écria: Epargnez ces innocens, il n'y a point de gloire à les massacrer. Tournez plûtôt vôtre colere contre moi, qui vous ai sou-

Vita n. 6. *Roger. Hoved. p. 431.*

AN. 1011. vent reproché vos crimes, qui ai nourri, revêtu & racheté ceux que vous teniez captifs. Ils le prirent aussitôt, lui serrerent la gorge, pour l'empêcher d'en dire davantage, lui lierent les mains, lui déchirerent le visage de leurs ongles, lui donnerent dans les côtés des coups de poing & de pied. Ils brûlerent l'église, & passerent le peuple & le clergé au fil de l'épée, ne reservant que le dixiéme; ensorte qu'il ne resta que quatre moines & quatre-vingt hommes seculiers. Ils laisserent aller Elmer abbé de saint Angustin, mais ils prirent Godoüin évêque de Rochestre, & Leofrune abbesse de sainte Mildrithe.

Ils tinrent saint Elfege sept mois dans une étroite prison: mais la maladie se mit dans leurs troupes, & en peu de tems il en mourut deux mille, avec de grandes douleurs d'entrailles. Excitez par les Chrétiens, qui regardoient ce mal comme une punition divine, ils vinrent demander pardon à l'archevêque, & le tirerent de prison. Il leur dit: Quoique vous ne meritiez point de grace, nous devons imiter l'exemple du sauveur, qui lava les pieds, même au disciple qui l'alloit trahir, releva ceux qui venoient le prendre aprés les avoir terrassez, & pria pour ceux qui l'avoient crucifié. Ayant ainsi parlé, il benit du pain, dont il leur donna à manger à tous, & ils furent delivrez de cette calamité. Alors ils lui envoyerent quatre de leurs chefs, qui le remercierent de la grace qu'il leur avoit faite: mais ils ajoûterent, que s'il vouloit joüir de la vie & de la liberté, il leur payât trois mille marcs d'or. Comme il le refusa, ils le lierent de nouveau, & lui donnerent la question avec des tourmens inoüis, le propre jour de Pâques treiziéme d'Avril 1012. puis ils le remirent en prison.

Le ſamedi ſuivant ils l'en tirerent, & l'ayant mis ſur un cheval, le menerent avec une troupe de gens armez, pour le juger. Ils lui dirent: Payes-nous l'or que nous demandons, ſi tu ne veux être aujourd'hui donné au monde en ſpectacle. Il répondit: Je vous propoſe l'or de la ſageſſe, qui eſt de quitter vôtre ſuperſtition, & vous convertir au vrai Dieu. Si vous vous obſtinez à mépriſer mon conſeil, vous perirez plus malheureuſement que Sodome, & ne prendrez point racine en ce pays. Alors ils ſe jetterent ſur lui, l'abattirent à terre: le frappant du dos de leurs haches, le chargeant de pierres, d'os & de têtes de bœuf. Il ſe mit à genoux & pria pour eux: puis étant tombé il ſe releva & recommanda ſon égliſe au bon paſteur. Enfin un Danois qu'il avoit confirmé la veille par une compaſſion barbare, pour l'empêcher de languir davantage, lui donna ſur la tête un coup de hache dont il mourut. C'étoit le ſamedi de la ſemaine de Pâques dix-neuviéme d'Avril l'an 1012. Il avoit été ſix ans archevêque de Cantorbery, & en avoit vêcu cinquante-huit. Les chefs des Danois vouloient faire jetter ſon corps dans la riviere: mais ceux qu'il avoit convertis, & qui étoient en grand nombre, vinrent à main armée le revendiquer; & il fit pluſieurs miracles. Les habitans de Londres l'ayant appris, le racheterent pour une groſſe ſomme d'argent, & l'enterrerent chez eux: mais dix ans aprés il fut transferé à Cantorbery. L'égliſe l'honore comme martyr le jour de ſa mort.

AN. 1012.
Vita n. 13.
Martyr. R. 19. Apr.

La même année 1012. l'égliſe cathedrale de Bamberg étant achevée, le roi Henri la fit dedier ſolemnellement le jour de ſa naiſſance ſixiéme de Maï. Il s'y trouva plus de trente-ſix évêques avec Jean patriarche d'Aquilée

XXXIV.
Geron archev. de Magdeb.
Ditm. lib. 6. p. 74. Chr. Saxo. an. 1012.

AN. 1012.

qui fit la ceremonie. Les deux abbeſſes Sophie & Adelaïde ſœurs de l'empereur Otton III. y aſſiſterent; & en cette joye publique le roi accorda le pardon à pluſieurs coupables, & le promit à pluſieurs autres. Il celebra la Pentecôte de la même année à Merſbourg, où Tagmon archevêque de Magdebourg devoit chanter la meſſe le jour de la fête; mais il tomba malade, & Ditmar évêque de Merſbourg eut ordre de faire cette fonction. Tagmon mourut le huitiéme de Juin, aprés huit ans & quatre mois de pontificat; & le roi en ayant été averti, envoya Henri évêque de Virſbourg, pour apprendre l'intention du chapitre & des vaſſaux, touchant le choix du ſucceſſeur, ſans qu'ils fiſſent d'élection en forme. Ils témoignerent tous d'une voix ſouhaiter pour archevêque le prevôt Valtherd, que le roi manda, le fit entrer ſeul dans ſa chambre, & l'entretint long-tems. En ſortant, Valtherd montra à ceux qui l'avoient acompagné, l'anneau qu'il portoit à la main, diſant: Voilà le gage de la grace que le roi m'a fait. Enſuite ils vinrent tous devant le roi, qui s'étendit ſur les loüanges de Valtherd: ils l'élurent en forme, & auſſi-tôt le roi lui donna le bâton paſtoral. Aprés lui avoir prêté ſerment il fut mené à l'égliſe, & les aſſiſtans chanterent les loüanges de Dieu.

C'eſt Ditmar qui rapporte ces circonſtances auſquelles il fut preſent, & on y voit tout ce qui s'obſervoit en Allemagne ſous le ſaint roi Henri pour remplir les évêchez. Si tôt qu'un évêque étoit mort, on en donnoit avis au roi, on attendoit ſon agrement pour proceder à l'élection, il la confirmoit en donnant à l'élu l'anneau & le bâton paſtoral; & il recevoit ſon ſerment avant qu'il prît poſſeſſion. Nous verrons ſous les

regnes ſuivans l'importance de ces faits. AN. 1012.

Le ſamedi ſuivant Arnoul évêque d'Halberſtad, intronisa Valtherd par ordre du roi, & le dimanche vingt-deuxiéme de Juin, il fut ſacré par ſes cinq ſuffragans. Mais il ne remplit le ſiege de Magdebourg que ſept ſemaines, & mourut le douziéme d'Août la même année 1012. Il étoit ſevere en apparence, mais doux en effet, juſte & ferme dans ſes reſolutions, & courageux à défendre les droits de l'égliſe. Quand on le vit prêt à rendre l'ame, on le tira de ſon lit, on le mit ſur un cilice avec de la cendre dans les mains, une croix ſur ſa poitrine & des cierges allumez. Il avoit amaſſé quantité de livres qui furent pillez à ſa mort avec le reſte des meubles. Thierri neveu de l'évêque Ditmar, avoit été élû archevêque de Magdebourg: mais le roi fit élire Geron ſon chapelain, & prit Thierri à ſa place. Geron fut ordonné le jour de S. Maurice vingt-deuxiéme de Septembre 1012.

Ditm. p. 77. 78.

p. 79.

Aprés la S. Martin le roi Henri vint à Coblents, & y tint un grand concile pour la condamnation de Thierri évêque de Mets & des autres rebelles de Lorraine. Thierri étoit frere de la reine Cunegunde, & dés l'an 1010. il s'étoit revolté contre le roi ſon beau-frere, parce qu'il avoit donné à l'égliſe de Bamberg les terres du doüaire de ſa ſœur. Le roi avoit fait des plaintes contre lui au concile de la dedicace de Bamberg; & en celui de Coblents, il fut ſuſpendu de la celebration de la meſſe, juſques à ce qu'il ſe fût juſtifié.

Chr. Saxo. 1012.

Id. 1010.

Ditm. lib. 6. p. 54. p. 80.

XXXV.
Mort de Sergius IV. Benoît VIII. pape.

Le roi Henri celebra à Polden en Saxe la fête de Noël 1012. Là vint le nouveau pape Benoît VIII. avec tout l'appareil de ſa dignité & raconta devant tout le monde d'une façon lamentable, comment il avoit été chaſſé.

Chr. Saxo 1013.

Ditm. p. 84.

AN. 1012.

Papebr. conat.

Chr. Caſſ. lib. II. *c.* 27.

Le pape Sergius IV. étoit mort la même année 1012. le treiziéme de Juillet, aprés avoir tenu le ſaint ſiege deux ans & neuf mois. Il fut enterré à S. Jean de Latran, & aprés ſa mort les Romains ſe partagerent ; les uns élurent un nommé Gregoire, les autres Jean évêque de Porto, fils de Gregoire comte de Tuſculum. Celui-ci l'emporta, & étant reconnu pape, il prit le nom de Benoît VIII. & tint le ſaint ſiege prés de douze ans. Toutefois la faction de Gregoire s'étant relevée, Benoît fut obligé de ſortir de Rome, & d'aller implorer le ſecours du roi Henri.

XXXVI. Mort de S. Libentius Unan archev. de Breme.

Sup. liv. LVII. *n.* 16.

Mabill. ſæc. 6. *p.* 129.

Ditm. lib. 6 *p.* 80.

Sup. liv. LVI. *n.* 1.

Au commencement de l'année ſuivante 1013. mourut S. Libentius ou Liévize archevêque de Breme & de Hambourg, aprés une longue maladie. La nuit de devant ſa mort, il dit à ceux qui étoient auprés de lui : Mes enfans, apprenez par mon exemple à ne vous jamais défier de la bonté divine. J'ai ſuivi le pape Benoît exilé en ces quartiers quoique l'on fiſt pour m'en détourner. Je l'ai ſervi tant qu'il a vêcu, & aprés ſa mort j'ai rendu toutes ſortes de ſervices à mon ſeigneur Adaldague. Il me donna le ſoin de ſes pauvres, puis il me fit ſon camerier : je lui ai ſuccedé, tout indigne que je ſuis, par vôtre choix & par la grace du roi. Remettons-nous de bon cœur toutes les fautes que nous avons faites les uns contre les autres. Je vous conſeille d'élire pour gouverner nôtre égliſe Otton vôtre confrere, & de prier Dieu que le roi l'ait agreable. Ils promirent tous de ſuivre ce conſeil.

Le ſaint prelat mourut le lendemain dimanche quatriéme de Janvier, aprés vingt-cinq ans de pontificat. Le roi Henri en ayant appris la nouvelle, le regretta & témoigna une grande confiance en ſes prieres :

res : mais quand Otton vint se presenter à lui avec les deputez de l'église vacante, il refusa de confirmer son élection, donna l'archevêché de Hambourg à Unvan son chapelain, & y fit consentir les députez, quoiqu'avec repugnance. Puis prenant Otton par la main, il promit de lui faire quelque autre grace. Il donna donc à Unvan le bâton pastoral, & le fit sacrer en sa presence par Geron archevêque de Magdebourg assisté de deux évêques. Unvan reçut ensuite le pallium du pape Benoît VIII. & tint le siege de Breme & Hambourg pendant seize ans. Il étoit d'une grande noblesse, riche & liberal, particulierement envers son clergé & se faisoit aimer de tout le monde. A N. 1013. *Chr. Saxo. 1013.* *Adam lib. II. c. 33.*

XXXVII. Eglise de Saxe affligée. *Ibid. c. 39.*

Pendant les dernieres années de l'archevêque Libentius, la basse Saxe souffrit beaucoup de la part des Sclaves. Car aprés la mort de l'empereur Otton III. ces peuples prenant avantage de la division qui fut entre les Saxons pour la succession du royaume, secoüerent le joug, & prirent les armes pour recouvrer leur liberté. Ils y furent encore poussez par la dureté des gouverneurs Chrétiens. Car Bennon duc de Saxe, homme distingué par sa vertu & protecteur des églises, étant mort, son fils Bernard mit le pays en trouble, par sa revolte contre le roi Henri, & attaqua toutes les églises, particulierement celles qui n'avoient pas voulu suivre son parti. D'ailleurs oubliant la prudence avec laquelle son pere & son ayeul avoient menagé les Sclaves, il les opprima par avarice, & les traita si cruellement, qu'il les mit au desespoir : tandis que le marquis Theodoric ne les traittoit pas mieux dans la Saxe orientale. *Helmod. lib. I. c. 16.*

Ces peuples donc encore barbares & foibles dans

la foi, renoncerent en même tems au Christianisme & à l'obéïssance des Saxons. Ils ravagerent premierement par le fer & par le feu le pays qui est au nord de l'Elbe. Ils brûlerent toutes les églises, & les ruinerent jusques aux fondemens : ils firent mourir par divers supplices les prêtres & les autres ministres des autels : enfin ils ne laisserent au delà de l'Elbe aucune trace de Christianisme. A Hambourg ils emmenerent plusieurs captifs, tant du clergé que des habitans, & en tuerent encore plus en haine de la religion. A Aldinbourg, qui étoit la ville la plus peuplée de Chrétiens, aprés avoir tué le reste comme des bêtes, ils garderent soixante prêtres pour s'en joüer cruellement; & aprés leur avoir coupé en croix la peau de la tête, ils leur ouvrirent l'os, ensorte que la cervelle paroissoit: puis ils les promenerent par toutes les villes des Sclaves, les mains liées derriere le dos, les frappant & les tourmentant jusques à la mort. On eût fait un livre entier des martyrs qui souffrirent en cette occasion. C'est ainsi que tous les Sclaves d'entre l'Elbe & l'Eider, renoncerent au Christianisme, aprés l'avoir conservé plus de soixante & dix ans, c'est-à-dire, durant tout le tems des Ottons.

XXXVIII. S. Henri couroné empereur. *Chr. Saxo. Ditm. lib. 7. init.* *Muratori. Anecd. to. 2. p. 204.*

Cependant le roi Henri passa en Italie, & celebra à Pavie la fête de Noël de l'an 1013. Le pape Benoît VIII. étoit déja de retour à Rome, & le roi y étant aussi arrivé, y fut couronné empereur le vingt-deuxiéme de Février 1014. jour de la chaire de S. Pierre: ce qui se passa ainsi. Henri étoit accompagné de la reine Cunegonde son épouse, & entourré de douze senateurs, dont six avoient la barbe rase à la Romaine, six de longues moustaches à la Françoise, & des bâtons à la

main. Il arriva ainsi à l'église de S. Pierre où le pape l'attendoit, & avant qu'il y entrât, il lui demanda s'il vouloit être le protecteur & le défenseur de l'église, & fidele en tout à lui & à ses successeurs. Le roi le promit, & alors le pape le sacra & le couronna empereur avec la reine son épouse; & fit suspendre devant l'autel de saint Pierre la couronne que Henri portoit auparavant. Le même jour le pape donna un grand souper à l'empereur & à l'imperatrice dans le palais de Latran. C'est ainsi que le raconte l'évêque Ditmar. A N. 1014.

Le moine Glaber ajoûte, que le pape avoit fait faire une pomme d'or ornée de deux cercles de pierreries croisez, avec une croix d'or plantée dessus. La pomme representoit le monde, la croix figuroit la religion dont l'empereur doit être le protecteur, & les pierreries les vertus dont il doit être orné. La pomme pour figurer le monde, n'étoit pas une invention nouvelle : on en voit à la main des empereurs dans les médailles antiques. Le pape donna cette pomme en presence de tout le peuple à l'empereur Henri, qui la reçût avec plaisir; & dit au pape : Vous voulez, saint pere, m'apprendre par là comment je dois gouverner. Puis en regardant la pomme, il ajoûta : Ce present ne peut mieux convenir à personne, qu'à ceux qui ont foulé aux pieds les pompes du monde pour suivre plus librement la croix; & il l'envoya au monastere de Clugny, estimé alors le plus regulier de tous, & auquel il avoit déja fait de riches presens. Glaber dit au même endroit : Il paroît trés-raisonable & trés-bien établi, afin de maintenir la paix, qu'aucun prince ne prenne le titre d'empereur, sinon celui que le pape aura choisi

Lib. 1. hist. c. ult.

AN. 1014. pour ſon merite, & à qui il aura donné la marque de cette dignité. C'eſt un témoignage de l'opinion du tems : car cette hiſtoire eſt adreſſée à S. Odilon, mort en 1049.

Berno. Aug. de Miſſa c. 3.

Pendant que l'empereur Henri étoit à Rome, il demanda aux prêtres pourquoi aprés l'évangile ils ne chantoient pas le ſymbole, comme on faiſoit dans les autres égliſes. Ils repondirent, que l'égliſe Romaine n'ayant jamais été infectée d'aucune hereſie, n'avoit pas beſoin de déclarer ſa foi par le ſimbole. Toutefois l'empereur perſuada au pape Benoît, de le faire chanter à la meſſe ſolemnelle. C'eſt ce que témoigne Bernon abbé de Richenou, qui étoit preſent.

XXXIX. Concile de Ravenne.

Ditm. p. 85.

L'empereur avoit déja donné l'archevêché de Ravenne à ſon frere Arnoul : mais comme la poſſeſſion lui en étoit diſputée, il le fit alors introniſer de nouveau, & conſacrer ſur le lieu par le pape. Il vouloit auſſi faire dégrader Adalbert, uſurpateur de ce ſiege : mais à la priere des gens de bien, il lui donna l'évêché d'Aricie. Le pape dépoſa quatre évêques ordonnez par l'archevêque Leon, depuis qu'il avoit perdu la parole.

Sup. n. 3.

Tom. 9. conc. p. 833.

Le nouvel archevêque Arnoul, tint un concile la même année 1014. le dernier jour d'Avril, dans l'égliſe de la Reſurrection à Ravenne : où aſſiſterent Sigefroi évêque de Plaiſance & pluſieurs autres, des provinces d'Emilie, de Flaminie & de Pentapole. On raporta à ce concile, que pendant la vacance du ſiege de Ravenne, qui avoit duré onze ans depuis la mort de Frideric arrivée en 1003. il s'étoit commis pluſieurs deſordres dans la province : entre-autres des ordinations illicites, & des dédicaces irregulieres d'égliſes,

C'eſt pourquoy à la premiere ſeſſion du concile il fut dit, que tous ceux qui avoient été ainſi ordonez, demeureroient ſuſpens, juſques à une diſcution plus exacte. Le lendemain le concile ordonna, que toutes les égliſes & les oratoires conſacrez par Adalbert, ſeroient interdits, & la benediction declarée nulle. Le troiſiéme jour defenſes furent faites ſous peines d'anathême à tous les évêques de la province, de vendre le ſaint chrême, les recommandations des ames, les ſepultures des morts, & tout ce qui avoit été deffendu par les archevêques Gerbert & Frideric : défenſe aux archiprêtres, de donner au peuple la benediction, ou la confirmation par le ſaint chrême : fonctions reſervées aux ſeuls évêques. AN. 1014.

XL. Religion de S. Henri.

Ditm p. 85.

Tandis que l'empereur Henri étoit en Italie il fonda un évêché à Bobio, par le conſeil des évêques de la province qui le jugerent neceſſaire. C'eſt le lieu où mourut S. Colomban, & ou repoſent ſes reliques. L'empereur ayant celebré à Pavie la feſte de Pâques, qui cette année 1014. étoit le vingt-cinquiéme d'Avril, repaſſa les Alpes, & viſita avec peu de ſuite divers lieux de pieté. Cependant Ardoüin, qui ſe prétendoit toûjours roi de Lombardie, ravi du départ de Henri, s'empara de Verceil, dont l'évêque Leon eut de la peine à ſe ſauver. Mais Ardoüin fut enfin obligé de ſe ſoûmettre ; & abandonnant le monde, il ſe retira dans le monaſtere de Frutare, où il mourut l'an 1018. le ſecond jours de Mars ; & quelques-uns le comptent entre les ſaints.

Mabill. act. Ben. ſæc. 6. p. 350.

Vita S. Meinverc. n. 26.
Boll. 5. Jun. to. 19. p. 521.
Chr. Ademari. p. 171.

L'empereur Henri retournant en Allemagne, vint à Clugni voir l'abbé S. Odilon, pour lequel il avoit une telle affection, qu'il le viſitoit ſouvent, & le menoit

AN. 1014. quelquefois à sa cour. A cette visite, il donna au monastere sa couronne, son sceptre, sa pomme, son habit imperial & un crucifix, le tout d'or, du poids de cent livres. Aprés avoir obtenu d'être associé à cette sainte communauté, il se recommanda à leurs prieres, & leur donna des terres considerables en Alsace. Saint Meinverc évêque de Paderborn, qui accompagnoit l'empereur, profita de cette occasion, pour demander à saint Odilon des moines, afin de fonder un monastere prés de sa ville. Il emporta aussi le poids du pain, la mesure du vin, le livre de la regle, celui des hymnes, & un antiphonier; & quand il fut de retour il fonda prés de Paderborn une chapelle en l'honneur de saint Benoît, qui devint depuis un monastere fameux.

L'empereur celebra à Bamberg la Pentecôte, puis il vint au monastere de Corbie en Saxe: où la vie relâchée des moines lui déplut tellement, qu'il entreprit de les reformer, & en fit emprisonner seize des plus rebeles. Comme ce monastere étoit du diocese de Paderborn, saint Meinverc, en ayant été chassé honteusement; l'empereur, sur sa remontrance, fit déposer l'abbé, & mit en sa place Drutmar moine de Loresheim l'an 1015. ce qui affligea tellement les moines, qu'ils se retirerent tous, excepté neuf. Plusieurs toutefois revinrent ensuite, & se soûmirent à la regle.

Chr. Saxo.

Vita. c. 10. n. 370.

Ditm. p. 88.

Le zele de l'empereur Henri pour la vie monastique, le porta jusques à vouloir en faire profession lui-même. Il aimoit particulierement Richard abbé de saint Vanes de Verdun; & lui avoit souvent fait de riches presens, en or, en argent, & en ornemens. Un jour il vint voir les nouveaux bâtimens des lieux reguliers, que l'abbé avoit rétablis; & en entrant dans le cloître, soûtenu

Mirac. B Rich. n. 8. sæc. 6. Bened. p. 533.

d'un côté par l'évêque Heimon, & de l'autre par l'abbé Richard, il dit ces paroles du pſeaume ; C'eſt ici mon repos pour toûjours, c'eſt l'habitation que j'ai choiſie. L'évêque remarqua cette parole de l'empereur, & dit à l'abbé en particulier : Si vous retenez ce prince, & le faites moine, comme il le deſire, vous perdrez tout l'empire. L'abbé y fit une ſerieuſe reflexion, & trouva un expedient pour contenter l'empereur, ſans nuire à l'état.

Pſ. cxxxi. 14.

Il le fit venir au milieu de la communauté, & l'interrogea ſur ſon deſſein. L'empereur répondit avec larmes : qu'il avoit reſolu de quitter l'habit ſeculier, & ſervir Dieu en ce lieu même, avec les moines. Voulez-vous, dit l'abbé, ſuivant la regle & ſuivant l'exemple de Jeſus-Chriſt, être obéïſſant juſques à la mort ? Il dit qu'oüi, & de tout ſon cœur. Et moi, dit l'abbé, je vous reçoi pour moine, & dés ce jour je me charge du ſoin de vôtre ame. C'eſt pourquoi je veux que vous faſſiez, avec la crainte de Dieu, tout ce que je vous ordonnerai. Henri le promit : & l'abbé Richard continua : Je veux donc, & je vous ordonne, que vous retourniez gouverner l'empire, que Dieu vous a confié ; & que par vôtre fermeté à rendre juſtice, vous procuriez, ſelon vôtre pouvoir, le ſalut de tout l'état. L'empereur obéït, bien qu'à regret, & reprit le gouvernement de l'empire : mais il viſitoit ſouvent l'abbé Richard, & regloit par ſon conſeil les affaires les plus importantes de l'état.

XLI.
Saint Meinverc évêque de Paderborn.

Saint Meinverc de Paderborn, fut tiré du clergé d'Halberſtat, pour venir à la cour de l'empereur Otton III. dont il étoit parent, & qui le fit ſon chapelain. L'évêque de Paderborn étant mort en 1009. le

Vita. c. 1. n. 4.
c. 3. n. 12.

roi Henri fit appeller Meinverc, & en soûriant il lui donna un gant, & lui dit: Prenez. Que prendrai-je, répondit Meinverc? L'évêché de Paderborn, reprit le roi. Le chapellain répondit: Que me doit cet évêché? J'ai assez de bien pour en fonder un meilleur. C'est ce que je considere, dit le roi, & je desire que vous subveniez à la pauvreté de cette église. Il répondit gayement; Je l'accepte à cette condition; & fut sacré par Villigise archevêque de Mayence son métropolitain, assisté des évêques qui se trouverent presens. Si-tôt qu'il eut pris possession, il commença à rebâtir magnifiquement dés les fondemens sa cathedrale, que les barbares avoient ruinée: & pour reparer la pauvreté de son église, il obtint du roi Henri plusieurs bienfaits,
c. 6. 7. 8. tant en terres qu'autrement. Il fit aussi donner à son église, par plusieurs seigneurs, par des ecclesiastiques, & par divers particuliers, un si grand nombre de fonds de terres, qu'il y a dequoi s'étonner de la devotion du
c. 10. n. 72. &c. peuple, & de l'industrie de l'évêque. Elle n'étoit pas moindre pour conserver, que pour acquerir: il avoit soin que les serfs, qui cultivoient ces terres, ne manquassent de rien: châtioit les paresseux, & recompensoit ceux qu'il trouvoit laborieux & fideles. Il visitoit son diocese avec tant de soin, que quelquefois il alloit seul par les villages, déguisé en marchand, pour con-
n. 78. noître mieux l'état des peuples. Il eut grand soin des études & de l'instruction de la jeunesse: ensorte que sous Imade son neveu & son successeur, l'école de Paderborn fut trés-florissante. On y apprenoit les sept arts liberaux, on y étudioit les poëtes, & les historiens, on s'appliquoit à bien écrire & à peindre. De cette école sortirent Annon archevêque de Cologne, Frideric de Mayence,

Mayence, Altman de Passau, & plusieurs autres. Saint Meinverc gouverna vingt-sept ans l'église de Paderborn, & mourut l'an 1036. le samedi de la Pentecôte cinquiéme de Juin. AN. 1016.

XLII. Le pape repousse les Sarasins.

Ditm. lib. 7 p. 96.

L'année 1016. les Sarasins venant par mer en Italie, prirent Lune en Toscane, chasserent l'évêque & se rendirent maîtres du païs. Le pape Benoît l'ayant appris, assembla tous les évêques & les défenseurs des églises, & leur ordonna de venir avec lui attaquer les ennemis, esperant avec l'aide de Dieu les mettre à mort. En même tems il envoya secretement une grande multitude de barques, pour leur couper le chemin à leur retour. Le roi des Sarasins s'en étant apperçu, se sauva avec peu de suite; ses troupes s'assemblerent, & d'abord eurent grand avantage sur les Chrétiens, trois jours durant : enfin ils prirent la fuite, & furent tous tuez, jusques au dernier ; ensorte que les Chrétiens ne pouvoient compter le nombre des morts, ni la quantité du butin. Leur reine fut prise, & pour punir son audace eut la tête coupée : le pape prit pour lui l'ornement d'or & de pierreries, qu'elle portoit sur sa tête; & envoya à l'empereur sa part du butin, estimée mille livres. Aprés le partage du butin, les Chrétiens victorieux s'en retournerent chacun chez eux rendre graces à Dieu. Le roi des Sarasins irrité de la mort de sa femme, & de la perte de ses troupes, envoya au pape un sac plein de châtaignes; & lui fit dire par le porteur, que l'été suivant il lui ameneroit autant de soldats. Le pape lui envoya un petit sac plein de millet, en disant : que s'il n'étoit pas content du tort, qu'il avoit fait au patrimoine de saint Pierre, il vint une seconde fois, & qu'il trouveroit autant ou plus de gens armez.

AN. 1016.

Chr. Ademari. p. 177.

Vers le même tems il y eut à Rome un tremblement de terre, qui commença le vendredi saint, aprés l'adoration de la croix. Un Juif de la synagogue Greque, donna avis au pape, qu'à la même heure, les Juifs traitoient avec derision l'image du Crucifix. Le pape s'en étant informé exactement, & ayant trouvé qu'il étoit ainsi: condamna les coupables à perdre la vie, & aprés qu'ils eurent été decapitez, la fureur des vents cessa.

XLIII. Normans en Italie.

Glab. III. c. 1.

Cependant il vint à Rome un seigneur Normand nommé Raoul, qui s'étant attiré l'indignation du duc Richard, étoit sorti du pays avec tout ce qu'il avoit pû emporter. Il expliqua son avanture au pape Benoît, qui le jugeant brave guerrier, lui exposa les entreprises des Grecs sur l'empire d'Occident. Car l'empereur Basile avoit ordonné au Catapan, c'est-à-dire au gouverneur de ce qui lui restoit en Italie, d'exiger le tribut qu'il prétendoit lui être dû; & en execution de cet ordre, le Catapan avoit subjugé une partie de la province de Benevent. Le pape se plaignit donc à Raoul, qu'il ne trouvoit personne dans le pays, capable de repousser les Grecs. Il s'y offrit, le pape l'envoya à Benevent; & il conduisit si bien les Italiens, qu'il leur fit remporter des avantages considerables.

Chr. Cass. lib. II. c. 37.

Les Normans étoient déja connus en Italie; car seize ans auparavant, c'est-à-dire, vers l'an mille, quarante Normans revenant du pelerinage de Jerusalem, arriverent à Salerne, qu'ils trouverent assiegée par les Sarasins. Les Italiens admirerent la grande taille de ces étrangers, leur bonne mine & leur adresse à manier les armes. Gaimar prince de Salerne, leur donna des armes & des chevaux; & ils firent une sortie sur les infideles si imprevuë & si vigoureuse, qu'ils les forcerent

à ſe retirer. Le prince de Salerne les combla de loüanges, leur offrit de grands preſens, & les preſſa inſtamment de demeurer avec lui : mais ils répondirent, qu'en ce qu'ils avoient fait, ils n'avoient eu autre motif que l'amour de Dieu & de la religion, refuſerent les preſens, & retournerent en leur pays. Le prince de Salerne envoya avec eux des deputez en Normandie, avec des citrons, des amandes & d'autres fruits d'Italie, des étoffes pretieuſes & des harnois dorez pour les chevaux : afin d'exciter d'autres Normans à venir dans un pays, qui produiſoit ces richeſſes.

Le bruit des victoires de Raoul s'étant répandu de *Glab. ibid.* tous côtez, une multitude innombrable de Normans ſortirent de leur pays avec leurs femmes & leurs enfans, non ſeulement par la permiſſion du duc Richard, mais par ſes ordres preſſans. Aprés pluſieurs victoires ſur les Grecs, Raoul voyant que ſes troupes diminuoient, & que les Italiens étoient peu propres à la guerre : paſſa les monts avec peu de ſuite, & alla trouver l'empereur Henri, pour lui expoſer l'état des choſes. L'empereur, qui ſur ſa reputation deſiroit de le voir, le reçut trés-bien, & lui fit divers preſens. Nous verrons les grandes ſuites de cette entrée des Normans en Italie.

XLIV. Egliſe d'Allemagne. *Vita ſæc. 6. Ben. p. 174. Boll. 10. Apr. to. 10.*

Entre les évêques cheris de l'empereur S. Henri, on compte S. Volbodon de Liege, qui étant né en Flandre d'une famille illuſtre, fut élevé dans le chapitre d'Utrect, en gouverna l'école & en fut prevôt. Aprés la mort de Baudri ſucceſſeur de Notger, l'empereur donna à Volbodon l'évêché de Liege en 1017. il fut ſacré par S. Heribert de Cologne, & il contribua enſuite à le reconcilier avec l'empereur. Il ne tint le ſiege que qua-

tre ans, & mourut le vingtiéme d'Avril 1021. Son ſucceſſeur fut Durand né ſerf; mais tellement diſtingué par ſa ſience & ſa vertu, que S. Volbodon l'avoit recommandé à l'empereur, qui l'éleva à cette dignité, & le mit ainſi au deſſus de ſes anciens maîtres.

Ditm. lib. 7. p. 91. En Saxe Eid évêque de Meiſſen revenant de Pologne, mourut à Leipſic le vingtiéme de Decembre 1015. Ayant été élevé dans la communauté de Magdebourg, il n'accepta la dignité épiſcopale que pour gagner des ames à Dieu; & quoiqu'il fut noble & riche en fonds de terres, il donna un illuſtre exemple de pauvreté évangelique. Il ne portoit point de linge & peu d'habits: quelquefois il étoit ſi tranſi de froid, qu'à peine le pouvoit-on rechauffer dans un poîle. Il jeûnoit rigoureuſement, & marchoit plus à pieds nuds qu'à cheval. Quand la nourriture lui manquoit dans ſes voyages, ou qu'il ſe trouvoit en quelque autre embarras; il remercioit Dieu, & ordonnoit à ceux qui l'accompagnoient d'en faire de même. Il étoit continuellement occupé à prêcher, à baptiſer, à confirmer, non ſeulement dans ſon dioceſe, mais en pluſieurs autres. Il conſacra pluſieurs égliſes, & ſouvent ſans dire la meſſe: car il la diſoit rarement, faiſoit rarement le ſaint chrême, & ordonnoit peu de clercs. Ses larmes continuelles lui avoient affoibli la vuë. De ce qu'il épargnoit ſur la dépenſe de ſa maiſon, il acquit à ſon égliſe prés de deux cens manſes ou maiſons de ſerfs. Il pratiqua pendant vingt-trois ans cette maniere de vie ſi laborieuſe, qui n'étoit pas approuvée des autres évêques, comme de ſon côté il n'approuvoit pas la leur.

Sa mort fut ſuivie de prés de celle de Meingaud archevêque de Treves; & l'empereur donna ce ſiege à

Poppon fils du marquis Leopold, & prevôt de l'église de Bamberg. Il le fit sacrer par Archambauld archevêque de Mayence, nonobstant les remontrances de Thierri évêque de Mets, qui prétendoit que c'étoit à lui, comme premier suffragant, à ordonner son metropolitain.

Ditmar évêque de Mersbourg, qui nous a conservé la memoire de ces faits, mourut lui même quatre ans aprés, savoir le premier jour de Decembre 1019. Il étoit de la premiere noblesse de Saxe : ses ancêtres paternels & maternels avoient commandé des armées, & rempli les premiers emplois depuis le regne de Henri l'Oiseleur : son pere Sigefroi fut un des plus fideles serviteurs de l'imperatrice Adelaïde, pendant le bas âge d'Otton III. & eut ensuite grande part à la confiance de ce prince. Ditmar fut premierement élevé à Quedlimbourg prés d'une tante, puis à Magdebourg, où il embrassa la vie monastique, sans toutefois renoncer à la possession de plusieurs grandes terres ; & ce ne fut qu'à condition d'en donner une bonne partie à l'église de Mersbourg, que le roi Henri lui donna cet évêché en 1009. aprés la mort de Vigbert. Il avoit trente-trois ans quand il entra dans ce siege, & le tint dix ans & sept mois. Il eut grand soin de faire rendre à son église les terres qui lui avoient été otées, quand l'empereur Otton la réunit à Magdebourg ; & de lui en acquerir encore de nouvelles. Mais ce qui l'a rendu plus recommandable à la posterité, c'est l'histoire qu'il nous a laissée. Elle commence au regne de Henri l'Oiseleur, & finit l'an 1018. marquant exactement les dates dans les dernieres années. Ditmar y fait son portrait avec beaucoup d'humilité, se depeignant de petite taille &

Vita per. Reinec. & antiqua p. 120.

Chr. Saxo. 1009. Ditm. lib. 6. p. 69.

de mauvaiſe mine, & avoüant ingenument ſes fautes. Entre un grand detail de faits peu importans, il en rapporte pluſieurs conſiderables, principalement touchant les vertus des évêques qu'il avoit connus. Il ſe plaint ſouvent des vexations des ſeigneurs, qui en Allemagne comme en France & en Italie, pilloient les biens des égliſes & inſultoient les évêques, reſpectant peu l'autorité du ſouverain.

XLV.
Egliſe de Pologne.

Lib. 7. p. 113.

Il raconte à la fin de ſon hiſtoire les avantages de Boleſlas duc de Pologne ſur le prince des Ruſſes: dont il prit la capitale nommée Kiovie, & en enleva de grands treſors. Cette ville avoit un archevêque & plus de quatre cens égliſes. Aprés cette victoire, Boleſlas enrichit conſiderablement les égliſes de Pologne, fondées par ſon pere Miciſlas: il leur donna des terres & des villes entieres, des vaſes d'or & d'argent, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice. Il ordonna que les dîmes fuſſent exactement payées, & fonda pluſieurs paroiſſes nouvelles.

Longin. an. 1022.

Mais l'exaction des dîmes penſa peu de tems aprés renverſer la religion en Pologne. Car quelques ſeigneurs en prirent pretexte de dire, que le Chriſtianiſme étoit inſupportable. Ils vouloient ne plus aller aux égliſes, en chaſſer les prêtres & les clercs, & retournerent à leurs anciennes ſuperſtitions. Boleſlas ayant été averti de cette conjuration, la prevint en faiſant arrêter les chefs, dont quelques-uns furent même punis de mort.

XLVI.
Le pape en Allemagne.

Chr. Saxo.

Le pape Benoît VIII. vint lui-même en Allemagne, apparemment pour preſſer le ſecours contre les Grecs, & celebra à Bamberg avec l'empereur Henri, le jeudi ſaint & la fête de Pâques de l'an 1020. qui étoit le dix-

A N. 1020.

septiéme d'Avril. Le dimanche suivant le pape consacra l'église de S. Estienne ; & l'empereur donna la ville de Bamberg & l'évêché à l'église Romaine, avec une redevance annuelle d'un cheval blanc enharnaché, & de cent marcs d'argent.

Vita S. Meinvert. n. 82.
Vita S. Henri.
Vita S. Chuneg 3. Mart.
Boll. to. 6. p. 272.

Ce fut vraisemblablement en cette occasion, que l'empereur Henri renouvella & confirma les donations que ses predecesseurs avoient faites à l'église Romaine, de la ville de Rome, de l'exarcat de Ravenne, & de tant d'autres domaines en Italie. La donation de Henri semble copiée sur celle d'Otton I. & on y voit comme dans les precedentes, la reserve de la souveraineté de l'empereur. Cette derniere est souscrite par l'empereur Henri, puis par douze évêques, tous d'Allemagne, dont les premiers sont Archambauld de Mayence, Heribert de Cologne, Poppon de Treves, Thierri de Mets & Eberard de Bamberg, puis trois abbez & plusieurs seigneurs. Le pape s'en retourna à Rome chargé de presens.

Chr Cass. lib II. *c. 46.*
ap. Bar. an. 1014. to. 9.
Conc. p. 813.
Sup. liv LVI. *n. 1.*

XLVII.
Concile de Pavie
to. 9. conc. p. 819.

On peut croire aussi, que le pape fit confirmer en cette occasion un concile tenu à Pavie le premier jour d'Août où il avoit presidé. Les actes qui nous en restent commencent par un grand discours, où il se plaint que la vie licentieuse du clergé deshonore l'église ; & qu'ils dissipent les grands biens qu'elle a reçus de la liberalité des princes, les employant à entretenir publiquement des femmes, & à enrichir leurs enfans. Il montre ensuite, que les clercs sont obligez à la continence par le canon de Nicée, qui leur défend de loger avec des femmes, & par les decretales de S. Sirice & de S. Leon : dont le dernier défend le mariage même aux soudiacres. Aprés avoir ainsi établi en general,

Sup. liv. XVIII. *n. 35.* XXVI. *n. 53.*

AN. 1022. que tous les enfans des clercs nez depuis leur engagement sont illegitimes : il vient à ceux qu'un clerc né serf de l'église avoit eus d'une femme libre. On pretendoit que ces enfans étoient libres, suivant la regle de droit, que hors le mariage legitime l'enfant suit la condition de la mere : mais le pape soûtient, que cette regle ne doit s'appliquer qu'aux enfans des laïques. premierement, parce que les laïques, qui ont fait cette loi, n'ont aucun pouvoir de regler les droits de l'église : ensuite, parce qu'ils n'ont pû, en la faisant, avoir en vuë les enfans des clercs, puisque les clercs ne doivent point avoir d'enfans. Les clercs concubinaires objec-
1. Cor. VII. 2. toient ce passage de S. Paul : Que chacun ait sa femme pour éviter la fornication : mais le pape répond, que l'Apôtre ne parle que des laïques, & que c'est l'heresie de Jovinien de l'appliquer indifferemment à tout le monde. Il allegue une loi de Justinien, qui en certain cas declaroit serfs les enfans des serfs, quoique nez de femmes libres ; & se plaint hautement des juges, qui jugeoient suivant la maxime ordinaire.

Aprés cette preface est le decret du pape divisé en sept articles. Il renouvelle la défense, d'avoir ni fem-
c. 1. 2. me ni concubine, & semble l'étendre à tous les clercs
c. 3. sans exception. Il declare que les enfans des clercs sont serfs de l'église en laquelle servent leurs peres, quoique
c. 4. leurs meres soient libres, & prononce anathême con-
c. 5. tre le juge qui les declarera libres. Aucun serf de l'église, clerc ou laïque, ne pourra faire aucune acquisition sous le nom d'un homme libre, sous peine de foüet & de prison, jusques à ce que l'église ait retiré
c. 6. tous les titres de l'acquisition. L'homme libre qui a prêté son nom, donnera à l'église ses sûretez, sous

peine

peine d'être traité comme ſacrilege; & le juge ou le tabellion qui aura reçu le contrat, ſera frappé d'anathême. Ce decret eſt ſouſcrit par ſept évêques, dont les premiers ſont le pape Benoît, Aribert archevêque de Milan, & Raynald évêque de Pavie. AN. 1021. c. 7.

L'empereur Henri à la priere du pape confirma ce decret, comme il étoit neceſſaire, puiſqu'il regardoit le temporel; & fit une ordonnance de ſept articles, conformes à ceux du decret. Elle porte confiſcation de biens & exil contre les juges, qui declareront libres les enfans des clercs; & contre les meres, la peine du foüet & de l'exil, pour ôter l'occaſion du mal. Enfin ſur chaque article elle joint les peines temporelles aux ſpirituelles. n. 4.

XLVIII. L'empereur ſe reconcile avec S. Heribert.

Vita S. Herib. 16. Mart. c. 4. n. 23. Boll. to. 7. Vita S. Meinv. n. 83. Boll. to. 19. p. 539.

L'empereur Henri étoit irrité depuis long-tems contre Heribert archevêque de Cologne, qui n'avoit pas aſſiſté à ſon élection, étant occupé aux funerailles de l'empereur Otton, & avoit tardé à lui apporter les ornemens imperiaux; & l'on avoit perſuadé à Henri, que l'archevêque vouloit un autre empereur. Au commencement de l'an 1021. l'empereur aſſiegea le comte Otton dans ſon château d'Hamerſtein prés de Coblents, parce qu'il pilloit les terres de l'égliſe de Mayence, en haine de l'archevêque, qui l'avoit excommunié dans un concile, pour un mariage illicite. L'empereur étant donc à ce ſiege, manda à l'archevêque de Cologne, de venir le trouver avec ſes troupes. Heribert étant malade d'une groſſe fievre, ne pût y venir; & l'empereur croyant que c'étoit un pretexte, dit en colere: Eh bien, puiſqu'il eſt malade, j'irai le viſiter. En effet, ſitôt qu'il eût ſoûmis le comte, il marcha vers Cologne, & les ennemis de l'archevêque ne man-

quoient pas de l'échauffer encore contre lui.

Quand il y fut entré l'archevêque le reçut avec l'honneur convenable; & la nuit ſuivante, l'empereur vit en ſonge un homme venerable revêtu d'ornemens pontificaux, qui lui dit: Prens garde, empereur de rien faire contre mon confrere Heribert: ſache que c'eſt un homme agreable à Dieu, & que ſi tu l'offenſes, tu en porteras infailliblement la peine. Le matin l'empereur envoya querir l'archevêque, qui ſe preſenta les yeux baignez de larmes, voulant ſe plaindre de ce qu'il étoit irrité contre lui, ſans ſujet: mais l'empereur ſe levant de ſon ſiege, courut l'embraſſer, & pour le remettre de ſon étonnement, il lui dit: J'avouë, mon pere, que depuis que je ſuis venu à la couronne, je me ſuis prevenu d'averſion contre vous, & ne vous ai pas fait juſtice: mais le ciel ſe declare pour vous, & Dieu m'a fait connoître que vous êtes du nombre de ſes élûs. Ayant ainſi parlé, il l'embraſſa encore juſques à trois fois, & le fit aſſeoir auprés de lui: mais non content de cette ſatisfaction, la nuit ſuivante aprés matines, il prit un clerc avec lui, & alla à la chambre du prelat. Il ne l'y trouva pas, il étoit en priere ſuivant ſa coûtume, dans un oratoire de ſaint Jean là proche. L'empereur ôta ſon manteau, & ſe proſterna à ſes pieds, le priant de lui remettre par ſa puiſſance ſacerdotale, tous les pechez qu'il avoit commis contre lui. L'archevêque releva l'empereur, & lui donna l'abſolution qu'il demandoit: puis il lui dit en ſecret: Sachez qu'aprés vôtre depart nous ne nous verrons plus en ce monde. L'empereur attendri de cette prediction, l'embraſſa de nouveau en pleurant, & lui baiſa les yeux & les mains. Saint Meinverc évêque de Paderborn étoit à Cologne

avec l'empereur, lors de cette reconciliation; & il exhorta le prince à reparer par quelque aumône, l'injure qu'il avoit faite au ſaint archevêque; c'eſt pourquoi l'empereur donna une terre en Veſtfalie, au nouveau monaſtere de Paderborn. Saint Heribert mourut en effet le ſeiziéme de Mars la même année 1021. & fut aſſiſté à la mort par Elie abbé de ſaint Martin de Cologne Ecoſſois de nation, & compté auſſi entre les ſaints. Saint Heribert fut enterré au monaſtere de Duit, qu'il avoit fondé. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Il avoit rempli le ſiege de Cologne vingt-deux ans, & eut pour ſucceſſeur Pilegrim chapelain de l'empereur, qui le tint quinze ans.

AN. 1021.

Elog. ſæc. 6. Ben. p. 468.

Martyr. R. 16. Mart.

XLIX.
Victoires de l'empereur en Italie.

Chr. Saxo.

Chr. Caſſin. lib. II. c. 39.

Il ſuivit l'empereur Henri en Italie l'année ſuivante 1022. Car ce prince y paſſa ſur les inſtantes prieres des Normans, des Italiens & du pape: pour s'oppoſer aux Grecs qui menaçoient Rome même. Il marcha le long de la mer Adriatique avec le corps de ſon armée qui étoit immenſe; & envoya par le pays des Marſes Poppon archevêque de Treves, avec un detachement d'onze mille hommes: & Pilegrim archevêque de Cologne à Rome avec vingt mille hommes, pour prendre le prince de Capoüe & l'abbé du mont Caſſin, qui étoient d'intelligence avec les Grecs. L'abbé nommé Athenulfe s'enfuit, reſolu de paſſer à C.P. & s'embarqua à Otrante: mais il perit en mer. Pandulfe ſon frere prince de Capoüe, ſe rendit à l'archevêque Pilegrim qui lui ſauva la vie, quoiqu'avec peine, parce qu'il l'avoit priſe ſous ſa foi; car les ſeigneurs l'avoient condamné à mort.

c. 40.

Du tems de l'abbé Atenulfe, quelques moines venant de Jeruſalem, apporterent au mont Caſſin une

Chr. Caſſin. II. c. 33.

AN. 1022. petite partie du linge dont N. Seigneur essuya les pieds de ses apôtres. Comme plusieurs ne vouloient point croire que cette relique fût veritable; ceux qui l'avoient apportée la mirent sur le feu de l'encensoir, où d'abord, elle prit la couleur du feu : mais quand on eût retiré les charbons elle revint à son état naturel. On la mit donc dans un reliquaire precieux, & on l'exposoit tous les ans le jeudi saint, pendant le lavement des pieds. Cette épreuve des reliques par le feu est remarquable; & nous en trouvons un autre exemple du même tems dans la vie de saint Meinverc. Car ayant reçû du patriarche d'Aquilée le corps d'un saint Felix, pour le nouveau monastere qu'il avoit fondé prés de Paderborn : il fit allumer un grand bucher au milieu du cloître, & y mit le corps, jusques à ce que le feu fût éteint & reduit en cendres : ce qu'il réïtera jusques à trois fois, & le corps saint soûtint cette épreuve.

Vita S. Meinv. n. 111. Boll. to. 19. p. 549.

L'empereur Henri prit Benevent & toutes les places, que les Grecs lui avoient enlevées : mais il trouva grande resistance à Troye en Poüille, qui attendoit du secours de l'empereur Basile. Aprés trois mois de siege, les habitans resolurent de se rendre; & ayant appellé un solitaire, comme il y en avoit un grand nombre en Italie, ils lui firent prendre une croix, & envoyerent avec lui tous les enfans de la ville, criant *Kirie eleison*. Ils vinrent jusques à la tente de l'empereur, qui demanda ce que c'étoit; & on lui dit qu'ils demandoient misericorde pour la ville. Il répondit : Celui qui connoît les cœurs, sait que ce sont les peres de ces enfans, qui les font perir, & non pas moi. Il répandit des larmes, & les fit reconduire en sûreté. Ils revinrent le lendemain matin, criant de même; & il dit en les voyant cette

Glab. lib. III. c. 1.

parole de N. S. J'ai pitié de ce peuple ; & reçût la ville à composition. Car il avoit menacé, s'il la prenoit de la brûler, & de faire pendre tous les hommes. AN. 1022.

L.
L'empereur au mont Cassin.
Chr. Cass. c. 42.
Mabill. sæc. 6. p. 101.

L'empereur Henri ayant reglé toutes ses affaires, alla visiter le mont Cassin avec le pape Benoît, & ils assisterent à l'élection que firent les moines selon la regle, d'un abbé à la place d'Athenulfe. Quelques-uns donnoient leurs suffrages à l'abbé Jean, qui avoit renoncé en 997. pour se retirer dans la solitude, & se trouvoit present à cette assemblée : mais les plus sages representerent que son âge decrepit, ne lui permettoit plus de porter une telle charge ; & tous enfin s'accorderent à choisir Thibaud prevôt de saint Liberateur, qui reçût la benediction abbatiale, le jour de saint Pierre vingt-neuviéme de Juin.

Sup. liv LVII. n. 39.

Il sortit du monastere, comme plusieurs autres, sous l'abbé Manson, & fit le voyage de Jerusalem : à son retour l'abbé Jean II. le fit prevôt du mont Cassin, & quelques années aprés il lui donna la prevôté de saint Liberateur, dans le comté de Theate ou Chieti sa patrie. Pendant quinze ans qu'il gouverna ce monastere, il en rétablit magnifiquement l'église & les autres bâtimens, & lui acquit plusieurs terres : mais il ne fit pas moins de bien au mont Cassin, durant les treize ans qu'il en fut abbé.

c. 45.

Pendant que l'empereur Henri étoit en ce monastere, il fut gueri d'une colique, & vuida trois petites pierres : ce qu'il attribua à l'intercession de saint Benoît, qu'il avoit vû en songe lui predire sa guerison, & l'assurer que ses reliques étoient au mont Cassin. Car l'empereur croyoit comme tous les autres jusques alors, qu'elles étoient en France à Fleury sur Loire, où elles

Sup. XXXVIII. n. 60.

AN. 1022. avoient été apportées vers l'an 653. L'empereur Henri fit donc à cette occasion de riches offrandes à l'église du mont Cassin : savoir un livre d'évangiles couvert d'or, un calice d'or orné de pierreries & plusieurs ornemens precieux ; & confirma les privileges & les donations faites au profit du monastere. Le pape & l'archevêque de Cologne firent aussi leurs offrandes, en action de graces de la guerison de l'empereur. Dés lors ce prince demeura si persuadé que les reliques de saint Benoît étoient au mont Cassin, qu'il fit brûler l'histoire de sa translation en France, par tout où il la trouva. Ce qui n'a pas empêché les François, & la plûpart des autres savans, de soûtenir la verité de cette translation, & de continuer à en celebrer la fête l'onziéme de Juillet. Il n'y a guere que les Italiens qui persistent sur le fondement de cette revelation & de quelques autres semblables, à soûtenir que le corps de saint Benoît est toûjours demeuré au mont Cassin, ou qu'il y a été rapporté.

c. 44.

V. Mabill. Dissert. sæc. 2. act. SS. Ben. p. 337.

LI. Concile de Selingstad.

Chr. Saxo.

To. 9. conc. p. 844.

Serrar. Mogont. p. 729.

La mortalité qui se mit dans l'armée de l'empereur, l'obligea à repasser les Alpes en diligence, & il tint un concile à Selingstad prés de Mayence, l'onziéme d'Août de la même année 1022. indiction cinquiéme. Aribon qui presida à ce concile, avoit depuis peu succedé à Erkembold ou Archembaud dans le siege de Mayence, & il le tint environ dix ans. En ce concile il fut assisté des cinq évêques, de Vormes, de Strasbourg, d'Augsbourg, de Bamberg & de Virsbourg, tous suffragans de Mayence.

c. 1.

Ce concile fit vingt canons. On ordonne l'abstinence de la chair quatorze jours avant la saint Jean, autant avant Noël, & jeûne en plusieurs vigiles, qui sont

marquées, entre autres la veille de l'Epiphanie. Défen- AN. 1022.
se à un prêtre de dire plus de trois messes par jour. Dé-
fense de jetter un corporal dans le feu, pour éteindre c. 5.
une incendie. Défense de porter une épée dans l'égli- 6.
se, excepté celle du roi. Défense de faire dire par su- 8.
perstition & pour deviner des messes de la Trinité ou 10.
de S. Michel. Ordonné d'abattre les bâtimens attenant 12.
aux églises, & défense à d'autres qu'aux prêtres de lo-
ger dans le parvis. Qui n'observera pas le jeûne denon-
cé par l'évêque, nourrira un pauvre le même jour. Le 15.
penitent, pendant le cours de sa penitence, demeurera 19.
dans le lieu où il l'a reçûë, afin que son propre prêtre
puisse rendre témoignage de sa conduite ; & le prêtre 17. 20.
ne pourra lui partager sa penitence, ni le faire rentrer
dans l'église, sans ordre de l'évêque. Et parce que plu- 18.
sieurs chargez de grands crimes, refusoient de recevoir
la penitence de leurs pasteurs, & s'en alloient à Rome,
croyant que le pape leur remettroit tous leurs pechez :
le concile declare qu'une telle absolution ne leur ser-
vira de rien, mais qu'ils doivent premierement accom-
plir la penitence, qui leur sera imposée par leurs pas-
teurs : aprés quoi s'ils veulent aller à Rome, ils pren-
dront des lettres de leur évêque au pape. En general 16.
il est défendu d'aller à Rome, sans la permission de
l'évêque ou de son vicaire. Ensuite de ces canons, on
trouve la forme de tenir un concile. On voit ici que
le pape étoit regardé comme un évêque étranger,
quant à l'administration de la penitence : comme dans
le capitulaire d'Heiton évêque de Basle deux cens ans
auparavant.

Sup. liv. XLVI. n. 55. to. 7. conc. p. 1522.

LII. Bouchard de Vormes. Son decret.

C'est Bouchard évêque de Vormes, qui ayant assisté
à ce concile, nous en a conservé les decrets, à la fin de

AN. 1022. ſon recueil de canons; & c'eſt par cet ouvrage qu'il eſt devenu fameux. Il y fut aidé par Vautier évêque de Spire, par Brunechon prevôt de ſon égliſe de Vormes, & principalement par Olbert moine de Lobes, & depuis abbé de Gemblous. Car comme Bouchard encore jeune, avoit une grande ardeur pour l'étude, il pria Baudri évêque de Liege, avec lequel il avoit lié à la cour une amitié particuliere, de lui envoyer un homme de lettres, pour l'aider dans l'étude des écritures. Baudri ne trouva perſonne plus capable de cet emploi que le moine Olbert; qui avoit étudié premierement ſous Heriger abbé de Lobes, puis à ſaint Germain de Paris, à Troyes, & à Chartres ſous l'évêque Fulbert. Etant abbé il amaſſa à Gemblous plus de cent volumes d'auteurs eccleſiaſtiques, & cinquante d'autres profanes, ce qui paſſoit pour une grande bibliotheque. Bouchard profita ſi bien de ſes inſtructions, qu'il devint le plus ſavant prelat de ſon tems, & compoſa avec lui le grand recueil de canons que j'ai marqué.

Vita Burch. cum. Decr. edit. Colon.

Vita Olbeti n. 3. ſæc. 6. Ben. p. 600.

Bouchard en explique lui même le deſſein dans la preface adreſſée au prevôt de ſon égliſe. C'étoit pour l'inſtruction des prêtres chargez de la conduite des ames, & principalement pour le rétabliſſement des penitences canoniques, ignorées ou negligées pour la plûpart. L'ouvrage eſt diviſé en vingt livres, & commence par l'autorité du pape, l'ordination des évêques, leurs devoirs, & la maniere de les juger. Puis il parle du reſte du clergé, des égliſes & de leurs biens temporels : & enfin des ſacremens. Au ſixiéme livre il commence à parler des crimes & de leurs penitences : & c'eſt ce qui compoſe la plus grande partie de l'ouvrage. Il explique dans un grand détail la maniere d'impoſer &

lib. 1.

2. 3.

6. 7. 8. &c.

& de pratiquer la penitence: mais il explique auſſi les moyens de la racheter, afin de ne pas mettre au deſeſpoir ceux qui ne la pouvoient accomplir. A N. 1022. *lib. 19.*

Par exemple, celui qui ne peut jeûner, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chantera cinquante pſeaumes à genoux dans l'égliſe, & nourrira un pauvre ce jour là: moyennant quoi il prendra telle nourriture qu'il lui plaira, excepté le vin, la chair & la graiſſe. Cent génuflexions tiendront lieu de cinquante pſeaumes; & les riches pourront ſe racheter pour de l'argent. Mais il faut bien remarquer que ce rachat de penitence, n'étoit que pour ceux à qui il étoit impoſſible de l'accomplir à la lettre; & que cette impoſſibilité n'étoit pas une cauſe pour en diſpenſer abſolument, mais ſeulement pour la commuer, afin que le pecheur ſe punît de la maniere qu'il le pouvoit. *c. 12.* *c. 14.* *c. 15. 22.*

Ce recueil de Bouchard, comme les autres du tems, eſt rempli des fauſſes decretales, dont l'autorité s'établiſſoit de plus en plus: & les pieces dont il eſt composé ne ſont pas tirées des livres originaux, mais des recueils precedens, particulierement de celui de Reginon: dont Bouchard a ſouvent copié les fautes, & y en a ajoûté de nouvelles. Bouchard rempliſſoit d'ailleurs tous les devoirs d'un digne évêque: ſuivant l'état où l'égliſe étoit de ſon tems. Ayant trouvé la ville de Vormes preſque deſerte, & devenuë une retraite de voleurs & de bêtes ſauvages: il en rebâtit les murailles, rapella les habitans diſperſez à la campagne, & la retablit en cinq ans malgré l'oppoſition du duc Otton, qui ayant une fortereſſe dans la ville, y donnoit retraite aux pillards. Mais enſuite par l'autorité du roi Henri, Otton ceda à l'évêque cette fortereſſe en échan- *Baluz præf. in Regin. n. 12.*

ge d'une terre ; & Bouchard l'ayant fait abattre, en employa les materiaux à bâtir un monaſtere de chanoines. Il ſe fit auſſi une maiſon dans une forêt à deux mille de Vormes, pour ſe retirer du tumulte des affaires ; & ce fut là qu'il compoſa ſon decret ou recueil de canons. Il donna des loix à la famille de ſaint Pierre, c'eſt-à-dire aux habitans des terres de ſa cathedrale : pour regler leurs affaires, tant civiles que criminelles. Il fonda pluſieurs monaſteres, & par ſes exhortations pluſieurs perſonnes illuſtres quitterent le monde pour embraſſer la vie monaſtique. Toutefois voyant que cette ferveur alloit trop loin, il appella un jour les freres de toutes les communautez ; & leur repreſenta l'importance de ſuivre chacun ſa vocation de chanoine, de moine ou de laïque, & de demeurer ferme dans l'état qu'on a embraſſé.

in edit. Colon.

L'évêque Bouchard ne vivoit ordinairement que de pain, de legumes & de fruits, & ne beuvoit que de l'eau. Souvent il paſſoit une partie de la nuit à viſiter les pauvres par tous les quartiers de la ville, & leur diſtribuer des aumônes abondantes. Il s'enfermoit tous les matins avant le jour pour prier juſques à prime, & celebroit tous les jours la meſſe pour les vivans & pour les morts. Il ne ſurvêcut que quatre ans au concile de Selingſtat ; & ſe voyant prés de ſa fin, il donna l'abſolution à tous ceux qu'il avoit excommuniez : puis il ſe baigna, ſe fit raſer la barbe & la couronne, & ſe revêtit d'habits propres. Il fit entrer ſes vaſſaux & les autres qui s'y trouverent, & leur fit une exhortation touchante ſur la vanité des grandeurs & des richeſſes par ſon propre exemple. Il mourut ainſi l'an 1026. & on ne lui trouva d'argent que trois deniers dans ſon

gant : mais on trouva dans un cofret un cilice trés-rude, & une chaîne de fer uſée d'un côté à force de l'avoir portée. AN. 1022.

LIII. Manichéens en France.

Vers le tems du concile de Selingſtat, on découvrit en France une dangereuſe hereſie; & on la condamna dans un concile tenu à Orleans cette même année 1022. Il y avoit un ſeigneur Normand nommé Arefaſte, homme de probité, de bon conſeil & éloquent, qui par cette raiſon avoit été ſouvent employé dans des negotiations auprés du roi de France & des autres ſeigneurs. Il avoit chez lui un clerc nommé Herbert, qui alla étudier à Orleans, & ſe rendit diſciple de deux clercs, qui y étoient en trés-grande reputation de doctrine & de ſainteté, & faiſoient de grandes aumônes : leurs noms étoient Eſtienne & Liſoye. On les eſtimoit à la cour : le roi Robert les aimoit, & Eſtienne fut quelque tems confeſſeur de la reine Conſtance, & étoit chef de l'école de ſaint Pierre Puellier : Liſoye étoit chanoine de ſainte Croix, qui eſt la cathedrale. Mais ils s'étoient laiſſé ſeduire, comme pluſieurs autres, par une femme venuë d'Italie, qui leur avoit communiqué une hereſie, dont le fonds étoit la doctrine des Manichéens.

to. 2. Spicileg p. 670.
to. 9. conc. p. 838.
Labbe Meſl. cur. p. 562.
Ademar. Chr. p. 180.
Glab. lib. III. c. 8.

Ils traitoient de reveries tout ce qu'on lit dans l'ancien & le nouveau teſtament, touchant la Trinité & la creation du monde : diſant, que le ciel & la terre avoient toûjours été comme nous les voyons, ſans avoir ni auteur ni commencement. Ils nioient que J. C. fût né de la Vierge Marie, qu'il eût ſouffert pour les hommes, qu'il eût veritablement été mis dans le ſepulcre, ni qu'il fût reſſuſcité. Ils diſoient encore, que le baptême ne lavoit point les pechez, que le corps & le ſang de J. C. ne ſe faiſoient point par la conſecration du prêtre,

AN. 1022. qu'il étoit inutile de prier les ſaints, ſoit martyrs, ſoit confeſſeurs. Enfin que les œuvres de pieté étoient un travail inutile, dont il n'y avoit aucune recompenſe à eſperer: ni aucune peine à craindre pour les voluptez les plus criminelles. Ils condamnoient le mariage, & défendoient de manger de la chair. Herbert ayant appris cette doctrine croyoit être arrivé au comble de la ſageſſe; & quand il fut retourné en Normandie chez Arefaſte ſon maître, il s'efforça par l'affection qu'il avoit pour lui, de l'attirer à ſes ſentimens: diſant qu'il n'y avoit point de ville comparable à Orleans, pour la ſience & la pieté. Arefaſte ayant apperçu ſon erreur, en avertit Richard duc de Normandie, & le pria d'écrire au roi Robert: pour lui découvrir le mal caché dans ſon royaume, avant qu'il y fît plus de progrés; & l'exhorter à donner à Arefaſte lui-même, le ſecours neceſſaire pour y remedier. Le roi ſurpris d'une ſi étrange nouvelle, manda qu'Arefaſte ſe rendît à Orleans en diligence avec Herbert ſon clerc, lui promettant toute ſorte d'aſſiſtance.

Frag. ap. Baron. an. 1017.

Arefaſte ſe mit en chemin ſuivant l'ordre du roi; & paſſant à Chartres, il vouloit conſulter ſur cette affaire l'évêque Fulbert celebre alors pour ſa doctrine: mais il apprit qu'il étoit allé à Rome par devotion. Il s'adreſſa au treſorier de l'égliſe de Chartres nommé Ebrard, homme ſage; & lui ayant decouvert le ſujet de ſon voyage, il lui demanda ſon conſeil, ſur les moyens de combattre ces heretiques, & de ſe garentir de leurs artifices. Ebrard lui conſeilla d'aller tous les matins à l'égliſe faire ſa priere, pour implorer le ſecours de Dieu, & ſe fortifier par la ſainte communion: puis qu'ayant fait le ſigne de la croix, il allât trouver ces heretiques,

qu'il les écoutât ſans les contredire en rien, & fît ſemblant d'être leur diſciple. A N. 1022.

Quand Arefaſte fut arrivé à Orleans, il pratiqua de point en point tout ce qu'Ebrard lui avoit conſeillé; & dans la maiſon de ces nouveaux maîtres, il ſe tenoit aſſis le dernier comme le moindre de leurs diſciples. D'abord ils lui donnoient des exemples & des comparaiſons tirées de l'écriture, & l'exhortoient à rejetter la mauvaiſe doctrine qu'il avoit cruë juſqu'alors, pour recevoir la leur, comme venant du S. Eſprit. Et voyant qu'il rendoit graces à Dieu de tout ce qu'ils lui diſoient, ils crurent l'avoir gagné, & commencerent à lui decouvrir leur doctrine : ſans l'envelopper comme auparavant d'expreſſion de l'écriture. Il leur demanda en quoi il devoit mettre ſon eſperance, puiſqu'ils lui défendoient de croire la paſſion de J. C. & l'efficace des ſacremens de baptême & d'euchariſtie; & ils lui répondirent : Vous avez été juſques ici dans l'abîme de l'erreur avec les ignorans; & vous venez d'ouvrir les yeux de l'eſprit à la lumiere de la verité. Nous vous ouvrirons la porte du ſalut; & quand vous y ſerez entré, vous ſerez purifié de tous vos pechez par l'impoſition de nos mains, & vous ſerez rempli du don du S. Eſprit, qui vous fera penetrer la profondeur des écritures. Enſuite étant nourri d'une viande celeſte, vous verrez ſouvent avec nous les anges; & par le ſecours de ces viſions, vous pourrez en un moment vous tranſporter où il vous plaira, & vous ne manquerez jamais de rien, parce que Dieu ſera toûjours avec vous.

Ce qu'ils appelloient la viande celeſte ſe faiſoit en cette maniere. Ils s'aſſembloient certaines nuits dans une maiſon marquée, chacun une lampe à la main, & *Anon. to. 2. Spicil.*

AN. 1022. recitoient les noms des demons, en forme de litanie, jusques à ce qu'ils vissent un demon descendre tout d'un coup entre eux, sous la forme d'une petite bête. Aussi-tôt ils éteignoient toutes les lumieres, & chacun prenoit la femme qu'il trouvoit sous sa main, pour en abuser. Un enfant né d'une telle conjonction, étoit apporté au milieux d'eux, huit jours aprés sa naissance, mis dans un grand feu & reduit en cendre. Ils recueilloient cette cendre, & la gardoient avec autant de veneration que les Chrétiens gardent le corps de J. C. pour le viatique des malades. Cette cendre avoit une telle vertu, qu'il étoit presque impossible de convertir quiconque en avoit avalé, pour peu que ce fût.

Sup. liv. III. *n.* 21.

Ce recit a tant de rapport avec les calomnies, dont on chargeoit les premiers Chrétiens, qu'il semble en être imité : mais la chose est rapportée ainsi par un auteur du tems. Un autre dit seulement, que ces heretiques portoient avec eux de la poudre d'enfans morts, & que s'ils pouvoient en faire prendre à quelqu'un, ils le rendoient aussi-tôt Manichéen comme eux.

Ademar. Chr. p. 180.

LIV. Concile d'Orleans.

Chr. S. Pet. to. 2. *Spicil. p.* 740.

Sur les avis d'Arefaste, le roi Robert & la reine Constance se rendirent à Orleans, avec plusieurs évêques, entre autres Leoteric archevêque de Sens; & le lendemain on tira tous ces heretique de la maison où ils étoient assemblez, & on les amena dans l'église de sainte Croix devant le roi, les évêques & tout le clergé. Arefaste fut amené avec eux, comme prisonnier, & prenant le premier la parole, il dit au roi : Seigneur, je suis vassale du duc de Normandie, qui est le vôtre, & c'est sans sujet qu'on me tient enchaîné devant vous. Le roi lui répondit : Dites-nous pourquoi vous êtes venu ici, afin que nous voyions s'il faut vous garder ou

vous renvoyer comme innocent. Arefaſte répondit : Ayant oüi parler de la ſience & de la pieté de ceux, que vous voyez ici avec moi dans les fers, je ſuis venu en cette ville, pour profiter de leurs inſtructions. C'eſt aux évêques, qui ſont aſſis avec vous, à voir ſi en cela je ſuis coupable. AN. 1022.

Les évêques dirent : Si vous nous expliquez ce que vous avez appris de ces gens-ci, touchant la religion, nous en jugerons facilement. Arefaſte répondit : Commandez-leur, le roi & vous, de dire eux-mêmes en vôtre preſence, ce qu'ils m'ont enſeigné. Le roi & les évêques le leur ordonnerent : mais les heretiques ne vouloient point s'expliquer ; ils diſoient autre choſe que ce qu'on leur demandoit, ils n'entroient point dans le fonds de leur doctrine, & plus on les preſſoit, plus ils employoient d'artifice pour s'échapper. Alors Arefaſte voyant qu'ils ne cherchoient qu'à gagner tems, & à couvrir leurs erreurs de belles paroles, leur dit : J'ai crû avoir des maîtres, qui m'enſeignoient la verité, & non pas l'erreur : vû l'aſſurance avec laquelle vous me propoſiez cette doctrine, que vous nommiez ſalutaire, ſoûtenant que vous n'y renonceriez jamais, par la crainte des tourmens ni de la mort même ; & je vois maintenant que vous n'oſez l'avoüer, & ne vous mettez pas en peine du peril où vous me laiſſez. Il faut obéïr au roi & aux évêques, afin que je ſache ce que je dois ſuivre & ce que je dois rejetter. Vous m'avez enſeigné, que par le baptême on ne pouvoit obtenir la remiſſion des pechez : que J. C. n'étoit point né de la Vierge, n'avoit ni ſouffert pour les hommes, ni été enſeveli, ni reſſuſcité ; & que le pain & le vin, qui étant mis ſur l'autel par les mains des prêtres, devient le ſacre-

AN. 1022. ment, par l'operation du S. Eſprit, ne pouvoit être changé au corps & au ſang de J. C.

Aprés qu'Arefaſte eut ainſi parlé Guerin évêque de Beauvais s'adreſſa à Eſtienne & à Liſoye, comme aux docteurs des autres & leur demanda ſi c'étoit là leur creance. Ils declarerent hardiment qu'ils croyoient ainſi depuis long-tems. Et nous nous attendons, ajoûterent-ils, que vous & tous les autres embraſſerez cette doctrine, qui eſt la pure verité. L'évêque leur dit : J. C. a voulu naître de la Vierge, parce qu'il l'a pû; & il a voulu ſouffrir en ſon humanité pour nôtre ſalut, afin de reſſuſciter par la vertu de ſa divinité, & nous montrer que nous reſſuſciterons auſſi.

Ils répondirent: Nous n'y étions pas preſens, & nous ne pouvons croire que cela ſoit vrai. L'évêque de Beauvais leur dit: Croyez-vous avoir eu un pere & une mere? Ils en convinrent; & il reprit: Si vous croyez être nez de vos parens, lorſque vous n'étiez pas, pourquoi ne voulez-vous pas croire, que le Dieu engendré de Dieu ſans mere, avant tous les ſiecles ſoit né d'une Vierge, à la fin des tems, par l'operation du S. Eſprit? Ils répondirent: Ce qui repugne à la nature, ne s'accorde point avec la creation. L'évêque reprit : Avant que rien ſe fît par la nature, ne croyez-vous pas que Dieu le pere a tout fait de rien par ſon fils? Ils répondirent: Vous pouvez dire ces contes à ceux qui ont des penſées terreſtres, & qui croyent les inventions des hommes charnels, écrites ſur la peau des animaux: pour nous qui avons une loi écrite par le S. Eſprit, dans l'homme interieur, & qui n'avons d'autres ſentimens, que ce que nous avons appris de Dieu-même, c'eſt en vain que vous nous parlez ainſi: finiſſez & faites de nous

ce que

ce que vous voudrez. Nous voyons déja nôtre roi, regnant dans le Ciel, qui nous appelle de la main à des triomphes immortels. AN. 1022.

LV. Manichéens brûlez. Glab.

On disputa contre eux depuis la premiere heure du jour, jusques à none, c'est-à-dire jusques à trois heures aprés midi, & on fit tous les efforts possibles pour les tirer de leur erreur. Comme on les vit endurcis, on leur declara, que s'ils ne changeoient, ils seroient aussitôt brûlez par ordre du roi, du consentement de tout le peuple. Ils dirent qu'ils ne craignoient rien, & qu'ils sortiroient du feu sans aucun mal, ils se moquoient même de ceux qui les vouloient convertir. Alors on les fit revêtir chacun des ornemens de son ordre, & aussitôt les évêques les deposerent : la reine par ordre du roi, se tint à la porte de l'église, de peur que le peuple ne se jettât dedans pour les tuer : mais comme on les en faisoit sortir, la reine, d'une baguette qu'elle avoit à la main, creva un œil à Estienne, qui avoit été son confesseur. On les mena hors de la ville, sous une cabane, où on avoit allumé un grand feu. Ils y alloient gayement, disant tout haut qu'ils ne desiroient autre chose. De treize qu'ils étoient, il n'y eut qu'un clerc & une religieuse qui se convertirent : les autres furent brûlez avec la poudre abominable, dont il a été parlé. Toutefois, quand ils commencerent à sentir le feu, ils se mirent à crier qu'ils avoient été trompez, & qu'ils avoient eu de mauvais sentimens de Dieu, seigneur de l'univers. Quelques-uns des assistans touchez de leurs cris, voulurent les retirer du feu, mais il n'étoit plus tems; & ils furent tellement reduits en cendres, qu'on ne trouva pas même leurs os. On decouvrit que le chantre de l'église d'Orleans, nommé Theodat, & mort trois ans Ademar.

AN. 1022. auparavant, étoit dans la même heresie, suivant le témoignage des catholiques & des heretiques mêmes : c'est pourquoi l'évêque Odalric le fit ôter du cimetiere, & jetter à la voirie.

On brûla de même ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs : particulierement à Toulouse, comme témoigne Ademar moine d'Angoulême, auteur du tems. Il ajoûte, que ces emissaires de l'Antechrist étoient répandus en differentes parties de l'Occident : & se cachoient avec soin, seduisant tous ceux qu'ils pouvoient, hommes & femmes. Il les nomme expressement Manichéens, & dit qu'ils commettoient en secret des abominations qu'il n'est pas même permis de dire : & toutefois à l'exterieur, ils feignoient d'être vrais Chrétiens.

Cod. c. 8. On voit encore que c'étoient des Manichéens par les raisons qu'employe le moine Glaber pour refuter leur doctrine. Il montre premierement la necessité de croire un Dieu souverain auteur de toutes les substances corporelles & incorporelles. Il marque la source du mal, en ce que la creature s'est écartée de l'ordre prescrit par le createur. Il dit que l'homme étant placé au milieu, entre la creature purement spirituelle, & celle qui n'est que corporelle, s'est abaissé au dessous de lui : que Dieu pour le relever a fait de tems en tems des miracles, & lui a donné les saintes écritures dont il est l'auteur : que quiconque blasfême contre l'ouvrage de Dieu, ne connoît point Dieu, que par les saintes écritures, nous connoissons la sainte Trinité, particulierement le Fils de Dieu, de qui, par qui & en qui est tout ce qui est veritablement. Il vient ensuite à l'incarnation, dont le dessein est de rétablir en l'homme l'image de Dieu effacée par le peché ; & enfin il montre, que le merite des

saints, n'est que de s'être attaché à J. C. par la foi & la charité. AN. 1022.

LVI. Gauslin archev. de Bourges.

Vers le même tems il arriva un prodige en Aquitaine, prés la côte de la mer. Trois jours avant la saint Jean, il tomba du ciel une pluye de sang, qu'on ne pouvoit laver, quand elle tomboit sur la chair d'un homme, sur de l'étofe ou sur de la pierre ; mais si elle tomboit sur du bois on la lavoit bien. Guillaume duc d'Aquitaine en manda la nouvelle au roi Robert ; le priant par la même lettre de consulter les savans de son royaume, sur la signification de ce prodige. Le roi en écrivit à Gauslin son frere naturel archevêque de Bourges, le priant de lui écrire promptement, si l'on trouvoit dans les histoires, qu'il fut jamais arrivé quelque prodige semblable ; & ce qui s'en étoit ensuivi. *Frag. Duch. 12 to. 4. p. 86. A.* *Ap. Fulb. ep. 95.*

L'archevêque Gauslin répondit au roi, en rapportant plusieurs exemples de prodiges semblables, tirez des anciennes histoires, & donnant à celui-ci des significations mysterieuses. Fulbert évêque de Chartes, que le roi avoit aussi consulté : ne lui rapporte qu'un grand passage de Gregoire de Tours, avec une explication semblable : qui montre qu'on ne mettoit pas alors en question, que ces prodiges ne signifiassent quelque chose. *Ep. 96.* *Ep. 95. p. 90.*

Gauslin archevêque de Bourges étoit fils naturel du roi Hugues Capet. Il fut élevé dés l'enfance à saint Benoît sur Loire, & disciple du savant Abbon : aprés la mort duquel, le roi Robert son frere lui donna cette abbaye : nonobstant la resistance des moines, qui ne vouloient point le recevoir, à cause de sa naissance. Aprés la mort de Dâbert archevêque de Bourges, le roi l'éleva encore à cette dignité l'an 1013. Mais le peuple *Adem. Chr. p. 172.*

AN. 1022. de Bourges refusa cinq ans durant de le recevoir : criant tout d'une voix, que le fils d'une prostituée ne devoit pas gouverner l'église. Enfin par l'entremise de saint Odilon abbé de Clugny, la volonté du roi prevalut, Gauslin fut reçû dans le siege de Bourges, & le remplit jusques à sa mort qui arriva l'an 1030.

LVII. Fulbert évêque de Chartres.

Carm. p. 179.

Ep. p. 2. fol. 12. & 15.

Ep. 10. 46. 113.

Fulbert évêque de Chartres, n'étoit recommandable, comme il l'avoüe lui même, ni par sa naissance ni par ses biens. Il semble marquer qu'il étoit Romain : il eut de bons maîtres dés l'enfance, & il en profita si bien qu'il devint un des plus fameux docteurs de son siecle. Il enseigna long tems à Chartres, & fut chancelier de cette église. On voit par quelques unes de ses lettres, qu'il savoit la medecine, & donnoit des medicamens : mais il n'en composoit plus depuis qu'il fut évêque. Comme il étoit estimé des rois, des évêques & des peuples, son merite le fit élire évêque de Chartres,

V. Mabill. sæc. 6 p. 254. n. 3. Epist. 41.

aprés la mort de Rodolfe, quoiqu'il fut encore jeune, c'étoit l'an 1007. Foulques étoit encore évêque d'Orleans, & Fulbert lui écrivit, pour le consoler de la foiblesse du roi Robert, qui se laissoit surprendre par des mechans, & ne soûtenoit pas la justice avec la vigueur necessaire. Il l'exhorte à se faire rendre par l'abbé de

Ep. 73.

Fleury la soûmission qui lui étoit dûë, selon les canons, & y exhorte aussi l'abbé, qui étoit Gauslin, depuis archevêque de Bourges.

Ep. 61.

Aprés la mort de Foulques, Thierry ayant été élû évêque d'Orleans, Fulbert refusa d'assister à son ordination au jour marqué : parce que Thierry étoit accusé d'homicide, & que le pape en étant averti avoit défendu de l'ordonner. De plus on se plaignoit, que son élection avoit été extorquée par l'autorité du prince, contre

la liberté du clergé & du peuple. Toutefois Fulbert ayant reconnu ſon innocence, concourut à ſon ordination, & cultiva depuis ſon amitié. Auſſi Thierry d'Orleans eſt-il compté entre les ſaints, & honoré le vingt-ſeptiéme de Janvier. Il étoit fils du ſeigneur de Château-Thierry ſur Marne, & petit-fils de celui qui bâtit cette forteresſe, dont elle a gardé le nom. *V. Mabill. ſæc. 6. p. 192.* *Ep. 62. 63.* *Boll. to. 2. p 788.*

Fulbert témoigne lui-même la crainte qu'il avoit de n'avoir pas été bien appellé à l'épiſcopat, par des vers, dont les ſentimens ſont plus eſtimables que le ſtile. Mon createur, dit-il, ma vie, mon unique confiance, donnez-moi vôtre conſeil, & la force de le ſuivre, dans l'incertitude où je ſuis. Je crains qu'étant entré temerairement dans l'epiſcopat, je ne ſois plus nuiſible qu'utile au troupeau : c'eſt pourquoi je crois devoir ceder à ceux qui en ſont plus dignes. Mais quand je penſe, que ſans appuis de richeſſes ou de naiſſance, je ſuis monté ſur cette chaire, comme le pauvre élevé de ſon fumier; je crois que c'eſt l'effet ordinaire de vôtre providence, & je n'oſe changer de place, ſans vôtre ordre, quoique j'en ſois ſollicité par le reproche de ma conſience. Vous ſavez, Seigneur, ce qui vous eſt le plus agreable & le plus utile pour moi : inſpirez-le moi, je vous ſupplie, & m'aidez à l'executer. *Carm. p. 179.* *Pſ. CXII. 7.*

Il fut raſſuré dans ſes craintes par ſaint Odilon de Clugny, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, & qu'il eſtimoit juſques au point de le nommer l'archange des moines. Odilon lui conſeilla de demeurer évêque : aprés quoi Fulbert pretendoit qu'il étoit obligé à lui donner ſon conſeil & ſon ſecours en toutes ſes peines. *Ep. 66.* *Ep. 68.*

Le roi Robert lui ayant fait demander ſon conſen-

Ep. 33. tement pour l'élection de Francon à l'évêché de Paris; il répondit qu'il y consentoit : en cas que ce fut un homme de beaucoup de lettres, & qui prêchât facilement : à quoi, dit-il, tous les évêques ne sont pas moins obligez qu'à l'action. Il suppose encore que l'élection ait été jugée canonique par l'archevêque de Sens & par Ep 11. 20. les évêques de la province. Depuis que Francon fut ordonné évêque. Fulbert l'aida de ses conseils en diverses affaires : le consolant dans les persecutions, que l'église souffroit de la part des seigneurs; & l'exhortant à ne pas ceder à son ressentiment, jusques à prendre les armes. De peur, ajoûte-t-il, que si vous employez un glaive étranger, vous ne fassiez qu'on ne craigne plus le vôtre. Il l'exhorte encore à retirer en faveur des pauvres l'usufruit des autels, que ses predecesseurs avoient accordez à des laïques.

Ep. 45. Aprés la mort d'un soûdoyen de l'église de Chartres, Robert évêque de Senlis demanda cette place, pour lui ou pour Guy son frere. Fulbert répondit : Qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Guy, parce qu'il étoit trop jeune, & la donna à un de ses prêtres nommé Evrard, savant & vertueux. L'évêque de Senlis & sa mere en furent si irritez, qu'ils firent de terribles menaces contre Evrard, en presence de plusieurs témoins. En effet, quelques-uns de leurs domestiques vinrent à Chartres, où s'étant tenus cachez pendant le jour, ils attaquerent de nuit le prêtre Evrard, comme il alloit à matines, & le tuerent à coups de lances & d'épées, dans le parvis de la grande église. Ses clercs qui vinrent un peu plus tard, le trouverent, qui en expirant prioit pour ses meurtriers, à l'exemple de saint Estienne. Quelque soin qu'ils eussent pris de se ca-

cher, le crime fut decouvert par des indices, qui joints aux menaces precedentes, faiſoient une entiere conviction. Fulbert en écrivit à Adalberon évêque de Laon, comme au plus ancien de la province de Reims, dont apparamment le ſiege étoit vaquant : l'exhortant à faire juſtice d'un tel crime, & à excommunier les coupables. Pour lui il les excommunia, & refuſa ce qu'ils offroient *Ep. 29. 60.* pour ſe faire abſoudre, nonobſtant les conſeils & les inſtances de l'archevêque de Sens. Quant à l'évêque de *Ep. 48. 49.* Senlis, il ne vouloit faire aucune ſatisfaction pour ce meurtre ni avoüer qu'il en fût coupable.

Le ſiege de Reims ayant vaqué quelque tems aprés *Chr. Albert. 1023. Marlot lib. 2. c. 20.* la mort de l'archevêque Arnoul, Ebles encore laïque fut élû pour lui ſucceder, par le clergé & le peuple de la ville, du conſentement du roi & de la plûpart des évêques de la province : mais Gerard de Cambray s'y oppoſa, inſiſtant ſur ce qu'Ebles étoit neophite, & pretendant qu'il n'étoit point inſtruit de la diſcipline, & ne ſavoit qu'un peu de dialectique, pour impoſer aux ignorans. Guy nouvel évêque de Senlis faiſoit difficulté de prendre part à ſon ordination : mais Fulbert le raſſura, lui apportant les exemples de ſaint Ambroiſe & *Ep. 38.* de ſaint Germain d'Auxerre, & lui repreſentant le beſoin de relever l'égliſe de Reims, notablement dechuë. Ebles fut en effet ſacré archevêque l'an 1024. & remplit dignement ce ſiege pendant neuf ans. Fulbert le conſola dans les traverſes qu'il ſouffroit de la part *Ep. 53.* d'Eudes comte de Champagne, & le reprit de ce qu'il vouloit abandonner ſon troupeau : diſant, que ce ne ſeroit pas agir en paſteur.

Guillaume V. duc d'Aquitaine, connoiſſant le me- *Chr. Adem. p. 173.* rite de Fulbert de Chartres, le fit venir auprés de lui,

le retint quelque tems, & lui donna la tresorerie de S. Hilaire de Poitiers: mais Fulbert le pria enfin de l'en decharger, ne pouvant y aller souvent à cause de l'éloignement des lieux; & protestant qu'il n'en seroit pas moins attaché à son service. Dans une de ses lettres il lui explique ce que renferme le serment de fidelité, & les devoirs reciproques du vassal & du seigneur.

V. ep. 16. 18.
Ep. 103. 130.
Ep. 101.

LVIII. Guillaume duc d'Aquitaine.

Chr. Adem. p. 172.

Ce duc Guillaume, que quelques-uns nomment le grand, étoit un des plus puissans princes de ce tems-là, & des plus religieux. C'étoit le défenseur des pauvres, le pere des moines, le protecteur des églises. Dés sa jeunesse, il prit la coûtume d'aller à Rome tous les ans, & s'il y manquoit une année, il alloit à saint Jacques en Galice. Soit qu'il marchât, soit qu'il tint sa cour, il paroissoit un roi plûtôt qu'un duc: aussi étoit-il absolu dans toute l'Aquitaine, & lié d'amitié avec le roi Robert & avec les princes étrangers, Alfonse roi de Leon, Sanche de Navarre, Canut de Dannemarc & d'Angleterre, & l'empereur Henri: ils se faisoient reciproquement des presens. S'il trouvoit un clerc recommandable par sa sience, il en prenoit un soin particulier: ainsi il donna l'abbaye de S. Maixent au moine Rainald surnommé Platon. Le duc avoit été bien instruit dans sa jeunesse, il avoit quantité de livres dans son palais, lisoit lui-même; & à l'imitation de Charlemagne y employoit ses heures de loisir, & principalement dans les longues nuits de l'hiver. Il n'étoit guere sans quelques évêques auprés de lui. Il donna des terres à plusieurs monasteres, entre autres à saint Martial de Limoges, à saint Michel en l'Erme & à Clugny. Car il honoroit singulierement les moines reguliers & les abbez, & se servoit de leurs conseils dans le gouvernement de son

p. 177.
p. 173.

état,

état. Il cherissoit sur tout saint Odilon abbé de Clugny, qu'il s'attacha par de grandes liberalitez, le considerant comme un temple du S. Esprit, & lui donna à reformer quelques monasteres de son obéïssance.

Il fonda de nouveau l'an 1010. celui de Maillezais en Poitou, qui fut érigé en évêché trois cens ans aprés. Il fonda l'abbaye de Bourgueil en Anjou dans une terre de son propre. De son tems & la même année 1010. on trouva au monastere d'Angeli en Saintonge le chef S. Jean, que l'on pretendoit y avoir été apporté dés le tems de Pepin roi d'Aquitaine, fils de Loüis le Debonnaire, fondateur de ce monastere. Nous avons encore l'histoire de cette translation, mais si grossierement fabriquée, que l'on en voyoit la fausseté dés l'onziéme siecle. Toutefois la decouverte de ce chef, que l'on croyoit être celui de saint Jean-Baptiste, reveilla merveilleusement la devotion des fideles. On y accourut de toutes les provinces de Gaule, d'Italie & d'Espagne. Le roi Robert y vint avec la reine, & y offrit une conque d'or du poids de trente livres, avec des ornemens precieux. Sanche roi de Navarre y vint aussi, le duc de Gascogne, le comte de Champagne, & tous les autres seigneurs, les évêques & les abbez, tous avec de riches offrandes. On y apportoit en procession les reliques les plus fameuses, même celles de saint Martial tenu pour l'Apôtre d'Aquitaine. L'effet le plus solide de cette decouverte, fut le retablissement de l'observance reguliere au monastere de saint Jean d'Angeli. Le duc Guillaume fit venir saint Odilon, qui y mit un abbé nommé Reinald, & aprés la mort de celui-ci un autre nommé Aimeric. Le duc Guillaume mourut à Maillezais, revêtu de l'habit monastique & âgé

Chr. Malleac. p. 206.
V. Mabill. sæc. 6. act. p. 133.
Bibl. P. Labbe. to. 2. p. 222.
Chr. ap. Besly.
Annal. Bened. lib. XXX. n. 14.
post. Op. Cypr.
Ademar. p. 178.

Chr. Malleac. p. 207. de ſoixante & onze ans, le dernier jour de Janvier 1030.

LIX. Pieté du R. Robert.

Le roi Robert eut toûjours une affection particuliere pour la ville d'Orleans, parce qu'il y étoit né, y avoit été baptiſé & couronné roi. Il rendit à l'égliſe cathedrale de ſainte Croix, des terres que l'évêque Foulques avoit données à Hugues de Beauvais, pour en avoir du ſecours; & donna à la même égliſe des vaſes ſacrez & des ornemens precieux. Il en donna auſſi à l'abbaye de Fleury, dont il confirma les privileges. Car il regardoit ſaint Benoît comme un de ſes principaux protecteurs: avec la ſainte Vierge, ſaint Martin, ſaint Aignan, ſaint Corneille, ſaint Cyprien, ſaint Denys & ſainte Geneviéve. Il fit bâtir à Orleans un nouveau monaſtere en l'honneur de ſaint Aignan : deux égliſes de Nôtre-Dame, & un monaſtere de ſaint Vincent. Un de ſaint Paul à Chanteuge en Auvergne, de ſaint Medard à Vitri, de ſaint Leger dans la forêt Iveline, de Nôtre-Dame à Melun, de ſaint Pierre & ſaint Rieul à Senlis. A Eſtampes le monaſtere de Nôtre-Dame & une autre égliſe dans le palais. A Paris dans la cité, ſaint Nicolas qui étoit la chapelle du palais, le monaſtere de ſaint Germain l'Auxerrois, l'égliſe de ſaint Michel dans la forêt de Bievre, qui eſt celle de Fontainebleau, le monaſtere de ſaint Germain de Paris avec l'égliſe de ſaint Vincent dans la forêt de Laye. A Gomé une égliſe de ſaint Aignan, une autre égliſe de ſaint Aignan à Fay : le monaſtere de Nôtre-Dame à Poiſſi, celui de Caſſien à Autun. Ce ſont quatorze monaſteres & ſept autres égliſes.

Helg. p. 68. *p. 72. c.* *p. 77.*

p. 64. c. Sa devotion pour le ſaint ſacrement de l'euchariſtie, étoit telle qu'il lui ſembloit y voir Dieu dans ſa

gloire, plûtôt que ſous une forme étrangere; & c'eſt ce qui le rendoit ſi ſoigneux de fournir des vaſes & des ornemens pour celebrer dignement le ſaint ſacrifice. Il ſe plaiſoit auſſi à orner richement les reliques des ſaints; & on en decouvrit un grand nombre ſous ſon regne, qui avoient été long-tems cachées, particulierement vers l'an 1008. & dans la ville de Sens, ſous l'archevêque Leoteric. Il y eut un grand concours, non ſeulement des Gaules, mais d'Italie & d'Outre-mer; & pluſieurs malades y furent gueris: enſorte que la ville de Sens en fut enrichie. Mais la decouverte des reliques la plus celebre, fut celle des martyrs ſaint Savinien & ſaint Potentien apôtres de Sens. Ils étoient demeurez cachez dans des cavernes, de peur des payens, depuis le tems de l'archevêque Guillaume, qui vivoit l'an 940. Mais l'archevêque Leoteric les ayant trouvez vers l'an 1015. les fit enfermer ſoigneuſement dans des coffres de plomb. Enfin le roi Robert & la reine Conſtance, firent mettre le corps de ſaint Savinien dans une châſſe d'or & d'argent ornée de pierreries, que le roi rapporta lui-même ſur ſes épaules avec le prince Robert ſon fils. Cette derniere tranſlation ſe fit le vingt-cinquiéme d'Août vers l'an 1025. & un aveugle nommé Mainard, du village de Fontaines en Gâtinois, y recouvra la vûë, qu'il avoit perduë depuis trois ans.

Glab. III. c. 6.

Acta. SS. Ben. ſac. 6. p. 254.

Gall. Chr.

Le roi étoit trés-aſſidu aux offices de l'égliſe, faiſoit des prieres & des genuflexions ſans nombre: liſoit tous les jours le pſeautier enſeignoit aux autres les leçons & les hymnes. Il paſſoit ſans dormir les nuits entieres de Noël, de Pâques & de la Pentecôte. Depuis la Septuageſime juſques à Pâques il couchoit ſur la terre, &

passoit le carême en pelerinages. Les aumônes ordinaires du roi Robert à Paris, à Orleans, & aux autres villes où il sejournoit, étoient de nourrir trois cens pauvres, & quelquefois jusques à mille, leur faisant donner du pain & du vin en abondance. En carême, quelque part qu'il fût, on donnoit tous les jours à cent ou deux cens pauvres du pain, du vin & du poisson. Le jeudi saint il en servoit au moins trois cens le genou en terre, donnant à unchacun du pain, des legumes, du poisson & un denier; & cela à tierce. Il en faisoit autant à sexte, puis il servoit cent pauvres clercs, donnant à chacun douze deniers & chantant toûjours des pseaumes. Enfin aprés son repas, revêtu seulement d'un cilice, il lavoit les pieds à cent soixante ou plus, & donnoit deux sols à chacun. Ces sous & ces deniers étoient d'argent. En l'honneur des douze apôtres il menoit par tout avec lui douze pauvres, qui marchoient devant montez sur des ânes & loüant Dieu.

Helg. p. 72.

Ce bon roi portoit le compassion pour les pauvres & la patience, jusques à laisser prendre en sa presence l'argenterie de sa chapelle, & souffrire que l'on coupât les ornemens d'or ou de fourrures qu'il portoit sur lui. Helgaud moine de Fleury, qui a écrit sa vie, en rapporte plusieurs exemples, comme ses plus belles actions. Il dit aussi qu'à Compiegne, le bon prince fit arrêter le jeudi saint douze hommes, qui avoient conjuré contre sa vie: qu'il les fit garder dans la maison de Charles le Chauve, nourrir splendidement, & le jour de Pâques leur fit donner la communion. Le lundi ils furent jugez & condamnez tout d'une voix: mais le roi leur fit grace, en consideration de la nourriture celeste qu'ils avoient reçuë, & les renvoya, se contentant de leur

p. 64.

défendre de rien faire de ſemblable. Pour prevenir les faux ſermens alors ſi frequens, il avoit fait faire un reliquaire de criſtal, orné d'or, mais ſans reliques, ſur lequel il faiſoit jurer les ſeigneurs ; & un autre d'argent renfermant un œuf de grifon, où il faiſoit jurer les gens du commun, comme ſi la validité du ſerment n'eût dépendu que des reliques. *p. 66. c.*

Mais ce prince faiſoit mieux paroître ſon zele dans le choix des évêques. Car, dit Glaber, quand un ſiege étoit vaquant, il ne ſongeoit qu'à le remplir d'un digne ſujet, fût-il de la plus baſſe naiſſance. Ce qui lui attira l'indignation & la deſobeïſſance des ſeigneurs de ſon royaume, qui ne choiſiſſoient pour ces places que des nobles comme eux : car la plûpart, à l'imitation des rois, ſe rendoient maîtres des élections. Le roi Robert trouvoit donc ſouvent de la reſiſtance de la part des ſeigneurs ſes vaſſaux : mais il étoit en paix avec les princes ſouverains ſes voiſins, ſavoir l'empereur Henri, Ethelred roi d'Angleterre, Raoul roi de Bourgogne, & Sanche roi de Navarre. *Glab. lib. III. c. 2.*

Son amitié avec l'empereur parut principalement dans leur entrevuë de l'an 1023. prés de la Meuſe qui ſeparoit leurs états. Pluſieurs de leur ſuite diſoient, qu'il n'étoit pas de leur dignité de paſſer l'un du côté de l'autre, & qu'ils devoient ſe voir ſur des barques au milieu de la riviere : mais l'humilité & l'amitié ſincere l'emporta. L'empereur Henri ſe leva de grand matin, & paſſa avec peu de ſuite du côté du roi Robert : ils s'embraſſerent tendrement, entendirent la meſſe celebrée par les évêques, & dînerent enſemble. Le roi offrit à l'empereur de grands preſens en or, en argent & en pierreries, avec cent chevaux richement enharnachez, *Sigeb. an. 1023. Glab. ibid.*

& ſur chacun l'armeure du cavalier : mais l'empereur ne prit qu'un livre d'évangiles & un reliquaire contenant une dent de ſaint Vincent. L'imperatrice prit une paire de gondoles d'or. Le lendemain le roi avec ſes évêques, paſſa aux tentes de l'empereur, qui lui offrit de ſon côté cent livres d'or, mais le roi ne prit non plus que deux gondoles. Ils renouvellerent leur traité d'alliance, s'entretinrent des interêts de l'égliſe & de l'état, & convinrent de ſe trouver à Pavie avec le pape, pour lui faire confirmer ce qu'ils avoient reſolu.

LX. Richard abbé de Verdun.

Vita ſæc. 6. act. Ben. p. 519.

Hugo Flav. Chr. Virdun. p. 160. Bibl. Lab.

Richard abbé de Verdun, cheri de ces deux princes, travailla utilement à leur union. Etant né dans le dioceſe de Reims de parens trés-nobles, il fit ſes études à la cathedrale, qui étoit alors l'école la plus celebre de toutes les égliſes de la Gaule Belgique, tant pour la doctrine que pour les mœurs. Richard fut pourvû de la dignité de chantre de cette égliſe, puis de celle de doyen, dont il s'acquitta avec tant de prudence & de capacité, qu'il ſe fit eſtimer & reſpecter de tout le monde. Il étoit aſſidu à l'oraiſon & recitoit le pſeautier tous les jours, partie proſterné, partie debout. Se ſentant fortement appellé à la perfection, il redoubla ſes aumônes, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres : mais il doutoit s'il demeureroit entre les ſiens, pour leur donner bon exemple, ou s'il quitteroit ſon pays, pour ſe delivrer des tentations qu'attire l'amour des parens.

Elog. ſæc. 6. act. Ben. p. 185.

Il deliberoit encore, quand il reçut chez lui Frideric comte de Verdun, qui ſous l'habit ſeculier ſervoit Dieu depuis long-tems avec un grand zele. Son frere Adalberon II. évêque de Verdun étant mort, il donna le comté à cette égliſe, s'en reſervant toutefois la joüiſſance ſa vie durant. Le motif de cette donation fut de reparer

les torts que les ancêtres de Frideric avoient faits à cette églife. Il la fit l'an 997. & la même année il alla en pelerinage à Jerufalem.

Ce fut au retour de ce voyage qu'il vint à Reims, & logea chez le doyen Richard, qui le reçut avec beaucoup de charité. Frideric voulut profiter de l'occafion, pour confulter un fi habile homme, fur le deffein qu'il avoit de quitter le monde. Richard s'ouvrit à lui de fon côté, & ils convinrent enfemble de fe retirer à faint Vannes de Verdun. Ce monaftere fubfiftoit dés le milieu du huitiéme fiecle, mais il avoit été ruiné par les Normans: on avoit commencé à le rétablir foiblement, & il n'étoit alors habité que de fept Ecoffois, fous la conduite d'un faint homme de la même nation nommé Fingen abbé de faint Felix de Mets. Les deux amis y ayant été reçus, n'y trouverent pas la regularité qu'ils croyoient; & s'en allerent à Clugny confulter faint Odilon, fur le parti qu'ils devoient prendre. Ayant reconnu leur merite & leur zele, il n'écouta point l'amour propre, qui lui auroit confeillé de les retenir chez lui: mais il les renvoya au monaftere de faint Vannes, perfuadé que Dieu les deftinoit à y rétablir l'obfervance reguliere.

Acta SS. Ben. sæc. 6. p. 25.

A leur retour l'abbé Fingen fit difficulté de les recevoir, craignant que des perfonnes élevées dans l'opulence, euffent peine à s'accommoder de la pauvreté de ce monaftere. Il ceda toutefois à leurs inftances: mais il mourut environ trois mois aprés les avoir reçus. Alors Heimon évêque de Verdun, mit à fa place Richard, & le fit abbé de faint Vannes, malgré la refiftance des moines Ecoffois. C'étoit l'an 1004. & il gouverna cette abbaye quarante-deux ans. Frideric ne le

regarda plus que comme ſon maître, montrant aux autres l'exemple d'une obéïſſance & d'une humilité parfaite.

La reputation de l'abbé Richard s'étendit bien-tôt, non ſeulement dans la France dont il étoit ſorti, mais dans tout le royaume de Lorraine : enſorte que l'empereur Henri en ayant oüi parler, le fit venir auprés de lui, l'entretint avec plaiſir, & le renvoya chargé de preſens. Il en uſa ainſi pluſieurs fois, & s'étant informé de l'origine & de l'état de ſon monaſtere, il lui donna de quoi le rétablir & le rebâtir magnifiquement. Dans un de ces voyages l'abbé mena avec lui le moine Frideric, qui étant connu de toute la cour, & parent de l'empereur, étoit toûjours traité avec grand honneur. Un jour l'empereur étant avec les évêques & les ſeigneurs, Frideric que l'on avoit placé avec eux, vit ſon abbé aſſis beaucoup plus bas. Il ſe leva d'auprés de l'empereur, portant ſon marchepied, ſur lequel il s'aſſit aux pieds de l'abbé. Cette action fut admirée & loüée de tout le monde; & fut cauſe que l'empereur fit aſſeoir auprés de ſoi l'abbé Richard & le moine Frideric enſuite.

Tandis qu'on rebâtiſſoit le monaſtere de ſaint Vannes, Frideric voyant des moines ſes confreres, qui avoient honte de remuer la terre & enlever les decombres: leur en montroit l'exemple le premier, auſſi bien que de prendre l'oiſeau ſur ſes épaules & porter le mortier. Le duc Godefroi ſon frere le trouva un jour dans la cuiſine lavant les écuelles; & dit en ſortant, que cette occupation ne convenoit guere à un comte : mais Frideric lui dit, qu'il ſe tenoit fort honoré de rendre de tels ſervices à ſaint Pierre & ſaint Vannes, patrons du

du monastere. Un des moines voulant un jour le dechausser par charité, il lui dit avec une sainte indignation : que me sert, mon frere, d'avoir quitté les honneurs du siecle, si je reçois de mes freres sans necessité, les services que l'on m'eût rendu dans le siecle ? Je ne suis venu ici que pour servir les autres. Son exemple excita plusieurs seigneurs de ses parens, non seulement à donner de grands biens à cette maison, mais à embrasser eux-mêmes la vie monastique. L'abbé Richard ayant été chargé du monastere de saint Vast d'Arras, lui en donna la conduite en qualité de prevôt, & il y mourut l'an 1022.

L'abbé Richard devint un des trois restaurateurs de la discipline monastique dans l'empire François, les deux autres étoient Odilon de Clugny & Guillaume de Dijon. On nommoit le premier Odilon le pieux ou le debonnaire, à cause de sa bonté : on nommoit le second Guillaume par dessus la regle, à cause de sa ferveur austere ; & Richard étoit surnommé la grace de Dieu, à cause de sa douceur. Baudri évêque de Liege, lui donna l'abbaye de Lobes, qui étoit trés-riche, pour y rétablir l'observance, & ensuite celle de saint Laurent de Liege. Roger évêque de Chaalons lui donna de même l'abbaye de saint Pierre : le roi Robert lui donna celle de Corbie : Baudoüin comte de Flandres lui en donna plusieurs, saint Pierre de Gand, saint Amand, saint Riquier, saint Josse. Enfin on comptoit jusques à vingt & un monasteres, dont il avoit pris la conduite, tant à la priere des évêques que des princes. Aprés les avoir reformez, il y mit des abbez, qu'il choisit entre ses disciples : mais il en gouverna trois par lui-même, outre saint Vannes. En 1011. il alla à Rome, & gagna les bon-

nes graces du pape Benoît VIII. Les princes avoient un tel respect pour lui, que souvent il accommodoit leurs differends. Il pardonna à un moine, qui avoit voulu le tuer ; & le voyant sincerement converti, en fit un de ses plus fideles disciples.

LXI. Enguerran abbé de saint Riquier.

Vita sac. 6. Ben. p. 494.

Un autre abbé cheri du roi Robert, fut Enguerran de saint Riquier. Il n'étoit pas de grande naissance ; mais dés l'enfance il fit paroître une grande inclination pour les lettres. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Centule, qui ayant été fondée par saint Riquier vers l'an 725. & ruinée par les Normans dans le siecle suivant, venoit d'être rétablie par l'abbé Ingelrad, auparavant moine de Corbie. Cet abbé permit au jeune Enguerran d'aller étudier à Chartres sous l'évêque Fulbert, où il apprit la grammaire, la musique & la dialectique. Cependant le roi Robert voulant faire par devotion le voyage de Rome, faisoit chercher des ecclesiastiques instruits, pour l'accompagner ; & sur la reputation d'Enguerran, il le mena avec lui, & fut trés-content de sa doctrine & de ses mœurs. Ce voyage fut environ l'an 1020. & le roi resolut dés-lors de placer Enguerran en quelque dignité ecclesiastique.

Etant retourné à son monastere, il y ranima les études, ensorte que l'on s'appliqua à chercher des livres, à en transcrire de nouveau, & à instruire la jeunesse. Cependant l'abbé Ingelrad mourut, & toute la communauté élut Enguerran pour lui succeder, excepté quelques-uns qui s'y opposoient, parce qu'ils étoient enflez de leur noblesse. Le roi ravi de trouver cette occasion de placer Enguerran, vint aussi-tôt à saint Riquier : mais celui-ci l'ayant appris par avance, se cacha dans les bois. Le roi étant arrivé, le fit si bien chercher qu'on le

trouva; & quand on le lui eut amené, il entra dans l'église, & en presence de tous ceux qui s'y trouverent, il le mit en possession, en lui faisant toucher les cordes des cloches. Car les investitures se faisoient toûjours par quelque signe sensible.

Le nouvel abbé eut grand soin de reparer les bâtimens du monastere, d'orner l'église & retirer les biens usurpez : d'empêcher par sa fermeté les usurpations nouvelles, & d'augmenter au contraire le temporel, par diverses donations qu'il reçût. Il écrivit par le conseil de l'évêque Fulbert son maître, la vie, les miracles & la translation de saint Riquier en quatre livres, & & composa quelques ouvrages en vers. Il vêcut jusques à l'an 1045. Guy alors archidiacre, & depuis évêque d'Amiens, fit son épitaphe. Il avoit été son disciple, & fut un poëte fameux en son tems.



AN. 1023.

LIVRE CINQUANTE-NEUVIE'ME.

I. Eglise d'Allemagne.

Vita S. Godeh. n. 24. sæc. 6. Ben. p. 410.

Sup. liv. LVIII. n. 51.

L'Archevêque Aribon invita l'empereur saint Henri, à venir celebrer à Mayence la fête de la Pentecôte, l'an 1023. & ce prince y assembla un concile national d'Allemagne, où par le conseil des évêques, il corrigea plusieurs desordres. Il voulut entre autres separer Otton comte de Hamerstein, d'avec Irmengarde, qui n'étoit point sa femme legitime: le comte le promit, partie par la crainte de l'empereur, partie sur les remontrances des évêques: mais la femme méprisa ouvertement leurs défenses.

Vita n. 48. eod. sæc. 6. p. 229. 771.

Vita S. Godeh. n. 18.

Arnold. Lubec. IV. c. 29.

Godehard nouvel évêque d'Hildesheim vint au concile. Car Bernoüard étoit mort l'année precedente 1022. le vingtiéme de Novembre, aprés trente ans d'épiscopat. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, aussi fut-il depuis canonisé par Celestin III. en 1194. L'empereur Henri ayant appris la nouvelle de sa mort, prit en particulier Godehard abbé d'Altaha, & lui declara qu'il vouloit lui donner cet évêché. L'abbé le refusa absolument; & ne se rendit point aux instances des évêques, que l'empereur lui fit parler. Il dit seulement, que si on le jugeoit digne de l'épiscopat, il attendroit que Ratisbone ou Passau vinssent à vacquer, afin de pouvoir être utile aux siens: car il étoit né dans le diocese de Passau. Toutefois un songe qu'il eut huit jours aprés, & qu'il crut venir du ciel, le determina à accepter le siege d'Hildesheim; & il fut sacré le jour de saint André vendredi trentiéme de Novembre 1022. par Aribon archevêque de Mayence son metropolitain. Godehard

avoit été offert à Dieu dés l'enfance, dans le monastere d'Altaha ou Altach : dont l'empereur Henri n'étant encore que duc de Baviere, le fit abbé, & lui donna ensuite plusieurs autres monasteres à reformer. Il étoit déja vieux, & ne songeoit qu'à se preparer à la mort, quand l'empereur l'obligea à se charger de l'épiscopat : toutefois il vêcut encore quinze ans, jusques au quatriéme de Mai 1038. qu'il mourut. Il fut canonisé dans le siecle suivant, ayant fait plusieurs miracles devant & aprés sa mort. AN. 1023.

La même année 1023. le vingt-deuxiéme d'Octobre, mourut Geron archevêque de Magdebourg, aprés avoir fait beaucoup de bien à son église : comme avoit fait à la sienne Arnoul évêque d'Halberstat, qui mourut la même année, & qui étoit en reputation pour sa science & son éloquence. L'empereur passa cette année la fête de Noël à Bamberg, où le peuple de ces églises vacantes, vint apprendre quels pasteurs il leur donneroit. Ayant donc deliberé avec ceux qui passoient pour les plus sages, il donna l'archevêché de Magdebourg à Hunfroi, tiré du clergé de Virsbourg, & l'évêché d'Halberstat à Brandag abbé de Fulde. La même année 1023. mourut saint Hartuic archevêque de Salsbourg, aprés trente-deux ans d'épiscopat.

Chr. Saxo.

Vita ap. Ca. is. t. 2. p. 315.

On peut juger du soin qu'apportoit l'empereur Henri au choix des évêques, par le grand nombre des saints personnages qui remplirent de son tems les sieges d'Allemagne. On remarque entre-autres, à Treves Meingaud & Poppon : à Cologne Heribert & Pilegrim : à Mayence Villigise, Archambauld & Aribon : à Vormes Burchard, à Utrect Ansfrid & Athalbalde : à Munster Thierry & Sigefroi : à Osnabruc Thietmar, à Hil-

Vita S. Meinverc. n. 100.

AN. 1024. desheim Bernoüard & Godehard, à Minden Sibert & Brunon, à Strasbourg Verinhaire, à Virsbourg Geron & Hunfroi, à Breme Unuan, à Paderborn Meinverc. Car encore que quelques-uns fussent en place avant le regne de Henri, il est à croire qu'ils lui aiderent par leurs conseils à choisir les autres.

II. Mort de S. Henri. Conrad roi.

L'empereur Henri affligé de divers incommoditez, demeura long-tems à Bamberg, où il avoit passé la fête de Noël en 1023. puis ayant repris ses forces, il se mit en chemin pour aller à Magdebourg. Mais il fut obligé de s'arrêter en chemin, & n'y arriva que le samedi saint, accompagné de tous les grands & de l'imperatrice Cunegonde, & y celebra la fête de Pâques, qui étoit le cinquiéme d'Avril en 1024. De là il passa à Halberstad, puis à Goslard, & enfin à Grone, où la maladie se renforçant l'obligea de s'arrêter.

Vita Henr. n. 27. ap. Sur. 14. Jul.

Sfrid. epit. p. 689.

Vita S. Meinverc. n. 101.

Se sentant prés de la mort, il appella les parens de l'imperatrice son épouse, & leur dit: Je vous la rends vierge, comme vous me l'avez donnée; puis il mourut le quatorziéme de Juillet 1024. âgé de cinquante-deux ans, aprés en avoir regné vingt-deux comme roi, & dix comme empereur. Son corps fut porté à Bamberg, & enterré dans la cathedrale, dediée à saint Pierre, comme il l'avoit ordonné. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, il fut canonisé dans le siecle suivant, & l'église honore sa memoire le jour de sa mort.

Martyr. R. 14. Jul.

Aprés sept semaines d'interregne, les seigneurs élurent pour roi Conrad, qui fut couronné à Mayence par l'archevêque Aribon le huitiéme de Septembre 1024. Il étoit fils d'Henri, fils d'Otton, fils de Ludolf, fils aîné d'Otton le grand. Il fut élevé à Vormes, sous la conduite de l'évêque Bouchard, qui le voyant méprisé de ses

Vita Burch.

parens, à cauſe de ſon humeur douce, & de l'innocence de ſa vie: le prit auprés de lui, & le nourrit comme ſon fils, l'inſtruiſant dans la crainte de Dieu, & l'aimant particulierement pour la fermeté de ſon courage. On dit que ſaint Henri l'avoit lui-même deſigné pour ſon ſucceſſeur. Il eſt connu ſous le nom de Conrad le Salique, & il regna quinze ans.

An. 1024.

III. Mort de Benoît VIII. Jean XIX. pape.

Papebr. Conat. Chr. Caſſ. II. c. 57. Glab. IV. c. I.

Le pape Benoît VIII. étoit mort la même année 1024. le dixiéme de Juillet, aprés avoir tenu le ſaint ſiege prés de douze ans, & fut enterré à ſaint Pierre. Son ſucceſſeur fut Jean ſon frere fils de Gregoire comte de Tuſculum. C'étoit un pur laïque, qui fut élu pape à force d'argent: on le nomme Jean XIX. & il tint le ſaint ſiege neuf ans. Le patriarche de C. P. de concert avec l'empereur Baſile, & avec quelques autres Grecs, eſſaya d'obtenir le conſentement de ce pape, pour ſe donner le titre d'évêque univerſel dans l'égliſe Orientale, comme le pape le prenoit par toute l'égliſe. Le patriarche envoya donc à Rome des deputez chargez de grands preſens, tant pour le pape que pour les autres, qu'ils trouveroient favorables à ſa pretention; & comme l'avarice dominoit alors à Rome plus qu'en lieu du monde, les Grecs furent écoutez, & les Romains chercherent les moyens de leur accorder ſecrettement ce qu'ils deſiroient. Mais le bruit s'en étant répandu par toute l'Italie, cette nouveauté excita un grand tumulte. On en murmura juſques en France, & l'abbé Guillaume de Dijon écrivit au pape ſur ce ſujet, une lettre trés-forte quoique trés-reſpectueuſe. Enfin les Grecs furent obligez de retourner à C. P. ſans avoir rien fait, & de ſe deſiſter pour lors de cette pretention.

IV. Egliſe de C. P.

Le patriarche qui fit cette tentative, étoit Euſta-

AN. 1025.

Cedr. p. 717.

the ſucceſſeur de Sergius. Car celui-ci ayant tenu vingt-cinq ans entiers le ſiege de C. P. mourut au mois de Juillet indiction ſeconde, l'an du monde 6527. de Jeſus-Chriſt 1019. & ordonna patriarche Euſtathe, qui étoit le premier des prêtres de l'égliſe du palais : il tint le ſiege ſix ans & cinq mois, & mourut au mois de Decembre 6534. 1025. indiction neuviéme. Peu de jours aprés, l'empereur Baſile tomba ſubitement malade ; & le moine Alexis, abbé du monaſtere de Stude, l'étant venu viſiter avec le chef de ſaint Jean-Baptiſte, il le declara patriarche, & l'envoya introniſer ſur le champ, par le protonotaire Jean ſon miniſtre d'état. L'empereur Baſile mourut le ſoir même, ayant vêcu ſoixante & dix ans & regné cinquante ; & fut enterré, comme il avoit deſiré, dans l'égliſe de ſaint Jean à l'Hebdome. Ce prince eſt fameux par ſes victoires contre les Bulgares. Son frere Conſtantin, qui regnoit avec lui depuis cinquante ans, en regna ſeul encore trois ; & le patriarche Alexis tint le ſiege de Conſtantinople dix-ſept ans.

p. 719.

V.
Synode d'Arras.
Syn. Attreb. to. 13. Spicil. init.

En France l'hereſie qui avoit été decouverte & reprimée à Orleans deux ans auparavant, n'étoit pas éteinte ; & on en trouva des ſectateurs à Arras en 1025. Gerard qui en étoit évêque auſſi-bien que de Cambrai, avoit été inſtruit dans l'école de Reims ſous l'archevêque Adalberon dont il étoit parent. Cet évêque ayant paſſé à Cambrai la fête de Noël & celle de l'Epiphanie, vint faire quelque ſejour à Arras : où s'entretenant des devoirs de ſon miniſtere, il apprit qu'il y étoit venu d'Italie des hommes, qui introduiſoient une hereſie nouvelle : faiſant profeſſion d'une certaine juſtice, par laquelle ſeule ils pretendoient qu'on étoit purifié ;

&

& ne reconnoissoient dans l'église aucun autre sacrement utile au salut. L'évêque Gerard ordonna de chercher ces heretiques, & de les amener en sa presence: eux sachant pourquoi on les cherchoit, se disposoient à s'enfuir secrettement: mais ils furent prevenus & amenez à l'évêque. Comme il étoit alors fort occupé d'autres affaires, il se contenta de leur faire quelques questions sur leur creance: & voyant qu'ils étoient dans l'erreur, il les fit mettre en prison jusques au troisiéme jour. Le lendemain il ordonna un jeûne aux clercs & aux moines: pour la conversion de ces heretiques. AN. 1025.

Le troisiéme jour qui étoit un dimanche, l'évêque vint à l'église de nôtre-Dame revêtu de ses ornemens, accompagné de ses archidiacres, aussi revêtus avec les croix & les évangiles, & environné de toute la multitude du clergé & du peuple. On chanta le pseaume *Exurgat Deus*: puis l'évêque s'étant assis avec les abbez Ps. 67.
& les autres selon leur rang, il fit amener les prisonniers & fit au peuple un sermon sur leur sujet en general. Ensuite s'adressant aux prisonniers, il leur demanda, quelle étoit leur doctrine & leur culte, & quel en étoit l'auteur. Ils répondirent, qu'ils étoient disciples d'un nommé Gandulfe d'Italie; & qu'il leur avoit appris à ne recevoir point d'autre écriture que les évangiles & les écrits des apôtres. Mais il étoit venu à la connoissance de l'évêque, qu'ils rejettoient le baptême, l'eucharistie, la penitence, le mariage, & qu'ils méprisoient les églises, & ne reconnoissoient point pour saints les confesseurs, mais seulement les apôtres & les martyrs. C'est pourquoi il les interrogea sur ces articles; & commençant par le baptême, il leur dit:

AN. 1025. Puiſque vous pretendez recevoir la doctrine évangelique, vous devez auſſi recevoir ce ſacrement. Car l'évangile rapporte que J. C. dit à Nicodeme : Quiconque ne renaîtra point de l'eau & de l'eſprit, n'entrera point dans le royaume des cieux.

Jo. III. c. 5.

Ils répondirent : La doctrine que nous avons appriſe de nôtre maître eſt conforme à l'évangile. Car elle conſiſte à quitter le monde, reprimer les deſirs de la chair, vivre du travail de ſes mains : ne faire tort à perſonne, & exercer la charité envers tous ceux qui ont du zele pour nôtre inſtitut. Nous croyons qu'en gardant cette juſtice on n'a point beſoin de baptême ; & que ſi on la viole, le baptême ne ſert de rien pour le ſalut. Or le baptême eſt inutile pour trois raiſons : la premiere eſt la mauvaiſe vie des miniſtres, qui ne peuvent procurer le ſalut : la ſeconde eſt la rechûte dans les vices, auſquels on a renoncé dans le baptême : la troiſiéme, qu'il ne ſemble pas qu'un enfant, qui ne deſire & ne connoît pas même ſon ſalut, puiſſe profiter de la volonté & de la foi d'autrui.

A cela l'évêque répondit par un diſcours, dont voici la ſubſtance. J. C. qui eſt juſte par lui-même, & ſource de toute juſtice, n'a pas laiſſé de recevoir le baptême, pour accomplir toute juſtice, c'eſt-à-dire, pour nous en donner l'exemple. Il a voulu que par ce ſigne ſenſible de l'ablution du corps, nous connuſſions la purification inviſible de l'ame ; & ſaint Pierre ne laiſſa pas de baptiſer Corneille avec l'eau, quoiqu'il eut reçu le S. Eſprit par avance. L'indignité du miniſtre ne nuit point au ſacrement, parce que c'eſt le S. Eſprit qui opere ; & Judas baptiſoit comme les autres apôtres. Les enfans peuvent profiter de la foi d'autrui, comme le paralytique de l'é-

Matth. III. 15.

Act. x. 47.

p. 7.

p. 12.

vangile & la fille de la Cananée. Enfin vous qui ne voulez dans l'église aucune ceremonie sensible, pourquoi observez-vous si religieusement de vous laver les pieds les uns aux autres ? Venant au sacrement de l'euchari- stie, il dit : Quand nous offrons ce sacrifice, le pain & le vin mêlé d'eau, sanctifié sur l'autel par la croix & les paroles de J. C. deviennent son vrai & propre corps, & son vrai & propre sang, quoiqu'ils paroissent être autre chose. L'évêque répondit ensuite à quelques objections, & rapporta quelques histoires miraculeuses, pour montrer la verité du changement du pain & du vin au corps & au sang de J. C.

AN. 1025.

Matth. IX. 2.

c. 2.

p. 12.

A ce discours tous les fideles qui étoient presens fondoient en larmes, & loüoient la puissance & la misericorde de Dieu. L'évêque se tournant vers les heretiques, leur demanda s'ils avoient quelque chose à répondre. Ils dirent avec de grands soupirs, que ce qu'ils venoient d'entendre leur fermoit la bouche, & ils avoüerent leur faute, se frappant la poitrine & se prosternant par terre. Ils admiroient la bonté de Dieu qui les avoit souffert si long-tems à la honte du nom Chrétien ; & ils craignoient qu'il n'y eut plus de pardon pour eux, aprés en avoir seduit plusieurs autres. L'évêque leur dit : Vous auriez raison de craindre, vous qui défendiez aux pecheurs d'esperer aucun fruit de la penitence : mais si vous rejettez de bonne foi vos erreurs pour recevoir la doctrine Catholique, je vous promets avec confiance le pardon de la part de Dieu.

Il continua donc de les instruire, premierement touchant les églises materielles qu'ils meprisoient, comme n'étant que des amas de pierres touchant l'autel, l'encens & les cloches. Il leur expliqua tous les ordres ; de

c. 3.

c. 4. 5.

c. 6.

AN. 1025. puis le portier jusques à l'évêque : car ces heretiques ne vouloient aucun culte exterieur ; & tenoient pour indifferent quels fussent les ministres de leur religion & en quels lieux ils en fissent l'exercice : dans des bois, c. 7. dans des carefours, dans des cloaques. Ils ne se mettoient point en peine non plus en quel lieu on les enterrât : disant, que les ceremonies des funerailles, n'étoient qu'une invention de l'avarice des prêtres. L'évêque les instruisit ensuite sur la penitence : montrant c. 8. 9. qu'elle est utile même aux morts, pour lesquels on fait des prieres, des aumônes, ou d'autres œuvres penales. Car, dit-il, un ami peut suppléer à la penitence que son ami n'a pû accomplir, étant prevenu par la mort.

c. 10. Il passe au mariage, & dit, qu'il ne faut ni le défendre generalement, ni le permettre indifferemment à tous : parce qu'il n'est plus permis à ceux qui se sont c. 11. une fois engagez au service de l'église. Il montre que c. 12. 13. 14. l'on doit honorer les saints confesseurs aussi-bien que les martyrs. Il justifie la psalmodie, la veneration de la c. 15. croix & des Images : l'ordre des dignitez ecclesiastiques. Enfin il établit la necessité de la grace, contre la fausse c. 16. justice de ces heretiques. Sur tous ces points, il rapporte autant qu'il est possible, des preuves tirées du nouveau testament, par les discours & les exemples de Jesus-Christ & des apôtres : mais il en allegue aussi plusieurs de l'ancien testament.

c. 17. Cette instruction de l'évêque dura jusques à la fin du jour ; & comme il vit que les heretiques paroissoient convaincus, il leur ordonna de condamner leurs erreurs ; & lui même en prononça ainsi la condamnation avec tous les abbez, les archidiacres & le clergé. Nous condamnons & anathematisons cette heresie, qui dit que

ſe baptême ne ſert de rien, pour effacer le peché originel & les pechez actuels : que les pechez ne peuvent être remis par la penitence ; que l'égliſe, l'autel, le ſacrement du corps & du ſang de nôtre-Seigneur, ne ſont autre choſe que ce que l'on voit des yeux du corps, regardant ce ſacrement comme une choſe vile ; & qui rejette les mariages legitimes. Nous condamnons cette hereſie & tous ceux qui la ſoûtiennent. Ils ajoûterent une profeſſion de foi contraire à ces erreurs, où ils diſent en parlant de l'euchariſtie : Nous declarons que c'eſt la même chair, qui eſt née de la Vierge, qui a ſouffert ſur la croix, qui étant ſortie du ſepulcre, a été élevée au deſſus des cieux, & eſt aſſiſe à la droite du pere. AN. 1025.

Cette condamnation fut prononcée en latin : mais parce que ceux qui avoient profeſſé l'hereſie ne l'entendoient pas bien, on la leur fit expliquer en langue vulgaire par un interprete ; & ils declarerent qu'ils acquieſçoient à la condamnation & à la profeſſion de foi. On la leur fit ſouſcrire, comme ils pouvoient, en faiſant une croix ; & tous les aſſiſtans rendant graces à Dieu, ſe retirerent avec la benediction de l'évêque. Il envoya la relation de ce ſynode à un évêque voiſin, que l'on croit être Renauld de Liege : pour le precautioner contre ces heretiques, qui avoient ſu ſe déguiſer ſi bien dans ſon dioceſe, qu'il les avoit laiſſé aller impunis. Gerard ajoûte : Ceux qu'ils avoient envoyez chez nous pour en ſeduire d'autres, ayant été pris, reſiſtoient avec une grande diſſimulation, & on ne pouvoit tirer leur confeſſion par aucuns tourmens, juſques à ce qu'étant convaincus par ceux qu'ils avoient preſque infectez de leur erreur, ils nous en expliquerent une partie.

AN. 1025.

VI. Retraite de sainte Cunegonde.

Vita n. 7. sæc. 6. Ben. p. 458. & apud Boll. 3. Mart. to. 6. p. 266.

En Allemagne l'imperatrice Cunegonde se trouvant libre par le decés de saint Henri son époux, se retira au monastere de Caufunge en Hesse prés de Cassel, qu'elle avoit fondé, & dont elle fit dedier l'église le jour de l'anniversaire de saint Henri, quinziéme de Juillet 1025. Pendant la messe elle se presenta devant l'autel, revêtuë de tous les ornemens imperiaux, & offrit premierement une particule de la vraye croix. Aprés l'évangile, elle se dépoüilla de la pourpre, & se revêtit d'une tunique brune, qu'elle avoit faite de ses mains, & que les évêques avoient benie: elle se fit couper les cheveux, qui furent gardez en son honneur dans le monastere, & reçut des évêques le voile & l'anneau, chantant les prieres marquées, pour la consecration solemnelle des vierges. Ayant ainsi fait profession, elle passa dans ce monastere les quinze ans qu'elle vêcut encore, mais en simple religieuse, soûmise à toutes ses sœurs, & humble sans ostentation. Comme elle excelloit dans les ouvrages de broderie, elle travailloit de ses mains: sachant, dit l'auteur de sa vie, qu'il est écrit: que qui ne travaille point ne doit point manger. Elle avoit toûjours l'esprit occupé de priere ou de lecture, qu'elle faisoit elle même, ou qu'elle écoutoit: elle visitoit les sœurs malades, & prenoit grand soin des pauvres. Enfin consumée de veilles & d'austeritez, elle mourut le troisiéme de Mars 1040. & fut enterrée à Bamberg, prés de l'empereur son époux; mais elle défendit qu'on lui fit de pompe funebre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & elle fut canonisée en 1200. par le pape Innocent III.

Pontific. Rom. de consecr. Virg.

2. Thess. III. 10.

Martyr. R. 3. Mart.

VII. Concile d'Anse.

Tom. 9. p. 859.

La même année 1025. on tint un concile à Anse prés de Lyon, où assisterent douze évêques; savoir: Bouchard archevêque de Lyon, l'archevêque de Vienne,

nommé aussi Bouchard ; l'archevêque de Tarantaise. AN. 1025.
Les évêques d'Autun, de Mâcon, de Challon, d'Auxerre, de Valence, de Grenoble, d'Uzez, d'Aoustre & de Maurienne. Comme ils traitoient de plusieurs sujets touchant les affaires ecclesiastiques, & l'utilité du peuple : Gauslin évêque de Mâcon, se leva au milieu de l'assemblée, & forma sa plainte contre Bouchard archevêque de Vienne : qui sans sa permission & son consentement avoit contre les canons ordonné les moines dans le diocese de Mâcon, c'est-à-dire dans le monastere de Clugny. L'archevêque de Vienne nomma l'abbé Odilon, qui étoit present, pour auteur & pour garent de ces ordinations. Odilon se leva avec ses moines, & montra un privilege qu'ils avoient reçû de l'église Romaine, pour n'être sujets ni à l'évêque, dans le territoire duquel ils demeuroient, ni à aucun autre : mais avoir la liberté d'amener tel évêque, & de tel païs qu'ils voudroient, pour faire les ordinations & les consecrations dans leur monastere : par les consecrations, j'entens les dedicaces d'églises.

Alors on lut les canons du concile de Calcedoine & de plusieurs autres, qui ordonnent qu'en chaque païs les abbez & les moines soient soûmis à leur propre évêque ; & défendent à aucun évêque, de faire dans le diocese d'un autre, ni ordination ni consecration, sans sa permission. En consequence de ces canons, les évêques declarerent nul le privilege, qui non seulement ne s'y accordoit pas, mais y contrevenoit formellement ; & deciderent, que l'abbé de Clugny n'étoit pas un garent suffisant du procedé de l'archevêque de Vienne. L'archevêque convaincu par ses raisons, demanda pardon à l'évêque de Mâcon ; & par maniere de satisfaction, lui

AN. 1025. promit ſous telle caution qu'il voulut, de lui fournir tous les ans, tant qu'ils vivroient l'un & l'autre, pendant le carême la quantité neceſſaire d'huile d'olives, pour faire le ſaint crême. Cet exemple & celui de la dedicace du monaſtere de Loches, montrent que les évêques de ce tems-là, ne croyoient pas le pape au deſſus des canons.

Sup. liv. LVIII. *n.* 16.

VIII. Suite de la vie de S. Romuald.

Sup. liv. LVII. *n.* 58.

Vita n. 51. *ſac.* 6. *act. Ben p.* 296.

Il eſt tems de reprendre la ſuite de la vie de ſaint Romuald, & de voir ſa bienheureuſe fin. Aprés qu'il eut quitté l'empereur Otton III. & lui eut predit ſa mort, il ſe retira à Parenzo, ville ſituée dans une peninſule de l'Iſtrie, & y demeura trois ans: pendant la premiere deſquels il fonda un monaſtere, & y établit un abbé, les deux autres années il demeura reclus. Là Dieu l'éleva à une ſi haute perfection, qu'il connoiſſoit l'avenir, & penetroit pluſieurs myſteres de l'ancien & du nouveau teſtament. Il y reçut tout d'un coup le don des larmes, auſquelles auparavant il s'excitoit inutilement; & il lui dura tout le reſte de ſa vie. Souvent dans la contemplation il s'écrioit, tranſporté de l'amour divin; Mon cher Jeſus, mon doux Jeſus, mon deſir ineffable, douceur des ſaints, ſuavité des anges; & d'autres paroles au deſſus du langage humain. Il ne vouloit plus celebrer la meſſe devant beaucoup de monde, parce qu'il ne pouvoit retenir l'abondance de ſes larmes; & comme ſi ſes diſciples avoient reçu le même don, il leur diſoit: Prenez garde de ne pas répandre trop de larmes, elles affoibliſſent la vûë, & nuiſent à la tête.

n. 55.

Il ſortit de cette retraite, cedant à l'inſtante priere des freres de ſes autres monaſteres: mais l'évêque de Parenzo l'ayant appris en fut ſi affligé, qu'il fit publier, que

que quiconque donneroit une barque à Romuald pour repasser en Italie, ne rentreroit plus à Parenzo. Il arriva deux barques de dehors dont les mariniers le reçurent avec joye, s'estimant heureux de porter un si grand tresor; mais dans le passage il survint une si violente tempête, que tous se crurent prêts à perir : les uns se dépoüilloient pour nager, les autres s'attachoient à une planche : Romuald ayant abaissé son capuce, & mis sa tête entre ses genoux, pria quelque tems en silence; puis il dit à l'abbé Anson, qui étoit prés de lui de declarer aux mariniers qu'ils n'avoient rien à craindre; & peu de tems aprés ils arriverent heureusement à Caorle.

Romuald vint à son monastere de Bifolco, dont il trouva les cellules trop magnifiques, & ne voulut loger que dans une, qui n'avoit guere que quatre coudées. N'ayant pû persuader à ses moines de se soûmettre à la conduite d'un abbé; il les quitta, & envoya demander une retraite aux comtes de Camerin. Ils lui offrirent avec grande joye toutes les terres de leur état, desertes ou cultivées; & il choisit un lieu nommé Val de Castro, qui est une plaine fertile & bien arrosée; entourée de montagnes & de bois. Il y avoit déja une petite église & une communauté de penitentes, qui lui cederent la place. Romuald commença donc à y bâtir des cellules, & à y habiter avec ses disciples, & il y fit des fruits incroyables. On venoit à lui de tous côtez chercher la penitence : les uns donnoient leurs biens aux pauvres, les autres quittoient le monde entierement, & embrassoient la vie monastique. Le saint homme étoit comme un seraphin, tellement embrasé de l'amour de Dieu, qu'il l'allumoit dans les cœurs de n. 58.

tous ceux qui l'écoutoient. Souvent lorſqu'il prêchoit les larmes lui coupoient la parole tout d'un coup, & il s'en fuyoit comme un inſenſé : quand il étoit à cheval avec les freres, il marchoit loin aprés les autres, chantant toûjours des pſeaumes, & répandant continuellement des larmes.

n. 60. Ceux qu'il reprenoit avec plus de ſeverité, c'étoit les clercs ſeculiers ordonnez par ſimonie : leur declarant qu'ils étoient perdus, s'ils ne renonçoient volontairement aux fonctions de leurs ordres. Ce diſcours leur parut ſi nouveau, qu'ils le voulurent tuer. Car la ſimonie étoit tellement établie, en tout ce païs, que juſques au tems de Romuald, à peine y avoit-il quelqu'un qui ſût que c'étoit un peché. Il leur dit, apportez-moi les livres des canons, & voyez ſi je vous dis la verité. Les ayant examinez, ils reconnoiſſoient leur crime & le deploroient. Le ſaint homme perſuada à pluſieurs chanoines & à d'autres clercs, qui vivoient comme des laïques, d'obéïr à des ſuperieurs, & de vivre en commun : ce qui ſemble être le commencement des chanoines reguliers, que nous verrons dans la ſuite. Quelques évêques, qui étoient entrez dans leurs ſieges par ſimonie, vinrent le conſulter ; & s'étant mis ſous ſa conduite, promirent de quitter l'épiſcopat, & d'embraſſer la vie monaſtique. C'eſt ſaint Pierre Damien qui raconte tout ceci dans la vie de ſaint Romuald ; & il ajoûte : Je ne ſai toutefois ſi le ſaint homme en put convertir un ſeul en toute ſa vie. Car cette venimeuſe hereſie eſt trés-dure & trés-difficile à guerir, principalement dans les évêques : on promet toûjours, & on differe de jour en jour : enſorte qu'un Juif eſt plus facile à convertir.

n. 62. S. Romuald quitta Val de Caſtro, y laiſſant quelques-uns de ſes diſciples, & paſſa au païs d'Orviette : où il

bâtit un monaſtere, par le ſecours principalement du comte Farulfe. Car ne pouvant contenter ſon zele, il formoit toûjours de nouveaux deſſeins, il ſembloit qu'il voulût changer tout le monde en deſert, & engager tous les hommes à la vie monaſtique.

Ayant appris le martyre de ſaint Boniface ſon diſciple, tué par les Ruſſes l'an 1009. il ſentit un ſi grand deſir de répandre ſon ſang pour J.C. qu'il reſolut auſſitôt d'aller en Hongrie : mais depuis qu'il eut conçu ce deſſein, il bâtit en peu de tems trois monaſteres : celui de Val de Caſtro, dont je viens de parler, un autre prés de la riviere d'Eſino, & le troiſiéme prés la ville d'Aſcoli. Enſuite ayant obtenu la permiſſion du ſaint ſiege, il partit avec vingt-quatre diſciples dont, deux avoient été ſacrez archevêques pour cette miſſion. Car ils avoient tous un ſi grand zele pour le ſalut du prochain, qu'il lui étoit difficile d'en mener moins. Mais lorſqu'ils furent entrez dans la Pannonie, qui eſt la Hongrie, Romuald fut attaqué d'une maladie, qui l'empêcha de paſſer outre. Elle fut longue, & ſi-tôt qu'il avoit reſolu de retourner, il ſe portoit mieux : mais quand il vouloit aller plus avant, ſon viſage s'enfloit, & ſon eſtomac ne gardoit plus de nourriture. Il aſſembla donc ſes diſciples, & leur dit : Je vois que Dieu ne veut pas que je paſſe outre : mais parce que je n'ignore pas vôtre deſir, je n'oblige perſonne à retourner, je vous laiſſe une entiere liberté : mais je ſai qu'aucun de ceux qui demeureront ne ſouffrira le martyre. En effet, de quinze qui s'avancerent en Hongrie, quelques-uns furent fuſtigez, pluſieurs vendus & reduits en ſervitude ; mais ils n'arriverent point au martyre.

n. 63.
Sup. liv. LVIII. n. 26.

Romuald revint à ſon monaſtere d'Orviette, dont il

trouva que l'abbé ne ſuivoit pas ſes maximes. Car il vouloit qu'un abbé comme étant veritablement moine, aimât l'extrême abjection, n'eût point d'affection pour le temporel, & employât les biens du monaſtere pour l'utilité des freres, ſans faire aucune dépenſe par vanité. N'étant pas écouté, il quitta ce monaſtere, & s'alla loger avec ſes diſciples, prés du château de Rainier, qui fut depuis marquis de Toſcane. Ce ſeigneur ayant quitté ſa femme, ſous pretexte de parenté, avoit épouſé la veuve d'un de ſes parens. C'eſt pourquoi Romuald ne voulut pas demeurer gratuitement dans ſes terres, afin de ne paroître pas approuver ſa conduite; mais il lui payoit une piece d'or pour l'eau, & une autre pour le bois; & il le contraignit à les recevoir, en le menaçant de ſe retirer. Rainier diſoit : Il n'y a ni empereur ni homme vivant, qui me donne tant de crainte, que le viſage de Romuald. Je ne ſai que dire devant lui, & ne trouve point d'excuſes pour me défendre. En effet le ſaint homme avoit ce don de Dieu, que tous les pecheurs, principalement les grands du ſiecle trembloient devant lui, comme en preſence de la majeſté divine.

IX. Divers monaſteres de S. Romuald.

Il changea encore pluſieurs fois de demeure, faiſant du fruit par tout, & convertiſſant pluſieurs pecheurs. Ce qui l'obligeoit à changer ſi frequemment, c'eſt que par tout où il demeuroit, une foule innombrable le venoit chercher. Ainſi quand il avoit rempli un monaſtere, il y mettoit un ſuperieur, & ſe preſſoit d'en aller remplir un nouveau. Entre-autres monaſteres, il alla habiter la montagne de Sitrie dans l'Ombrie : où il ſouffrit une calomnie atroce de la part d'un de ſes moines, nommé Romain. Car voulant le corriger de ſes impuretez, non ſeule-

n. 73.

ment par des reprimandes, mais par de rudes disciplines : celui-ci l'accusa d'un crime de même genre : & quoique son âge decrepit & son corps attenué l'en rendissent incapable, la calomnie trouva creance, & les disciples du saint homme le mirent en penitence, & lui n. 78.
défendirent de celebrer les saints mysteres. Il s'y soûmit, & fut environ six mois sans approcher de l'autel. Enfin, Dieu lui commanda, sous peine de perdre sa grace, de quitter cette simplicité indiscrete, & de celebrer hardiment la messe. Il le fit le lendemain, & pendant la messe, il fut long-tems ravi en extase, & reçût ordre de donner une exposition des pseaumes, que l'on garde encore à Camaldule écrite de sa main.

Etant à Sitrie, il demeura sept ans enfermé, gardant n. 79.
continuellement le silence; & toutefois il ne fit jamais plus de conversions, & ne renferma plus de penitens.
Il ne relacha rien dans la vieillesse de l'austerité de sa n. 80.
vie. Pendant un Carême il ne vécut que de boüillon fait d'un peu de farine, avec quelques herbes, & il faisoit ainsi diverses experiences, pour éprouver ses forces. Pendant l'été, de deux semaines il en passoit une jeûnant au pain & à l'eau, l'autre il ajoûtoit quelque chose de cuit le jeudi. S'il étoit tenté de manger quelque viande plus de son goût, il la faisoit preparer; & aprés en avoir senti l'odeur, il se reprochoit sa sensualité, & la renvoyoit sans y toucher. Il avoit deux ou trois cilices, pour en changer tous les mois; & se coupoit lui-même la barbe & les cheveux, mais fort rarement. Pendant le carême il ne sortoit point sans une necessité indispensable. Mais ces austeritez n'empêchoient pas qu'il ne montrât un visage serain & une gayeté continuelle. On raconte plusieurs guerisons

n. 81. &c. miraculeuſes qu'il fit, mais évitant autant qu'il étoit
n. 88. poſſible qu'on les lui attribuât. Quand il envoyoit quelque part ſes diſciples, il leur donnoit un pain, un fruit ou quelque autre choſe qu'il avoit benie; & ſes diſciples guerirent pluſieurs malades, en leur en faiſant manger.

n. 93. Les moines de Sitrie vivoient dans une grande perfection. Tous marchoient nuds pieds, pâles, negligez, & toutefois contens dans leur extrême pauvreté. Quelques-uns demeuroient enfermez dans leurs cellules comme en des ſepulcres. Perſonne n'y goûtoit jamais de vin. Non ſeulement les moines, mais leurs ſerviteurs & ceux qui gardoient les beſtiaux, jeûnoient, obſervoient le ſilence, ſe donnoient la diſcipline l'un à l'autre, & demandoient penitence pour les moindres paroles oiſeuſes. Quand Romuald y vit un ſi grand nombre de moines, qu'à peine pouvoient-ils demeurer enſemble : il leur donna un abbé & ſe retira à Bifolco, gardant étroitement le ſilence.

n. 94. Cependant l'empereur ſaint Henri étant venu en Italie, envoya prier ſaint Romuald de le venir trouver, promettant de faire tout ce qu'il lui ordonneroit. Le ſaint homme refuſoit abſolument d'y aller & de rompre ſon ſilence; mais ſes diſciples lui dirent: Conſiderez que nous ſommes tant ici, que nous ne pouvons plus y loger commodement : demandez s'il vous plaît, à l'empereur quelque grand monaſtere. Le ſaint homme leur écrivit : Sachez que l'empereur vous donnera le monaſtere du mont Amiat, voyez ſeulemen quel abbé vous y mettrez. Il vint donc trouver l'empereur, qui ſe leva auſſi-tôt, & dit avec un grand ſentiment : Plût à Dieu que mon ame fût dans vôtre corps ? Il le pria de

lui parler : mais il ne put ce jour-là lui faire rompre ſon ſilence. Le lendemain, quand Romuald vint au palais, les Allemans vinrent en foule le ſaluer en baiſſant la tête, & s'empreſſoient à arracher les poils de ſa fourrure, pour les emporter en leurs païs comme des reliques, dequoi le ſaint homme fut ſi affligé, que ſans ſes diſciples il ſeroit auſſi-tôt retourné à ſa cellule. Etant entré chez l'empereur, il lui parla beaucoup de la reſtitution des droits des égliſes, de la violence des puiſſans & de l'oppreſſion des pauvres. Enfin il demanda un monaſtere pour ſes diſciples; & l'empereur lui donna le mont Amiat, dont il chaſſa un abbé coupable de pluſieurs crimes. Ce monaſtere ſitué en Toſcane dans le territoire de Cluſium, avoit été fondé vers l'an 743. par Rachis roi des Lombards. *Ital. ſac. to. 3. p. 6.7.*

Une des dernieres fondations de ſaint Romuald, mais qui par la ſuite eſt devenuë la plus celebre de toutes, fut celle de Camaldule. Ce lieu nommé alors Campo-Malduli, eſt ſitué au milieu des plus rudes montagnes de l'Apennin dans le dioceſe d'Areze. Mais c'eſt une plaine agreable arroſée de ſept fontaines. Saint Romuald le choiſit comme propre à ſes diſciples, & y bâtit une égliſe de ſaint Sauveur & cinq cellules ſeparées pour autant d'ermites, à qui il donna pour ſuperieur le venerable Pierre. Cet établiſſement ſe fit du conſentement de Theodalde évêque d'Areze, qui entra dans ce ſiege l'an 1023. *Mabill. obſerv. ad vit. p. 278.* *Id. Iter. Italic. p. 180.*

X. Fin de ſaint Romuald.

Saint Romuald ſentant approcher ſa fin, revint à ſon monaſtere de Val de Caſtro; & ſe tenant aſſuré qu'il mourroit bien-tôt, il ſe fit bâtir une cellule avec un oratoire, pour s'y enfermer & y garder le ſilence juſques à la mort. Vingt ans auparavant il avoit predit *Vita n. 100.*

AN. 1027. à ses disciples, qu'il mourroit en ce monastere, sans que personne fût present à sa mort. Sa cellule de reclusion étant faite il sentit augmenter ses infirmitez, principalement une fluxion sur la poitrine, qui le pressoit depuis six mois: toutefois il ne voulut ni se coucher sur un lit, ni relâcher la rigueur de son jeûne. Un jour comme il s'affoiblissoit peu à peu, le soleil étant vers son coucher, il ordonna à deux moines qui étoient prés de lui, de sortir & de fermer aprés eux la porte de la cellule; & de revenir au point du jour, pour dire auprés de lui matines, c'est-à-dire laudes. Comme ils sortoient à regret, au lieu de s'aller coucher, ils demeurerent prés de la cellule; & quelque tems aprés écoutant attentivement, comme ils n'entendirent ni mouvement ni voix, ils se douterent de ce qui en étoit: ils pousserent promptement la porte, & ayant pris de la lumiere ils le trouverent mort couché sur le dos. Il vêcut six-vingt ans, dont il en passa vingt dans le monde, trois dans le monastere, quatre vingt-treize dans la vie eremitique. C'est ce que nous lisons dans sa vie, écrite quinze ans aprés par saint Pierre Damien: toutefois on croit qu'il y a du méconte, soit par la faute des copistes ou autrement; & que saint Romuald ne peut avoir vêcu plus de quatre-vingt dix ans. Il mourut l'an 1027. le dix-neuviéme de Juin, & l'église honore sa memoire le même jour: mais à Rome sa fête a été fixée au septiéme de Fevrier, jour de la seconde translation. Incontinent aprés sa mort, il se fit quantité de miracles à son tombeau: ce qui fut cause que cinq ans aprés, les moines obtinrent du saint siege la permission d'élever un autel sur son corps: c'étoit alors une maniere de canoniser les saints.

Mabill. p. 279. Boll. 7. Febr. to. 4. p. 103.

Martyr. R 19. Jun & 7. Febr.

Vita n. 102. 105.

Mabill. præfat. ad p. 5. n. 98.

Dans

Dans le même tems sous le pape Jean XIX. & Theodalde évêque d'Areze, vivoit le fameux musicien Gui, moine de la même ville, qui inventa la game & les six notes *ut. re. mi. fa. sol. la*, par le moyen desquelles un enfant apprend en peu de mois, ce qu'un homme apprenoit à peine en plusieurs années. Il prit ces syllabes des trois premiers vers de l'hymne de S. Jean *Ut queant laxis* ; & écrivit sur sa nouvelle methode à Michel, moine de Pomposie, monastere alors celebre prés de Ferrare, qui l'avoit aidé dans cette entreprise. J'espere, dit-il, que ceux qui viendront aprés nous, prieront pour la remission de nos pechez, puisqu'au lieu qu'en dix ans, à peine pouvoit-on acquerir une sience imparfaite du chant, nous faisons un chantre en un an, ou tout au plus en deux. Et ensuite :

XI. Gui d'Areze musicien.

Ap. Baron. an. 1022. & sæc. 6. Ben. p 50.

Le pape Jean qui gouverne à present l'église Romaine, ayant oüi parler de nôtre école & comment par le moyen de nos antiphoniers les enfans apprenent les chants qui leur étoient inconnus : en fut fort surpris, & m'envoya trois messages pour me faire venir. J'allai donc à Rome avec Gregoire abbé de Milan, & Pierre prevôt des chanoines de l'église d'Areze, homme trés-savant pour nôtre tems. Le pape m'ayant témoigné beaucoup de joye de mon arrivée, m'entretint long-tems, me fit plusieurs questions ; & feüilleta souvent mon antiphonier, qu'il regardoit comme un prodige. Il en medita les regles, & ne se leva point du lieu où il étoit assis, qu'il n'eût appris un verset qu'il n'avoit jamais oüi chanter, & n'éprouvât ainsi en lui-même ce qu'il avoit peine à croire des autres. Ma mauvaise santé ne me permit pas de demeurer à Rome : parce que la chaleur de l'été m'étoit mortelle, en des lieux mariti-

mes & marécageux. Je promis de revenir à l'entrée de l'hyver, pour expliquer cet ouvrage au pape & à ſon clergé. Peu de jours aprés, j'allai viſiter vôtre pere Gui abbé de Pompoſie, homme cheri de Dieu & des hommes pour ſa vertu & ſa ſageſſe, que je deſirois voir comme le pere de mon ame. Cet homme ſi éclairé approuva mon antiphonier ſitôt qu'il l'eût vû, ſe repentit d'avoir ſuivi le ſentiment de mes envieux, m'en demanda pardon; & me conſeilla étant moine, de preferer aux villes épiſcopales les monaſteres, dont Pompoſie eſt à preſent par ſes ſoins le premier en Italie. C'eſt donc pour lui obéïr, que je veux illuſtrer vôtre monaſtere par cet ouvrage: vû principalement que les évêques étant maintenant preſque tous condamnez pour ſimonie, je crains de communiquer avec eux. Le moine Gui intitula Micrologue ſon livre de la muſique, & le dedia à Theodalde évêque d'Areze, ſon dioceſain, qui l'avoit pris auprés de lui, pour lui aider à l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple.

XII. Brunon évêque de Toul.

Vita Léon. IX ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 53. Boll. 19. Apr. to. 10. p. 648.

Le roi Conrad étoit entré en Italie dés l'an 1025. ayant à ſa ſuite Brunon ſon parent, clerc de l'égliſe de Toul. Il étoit né en Alſace, & dés l'âge de cinq ans, ſes parens le donnerent à Bertold évêque de Toul, pour le faire inſtruire. Etant devenu grand, ils l'envoyerent à la cour du roi Conrad, dont il ſe fit ſingulierement aimer; & dés lors, prevoyant qu'il ſeroit appellé à l'épiſcopat, il reſolut de preferer une égliſe pauvre à toute autre. Il étoit âgé de vingt-trois ans & diacre quand il ſuivit le roi en ce voyage de Lombardie, étant chargé de la conduite des troupes de l'évêque de Toul, qui n'y pouvoit aller en perſonne. Brunon s'acquitta mieux de cet emploi que ne promettoit ſon peu d'experience,

& prit grand ſoin des campemens & de la ſubſiſtance des troupes. AN. 1026.

Herman évêque de Toul étant mort l'année ſuivante 1026. pendant le carême, le clergé & le peuple élut tout d'une voix Brunon qui étoit encore avec le roi en Italie, & en écrivit à l'un & à l'autre : repreſentant que l'évêque, ſuivant les canons, doit être pris du clergé de la même égliſe, & que l'on ne doit jamais donner à aucune un évêque qui ne lui ſoit pas agreable. Le roi Conrad avoit grande repugnance à cette élection, tant à cauſe de la pauvreté de l'égliſe de Toul, que pour ſa ſituation dans l'extrêmité de ſon royaume, où il ne paſſoit preſque jamais. Au contraire c'étoit la pauvreté de cette égliſe, qui determinoit Brunon à l'accepter : ainſi il fit tant d'inſtance auprés du roi, qu'il la lui accorda. Il ſe mit donc en chemin pour revenir d'Italie, & ayant évité les embûches des Lombards revoltez contre le roi, il arriva à Toul le jour de l'Aſcenſion, & fut mis en poſſeſſion par ſon couſin Thierry évêque de Mets.

Le roi Conrad vouloit que Brunon differât ſon ſacre juſques à Pâques de l'année ſuivante 1027. où il devoit être couronné empereur, afin de le faire ſacrer en même tems par le pape : mais Brunon ne voulut point contrevenir aux droits de l'archevêque de Treves ſon metropolitain. Toutefois il ſe trouva une difficulté : car l'archevêque pretendoit que ſes ſuffragans, avant que de recevoir l'ordination, devoient prêter ſerment, de ne jamais rien faire ſans exception, que par ſon ordre ou ſon conſeil : ce que Brunon croyoit impraticable, & ne vouloit rien jurer qu'il ne pût tenir. Enfin le roi Conrad les accommoda, reduiſant la pretention de l'arche-

AN. 1027.

vêques aux affaires ecclesiastiques, suivant l'ancien droit des metropolitains. Brunon fut donc sacré évêque de Toul le neuviéme de Septembre 1026.

Sup. liv. LII. n. 5.

XIII.
Conrad empereur.

Le roi Conrad vint à Rome l'année suivante, & y fut couronné empereur le jour de Paques vingt-sixiéme de Mars par le pape Jean XIX. la reine Gisele son épouse fut aussi couronnée imperatrice. Deux rois assisterent à cette ceremonie : savoir Rodolfe roi de Bourgogne, oncle de Gisele, & Canut roi d'Angleterre & de Danemarc, qui étoit venu à Rome pour accomplir un vœu. Il se plaignit au pape, à l'empereur & aux autres seigneurs qui se trouverent presens, des vexations que souffroient ses sujets tant Anglois que Danois, lorsqu'ils alloient à Rome en pelerinage ou en marchandise, & on lui promit exemption des impositions & liberté des chemins, particulierement le roi Rodolfe, qui étoit maître de la plûpart des passages des Alpes. Canut se plaignit aussi au pape des sommes immenses, que l'on exigeoit de ses archevêques, quand ils alloient demander le pallium ; & il fut resolu qu'on ne le feroit plus à l'avenir. C'est ce qui paroît par la lettre qu'il en écrivit aux prelats, aux seigneurs & au peuple d'Angleterre : à qui il recommanda de payer exactement à Rome le denier de saint Pierre & les autres redevances aux églises.

Vip. vita Chunr. p. 433.

Tom. 9. conc. p. 361 ex VVil. Malmesb.

L'empereur Conrad étant de retour en Allemagne assista la même année 1027. à un concile assemblé à Francfort par Aribon archevêque de Mayence, où se trouverent vingt-trois évêques. A l'orient devant l'autel, étoient assis l'archevêque de Mayence avec ses suffragans : à l'occident l'empereur, ayant à sa droite Pelegrim archevêque de Cologne & ses suffragans ; & à

sa gauche Hunfroi archevêque de Magdebourg avec les siens : au midi d'autres évêques, & au septentrion plusieurs abbez. En ce concile l'archevêque Aribon renouvella sa pretention contre S. Godehard de Hildesheim, touchant le monastere de Gandesheim : mais Godehard, qui étoit present, prouva son droit par le témoignage de sept évêques, qui avoient assisté au traité de Gandesheim. Neanmoins l'archevêque l'inquieta encore pour ce sujet en deux conciles, tenus les deux années suivantes. Enfin en 1030. il se desista, reconnut qu'il avoit failli, & se reconcilia avec le saint évêque. AN. 1027.

XIV. Canut R. de Danemarc & d'Angleterre.

Canut ou Cnuto, fils & successeur de Suein ou Suenon roi de Danemarc, passa comme lui en Angleterre, pour vanger sa nation des cruautez du roi Ethelred à qui il fit long-tems la guerre, & à son fils Edmond côté de fer. Enfin aprés la mort de ce dernier, il demeura seul maître de l'Angleterre l'an 1017. & y regna prés de vingt ans. Il étoit Chrétien, & d'usurpateur il devint un roi trés-bon & trés-sage ; ensorte qu'il merita le surnom de Grand. Ce fut par les conseils de S. Elnoth ou Egelnoth archevêque de Cantorberi. Ce prelat ayant été moine de Glastemburi, succeda l'an 1020. à l'archevêque Living successeur de S. Elfege ; & deux ans aprés il alla à Rome & reçut le pallium du pape Benoît VIII. A son retour passant à Pavie, il acheta un bras de S. Augustin cent marcs d'argent & un marc d'or, & enrichit de cette relique l'église d'Angleterre.

Elog. sæc. 6. Bened. p. 447.

Sup. liv. LVIII. n. 31.

Ce fut donc par ses exhortations, que le roi Canut fit vœu d'aller à Rome pour l'expiation de ses pechez, & l'accomplit comme nous venons de voir. Ce fut par ses conseils qu'il renouvella les loix tant ecclesiastiques que

Tom. conc. 9. 314. civiles, comme il paroît par le recüeil, qui en reſte contenant pluſieurs reglemens importans ſur les matieres de la religion, conformes à ceux des rois precedens. Ce fut encore par le conſeil de l'archevêque, que le roi Canut étendit ſes liberalitez ſur les égliſes étrangeres : comme on voit par celles de Chartres, où il envoya une ſomme conſiderable, du tems de l'évêque *Fulb. ep. 97.* Fulbert, qui l'en remercia par une lettre, & employa cet argent à rebâtir ſon égliſe, qui avoit été brûlée. L'archevêque Egelnoth mourut l'an 1038. & eſt compté entre les ſaints.

Adam. Brem. II. c. 38. Le roi Canut emmena en Danemarc pluſieurs évêques d'Angleterre, dont il mit Bernard en Sconie ou Schonen, Gerbrand en Zelande, Reinher en Finlande. Unuan archevêque de Breme reçut bien l'évêque Gerbrand ; mais il l'obligea à le reconnoître pour ſon ſuperieur, & à lui promettre fidelité. L'ayant pris en amitié, il ſe ſervit de lui pour envoyer au roi Canut des deputez, avec des preſens, le congratulant des victoires qu'il avoit remportées en Angleterre, mais le reprenant de ce qu'il avoit oſé en enlever ces évêques. Le roi Canut prit en bonne part la reprimande, & vêcut *n. 39.* ſi bien depuis avec l'archevêque, qu'il ne faiſoit rien que par ſon avis : juſques là qu'il fut mediateur de la paix entre ce prince & le roi Conrad le Salique.

XV. Saint Olaf roi de Noverge.

Le roi Canut fut continuellement en guerre avec Olaf roi de Norvege, prince juſte toutefois, & zelé pour la *c. 40.* religion chrétienne. Il s'appliqua particulierement à purger la Norvege des devins, des magiciens, des enchanteurs, dont elle étoit pleine ; il avoit auprés de lui des évêques & des prêtres venus d'Angleterre, qui l'aidoient par leur doctrine & leurs conſeils : Les plus di-

ſtinguez pour la ſience & pour la vertu, étoient Sigefroi, Grimquil, Rodulfe, & Bernard : qui par l'ordre du roi Olaf allerent prêcher l'évangile en Suede, en Gothie, & aux iſles qui ſont au delà de la Norvege. Ce prince en envoya auſſi des deputez à l'archevêque Unuan avec des preſens : le ſuppliant de recevoir favorablement ſes évêques, & de lui en envoyer de ſa part, pour affermir la religion en Norvege.

En même tems regnoit en Suede un autre Olaf nouveau Chrétien, dont le roi de Norvege avoit épouſé la fille, & qui n'étoit guere moins zelé que ſon gendre pour la religion chrétienne. Il fit de grands efforts pour faire abattre le temple des idoles, qui étoit à Upſal, au milieu de ſon royaume ; & les payens craignant qu'il n'en vînt à bout, convinrent avec lui ; que puiſqu'il vouloit être Chrétien, il choisît le meilleur païs de la Suede pour y établir une égliſe & l'exercice de ſa religion : ſans faire violence à perſonne, pour quitter le ſervice des dieux. Le roi fort content de ce traité, fonda une égliſe & un ſiege épiſcopal dans la Gothie occidentale, proche du Danemarc & de la Norvege. Ce fut à Scaren, ville alors trés-grande, à preſent peu conſiderable, où à la priere du roi de Suede, Turgot fut ordonné premier évêque par l'archevêque Unuan ; & il s'acquitta ſi bien de ſon miniſtere, qu'il convertit à la foi deux peuples celebres des Goths. Le roi Olaf de Suede fit baptiſer ſa femme & ſes deux fils Emond & Anond, & il fit donner à ce dernier le nom de Jacques au baptême : ce prince tout jeune qu'il étoit, ſurpaſſa en ſageſſe & en pieté tous ſes predeceſſeurs, & aucun roi ne fut ſi agreable aux Suedois que fut Anond. c. 41.

Cependant Olaf roi de Norvege fut chaſſé de ſon c. 43.

royaume par la faction des seigneurs, dont il avoit fait mourir les femmes, à cause de leurs malefices. Le roi Canut, qui lui faisoit toûjours la guerre, se prevalut de cette revolte, & fut reconnu roi de Norvege : ce qui n'étoit encore arrivé à aucun des rois de Danemarc. Olaf mettant toute son esperance en Dieu, entreprit de se retablir, pour reprimer l'idolatrie; & par le secours du roi de Suede son beau-pere, & des insulaires, il assembla une grande armée, & reconquit son royaume. Alors il crut que Dieu l'avoit retabli, afin de ne plus pardonner à personne, qui voulût demeurer magicien, ou qui refusât de se faire Chrétien. Il y reussit pour une grande partie : mais quelque peu de magiciens qui restoient, le firent mourir secretement, tant pour vanger les autres, que pour faire plaisir au roi Canut. Ainsi mourut le roi Olaf de Norvege, & fut regardé comme martyr. On l'enterra avec honneur à Drontheim capitale du royaume : il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, & il fut depuis en grande veneration à tous les peuples voisins. Il mourut l'an 1028. le vingt-neuviéme de Juillet, jour auquel l'église honore sa memoire.

Martyr. R. 29. Jul.

Adam. c. 44.

Vers le même tems, un Anglois nommé Volfred, étant entré en Suede, commença à prêcher l'évangile avec une grande confiance, & convertit plusieurs payens. Il osa même dans leur assemblée maudire leur idole, nommée Torstan, & ayant pris une cognée, il la mit en pieces. Aussi-tôt les barbares le percerent de mille coups, & aprés avoir dechiré son corps, & s'en être joüez long-tems, ils le jetterent dans un marêt.

c. 42.

L'archevêque Unuan profitant de la paix solide entre les

les Sclaves & les Saxons d'outre l'Elbe, rétablit la metropole de Hambourg, ruinée par les Normans en 845. & y rassembla une grande multitude d'habitans & de clercs. Il y demeuroit souvent, jusques à y passer la moitié de l'année, & y donnoit rendez-vous au roi Canut & aux princes des Sclaves. Enfin aprés avoir gouverné son église pendant seize ans, & s'être dignement acquitté de sa mission chez les infideles: il mourut le vingt-septiéme de Janvier 1029. & eut pour successeur Libentius II. neveu du premier, grand prevôt de la cathedrale. Il fut élu par la faveur de l'imperatrice Gisele, reçût le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Jean XIX. mais il ne tint le siege de Breme & de Hambourg que quatre ans.

AN. 1027.

Sup. liv. XLVIII. n. 31.

c. 44.

c. 45.

XVI. Constitution du patr. Alexis.

Jus Græco-Rom. lib. 4. p. 250.

Post. Zonar. p. 786.

v. Sup XXVIII. *n.* 19.

Sup. liv. LVI. *n.* 22.

A C. P. le patriarche Alexis fit une constitution avec le concile des évêques qui se trouvoient à la cour nommé *synodos endemoûsa* par laquelle ils reglerent divers points de discipline. Premierement plusieurs évêques faisoient retomber sur les metropolitains les charges de leurs dioceses; & pour en éviter le payement détournoient leurs revenus, & s'absentoient eux-mêmes. Je crois qu'il s'agit des contributions que l'empereur prenoit sur les évêques, comme nous avons vû; & que l'on rendoit les metropolitains responsables des nonvaleurs de leur province. Pour remedier à ce desordre, il est ordonné que les metropolitains établiront des economes dans les dioceses, dont leur est venu la perte, jusques à ce qu'ils en soient indemnisez; & que dans les dioceses, dont ils craignent pareil dommage, par la negligence ou la malice des évêques: ils établiront des commissaires, pour prendre connoissance avec les évêques du revenu des églises, en faire rendre compte tous

AN. 1027. les ans, & employé le revenant-bon à l'indemnité du metropolitain, ou le conserver à l'église.

On se plaint même des évêques, qui dissipoient les biens de leurs églises, qui prenoient des terres à ferme, & se mêloient indignement d'affaires temporelles; & on les menace de deposition, s'ils ne se corrigent. On se plaint de ceux qui se dispensoient d'assister aux conciles provinciaux, sans excuse legitime; & de ceux qui entreprenoient sur les droits de leurs confreres, en ordonnant des clercs étrangers. On défend aux clercs de passer d'une province à l'autre, sans permission par écrit de leur évêque. Ce qui regardoit principalement C. P. où venoient de tous côtez des clercs coupables ou innocens, ordonnez ou non; & y faisoient impunement leurs fonctions.

On recommande d'observer les bornes de la jurisdiction ecclesiastique: savoir, que les differends des clercs ou des moines entre-eux soient jugez par l'évêque: ceux des évêques par le metropolitain, ou en cas de recusation, par le patriarche & son concile: avec défense expresse à tous clercs ou moines de s'adresser à des juges seculiers, suivant les ordonnances des empereurs mêmes; & nonobstant le privilege pretendu par les monasteres imperiaux.

La seance des évêques est reglée suivant le rang de leurs metropolitains. Enfin on condamne l'abus des oratoires domestiques, où les personnes puissantes affectoient de faire sonner, d'assembler le peuple, de celebrer l'office, & même des baptêmes, sous pretexte qu'on y avoit planté une croix par l'autorité du patriarche, ou de l'évêque. On défend aux évêques de donner de telles permissions, & aux prêtres sous peine

de depoſition de celebrer en ces oratoires autre office que la meſſe, & encore aux jours de fêtes : menaçant d'anathême les laïques, qui refuſeront de s'y ſoûmettre. Cette conſtitution porte les noms de vingt-deux metropolitains & de neuf archevêques, par leſquels elle fut acceptée. Elle étoit ſellée en plomb à l'ordinaire, & datée du mois de Janvier de l'an 6536. qui eſt l'an 1027. AN. 1027.

XVI. Monaſteres en commande.

Jo. Antioch. to. 1. Monum. Gr. Cotel. p. 170.

Cette conſtitution parle auſſi des monaſteres donnez à des étrangers. On rapportoit le commencement de cet abus aux Iconoclaſtes, particulierement à Conſtantin Copronyme, ce mortel ennemi des moines. Aprés l'extinction de cette hereſie, leurs biens leur furent rendus : toutefois les empereurs & les patriarches s'accoûtumerent à donner des monaſteres & des hôpitaux à des perſonnes puiſſantes & charitables : non pour en profiter, mais pour les rétablir, quand ils tomboient en ruine, pour en être les bienfacteurs & les protecteurs. Ce fut un pretexte, pour donner enſuite ces maiſons abſolument : premierement les moindres, puis tous generalement, ſoit à des évêques, ſoit à des laïques, à des hommes mariez, à des femmes, à des payens mêmes. Ces donations ſe faiſoient à vie, & quelquefois pour deux perſonnes de ſuite. On donnoit à des hommes des monaſteres de femmes, & à des femmes des monaſteres d hommes ; & une même perſonne en avoit quelquefois pluſieurs. Ces donataires, que l'on nommoit Chariſticaires, joüiſſoient de tous les revenus, ſans en rendre compte ; & ſouvent negligeoient les reparations des égliſes & des bâtimens, l'entretien du ſervice divin, les aumônes accoûtumées, & même la ſubſiſtance des moines, qui faute du neceſſaire tomboient dans le relâche-

AN. 1027. ment. Ils étoient les maîtres des abbez, & les obligeoient à recevoir tels moines qu'il leur plaisoit, ou à loger dans le monastere des seculiers, presque en aussi grand nombre que les moines.

Les évêques donc qui se trouverent au concile de C. P. du mois de Janvier 1027. se plaignirent que ces Charisticaires tournant à leur profit les revenus des monasteres les reduisoient à une ruine totale, & les changeoient en habitations seculieres, parce que la pauvreté obligeoit les moines à les abandonner. C'est pourquoi le concile permit aux moines de se pourvoir contre les Charisticaires, pour les obliger à reparer le tort qu'ils avoient fait au monastere, ou pour leur en ôter entierement la joüissance : ordonnant toutefois de ne s'adresser pour ce sujet qu'au concile du patriarche, & non aux juges seculiers.

Dans une autre constitution du mois de Novembre, indiction onziéme, qui est la même année 1027. le patriarche Alexis défend aux Charisticaires de faire passer leurs monasteres à d'autres. Car il y en avoit qui les vendoient comme des biens profanes. Il défend à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, de posseder un monastere de l'autre sexe. Il défend aussi les alienations des fonds dépendans des monasteres, sinon par l'autorité du patriarche ou du metropolitain. Enfin les évêques qui ont reçu des monasteres de la liberalité des metropolitains, seront obligez de les leur rendre, quand les metropoles se trouveront reduites à l'indigence par les contributions necessaires pour les besoins de l'état. Cette constitution fut luë en presence de seize metropolitains & de cinq archevêques : la date est du mois de Novembre indiction onziéme la même année 1027.

L'année suivante l'empereur Constantin mourut, aprés avoir regné cinquante ans avec son frere, & trois ans seul : ne songeant qu'à son plaisir. Il étoit tout occupé de courses de chevaux, entouré de boufons & de plaisans, & donnoit les gouvernemens & les emplois à des eunuques yvrognes & à d'autres personnes indignes. Il tomba subitement malade le neuviéme de Novembre, l'an du monde 9537. de J.C. 1028. & se voyant abandonné des medeciens, il songea à se choisir un successeur. Il fit venir un patrice Romain Argyre, & lui dit : Choisissez de quitter vôtre femme, & d'épouser une de mes filles, ou d'avoir les yeux crevez. Romain étoit fort embarassé : mais sa femme pour le tirer de ce peril : se fit couper les cheveux, & entra en religion. L'empereur Constantin avoit trois filles, dont l'aînée nommée Eudocie se fit religieuse : Theodora, qui étoit la troisiéme, refusa d'épouser Romain Argyre, soit à cause de la parenté, soit parce que sa femme vivoit encore. Mais la seconde, nommée Zoë, accepta volontiers ce mariage. La question de la parenté fut agitée & decidée par le patriarche Alexis avec son clergé. Romain & Zoë reçurent la benediction nuptiale : il fut declaré empereur, & Constantin mourut trois jours aprés âgé de soixante & dix ans.

AN. 1028.

XVIII
Mort de Constantin Romain Argyre empereur.

Cedr. p. 719.

p. 722.

Romain Argyre en regna cinq & demi. Il étoit d'une famille ancienne & illustrée par plusieurs grandes dignitez, & il fit beaucoup de bien pendant son regne. Sachant que la grande église de C. P. dont il avoit été économe, n'avoit pas assez de revenu, il lui assigna quatre-vingt livres d'or par an sur le tresor imperial. Il éleva trois syncelles à la dignité de metropolitains : mettant à Ephese Cyriaque frere du patriarche, à Cyzi-

Cang. famil. p. 154.

AN. 1028. que Demetrius, avec lequel avant que d'être empereur, il étoit lié d'une amitié particuliere, & Michel parent de Demetrius à Euchaïte. Il soulagea dans leurs besoins plusieurs personnes tombées dans la pauvreté, particulierement des ministres de l'église; il fit de grandes aumônes pour le repos de l'ame de l'empereur son beau-pere, & donna des biens ou des honneurs à ceux que ce prince avoit maltraitez.

XIX. Fin de Fulbert de Chartres.

L'an 1029. l'église de France perdit une de ses plus grandes lumieres, Fulbert évêque de Chartres. Il s'étoit attiré la colere de la reine Constance, en s'opposant au desir qu'elle avoit de faire couronner roi Robert son dernier fils; au prejudice de Henri qui étoit l'aîné; & que le roi son pere vouloit faire reconnoître roi. Pour exclure Henri, on l'accusoit d'être dissimulé, paresseux, mou, capable de negliger ses droits comme son pere; & on pretendoit que son frere avoit toutes les bonnes qualitez contraires. Fulbert étoit pour Henri, suivant l'intention du roi: quoiqu'il fût bien averti que plusieurs évêques l'en blâmoient en secret, & que plusieurs en prenant un tiers parti, étoient d'avis de ne couronner ni l'un ni l'autre du vivant du pere. Enfin la volonté du roi prevalut & Henri fut couronné à Reims le jour de la Pentecôte, quatorziéme de Mai l'an 1027. mais Fulbert s'excusa de se trouver à son sacre, pour ne pas s'exposer inutilement à la colere de la reine.

Glab. lib. III. *c.* 9. *Fulb. ep.* 106. *al.* 50.

Epist. 59.

Fulbert mourut l'an 1029. le dixiéme d'Avril, laissant plusieurs disciples & quelques écrits, entre-autres des lettres au nombre de plus de cent: mais courtes pour la plûpart, à cause comme il le dit souvent, de la multitude de ses occupations. Outre celles dont j'ai parlé, en voici qui me paroissent remarquables. La premiere qui

eſt une lettre dogmatique, où en expliquant les princi- *Ep. 1. p. 8.*
paux points de la religion chrétienne, il dit, que l'eu-
chariſtie n'eſt pas le ſymbole d'un vain myſtere, mais
par l'operation du S. Eſprit le vrai corps de J. C. Et en-
ſuite : Il n'eſt pas permis de douter, que celui qui a *p. 10.*
tout fait de rien, ne change par la même puiſſance la
matiere terreſtre en la ſubſtance de J. C.

Dans la ſeconde lettre, Fulbert répond à une conſul- *Ep. 2.*
tation touchant l'uſage qui s'obſervoit alors en pluſieurs
égliſes ; que le prêtre, à ſon ordination, recevoit de l'é-
vêque une hoſtie conſacrée, qu'il devoit conſumer peu
à peu, en prenant tous les jours une particule quarante
jours durant. Je croyois, dit-il, que cet uſage fut éta-
bli dans toutes les égliſes, enſorte que perſonne ne dût
en être ſurpris : car les évêques de nôtre province l'ob-
ſervent tous. Il parle du païs de ſa naiſſance. Puis il ra-
conte un fait, qui lui avoit donné occaſion de cher-
cher la raiſon de cette coûtume. Un prêtre ayant re-
çu à ſon ordination l'hoſtie de la main de l'évêque ;
l'enveloppa dans un parchemin deſtiné à cet uſage, qu'il
ouvroit tous les jours en celebrant la meſſe, & en pre-
noit une petite partie proportionnée au nombre des
jours. Il arriva une fois, qu'ayant dit la meſſe, en pliant
les ornemens & le corporal, il oublia le parchemin où
étoit l'hoſtie ; & le lendemain l'heure de la meſſe étant
venuë, il ne la trouva plus, quelque mouvement qu'il
ſe donnât pour la chercher. L'évêque l'ayant appris,
ordonna à tous les freres de faire penitence pour lui ;
& lui en impoſa à lui-même une ſevere.

Je pris cette occaſion de demander à l'évêque, s'il ne
jugeroit pas à propos, ſans prejudice de la religion, de
conſumer l'hoſtie toute entiere le premier ou le ſecond

jour : voyant qu'on ne pouvoit ſans peril la prendre peu à peu pendant ſi longtems, & qu'il y avoit peu de prêtres capables d'en prendre un ſi grand ſoin. Il répondit; que cette ceremonie repreſentoit les apparitions de J. C. à ſes diſciples pendant quarante jours aprés ſa reſurrection. Car pour aider leur foi encore foible, il ne ſe contenta pas de ſe montrer une fois à eux : mais avant que de les envoyer dans le monde, il les fortifia pendant quarante jours de la vûë de ſon corps, comme d'une nourriture celeſte. Ainſi l'évêque qui tient la place de J. C. étant prêt à envoyer les prêtres au peuple qui lui eſt ſoûmis, leur donne l'euchariſtie pour quarante jours, afin de les faire ſouvenir de cette conduite du Sauveur. C'eſt ce que rapporte Fulbert, & on trouve encore la même obſervance marquée dans un pontifical de l'égliſe de Soiſſons, écrite avant ſix cens ans, où on lit ces paroles aprés la ceremonie de l'ordination : Les prêtres doivent recevoir de l'évêque des particules du corps de Nôtre-Seigneur, pour en communier pendant quarante jours : à l'exemple de N. S. J. C. qui converſa quarante jours avec ſes diſciples aprés ſa reſurrection. On trouve toutefois dans un ancien ordre Romain, que les nouveaux prêtres ne communioient que pendant ſept jours, de l'hoſtie qu'ils avoient reçuë de l'évêque. Ce qui ſuffiſoit pour montrer l'unité du ſacrifice de l'évêque & du prêtre : qui eſt encore une raiſon rapportée par Fulbert.

Marten. de Antiq. rit. to. 2. p. 322. 39?.

p. 14.

Ep. 52.

Dans une autre lettre il répond ainſi à un prêtre qui l'avoit conſulté : Je vous conſeille, pour le plus ſûr, de vous abſtenir de celebrer la meſſe, plûtôt que de la dire ſans avoir au moins deux ou trois aſſiſtans. Quant à l'offrande : on peut dire que ceux pour qui nous ſacrifions,

ſions, offrent à Dieu par nos mains le ſacrifice de loüange. Il répond à une autre conſultation ſur un prêtre, Ep. 83.
convaincu d'avoir celebré la meſſe ſans communier, qu'il en faut exactement rechercher la cauſe. Si c'eſt par erreur contre la foi, ou pour quelque autre crime abſolument mortel, il faut le depoſer; ſi c'eſt pour yvreſſe ou impureté, comme ce ſont auſſi des pechez mortels, quoique pluſieurs prêtres l'ignorent ou feignent de l'ignorer, il faut l'interdire & le châtier par l'abſtinence, juſques à ce qu'il ſoit corrigé. Si c'eſt par degoût, à cauſe de la frequente celebration, il faut le priver de la communion pendant un an entier, ſuivant le concile de Tolede. Si c'eſt une crainte exceſſive pour une faute legere, il faut le corriger avec charité ſuivant le capitulaire. Si c'eſt une maladie d'eſtomac ou de cerveau, il doit s'abſtenir du miniſtere, juſques à ce qu'il recouvre la ſanté. Dans une autre lettre il dit: Ep. 72.
Quant au divers nombre de pſeaumes, que quelques-uns ajoûtent dans le tems du jeûne, à la fin de chacune des heures canoniales, je n'en trouve point de regle; & j'eſtimerois ces pſeaumes ſuperflus, s'ils n'étoient autoriſez par la devotion de ceux qui les diſent. Outre les lettres de Fulbert, nous avons de lui quelques ſermons, particulierement contre les Juifs, & ſur la nativité de la ſainte Vierge, dont il inſtitua la fête dans ſon dioceſe. Entre ſes ſermons on trouve quelques re- p. 167.
gles de penitences canoniques pour les plus grands crimes.

Aprés la mort de Fulbert, le roi Robert fit élire évêque de Chartres Thierry, qui fut ordonné par Leotheric archevêque de Sens: nonobſtant l'oppoſition des chanoines de Chartres qui avoient élu leur doyen, &

AN. 1029.

Ap. Fulb. ep. 131.
Ep. 132.

lui en avoient notifié l'élection à lui & au roi. Ils en écrivirent à cet archevêque, pour se plaindre de son procedé & de la contravention aux canons. Ils en écrivirent aussi à Guerin évêque de Beauvais, à Odolric d'Orleans, & à Arnoul archevêque de Tours: se plaignant de leur archevêque & du roi, qui vouloient leur donner pour évêque, malgré eux, un homme indigne & ignorant. Sachez, ajoûtent-ils, que le comte Eudes ne le recevra jamais dans sa ville, que vous n'ayez examiné s'il doit être reçu; & ne craignez point de manquer à la fidelité que vous devez au roi, vous ne la lui pouvez mieux témoigner qu'en l'obligeant à corriger les desordres de son royaume. Enfin ils écrivirent à saint Odilon de Clugny, craignant qu'il ne persuadât au comte de Chartres, de s'accommoder avec Thierry: mais tous leurs efforts furent inutiles, & Thierry demeura évêque de Chartres.

Ep. 133.

XX.
Dedicace de S. Agnan d'Orleans.
Holg. p. 73.

Il assista en cette qualité à la dedicace de l'église de saint Agnan d'Orleans, que le roi Robert fit faire cette année 1029. avec grande solemnité. Cette église avoit quarante-deux toises de long, douze de large, dix de haut, cent vingt-trois fenêtres. Il y avoit dix-neuf autels, dont le principal fut dedié à saint Pierre: la chasse de saint Agnan étoit d'argent, ornée par devant d'or & de pierreries. A cette dedicace se trouverent par l'ordre du roi trois archevêques, Gauslin de Bourges, Leotheric de Sens & Arnoul de Tours: avec cinq évêques, Odolric d'Orleans, Thierry de Chartres, Bernier de Meaux, Guerin de Beauvais & Raoul de Senlis; saint Odilon de Clugny y assista aussi, & plusieurs autres hommes de merite, avec lesquels le roi aimoit à s'entretenir. Le roi porta sur ses épaules la

chasse de saint Agnan, & aprés la ceremonie il se mit à genoux devant le grand autel, se depoüilla de sa pourpre, & fit publiquement une priere d'action de graces. AN. 1030.

Entre autres offrandes qu'il fit à cette église de saint Agnan, il lui laissa aprés sa mort sa chapelle, qui consistoit en ce qui suit. Dix-huit belles chapes, deux livres d'évangiles garnis d'or, deux d'argent, deux autres petits avec un messel d'Outremer garni d'ivoyre & d'argent, douze reliquaires d'or, un autel orné d'or & d'argent, avec un onyx au milieu, trois croix d'or, la plus grande du poix de sept livres. Cinq cloches, dont l'une pesoit deux mille six cens, qu'il avoit fait baptiser solemnellement & nommer Robert. Ce sont les paroles du moine Helgaud, qui montrent que dés-lors on nommoit baptême la benediction des cloches; & il remarque qu'on y employoit l'huile & le chrême.

Les deux fils de ce bon prince, irritez par les mauvais traitemens de leur mere, s'accorderent à prendre les armes contre lui & à piller ses terres. Le jeune roi Henri se saisit de Dreux, & Robert son frere d'Avalon & de Beaune. Le roi marcha contre lui en Bourgogne avec des troupes; & consulta l'abbé Guillaume à Dijon, sur ce qu'il devoit faire en cette occasion, se recommandant lui & ses enfans à ses prieres. Le saint abbé lui répondit : Vous devez, seigneur, vous souvenir des chagrins que vous avez donnez en vôtre jeunesse à vôtre pere & à vôtre mere, & considerer que Dieu permet que vos enfans vous traitent de même. Le roi souffrit patiemment cette remontrance, se reconnoissant coupable; & aprés quelque degât dans l'une &

Glab. III. hist. c. 9.

AN. 1030.

l'autre province, il fit la paix avec ses enfans.

XXI. Fin de l'abbé Guillaume de Dijon

Vita n. 29. sæc. 6. Act. Ben. p. 334.

C'étoit en 1030. & la même année l'abbé Guillaume, au retour d'Italie, visita le monastere de Gorze, qu'il avoit autrefois reformé comme plusieurs autres. Puis il vint à Fescam, où il tomba malade; & vers la fête de Noël, sentant que sa fin étoit proche, il assembla les freres, & regla avec eux ce qu'il y avoit à faire dans tous les monasteres dont il avoit la conduite. Il demanda le viatique, puis demeura toute l'octave sans parler, levant seulement les yeux au ciel. Enfin il mourut le vendredi jour de la Circoncision premier de Janvier l'an 1031. indiction quatorziéme, âgé de soixante & dix ans: quarante ans depuis son arrivée d'Italie en France. Il gouvernoit environ quarante monasteres, dans lesquels il y avoit plus de douze cens moines, qui étoient fermement persuadez, que tant qu'ils suivroient ses instructions, ils n'avoient rien à craindre en ce monde & ne manqueroient de rien. Entre ces monasteres, il ne faut pas oublier celui de Frutare au diocese d'Yvrée, que ses freres & lui fonderent de leur patrimoine, & dont il fit confirmer les privileges par le pape Benoît VIII. dans un concile de plus de quarante évêques, tenu à Rome le troisiéme de Janvier 1015. L'abbé Guillaume forma grand nombre de disciples: plusieurs abbez & plusieurs évêques Italiens quitterent leurs sieges pour vivre sous sa conduite, & plusieurs moines qu'il avoit élevez devinrent ensuite abbez ou évêques.

Vita n. 24.

p. 346.

To. 9. Conc. p. 834. sæc. 6. B. 340.

XXII. Mort de Robert. Henri roi.

Helgald. p. 76.

La même année 1031. le roi Robert à son retour de Bourgogne, passa le carême en pelerinages à saint Estienne de Bourges, à saint Mayeul, à saint Julien de Brioude, à saint Antonin, à saint Geraud d'Aurillac, &

à d'autres lieux de pieté : puis il revint à Bourges pour le dimanche des rameaux, & de là à Orleans celebrer la fête de Pâques. En ce voyage il fit quantité d'offrandes aux lieux ſaints, & répandit de grandes aumônes. On dit même qu'il guerit pluſieurs malades, en faiſant ſur eux le ſigne de la croix. Enfin il mourut à Melun le mardi vingtiéme de Juillet, âgé de ſoixante ans, dont il avoit regné trente-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut porté à Paris; enterré à ſaint Denis, mais ſans épitaphe ni aucun ornement à ſon tombeau : l'image de pierre qui s'y voit aujourd'hui, n'ayant été faite que pluſieurs ſiecles aprés. Son fils Henri déja ſacré quatre ans auparavant, en regna encore vingt-neuf

AN. 1031.

XXIII. Concile de Bourges.

Gauſlin archevêque de Bourges, étoit mort l'année precedente 1038. aprés avoir tenu le ſiege dix-ſept ans; & Aimon, de la maiſon des ſeigneurs de Bourbon, lui avoit ſuccedé. Il tint un concile le premier jour de Novembre 1031. où aſſiſterent avec lui Eſtienne évêque du Puy, Rencon de Clermon, Raimond de Mende, Emile d'Albi, & Deus-dedit de Cahors. Il nous reſte de ce concile vingt-cinq canons : dont le premier porte, que dans toutes les égliſes ſoûmiſes à ces évêques, le nom ſaint de Martial docteur de l'Aquitaine, ne ſera plus propoſé entre les confeſſeurs, mais entre les apôtres : comme le ſaint ſiege de Rome & pluſieurs anciens peres l'ont defini. En effet, le pape Jean XIX. avoit envoyé une lettre ſur ce ſujet, adreſſée à tous les évêques, les abbez & les autres fideles de toute la Gaule, & elle fut luë en ce concile. Deux ans devant, c'eſt-à-dire, l'an 1029. on avoit decidé de même en faveur de l'apoſtolat de ſaint Martial, dans un concile de Limoges; & Jourdain qui en étoit évêque avoit

to. 9. p. 864.

to. 9. conc. p. 637. E.

AN. 1031. défendu ſous peine d'anathême, de plus agiter cette queſtion dans ſon dioceſe.

c. 8. On ordonna encore au concile de Bourges, que les enfans illegitimes, principalement des prêtres & des autres clercs, ne ſeroient point admis dans le clergé, & que ceux qui étoient déja, ne ſeroient point promus aux ordres ſuperieurs. c. 9. Que les ſerfs ou les affranchis, n'entreroient point dans le clergé, qu'ils n'euſſent reçu de leurs ſeigneurs une entiere liberté. c. 15. Défenſe de faire des voitures le dimanche, ſoit par charroi, ſoit par bêtes de ſomme, ſinon en grande neceſſité. c. 21. Défenſe aux ſeculiers, de prendre droit de fief ſur les prêtres, pour les biens eccleſiaſtiques, que l'on appelloit fiefs preſbytereaux. On traita auſſi dans ce concile, de la paix que l'on vouloit établir, pour arrêter le cours des guerres particulieres.

XXIV. Conc. de Limoges. S. Martial.

Le jeudi dix-huitiéme du même mois de Novembre 1031. on tint un concile à Limoges, où l'archevêque Aimon preſida, & neuf évêques y aſſiſterent : ſavoir : les cinq qui avoient été au concile de Bourges ; & de plus Jourdain de Limoges, Iſembert de Poitiers, Arnaud de Perigueux, Rohon d'Angoulême. L'évêque Jourdain fit l'ouverture de la premiere ſeſſion, en ſe plaignant des violences que les ſeigneurs de ſon dioceſe commettoient contre l'égliſe & contre les pauvres, ſans vouloir écouter les propoſitions de paix. Tous les évêques dirent, que ceux qui troubloient ainſi l'égliſe, étoient digne d'anathême. Alors Odolric abbé de S. Martial de Limoges, qui étoit aſſis auprés de l'évêque, & revêtu des ornemens ſacerdotaux, ſe leva au milieu des évêques, & quand on eut fait ſilence, il dit : Je vous prie, venerable évêque, qu'avant que l'on trai-

to. 9. p. 869.

te d'aucune affaire, on termine la queſtion de l'apoſto- AN. 1031.
lat de S. Martial, pour laquelle principalement nous avons procuré vous & moi la convocation de ce concile. Jourdain évêque de Limoges dit : Comme cette verité a été autoriſée, premierement par le pape, enſuite par le concile de Bourges, tenu le premier jour de ce mois de Novembre, où je n'étois pas preſent : je veux auſſi que la queſtion ſoit ici maintenant decidée en ma preſence, pour finir la diſpute par ce troiſiéme jugement.

Engelric chanoine du Puy, eſtimé fort docte, ſe leva & dit : Une infinité d'ignorans diſent, qu'il n'eſt point apôtre, parce qu'il n'eſt point du nombre des douze ; mais S. Jerôme dit, que tous ceux qui avoient vû le Seigneur en ſa chair, & qui prêcherent enſuite ſon évangile furent nommez apôtres ; & ceux que les apôtres avoient ordonnez, comme Epaphrodite, Silas & Judas. On apporta dans le concile le commentaire de ſaint Jerôme, ſur l'épître aux Galates, & on verifia le paſſage.

Azenaire abbé de Maſſiac & de Fleury, qui étoit venu avec l'archevêque de Bourges, dit qu'à la cour & dans tous les monaſteres de France, il avoit toûjours vû nommer ſaint Martial entre les apôtres : mais que le roi Robert lui ayant donné cette abbaye en Berri, il y avoit trouvé un autre uſage, & l'avoit corrigé. Car, ajoûta-t-il, allant à Jeruſalem, & me trouvant à C. P. le ſamedi de la Pentecôte, j'entendis que les Grecs dans leurs litanies nommoient S. Martial entre les apôtres. Odolric abbé de S. Martial de Limoges, dit encore, Autrefois lorſque j'étudiois à S. Benoît en France, ſous le ſavant Abbon ; je trouvai que la coûtume y étoit

AN. 1031. de nommer S. Martial entre les apôtres, & de même ſous Gauſlin ſon ſucceſſeur. Mais du tems du roi Robert, Hugues mon predeceſſeur étant à ſa cour à Paris, il s'émut ſur ce ſujet une diſpute entre les François & les Limouſins, à laquelle je fus preſent. Les Limouſins diſoient: Vous ne faites pas bien de nommer S. Martial le dernier des apôtres: nous faiſons mieux de le nommer le premier des confeſſeurs. L'archevêque Gauſlin ſoûtint l'opinion des François, diſant que S. Martial devoit être reconnu apôtre; puiſqu'il étoit né de *p. 873.* la race d'Abraham, parent de S. Pierre & de S. Eſtienne, diſciple du Seigneur, baptiſé par ſon ordre & de la main de S. Pierre, ordonné évêque par J. C. même le jour de ſon aſcenſion; & envoyé par lui dans les Gaules, aprés avoir reçu le S. Eſprit avec les apôtres, le jour de la Pentecôte. Ce diſcours de l'archevêque fut approuvé du roi & de tous les aſſiſtans.

On voit ici le fondement de cette opinion, touchant l'apoſtolat de S. Martial. C'étoit une hiſtoire de ſa vie compoſée ſous le nom d'Aurelien ſon diſciple, où ſe trouvent tous ces faits; mais qui étoit inconnuë avant le dixiéme ſiecle, & que tous les ſavans reconnoiſſent aujourd'hui pour apocryphe. Ce que nous ſavons de plus certain touchant S. Martial, eſt le peu qu'en dit Gregoire de Tours: ſavoir qu'il fut envoyé en Gaule par le pape avec ſaint Denis & les autres premiers évêques, vers l'an 250. qu'il fut évêque de Limoges; & y prêcha l'évangile avec grand ſuccés: enfin qu'il étoit honoré comme confeſſeur.

Greg. 1. hiſt. Fr. c. 31. Glor. conf. c. 27. Sup. liv. VI. c. 49. Tilm. to. 4. p. 475. conc. p. 874.

Gerauld abbé de Solignac ſe leva enſuite dans le concile de Limoges, & dit: Nous avons chez nous de trés-anciens livres où S. Martial eſt nommé apôtre; mais

mais la negligence des ecclesiastiques l'a fait mettre depuis entre les confesseurs : croyant lui faire plus d'honneur en le mettant le premier entre ceux-ci, que le dernier entre les apôtres. Un savant clerc d'Angoulême dit entre-autres choses : Il y a plusieurs années qu'il vint chez nous deux moines du mont Sinaï, savans & vertueux, l'un nommé Simeon, l'autre Cosme. Je leur demandai si les Orientaux connoissoient saint Martial, & ils répondirent tout d'une voix, qu'ils le connoissoient pour apôtre & pour un des soixante & douze disciples. Plusieurs autres parlerent encore dans le concile, alleguant en general d'anciens livres & une ancienne tradition : mais sans specifier aucun tems precis, & se fondant toûjours sur les pretendus actes de saint Martial, dont personne ne contestoit l'autorité. Aprés de longs raisonemens sur ce sujet, Aimon archevêque de Bourges dit : Nous fîmes lire, il y a quinze jours, dans le concile de Bourges, la lettre du pape Jean, envoyée à tous les évêques des Gaules ; & tous les doctes qui y étoient approuverent ce qu'elle contient, & que vous avez institué. Ensuite Jourdain évêque de Limoges, raconta ce qui s'étoit passé au concile tenu en 1029. & tous se trouvant du même avis, les évêques se leverent pour aller celebrer la messe dans l'église de saint Sauveur : car on tenoit le concile dans la cathedrale dediée à saint Estienne. L'archevêque de Bourges officia à la priere de l'évêque de Limoges ; & aprés la premiere oraison, il en ajoûta une de saint Martial comme apôtre.

AN. 1031.

p. 878.

p. 887.

p. 890.

XXV. Paix ordonnée.

Aprés l'évangile l'évêque Jourdain prêcha contre les pillages & les violences, exhortant tous les seigneurs à se trouver au concile le lendemain & le troi-

AN. 1031. ſiéme jour, pour y traiter de la paix; & de la garder en venant au concile, pendant le ſejour & aprés le retour, ſept jours durant: ſans s'attaquer l'un l'autre pendant tout ce tems, ſous quelque pretexte que ce fût. Enſuite le diacre, qui avoit chanté l'évangile, lut par ordre des évêques & en leur nom, une excommunication contre les chevaliers du dioceſe de Limoges, qui refuſoient ou avoient refuſé, de promettre à leur évêque par ſerment la paix & la juſtice comme il l'exigeoit. Cette excommunication étoit accompagnée de maledictions terribles; & en même tems les évêques jetterent à terre les cierges allumez qu'ils tenoient & les éteignirent. Le peuple en fremit d'horreur, & tous s'écrierent: Ainſi Dieu éteigne la joye de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix & la juſtice. L'évêque Jourdain dit au peuple: cette même malediction vient d'être prononcée au concile de Bourges; & nous ſouhaitons que la paix s'établiſſe en Limouſin comme elle s'eſt établie en Berri. Tous les évêques l'un aprés l'autre, & l'archevêque le dernier, appuyerent ce diſcours: declarant qu'ils attendoient lier ceux que l'évêque de Limoges auroit liez, & benir ceux qu'il auroit benis. Enfin lorſque l'archevêque, en continuant la meſſe, fut venu à la fraction de l'hoſtie: il donna, ſelon la coûtume, la benediction ſolemnelle, où il ne manqua pas d'inſerer le nom de l'apôtre ſaint Martial.

Le lendemain vendredi dix-neuviéme de Novembre on tint la ſeconde ſeſſion du concile, où l'archevêque confirma ce qui avoit été declaré touchant ſaint Martial; & pretendit montrer qu'il étoit apôtre à bien meilleur titre, que les évêques des Gaules ſaint Denis,

ſaint Saturnin, ſaint Urſin, ſaint Auſtremoine, ſaint Front de Perigueux, ſaint Julien du Mans : en ce qu'il avoit reçu de J. C. même ſon ordination & ſa miſſion. L'archevêque vouloit prononcer dés-lors l'excommunication contre ceux qui le conteſteroient encore : mais l'évêque de Limoges obtint un delai. AN. 1031.

Enſuite l'archevêque fit lire les canons du concile de Bourges, qui furent acceptez par l'évêque de Limoges, hors le ſecond, qui ordonnoit de renouveller l'euchariſtie tous les dimanches. Il dit, qu'il ſuffiſoit de la renouveller douze fois l'année, aux principales fêtes, qui ſe rencontrent à peu prés de mois en mois. Quand aux monaſteres reguliers, ajoûta-t-il, nous nous en rapportons à leurs abbez : parce qu'on y obſerve avec plus de ſoin & de propreté tout ce qui regarde le ſervice de l'autel, comme je l'ai vû de mes yeux. p. 897.

On ſe plaignit au concile, que le monaſtere de Beaulieu du dioceſe de Limoges, avoit pour abbé un clerc ſeculier, qui avoit ſuccedé à ſon oncle par l'autorité des ſeigneurs du païs. Les moines de Beaulieu demanderent, qu'on leur donnât un abbé regulier : l'abbé ſeculier fut appellé, il ſe mit à genoux devant les évêques, & les pria lui-même de reformer cet abus ; & l'évêque de Limoges fut chargé d'y mettre avant Noël un abbé ſelon la regle.

On demanda ſi des moines pouvoient quitter un monaſtere relâché pour paſſer à un plus regulier, & il fut decidé qu'oüi : puiſque l'abbé même peut quitter des moines indociles. L'évêque de Limoges rendit témoignage, que dans ſon dioceſe il avoit pluſieurs monaſteres bien reglez : ſavoir ſaint Martial, ſaint Martin & ſaint Auguſtin de Limoges ; Chambon, Soli- p. 900.

AN. 1031. gnac, & Userche, Il se plaignit toutefois de l'abbé de ce dernier monastere, que l'on accusoit d'y avoir enterré le vicomte d'Aubuçon excommunié & tué en pillant. L'abbé d'Userche interrogé sur ce fait, dit à l'évêque de Limoges: Seigneur, on ne vous a pas rapporté la verité. Dieu me garde de recevoir un excommunié sans vôtre permission: plus nôtre état est élevé, plus nous devons être soûmis aux évêques. Je prouve par témoins dignes de foi, que ce vicomte a été porté dans nôtre monastere par ses vassaux à mon insu. Nous n'avons ni reçu ni enterré son corps, nous l'avons fait reporter de là l'eau sans aucun service divin, & sans qu'il y ait eû aucun clerc present quand ses vassaux l'y ont enterré.

p. 902.

Alors l'évêque de Cahors dit: Dernierement aprés le concile de Bourges, un chevalier excommunié fut tué dans mon diocese: quelque priere que me fissent ses amis & ses parens, je ne voulus jamais l'absoudre, pour donner de la crainte aux autres. Ses gens l'enterrerent dans une église, sans mon ordre & sans assistance de prêtre. Le matin on trouva son corps jetté nud sur la terre, assez prés du cimetiere, quoique le tombeau fût en son entier; & ses gens l'ayant ouvert, n'y trouverent que les draps dont il étoit enveloppé. Ils y remirent le corps, & par dessus quantité de terre & de pierres. Mais le lendemain ils trouverent encore le corps jetté & le sepulcre entier: ce qui arriva jusques à cinq fois. Enfin ils enterrerent ce corps loin du cimetiere, & les seigneurs épouvantez jurerent la paix comme nous souhaitions.

Odolric abbé de saint Martial dit aux évêques: Si les seigneurs de Limousin s'opposent à vôtre dessein d'éta-

blir la paix, que ferez-vous ? Les évêques le prierent de leur donner conſeil, & il ajoûta : Jettez ſur tout le Limouſin une excommunication generale, enſorte qu'on ne donne la ſepulture à perſonne, ſinon aux clercs, aux pauvres mandians, aux paſſans, aux enfans de deux ans & au deſſous. Que l'office divin ſe faſſe en cachette dans toutes les égliſes : mais qu'on donne le baptême à ceux qui le demanderont. Vers l'heure de tierce on ſonera les cloches dans toutes les égliſes, & tous proſternez ſur le viſage, prieront pour la paix. On donnera la penitence & le viatique à la mort. On depoüillera les autels dans toutes les égliſes, comme le vendredi ſaint, & on couvrira les croix & les ornemens. On ne revêtira les autels que pour les meſſes, & elles ſe diront à huis clos. Pendant cette excommunication perſonne ne ſe mariera, perſonne ne ſe saluëra par le baiſer, perſonne ne mangera de chair ni d'autres viandes, que celles dont on uſe en Carême, perſonne ne ſe coupera le poil. Tout cela juſques à ce que les ſeigneurs obéïſſent au concile.

On demanda, ſi on recevroit l'obéïſſance d'un ou deux ſeigneurs, ſans les autres ; & il fut decidé qu'oüi, parce qu'on doit toûjours recevoir les pecheurs à penitence. La terre de ce particulier, ajoûta-t-on, ſera donc en liberté, tandis que les autres ſeront en interdit. Que ſi tous les ſeigneurs conſentent à la paix, enſorte qu'il n'y ait que quelques gentils hommes deſobéïſſans, ils ſeront en particulier ſeparez de la communion du corps & du ſang de N. S. n'entreront point dans l'égliſe, ne mangeront, ne boiront, ni ne marcheront avec les Chrétiens, ne porteront point de linge, ne mangeront point de chair, & ne boiront point

AN. 1031. de vin, ne couperont point leur poil : ne ſeront viſitez par aucun clerc dans leurs maladies, & s'ils meurent ils ſeront laiſſez à la même place, ſans les couvrir de bois ni de pierres : perſonne ne recevra de leurs biens en aumônes, pour le repos de leurs ames. Si un évêque ſe laiſſe flechir, pour ne pas obſerver les reglemens du concile, il demeurera interdit tant que les autres évêques jugeront à propos.

On ſe plaignit au concile que l'on baptiſoit dans le monaſtere de ſaint Martial à Pâques & à la Pentecôte, & que l'on y affranchiſſoit des ſerfs : ce que les clercs de la cathedrale ſoûtenoient ne ſe devoir faire que chez eux. Mais on repreſenta, que c'étoit un ancien privi-
p. 905. lege de S. Martial, & de quelques autres monaſteres : à la charge que ceux qui auroient été baptiſez ſeroient preſentez le même jour devant l'évêque dans la cathedrale, pour la confirmation. Quant aux affranchiſſemens, on montra que l'on pouvoit les faire en toutes les égliſes.

On decida, que l'on pouvoit prêcher, non ſeulement à la cathedrale, mais dans toutes les égliſes : pourvû que le prédicateur clerc ou moine eût au moins l'ordre de lecteur ; & que l'évêque devoit non ſeulement or-
p. 907. C. donner de faire cette fonction ſi neceſſaire, mais en prier tous ceux qu'il en verroit capables, parce que les ouvriers n'étoient que trop rares dans la moiſſon du Seigneur. On decida, qu'un homme aprés avoir commis un homicide volontaire, étant devenu moine ne pouvoit être promû aux ordres. Sur quoi on rapporta l'exemple d'un particulier, qui ayant tué Eſtienne évêque de Clermont, s'étoit rendu moine à Clugny, pour faire penitence. L'abbé Odilon le trouvant capable,

vouloit le faire ordonner; & consulta le pape, qui ré- AN. 1031.
pondit : Il est impossible qu'un tel homme soit promu à aucun ordre; puisqu'il ne doit même ni offrir entre les mains des prêtres, ni communier, sinon à la mort en viatique.

XXVI. Absolutions du pape.

On se plaignit, de ce que les excommuniez obtenoient du pape la penitence & l'absolution, à l'insu de leurs évêques; & que ces absolutions injustes ruineroient la paix & les decrets du concile. Sur quoi Engel- *p. 908.* ric chanoine du Puy parla ainsi : Il y a quelques années qu'Estienne évêque de Clermont excommunia Ponce comte d'Auvergne, pour avoir quitté sa femme legitime, & en avoit épousé une autre. Comme il ne vouloit point l'absoudre qu'il ne se fût corrigé, le comte obtint à Rome son absolution du pape, qui ne savoit pas qu'il fût excommunié. L'évêque s'en plaignit au pape par lettres; & le pape lui répondit : Ce n'est pas ma faute, c'est la vôtre de ne m'avoir pas averti par vos lettres, avant que ce coupable vînt à Rome; je l'aurois absolument rejetté, & j'aurois confirmé vôtre excommunication. Car je declare à tous mes confreres les évêques, que loin de les contredire, je pretens les aider & les consoler. Dieu me garde de faire schisme avec eux. Ainsi je casse & annulle cette absolution obtenuë par surprise; & le coupable n'en doit esperer que malediction, jusques à ce que vous l'absolviez justement, aprés la satisfaction convenable.

Les évêques loüerent cette conduite du pape, & ajoûterent : Nous avons appris des papes & des autres peres, *p. 909.* que si un évêque a mis en penitence son diocesain, & l'envoye au pape, pour juger si la penitence est proportionnée à la faute : le pape peut par son autorité la con-

AN. 1031.

firmer, la diminuer, ou y ajoûter. De même, si un évêque envoye son diocesain au pape, avec des témoins ou des lettres, pour recevoir penitence, comme on fait souvent pour les grands crimes : il est permis à ce pecheur de la recevoir du pape. Mais il n'est loisible à personne de recevoir du pape la penitence & l'absolution, sans le congé de son évêque. Nous n'avons pas la fin des actes de ce concile de Limoges.

XXVII.
Saint Simeon de Treves.

Sup. n. 14.
Vita sæc 6. Ben. p. 372. Boll. 1. Jun. to. 19. p. 87.

Le moine Simeon qui y fut cité comme témoin de la creance des Orientaux, sur l'apostolat de saint Martial, étoit un des grands saints de ce siecle. Il nâquit à Syracuse en Sicile, de parens Grecs & trés-nobles, qui l'éleverent chrétiennement. Il n'avoit que sept ans, quand son pere le mena à C. P. où il le fit instruire par les plus savans maîtres. Etant devenu plus grand, l'exemple des Occidentaux qu'il voyoit aller à Jerusalem, lui donna le desir de faire le même voyage. Aprés avoir visité les saints lieux, il demeura en Palestine, & passa sept ans à conduire les pelerins, avec un saint homme nommé Hilaire. Puis il s'attacha à un reclus, qui demeuroit dans une tour sur le bord du Jourdain. Un jour comme le jeune Simeon regardoit avec trop de curiosité par une fenêtre, des femmes qui venoient abruver des chamaux : le reclus qui étoit en haut l'appella, lui reprocha sans l'avoir vû, ce qu'il avoit fait, & même ce qu'il avoit pensé : puis il ajoûta : De quoi vous sert, mon fils, d'avoir quitté les biens de vôtre pere, si vous gardez dans vôtre cœur les desirs du monde, & si vous êtes sensible aux appas de la chair ? Comme il vit que Simeon rougissoit, il continua : Ne craignez point, mon enfant, j'ai une bonne esperance de vous, par la grace de Dieu. C'est à vous de combattre l'ennemi, & à Dieu

Dieu de vous donner son secours pour le vaincre. Je le prie de vous recompenser du service, que vous m'avez rendu pendant ces années : mais je ne puis plus souffrir le concours du peuple, il faut que je me retire. En effet il se deroba de Simeon, & s'enfuit ailleurs.

Simeon avoit un grand desir d'être ermite : mais ayant appris par la lecture des vies des peres, qu'il falloit commencer par pratiquer l'obéïssance dans une communauté : il alla à Bethléem, & se rendit moine au monastere de sainte Marie, où il demeura deux ans, & exerça les fonctions de diacre. Ensuite il alla au monastere, qui étoit au pied du mont Sinaï ; & aprés y avoir demeuré quelques années il se retira par permission de l'abbé, dans une petite caverne, sur le bord de la mer rouge, & y vêcut seul prés de deux ans. Mais commençant à y être visité par ceux qui navigeoient sur cette mer, il revint au monastere, d'où il fut envoyé pour rétablir celui du haut de la montagne, qui étoit demeuré desert, à cause des courses des Arabes.

Cependant quelques-uns des freres avoient été envoyez en Occident pour les necessitez du monastere : c'est-à-dire, pour recevoir l'argent, que leur envoyoit Richard II. duc de Normandie. Car ce prince faisoit de grandes offrandes aux églises, presque par tout le monde ; il envoya cent livres d'or au S. Sepulcre de Jerusalem, & faisoit des presens à tous ceux qui vouloient y aller en pelerinage. Enfin il venoit tous les ans à Roüen des moines du mont Sinaï, recevoir les liberalitez du duc ; & ils en rapportoient quantité d'or & d'argent. Ceux donc qui avoient été envoyez pour recevoir cette rente, étant morts : le duc garda l'argent, & manda qu'on envoyât un moine fidele pour l'emporter. Simeon fut

Glab. lib. 1. c. 5.

choiſi, par un commun avis, pour ce voyage; & quoiqu'avec une grande repugnance, il obéït. Entre-autres raiſons qui purent le faire choiſir, c'eſt qu'il ſavoit cinq langues, l'Egyptien, le Syriaque, l'Arabe, le Grec & le Latin.

Il paſſa en Egypte, & s'embarqua ſur le Nil dans un vaiſſeau marchand de Veniſe. Mais ils furent rencontrez par des pirates, & tous maſſacrez, excepté Simeon qui ſe ſauva à la nage & arriva à grande peine par terre à Antioche, où les Chrétiens le reçurent charitablement, & il fut bien-tôt connu des principaux & du patriarche même. Il y rencontra Richard abbé de S. Vannes de Verdun, qui revenoit de Jeruſalem, avec lequel il lia amitié, & s'attacha à lui comme à ſon pere. Simeon amena d'Antioche un moine nommé Coſme, avec lequel il arriva en France, & fut bien reçu par un comte nommé Guillaume, que l'on croit être le duc d'Aquitaine. Il demeura chez lui quelque tems, pendant lequel le moine Coſme mourut. Simeon vint donc ſeul à Roüen, où il trouva que le duc Richard étoit mort; & ne put apprendre aucune nouvelle de la rente ou aumône annuelle, qui étoit dûë au monaſtere de Sinaï. A Roüen Simeon fut logé par un ſeigneur nommé Goſſelin, qui par ſon conſeil bâtit un monaſtere ſur la montage la plus proche de Roüen, en l'honneur de la ſainte Trinité; & Simeon y laiſſa des reliques de ſainte Catherine, qu'il portoit avec lui. Cette égliſe en garda le nom; & ce fut alors, ſi je ne me trompe, que ſainte Catherine commença à être connuë en France. Richard II. duc de Normandie mourut en 1028. & Robert II. ſon frere lui ſucceda.

Sup. liv. LVIII. n. 57.

Chron. Verdun. p. 182.

Boll. p. 91. a. Mabill. p. 376.

Vita n. 10.

Simeon ſe voyant ainſi fruſtré de ce qui étoit le ſujet

de ſon voyage : alla trouver l'abbé Richard à Verdun, & demeura long-tems auprés de lui. Cependant Poppon archevêque de Treves, ayant la devotion d'aller à Jeruſalem, le prit pour compagnon de ſon voyage ; & à ſon retour lui offrit tel lieu qu'il lui plairoit, pour demeurer dans ſon dioceſe. Simeon choiſit une petite loge dans une tour prés une porte de la ville de Treves : où l'archevêque l'enferma ſolemnellement en preſence du clergé & du peuple le jour de S. André 1028. Simeon acheva ſaintement ſes jours en cette recluſion, où il vêcut prés de ſept ans.

XXVIII. Tentatives pour la paix.

Dans les deux conciles de Bourges & de Limoges tenus l'an 1031. il eſt ſouvent parlé de la paix, que les évêques vouloient établir en France. Pour en entendre le ſujet, il faut ſe ſouvenir, que depuis prés de deux cens ans ; c'eſt-à-dire depuis le regne foible de Loüis le Debonaire, l'autorité ſouveraine étoit peu reſpectée par tout l'empire François, en France, en Allemagne, en Italie : chaque ſeigneur pretendoit avoir droit de ſe faire juſtice à main armée ; & comme les ſeigneurs ſe multiplioient à l'infini, ce n'étoit que pillage & violences : elles avoient paſſé en coûtume, & n'étoient plus regardées comme des crimes. Ceux qui s'y trouvoient les plus expoſez étoient les marchands, les artiſans, les laboureurs & le reſte du menu peuple, encore ſerfs pour la plûpart : mais ſur tout les moines & les clercs, à qui leur profeſſion défendoit l'uſage des armes.

On cherchoit depuis long-tems le remede à un mal ſi contraire, non ſeulement à la religion chrétienne, mais à la ſocieté civile, dont il ſappoit les fondemens, & nous avons vû dés le regne de Charles le chauve un grand nombre de decrets des conciles & d'ordonnan-

ces des princes contre les rapines, les oppressions des pauvres, & l'usurpation des biens consacrez à Dieu. Mais ces loix s'observoient mal ; & ce fut du tems du roi Robert, que l'on commença, principalement en Aquitaine, à employer un remede plus efficace. J'en trouve le premier reglement dans un synode tenu au diocese d'Elne en Roussillon l'an 1027. le seiziéme de Mai.

To. 9. p. 1249.

Marca Concord. IV. c. 14. p. 435.

Oliba évêque d'Ausone, aujourd'hui Vic en Catalogne, presida à ce synode, au lieu de Berenger évêque d'Elne absent outre-mer : l'archiprêtre, l'archidiacre & les autres chanoines y assisterent, & le peuple y étoit present. On confirma les statuts que ces deux évêques avoient déja faits, & qui étoient mal observez ; & on ordonna que dans tout le comté de Roussillon personne n'attaqueroit son ennemi depuis l'heure de none du samedi, jusques au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable. Que personne n'attaqueroit, en quelque maniere que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église ou en revenant, ou marchant avec des femmes : que personne n'attaqueroit une église ou les maisons d'alentour à trente pas. Le tout sous peine d'excommunication, qui au bout de trois mois sera convertie en anathême : mais pendant les trois mois on fera des prieres publiques pour la conversion des excommuniez.

Tom. 9. conc. p. 910. Glab. IV. hist. c. 4.

Le moine Glaber qui vivoit dans le même tems raporte, que vers l'an 1030. le dereglement des saisons causa une famine affreuse ; jusques-là que plusieurs en France furent brûlez publiquement, pour avoir mangé de la chair humaine. Comme on ne pouvoit suffi-

re à enterrer les corps, des perſonnes charitables bâtirent en quelques lieux des charniers, où on les jettoit en confuſion. Pour ſubvenir à la miſere publique, on vendit les ornemens des égliſes, & on vuida leurs treſors, ſuivant les decrets des peres. Cette calamité dura trois ans : mais loin de ſervir à la converſion des hommes, elle ne fit que les endurcir pour la plûpart & les rendre inſenſibles.

La ſterilité fut ſuivie d'une grande abondance ; & c. 5
alors les évêques & les abbez commencerent en Aquitaine à aſſembler des conciles. On ordonna enſuite d'en tenir dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, par tout le royaume de Bourgogne, & juſques aux extremitez de la France. Les ſeigneurs étoient invitez à s'y trouver avec les évêques, & le peuple s'y rendit avec joye. Tous, grands & petits, étoient diſpoſez à recevoir l'ordre des évêques, comme s'il venoit du ciel : tant ils craignoient de retomber dans la miſere paſſée. On dreſſa donc des articles, tant des crimes que l'on devoit éviter, que des bonnes œuvres que l'on devoit promettre à Dieu. Le principal article étoit de la paix, que les hommes de l'une & de l'autre condition, j'entends libres ou ſerfs, devoient inviolablement garder : marchant ſans armes & ſans crainte, quelque differend qu'ils euſſent auparavant.

Glaber ajoûte, que ceux qui pilleroient ou uſurperoient le bien d'autrui, devoient être puni ſuivant les loix, des peines pecuniaires ou corporelles. Que les égliſes devoient être des lieux de ſûreté, pour tous ceux qui s'y refugieroient, quelque crime dont ils fuſſent prevenus, excepté d'avoir violé cette paix. Car ceux-là devoient être pris même à l'autel. Les clercs, les

moines & les religieuses, doivent être en sureté avec ceux qui les accompagnoient par pays. On ordonna de plus, que toutes les semaines on s'abstiendroit de vin le vendredi & de chair le samedi, sinon en cas de grieve maladie ou de fête solemnelle, qui se rencontrât ces jours là. Celui qui en étoit dispensé pour sa maladie, devoit nourrir trois pauvres; enfin on ordonna que l'on s'assembleroit tous les cinq ans, pour renouveller la promesse de cette paix.

Balder. Chr. Camerac lib. III. c. 52. Sigeb. Chronogr. an. 1031.

Baudri évêque de Noyon, qui mourut au commencement du siecle suivant, ajoûte: qu'un évêque de France disoit avoir reçu des lettres du ciel, qui avertissoient de renouveller la paix sur la terre. Il le manda aux autres, & leur donna ces preceptes pour les imposer aux peuples. Que personne ne portât les armes, soit pour repeter ce qui lui avoit été pris, soit pour vanger le sang de son parent : mais qu'il fût obligé de pardonner aux meurtriers. Que l'on jeûnât tous les vendredis au pain & à l'eau, & que l'on s'abstînt de chair le samedi; disant que ce jeûne suffiroit pour la remission de tous les pechez, sans y ajoûter aucune autre penitence. Tout cela devoit être promis par serment; & qui refuseroit de le faire seroit excommunié, ensorte que personne ne le visiteroit à la mort, ni ne le mettroit en sepulture. Ils ordonnerent, ajoûte l'auteur, plusieurs autres choses insupportables, qui font même peine à raconter.

XXIX. Remontrance de Gerard de Cambrai.

Plusieurs les embrassoient volontiers, par l'amour de la nouveauté; mais Gerard évêque de Cambrai, qui seul du royaume de Lorraine dépendoit de la France, comme suffragant de Reims, ne put jamais être persuadé de recevoir ces reglemens. Il disoit, que le genre

humain a été dés le commencement divisé en trois ; ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui cultivent la terre ; dont chacun a besoin des deux autres, & les deux du troisiéme. On doit donc, ajoûtoit-il, porter les armes, & faire rendre ce qui a été pris par force : on ne doit pas irriter celui qui poursuit la vengeance d'un meurtre, le contraignant à l'abandonner, sans recevoir la satisfaction convenable : mais le reconcilier avec le meurtrier, suivant l'évangile. Il ne faut pas imposer à tout le monde, le jeûne du vendredi ou du samedi, parce que tous n'ont pas la même force, ni pretendre que ce seul jeûne suffise à tous, parce que tous ne doivent pas faire la même penitence. Il n'est pas à propos de promettre par serment toutes ces pratiques, & s'exposer au peril d'un parjure. Enfin il est detestable d'excommunier ceux qui refusent de s'y soûmettre, & de refuser la visite aux malades, & la sepulture aux morts. Il faut nous contenter des decrets autentiques des peres, & des penitences qu'ils ont reglées, pour les avoir meprisez. Telles étoient les remontrances de l'évêque de Cambrai.

Quelque tems auparavant, deux évêques de la même province, Berold de Soissons & Guerin de Beauvais, voyant que par la foiblesse du roi Robert, le royaume se ruinoit, les coûtumes du pays étoient meprisées & la justice abandonnée : crurent rendre service à l'état, en établissant cette paix, suivant la resolution des évêques de Bourgogne. Ils voulurent y faire consentir Gerard de Cambrai : mais examinant la chose plus à fond, il le refusa. Il disoit que c'étoit troubler l'église, en entreprenant sur l'autorité royale. Car, ajoûtoit-il, c'est aux rois qu'il appartient de reprimer les seditions par la force, de

Balder lib. III. 27.

terminer les guerres, & faire la paix : le devoir des évêques eſt d'avertir les rois, qu'ils doivent combattre vaillamment pour le ſalut de la patrie, & de prier Dieu qu'il leur donne la victoire. Les autres évêques murmuroient donc en ſecret contre Gerard, diſant, qu'il n'étoit pas ami de la paix. Enfin il fut tant preſſé par les ſiens, entre autres par Ledvin abbé de ſaint Vaaſt d'Arras, & par un autre abbé nommé Rotric, qu'il y conſentit, bien qu'à regret. Mais l'évenement fit voir, combien il avoit raiſon de s'oppoſer à faire jurer cette paix : car preſque tous ceux qui l'avoient jurée, fauſſerent leur ſerment.

XXX.
S Bardon archevêque de Mayence.

Vita ſæc. 6. Ben. 2. p. 6.

En Allemagne, Aribon archevêque de Mayence étant mort, ſaint Bardon lui ſucceda. Il étoit noble, & ayant fait ſes études dans l'abbaye de Fulde, ſous l'abbé Archambaud, depuis archevêque de Mayence, il y embraſſa la vie monaſtique. Comme il liſoit continuellement le paſtoral de ſaint Gregoire, ſes confreres lui en demanderent la raiſon & il répondit en riant, Peut-être viendra-t-il quelque jour un roi, qui ne trouvant perſonne qui veüille être évêque, ſera aſſez ſimple pour me donner un évêché. Richard abbé de Fulde, ayant bâti un nouveau monaſtere prés du grand, en donna la conduite à Bardon ; & l'empereur Conrad étant venu à Fulde, & ayant voulu voir ce nouvel établiſſement, fut ravi d'y trouver Bardon, qu'il connoiſſoit déja de reputation, & qui étoit parent de la reine ſon épouſe. Il l'embraſſa & promit de l'élever en dignité à la premiere occaſion. En effet il manda peu de tems aprés à l'abbé Richard de le lui envoyer ; & lui donna l'abbaye de Vertheine prés de Cologne, & quelque tems aprés celle d'Herfeld prés de Fulde, & Bardon fut abbé des deux enſemble.

Aribon

Aribon archevêque de Mayence, ſe trouva avec l'empereur à Paderborn à la fête de Noël 1030. & lui demanda congé d'aller à Rome. Il partit l'année ſuivante aprés la chandeleur, & au retour, il mourut le treiziéme d'Avril 1031. aprés avoir tenu le ſiege dix ans. On porta ſon bâton paſtoral à l'empereur Conrad, qui tint conſeil ſur le choix du ſucceſſeur. Aprés que l'on eut nommé pluſieurs ſujets, quelqu'un dit, que ſuivant les privileges de l'abbaye de Fulde, on devoit en tirer alternativement l'archevêque de Mayence. L'empereur fut d'avis de differer l'élection, & il ſe trouva en effet, que les privileges le portoient, & que les rois precedens les avoient ſuivis. Sur ce fondement Richard abbé de Fulde, crut que cette dignité le regardoit; & ayant donné ordre aux affaires de la maiſon, il prit le chemin de la cour. Mais un matin, il dit aux moines qui l'accompagnoient. Ne vous affligez point, mes freres, je ne vous ſerai point ôté. J'ai vû cette nuit nôtre frere Bardon ſur une haute montagne, où je ne pouvois monter. Il avoit une houlette à la main, ſes brebis paiſſoient autour de lui, & une fontaine trés-claire ſortoit de deſſous ſes pieds. C'eſt lui qui eſt choiſi, cedons à la volonté ſouveraine. Chr. Saxo. 1030.

L'aſſemblée pour l'élection ſe tint au mois de Juin la veille de ſaint Pierre, le roi dit, ſans nommer perſonne, qu'il connoiſſoit un ſujet trés-digne: puis il appella Bardon, & declara qu'il lui donnoit le ſiege de Mayence ſuivant le privilege de Fulde. Il fut donc ſacré le lendemain vingt-neuviéme de Juin 1031. étant environ dans ſa cinquantiéme année. L'empereur celebra cette année la fête de Noël à Goſlar, Bardon s'y trouva, & ſuivant la prerogative de ſa dignité, il officia le jour

de la fête, Il prêcha en peu de mots aprés l'évangile ; & plusieurs, mal satisfaits de son sermon, murmuroient de ce qu'on avoit choisi un moine pour remplir une si grande place. L'empereur même se repentoit de l'y avoir mis. Le lendemain jour de saint Estienne, Thierri évêque de Mets celebra la messe, & fit un sermon qui fut loüé de tout le monde. C'est là, disoit-on, un évêque. Le jour de saint Jean, on envoya demander à l'archevêque Bardon, qui celebreroit la messe. Il répondit que ce seroit lui. Ses amis l'en détournoient sous pretexte de la fatigue d'officier si souvent : mais il fit un sermon qui fut admiré, & fit fondre en larmes tout l'auditoire. L'auteur de sa vie a eu soin de le conserver. Quand il vint se mettre à table avec l'empereur, suivant la coûtume, l'empereur dit : C'est aujourd'hui Noël pour moi, nos envieux sont confondus ; & il le fit laver le premier. Mais l'archevêque ne fut pas plus touché des loüanges de ce jour, que du mepris du jour precedent. Il retourna à son diocese, & le gouverna vingt ans.

Adam. lib. II. c. 50.

A Hambourg l'archevêque Libentius II. mourut le vingt-cinquiéme d'Août 1032. extrêmement regretté ; & son successeur fut Herman, prevôt du chapitre d'Halberstat. Il reçut le bâton pastoral de l'empereur Conrad, & le pallium du pape Benoît IX. & tint le siege de Hambourg environ trois ans. Il avoit plus de simplicité que de prudence, & suivant les mauvais conseils de ses domestiques, il visita peu son diocese. La seule fois qu'il vint à Hambourg, il y amena une si grande suite & si mal disciplinée, qu'il sembloit qu'une armée ennemie y eût passé. Entre ses chapelains étoit Suidger, depuis pape sous le nom de Clement II.

AN. 1033.

XXXI. Mort de Jean XIX. Benoît IX. pape.

Glab. IV. c. 9.

Il y eut une grande éclipse de soleil le vendredi vingt-neuviéme de Juin fête de saint Pierre l'an 1033. & le même jour, quelques-uns des principaux d'entre les Romains conspirerent contre le pape Jean XIX. le voulant tuer : ce qu'ils ne purent executer, & ils le chasserent seulement de son siege. Mais l'empereur Conrad étant venu à Rome avec une armée, le rétablit, & soûmit tous les rebelles. Le pape Jean mourut la même année le huitiéme Novembre, aprés avoir tenu le saint siege neuf ans & trois mois. On ordonna à sa place Theophylacte son neveu, fils d'Alberic comte de Tusculum, quoiqu'il n'eût qu'environ douze ans : mais il fut élu à force d'argent. On le nomma Benoît IX. & il occupa le saint siege onze ans & prés de cinq mois, le deshonorant par sa vie infame. La simonie regna ainsi à Rome pendant vingt-cinq ans.

Papebr. conat.

Glab. IV. c. 5. & V. c. 5.

XXXII. Fin de S. Simeon de Treves.

Mabill. sæc. 6 Bened. p. 369.

Sup. n. 27.

Poppon archevêque de Treves, écrivit à ce pape en ces Termes : Pendant que j'étois allé à Jerusalem par la permission de Jean vôtre predecesseur : des mechans commencerent dans nôtre païs à exercer des pillages, dont ils ne peuvent encore s'abstenir. J'ai souvent prié le roi mon maître d'y remedier, & je me suis adressé au même pape, mais sans effet. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer un homme des plus considerables & des plus habiles qui soient auprés de vous : pour m'aider contre ces violences, & me conseiller sur un autre sujet que je ne crois pas que vous ignoriez. Il est mort chez nous ces jours-ci, un homme d'une vie trés-sainte, dont nous devons croire qu'il est avec les bienheureux, si nous avons égard aux miracles que Dieu opere par lui. C'est pourquoi nôtre clergé & nôtre peuple nous ont prié instamment de vous envoyer sa vie & ses mi-

racles, afin que si vous le jugez à propos, vous nous donniez vôtre decret, pour permettre d'écrire son nom entre ceux des saints, & lui rendre les autres honneurs qui leur conviennent.

Sup n. 27. Ce saint homme qui venoit de mourir à Treves, étoit le reclus Simeon. Depuis sa reclusion il souffrit de grandes tentations, tant des demons que des hom-
Vita n 3. mes. Etant arrivé un grand debordement d'eaux, le peuple alla se figurer, que ce reclus en étoit cause, & que ses crimes avoient attiré cette calamité. Ils demandoient tous les jours à l'archevêque avec de grands cris, de le chasser; & vinrent enfin à sa cellule en foule, jettant des pierres, dont une fenêtre fut brisée, & le voulant lapider: mais Simeon demeuroit immobile, rendant graces à Dieu, & priant pour eux. Quand il sut que sa mort étoit proche, pendant les derniers huit jours il ne voulut parler à personne; pas même à celui qui le servoit; & mourut ainsi seul avec Dieu le premier jour de Juin l'an 1035. Il se fit à son tombeau grand nombre de miracles, dont l'auteur de sa vie marque plusieurs en particulier. Cet auteur est Everuin ou Ebroïn, abbé d'un monastere de Treves: qui avoit connu le saint particulierement, & avoit eu grande part à sa confidence. Il écrivit sa vie par ordre de l'archevêque Poppon, & ce fut apparemment celle que l'on envoya à Rome. Le pape ne répondit pas si-tôt à la lettre de l'archevêque: mais enfin, il lui envoya un legat comme il desiroit, avec des lettres pour la canonisation de saint Simeon, qui fut celebrée à Treves le
Martyr. R. 1. Jun. mercredi dix-septiéme de Novembre 1042. indiction dixiéme; & toutefois l'église l'honore le jour de sa mort. L'archevêque fonda en son honneur une église

collegiale, au lieu de sa reclusion & de sa sepulture; & cette église subsiste encore. A Cologne l'archevêque Pilegrim mourut l'an 1036. aprés avoir rempli dignement ce siege pendant quinze ans. Son successeur fut Herman.

Chr. Saxo. 1036.
Sup. liv. LVIII. *n.* 47.

XXXIII.
S. Poppon abbé de Stavelo.

Vita ap. Boll. 25. Janu. to. 2 p. 108. sæc. 6. Ben. p. 569.

En ce tems étoit celebre saint Poppon abbé de Stavelo au diocese de Liege. Il nâquit en Flandre vers l'an 978. & suivit d'abord la profession des armes, ne laissant pas dés-lors de vivre dans une grande pieté. Il alla en pelerinage à Jerusalem & ensuite à Rome. Le comte de Flandres Baudoüin le barbu, & les principaux seigneurs le cherissoient: un d'entr'eux voulut même lui donner sa fille; mais il la refusa, & ayant resolu de quitter le monde, il embrassa la vie monastique à saint Thierry prés de Reims: où l'abbé Richard de Verdun l'ayant vû, le prit tellement en affection, qu'il obtint de l'abbé de saint Thierry de le lui envoyer, & le retint auprés de lui à saint Vanes. Poppon y attira ensuite sa mere d'Adeloüive veuve depuis long-tems: non seulement elle prit le voile, mais elle se fit recluse, & elle est comptée entre les saintes.

L'abbé Richard ayant reçu du comte de Flandres le monastere de S. Vaast, y envoya Poppon pour le gouverner en qualité de prevôt: ce qu'il fit avec grande utilité pour le monastere. De là il alla trouver l'empereur S. Henri, pour les affaires de la maison; & gagna l'affection de ce prince, dont il obtint facilement ce qu'il demandoit. Il le détourna même d'un spectacle auquel il se divertissoit, qui étoit d'exposer à des ours un homme nud frotté de miel. Poppon representa si bien à l'empereur & aux seigneurs l'inhumanité de ce divertissement qu'il en fit abolir l'usage. L'empereur

Henri lui donna quelque tems aprés l'abbaye de Stavelo, du consentement de l'abbé Richard, qui l'avoit rappellé à Verdun: & deux ans aprés il lui donna encore l'abbaye de saint Maximin de Treves, où les moines qu'il vouloit reformer lui donnerent du poison, mais sans effet.

Aprés la mort de l'empereur S. Henri, il s'employa avec succés à réünir les princes de l'empire, divisez entr'eux; & ensuite à faire la paix entre Conrad roi d'Allemagne & Henri roi de France. L'évêché de Strasbourg étant venu à vaquer aprés la mort, comme l'on croit, de Verner, en 1029. l'empereur Conrad le voulut donner à Poppon: mais il s'en excusa, disant qu'il étoit fils d'un clerc, ce qui l'empêchoit d'être évêque, selon les canons. L'empereur ayant depuis appris la verité, lui fit des reproches de cette fiction; & Poppon répondit, qu'il se sentoit incapable même de la charge d'abbé, qu'il exerçoit. L'empereur charmé de son humilité, resolut de lui donner le gouvernement de toutes les abbayes qui vacqueroient dans son royaume. Ce qui lui donna occasion d'en reformer plusieurs, ou il mit pour abbez des personnes de merite. On compte jusques à quatorze monasteres rétablis par ses soins. Enfin il mourut le vingt-cinquiéme de Janvier 1048.

XXXIV. Mort de Romain Michel Paphlag. empereur. *Cedr. p. 733.*

Romain Argyre empereur de C. P. avoit eu à son service un eunuque nommé Jean, qui devint trés-puissant sous son regne. Ce Jean avoit quatre freres, dont l'un nommé Michel, changeur de son metier, & faux monoyeur, étoit parfaitement bien fait. L'imperatrice Zoé en devint amoureuse: & s'étant abandonnée à lui secretement, elle fit empoisoner l'empereur son mari, par l'eunuque Jean: mais d'un poison lent, qui lui causa

une longue maladie. La barbe & les cheveux lui tomberent, il ſentoit de grandes douleurs qui le tenoient au lit, & lui faiſoient deſirer ardemment la mort. Enfin le jeudi ſaint onziéme d'Avril indiction ſeconde l'an 6542. autrement 1034. Michel le fit étouffer dans le bain. Il avoit regné cinq ans & demi, & fait beaucoup de bien pendant ſon regne. Il contribua au rétabliſſement de l'égliſe du ſaint Sepulcre à Jeruſalem, qui fut achevée par ſon ſucceſſeur. p. 731. C.

La même nuit de ſa mort, comme on chantoit la paſſion, on envoya dire au patriarche Alexis, de la part de l'empereur, de venir promptement au palais: mais il fut bien ſurpris de trouver que Romain étoit mort. On avoit paré la chambre dorée, & Zoé aſſiſe ſur le thrône preſenta Michel au patriarche, le preſſant de leur donner la benediction nuptiale. Le patriarche demeura tont interdit: mais Zoé & l'eunuque Jean lui donnerent cinquante livres d'or, & autant au clergé; & perſuaderent ainſi au prelat de faire ce mariage. Michel fut donc declaré empereur: on le diſtingue par le ſurnom de Paphlagonien, & il regna ſept ans. Zoé croyoit regner ſous ſon nom, mais l'eunuque Jean ſe rendit le maître abſolu. Michel tomba peu de tems aprés en demence, ce que l'on appella poſſeſſion du demon; & on l'attribua à la vengeance divine, auſſi-bien qu'une greſle épouvantable, & d'autres prodiges qui arriverent en même tems: car les Grecs les obſervoient curieuſement. Il y eut une grande ſechereſſe, pour laquelle les freres de l'empereur firent une proceſſion. Jean portoit la ſainte image d'Edeſſe; le grand domeſtique portoit la lettre à Abgar; le protoveſtiaire les langes ſacrez. Ils marcherent ainſi à pied depuis le pa- p. 733. D.

lais jusques à N. Dame de Blaquerne. Le patriarche fit une procession avec son clergé; mais au lieu de pluye, il vint une gresle qui brisa les arbres & les tuiles des maisons.

p. 740. L'eunuque Jean poussa son ambition jusques à vouloir être patriarche de C. P. & plusieurs metropolitains entreprirent de faire réüssir son dessein : les principaux étoient Demetrius de Cyzique & Antoine de Nicomedie eunuque, qui avoit été élevé sur ce siege, sans autre merite, que d'être parent de l'empereur. Le patriarche Alexis avec son clergé leur envoya un écrit, qui

Sup. liv. LVIII. n. 69. portoit : Puisque vous pretendez que mon entrée dans ce siege n'a pas été canonique, & que je n'y ai pas été placé par le choix des évêques, mais par l'ordre de l'empereur Basile; il faut deposer les metropolitains que j'ai ordonnez pendant onze ans & demi de pontificat, & anathematiser les trois empereurs que j'ai couronnez : alors je cederai le siege à qui le voudra. Demetrius & les autres ayant reçu cette declaration furent remplis de honte & de crainte, car Alexis les avoit ordonnez pour la plûpart : ils garderent le silence, l'eunuque Jean se desista de sa pretention.

L'an 6546. ou 1058. l'empereur étant à Thessalonique, reçut des plaintes du clergé contre le metropolitain Theophane, qui ne leur payoit pas leurs pensions. L'empereur l'exhorta premierement avec douceur à les satisfaire : mais il s'emporta & refusa d'obeïr. L'empereur crut qu'il falloit user d'adresse, & lui envoya demander par un de ses officiers cent livres d'or à emprunter, jusques à ce qu'il lui en vint de C. P. L'archevêque protesta avec serment, qu'il n'en avoit pas plus de trente livres; mais l'empereur envoya ouvrir son tresor, & on

on y trouva trente-trois centenaires d'or, c'eſt-à-dire trois mille trois cens livres. Il prit ſur cette ſomme tout ce qui étoit dû au clergé depuis la premiere année du pontificat de Theophane ; & les fit payer juſques au courant : il diſtribua le reſte aux pauvres, chaſſa l'archevêque de ſon ſiege, le relegua à une maiſon de campagne, & mit à ſa place Promethée, qu'il chargea de lui faire une penſion. On voit par là que l'empereur Michel avoit de bons intervalles.

XXXV. L'empereur Conrad en Italie.

Vippo. p. 440.

L'empereur Conrad fit épouſer au roi Henri ſon fils en 1036. Chunelinde fille de Canut roi d'Angleterre, elle fut couronnée reine. La même année l'empereur paſſa en Italie, pour appaiſer une revolte generale des vaſſaux contre leurs ſeigneurs. Car ils diſoient, que ſi l'empereur ne vouloit pas leur rendre juſtice, ils ſe la rendroient eux-mêmes. Il vint donc avec une armée, & paſſa à Verone la fête de Noël, où commençoit l'an 1037. ſuivant la maniere de compter de ce tems-là. Enſuite il vint à Milan, où il fut reçu magnifiquement par l'archevêque Heribert dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe. Le même jour le peuple de Milan vint en tumulte demander à l'empereur, s'il vouloit favoriſer leur conjuration. Il en fut indigné, & leur ordonna de ſe trouver au parlement qu'il tiendroit à Pavie.

Chr. Saxo. 1037.

Là il fit juſtice à tous ceux qui lui porterent des plaintes. Un comte nommé Hugues, & pluſieurs autres Italiens expoſerent les injuſtices que leur avoit faites l'archevêque de Milan : l'empereur l'ayant appellé, lui ordonna de les ſatisfaire tous : il ſe retira d'abord, puis il revint, & dit inſolemment : Ce que j'ai trouvé dans le domaine de ſaint Ambroiſe, ou que j'ai acquis, de quelque maniere que ce ſoit, je le garderai ſûrement

toute ma vie, & je n'en quitterai pas la moindre chose par l'ordre ou à la priere de qui que ce soit. Les seigneurs l'exhortoient à excepter au moins la personne de l'empereur, mais il repeta le même discours. Alors l'empereur comprit qu'il étoit l'auteur de toute cette conjuration d'Italie; & de l'avis des seigneurs, il le fit arrêter, & le mit à la garde de Poppon patriarche d'Aquilée & de Conrad duc de Carinthie. Ils le menerent jusques à Plaisance avec un moine, que par compassion on lui permit d'avoir auprés de lui. Mais une nuit le moine se coucha dans le lit de l'archevêque, qui s'enfuit trompant les gardes, & vint à Milan, où il se fortifia, & tint toute l'année contre l'empereur.

Ensuite l'archevêque & les trois évêques de Verceil, de Cremone & de Plaisance conjurerent secretement avec Otton comte de la haute Bourgogne, pour le faire empereur, aprés avoir fait mourir Conrad. Mais la conjuration ayant été decouverte, l'empereur fit arrêter les trois évêques, & les envoya en prison au delà des Alpes. Quoiqu'il l'eût fait du conseil des seigneurs, plusieurs trouverent mauvais que des évêques eussent été condamnez, sans être jugez canoniquement; & le jeune roi Henri desaprouvoit secretement la conduite de son pere, à l'égard de l'archevêque & de ces trois évêques. C'étoit avec raison: car comme aprés la sentence de deposition contre un évêque, on ne lui doit plus rendre aucun honneur, ainsi avant le jugement on lui doit un grand respect. Ce sont les paroles de Vippon dans la vie de l'empereur Conrad, dont il étoit chapelain, dediée à l'empereur Henri son fils.

L'archevêque de Milan ne voulant écouter aucune des propositions d'accommodement, qui lui étoient of-

fertes par le pape & par les autres évêques: le pape du conſentement de tous les évêques le frappa d'anathême; & l'empereur donna l'archevêché de Milan à un homme noble, chanoine de la même égliſe, nommé Ambroiſe. Mais il ne put le mettre en poſſeſſion: Heribert s'y maintint juſques à la mort, & les Milanois ruinerent toutes les terres qu'Ambroiſe avoit aux environs. Le pape vint à Cremone trouver l'empereur, qui le reçut avec honneur, aprés quoi il retourna à Rome; & l'empereur ayant paſſé le Pô, vint à Parme celebrer la fête de Noël. Le jour même de la fête, les habitans ayant pris querelle avec les Allemans, il s'émut une ſedition, où il ſe fit un grand maſſacre, & la ville fut pillée & en partie brûlée.

Chr. Caſſin. lib. II. c 65.
Mabill ſæc. 6. p. 102.

L'empereur paſſa en Poüille, & l'imperatrice alla à Rome faire ſes prieres: puis elle rejoignit l'empereur, & ils allerent enſemble au mont Caſſin. L'empereur aprés ſa priere entra dans le chapitre, pour parler à la communauté. Tous les moines ſe proſternerent devant lui: & s'étant relevez, ils dirent: Nous attendons vôtre arrivée, comme les ames des juſtes attendoient dans les enfers la venuë du redempteur. L'empereur ne put retenir ſes larmes, & les moines aprés s'être proſternez une ſeconde fois, lui raconterent les maux que Pandolfe prince de Capoüe leur avoit fait depuis douze ans, le conjurant au nom de Dieu & de S. Benoît de les en delivrer. L'empereur S. Henri à ſon dernier voyage d'Italie avoit emmené Pandolfe en Allemagne pour le punir de ſes violences: mais aprés ſa mort l'empereur Conrad lui permit de retourner à Capoüe, & il recommença à perſecuter les moines du mont Caſſin. Il retint à Capoüe l'abbé Theobalde, s'empara de tous les biens du

Sup. liv. LVIII. n. 49.
Chr. Caſſ. c. 58. 59.

AN. 1038.

monastere, & le fit gouverner par ses valets: le reduisant à une telle disette, que le jour de l'Assomption de N. Dame, on manqua de vin pour le service de l'autel.

Les moines avoient déja porté leurs plaintes à l'empereur Conrad en Allemagne, & cette année même à Milan. Ils les renouvellerent donc au mont Cassin, & l'empereur leur assura avec serment, qu'il n'étoit venu en ces quartiers là que pour ce seul sujet, & qu'il protegeroit ce saint lieu toute sa vie. Ensuite ayant demandé leur benediction, il mit sur l'autel de saint Benoît un tapis de pourpre bordé d'une broderie d'or: fit élire Richer abbé, car Theobalde étoit mort, & confirma tous les biens du monastere. Richer le gouverna trés-sagement jusques à l'an 1055. qu'il mourut. On remarque entre les moines du mont Cassin, plusieurs saints personnages qui vêcurent depuis le commencement de cet onziéme siecle jusques au milieu, & on en compte jusques à douze.

Mabill. sæc. 6. Ben. p. 102.

XXXVI.
Mort de Conrad. Henri III. roi.
Vippo. p. 442.

L'empereur Conrad revint ensuite en Allemagne: mais la peste causée à l'ordinaire par les chaleurs d'Italie, emporta une grande partie de son armée, & la jeune reine Chunelinde épouse du roi son fils. L'empereur lui-même étant à Utrect à la Pentecôte de l'année suivante 1039. murut subitement le lendemain lundi quatriéme de Juin, aprés avoir regné prés de quinze ans. Son fils Henri III. surnommé le Noir, lui succeda & regna dix-sept ans.

XXXVII.
Fin de S Estienne R. de Hongrie.
Vita ap. Sur. 20. Aug. c. 19.

Saint Estienne roi de Hongrie étoit mort l'année precedente. Dieu l'éprouva par de grandes afflictions: il perdit plusieurs enfans en bas âge, mais il s'en consoloit par les grandes esperances que lui donnoit le seul qui lui restoit nommé Emeric. Il le fit élever avec grand

ſoin, & compoſa pour ſon inſtruction un traité ou decret diviſé en deux livres, dont le premier contient des preceptes generaux pour la religion & les mœurs: le ſecond ſont des loix à peu prés ſemblables aux autres loix barbares. Le jeune prince profita ſi bien de la bonne éducation qu'il avoit reçuë: qu'il parvint à une haute pieté; & étant une nuit en prieres, il promit à Dieu de garder la virginité: mais il tint cette reſolution trés-ſecrette. Ainſi le roi ſon pere voulant aſſurer la ſucceſſion du royaume, lui propoſa un mariage convenable avec une belle princeſſe. Emeric s'en défendit d'abord, puis il ceda à la volonté de ſon pere & ſe maria: mais ſans prejudice de ſon vœu, & il ne toucha point à ſon épouſe: comme elle en rendit témoignage aprés la mort du prince, qui ſuivit de prés ſon mariage. Il fut enterré à Albe royale, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau: auſſi l'égliſe l'honore-t-elle entre les ſaints le quatriéme de Novembre.

Poſt. Conſtit. Vita S. Em. ap. Sur. 4. Nov.

Martyr. R. 4. Nov.

Le roi eut beſoin de toute ſa vertu pour ſe conſoler de cette perte; & afin d'attirer ſur lui la miſericorde de Dieu, il augmenta ſes aumônes, déja trés-grandes, ſur tout envers les étrangers. Il fit donc à l'occaſion de cette mort de grandes largeſſes, premierement aux moines & aux clercs, puis aux autres pauvres, & envoya même des aumônes aux monaſteres des païs étrangers. Il avoit une confiance particuliere en un ſaint ermite nommé Gunther retiré en Boheme; & quand ce ſaint homme le venoit voir, il le laiſſoit maître de ſon treſor. Enfin le ſaint roi Eſtienne ayant été long-tems malade, & ſentant approcher ſa fin, appella les évêques & les ſeigneurs de ſa cour, qui étoient Chrétiens; & leur recommanda ſur tout, de conſerver la religion

nouvellement établie en Hongrie. Il mourut le quinziéme d'Août 1038. jour de l'Aſſomption de la Ste. Vierge, & fut enterré dans l'égliſe qu'il lui avoit fait bâtir à Albe-royale : mais s'y étant fait pluſieurs miracles, ſon corps fut élevé quarante-cinq ans aprés, & ſa ſainteté reconnuë par un culte public. L'égliſe l'honore le vingtiéme d'Août, jour de ſa tranſlation.

Martyr. R. 20. Aug.

XXXVIII.
S. Gunther ermite.

Vita ſac. 6. Ben. p. 475.

L'ermite Gunther ou Gonthier dont il vient d'être parlé, étoit un ſeigneur de Turinge, illuſtre par ſa naiſſance & ſa dignité, qui touché du repentir des pechez de ſa jeuneſſe, alla trouver ſaint Godehard, depuis peu abbé d'Hersfeld, & enſuite évêque d'Hildesheim. Gunther lui decouvrit le fond de ſa conſience, & l'abbé lui perſuada d'embraſſer la vie monaſtique. Il renonça à ſes biens qui étoient grands, & les donna au monaſtere d'Hersfeld du conſentement de ſes heritiers : ſe reſervant toutefois, pour ſa ſubſiſtance, le monaſtere de Guelingue, dont il joüiſſoit étant ſeculier, ſuivant l'abus de ce tems-là : ce qui fut cauſe que l'abbé differa quelque tems ſa profeſſion. Aprés l'avoir faite dans le monaſtere d'Altaha ſoûmis au même abbé, il alla, par ſa permiſſion, demeurer à celui de Guelingue qu'il s'étoit reſervé. Mais comme il n'étoit accoûtumé ni à la pauvreté ni au travail, il trouvoit de grandes difficultez dans le gouvernement de cette maiſon, & venoit ſouvent demander conſeil à l'abbé Godehard : qui lui dit enfin d'un ton ferme & ſevere : qu'il ſe ſoûmît à l'obéïſſance & à la ſtabilité qu'il avoit promiſe à Dieu, ou qu'il quittât l'habit & retournât dans le ſiecle. Il en parla même à l'empereur ſaint Henri, qui fit venir Gunther & lui repreſenta fortement, qu'il ne pouvoit ſervir deux maîtres : ainſi il abandonna Gue-

Sup liv. LVIII. n. 58.

lingue & revint à Altaha ſe ranger à la vie commune.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſa ferveur & ſon auſterité, enſorte que ſaint Eſtienne roi de Hongrie ſon parent, en entendit parler, & deſira ardemment de le voir. Il envoya deux fois inutilement l'en prier : enfin Gunther ſe rendit à la troiſiéme ; & avec la permiſſion de ſon abbé il alla avec les envoyez du roi, qui le reçut avec une extrême joye. Il le fit manger à ſa table, mais il ne put jamais lui perſuader de manger de la viande.

Enſuite le ſaint homme ſe retira par la permiſſion de ſon abbé, avec quelques moines d'Altaha, dans un deſert des forêts de Boheme, où il fonda un ermitage ou nouveau monaſtere l'an 1008. & y demeura trente-ſept ans. Lui & ſes diſciples vivoient dans une extrême pauvreté ; leur nourriture étoit groſſiere, ils ne buvoient que de l'eau, & encore par meſure. Gunther qui les gouvernoit, étoit un homme ſans lettres, qui n'avoit rien appris que quelques pſeaumes ; mais il avoit été ſi attentif aux lectures de la ſainte écriture, & aux diſcours des autres : que ſouvent il en expliquoit les ſens les plus miſterieux, tantôt en ſouriant, tantôt plus ſerieuſement, enſorte qu'il ſe faiſoit admirer. L'auteur de ſa vie dit avoir oüi de lui un diſcours ſur ſaint Jean-Baptiſte, qui tira les larmes de tous les aſſiſtans. Il mourut le neuviéme d'Octobre 1045. & eſt compté entre les ſaints.

XXXIX. Caſimir moine R. de Pologne.

Cependant Miciſlas roi de Pologne, étant mort l'an 1034. & ſon fils Caſimir étant encore trop jeune pour gouverner, il y eut ſept ans d'interregne, ou plûtôt d'anarchie. Rixa, veuve du dernier roi, devenuë odieuſe, ſe retira en Saxe, ſous la protection de l'empereur

Conrad ; & son fils Casimir la quitta quelque tems aprés, pour venir en France ; & se rendit moine à Clugny sous le nom de Charles. En Pologne, comme il n'y avoit point de maître, le desordre étoit extrême : la religion encore nouvelle se trouvoit en grand peril, les évêques reduits à se cacher, les églises exposées au pillage. Bretislas duc de Boheme, ennemi des Polonois, profitant de l'occasion, entra dans le païs, prit les meilleures villes, entre-autres Gnesne, qui étoit la capitale ; d'où par le conseil de Severe évêque de Prague, qui l'accompagnoit, il voulut enlever le corps du martyr saint Adalbert leur évêque : mais les Polonois pretendent, que les clercs de l'église de Gnesne tromperent les Bohemiens & leur donnerent à la place le corps de saint Gaudence frere de saint Adalbert. Les richesses de cette église qui étoient grandes furent pillées ; entre-autres un crucifix d'or du poids de trois cens livres, & trois tables d'or enrichies de pierreries, dont le grand autel étoit orné. Ce pillage de l'église de Gnesne arriva l'an 1038.

Dubrav. lib. 7. p. 52.

Sup. liv. LVII. n. 45.

L'année suivante Estienne, qui en étoit archevêque de l'avis des autres évêques de Pologne, envoya une deputation à Rome pour se plaindre de ce sacrilege. Le pape Benoît IX. ayant deliberé sur cette affaire, on conclut que le duc Bretislas & l'évêque Severe seroient excommuniez, jusques à l'entiere restitution des choses saintes. Toutefois pour ne pas les condamner sans les oüir, ils furent citez à Rome ; & y envoyerent des deputez, qui les excuserent sur la devotion pour de si precieuses reliques, & sur le droit de la guerre. Ils promirent que ce qui avoit été pris seroit rendu : mais depuis ayant gagné par presens les cardinaux, ils obtinrent

tinrent l'abſolution de leur prince, ſans faire aucune reſtitution.

D'un autre côté les Polonois ennuyez de l'anarchie, reſolurent de rappeller Caſimir fils de leur dernier roi : mais ne ſachant ce qu'il étoit devenu, ils envoyerent en Allemagne vers la reine Rixa ſa mere; qui leur dit qu'il vivoit encore, mais qu'il étoit moine à Clugny: où par la permiſſion de l'abbé ſaint Odilon, ils parlerent à Caſimir. Nous venons, lui dirent-ils, de la part des ſeigneurs & de toute la nobleſſe de Pologne, vous prier d'avoir pitié de ce royaume, d'en venir appaiſer les diviſions, & le delivrer de ſes ennemis. Caſimir répondit : qu'il n'étoit plus à lui, puiſqu'il n'avoit pû même leur parler ſans l'ordre de ſon abbé. Ils vinrent donc à ſaint Odilon, qui aprés avoir pris conſeil leur répondit : qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de renvoyer un moine profés & ordonné diacre; & qu'ils devoient s'adreſſer au pape, qui ſeul avoit dans l'égliſe le puiſſance ſouveraine.

Les deputez de Pologne allerent à Rome, & ayant eu audiance du pape Benoît IX. ils lui repreſenterent le triſte état de leur païs, & le beſoin qu'ils avoient du prince Caſimir, pour la conſervation du royaume & de la religion. Le cas étoit nouveau & la demande extraordinaire : toutefois aprés avoir bien conſulté, le pape crut devoir l'accorder. Il diſpenſa donc Caſimir de ſes vœux, lui permettant, non ſeulement de ſortir du monaſtere & de rentrer dans le monde, mais de ſe marier : à condition que les nobles de Pologne payeroient tous les ans au ſaint ſiege chacun un denier de redevance. Ainſi Caſimir retourna en Pologne, où il fut reconnu roi, & épouſa Marie ſœur du prince

AN. 1041.

Mabill. elog. S. Odil. n. 120. sæc. 6.

des Russes, dont il eut plusieurs enfans. Il commença à regner l'an 1041. Ce qui est surprenant, c'est que ni dans la vie de saint Odilon, ni dans les autres anciens monumens de Clugny, il ne se trouve rien d'une histoire si singuliere. Nous ne l'apprenons que par les historiens de Pologne qui ont écrit long-tems aprés.

XL. Alebrand archeveque de Hambourg.

Adam. lib. II. c. 51.

A Hambourg aprés la mort de Herman, on élut pour archevêque Bezelin surnommé Alebrand, tiré du clergé de Cologne. L'empereur Conrad lui donna le bâton pastoral & Benoît IX. lui envoya le pallium. Il fut ordonné à Hambourg avec grande magnificence par ses suffragans avec sept autres évêques de Saxe, & tint le siege dix ans. Ce fut un trés-digne prelat, & qui fit de trés-grands biens à ses deux églises de Brême & de Hambourg, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il eut un soin particulier de son clergé; & pour y faire observer la continence, suivant le dessein de Libentius son predecesseur, il rebâtit le cloître de Breme, & rétablit la vie commune entre les chanoines. Il continua les murs de la ville commencez par Herman; & renouvella celle de Hambourg, ruinée par les Sclaves. Il y bâtit de pierre de taille l'église & la maison episcopale qui n'étoient que de bois; & cette maison étoit comme une forteresse. Il profitoit de la paix qui étoit avec les Sclaves d'au-delà de l'Elbe, pour y avancer la religion: mais les gouverneurs y mettoient obstacle, par leur dureté à exiger les tributs. Il ordonna trois évêques pour l'aider en sa mission chez les infideles, à Slesvic, à Ripen, & un troisiéme chez les Sclaves sans siege fixe. Enfin l'archevêque Alebrand mourut l'an 1043. vers le quinziéme d'Avril, & fut enterré à Breme.

Son ſucceſſeur fut Adalbert prevôt d'Halberſtat, homme trés-noble, bien fait de ſa perſonne & orné de grands talens. Il reçut le bâton paſtoral de l'empereur Conrad & le pallium du pape Benoît IX. & fut ordonné à Aix la Chapelle, en preſence de l'empereur & des ſeigneurs, & de douze évêques qui lui impoſerent les mains. Il tint le ſiege vingt-neuf ans. AN. 1041. *Lib.* III. *c.* I.

XLI. Treve de Dieu. *Sup. n.* I *V. not. Coſſart. to.* 9. *conc. p.* 913. *Glab.* V. *c.* I *p.* 55. *V. Marca. concord.* IV. *c.* 14.

En France, aprés les tentatives que l'on avoit faites dix ans auparavant, pour établir la paix: comme on en vit la difficulté, on ſe reduiſit à une treve, pour certains jours: c'eſt-à-dire que depuis le mercredi au ſoir juſques au lundi matin perſonne ne prendroit rien par force, ne tireroit vengeance d'aucune injure, & n'exigeroit point de gage d'une caution. Quiconque y contreviendroit, payeroit la compoſition des loix, comme ayant merité la mort, ou ſeroit exommunié & banni du païs. On nomma cette convention la Treve de Dieu, & l'on crut qu'il l'avoit approuvée, par un grand nombre de punitions exemplaires, ſur ceux qui l'avoient violée. Il eſt aiſé de voir, que l'on y avoit conſacré ces jours de la ſemaine plûtôt que les autres, en vûë des myſteres qui y furent accomplis: la cene de N. S. ſa paſſion, ſa ſepulture & ſa reſurrection.

Cette treve fut établie par les évêques en pluſieurs conciles; & deux ſaints abbez y travaillerent puiſſamment, ſavoir Odilon de Clugny & Richard de Verdun. Ce dernier fut chargé de la faire recevoir en Neuſtrie, comme elle l'avoit été premierement en Aquitaine, puis en Auſtraſie: les Neuſtriens ne voulant pas s'y ſoûmettre ſuivant ſes exhortations, furent frappez de la maladie des ardens, c'eſt-à-dire, d'un feu qui leur devoroit les entrailles. Mais pluſieurs

Chr Hug. Flav. p 187. *Sup. liv.* LVIII. *n.* 57.

AN. 1041.

venant trouver Richard, furent gueris par ses prieres; & son monastere étoit plein de troupes de ces malades. Il leur donnoit à boire du vin où avoient trempé des reliques, entre autres de la poussiere raclée de la pierre du sepulcre de N. S. & leur faisoit jurer la treve. On ne faisoit cette ablution des reliques qu'aprés la messe: mais il y avoit toûjours un vaisseau plein de ce breuvage, pour satisfaire à la devotion des malades, qui arrivoient à tous momens.

XLII. S. Odilon refuse l'archevêché de Lion.

Glab. v. c. 4.

Saint Odilon venoit de refuser l'archevêché de Lion. Aprés la mort de l'archevêque Bouchard, ce grand siege fut disputé par plusieurs contendants, qui n'avoient autre merite que leur ambition. Le premier fut Bouchard neveu du defunt & évêque d'Aouste, qui quitta son siege & s'empara insolemment de celui de Lion: mais aprés avoir fait beaucoup de maux, il fut pris par les vassaux de l'empereur, & condamné à un exil perpetuel. Ensuite un comte nommé Girard y mit de sa seule autorité son fils encore enfant, qui peu de tems aprés fut reduit à s'enfuir & se cacher. Le pape informé de ces desordres, fut conseillé par des gens de bien d'employer son autorité, pour faire ensorte que l'abbé Odilon fût sacré archevêque de Lion, suivant le desir de tout le clergé & de tout le peuple. Aussi-tôt le pape lui envoya le pallium & l'anneau, avec ordre d'accepter cette dignité. Mais le saint homme considerant la profession humble qu'il avoit embrassée, refusa absolument l'archevêché, & garda le pallium & l'anneau pour le futur archevêque.

Jo. ep. 2. to. 9. conc p. 858. & to. 2. Spicil. p. 387.

Le pape, c'étoit Jean XIX. écrivit sur ce sujet à l'abbé Odilon en ces termes: Saint Gregoire nous enseigne que plusieurs choses paroissent bonnes qui ne le

ſont pas, & qu'y a-t-il de meilleur en un moine que l'obéïſſance ? Vous ſavez combien ſaint Benoît la releve. Nous avons appris l'injure que vous avez faite à l'égliſe de Lion, qui vous demandoit pour époux, & dont vous refuſez le gouvernement par attachement à vôtre repos. Je ne dis point que vous avez mépriſé l'autorité de tant de prelats, qui vous prioient d'accepter la dignité épiſcopale : mais nous ne pouvons laiſſer impunie vôtre deſobéïſſance à l'égard de l'égliſe Romaine & de nous, ſi vous ne la reparez par la ſoûmiſſion. Autrement vous vous rendrez coupable de la perte de tant d'ames, à qui vous pourriez être utile par vôtre exemple & vôtre doctrine. Je laiſſe le reſte à dire à l'évêque Geofroy, qui vous expliquera ma volonté, à vous & à vos confreres. Nonobſtant cette lettre ſi preſſante, Odilon perſiſta dans ſon refus ; & le pallium avec l'anneau demeurerent à Clugny. Cependant Henri roi d'Allemagne & d'Auſtraſie, qui comprenoit la Bourgogne, affligé de voir l'égliſe de Lion ainſi abandonnée, voulut en donner la conduite à Halinard abbé de ſaint Benigne de Dijon. Mais il repreſenta qu'un moine comme lui, étoit incapable d'une ſi grande charge ; & qu'il valoit bien mieux la donner à Odalric archidiacre de Langres, qui avoit l'âge, la vertu & la ſience, & qui ſe trouvoit alors à Beſançon où étoit le roi, mais il n'en étoit pas aſſez connu. Le roi admirant ce deſintereſſement, & voyant qu'Odalric étoit ſouhaité par les évêques & par le peuple, pour l'archevêché de Lion, le lui donna ; & il le gouverna dignement pendant cinq ans. *Glab. v. c. 1.*

XLIII. Fin de Richard abbé de Verdun.

L'abbé Richard avoit auſſi refuſé l'évêché de Verdun : mais il faut reprendre la ſuite de ſa vie. Il s'op-

Vita sar. 6. act. Ben. p. 526.

posa fortement à Heimon son évêque, qui employant ses richesses à rebâtir les murs de la ville, vouloit y comprendre le monastere de saint Vannes : l'abbé Richard lui representa, qu'il ne convient pas aux moines d'être renfermez dans les villes, de peur que leur repos ou leurs prieres nocturnes ne soient troublez par le bruit & les cris du peuple. L'évêque, qui comme grand seigneur ne souffroit pas aisément de contradiction, demeura ferme dans son dessein : & l'abbé eut recours à l'empereur Henri, qui envoya ordre à l'évêque de ne point passer outre. Il en eut du depit, & l'abbé cedant à son indignation, se retira à Remiremont, où il passa cinq ans en retraite. Pendant ce tems il fit deux miracles : un lepreux fut gueri, pour être entré dans le bain aprés lui ; & un aveugle recouvra la vûë, ayant lavé ses yeux de l'eau, dont le saint abbé avoit lavé ses mains. L'évêque en ayant oüi parler fut touché de repentir, & l'envoya prier de revenir à son monastere : à quoi il obéït.

L'abbé Richard entreprit ensuite le pelerinage de Jerusalem, qu'il desiroit ardemment depuis long-tems ; & le duc de Normandie, qui l'aimoit tendrement, fit les frais du voyage, qui furent grands ; car l'abbé mena avec lui jusques à sept cens pelerins, & les défraya tous. Etant arrivé à C. P. il y sejourna quelque tems, pour visiter les lieux de devotion, & sa reputation vint bien-tôt aux oreilles du patriarche & de l'empereur. Ils voulurent l'entretenir l'un & l'autre : l'empereur lui fit de riches presens, & le patriarche lui donna plusieurs reliques, entre-autres de la vraye croix. Quand il fut sur les terres des infideles, il continua comme il avoit accoûtumé tous les jours, de dire l'office pendant

p. 550.

le chemin, & même de celebrer la meſſe : ce qu'il faiſoit hors des villes, mais quelquefois tout proche de la muraille, ſans ſe mettre en peine des inſultes des infideles, qui lui jettoient quantité de pierres : enſorte que ceux de ſa ſuite étoient obligez de ſe retirer hors la portée de leurs coups. Pour lui il demeuroit ferme juſques à ce qu'il eut achevé le ſaint ſacrifice, ſans que jamais il fût atteint d'aucune pierre. Les infideles eux-mêmes en étoient ſurpris, & venoient l'accompagner avec honneur quand il partoit.

Etant arrivé à Jeruſalem, il viſita tous les ſaints lieux avec une extrême tendreſſe de devotion. Il y paſſa la ſemaine ſainte ; & le ſamedi aſſiſta à la ceremonie du feu nouveau, que l'on croyoit dés-lors deſcendre par miracle au ſaint ſepulcre. Il ſe baigna dans le Jourdain, & viſita toute la terre ſainte. Le patriarche de Jeruſalem, qui l'avoit reçu avec grand honneur, le renvoya chargé de quantité de reliques. Paſſant à Antioche à ſon retour, il prit avec lui le ſaint moine Simeon, comme il a été dit ; & enfin aprés un ſi long voyage il arriva à Verdun, où il fut reçu avec une joye incroyable. *Sup. n. 27.*

Heimon évêque de Verdun étant mort l'an 1024. ſon ſucceſſeur fut Rambert, qui tint le ſiege quatorze ans ; & ce fut aprés ſa mort que le roi Henri le noir, la premiere année de ſon regne, c'eſt-à-dire l'an 1039. donna l'évêché de Verdun à l'abbé Richard ; mais il le refuſa, & fit ordonner à ſa place Richard ſon filleul, fils du comte Hildrade. Le ſaint abbé qui étoit déja fort âgé, ſurvêcut encore ſept ans, & mourut le quatorziéme de Juin 1046. On enterra avec lui les reliques qu'il portoit ſur ſa poitrine.

AN. 1041.

XLIV. Michel Calafate empereur puis Conſtantin Monomaque.

Cedr. p. 749.

L'empereur Michel Paphlagonien ſe ſentant preſſé de ſa maladie, & deſeſperant d'en guerir, ſe fit couper les cheveux, & reçut l'habit monaſtique des mains du moine Coſme, qui étoit toûjours avec lui & l'aſſiſtoit de ſes conſeils. Enfin il mourut, témoignant de grands ſentimens de penitence des crimes qu'il avoit commis contre ſon predeceſſeur : car du reſte il avoit aſſez bien vêcu. Il mourut le dixiéme Decembre l'an du monde 6550. de J.C. 1041. indiction dixiéme, ayant regné ſept ans & huit mois. Zoé ſe trouva ainſi delivrée de l'eunuque Jean, qui gouvernoit ſous le nom de Michel ſon frere. Elle eût bien voulu regner ſeule ; mais voyant qu'il ne lui étoit pas poſſible, elle adopta pour ſon fils un autre Michel, neveu du defunt empereur, ſurnommé Calafate, parce que le patrice Eſtienne ſon pere avoit été calfateur de navires : mais elle lui fit promettre ſous les plus terribles ſermens, que toute ſa vie il la tiendroit pour ſa maîtreſſe & ſa mere, & ne feroit qu'executer ſes ordres.

Toutefois au bout de quatre mois le nouvel empereur ſe laiſſa perſuader d'entrer en défiance de l'imperatrice Zoé & de craindre qu'elle ne le fit perir comme ſes deux predeceſſeurs : car on prétendoit qu'elle les avoit empoiſonnez. Il reſolut de la prevenir ; & croyant s'être aſſuré l'affection du peuple, il envoya de nuit Zoé dans l'iſle du prince, fit arrêter le patriarche Alexis ; & le lendemain lundi d'aprés l'octave de Pâques il fit lire au peuple une declaration pour juſtifier ſa conduite. Mais le peuple s'écria : Nous ne voulons point pour empereur le parjure Calafate, mais l'heritiere de l'empire nôtre mere Zoé. On rappella Theodora ſœur de Zoé, du monaſtere où elle avoit été enfermée

malgré

malgré elle ; & Michel aprés avoir essayé de se soûtenir par la force, fut reduit à s'enfermer dans le monastere de Stude, & y prendre l'habit monastique le mecredi de la même semaine vingt-uniéme d'Avril, 1042. Mais le peuple l'en tira de force, lui creva les yeux, & le relegua dans un autre monastere. AN. 1042.

Zoé vouloit encore regner seule, mais le peuple l'obligea d'associer à l'empire sa sœur Theodora, & elles regnerent environ trois mois ensemble. Ce fut la premiere fois qu'on vit l'empire soûmis à deux femmes ; & neanmoins tout trembloit devant elles, tant on avoit de respect pour le sang de Basile le Macedonien. Zoé quoique plus vive dans ses sentimens, étoit plus retenuë à parler, mais elle étoit liberale jusques à la prodigalité : Theodora plus tranquille, parloit plus & donnoit moins ; mais ni l'une ni l'autre n'étoit capable de gouverner. Elles mêloient aux affaires les plus serieuses des amusemens de femmes, & leur principale occupation étoit de composer des parfums. C'étoit l'unique plaisir de Zoé : son appartement étoit un laboratoire, où on voyoit un grand amas de drogues aromatiques, & des fourneaux allumez, même dans la plus grande chaleur de l'été. Elle ne laissoit pas d'avoir de la pieté, au moins exterieure ; & honoroit particulierement la fameuse image de J.C. nommée antiphonetés, qu'elle avoit ornée avec grand soin. Elle se prosternoit souvent devant cette image, se frappant la poitrine, & répandant beaucoup de larmes : elle lui parloit comme à une personne vivante, & selon que l'image lui paroissoit avoir plus ou moins d'éclat, elle en tiroit des presages pour l'avenir.

Pselnus Mal. to. 6.

Sup. XLII. n. 5.

Enfin au bout de trois mois, Zoé vit elle-même la

AN. 1043.

necessité de faire un empereur; & aprés avoir éloigné de la cour sa sœur Theodora, elle rappella Constantin Monomaque, exilé par l'eunuque Jean. Bien qu'elle fut âgée de plus de soixante ans, elle ne laissa pas de l'épouser en troisiémes nôces: ils furent mariez l'onziéme de Juin, la même année 6550. 1042. le lendemain il fut couronné par le patriarche Alexis & regna douze ans. L'année suivante 1043. indiction onziéme, le vingtiéme de Fevrier, mourut le patriarche Alexis: aprés avoir tenu le siege de C. P. dix-sept ans. On trouva dans sa maison vingt-cinq centenaires, c'est-à-dire deux mille cinq cens livres d'or, qu'il avoit amassées; & que l'empereur fit enlever. Son successeur fut Michel Cerularius, c'est-à-dire le cirier, qui s'étoit fait moine depuis que l'eunuque Jean l'avoit exilé pour crime d'état. Il fut intronisé le jour de l'Annonciation vingt-cinquiéme de Mars; & le second de Mai l'eunuque Jean eut les yeux crevez, & mourut quelques jours aprés.

Cedr. p. 758.

Sup. liv. LVIII. *n.* 61.

XLV.
Revolution en Hongrie.

Chr. Jo. de Thurocz. c. 35. 36.

En Hongrie aprés la mort de saint Estienne, Pierre fils de sa sœur fut reconnu roi: mais comme il étoit de race Allemande, il voulut donner à des Allemans les gouvernemens & les charges; dequoi les Hongrois irritez, choisirent pour roi Ouon ou Aba beaufrere de saint Estienne; & Pierre obligé de s'enfuir la troisiéme année de son regne, se retira en Allemagne prés le roi Henri le noir. Cependant Ouon répandit beaucoup de sang, & fit mourir cruellement les personnes les plus considerables du conseil, durant le carême, apparemment de l'an 1041. Ensuite il vint pour celebrer la Pâque à Chonad capitale de la province Morissene, dont Gerard étoit évêque. Ce prelat étant

Vita S. Gerardi. Sur. 24. Sept & Act. Ben. sæc. 6. p. 630.

invité de la part des évêques & des ſeigneurs, à venir couronner le nouveau roi, le refuſa; mais les autres évêques lui mirent la couronne. Car c'étoit l'uſage de ce tems-là, que les rois recevoient des évêques la couronne à toutes les grandes fêtes.

Le roi Ouon entra donc dans l'égliſe couronné, avec une grande ſuite de clergé & de peuple: mais l'évêque Gerard monta à la tribune, & parla ainſi au roi par interprete, car il ne parloit pas Hongrois: le carême eſt inſtitué pour procurer le pardon aux pecheurs & la recompenſe aux juſtes. Tu l'as prophané par des meurtres, & en me privant de mes enfans, tu m'as ôté le nom de pere. C'eſt pourquoi tu ne merites point aujourd'hui de pardon; & comme je ſuis prêt à mourir pour J. C. je te dirai ce qui te doit arriver. La troiſiéme année de ton regne le glaive vangeur s'élevera contre toi, & tu perdras avec la vie le royaume que tu as acquis par la fraude & la violence. Les amis du roi, qui entendoient le latin, ſurpris de ce diſcours faiſoient ſigne à l'interprete de ſe taire: voulant garantir l'évêque de la colere du roi. Mais l'évêque voyant que la crainte faiſoit taire l'interprete; lui dit: Crains Dieu, honore le roi, declare les paroles de ton pere. Enfin il l'obligea à parler; & l'évenement fit voir que l'évêque avoit l'eſprit de prophetie. Il predit encore qu'il s'éleveroit dans la nation une violente ſedition, dans laquelle il mourroit lui-même.

XLVI. Saint Gerard de Hongrie.

Gerard étoit Venitien, & dès l'enfance avoit reçu l'habit monaſtique. Ayant entrepris d'aller en pelerinage à Jeruſalem, il paſſa en Hongrie, où le roi ſaint Eſtienne goûta tellement ſa doctrine & ſa vertu, qu'il le retint malgré lui, juſqu'à lui donner des gardes.

Gerard se retira dans le monastere de Beel, que le saint roi avoit bâti à la priere de l'ermite Gunther ; & y passa sept ans, s'exerçant au jeûne & à la priere & n'ayant pour toute compagnie que le moine Maur, qui fut depuis évêque des Cinq-églises. Le roi S. Estienne ayant établi la tranquilité dans son royaume, tira Gerard de sa solitude, le fit ordonner évêque, & l'envoya prêcher à son peuple : dont il se fit tellement aimer que tous le regardoient comme leur pere. Le nombre des fideles croissant, le saint roi fonda des églises dans les principales villes, & mit l'évêque Gerard dans celle de Chonad dediée à saint George. Là il y avoit un autel de la Vierge, devant lequel étoit un encensoir d'argent, où deux vieillards faisoient brûler continuellement des parfums, & tous les samedis on y disoit l'office de la Vierge à neuf leçons. Car le roi Estienne & toute la Hongrie avoient une devotion particuliere à la sainte Vierge.

L'évêque Gerard avoit grand soin de tout ce qui regarde le service divin, disant que la foi doit être aidée, par ce qui est agreable aux sens. C'est pourquoi il gardoit le meilleur vin pour le saint sacrifice ; & l'été il le faisoit mettre à la glace. Pour se mortifier il se levoit la nuit, prenoit une cognée, & alloit seul à la forêt couper du bois. Dans ses voyages, il ne montoit pas à cheval, mais dans un chariot pour s'occuper de saintes lectures. Il trouva moyen d'accorder la vie solitaire avec l'épiscopat, bâtissant des cellules prés des villes où il alloit prêcher, dans les lieux des forêts les plus écartez, pour y passer la nuit. Tel étoit ce saint évêque.

Herm. Chr. 1042. Ouon pour se vanger du roi d'Allemagne, qui avoit

reçu chez lui le roi Pierre, entra en Baviere l'an 1042. & y fit de grands ravages. Cette guerre dura deux ans: mais enfin l'an 1044. le roi Henri remit en possession Pierre, qui peu de tems aprés prit Ouon, & lui fit couper la tête. Ainsi fut accomplie la prophetie de saint Gerard.

Herm. 1043. Marian. 1044.

La même année 1044. le roi Henri assista à un concile tenu à Constance, où il remit premierement tout ce qui lui étoit dû; puis il reconcilia tous les seigneurs de Suabe & tous les autres qui avoient des inimitiez: enfin il établit une paix inoüie jusques à lors, & la confirma par édit, non seulement dans cette province, mais dans toutes les autres de son royaume. Ensuite Henri, qui étoit veuf, épousa Agnés, fille de Guillaume V. duc d'Aquitaine: & la fit couronner à Mayence.

XLVII. Silvestre III. puis Gregoire VI. papes.

Papebr. conat. Desid. Casin. lib. 3. dialog. sæc. 4. act. Ben. to. 2. p. 451.

Cependant le pape Benoît IX. se rendoit de jour en jour plus odieux par sa vie infame, & par les rapines & les meurtres qu'il exerçoit contre le peuple Romain: qui ne pouvant plus le souffrir, le chassa de Rome vers la fête de Noël, l'an 1044. douziéme de son pontificat. On mit à sa place Jean évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III. mais il n'entra pas gratuitement dans le saint siege, & ne le tint que trois mois. Car Benoît qui étoit de la famille des comtes de Tusculum insultoit Rome avec le secours de ses parens, & fit si bien qu'il y rentra. Mais comme il continuoit toûjours sa vie scandaleuse, & se voyoit méprisé du clergé & du peuple, il convint de se retirer, pour s'abandonner plus librement à ses plaisirs; & moyennant une somme de quinze cens livres de deniers, il ceda le pontificat à l'archiprêtre Jean Gratien, qui étoit le plus estimé pour sa vertu de tout le clergé de Rome. Benoît se retira

AN. 1045. donc dans ſes terres hors de la ville ; & Jean Gratien fut ordonné pape le dimanche vingt-huitiéme d'Avril 1045. Il prit le nom de Gregoire VI. & tint le ſaint ſiege environ vingt mois. Le moine Glaber auteur du tems finit ſon hiſtoire par ces mots, aprés avoir parlé de l'expulſion du pape Benoît : on mit à ſa place un homme trés-pieux & d'une ſainteté connuë, Gregoire Romain de naiſſance, dont la bonne reputation repara tout le ſcandale qu'avoit cauſé ſon predeceſſeur.

Pierre Damien abbé de Font-Avellane, perſonnage dés-lors diſtingué par ſon merite, écrivit au pape Gregoire VI. ſur ſa promotion, pour lui en témoigner ſa joye & celle de toute l'égliſe : par l'eſperance de voir ſous ſon pontificat abolir la ſimonie. Mais ajoûte-t-il, on jugera de ce qu'on en doit eſperer par l'égliſe de Peſaro : car ſi elle n'eſt ôtée des mains de cet adultere, cet inceſtueux, ce parjure, ce voleur, l'eſperance des peuples ſera entierement fruſtrée : s'il eſt rétabli, on n'attendra plus du ſaint ſiege rien de bon. Il écrivit encore au même pape une ſeconde lettre, où il dit. Sachez que pour nos pechez on ne trouve point de clercs en nos quartiers qui ſoient dignes de l'épiſcopat. Ils le deſirent aſſez, mais ils ne cherchent pas à le meriter. Toutefois ſelon la qualité du tems & la diſette des ſujets, il me ſemble que cet archiprêtre peut être promu à l'évêché de Foſſembrune, quoiqu'il l'ait ardemment deſiré : puiſqu'il eſt un peu meilleur que les autres, & qu'il a l'élection du clergé & du peuple. Qu'il faſſe penitence de ſon ambition, & qu'il ſoit ſacré ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Je vous prie ſeulement, ſi vous ne le ſacrez pas, de ne point remplir ce ſiege ſans m'avoir parlé.

Petr. Dam. epiſt. 1.

ep. 2.

Pierre Damien nâquit à Ravenne l'an 1007. Comme il étoit le dernier d'un grand nombre d'enfans, un des aînez fit des reproches à sa mere, de ce qu'elle leur donnoit tant de coheritiers; & elle en fut si touchée, que tordant les mains, elle se mit à crier qu'elle étoit une miserable qui ne meritoit pas de vivre. Elle cessa de nourrir ce pauvre enfant, qui devint bien-tôt livide de faim & de froid, & n'avoit presque plus de voix: quand une femme, qui étoit comme domestique dans cette maison survint & dit à la mere: Est-ce agir en mere chrétienne, madame, que de faire pis que les tigresses & les liones, qui n'abandonnent pas leurs petits? cet enfant ne sera peut-être pas le moindre de la famille. Elle s'assit auprés du feu, & ayant frotté l'enfant de quantité de graisse, lui fit revenir la chaleur & la couleur, la mere rentra en elle-même, le reprit & acheva de le nourrir.

AN. 1045.

XLVIII Commencement de S. Pierre Damien.

Vitæ sæc. 6. Bened. part. 2. p. 247.

Il étoit encore en bas âge quand il perdit son pere & sa mere. Un des freres qui étoit marié, se chargea de son éducation: mais lui & sa femme étoient avares & durs, & traiterent cet enfant comme un esclave. Ils ne le regardoient que de travers, lui donnoient la nourriture la plus grossiere, le laissoient nuds pieds & mal vêtu, le chargeoient de coups: enfin quand il fut un peu plus grand, ils l'envoyerent garder les pourceaux. En cet état il trouva un jour une piece d'argent, & se croyant riche, il étoit en peine de ce qu'il en acheteroit qui lui fit le plus de plaisir. Enfin il dit en lui-même: Ce plaisir passeroit bien vîte, il vaut mieux donner cet argent à un prêtre, afin qu'il offre le saint sacrifice pour mon pere; & il le fit.

Un autre de ses freres nommé Damien, le tira de la misere, le prit chez lui, & le traita avec une douceur

& une tendresse paternelle. Ce Damien fut archiprêtre de Ravenne & ensuite moine, & on croit que ce fût de lui que Pierre prit le surnom qui le distingue. Par les soins de ce frere il étudia premierement à Faïence, puis à Parme, où il eut Ives pour maître : & il fit un si grand progrés dans les lettres humaines, qu'il fut bien-tôt en état de les enseigner, & sa reputation lui attiroit de tout côtez un grand nombre de disciples. Se voyant ainsi riche & honoré dans la vigueur de la jeunesse, il ne succomba pas aux tentations de vanité & de plaisir ; mais il fit ces reflexions salutaires : M'attacherai-je à ces biens qui doivent perir ? & si j'y dois y renoncer pour de plus grands, ne sera-t-il pas plus agreable à Dieu de le faire dés à present ? Il commença dés-lors à porter un cilice sous des habits de fines étofes, s'appliquer aux jeûnes, aux veilles & aux prieres. La nuit, s'il sentoit des mouvemens excessifs de sensualité, il se levoit & se plongeoit dans la riviere : puis il visitoit les églises & disoit le psautier avant l'office. Il faisoit de grandes aumônes, nourrissoit souvent des pauvres, & les servoit de ses mains.

Opusc. 45. c. 6.

Il resolut enfin de quitter entierement le monde, & d'embrasser la vie monastique ; mais hors de son païs, de peur d'en être détourné par ses parens & ses amis. Comme il étoit dans cette pensée, il rencontra deux ermites du desert de Font-Avellane, dont il avoit oüi parler ; s'étant ouvert à eux ils le fortifierent dans son dessein, & comme il témoigna vouloir se retirer avec eux, ils lui promirent que leur abbé le recevroit. Il leur offrit un vase d'argent pour porter à leur abbé : mais ils dirent qu'il étoit trop grand, & qu'il embarasseroit dans le chemin ; & il demeura fort édifié de leur desinteressement

desinteressement Pour s'éprouver il passa quarante jours dans une cellule semblable à celle des ermites : puis ayant pris son tems, il se deroba des siens & se rendit à Font-Avellane, ou suivant l'usage on le mit entre les mains d'un des freres pour l'instruire. Celui-ci l'ayant mené à sa cellule, lui fit ôter son linge, le revêtit d'un cilice & le ramena à l'abbé, qui le fit aussitôt revêtir d'une cuculle. Pierre s'étonnoit qu'on lui donnât l'habit tout d'abord sans l'avoir éprouvé, & sans le lui faire demander : mais il se soûmit à la volonté du superieur, quoiqu'alors la prise d'habit ne fut point separée de la profession.

Le desert de Font-Avellane, dedié à sainte Croix, étoit en Umbrie dans le diocese d'Ugubio, & saint Romuald y avoit passé quelque tems. Les ermites qui l'habitoient, demeuroient deux à deux en des cellules separées, occupez continuellement à la psalmodie, à l'oraison & à la lecture. Ils vivoient de pain & d'eau quatres jours de la semaine : le mardi & le jeudi ils mangeoient un peu de legumes, qu'ils faisoient cuire eux-mêmes dans leurs cellules. Les jours de jeûne ils prenoient le pain par mesure : ils n'avoient du vin que pour le saint sacrifice, ou pour les malades. Ils marchoient toûjours nuds pieds, prenoient la discipline, faisoient des genuflexions, se frappoient la poitrine, demeuroient les bras étendus, chacun selon ses forces & sa devotion. Aprés l'office de la nuit ils disoient tout le pseautier avant le jour. Pierre veilloit long-tems avant que l'on sonnât matines, & ne laissoit pas de veiller encore aprés, comme les autres : persuadé que les devotions particulieres se doivent pratiquer sans préjudice de l'observance generale.

Ces veilles exceſſives lui cauſerent une inſomnie dont il eut peine à guerir : mais depuis il ſe conduiſit avec plus de diſcretion, & donnant un tems conſiderable à l'étude, il devint auſſi ſavant dans les ſaintes écritures, qu'il l'avoit été dans les livres prophanes. Il commença donc, par ordre de ſon ſuperieur, à faire des exhortations à ſes confreres ; & ſa reputation venant à s'étendre, le ſaint abbé Gui de Pompoſie prés de Ferrare, pria l'abbé de Font-Avellane, de le lui envoyer, pour inſtruire quelque tems ſa communauté qui étoit de cent moines. Pierre Damien y demeura deux ans, prêchant avec un grand fruit ; & ſon abbé l'ayant rappellé, l'envoya quelque tems aprés faire la même fonction au monaſtere de ſaint Vincent prés Pierre-pertuſe, qui étoit auſſi trés-nombreux. Enfin l'abbé d'Avellane le declara ſon ſucceſſeur du conſentement des freres, mais malgré lui ; & aprés la mort de cet abbé, non ſeulement il gouverna & augmenta cette communauté, mais en fonda cinq autres ſemblables. Gui abbé de Pompoſie mourut le trente-uniéme Mars 1046. aprés avoir gouverné ce monaſtere quarante-huit ans ; tant par lui que par d'autres abbez qu'il mettoit à ſa place pour vivre en ſolitude, & il eſt compté entre les ſaints.

Sup. n.

Acta. SS. Ben. ſac. 6. p. 508. Boll. 31. Mart.

XLIX.
Gregoire VI. céde. Clement II. pape.

Vill. Malmeſb. Reg. I. lib. II. c. 13.

Le pape Gregoire VI. trouva le temporel de l'égliſe Romaine tellement diminué, qu'excepté quelque peu de villes proche de Rome, & les oblations des fideles, il ne lui reſtoit preſque rien pour ſa ſubſiſtance : tous les patrimoines éloignez ayant été occupez par des uſurpateurs. Dans toute l'Italie les grands chemins étoient ſi remplis de voleurs, que les pelerins ne pouvoient marcher en ſûreté, s'il ne s'aſſembloient

en aſſez grandes troupes pour être les plus forts : auſſi peu de gens entreprenoient-ils ce voyage. A Rome même tout étoit plein d'aſſaſſins & de voleurs ; on tiroit l'épée juſques ſur les autels & ſur les tombeaux des apôtres, pour enlever les offrandes ſi-tôt qu'elles y étoient miſes, & les employer en feſtins & à l'entretien des femmes perduës. A N. 1045.

Gregoire commença par les exhortations, en repreſentant l'horreur de ces crimes, & promettant de pourvoir aux beſoins de ceux qui y étoient pouſſez par la pauvreté. Il écrivit aux uſurpateurs des patrimoines de l'égliſe de les rendre, ou de prouver juridiquement le droit qu'ils avoient de les retenir. Comme les exhortations faiſoient peu d'effet, le pape employa l'excommunication : mais elle ne fit qu'irriter les coupables. Ils vinrent en armes autour de Rome, avec de grandes menaces & penſerent même tuer le pape. Ainſi il fut reduit à employer la force de ſon côté, à amaſſer des armes & des chevaux, & à lever des troupes. Il commença par ſe ſaiſir de ſaint Pierre, & tuer ou chaſſer ceux qui voloient les offrandes : puis il retira pluſieurs terres de l'égliſe, & rétablit la ſûreté des chemins. Les pelerins s'en réjoüiſſoient, mais les Romains accoûtumez au pillage, diſoient, que le pape étoit un homme ſanguinaire & indigne d'offrir à Dieu le ſaint ſacrifice, étant complice de tant de meurtres : les cardinaux mêmes approuvoient les diſcours du peuple.

Ce furent apparamment ces plaintes qui obligerent le roi d'Allemagne Henri le Noir de paſſer en Italie, & travailler à la réunion de l'égliſe. Car Benoît IX. & Silveſtre III. prenoient toûjours le titre de papes ; & comme il étoit certain que Benoît avoit reçu de l'ar-

AN. 1046. gent pour ceder à Gregoire, on pretendoit que celui-ci étoit entré dans le saint siege par simonie. Le roi passa à Aix la chapelle la fête de la Pentecôte l'an 1046. & fit venir prés de lui Vidger, qui ayant été élu archevêque de Ravenne, occupoit ce siege depuis deux ans, se gouvernant déraisonnablement & cruellement; c'est pourquoi il lui ôta l'archevêché. Il entra en Italie sur la fin de la même année, & fit tenir un concile à Pavie: puis étant venu à Plaisance, il y reçut honorablement le pape Gregoire VI. qui vint l'y trouver.

Herm. Chr. 1046.

Vers la fête de Noël il fit tenir un concile à Sutri prés de Rome, ou Gregoire fut invité, & s'y trouva, esperant d'estre reconnu seul pape legitime: mais l'affaire ayant été examinée, il fut convaincu, comme disent la plûpart des auteurs, d'être entré irregulierement dans le saint siege. Dautres croyent, qu'il ceda volontairement pour le bien de la paix; & qu'il pouvoit se justifier, puisque l'on avoit pû, sans simonie, donner de l'argent à Benoît pour en delivrer l'église. Ce qui est certain, c'est que Gregoire renonça au pontificat, sortit du siege, se dépoüilla des ornemens, & remit le bâton pastoral: aprés avoir été pape environ vingt mois. Le saint siege étant ainsi declaré vacant, le roi Henri vint à Rome avec les évêques qui avoient tenu le concile de Sutri; & d'un commun consentement, tant des Romains que des Allemans, il fit élire pape Suidger, Saxon de naissance évêque de Bamberg: parce qu'il ne se trouvoit personne dans l'église Romaine digne d'en remplir la premiere place. Adalbert archevêque de Hambourg, qui accompagnoit le roi Henri, pensa être élu pape en cette occasion; mais il aima mieux faire tomber le choix sur son collegue Suidger. Le nouveau

Desid. Cass. dialog. 3.

Baron. an. 1046. Papebr. Conat.

Adam. lib. III. c. 8.

pape prit le nom de Clement II. fut ſacré le jour de Noël, & le jour même on couronna empereur le roi Henri & la reine Agnés imperatrice.

Henri fut ſuivis en ce voyage par Halinard nouvel archevêque de Lyon. Il étoit né en Bourgogne, & de chanoine de Langres il ſe rendit moine à ſaint Benigne de Dijon ſous l'abbé Guillaume, qui le fit prieur, & aprés la mort duquel il fut élu abbé. Robert & Henri rois de France l'aimerent, auſſi-bien que les empereurs Conrad & Henri; & nous avons vû comme celui-ci le voulut faire archevêque de Lyon aprés le refus de ſaint Odilon. Odolric, à qui Halinard avoit cedé cette dignité, ne la remplit que cinq ans apres leſquels il fut empoiſoné par des envieux. Alors tout le clergé & le peuple de Lyon envoya au roi une députation, demandant inſtament Halinard pour archevêque. Le roi l'accorda avec joye; mais Halinard refuſoit toûjours, juſques à ceque le pape Gregoire VI. lui commanda abſolument d'accepter.

L. Halinard archevêque de Lyon. *Vita ſæc. 6. Ben. par. 2. p. 34.*

Sup. n. 42.

Quand il vint pour recevoir l'inveſtiture, le roi voulut à l'ordinaire, lui faire prêter ſerment: il répondit: L'évangile & la regle de ſaint Benoît me deffendent de jurer: ſi je ne les obſerve pas, comment le roi pourra-t-il s'aſſurer que je garderai plus fidellement ce ſerment? Il vaut mieux que je ne ſois point évêque. Les évêques Allemans principalement celui de Spire où étoit la cour, vouloient qu'on l'obligeât à jurer comme eux: mais Thieri de Mets, Brunon de Toul & Richard abbé de Verdun, amis d'Halinard, qui connoiſſoient ſa fermeté, conſeillerent au roi de ne le pas preſſer. Le roi dit: Qu'il ſe preſente au moins, afin qu'il paroiſſe avoir obſervé la coûtume. Mais Hali-

Matth. V. 34. Reg. c. 4.

AN. 1047. nard dit : Le feindre, c'eſt comme ſi je le faiſois. Dieu m'en garde. Il fallut donc que le roi ſe contenta de ſa ſimple promeſſe. Il aſſiſta à ſon ſacre & donna tout ce qui fut neceſſaire pour cette ceremonie. Halinard fut ainſi ordoné archevêque de Lyon l'an 1046. par Hugues archevêque de Beſançon, & ſuivit le roi à Rome la même année. Il ſe fit extremement aimé des Romains pour ſon affabilité & ſon éloquence. Car il prenoit l'accent de toutes les nations qui uſoient de la langue latine, comme s'il eut été né dans le pays même : c'eſt-à-dire, comme je croi, qu'il parloit bien l'Italien, le François & les autres langues vulgaires, qui commençoient dés-lors à ſe former de la corruption du Latin.

LI. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1251. Herm. Chr. 1047.*

Incontinent aprés l'ordination de Clement II. c'eſt-à-dire au commencement de Janvier 1047. il tint un concile à Rome, ou fut reglée la conteſtation pour la préſéance, qui duroit depuis long tems entre l'archevêque de Ravenne & celui de Milan. Car chacun d'eux pretendoit être aſſis auprés du pape au côté droit. L'archevêque de Ravenne élû & non encore ſacré, étoit Humfroi chancelier de l'empereur en Italie, à qui il venoit de donner cet archevêché. Le premier jour du concile l'archevêque de Milan n'étant pas encore venu, le patriarche d'Aquilée s'aſſit à la droite du pape : laiſſant toutefois le ſiege de l'empereur Henri, que l'on croyoit prêt à venir. L'archevêque de Ravenne étoit aſſis à la gauche. Alors ſurvint l'archevêque de Milan, qui voulut ſe mettre à la droite : mais l'archevêque de Ravenne ſe recria, que c'étoit ſa place, & le patriarche d'Aquilée en dit autant.

On produiſit un catalogue des archevêques, qui

avoient aſſiſté au concile du pape Symmaque, où l'archevêque de Milan étoit le premier : mais on rapporta au contraire un decret du pape Jean ſucceſſeur de Symmaque, portant que l'archevêque de Ravenne avoit cedé la préſéance pour cette ſeule fois, ſans tirer à conſequence ; & qu'il devoit toûjours avoir la droite, à moins que l'empereur ne fut preſent, auquel cas il paſſeroit à la gauche. Le patriarche d'Aquilée avoit auſſi un privilege du pape Jean XIX. qui lui donoit la ſéance à la droite. Enſuite on demanda les avis, premierement aux évêques Romains & au clergé de Rome qui avoient plus d'autorité & de connoiſſance de l'affaire, puis aux Allemans venus avec l'empereur. Jean évêque de Porto & Pierre diacre & chancelier de l'égliſe Romaine opinerent en faveur de l'égliſe de Ravenne : Poppon évêque de Brixen fut du même avis, & tout le concile les ſuivit.

A N. 1047.

Ce fut apparemment en ce même concile que pour commencer à extirper la ſimonie, qui regnoit impunément dans tout l'Occident, l'on reſolut entre autres choſes que ce qui auroit été ordoné par un ſimoniaque ſachant qu'il l'étoit, ne laiſſeroit pas de faire les fonctions de ſon ordre, aprés quarante jours de penitence. L'empereur Henri ayant fait peu de ſejour à Rome, paſſa outre vers la Poüille emmenant avec lui le pape Clement, qui obligea d'excommunier les citoyens de Benevent, parcequ'ils ne l'avoient pas voulu recevoir. Le pape étant à Salerne accorda à la priere du Prince Gaimar la tranſlation de Jean évêque de Peſtane à l'archevêché de Salerne, avec pouvoir d'ordoner ſept évêques du voiſinage, ſans que le pape put les ordonner à l'avenir. La Bulle eſt du 21 de Mars 1047.

Glab. lib. V. c. ult. Petr. Dam. Opuſc. VI. Gratiſ. p. c 27. 35.

Chr. Caſſin.

Herman. Chr.

to. 9. conc. p. 945.

AN. 1047.

Tandis que l'empereur étoit en Italie, il manda Pierre Damien pour venir aider le pape de ses conseils: mais Pierre s'en excusa, écrivant au pape en ces termes: L'empereur m'a ordonné plusieurs fois, & si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier, de vous aller trouver, & vous dire ce qui se passe dans les églises de nos quartiers, & ce que je croi que vous devez faire; & comme je m'en excusois, il me l'a commandé absolument. Il m'a même envoyé une lettre pour vous, que je vous prie de voir, & de m'ordonner si je dois me rendre prés de vous. Car je ne veux pas perdre mon tems à courir de côté & d'autre; & toutefois je suis percé de douleur, voyant les églises de nos quartiers dans une entiere confusion, par la faute des mauvais évêques & des mauvais abbez. Et à quoi nous sert de dire que le saint siege est revenu des tenebres à la lumiere, si nous demeurons encore dans les mêmes tenebres? Que sert d'avoir des vivres sous la clef, si l'on meurt de faim; ou d'avoir au côté une bonne épée, si on ne la tire jamais? Quand nous voyons le voleur de Fano, qui avoit été excommunié même par les faux papes, celui d'Ossimo chargé de crimes inoüis, & d'autres aussi coupables, revenir triomfans d'auprés de vous: nôtre esperance se tourne en tristesse. Or nous esperions que vous seriez le redempteur d'Israël. Travaillez donc saint pere à relever la justice, & employer la vigueur de la discipline, ensorte que les méchans soient humiliez, & les humbles encouragez.

Ep. 3.

Luc. xxiv. 21.

L'empereur s'acheminant vers l'Allemagne, celebra à Mantoüe la fête de Pâque, qui cette année 1047. fut le 19. d'Avril. Il enleva de Parme le corps de saint Guy abbé de Pomposie, mort l'année precedente, & déja

Herman. Chr. 1047.

déja celebre par plusieurs miracles, pour les transferer à Spire. Il arriva à Ausbourg aux Rogations, & l'évêque Gebehard étant mort à son arrivée, il mit à sa place Henri son chapelain. Il celebra la Pentecôte à Spire; & donna l'évêché de Mets à Adalberon, aprés la mort de Thierry; & aprés la mort de Poppon archevêque de Treves, il mit à sa place Eberard prevôt de Vormes. Peu de tems auparavant il avoit donné l'évêché de Constance à Thierry son archi-chapelain & prevôt d'Aix-la-chapelle: celui de Strasbourg à Herrand prevôt de Spire, & celui de Verdun à Thierry prevôt de Bâle. AN. 1047.

Le pape Clement II. qui avoit suivi l'empereur en Allemagne mourut cette même année le neuviéme d'Octobre aprés neuf mois & demi de pontificat; & fut enterré à Bamberg, dont il avoit été évêque, & où l'on voit encore son tombeau. Aprés sa mort les Romains demanderent pour pape Halinard archevêque de Lyon: car l'empereur avoit exigé d'eux, moyennant une grande somme d'argent, de ne point élire de pape sans sa permission. Mais Halinard évita d'aller à la cour jusques à ce que l'on eût élû un autre pape. *Papebr. Conat.*

LII. Martyre de S. Gerard de Hongrie. *Jo. de Thurocz. c. 30.*

Cependant les Hongrois toûjours mécontens du roi Pierre, rappellerent trois seigneurs fugitifs Endré, Bela & Leventé freres, de la famille de saint Estienne. Mais quand ils furent arrivez, ils leur demanderent opiniatrement la permission de vivre en payens, suivant leurs anciennes coûtumes, de tuer les évêques & les clercs, d'abattre les églises, de renoncer au christianisme, & d'adorer les idoles. Endré & Leventé, car Bela n'étoit pas encore revenu, furent obligez de ceder à la volonté du peuple qui ne promettoit de combattre contre le roi Pierre qu'à ces conditions. Un

AN. 1047. nommé Vatha fut le premier qui professa le paganisme, se rasant la tête à la reserve de trois flocons de cheveux qu'il laissoit pandre. Par ses exhortations tout le peuple commença à sacrifier aux demons & à manger de la chair de cheval. Ils tuoient les Chrétiens, tant clercs que laïques & brûlerent plusieurs églises. Enfin ils se revolterent ouvertement contre le roi Pierre, ils firent mourir honteusement tous les Allemans & les Latins, qu'il avoit répandus par la Hongrie pour divers emplois; & envoyerent denoncer à Pierre, que l'on feroit mourir les évêques avec leur clergé & ceux qui levoient les dîmes : que l'on rétabliroit le paganisme, & que la memoire de Pierre periroit à jamais.

Ensuite Endré & Leventé s'avancerent avec leurs troupes jusques à Pesth sur le Danube : quatre évêques, Gerard, Beztrit, Buldi & Benetha, l'ayant appris, sortirent d'Albe pour aller au devant d'eux & les recevoir avec honneur. Etant arrivé à un lieu nommé Giod, ils entendirent la messe que Gerard celebra: mais auparavant il leur dit : Sachez, mes freres, que nous souffrirons aujourd'hui le martyre, excepté l'évêque Benetha. Il communia tous les assistans, puis ils se rendirent à Pesth, où Vatha & plusieurs payens avec lui les environnerent, jettant sur eux quantité de pierres. L'évêque Gerard, qui étoit sur son chariot, n'en fut point blessé, & ne se défendoit qu'en leur donnant sa benediction, & faisant continuellement sur eux le signe de la croix. Les payens renverserent le chariot, & continuoient de lapider l'évêque tombé par terre. Il s'écria à haute voix : Seigneur J. C. ne leur imputez pas ce peché, ils ne savent ce qu'ils font.

Vita S. Ger. sæc. 6. Ben. p. 630.

Enfin on lui perça le corps d'un coup de lance dont il mourut. On tua auſſi les deux évêques Beztrit & Buldi, avec un grand nombre de Chrétiens. Mais le duc Endré étant ſurvenu, delivra de la mort l'évêque Benetha : ainſi fut accomplie la prophetie de Gerard, que l'égliſe honore comme martyr le jour de ſa mort vingt-quatriéme de Septembre.

AN. 1047.

Mart. R. 4 ſept.

Le roi Pierre fut pris & aveuglé, & mourut de douleur peu de jours aprés; & le duc Endré ou André fut couronné roi à Albe-Royale la même année 1047. par trois évêques qui reſtoient aprés ce maſſacre des Chrétiens. Alors il ordonna à tous les Hongrois, ſous peine de la vie, de quitter le paganiſme, revenir à la religion chrétienne, & vivre en tout ſuivant la loi que leur avoit donnée leur roi ſaint Eſtienne. Heureuſement Leventé mourut dans le même tems : car s'il avoit vêcu davantage & fût devenu roi, on ne doute pas qu'il n'eût ſoûtenu le paganiſme. Le roi André fit bâtir un monaſtere en l'honneur de ſaint Agnan, en un lieu nommé Tyhon; & depuis ſon regne la Hongrie demeura chrétienne.

LIII.
S. Barthelemi de Tuſculum

Miſ. ap. Papebr. Chr. Caſſ. lib. II. c. 81.

Vita Barth. in Theſaur. aſcet. Poſſ. p. 429.

A Rome cependant Benoît IX. rentra pour la troiſiéme fois dans le ſaint ſiege le jour des quatres Couronnez, qui étoit le dimanche huitiéme de Novembre 1047. & s'y maintint huit mois & dix jours, juſques au jour de ſaint Alexis dix-ſeptiéme de Juillet 1048. Enfin touché de repentir il appella Barthelemi abbé de la Grotte-ferrée, lui decouvrit ſes pechez & lui en demanda le remede. Le ſaint abbé ſans le flater, lui declara qu'il ne lui étoit pas permis d'exercer les fonctions du ſacerdoce; & qu'il ne devoit penſer qu'à ſe reconcilier à Dieu par la penitence. Benoît ſuivit ſon

AN. 1048. conſeil & renonça auſſi-tôt à ſa dignité.

L'abbé Barthelemi étoit né à Roſſane en Calabre, de parens pieux originaires de C. P. ils le firent bien étudier & le mirent trés-jeune dans un monaſtere voiſin, où dés-lors il ſe diſtingua par ſa vertu. Ayant oüi parler de la vie admirable de ſaint Nil ſon compatriote, il quitta ſecretement ſon païs & l'alla trouver en Campanie, où le ſaint abbé avoit déja ſoixante moines ſous ſa conduite : mais il trouva tant de merite au jeune Barthelemi, qu'il le preferoit à tous les autres. Celui-ci ſuivit ſaint Nil à la Grotte-ferrée prés Tuſculum, & aprés ſa mort on le voulut faire abbé; mais il s'en excuſa ſur ſa jeuneſſe. Toutefois aprés deux autres il ne pût l'éviter, & fut ainſi le troiſiéme ſucceſſeur de ſaint Nil.

Etant abbé, il continuoit de travailler à tranſcrire des livres, car il avoit la main trés-bonne. Il compoſa pluſieurs chants eccleſiaſtiques à la loüange de la Vierge, de ſaint Nil & d'autres ſaints; il bâtit de fond en comble l'égliſe du monaſtere dediée à la Vierge, & accrut notablement la communauté. Il avoit un grand talent pour la converſion des pecheurs; & s'étoit acquis une telle autorité, que le prince de Salerne ayant fait priſonnier celui de Gaëte, il lui perſuada non ſeulement de le delivrer; mais de lui donner encore une autre principauté.

LIV.
Damaſe II. pape. Puis Leon IX.

Herm. Chr. 1048.

Le même jour que le pape Benoît ſe retira, c'eſt-à-dire, le dix-ſeptiéme de Juillet 1048. on couronna pape Poppon évêque de Brixen, que l'empereur avoit choiſi en Allemagne & envoyé à Rome, où il fut reçû avec honneur. Il prit le nom de Damaſe II. mais il ne vêcut ſur le ſaint ſiege que vingt-trois jours, & mourut à Pre-

nefte le huitiéme d'Août 1048. Il fut enterré à ſaint Laurent hors de Rome, & le ſaint ſiege vaqua ſix mois. Cependant en une diete ou aſſemblée des prelats & des ſeigneurs que l'empereur tint à Vormes l'automne ſuivant, on élut pour pape tout d'une voix Brunon évêque de Toul, qui étoit preſent, mais qui ne penſoit à rien moins. Il étoit âgé de quarante-ſix ans, & en avoit vingt-deux d'épiſcopat, qu'il avoit dignement employez. D'abord il s'appliqua à reformer les monaſteres par le moyen de Guidric abbé de ſaint Apre, diſciple de ſaint Guillaume de Dijon. Brunon fut employé avec ſuccés pour traiter la paix entre Rodolfe roi de Bourgogne & Robert roi de France. Sa vertu ſoûtenuë de ſa bonne mine & de ſes manieres agreables, le faiſoit aimer de tout le monde. Il aimoit la muſique & en ſavoit même la compoſition. Il avoit une telle devotion à ſaint Pierre, qu'il alloit tous les ans à Rome, & quelquefois avec une ſuite de cinq cens hommes. Tel étoit l'évêque Brunon quand il fut élû pour être pape.

AN. 1048.

Vita Leon IX ſæc. 6. Ben. part. 2. p. 68. Boll. 19 Apr. to. 10. p. 696.

Il refuſa trés-long-tems cette dignité: & comme on le preſſa de plus en plus, il demanda trois jours pour deliberer, pendant leſquels il demeura abſolument ſans boire ni manger, occupé uniquement de prieres. Puis il fit une confeſſion publique de ſes pechez: croyant par là faire connoître ſon indignité. Les larmes qu'il répandit en cette action, en tirerent de tous les aſſiſtans, ſans leur faire changer leur reſolution. Brunon fut donc contraint d'accepter le pontificat: mais il declara en preſence des deputez de Rome, qu'il ne l'acceptoit qu'à condition d'avoir le conſentement du clergé & du peuple Romain. Il retourna à Toul où il celebra la fête de Noel accompagné de quatre évêques, Hugues Ita-

AN. 1049.

lien deputé des Romains, Eberhard archevêque de Treves, Adalberon évêque de Mets & Thierry de Verdun.

Brunon partit de Toul en habit de pelerin pour aller à Rome, s'occupant continuellement de prieres pour le salut de tant d'ames dont il étoit chargé. A Ausbourg étant en oraison, il entendit une voix qui disoit: Le Seigneur dit; Je pense des pensées de paix; & le reste de cet introïte tiré de Jeremie, que l'on chante aux derniers dimanches d'aprés la Pentecôte. Encouragé par cette revelation, & accompagné d'une infinité de personnes qui accouroient de toutes parts, arriva à Rome. Toute la ville vint au devant de lui avec des cantiques de joye : mais il descendit de cheval, & marcha longtems nuds pieds. Aprés avoir fait sa priere, il parla au clergé & au peuple, leur exposa le choix que l'empereur avoit fait de sa personne, les priant de declarer franchement leur volonté qu'elle qu'elle fût; & ajoûta, que suivant les canons, l'élection du clergé & du peuple doit preceder tout autre suffrage, & que comme il n'étoit venu que malgré lui, il s'en retourneroit volontiers, à moins que son élection ne fut approuvée d'un consentement unanime. On ne répondit à ce discours, que par des acclamations de joye; & il reprit la parole, pour exhorter les Romains à la correction des mœurs, & demander leurs prieres. Il fut donc intronisé le douziéme de Fevrier 1049. qui étoit le premier dimanche de Carême, il prit le nom de Leon IX. & tint le saint siege cinq ans.

Jerem. XXIX. II. 12. 14.

Quand il arriva à Rome, il ne trouva rien dans les coffres de la chambre apostolique, & tout ce qu'il avoit apporté avec lui étoit consumé tant aux frais du voyage qu'en aumônes, il ne restoit rien non plus à

ceux de ſa ſuite : mais le jour qu'ils étoient prêts à l'abandonner pour ſe retirer ſecretement, arriverent les deputez des nobles de la province de Benevent, avec des preſens magnifiques pour le pape, dont ils demandoient la benediction & la protection. Il fit des reproches aux ſiens de leur peu de foi, leur apprenant par cet exemple à ne ſe défier jamais de la providence. Dans la ſuite comme ſa reputation attira à Rome un nombre extraordinaire de pelerins, qui mettoient quantité d'offrandes à ſes pieds : il n'en prenoit rien pour lui ni pour les ſiens, tout étoit pour les pauvres. AN. 1049.

LV. Concile de Rome. *to. 9. conc. p. 1049. Herman. Chr. 1049.*

La ſeconde ſemaine d'aprés Pâques, qui cette année 1049. fut le vingt-ſixiéme de Mars le pape Leon IX. tint un concile à Rome, où il appella non ſeulement les évêques d'Italie, mais ceux de Gaule ; & on y declara nulles toutes les ordinations des ſimoniaques : ce qui cauſa un grand tumulte. Les prêtres & même les évêques diſoient que les fonctions eccleſiaſtiques & principalement les meſſes alloient ceſſer presque en toutes les égliſes : ce qui mettoit tous les fideles au deſeſpoir, & tendoit au renverſement de la religion. Aprés de longues diſputes, on repreſenta au pape le decret de Clement II. ſavoir que ceux qui étoient ordonnez par les ſimoniaques pourroient exercer leurs fonctions aprés quarante jours de penitence. Ce qui fut ſuivi par Leon IX. En ce même concile il ordonna que tous les clercs qui quitteroient les heretiques pour ſe réünir à l'égliſe catholique, demeureroient dans leur rang : mais ſans pouvoir être promûs aux ordres ſuperieurs.

En ce même concile le pape approuva la tranſlation de Jean évêque de Toſcanalle au ſiege de Porto, comme utile & même neceſſaire : confirmant à lui & à ſes

AN. 1049. successeurs tous les biens de l'église de Porto, entre autres l'Isle de saint Barthelemi à Rome, qui lui étoit disputé par l'évêque de sainte Sabine. Le pape lui confirma aussi le droit de faire toutes les fonctions épiscopales au-delà du Tibre; ce qui marque que le diocese de Rome étoit borné à la ville seule. C'est ce qui paroît par la bulle datée du vingt-deuxiéme d'Avril 1049. indiction seconde, & souscrite par quinze évêques, dont les deux premiers sont Eberhard archevêque de Treves & Halinard de Lyon.

Herm. Chr.

Aprés ce concile le pape en tint un à Pavie la semaine de la Pentecôte, qui cette année étoit le quatorziéme de Mai: puis il passa le Montjou, & vint deçà les Alpes suivi de plusieurs Romains. Il alloit en Allemagne trouver l'empereur, avec lequel il celebra à Cologne la fête de saint Pierre. En ce voyage il confirma l'exemption de l'abbaye de Clugny, par une bulle datée de l'onziéme de Juin, & adressée à l'abbé Hugues: car il y avoit six mois que saint Odilon étoit mort.

LVI.
Fin de S. Odilon.

Vita c. 14. sæc. 6. Ben. p. 688.

Il fut affligé de maladies trés-douloureuses pendant les cinq dernieres années de sa vie; & sentant sa mort prochaine, il fit encore le voyage de Rome, dans l'esperance d'y mourir sous la protection des apôtres, comme il l'avoit toûjours souhaité. Il y demeura quatre mois trés-malade, du tems du pape Clement II. qui le voyoit & l'entretenoit souvent. Il y étoit aussi visité par quantité de moines & de clercs, entre autres par Laurent évêque d'Amalfi, auparavant moine benedictin, homme trés-savant dans les livres des Grecs & des Latins. Odilon étant gueri contre son esperance, revint à Clugny, & presque toute une année s'appliqua

pliqua aux jeûnes, aux prieres & aux veilles, autant que son peu de santé lui permettoit. Il avoit resolu de visiter ses monasteres pour instruire & encourager les freres, & attendre la mort au lieu où il se rencontreroit. Ayant commencé cette visite il vint à Souvigny où saint Mayeul son predecesseur étoit mort. Là il eut une nouvelle attaque des douleurs de colique, qui le tourmentoient dupuis long-tems, & desespera de sa vie. On lui donna l'extrême-onction & la communion, & on mit devant lui un crucifix, dont la vûë l'excitoit à des sentimens d'une tendre pieté. La fête de Noël approchoit: il parla la veille à la communauté, aussibien qu'il eût fait de sa vie, consolant les freres de sa perte. Le jour de la fête il se fit porter à l'église, tout mourant qu'il étoit, & là il commençoit les pseaumes & les antiennes, donnoit les benedictions & faisoit toutes les fonctions qu'il pouvoit, avec une gayeté merveilleuse; esperant fermement de mourir à la fête de la Circoncision, comme son cher ami l'abbé Guillaume de Dijon. Pendant tout ce tems Odilon ne prenoit presque point d'autre nourriture que la sainte eucharistie. Quand on le vit à l'extrêmité, on le mit à terre sur un cilice couvert de cendre, où il expira doucement, les yeux arrêtez sur la croix, la nuit du dimanche premier jour de Janvier 1049. dans la quatre-vingt-septiéme année de son âge, & la cinquante-sixiéme de sa prelature. L'église honore sa memoire le jour de sa mort. *Martyr. R. 1. Janu.*

L'action de sa vie, qui l'a rendu le plus celebre est l'institution de la commemoraison generale des Trepassez. On raconte diversement la revelation, que l'on dit y avoir donné occasion: mais voici ce qui m'en pa-

LVII. Commemoraison des Trepassez. *Vita sac. 6. Ben. part. 1. c. 13. Elog. ibid. n. 112.*

roît le plus vrai-ſemblable. Un pieux chevalier revenoit du pelerinage de Jeruſalem : s'étant égaré de ſon chemin, il rencontra un ermite, qui apprenant qu'il étoit de Gaule, lui demanda s'il connoiſſoit le monaſtere de Clugny & l'abbé Odilon. Le pelerin ayant dit qu'il le connoiſſoit, l'ermite lui dit : Dieu m'a fait connoître qu'il a le credit de delivrer les ames des peines qu'elles ſouffrent en l'autre vie. Quand donc vous ſerez de retour, exhortez Odilon & ceux de ſa communauté à continuer leurs prieres & leurs aumônes pour les morts.

Glab. lib. v. c. 1.

Quoiqu'il en ſoit de cette revelation, nous avons le decret fait à Clugny, pour l'inſtitution de cette ſolemnité, en ces termes : Il a été ordonné par nôtre bien heureux pere Dom Odilon, du conſentement & à la priere de tous les freres de Clugny, que comme dans toutes les égliſes on celebre la fête de tous les Saints le premier jour de Novembre, de même chez nous on celebrera ſolemnellement la commemoration de tous les fideles trepaſſez, qui ont été depuis le commencement du monde juſques à la fin, en cette maniere. Ce jour aprés le chapitre, le doyen & les celeriers feront l'aumône de pain & de vin à tous venans, & l'aumônier recevra tous les reſtes du dîner des freres. Le même jour aprés vêpres on ſonnera toutes les cloches & on chantera les vêpres des morts. Le lendemain aprés matines on ſonnera encore toutes les cloches & on fera l'office des morts. La meſſe ſera ſolemnelle : deux freres chanteront le traict, tous offriront en particulier, & on nourrira douze pauvres. Nous voulons que ce decret s'obſerve à perpetuité, tant en ce lieu que dans tous ceux qui en dépendent ; & ſi quelqu'un ſuit l'e-

xemple de cette inſtitution, il participera à nos bonnes intentions. Tel eſt le decret de Clugny : cette pratique paſſa bien-tôt à d'autres égliſes, & devint enfin commune à toute l'égliſe catholique.

Saint Odilon favoriſa & excita les études dans ſes monaſteres. Ce fut par ſon ordre que Raoul Glaber écrivit l'hiſtoire du tems ; & Odilon lui-même compoſa pluſieurs écrits, dont il nous reſte la vie de ſaint Mayeul ſon predeceſſeur, celle de ſainte Adelaïde imperatrice, quelques lettres & quelques ſermons ſur les principales fêtes. Il forma pluſieurs diſciples, & fut conſulté par les plus grands perſonnages de ſon tems. Peu avant ſa mort étant interrogé ſur ſon ſucceſſeur, il répondit : Je le laiſſe à la diſpoſition de Dieu & au choix des freres. Craignant peut-être que s'il marquoit ſon ſucceſſeur, comme avoient fait les quatre abbez ſes predeceſſeurs, l'uſage ne s'en établît à Clugny, au prejudice de l'élection ordonnée par la regle de ſaint Benoît. Aprés ſa mort Hugues fut élû tout d'une voix.

Bibl. Clun. p. 349.

Vita c. 14.

LVIII. Saint Hugues abbé de Clugny.

Vita Bibl. Clun. p. 414. Boll. 29. Ap. to. 11. p. 628.

Il nâquit dans le dioceſe d'Autun l'an 1024. ſon pere Dalmace comte de Semur vouloit l'élever pour les armes ; mais ſa mere croyant qu'il étoit deſtiné au ſacerdoce, vouloit l'élever pour l'égliſe. Son inclination ſuivit celle de ſa mere ; il ne ſe plaiſoit point aux exercices des chevaux & des armes, & avoit horreur des pillages, alors ſi frequens. Il obtint enfin avec peine d'aller faire ſes études auprés de Hugues ſon grand oncle évêque d'Auxerre & comte de Challon. Ayant commencé d'apprendre la grammaire, il renonça au monde, & entra à Clugny dés l'âge de quinze ans. Quelques années aprés ſaint Odilon voyant ſon merite extraordinaire le fit

AN 1049.

prieur, tout jeune qu'il étoit, & l'envoya en Allemagne: où il remit dans les bonnes graces de l'empereur Henri les moines de Paternac au diocese de Lausane. Il y apprit la mort de saint Odilon, & revint à Clugny chargé de presens, que l'empereur y envoyoit. On proceda à l'élection d'un abbé: Adalman le plus ancien de la communauté nomma le prieur Hugues, tous suivirent son avis: ainsi malgré sa resistance, il fut élû & reçût la benediction abbatiale de Hugues archevêque de Besançon le jour de la chaire de saint Pierre 1049. n'étant âgé que de vingt-cinq ans, & il fut soixante ans abbé de Clugny.

LIX. Le pape Leon en France.

Hist. dedic. n. 7. sæc. 6. Ben. p. 715.

Il assista en cette qualité au concile de Reims, que le pape Leon IX. tint la même année. Il avoit promis à Herimar abbé de saint Remi, d'aller faire la dedicace de la nouvelle église que cet abbé avoit bâtie; & comme Henri roi de France étoit à Laon à la Pentecôte de la même année 1049. l'abbé l'y alla trouver & le pria d'honorer cette dedicace de sa presence, & d'y faire assister les évêques de son royaume. Le roi le promit, & l'abbé envoya des lettres par la France & les provinces voisines, invitant les fideles de se trouver à cette solemnité. Le pape étant parti de Cologne vint à Toul à l'Exaltation de la sainte croix; & de là il envoya ses mandemens aux évêques & aux abbez, pour se rendre à Reims le premier jour d'Octobre, où il pretendoit tenir un concile, aprés la dedicace.

Alors quelques seigneurs laïques qui se sentoient coupables de mariages incestueux & d'autres crimes contre la discipline de l'église; des évêques & des abbez, qui craignoient qu'on n'examinât leur entrée dans ces dignitez, & la conduite qu'ils y avoient tenuë,

representerent au roi de France, que la gloire de son royaume seroit avilie, s'il permettoit au pape d'y exercer son autorité, & s'il assistoit lui-même à ce concile : qu'on ne trouvoit point qu'aucun de ses ancêtres, eût permis à un pape l'entrée dans les villes de France pour un tel sujet. Ils ne connoissoient pas, sans doute, le concile de Troyes tenu par Jean VIII. Enfin ils ajoûtoient, que la tenuë des conciles demandoit des tems paisibles & tranquilles ; & qu'alors il y avoit de grands troubles, par le peu de soûmission de plusieurs seigneurs, qui usurpoient les terres & les châteaux du roi même. C'est pourquoi il devoit plûtôt s'appliquer à pourvoir au bien de son état, qu'à tenir des conciles : qu'il devoit faire marcher contre les rebelles les seigneurs de son royaume : même les évêques & les abbez, qui y possedoient de si grandes terres. Et sur tout l'abbé de saint Remi, qui enflé de ses richesses, avoit eu la vanité de faire venir le pape pour dedier son église. Gebuin évêque de Laon, & Hugues comte de Braine, étoient à la tête de ceux qui s'opposoient à ce concile. Le roi persuadé de leurs raisons, manda au pape par l'évêque de Senlis, que lui, ses évêques & ses abbez, étoient obligez à reprimer des rebeles ; qu'ils ne pouvoient se rendre au terme prefix pour le concile, & qu'ainsi le pape differât sa venuë en France à un autre tems : où le roi, delivré de ses affaires, pût le recevoir avec l'honneur convenable. Le pape répondit, qu'il ne pouvoit manquer à la promesse qu'il avoit fait à saint Remi ; qu'il iroit faire la dedicace, & tiendroit le concile avec ceux qui s'y trouveroient. Le roi ayant reçu cette réponse, ne laissa pas de marcher contre les rebelles avec une grande armée : où les évêques & les abbez le sui-

AN. 1049.

AN. 1049.

voient malgré eux, excepté ceux qui craignoient de rendre compte au pape de leurs actions. Car ceux-là marchoient volontiers à la guerre. On amenoit avec eux l'abbé de ſaint Remi bien affligé : mais aprés un jour de marche, on lui permit de retourner chez lui.

Le pape étant parti de Toul, arriva à Reims le jour de ſaint Michel, accompagné des trois archevêques, de Treves, de Lyon & de Beſançon, de Jean évêque de Porto, & de Pierre diacre & prefet de Rome. Trois évêques de France qui ſe trouvoient à Reims, ſavoir ceux de Senlis, d'Angers & de Nevers, allerent au devant de lui en proceſſion, ſuivis du clergé, des abbez & des moines ; & le reçurent à ſaint Remi, qui étoit alors hors des murailles. A l'entrée de la ville il fut reçu par l'archevêque de Reims & ſon clergé, & conduit à l'égliſe metropolitaine : il s'aſſit dans le ſiege de l'archevêque, qui ſe mit à ſa droite, & l'archevêque de Treves à ſa gauche. Le pape celebra la meſſe, puis l'archevêque de Reims lui donna à dîner dans le grand palais prés de l'égliſe.

LX. Dedicace de l'égliſe de S. Remi.

Le lendemain dernier jour de Septembre, le pape craignant la foule du peuple, ſortit la nuit pendant matines, accompagné ſeulement de deux chapelains & retourna à ſaint Remi : où il ſe baigna & ſe fit raſer : pour ſe preparer à la ceremonie du lendemain : puis il s'enferma dans une maiſon joignant à l'égliſe, & y fit dire la meſſe devant lui. Car la foule étoit ſi grande, que les moines mêmes ne pouvoient faire l'office dans l'égliſe. C'eſt qu'il étoit venu, non ſeulement du voiſinage, mais des païs éloignez une multitude innombrable de l'un & de l'autre ſexe & de toutes conditions, des villes & de la campagne. Tous s'empreſſoient

à baiser le tombeau de saint Remi & à y mettre leurs offrandes; & ceux qui ne pouvoient en approcher, les jettoient de loin, ensorte qu'il en étoit comblé. Quand ils étoient trop fatiguez de la foule, ils venoient tour-à-tour respirer dans le parvis; & là le pape se montroit à eux, du plus haut étage de la maison, où il s'étoit enfermé, leur donnoit sa benediction, & leur faisoit une exhortation morale: ce qu'il fit par trois fois en cette journée.

AN. 1049.

1. Octob.

Le soir, par ordre du pape, on fit sortir tout le monde de l'église de saint Remi, pour y celebrer l'office de la nuit: mais le peuple demeura dehors en foule avec quantité de lumieres. Le lendemain matin, le pape reçut dans l'église le corps de saint Corneille, que le clergé de Compiegne avoit apporté, à cause des violences que l'on faisoit à leur église. A tierce le pape revêtu pontificalement, alla au tombeau de saint Remi avec les encensoirs & les croix, accompagné des quatre archevêques & de plusieurs abbez. On tira la châsse du saint, que le pape porta d'abord lui-même sur ses épaules; & l'ayant donnée à d'autres, il se retira dans une chapelle: on ouvrit les portes de l'église, le peuple entra en foule, ensorte qu'il y en eût d'étouffez & d'écrasez: on porta le corps saint dans la ville, fendant la presse avec beaucoup de peine, & on le deposa dans l'église metropolitaine de nôtre-Dame. Le lendemain second jour d'Octobre, on le porta autour de la ville; & cependant le pape avec les évêques, faisoit la dedicace de l'église du monastere, où le corps saint fut rapporté & descendu par une fenêtre, à cause de la foule. Le pape ne le fit pas encore mettre à sa place, mais sur le grand autel, pour y demeurer exposé pendant le concile, & tenir en plus grand

2. Octob.

AN. 1049. respect les assistans. Il ordonna que personne ne celebreroit la messe sur cet autel, que l'archevêque de Reims & l'abbé de saint Remi; & deux fois l'année sept prêtres choisis de l'église de Reims. Enfin il donna une absolution solemnelle au peuple qui s'étoit trouvé à cette fête; & ordonna aux évêques & aux abbez de revenir le lendemain pour le concile.

LXI.
Con. de Reims premiere session.
3. Octob.

La premiere session se tint donc le troisiéme d'Octobre dans l'église de saint Remi. Il y avoit vingt évêques, prés de cinquante abbez, & plusieurs autres ecclesiastiques. Alors se renouvella l'ancienne dispute entre le clergé de Reims & celui de Treves: ceux de Reims disoient, que leur archevêque étoit primat dans la Gaule, & que par consequent, il devoit avoir la premiere place: ceux de Treves attribuoient au leur la même dignité & le même rang. Le pape ne croyant pas le tems convenable pour terminer ce differend, ordonna que les sieges des évêques fussent mis en rond & le sien au milieu, & que l'archevêque de Reims reglât les places. L'ordre de la seance fut tel. Le pape au milieu du chœur, tourné vers l'Orient, & vis-à-vis de lui l'archevêque de Reims à la droite, & celui de Treves à la gauche. Aprés l'archevêque de Reims quatre évêques, Berold de Soissons, Drogond de Terouanne, Frolland de Senlis & Adalberon de Metz. Au Midi Halinard archevêque de Lyon, Hugues évêques de Langres, Joffroi de Coutances, Ives de Sées, Hebert de Lisieux, Hugues de Bayeux, Hugues d'Avranches, Thierry de Verdun. Au Septentrion, Hugues archevêque de Besançon, Hugues évêque de Nevers, Eusebe d'Angers, Pudique de Nantes, Duduc évêque de Veli en Angleterre, & Jean évêque de Porto. Derriere les évêques étoient

Sup. liv. LI. *n.* 25.

étoient aſſis auſſi en rond les abbez, dont les premiers étoient, Herimar de ſaint Remi, Hugues de Clugny, Sigefroi de Gorze, Foulques de Corbie, Robert de Prum, Rainold de ſaint Medard, Giruin de ſaint Riquier & Godefroi de Vezelai. Il y avoit auſſi deux abbez Anglois, envoyez avec l'évêque de Veli par le roi Edoüard. AN. 1049. 3. Octob.

Aprés qu'on eut fait ſilence, Pierre diacre & chancelier de l'égliſe Romaine propoſa, par ordre du pape, le ſujet du concile: ſavoir les abus qui ſe pratiquoient dans les Gaules contre les canons, c'eſt-à-dire, la ſimonie, les fonctions eccleſiaſtiques & les égliſes uſurpées par les laïques, les exactions que l'on levoit ſur les égliſes, les mariages inceſtueux ou adulterins, l'apoſtaſie des moines & des clercs, qui renonçoient à leur habit & à leur profeſſion, le port d'armes par les clercs, les pillages, & les detentions injuſtes des pauvres, la ſodomie; & quelques hereſies qui s'élevoient en ces quartiers. Aprés cette propoſition il exhorta tous les aſſiſtans à donner aide & conſeil au pape pour l'extirpation de ces abus; & s'adreſſant aux évêques, il les avertit, que ſous peine d'anathême, ils euſſent à declarer publiquement, ſi quelqu'un d'eux avoit reçu ou donné les ordres ſacrez par ſimonie.

L'archevêque de Treves ſe leva le premier & dit, qu'il n'avoit rien donné ni promis pour obtenir l'épiſcopat, ni vendu les ſaints ordres à perſonne: l'archevêque de Lyon & celui de Beſançon proteſterent de même de leur innocence ſur ce point. Alors le diacre ſe tourna vers l'archevêque de Reims, & lui demanda ce qu'il en diſoit. L'archevêque demanda delai juſques au lendemain, diſant qu'il vouloit parler au pape en particulier;

AN. 1049. ce qui lui fut accordé. Tous les autres évêques se levant de suite se purgerent de même du soupçon de

3. Octobre. simonie : à la reserve de quatre, savoir ceux de Langres, de Nevers, de Coutances & de Nantes, dont la cause fut remise à examiner ; & le diacre s'adressa aux abbez & leur fit la même admonition. L'abbé de saint Remi se leva le premier & se purgea de ce reproche, puis l'abbé de Clugny & plusieurs autres : mais il s'en trouva qui n'oserent rien répondre.

Alors l'évêque de Langres forma de grandes plaintes contre l'abbé de Poutieres son diocesain, disant, qu'il vivoit dans l'incontinence ; & qu'ayant été excommunié faute de payer le cens annuel qu'il devoit à l'église Romaine, il n'avoit pas laissé de celebrer la messe & de venir au concile. L'abbé qui étoit present fut examiné, & n'ayant pû se justifier il fut deposé de sa dignité. Ensuite on denonça sous peine d'anathême, que si quelqu'un soûtenoit qu'un autre que le pape fut chef de l'église universelle, il eût à le declarer. Tous se tûrent & on lut les autoritez des peres sur la primauté du pape. Enfin le pape défendit sous peine d'excommunication, que personne se retirât sans permission avant la fin du troisiéme jour du concile ; & comme la nuit approchoit, il congedia l'assemblée.

LXII. Seconde session.

Le lendemain quatriéme jour d'Octobre, les évêques, les abbez & le reste du clergé s'étant rendus dans la même église de saint Remi : le pape se retira avec quelques prelats dans la chapelle de la sainte Trinité, où l'archevêque de Reims lui fit sa confession en particulier, & on parla long-tems des affaires de l'église : puis le pape en sortit, & on commença la seconde session du concile par les prieres & la lecture de l'évangile. Quand les

prelats eurent pris leurs places, le diacre Pierre ſomma l'archevêque de Reims de ſe défendre ſur l'accuſation de ſimonie, pour laquelle il avoit obtenu delai : l'accuſant encore de pluſieurs autres crimes, qu'il diſoit avoir appris par la commune renommée. L'archevêque demanda permiſſion de prendre conſeil; & l'ayant obtenuë, il aſſembla les évêques de Beſançon, de Soiſſons, d'Angers, de Nevers, de Senlis & de Teroüane, & conſulta ſecrettement avec eux; puis étant revenu, il obtint du pape, que l'évêque de Senlis parlât pour lui. Cet évêque declara, que l'archevêque n'étoit point coupable de ſimonie : aprés quoi le pape ordonna à l'archevêque de l'affirmer par ſerment & fit lire la ſentence de ſaint Gregoire touchant la juſtification de Maxime de Salone. L'archevêque de Reims demanda encore un delai, qui lui fut accordé, avec ordre de ſe trouver à Rome au concile qui s'y devoit celebrer à la mi-Avril. On ſurſit auſſi à l'examen des autres reproches avancez contre lui, parce qu'il ne paroiſſoit point d'accuſateur legitime. Le pape ſe plaignit enſuite, que l'on avoit ſouſtrait à l'égliſe de Toul l'abbaye de Moutier-en-Der, qu'il pretendoit lui appartenir, & fit faire lecture de ſes titres. L'archevêque de Reims ſoûtint qu'il en avoit de plus anciens en ſa faveur : ſur quoi le pape ordonna, qu'ils ſeroient cherchez dans les archives de l'égliſe de Reims, & rapportez le lendemain. Alors le clergé de Tours, par la bouche de l'archevêque de Lyon, ſe plaignit de l'évêque de Dol en Bretagne, qui s'étoit ſouſtrait à l'archevêque de Tours, avec ſept ſuffragans, & s'étoit attribué induëment le nom d'archevêque. Pour l'examen de cette affaire, l'évêque de Dol fut cité au concile qui ſe devoit tenir à Rome à la mi-Avril.

AN. 1049

4. Octob.

Sup. liv. XXXVI. n. 8.

Sup. liv. LXVIII. n. 44.

AN. 1049. Ensuite le diacre Pierre, promoteur du concile, attaqua l'évêque de Langres : l'accusant d'avoir obtenu son évêché par simonie, vendu les ordres sacrez, porté les armes, commis des homicides, des adulteres & des impuretez encore pires ; & traité tyranniquement son clergé. Ces crimes étoient prouvez par plusieurs delateurs presens : entre lesquels étoit un clerc qui assura, que lorsqu'il étoit encore laïque, l'évêque lui avoit enlevé sa femme de force, & aprés en avoir abusé l'avoit fait religieuse. Il se trouva aussi un prêtre, qui se plaignoit, que l'évêque l'avoit pris & livré à ses satellites, qui l'avoient tourmenté d'une maniere honteuse & cruelle, ensorte qu'ils avoient extorqué de lui dix livres de deniers.

4. Octob.

Sur ces plaintes l'évêque de Langres demanda permission de prendre conseil ; & l'ayant obtenuë, il appella les archevêques de Besançon & de Lyon, confera secrettement avec eux & les pria d'être ses avocats : mais l'archevêque de Besançon voulant entreprendre sa défense, perdit tout d'un coup la parole : ce qui fut regardé comme une punition divine de l'évêque de Langres, qui la veille avoit accusé & fait condamner l'abbé de Poutieres moins coupable que lui. L'archevêque de Besançon ne pouvant parler, fit signe à celui de Lyon de le faire à sa place. Il dit, que l'évêque de Langres avoüoit qu'il avoit vendu les saints ordres, & extorqué à ce prêtre la somme marquée : mais non pas qu'il l'eût fait tourmenté de la maniere qu'il disoit ; & qu'il nioit absolument tout le reste. Le pape voyant que la discussion de cette affaire ne pouvoit être achevée ce jour-là, parce que la nuit approchoit : fit seulement lire les canons touchant ceux qui vendent les

ſaints ordres, particulierement le ſecond canon du concile de Calcedoine, & congedia l'aſſemblée.

5. Octob. LXIII. Troiſiéme ſeſſion.

Le lendemain cinquiéme jour d'Octobre, on tint la troiſiéme ſeſſion, où le diacre Pierre dit, qu'il falloit commencer par où avoit fini la precedente. L'évêque de Langres ne ſe trouva point: le promoteur du concile l'appella trois fois de la part du pape: on envoya même à ſon logis les évêques de Senlis & d'Angers, pour le ramener au concile, s'ils le trouvoient. En attendant leur retour, le promoteur s'adreſſa à ceux qui ne s'étoient pas encore purgez du ſoupçon de ſimonie. L'évêque de Nevers confeſſa, que ſes parens avoient donné beaucoup d'argent pour cet évêché, mais à ſon inſû: que depuis qu'il en étoit pourvû, il avoit commis pluſieurs fautes contre les regles de l'égliſe, qui lui faiſoient craindre la vengeance divine. C'eſt pourquoi il declara, que ſi le pape & le concile le trouvoient bon, il aimoit mieux renoncer à ſa dignité que de la garder au prejudice de ſon ame. Ayant ainſi parlé, il jetta ſa croſſe aux pieds du pape: qui touché de ſon repentir, & avec l'approbation du concile, le le fit jurer que cet argent avoit été donné ſans ſon conſentement; & lui rendit les fonctions epiſcopales, avec une autre croſſe.

Cependant on apporta un titre, par la lecture duquel il parut que l'abbaye de Mouſtier-en-Der appartenoit à l'archevêque de Reims. Ceux qui avoient été envoyez chercher l'évêque de Langres, dirent, que la crainte de l'examen de ſes crimes, lui avoit fait prendre la fuite: alors le pape fit lire les autoritez des peres, & par le jugement de tout le concile l'évêque fut excommunié. Sur quoi l'archevêque de Beſançon declara, comme il

AN. 1049. avoit perdu la parole lorſqu'il avoit entrepris ſa défenſe, demandant pardon au concile d'avoir celé ce miracle juſques alors. Le pape fut attendri juſques aux larmes & dit : Saint Remi vit encore. Alors par ſon ordre tous ſe leverent, & allerent avec lui chanter l'antienne de ſaint Remi, proſternez devant ſon ſepulcre.

5. Octob.

L'évêque de Coutance confeſſa qu'à ſon inſû un de ſes freres lui avoit acheté l'évêché ; & ajoûta que l'ayant ſû il avoit voulu s'enfuir, pour n'être pas ordonné contre les regles : mais que ſon frere l'ayant pris de force l'avoit fait ordonner évêque malgré lui. On lui ordonna de l'affirmer par ſerment, ce qu'il ne refuſa pas ; & on jugea qu'il n'étoit point coupable de ſimonie. L'évêque de Nantes declara que ſon pere étant évêque de la même ville, lui avoit donné l'évêché de ſon vivant, & qu'aprés ſa mort il lui avoit ſuccedé moyennant de l'argent. C'eſt pourquoi par le jugement du concile il fut privé des fonctions epiſcopales, en lui ôtant l'anneau & la croſſe ; & on lui laiſſa ſeulement les fonctions de prêtre, à la priere des évêques.

Enfin le pape exhorta les archevêques preſens à declarer publiquement s'ils connoiſſoient quelqu'un de leurs ſuffragans coupable de ſimonie. Ils dirent qu'ils n'en avoient aucune connoiſſance ; & on parla des évêques, qui étant invitez au concile, n'y avoient pas voulu venir, & n'avoient point envoyé d'excuſe par écrit. C'eſt pourquoi aprés avoir fait lire les autoritez des peres, on les excommunia, avec tous ceux qui craignant la venuë du pape avoient ſuivi le roi à la guerre ; & nommement l'archevêque de Sens & les évêques de Beauvais & d'Amiens. On excommunia en-

core l'abbé de ſaint Medard, qui s'étoit retiré du concile ſans congé ; & l'archevêque de ſaint Jacques en Galice, qui s'attribuoit le titre d'Apoſtolique, reſervé au pape. AN. 1049. 5. Octob.

Enſuite on fit douze canons, pour renouveller les decrets des peres, mépriſez depuis long-tems ; & on condamna ſous peine d'anathême, pluſieurs abus qui avoient cours dans l'égliſe Gallicane. C'étoit ceux dont le promoteur s'étoit plaint, dés l'entrée du concile, *can. 1.* entre autres les promotions d'évêques, ſans election *c. 5.* du clergé & du peuple. On y ajoûta la défenſe de rien exiger pour la ſepulture, le baptême, l'euchariſtie ou la viſite des malades ; & de prendre des uſures. Et parce qu'il s'élevoit des nouveaux heretiques dans les Gaules, *c. 7.* le concile les excommunia avec ceux qui recevroient d'eux quelque ſervice, ou qui leur donneroient protection. Il excommunia quelques ſeigneurs laïques en particulier, ſavoir les comtes Engelrai & Euſtache, pour inceſte : & Hugues de Braine qui ayant quitté ſa femme legitime en avoit épouſé une autre. Il défendit à Baudoüin comte de Flandres de donner ſa fille en mariage à Guillaume duc de Normandie, & à ce duc de la recevoir. Il cita le comte Thibaud, parce qu'il avoit quitté ſa femme. Il cita Geofroi comte d'Anjou au concile qui ſe tiendroit à Mayence, pour y être excommunié, s'il ne relâchoit Gervais évêque du Mans, qu'il tenoit en priſon. Enfin il excommunia ceux dont le clergé de Compiegne avoit fait ſa plainte ; & quiconque apporteroit quelque empêchement à ceux qui retourneroient du concile, que le pape congedia, en donnant ſa benediction.

Le lendemain ſixiéme jour d'Octobre, il vint au

AN. 1049. chapitre des moines de saint Remi, & leur demanda la societé de leurs prieres, en leur accordant la siene : ils se prosternerent, il leur donna l'absolution, & les embrassa tous l'un aprés l'autre. Ensuite il assembla ce qui restoit de prelats du concile, entra à l'église, & fit celebrer la messe : puis il alla prendre le corps de saint Remi sur l'autel, & le portant sur ses épaules le remit à sa place : ainsi il prit congé, & se mit en chemin pour retourner. En consequence de cette quatriéme translation de saint Remi, il ordonna par une bulle adressée à tous les fideles du royaume de France, de celebrer la fête de ce saint le premier jour d'Octobre, comme nous faisons encore.

LXIV. Concile de Mayence.

To. 9. conc. p. 1046.

Le pape repassa en Allemagne, & cette même année 1049. celebra à Mayence le concile qu'il y avoit indiqué. Il s'y trouva environ quarante évêques, à la tête desquels étoient cinq archevêques, Bardon de Mayence, Eberard de Treves, Herman de Cologne, Adalbert de Hambourg & Engelhard de Magdebourg. L'empereur Henri y étoit present avec les seigneurs du royaume. Sibicon évêque de Spire y fut accusé d'adultere, & s'en purgea par l'examen du saint sacrifice : mais il se parjura ; & depuis la bouche lui demeura tournée par paralysie, ce qui fut regardé comme la punition de son parjure. En ce même concile on defendit la simonie & les mariages des prêtres ; & Adalbert archevêque de Hambourg étant de retour chez lui, pour faire mieux observer ce reglement, excommunia les concubines des prêtres, & les chassa de la ville : voulant ôter même le scandale que leur vûë pouvoit donner.

Adam. lib. 1. c. 31.

Adalbert étoit un des plus estimez entre les prelats de

de ſon tems, cheri du pape & de l'empereur, & on ne traitoit aucune affaire publique ſans ſon conſeil. Juſques-là que l'empereur Grec Conſtantin Monomaque, & le roi de France Henri envoyant des embaſſadeurs à l'empereur d'Allemagne, écrivirent auſſi à l'archevêque Adalbert, pour lui faire compliment ſur les grandes choſes que l'empereur ſon maître avoit faites par ſes conſeils. Ce prelat enflé de ces bons ſuccés, & principalement de la faveur du pape & de l'empereur, conçût le deſſein d'établir un patriarche à Hambourg. La penſée lui en vint, premierement de ce que le roi de Danemarc ſouhaita d'avoir un archevêché dans ſon royaume; & il l'obtint du pape, pourvû que l'archevêque de Hambourg y conſentît. Adalbert y avoit repugnance: toutefois il le promit, à condition que le pape accorderoit à ſon égliſe l'honneur du patriarcat. Il ſe propoſoit de ſoûmettre à ſa metropole douze évêchez, & les avoit déja deſignez: mais la mort du pape Leon, & celle de l'empereur Henri, qui la ſuivit de prés, arriverent avant que l'on eût pû convenir des conditions: ainſi ces grands deſſeins demeurerent ſans execution. AN. 1050.

Le pape Leon IX. ne manqua pas de tenir à Rome vers la mi-Avril de l'année 1050. le concile qu'il avoit indiqué l'année precedente, & dont il eſt fait mention dans celui de Reims; & ce fut dans ce concile de Rome qu'il condamna pour la premiere fois la nouvelle hereſie de Berenger. Berenger étoit né à Tours vers le commencement de ce ſiecle; & fit ſes premieres études à l'école de ſaint Martin, où Vautier ſon oncle étoit chantre. Il alla les continuer à Chartres ſous Fulbert, qui lui recommanda de ſuivre toûjours les traces des

LXV. Hereſie de Berenger.

Mabill. pref. ſac. 6. part. 2. Vita S. Leon 19. Ap. Boll. to. 19. p 645.

peres, ſans jamais donner dans aucune nouveauté. Berenger étant revenu à Tours, fut reçu dans le chapitre de ſaint Martin du vivant du roi Robert; & quelque tems aprés y fut Maître-école : car on y nomme ainſi cette dignité. Il étoit archidiacre d'Angers dés l'an 1040. mais il ne ceſſa pas pour cela d'enſeigner à Tours; & il y eut pour diſciple Euſebe, autrement Brunon, qui fut évêque d'Angers en 1047.

Cependant Lanfranc moine du Bec en Normandie, commença à enſeigner dans ce monaſtere avec un tel ſuccés, qu'on y venoit de toute la Gaule. Berenger chagrin de ſe voir abandonné, ſe mit à publier des opinions ſingulieres de theologie, auſquelles il n'avoit pas fait tant d'attention dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit été juſques alors détourné par d'autres études. Il cherchoit les dogmes qui pouvoient par leur nouveauté le faire admirer & lui attirer des diſciples. Ainſi il combattit les mariages legitimes & le baptême des enfans: mais il attaqua principalement la doctrine commune de l'égliſe touchant l'euchariſtie, relevant Jean Scot & rejettant Paſcaſe, auteurs du neuviéme ſiecle dont j'ai parlé en leur tems.

Sup. lib. XLVII. *n.* 35. XLIX. *n.* 51.

Lanfranc l'ayant appris, témoigna publiquement, qu'il condamnoit l'erreur de Berenger; ſurquoi Berenger lui écrivit en ces termes: J'ai appris, mon frere Lanfranc, une choſe qu'Enguerran de Chartres a oüi dire, & dont je n'ai pas dû manquer de vous avertir : C'eſt que vous deſaprouvez & que vous tenez même pour heretiques les ſentimens de Jean Scot ſur le ſacrement de l'autel, qui ne s'accordent pas avec ceux de vôtre favori Paſcaſe. S'il eſt ainſi, mon frere, en portant ce jugement precipité, vous n'avez pas bien uſé de l'eſprit que

Dieu vous a donné & qui n'eſt pas mépriſable ; car vous n'avez pas encore aſſez étudié l'écriture ſainte, avec ceux que vous eſtimez les plus habiles. Et maintenant quelque peu inſtruit que je ſois, je voudrois vous entendre ſur ce ſujet, ſi j'en avois la commodité, en preſence de tels juges convenables, ou de tels auditeurs que vous voudriez. En attendant, ne regardez pas avec mepris ce que je vous dis. Si vous tenez pour heretique, Jean dont nous approuvons les ſentimens ſur l'euchariſtie, vous devez tenir pour heretiques ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, pour ne point parler des autres. Avant cette lettre, Berenger en avoit écrit une autre à Lanfranc dés-lors prieur du Bec, qui ne lui ayant point été renduë, fut luë de pluſieurs perſonnes, & leur donna occaſion de ſoupçonner Lanfranc d'être dans les ſentimens de Berenger : ce qui montre que ce n'étoit pas la lettre que je viens de rapporter.

Le premier qui écrivit contre Berenger fut Hugues évêque de Langres, qui le traite de trés-reverend prêtre ; parce que l'égliſe n'avoit encore rien prononcé contre lui. Il rapporte ainſi l'opinion de Berenger. Vous dites que le corps de J. C. eſt de telle ſorte en ce ſacrement, que la nature & l'eſſence du pain & du vin n'eſt point changée ; & vous rendez intellectuel ce corps que vous aviez nommé crucifié ; en quoi vous le declarez manifeſtement incorporel, & vous ſcandaliſez toute l'égliſe. Car ſi la nature du pain & du vin demeure réellement aprés la conſecration, on ne peut comprendre qu'il y ait rien de changé ; & ſi ce qu'il y a de plus ſe fait par la ſeule puiſſance de l'entendement, on ne comprend pas comment il ſubſiſte, puiſque l'entendement examine ſeulement les choſes & ne les produit pas. Il finit en Poſt. Lanfr. p. 68.

AN. 1050. l'exhortant à n'avoir point de sentimens singuliers; & ajoûte : Vous dites que vous voyez ce sacrement avec d'autres yeux que le commun. J'en parle par experience, je vous ai oüi, sans quoi je ne le croirois pas. Hugues de Langres avoit composé cet écrit avant le concile de Reims de l'an 1049. où il fut deposé pour simonie.

Sup. n. 62.

LXVI.
Concile de Rome.

Herm. contr. an. 1050.

Lanfr. de Corp. D. c. 4.

Le concile de Rome fut tenu aprés Pâques qui cette année 1050. étoit le quinziéme d'Avril. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, d'abbez & d'autres personnes pieuses de divers païs, entre lesquels étoit Lanfranc. Le pape Leon, à qui l'heresie de Berenger avoit été déferée, fit lire devant tout le concile sa premiere lettre à Lanfranc touchant l'eucharistie, qui avoit été apportée à Rome par un clerc de Reims. Car l'envoyé de Berenger qui en étoit porteur, n'ayant point trouvé Lanfranc en Normandie, donna cette lettre à quelques clercs : qui l'ayant lüë & l'ayant trouvée contraire à la foi commune de l'église, la firent lire à d'autres & en expliquerent le sens fort au long. De là vint que Lanfranc fut soupçoné d'approuver les sentimens d'un ami qui lui écrivoit de la sorte.

Par la lecture de cette lettre, le concile vit que Berenger relevoit Jean Scot, condamnoit Pascase, & avoit des sentimens contraires à la foi touchant l'eucharistie. C'est pourquoi on prononça une sentence de condamnation, par laquelle il fut privé de la communion de l'église. Ensuite le pape ordonna à Lanfranc de se lever, & pour dissiper les mauvais bruits répandus contre lui, d'expliquer sa foi & la prouver par des autoritez, plûtôt que par des raisonemens. Il se leva, expliqua ses sentimens, & les prouva si bien, qu'ils furent approuvez de tous, sans que personne y trouvât rien à redire. Aprés

quoi le pape indiqua le concile qu'il devoit tenir à Verceil le premier de Septembre prochain. AN. 1050.

A ce concile de Rome se presenterent les deputez de l'archevêque de Tours, pour confirmer la plainte qu'il avoit formée au concile de Reims l'année precedente, contre le pretendu archevêque de Dol & les évêques de Bretagne, que l'on accusoit même d'être simoniaques. Le pape leur avoit ordonné de venir au concile de Rome; mais il n'y vint que les deputez de Tours, les Bretons n'y comparurent point. C'est pourquoi le pape écrivit au duc de Bretagne & aux seigneurs du païs une lettre où il dit: Nous avons trouvé dans les écrits des anciens, que tous les évêques de vôtre païs doivent être soûmis à l'archevêque de Tours: comme il est porté entre-autres par les lettres du pape Nicolas à Salomon roi de Bretagne. Ensuite il declare excommuniez les évêques de Bretagne, avec défense de celebrer l'office divin & de donner la benediction. Il recommande au duc de se soustraire de leur communion: & leur enjoint de se trouver au concile de Verceil, s'ils veulent répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours & se purger de l'accusation de simonie.

epist. 12.

Sup. liv. L n. 58.

LXVII. Conference de Brione.

Durand Troarn. 106. par. 9.

Cependant Berenger vint en Normandie, & arriva à l'abbaye de Preaux au diocese de Lisieux, rétablie dés devant l'an 1035. Il s'expliqua avec l'abbé nommé Ansfroi, qui l'avoit reçu avec beaucoup d'honnêteté; mais qui fut scandalisé de ses blasfêmes. Cet abbé qui étoit savant, l'ayant examiné soigneusement sur plusieurs points, le reconnut infecté de plusieurs erreurs. Au sortir delà, Berenger alla promptement trouver le duc de Normandie Guillaume le bâtard, & tâcha adroitement de l'engager dans son erreur. Le duc, tout jeu-

AN. 1050. ne qu'il étoit, ſuſpendit ſon jugement avec beaucoup de prudence ; & retint Berenger auprés de lui, juſques à ce qu'il alla à Briône, petite ville ſur la riviere de Riſle prés l'abbaye de Bec, où il aſſembla les plus habiles gens de toute la Normandie. Le lendemain que le duc y fut arrivé, on ouvrit la conference avec Berenger & avec un clerc qu'il avoit amené, & ſur l'éloquence duquel il comptoit beaucoup. Mais ils furent ſi fortement refutez, qu'on les reduiſit premierement au ſilence, & enſuite à la confeſſion, quoique forcée, de la foi catholique.

Berenger étant ſorti ſi honteuſement de la conference de Briône, s'en alla à Chartres, où pluſieurs l'interrogerent ſur cette queſtion de l'euchariſtie : car le bruit de ce qui s'étoit paſſé étoit déja répandu bien loin. Mais il ne voulut rien répondre aux clercs de Chartres : il promit ſeulement de le faire quand on lui en donneroit la commodité. Cependant il leur écrivit une lettre contenant pluſieurs abſurditez & pluſieurs erreurs contre la foi catholique. Il eut même la temerité d'y traiter d'heretique l'égliſe Romaine, ſans en excepter le pape Leon, dont la foi & le merite étoient ſi connus. Car il diſoit, qu'il ne differoit de répondre, que juſques à ce qu'il eût convaincu le pape & les Romains, dans le concile indiqué à Verceil, dont le jour étoit proche.

LXVIII
Mauger archev. de Roüen.
Geſta Guill. duc. p. 194. 195 hiſt. Norm. Order. Vital. lib. v. c. 45.

L'archevêque de Roüen étoit alors Mauger fils de Richard II. duc de Normandie, & ſucceſſeur de ſon oncle Robert, dont il imita la vie ſcandaleuſe, ne ſongeant qu'à ſon plaiſir : mais il fit encore pis, en diſſipant les biens de ſon égliſe. Il ne laiſſa pas vers cette année 1050. de tenir un concile avec deux de ſes ſuf-

fragans Hugues d'Evreux & Robert de Coutances : où d'abord il se plaint des mauvais princes, parce qu'il étoit mal avec le duc Guillaume son neveu. On y fit dix-neuf canons, où l'on blâme ceux qui briguent l'épiscopat en faisant des presens au prince & à ceux qui ont accés aupres de lui : on défend les translations & le mauvais pretexte, tiré de ce que l'évangile ordonne aux apôtres, de passer d'une ville à l'autre pour éviter la persecution. On défend diverses sortes de simonie & les entreprises des évêques & des clercs les uns sur les autres. Le dernier canon porte, que les nouveaux baptisez se presenteront huit jours durant en leurs habits blancs avec des cierges allumez dans l'église où ils ont reçu le baptême & dont ils sont paroissiens. C'est qu'il y avoit encore des Normans payens, qui se convertissoient tous les jours : quoiqu'on puisse aussi l'entendre des enfans.

AN. 1050.
to. 9. p. 1047.
c. 2.
c. 3.

LXIX
Concile de Verceil.
Lanfr. c. 4.

Le concile de Verceil fut tenu, comme il avoit été dit au mois de Septembre de la même année 1050. le pape Leon y presida, & il y vint des évêques de divers païs. Berenger n'y vint point, quoiqu'il y eût été appellé : mais Lanfranc s'y trouva, ayant été retenu par le pape depuis le concile de Rome. En celui de Verceil on lut publiquement le livre de Jean Scot touchant l'eucharistie, qui fut condamné & brûlé : on expliqua aussi l'opinion de Berenger, & elle fut condamnée. Deux clercs qui se disoient envoyez de sa part voulant le défendre, furent d'abord confondus & arrêtez. En ce même concile le pape suspendit de ses fonctions Hunfroi archevêque de Ravenne, pour quelque differend qu'il avoit avec l'église Romaine, mais il accorda le pallium à Dominique patriarche de Grade, avec le droit de faire

Herm. Chr. 1050.
Dandul. ap. Baron. an. 1050.

AN. 1050. porter la croix devant lui, & écrivit aux évêques de Venetie & d'Istrie de lui obéïr comme à leur primat.

Ital. Sac. to. 10. s. p. 1189.

Aprés ce concile le pape Leon passa les Alpes & vint à Toul, où il accorda un privilege au monastere de S. Mansui en date du vingt-deuxiéme d'Octobre 1050. Il transfera aussi solemnellement les reliques de saint Gerard évêque de Toul, qu'il avoit canonisé au concile de Rome. Enfin il demeura en Lorraine & en Allemagne jusques au mois de Fevrier de l'année suivante.

Vita lib. II. c. 6.

LXX.
Lettres de Berenger.

Durand.

En France on parloit beaucoup de l'heresie de Berenger, qui commençoit à s'étendre secrettement, & les gens de bien en étoient alarmez. Le roi Henri en ayant oüi parler, de l'avis des évêques & des seigneurs de son royaume, indiqua un concile à Paris pour le seiziéme d'Octobre, & ordonna à Berenger de s'y trouver. Cependant Berenger écrivit en ces termes à Ascelin moine du Bec, qui avoit assisté à la conference de Briône.

Apud Lanfr. p. 24 to. 9. conc. p. 1056.

Il auroit fallu vous écrire bien autrement, si la puissance divine m'en avoit laissé la liberté: mais puisque cela n'est pas, j'ai cru vous devoir écrire comme je puis. J'avois donc resolu en passant chez vous, de ne traiter de l'eucharistie avec qui que ce fût, avant que de satisfaire, selon l'évangile & l'apôtre, aux évêques que j'allois trouver. De là vient que je ne vous ai presque rien opposé ni accordé dans cette conference où vous étiez venu si indignement, pour ne pas dire le reste, comme vous verrez bien, si vous y faites reflexion. C'est la conference de Briône. Il continuë: De là vient aussi que je n'ai rien dit sur cette proposition sacrilege de Guillaume, que toute personne doit s'approcher à Pâques de la sainte table. Ce Guillaume étoit un autre moine du

Bec

Bec, depuis abbé de Cormeilles. Berenger continuë: A N. 1050.
Pour venir donc au fait, j'ai appris que Guillaume m'accuſe à preſent, de n'avoir pû nier, que Jean Scot ne ſoit heretique; vous m'êtes témoin que cela eſt faux, ſi vous vous ſouvenez bien de mes paroles: quoique vous-même teniez Jean Scot pour heretique. Je prie Dieu de ne vous pas permettre d'ignorer plus long-tems, combien ce ſentiment eſt inconſideré, impie, & indigne de vôtre ſacerdoce. Car vous dementez toutes les raiſons de la nature, la doctrine de l'évangile & de l'apôtre: ſi vous croyez avec Paſcaſe ce qu'il s'imagine lui ſeul, que dans le ſacrement du corps du Seigneur, la ſubſtance du pain ſe retire abſolument. Or voici ce que j'ai dit de Jean: que je n'avois pas vû entierement tout ce qu'il a écrit, comme il eſt vrai encore à preſent; & que ce que j'en avois vû ſur ce ſujet, je pouvois le montrer dans les écrits de ceux que l'on devoit tenir pour heretiques ſi Jean l'étoit, comme j'avois marqué dans ma lettre à Lanfranc. C'eſt-à-dire ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme & ſaint Auguſtin.

Il continuë: Je diſois au reſte, que ſi je trouvois dans Jean Scot, quelque choſe qui ne fût pas aſſez exact, je le deſapprouverois facilement. En parlant ainſi je diſois vrai, & j'évitois d'entrer en paſſant dans aucune diſcuſſion, pour la raiſon que j'ai dite. Ce brave homme, c'eſt Guillaume, avança ſeulement deux propoſitions qu'il avoit oüi dire que je ſoûtenois. Que les paroles mêmes de la conſecration prouvoient, que la matiere du pain ne ſe retire pas du ſacrement; & que la verge épiſcopale n'eſt pas le ſoin des ames. Quant à la premiere propoſition, je l'ai ſoûtenuë, comme vous pouvez vous en ſouvenir; & elle eſt ſi claire, qu'un jeune

AN. 1050. écolier peut la prouver, pourvû qu'il ſache paſſablement la force de la conſtruction des paroles. Quant à la ſeconde propoſition, j'ai dit au contraire, & je le ſoûtiens encore, que la verge épiſcopale eſt le ſoin des ames. Et maintenant ce que je devois dire devant les évêques, je voudrois, s'il y avoit ſûreté, le dire au moins devant vous en preſence de qui on voudroit. Mais tant que je ne le puis, je vous conjure au nom du Seigneur, de ne pas vous rendre faux témoin, en diſant, que j'ai condamné Jean Scot; & je vous avertis de craindre la malediction de l'évangile, contre ceux qui ayant la clef de la ſience n'y entrent pas & empêchent les autres d'y entrer; & le reproche du prophete contre ceux, qui diſent aux voyans de ne pas voir. Comme Arnoul me dit en vôtre preſence, de vous permettre de croire ce qu'on vous avoit appris. Quoique toute mon application ſoit d'empêcher que l'on ne paſſe les bornes des peres, de l'évangeliſte, de l'apôtre, de ſaint Ambroiſe, de ſaint Auguſtin, de ſaint Jerôme. Si j'ai la liberté d'en parler avec vous, je m'aſſure de vôtre penetration, que vous le verrez plus clair que le jour. Je vous ai écrit comme j'ai pû, attendant du Seigneur la commodité de conferer avec vous. Adieu. Telle eſt la lettre de Berenger, où l'on croit, que les évêques dont il parle, ſont ceux qui devoient s'aſſembler au concile de Paris.

Luc. XI. 52.

Iſa. XXX. 10.

Aſcelin lui répondit: J'ai reçu vôtre lettre avec joye, eſperant voir bien-tôt vôtre correction: mais l'ayant lûë, ma joye s'eſt tournée en triſteſſe. O Dieu, où eſt cette vivacité, cette ſubtilité, ce bon ſens, dont vous étiez ſi bien pourvû! puiſque vous avez même oublié, ſi vous ne le feignez pas, ce qui s'eſt paſſé dans nôtre

conference. Je veux dire, cette propoſition de Guillaume, que tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur. Car nous ſommes témoins qu'il a dit ſeulement, qu'on devoit s'en approcher, à moins que l'on eût commis quelque crime, qui obligeât à s'en éloigner; ce qui ne ſe devoit faire que par l'ordre du confeſſeur: autrement c'eſt rendre inutiles les clefs de l'égliſe.

Quant à moi, j'ai ſoûtenu ce que moyennant la grace de Dieu, je croirai toute ma vie comme certain & indubitable: ſavoir, que le pain & le vin ſur l'autel, par la vertu du S. Eſprit & le miniſtere du prêtre, devienent le vrai corps & le vrai ſang de J. C. Et je ne juge point inconſiderement de Jean Scot; puiſque je vois qu'il ne tend qu'à me perſuader, que ce que l'on conſacre ſur l'autel, n'eſt ni le vrai corps ni le vrai ſang de nôtre-Seigneur. Enſuite: Vous dites que vous n'aviez pas lû ſon livre juſques à la fin; en quoi je ne puis aſſez admirer qu'un homme auſſi ſenſé que vous, loüe ſi fort ce qu'il ne connoît pas. Au reſte, je crois avec Paſcaſe & les autres catholiques, que les fideles reçoivent à l'autel le vrai corps & le vrai ſang de J. C. & je ne combats point en cela les raiſons de la nature: car je n'appelle nature que la volonté de Dieu, qui eſt toute puiſſante. Il lui ſoûtient enſuite, qu'il a été obligé d'abandonner Jean Scot ſur un mauvais ſens qu'il donnoit à une oraiſon de ſaint Gregoire. Il lui reproche d'être d'un autre ſentiment que l'égliſe univerſelle; & ſoûtient que le chantre Arnoul a eu raiſon de lui dire: Laiſſez-nous croire comme nous avons été inſtruits. Il vouloit, dit-il, vous détourner de changer ce chemin droit & battu que nous ont montré nos maîtres ſi ſaints,

AN 1050. ſi ſages & ſi catholiques. Il finit en l'exhortant à abandonner ce livre, qui avoit été condamné au concile de Verceil, qu'il nomme concile plenier; & à revenir à la tradition catholique.

Theoduin ou Deoduin évêque de Liege, ayant appris que l'on devoit tenir un concile à Paris ſur l'affaire de Berenger, écrivit auſſi à Henri roi de France : Le bruit s'eſt répandu au delà des Gaules & dans toute la Germanie, que Brunon évêque d'Angers & Berenger de Tours, renouvellant les anciennes hereſies, ſoûtiennent que le corps du Seigneur n'eſt pas tant ſon corps, que l'ombre & la figure de ſon corps : détruiſent les mariages legitimes, & renverſent autant qu'il eſt en eux le baptême des enfans. On dit que par le zele que vous avez pour l'égliſe, vous avez convoqué un concile pour les convaincre publiquement, & delivrer de cet opprobre vôtre illuſtre royaume. Mais nous n'eſperons pas qu'on le puiſſe faire : puiſque Brunon eſt évêque, & qu'un évêque ne peut être condamné que par le pape. C'eſt ce qui nous afflige ſenſiblement tous tant que nous ſommes d'enfans de l'égliſe. Car nous craignons, que ſi ces malheureux ſont oüis dans un concile, où ils ne peuvent être punis, leur impunité ne produiſe un grand ſcandale.

to. 9. conc. p. 1061. to. 4. Analect. p. 396.

C'eſt pourquoi nous prions tous vôtre majeſté de ne les point écouter, juſques à ce que vous ayez reçu du ſaint ſiege le pouvoir de les condamner. Encore ne faudroit-il point les entendre : il ne faut ſonger qu'à les punir. On a dû écouter les heretiques, lorſque les queſtions n'avoient pas encore été bien examinées : maintenant tout eſt ſi bien éclairci par les conciles & par les écrits des peres, qu'il ne reſte rien de douteux.

Deoduin rapporte ensuite plusieurs passages des peres contre les erreurs de Berenger, & conclut ainsi : Nous croyons donc que Brunon & Berenger sont déja anathêmatisez ; & par consequent vous n'avez qu'à deliberer avec vos évêques & les nôtres, avec l'empereur vôtre ami, & avec le pape même, de la punition qu'ils meritent. AN. 1050.

On rapporte au même tems la lettre écrite à Berenger par Adelman, alors scolastique ou écolâtre de Liege, & depuis évêque de Bresse, qui commence ainsi : Je vous nomme mon frere de lait, à cause de la douce societé où nous avons si agreablement vêcu à l'école de Chartres, vous plus jeune, moi un peu plus grand, sous nôtre venerable Socrate. Il veut dire l'évêque Fulbert. Ensuite il fait souvenir Berenger des entretiens que ce saint évêque avoit le soir avec eux en particulier dans un petit jardin prés de la chapelle : où leur parlant avec tant de tendresse que souvent les larmes lui coupoient la parole, il les exhortoit à suivre le grand chemin & à marcher soigneusement sur les traces des peres, sans jamais s'en écarter. Il ajoûte : Dieu vous garde, mon saint frere, de donner dans les sentiers détournez : qu'il montre au contraire la fausseté des bruits qui se répandent de tous côtez contre vous, même en Allemagne, où je suis depuis long-tems comme étranger.

On pretend que vous vous êtes separé de l'unité de l'église, en disant, que ce que l'on immole tous les jours sur l'autel par toute la terre, n'est pas le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, mais une figure & une ressemblance. L'ayant oüi dire il y a deux ans, je resolus de vous écrire & d'en apprendre de vous-même la verité. Mais sachant que vôtre ami Paulin primicier de

AN. 1050.

Mets étoit un peu plus proche de vous, je le priai de s'en charger & il le promit. Il l'a negligé jusques ici, mais Dieu m'a fait trouver une autre occasion de vous écrire. Je vous conjure donc par la misericorde de Dieu, & par la memoire si chere de Fulbert, de ne point troubler la paix de l'église catholique, pour laquelle tant de milliers de martyrs & tant de saints docteurs ont combattu; & qu'ils ont si bien défenduë, que tous les heretiques sont demeurez confondus. Il établit ensuite la creance commune de l'eucharistie sur les paroles de l'écriture; & montre que c'est toûjours J. C. qui consacre, comme c'est toûjours lui qui baptise.

LXXI. Concile de Paris. *Durand Troarn.*

Le concile de Paris se tint au jour nommé seiziéme d'Octobre 1050. Il s'y trouva grand nombre d'évêques, de clercs, de nobles laïques, & le roi même y assista: mais Berenger n'y vint point, quoiqu'il en eût reçu ordre, & demeura avec son évêque Brunon, qu'il avoit engagé dans ses erreurs. Cependant Isembert évêque d'Orleans, produisit publiquement dans le concile une assez grande lettre & dit: Ordonnez, je vous prie, qu'on lise cette lettre de Berenger. Je ne l'ai pas reçuë de lui, mais je l'ai interceptée comme il l'envoyoit par un courier à un de ses amis nommé Paul. On croit que c'est Paulin primicier de Metz. Cette lettre fut luë & écoutée avec une extrême attention: mais le concile en fut si scandalisé, qu'il en interrompit plusieurs fois la lecture, pour témoigner son indignation. On condamna donc tout d'une voix Berenger avec ses complices: on condamna aussi le livre de Jean Scot, d'où les erreurs que l'on condamnoit étoient tirées; & on declara, que si Berenger ne se retractoit avec ses sectateurs toute l'armée de France ayant le clergé à la tête en habit ecclesiastique,

iroit les chercher quelque part qu'ils fussent, & les assieger jusques à ce qu'ils se soûmissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour être punis de mort. Telle fut la conclusion du concile de Paris.

Comme le roi étoit abbé de saint Martin de Tours, il donna ordre d'ôter à Berenger le revenu qu'il tiroit en qualité de chanoine de cette église : dequoi Berenger se plaignit par lettre à un abbé nommé Richard, qui avoit accés auprés du roi. Il le prie d'exciter ce prince à reparer par quelque liberalité la perte qu'il lui fait souffrir sans sujet. Ensuite il offre de montrer au roi & à qui il lui plaira, que c'est trés-injustement qu'au concile de Verceil on a condamné Jean Scot & approuvé Pascase. Le roi doit savoir, ajoûte-t-il, que Jean Scot n'a écrit qu'à la priere du grand Charles son predecesseur, si zelé pour la religion. De peur que l'erreur des hommes grossiers & ignorans de ce tems là, ne prevalût, il chargea ce savant homme de recüillir dans les écritures dequoi les desabuser. C'est Charles le Chauve dont il parle.

to. 2. Spicil. p. 510. to. 9. conc. p. 1062.

LXXII. Commencement de Lanfranc.

Vita sac. 6. Bened. part. 2. p. 635. Boll 28. Mai. to. 17. p. 834.

Lanfranc cet illustre adversaire de Berenger, étoit Italien né à Pavie, d'une famille de senateurs, & son pere étoit du nombre des conservateurs des loix de la ville. Lanfranc le perdit en bas âge, & comme il devoit lui succeder dans sa dignité, il quitta Pavie pour aller faire ses études ; & aprés y avoir donné beaucoup de tems, il revint parfaitement instruit de toutes les lettres humaines. Ensuite il sortit de son païs, passa les Alpes, & vint en France du tems du roi Henri & de Guillaume duc de Normandie. Il arriva en cette province suivi de plusieurs écoliers de grande reputation, & s'arrêta à Avranches, où il enseigna quelque-tems.

Mais considerant combien il est vain de chercher l'estime des creatures, il resolut de chercher uniquement de plaire à Dieu, & voulut même éviter les lieux où il y avoit des gens de lettres, qui pourroient lui rendre honneur.

Cependant comme il alloit à Roüen, sur la fin du jour passant par une forêt au delà de la riviere de Risle: il rencontra des voleurs, qui lui ayant ôté tout ce qu'il avoit, lui lierent les mains derriere le dos, lui couvrirent les yeux du capuce de sa chape, l'éloignerent du chemin & le laisserent dans des broussailles épaisses. En cette extrêmité, ne sachant que devenir, il plaignoit son infortune. Quand la nuit fut venuë, étant rentré en lui-même, il voulut chanter les loüanges de Dieu & ne put, parce qu'il ne l'avoit point appris. Alors il dit: Seigneur, j'ai tant employé de tems à l'étude, j'y ai usé mon corps & mon esprit, & je ne sai pas encore comment je dois vous prier. Delivrez-moi de ce peril; & avec vôtre secours je reglerai ma vie de telle sorte, que je puisse vous servir. Au point du jour il oüit des voyageurs qui passoient, & se mit à crier pour leur demander du secours. D'abord ils eurent peur, puis remarquant que c'étoit la voix d'un homme, ils s'approcherent; & ayant appris qui il étoit, ils le delierent & le ramenerent dans le chemin. Il les pria de lui montrer le plus pauvre monastere qu'ils connussent dans le païs. Ils lui répondirent: Nous n'en connoissons point de plus pauvre que celui qu'un certain homme de Dieu bâtit ici proche; & lui en ayant montré le chemin, ils se retirerent.

C'étoit l'abbaye du Bec commencée sept ans auparavant par le venerable Hellouin. Quand Lanfranc y arriva,

arriva, il trouva ce bon abbé occupé à bâtir un four où il travailloit de ses mains. Aprés s'être saluez, l'abbé lui demanda s'il étoit Lombard, le reconnoissant apparemment à son langage. Oüi, répondit Lanfranc, je le suis. Que desirez-vous? dit Helloüin. Je veux être moine, répondit-il. Alors l'abbé commanda à un moine nommé Roger, qui travailloit de son côté, de lui donner le livre de la regle, comme saint Benoît ordonne de la faire lire aux postulans. Lanfranc l'ayant lûë toute entiere dit, qu'avec l'aide de Dieu il observeroit volontiers tout ce qu'elle contenoit: aprés quoi l'abbé sachant qui il étoit & d'où il venoit, lui accorda sa demande. Il se prosterna sur le visage, & baisa les pieds de l'abbé dont il admiroit dés-lors l'humilité & la gravité. *Reg. c. 58.*

LXXIII. Helloüin abbé du Bec.

Helloüin, ou comme on disoit alors Herluin, étoit un gentilhomme du païs. Son pere Ansgot descendoit des premiers Normans qui vinrent de Danemarc: sa mere Heloïse étoit parente des comtes de Flandres. Helloüin fut élevé par Gislebert comte de Brione, petit fils du duc Richard premier; & de tous les seigneurs de sa cour, c'étoit celui qu'il cherissoit le plus. Car il passoit pour un des plus braves & des plus adroits aux armes de toute la Normandie: son merite étoit connu du duc Robert & des princes étrangers. Il avoit déja trente-sept ans, & vivoit dans l'état le plus agreable selon le monde, quand il commença à s'en degoûter & à rentrer en lui-même. Il alloit plus souvent à l'église, où il prioit avec larmes & y passoit quelquefois les nuits. Il venoit plus rarement à la cour du comte de Brione: ce n'étoit plus la même application aux armes; la même propreté en ses habits, tout son exterieur étoit negligé. Souvent il jeûnoit tout le jour, & mangeant à la table *Vita sæc. 6. Ben. part. 2. p. 343.*

du comte; il ne prenoit que du pain & de l'eau; il en vint jusques à ne vouloir plus monter à cheval, & à ne marcher que sur une âne. On s'en moquoit & on le traitoit d'insensé; mais il demeuroit ferme en sa sainte resolution, & passa trois ans en cet état.

Ce qui le retenoit à la cour étoit le desir de conserver les terres qu'il tenoit du comte, pour les consacrer à Dieu. Outre qu'il ne savoit quel genre de vie embrasser, & à qui s'adresser pour sa conduite : tant la Normandie étoit alors depourvuë de bons guides pour la vie spirituelle. Les prêtres & les évêques mêmes étoient mariez publiquement & portoient les armes comme des laïques : tous gardoient encore les mœurs des anciens Danois. Enfin il decouvrit au comte le dessein qu'il avoit de se retirer dans un monastere, & obtint de lui pour recompense de ses services la disposition de ses biens & de tous ceux de sa famille. Aussi-tôt il commença à bâtir un monastere dans une de ses terres nommée Borneville, & non content de conduire l'ouvrage, il y travailloit de ses mains. Il creusoit la terre, portoit sur ses épaules les pierres, le sable & la chaux, massonoit lui-même, & en l'absence des autres, il amassoit ce qui étoit necessaire pour leur travail. Il jeûnoit tous les jours & ne mangeoit qu'à la fin de la journée après avoir fini son ouvrage. C'étoit l'an 1034. & Helloüin qui avoit alors quarante ans, ne savoit pas lire, suivant les mœurs de la noblesse de ce tems-là, qui méprisoit entierement les lettres. A cet âge il commença à apprendre le psautier, & y employoit presque toute la nuit, pour ne rien perdre du travail de la journée. Il ne laissa pas depuis d'entendre si bien le sens des saintes écritures, qu'il étonoit les gens de lettres.

Chr. Becc.

Voulant apprendre la vie monaſtique, il alla à un certain monaſtere ; & aprés avoir fait ſa priere, il s'approcha avec grand reſpect de la porte de la maiſon, comme ſi c'eût été la porte du paradis. Mais voyant des moines bien éloignez de la gravité de leur profeſſion il en fut troublé, & ne ſavoit plus quel genre de vie il devoit embraſſer. Alors le portier le voyant entrer plus avant, & le prenant pour un voleur, le ſaiſit par le cou de toute ſa force & le tira hors la porte le tenant aux cheveux. Helloüin ſouffrit cet affront ſans dire une parole. A Noël il alla à un autre monaſtere de plus grande reputation. Mais il y vit les moines pendant la proceſſion, ſaluer en riant les ſeculiers, d'une maniere indecente, montrer avec complaiſance leurs beaux ornemens, & s'empreſſer à qui entreroit le premier, juſques-là que l'un d'eux donna à celui qui le preſſoit un tel coup de poing, qu'il le fit tomber à la renverſe : tant les mœurs des Normans étoient encore barbares. Toutefois la nuit ſuivante étant demeuré pour prier en un coin de l'égliſe, il vit avec grande conſolation un moine, qui ſans le voir, ſe vint mettre auprés de lui, & demeura en prieres juſques au jour, tantôt proſterné, tantôt à genoux.

Ne trouvant donc point de monaſtere à ſon gré, il revint à celui qu'il bâtiſſoit, & en fit conſacrer l'égliſe par Herbert évêque de Liſieux, qui en même tems lui donna l'habit monaſtique ; & trois ans aprés, comme il avoit déja raſſemblé pluſieurs diſciples, il l'ordonna prêtre & abbé. Helloüin continua à montrer l'exemple du travail. Aprés que l'office étoit achevé à l'égliſe, il marchoit le premier aux champs, ſoit pour labourer, ſoit pour ſemer, ſoit pour porter du fumier ou le ré- *Orderic. lib. 5.*

pandre, ſoit pour arracher des épines : tous travailloient & revenoient à l'égliſe à toutes les heures de l'office. Leur nourriture étoit du pain de ſeigle & des herbes cuites au ſel & à l'eau : encore n'avoient-ils que de l'eau bourbeuſe. La mere de l'abbé ſe donna auſſi à Dieu & ſe retira prés de lui, pour laver les habits des moines & leur rendre toutes ſortes de ſervices.

Quelque tems aprés Helloüin quitta Borneville pour transferer ſon monaſtere à un lieu plus commode nommé le Bec, du nom d'un petit ruiſſeau qui y paſſe ; & en peu d'années il y bâtit une égliſe & des lieux reguliers. Mais comme les beſoins du monaſtere l'obligeoient d'agir beaucoup en dehors : il lui falloit un homme capable de contenir les moines en dedans, & il étoit fort en peine de le trouver, quand Dieu lui envoya Lanfranc l'an 1041. de la maniere que j'ai dit. Helloüin crut alors, que ſes prieres étoient exaucées ; & ils ſe reſpectoient mutuellement. L'abbé admiroit l'humilité d'un ſi ſavant homme, qui lui obéïſſoit en tout avec une ſoûmiſſion parfaite. Lanfranc admiroit la ſience ſpirituelle de ce laïque converti & élevé au ſacerdoce depuis ſi peu de tems ; & il reconnoiſſoit que l'eſprit ſouffle où il veut. Helloüin étoit d'ailleurs trés-habile pour les affaires du dehors, pour les bâtimens, pour le ſoin de la ſubſiſtance, ſans que cette application portât prejudice à ſon interieur. Comme il ſavoit trés-bien les loix du païs : il ſoûtenoit parfaitement ſes droits, & étoit l'arbitre des differents entre les autres.

Vita Lanfr. n. 3.

Jo. III. 8.

Lanfranc paſſa trois ans dans une entiere ſolitude, s'inſtruiſant des devoirs de la vie monaſtique, & particulierement des divins offices, ſuivant la promeſſe qu'il avoit faite à Dieu, quand il fut pris par des voleurs. Il

parloit à peu de personnes & étoit peu connu même dans le monastere. Mais ensuite le bruit de sa retraite se répandit, & la reputation qu'il avoit déja acquise, rendit fameux le monastere du Bec & l'abbé Helloüin Les clercs y accoururent, les grands y envoyoient leurs enfans, les maîtres des écoles les plus fameuses venoient l'écouter : & en sa consideration plusieurs seigneurs donnerent des biens à l'abbaye. Il n'en étoit pas moins humble ; & un jour comme on lisoit au refectoire, le superieur le reprit sur un mot qu'il avoit bien prononcé, & il le prononça mal par obéïssance. Il songea même à se retirer, voyant l'indocilité & la grossiereté des moines du Bec, dont quelques-uns envieux de son merite, craignoient de l'avoir pour superieur. Il se proposoit donc de vivre en ermite : mais l'abbé Helloüin en fut averti par revelation, & le conjura tendrement de ne le pas abandonner. Lanfranc se voyant découvert lui demanda pardon, promit de ne le quitter jamais & de lui obéïr en tout. Helloüin le fit prieur, lui donnant toute l'intendance du monastere ; & depuis ils vêcurent toûjours dans une parfaite union.

LXXIV. Eglise d'Espagne.

Sup. liv. LVIII. *n.* 31.

En Espagne Alfonse V. étant mort l'an 1028. son fils Veremond III. lui succeda & regna dix ans : mais il mourut jeune & sans enfans, & laissa le royaume de Leon à Ferdinand I. qui avoit épousé sa sœur. Il étoit fils de Sanche le grand roi de Navarre ; & ayant aussi le comté de Castille il en prit le nom ; & est compté pour premier roi de Castille. Il commença à regner l'an 1038. & regna vingt-neuf ans : on lui donne comme à son pere le surnom de grand. Il fit tenir un concile à Coyac dans le diocese d'Oviedo l'an 1050. Ere 1088. où assisterent neuf évêques. Savoir ceux d'Oviedo, de Leon, *to. 9. p.* 1063.

AN. 1050. d'Aſtorga, de Palencia, de Viſeu, de Calahorra, de Pampelune, de Lugo & d'Iria ou Compoſtelle : il y avoit auſſi pluſieurs abbez & tous les grands du royaume. La reine Sancha eſt nommée ici en tête de ce concile avec le roi ſon époux, parce que c'étoit elle qui étoit proprement reine de Leon.

On y fit treize canons, entre leſquels il y a quelques reglemens pour le temporel, auſſi étoit-ce une aſſemblée mixte. On y ordonne la reſidence aux évêques & aux clercs : on leur défend de porter des armes ou des habits indecens & de loger avec des femmes : de ſacrifier dans des calices de bois ou de terre, ce qui montre la pauvreté du païs. On recommande aux archidiacres & aux prêtres, d'inviter à la penitence les adulteres, les homicides & les autres pecheurs, & s'ils ne la font de les ſeparer de l'égliſe. On recommande d'obſerver le dimanche, en commençant aux vêpres du ſamedi, & aſſiſtant le dimanche à la meſſe & à toutes les heures. Défenſe aux Chrétiens de loger ou manger avec les Juifs. Ordonné de jeûner le ſamedi. Tous les moines & les religieuſes ſuivront la regle de ſaint Benoît & ſeront ſoûmis aux évêques.

c. 7. 8. 10. 13.
c. 1
c. 3.
c. 4.
c. 6.
c. 11.
c. 2.

LXXV.
Actions de Leon IX.

Au commencement de l'année ſuivante 1051. le pape Leon IX. étoit encore en Allemagne, & il celebra la Purification à Auſbourg avec l'empereur Henri & un grand nombre d'évêques & de ſeigneurs. L'archevêque de Ravenne Hunfroi s'y trouva par ordre de l'empereur ; & ayant rendu au pape tout ce qu'il avoit uſurpé ſur l'égliſe Romaine, il lui demanda l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui au concile de Verceil l'année precedente. Comme il étoit proſterné aux pieds du pape, & que tous les évêques

Herm. an. 1051.
Vita Leon. lib. II. c. 7.

presens intercedoient pour lui: le pape dit: Dieu lui donne l'absolution de tous ses pechez selon sa devotion. L'archevêque se leva avec un ris moqueur; & le pape fondant en larmes, dit tout bas à ceux qui étoient proche: Helas! ce miserable est mort. L'archevêque de Ravenne fut à peine arrivé chez lui qu'il mourut subitement, & à ce que l'on disoit, de poison.

Ensuite le pape retourna à Rome, & aprés Pâques y tint un concile, où il excommunia Gregoire évêque de Verceil pour adultere, commis avec une veuve fiancée à son oncle. Cette censure avoit été prononcée en l'absence & à l'insu de l'évêque: mais il vint peu aprés à Rome, & ayant promis satisfaction, il fut rétabli dans ses fonctions. On rapporte à ce concile un decret du pape Leon, portant que les femmes, qui dans l'enceinte des murs de Rome se seroient prostituées à des prêtres, seroient à l'avenir adjugées au palais de Latran comme esclaves. Ce qui fut depuis étendu aux autres églises. *Herman.* *Petr. Dam. opusc. XVIII. c. 7.*

Le même pape donna à l'église de saint Pierre de Rome la dîme des oblations que l'on y offroit sur l'autel, & en marqua l'emploi pour les reparations, la decoration & le luminaire de la même église. Ce qui peut faire juger combien ces offrandes étoient abondantes. Ce pape, par une lettre adressée au clergé & au peuple d'Ossimo, condamna la mauvaise coûtume de quelques lieux: où aprés la mort de l'évêque le peuple entroit à main armée dans sa maison, pilloit tous ses biens, brûloit les maisons de campagne, coupoit les vignes & les arbres. Quand l'évêque auroit offensé quelqu'un pendant sa vie, dit le pape, quel mal a fait J. C. à qui cette église est demeurée en garde? & faut-il que la subsistance des pauvres perisse? il défend donc *to. 9. conc. p. 985.* *Epist. 10.*

AN. 1051.

ce ſacrilege ſous peine d'anathême. Pierre Damien ſe plaignoit quelques années auparavant au pape Clement II. de ce que les crimes de l'évêque d'Oſſimo demeuroient impunis ; & ce fut apparemment la mort de ce ſcelerat, qui donna occaſion à la lettre de Leon IX. Ce fut auſſi à Rome & vers ce même tems, qu'il ſe choiſit un ſucceſſeur pour le ſiege de Toul : ſavoir Udon primicier, qu'il avoit déja fait bibliothecaire & chancelier de l'égliſe Romaine ; & qu'il aimoit comme ſon fils, pour ſon zele & ſes autres bonnes qualitez. Il envoya un exprés à l'empereur pour avoir ſon agrement, & Udon tint le ſiege de Toul juſques en 1070. L'empereur celebra à Goſlar la fête de Noël en 1051. & y trouva des Manichéens qu'il fit pendre de l'avis de toute l'aſſemblée, de peur que cette hereſie ne s'étendît plus loin.

Petr. Dam. I. epiſt. 5.
Vita Leon. lib. II. c. 8.
Herman. 1052.

LXXVI.
Ecrit de P. Damien contre les clercs impud.

Petr. Dam. opuſc. VII. c. 2.

On peut rapporter à ces tems-là, c'eſt-à-dire aux premieres années de Leon IX. l'écrit que Pierre Damien lui adreſſa pour avoir ſa deciſion, touchant les clercs infectez des pechez abominables. Il y en a, dit-il, qui veulent bien recevoir la penitence quelque rude qu'elle ſoit : mais ils ne peuvent ſe reſoudre à perdre leur rang dans l'égliſe ; quelques évêques peut-être trop indulgents, ne jugent dignes d'être depoſez, que ceux qui ſont tombez dans le dernier degré de corruption. Pour nous il nous ſemble, que quiconque eſt dans ces habitudes criminelles, doit être exclus des ordres, ou en decheoir s'il eſt déja promû. On objecte la neceſſité de trouver des miniſtres pour le ſervice de l'égliſe : mais par cette raiſon on mettra des coupables même dans les premieres places. Et ne peut-on pas dire que ceux-là ſont tombez dans le ſens reprouvé, qui aprés de telles chûtes veulent encore demeurer dans le miniſtere eccleſiaſtique,

c. 3.
c. 4.
c. 5.

clesiastique. L'apôtre juge dignes de mort, non seulement ceux qui commettent ces crimes, mais encore ceux qui y consentent : toutefois il ne parle que des Gentils. Qu'auroit-il dit, s'il avoit vû cette playe dans le corps même de l'église & jusques dans le clergé ? L'abus est venu dans un tel excés, que les peres spirituels pechent avec leurs propres enfans; & que les coupables se confessent à leurs complices, qui ne leur imposant point de penitences convenables, ne leur donnent point les moyens de se relever de leurs chûtes. Ils s'appuyent sur de fausses regles que l'on trouve mêlées avec les canons & dont je mettrai ici quelques-unes : pour montrer que toutes les autres semblables, quelque part qu'on les rencontre, sont fausses & apocryphes. Si un prêtre qui n'est point moine a peché avec une fille, il fera deux ans de penitence, & pendant les trois carêmes il jeûnera au pain & à l'eau le lundi, le mercredi, le vendredi & le samedi, si c'est avec une religieuse & par habitude, la penitence sera de cinq ans. Un simple clerc qui aura peché avec une fille fera penitence six mois: un chanoine de même, si c'est frequemment, deux ans.

Rom. 1. 32. *c. 6.* *c. 7.* *c. 10.*

L'auteur rapporte quelques autres exemples de ces faux canons sur des cas plus infames; & continuë: Quiconque a tant soit peu de connoissance des canons, sait que la penitence d'un prêtre tombé en fornication est de dix ans: pour ne point parler des plus severes; & pour les laïques de trois ans. Ainsi les clercs, suivant ces pretendus canons, qui ne leur imposent que six mois, seront traitez plus doucement que les laïques. Mais qui a fabriqué ces canons? Il est certain que tous les canons autentiques, ont été publiez par les conciles ou par les

c. 11. *c. 12.*

papes ; & il n'eſt pas permis à aucun particulier d'en faire. Que ſi on demande l'auteur de ceux-ci, on les trouvera differemment marquez en differens exemplaires. Quelques-uns les attribuënt à Theodore, d'autres au penitentiel Romain, d'autres les appellent canons des apôtres. C'eſt qu'en effet on n'en connoît point les auteurs. Ce Theodore doit être l'archevêque de Cantorberi, à qui l'on a fauſſement attribué pluſieurs canons penitentiaux.

Sup. liv. LX. n. 46.

c. 13.

Pierre Damien rapporte enſuite les canons du concile d'Ancire, qui pour les pechez dont il s'agit en ce traité, ordonnent même aux laïques des penitences de vingt-cinq ans. Il ajoûte l'autorité de ſaint Baſile, touchant les moindres approches de ces crimes ; & celle du pape Sirice, qui declare tout laïque mis en penitence indigne de la clericature. Il conclud en priant le pape de decider, aprés avoir conſulté les canons & les hommes ſpirituels. Le pape lui fit réponſe, loüant ſon ouvrage & avoüant, que ſelon la ſeverité des canons, les degrez de pechez qu'il a marquez, meritent tous quatre la privation de tous les ordres : toutefois uſant de clemence, il ne prononce la peine de depoſition que contre les clercs les plus criminels. Ce qui donne lieu de croire que le nombre des coupables étoit trop grand pour les traiter à la rigueur. Le pape Leon IX. ayant écouté trop facilement des calomnies contre Pierre Damien, ce ſaint homme lui écrivit avec beaucoup d'humilité & de fermeté : le priant de ne point le condamner ſans examen, & ne deſirant ſes bonnes graces qu'autant qu'elles lui étoient utiles pour ſon ſalut.

Sup. liv x. n. 16. conc. Ancyr. c. 16.

c. 15.

c 16.

Leo. epiſt. 17.

Lib. 1. epiſt. 4.

LXXVII.
Livre Gratiſſimus.

Pendant le carême de l'an 1052. l'empereur Henri donna l'archevêché de Ravenne à Henri, à qui Pierre

Damien adressa peu de tems aprés un écrit, qui commence ainsi : J'ai cru ne vous pouvoir offrir de present plus convenable au commencement de vôtre épiscopat, que celui que j'ai composé sur le sacerdoce. Je crois que vous n'ignorez pas combien depuis trois ans on a disputé en trois conciles de Rome, touchant ceux que les simoniaques ont ordonnez gratuitement, & combien on en dispute encore tous les jours en ces quartiers: jusques-là que quelques évêques ont reordonné les clercs, que ces simoniaques avoient ordonnez. C'est pourquoi la plûpart de nos freres me pressent d'en dire mon avis; & je m'en suis défendu jusques à present, esperant en recevoir la permission du pape : car on disoit qu'il passeroit bien-tôt par ici. Mais me souvenant que dans le dernier concile il a prié tous les évêques de demander à Dieu de les éclairer sur ce point : j'ai crû que j'obéïssois à son ordre, en m'efforçant de resoudre cette question.

Herm. Chr. 1052. Opusc. VI.

Entrant en matiere il montre que J. C. étant la source de toutes les graces qui se répandent dans son église, c'est lui qui confere tous les sacremens par ses ministres; & que comme c'est lui qui baptise, c'est lui aussi qui donne l'ordination. Par consequent il n'est pas plus permis de reordonner que de rebaptiser : parce que la validité du sacrement ne dépend point de la vertu du ministre. De là vient que toutes les ordinations faites par le pape Libere heretique & seditieux, ont été reconnuës bonnes, quoiqu'il ait vêcu six ans aprés son apostasie. De même, quoique le pape Vigile fût un scelerat, & un impie, aucun de ses successeurs n'a pensé à casser ce qu'il avoit fait. L'auteur rapporte ensuite les exemples de plusieurs pecheurs publics de son tems, qui passoient

c. 1. 2. — c. 3. — c. 9. 10. &c. — c. 16. — Sup. liv. XIII. n. 46. — Sup. liv. XXXII. n. 57. — c. 18.

AN. 1052. pour avoir fait des miracles. Savoir Raimbauld évêque de Fiesole simoniaque & concubinaire ; Marin prêtre c. 29. concubinaire, & deux autres prêtres qu'il ne nomme point, dont la vie étoit toute seculiere. Au contraire il rapporte plusieurs exemples de saints personnages, qui bien qu'ordonnez par des simoniaques, avoient offert le saint sacrifice toute leur vie, savoir Ronald de Camerino, Amique de Ramibone, Gui de Pomposie, Firman de Fermo, & plusieurs autres. Sur les corps desquels, ajoûte-t-il, par l'autorité du concile, on a dressé des autels où il se fait des miracles. Ubert évêque de Rimini, avoit acheté ce siege neuf cens livres monoye de Pavie, & toutefois c'est lui qui avoit ordonné prêtre le bienheureux Ardoüin, par qui Dieu fait tant de miracles, & qui a offert le saint sacrifice jusques à la fin de sa vie.

Il montre l'inconvenient de l'opinion contraire, suivant laquelle depuis plus d'un siecle il n'y avoit plus de christianisme en Italie, mais seulement une vaine apparence de religion ; & les peuples seroient obligez de quitter leurs évêques, pour s'adresser à ceux qui seroient validement ordonnez : ce qui confondroit tout l'ordre c. 34. de la hierarchie. Il exhorte les évêques à s'opposer à cette erreur ; & à conseiller au pape de ne pas envelopper les innocens dans la même condamnation avec les c. 35. coupables. Il rapporte ce que le pape Leon avoit déja ordonné sur ce sujet ; & loüe l'empereur Henri, d'avoir c. 36. employé son autorité pour exterminer la simonie. Cet ouvrage fut nommé, *Gratissimus*, c'est-à-dire trés-agreable, à cause du plaisir qu'il fit à ceux dont les ordinations étoient revoquées en doute.

LXXVIII. Eglises de France. to. 9. conc. p. 1068. En France Jourdain évêque de Limoges étant mort,

plusieurs du clergé & de la noblesse allerent trouver Guillaume duc d'Aquitaine, le priant de leur donner un évêque. Il prit le conseil des seigneurs de toute l'Aquitaine, des clercs & des vassaux de l'église vacante; & aprés une meure deliberation, Itier fut élû, du consentement du duc & du vicomte Ademar, par les suffrages de tout le clergé & le peuple le quatriéme de Janvier l'an 1052. la vingt-deuxiéme année du roi Henri. Il fut ordonné par les évêques qui étoient presens, savoir Aimon archevêque de Bourges, Rencon évêque de Clermont & Gerard de Perigueux, du consentement des évêques de Rodés, d'Albi & de Cahors. Il est remarquable que dans cet acte, le roi n'est nommé que pour la date. AN. 1052.

La même année le pape & le roi autoriserent la fondation de l'abbaye de la Chese-Dieu en Auvergne. Le fondateur fut Robert, né dans le même païs, & fils d'un Geraud, que l'on croyoit être de la famille de saint Geraud d'Aurillac. Robert fut mis dés sa jeunesse entre les chanoines de saint Julien de Brioude, & reçut avec le tems tous les ordres, même la prêtrise, avançant toûjours en vertu. Il avoit un grand zele pour la conversion des pecheurs, & une telle affection pour les pauvres, qu'il fonda un hôpital prés de Brioude. L'amour de la retraite lui fit prendre le chemin de Clugny : mais ayant été decouvert, on le ramena malgré lui, tant il étoit aimé de tous, particulierement des pauvres. Il conserva toutefois le dessein de se retirer dans un desert avec deux ou trois personnes, & d'y bâtir un monastere.

Vita sec. 6. Ben. part. 2. p. 188. sup. liv. LIV. n. 22.

Un gentilhomme nommé Estienne, qui se sentant chargé de pechez, étoit touché d'un grand desir de pe-

AN. 1052. nitence, s'adressa à Robert, qui lui conseilla de quitter le monde, offrant de se retirer avec lui : mais il l'exhorta à chercher un troisiéme compagnon, & quelque petite église abandonnée dans un desert, où ils pussent vivre de leur travail & des racines qu'ils trouveroient. Il vouloit même que ce fût une paroisse ; afin de ne donner sujet à personne de se plaindre qu'il faisoit un nouvel établissement. Un autre gentilhomme nommé Dalmace, ami d'Estienne, s'offrit pour se joindre à eux, & Robert les ayant trouvez fermes dans leur resolution, ils allerent s'établir à une église abandonnée, qu'Estienne avoit remarquée allant au Puy en Velay, & qu'ils obtinrent facilement avec le desert d'alentour, de deux chanoines du Puy à qui elle appartenoit. Ils eurent beaucoup à souffrir, non seulement par la sterilité du lieu, mais la dureté des voisins, qui les chargeoient d'injures & de menaces, les traitant d'insensez, de venir sans rien avoir, s'établir dans un lieu où ils n'auroient pû subsister même avec des provisions.

Robert encourageoit ses deux disciples, & tandis qu'ils travailloient de leurs mains, il s'appliquoit à la lecture & à la priere pour avoir dequoi les instruire. Enfin par leur travail & leur patience, ils surmonterent toutes les difficultez ; & adoucirent si bien les esprits farouches de leurs voisins, que plusieurs se joignirent à eux, tant des nobles que des clercs. Les miracles que faisoit Robert, contribuerent beaucoup à lui attirer des disciples : mais il les attribuoit aux martyrs saint Vital & saint Agricole à qui son église étoit dediée. Enfin la multitude de ceux qui vouloient vivre sous sa conduite, l'obligea d'accepter les terres & l'argent qu'on lui offroit pour la fondation d'un monastere ; & il commença à le

bâtir au même lieu par le conſeil de Rencon évêque de Clermont dans le dioceſe duquel il étoit. Robert s'étoit retiré en 1043. il commença ſon nouveau monaſtere environ trois ans aprés, & il l'acheva en 1052. comme il paroît par une bulle du pape Leon IX. datée du ſecond jour de Mai, & par des lettres patentes du roi de France Henri, datées du vingtiéme de Septembre, & ſouſcrites de pluſieurs évêques & de pluſieurs ſeigneurs, ſavoir Aymon archevêque de Bourges, Arnould de Tours, Agobert évêque d'Orleans, Helmuin d'Auſtun, Mainard archevêque de Sens, Enzelin évêque de Paris, Gui de Challon ſur Saone. Les principaux ſeigneurs ſont, Odon frere du roi, Robert duc de Bourgogne, auſſi ſon frere, Guillaume duc d'Aquitaine, Guillaume duc de Normandie. On nommoit dés-lors cette abbaye, la Cheſe-Dieu, en latin, *Caſa-Dei*: c'eſt-à-dire, la maiſon de Dieu. Robert en fut le premier abbé, & y gouverna juſques à trois cens moines. Il repara environ cinquante égliſes abandonnées depuis long-tems; & la Cheſe-Dieu devint dans la ſuite le chef d'un ordre ou grande congregation de pluſieurs monaſteres ſous la regle de ſaint Benoît, dont ſortirent pluſieurs perſonnages illuſtres. Robert mourut l'an 1067. le dix-ſeptiéme d'Avril, & il eſt honoré entre les ſaints.

AN. 1052.

Mabill obſerv. ad. vit n. 8.

Append. ad Lup. Ferr edit. Baluz. p. 524.

LXXIX.
Fin d'Halinard archevêque de Lyon.

Vita Halin. n. 8. ſæc. 6. Ben. part. 1. p. 39.

Halinard archevêque de Lyon, avoit preſque toûjours ſuivi Leon IX. depuis qu'il fût pape. Il le fit venir avec les autres évêques de Gaule, au concile qu'il tint à Rome dés l'année 1049. premiere de ſon pontificat. Halinard l'accompagna au concile de Reims de la même année; & enſuite à un autre concile de Rome, aprés lequel il revint avec lui en France. Etant à Langres il en ordonna évêque Ardoüin, en preſence du

AN. 1052. pape, à la place de Hugues, deposé au concile de Reims. L'année suivante il retourna à Rome, & suivit le pape à Benevent, à Capoüe, au mont-Cassin & au mont-Gargan. Car comme il étoit puissant en paroles & avoit un grand talent de persuader, il servoit au pape de mediateur pour traiter la paix avec les Normans.

Sup. n. 62.

Le pape étant revenu de ce voyage, & se disposant à aller trouver l'empereur sur la frontiere de Hongrie, ordonna à Halinard de demeurer à Rome jusques à son retour. Alors Hugues ancien évêque de Langres, qui étoit à la suite de l'archevêque, pria le pape de lui imposer une penitence pour obtenir l'absolution de ses pechez : mais le pape le voyant touché d'un veritable repentir, dit que ce qu'il avoit souffert suffisoit, & lui donna aussi-tôt l'absolution. Même à son depart il lui fit de grands presens, & lui permit de rentrer dans son évêché : mais il mourut en revenant. Halinard étant donc à Rome, prêt à se separer de Hugues & des autres qui retournoient en France, fit un repas avec eux, où on lui servit un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangerent en moururent, les uns dans les huit jours, les autres aprés une longue maladie. L'archevêque Halinard en mourut le vingt-neuviéme de Juillet 1052. aprés avoir tenu sept ans le siege de Lyon. Les nobles Romains le firent enterrer à saint Paul avec grand honneur. Il laissa ses ornemens & son argenterie à saint Benigne de Dijon dont il étoit abbé depuis vingt ans, il y donna beaucoup de livres ; & entre les siences où il s'appliquoit, il étudioit particulierement la geometrie & la physique. Son successeur dans l'archevêché de Lyon fut Philippe premier du nom.

Alberic. Chr. an. 1051.

Le

LXXX. Le pape en Allemagne. *Vita Ibid.*

Le pape Leon IX. fit donc cette année 1052. un troiſiéme voyage en Allemagne, pour empêcher la guerre entre l'empereur & André roi de Hongrie. Ce prince refuſoit de continuer le tribut, que ſes predeceſſeurs payoient à l'empereur ; & le pape avoit envoyé pluſieurs nonces, pour perſuader aux Hongrois de continuer cette marque de ſujetion. Ils l'avoient promis, pourvû qu'on leur pardonnât le paſſé ; & c'eſt pour y faire conſentir l'empereur, que le pape entreprit ce voyage. Il avoit encore un autre motif & plus preſſant, qui étoit de demander à l'empereur du ſecours contre les Normans établis en Italie, où ils faiſoient de grands deſordres, particulierement contre les égliſes. Le pape étant arrivé en Allemagne, trouva l'empereur diſpoſé à accorder la paix aux Hongrois ; mais le roi André qui l'avoit engagé à ce voyage ne la voulut plus ; & le pape indigné de ſe voir ainſi mocqué, le menaça d'excommunication. Il revint avec l'empereur, car ils avoient été juſques en Hongrie, & paſſa le reſte de l'année en Allemagne.

Comme il étoit à Ratiſbone, les moines de ſaint Emmeran lui firent voir des reliques, qu'ils diſoient être de ſaint Denis Areopagite & premier évêque de Paris, pretendant qu'elles leur avoient été données par l'empereur Arnoul. On trouve même une bulle ſous le nom de Leon IX. adreſſée au roi de France & à ſes ſujets, qui porte, qu'en la preſence & à la priere de ſes ambaſſadeurs, ces reliques ont été examinées & verifiées être de ſaint Denis. Mais outre que jamais auparavant on n'avoit parlé de cette tranſlation à Ratisbone, cette bulle datée du ſeptiéme d'Octobre 1052. eſt tenuë pour fauſſe par les ſavans ; & nous avons

to. 49 conc. p. 989. & 1071. V. Mabill. ſæc. 5. Ben. p. 113.

AN. 1052. une relation, portant que le neuviéme de Juin de l'année suivante, Odon frere du roi Henri, se transporta par son ordre; au monastere de saint Denis, avec plusieurs seigneurs de sa cour, pour assister à la verification des reliques du saint, que Dagobert avoit fait mettre avec celles de ses deux compagnons en deux coffres d'argent, fermez avec grand artifice, & placez derriere l'autel dans une grotte profonde. Cette reconnoissance des reliques de saint Denis, se fit en presence de deux archevêques. Gui de Reims & Robert de Cantorbery, de cinq évêques, dont le premier étoit Imbert de Paris, de six abbez & de plusieurs seigneurs.

Du chesne. to. 4. p. 157.

Herm. Chr.

Le pape & l'empereur celebrerent à Vormes la fête de Noël de l'an 1052. Le pape dit la messe solemnelle le jour de la fête, & le lendemain fit officier Liupold archevêque de Mayence, parce que c'étoit dans sa province: Saint Bardon étoit mort l'année precedente 1051. le dixiéme de Juin, aprés avoir tenu le siege plus de vingt ans, & Liupold prevôt de l'église de Bamberg lui avoit succedé. Comme donc il officioit à Vormes, aprés la premiere oraison de la messe, un de ses diacres chanta une leçon; car c'étoit l'usage de quelques églises d'en chanter plusieurs aux fêtes solemnelles: mais comme cet usage étoit contraire à celui de Rome, quelques-uns des Romains qui étoient auprés du pape, lui persuaderent d'envoyer défendre au diacre de chanter. Le diacre qui étoit un jeune homme fier refusa d'obéïr; & quoique le pape lui eût défendu une seconde fois, il n'en chanta pas moins haut la leçon. Le pape le fit appeller & le degrada sur le champ L'archevêque de Mayence lui envoya redemander son

V. Mabill. sæc. 6. part. 2. p. 3.

Chr. Saxo. Abb. Usperg.

diacre, le pape le refusa, & l'archevêque prit patience pour lors : mais aprés l'évangile & l'offertoire, quand se vint au sacrifice, l'archevêque s'assit dans son siege & protesta, que ni lui ni autre n'acheveroit cet office, si on ne lui rendoit son diacre : le pape ceda & le lui renvoya aussi-tôt, revêtu de ses ornemens, & l'archevêque continua l'office. En quoi, dit l'auteur original, on doit considerer la fermeté de l'archevêque à soûtenir sa dignité, & l'humilité du pape, qui voyoit qu'il falloit ceder au metropolitain dans sa province. AN. 1052.

En cette même occasion, comme le pape & l'empereur étoient à Vormes, le pape renouvella les instances qu'il avoit faites auprés de l'empereur, pour retirer l'abbaye de Fulde & plusieurs autres terres & monasteres d'Allemagne, qui appartenoient à l'église Romaine : surquoi ils convinrent d'un échange ; & l'empereur gardant ces terres, en ceda au pape plusieurs au delà des monts, entre-autres Benevent pour Bamberg. *Herm. Chr.* *Chr. Cass. II. c.*

Le pape se plaignit aussi à l'empereur des violences des Normans, qui s'étoient emparez des terres de saint Pierre ; & l'empereur lui accorda des troupes pour leur faire la guerre. Plusieurs Allemans volontaires s'y joignirent, dans l'esperance du butin, & plusieurs scelerats banis pour leurs crimes ; & le pape les reçut tous avec bonté, par le besoin qu'il en avoit pour cette guerre. *Herm.*

LXXXI. Conciles en Italie. *Vita II. c. 8.*

En retournant en Italie, il celebra à Ausbourg la Purification de l'an 1053. & la Quinquagesime à Mantouë. Là il voulut tenir un concile : mais il fut troublé par la faction de quelques évêques qui craignoient sa

AN. 1053. juste severité. Car leurs domestiques vinrent insulter ceux du pape qui se croyoient en sûreté étant devant l'église où on tenoit le concile : ensorte que le pape fut obligé de se lever & de sortir devant la porte pour faire cesser le bruit. Mais sans respecter sa presence, ils s'opiniâtroient de plus en plus, à poursuivre à main armée ses gens desarmez, & les retirer de la porte de l'église où ils vouloient se sauver : ensorte que les fleches & les pierres voloient autour de la tête du pape, & quelques-uns furent blessez voulant se cacher sous son manteau. On eut tant de peine à appaiser ce tumulte, qu'il fallut abandonner le concile ; & le lendemain comme on devoit examiner les auteurs de la sedition pour les juger severement, le pape leur pardonna, de peur qu'il ne parût agir par vengeance.

Il arriva à Rome pendant le carême, & tint un concile aprés Pâques, comme les années precedentes, dont il ne nous reste qu'une lettre aux évêques de Venetie & d'Istrie, en faveur de Dominique patriarche de Grade, autrement la nouvelle Aquilée : portant qu'elle sera reconnuë metropole de ces deux provinces, suivant les privileges des papes ; & que l'évêque de Frioul sera renfermé dans la Lombardie, suivant les constitutions de Gregoire II. & Gregoire III. ainsi fut terminée cette ancienne contestation.

Leon. epist. 2.

Sup. liv. XLII. n. 7.

LXXXII. Le pape pris par les Normans.

Herm. Chr.

V. Geofr. de malatere. liv. 1. c. 14. 15.

Aprés ce concile le pape marcha contre les Normans avec ses troupes. Ils demanderent la paix, offrant de se rendre ses vassaux, & de tenir de lui ce qu'ils avoient usurpé des terres de l'église : mais le pape refusa ces propositions, voulant qu'ils rendissent absolument ce qu'ils avoient pris de force, & leur ordonnant de s'en retirer. Les Normans, qui étoient en bien plus grand nombre

que les troupes du pape, rejetterent sa proposition comme impossible; & dirent, qu'ils défendroient par les armes le païs qu'ils avoient conquis par les armes, ou qu'ils y mourroient. Ainsi on en vint à une bataille, qui fut donnée le dix-huitiéme de Juin. Les Allemans, qui chargerent les premiers, battirent les Normans & ils furent presque défaits : mais leur corps de reserve ayant surpris & environné les troupes du pape, les Italiens lâcherent le pied aussi-tôt : & la plûpart des Allemans furent tuez en se défendant vaillamment : Ainsi les Normans remporterent une plaine victoire, mais trés-sanglante : soit, dit Herman auteur du tems, parce qu'il convenoit mieux au pape de combattre par les armes spirituelles, que par les materielles pour des biens de ce monde : soit parce qu'il menoit avec lui grand nombre de mechans, attirez par l'impunité de leurs crimes, ou par l'esperance de contenter leur avarice : soit que la justice de Dieu punît les nôtres, pour quelque autre cause que lui seul connoît. AN 1053.

Le pape attendoit l'évenement du combat dans une petite ville voisine, où les Normans l'assiegerent; & ne pouvant s'y défendre, il fut obligé de les absoudre de l'excommunication prononcée contre eux, & de se rendre lui-même. Ils le menerent avec honneur à Benevent, mais ils l'y retinrent la plus grande partie de l'année, c'est-à-dire depuis le vingt-troisiéme de Juin 1053. jusques au douziéme de Mars 1054. Il prit grand soin de la sepulture de ceux qui avoient été tuez en ce combat, & les fit mettre dans une église ruinée qui se trouva proche : mais les Normans eux-mêmes la rebâtirent & y fonderent un monastere, Chr. Cass. lib. II. c. 87.

Vita c. 11. Pendant ce ſejour à Benevent, le pape menoit une vie trés-auſtere. Il couchoit à terre ſur un tapis, étant revêtu d'un cilice ſur la chair, avec une pierre pour chevet. Il dormoit peu & recitoit toutes les nuits le pſeautier avec des genuflexions innombrables. Il diſoit encore le pſeautier pendant le jour, outre la meſſe & quantité d'autres prieres. Il faiſoit auſſi des aumônes immenſes à tous les pauvres qui ſe preſentoient.

Fin du douziéme Tome.

TABLE DES MATIERES.

A.

F.

H.

I.

reconnoître

M.

Q.

R.

T.

Fin de la Table des matieres.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Coûrs de Parlemens, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Pierre Aubouyn, & Pierre Emery Syndics de la communauté des Libraires & Imprimeurs de nostre bonne Ville de Paris, nous ayant fait exposer, qu'ils desireroient faire imprimer un Livre intitulé, *Histoire Ecclesiastique*, par le sieur Abbé Fleury, cy-devant Sous-Precepteur de nos tres-chers Petits-Fils les Roy d'Espagne, Ducs de Bourgogne & de Berry, s'il Nous plaisoit leur accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires: NOUS avons permis & permettons par ces presentes ausdits Aubouyn & Emery de faire imprimer ledit Livre, en telle forme, marge, caractere & autant de fois que bon leur semblera, & de le vendre & faire vendre & debiter par tout nostre Royaume, pendant le tems de vingt années consecutives, à compter du jour de la datte desdites presentes. Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles puissent estre d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de nostre obéïssance; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer & contrefaire ledit Livre, sans la permission expresse & par écrit desdits Exposans ou de ceux qui auront droit d'eux; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel Dieu de Paris, l'autre tiers ausdits Exposans, & de tous dépens, dommages & interests; à la charche que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs; & ce en bon papier & en beaux caracteres, conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de l'exposer en vente, il en sera mis deux Exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans celle de nostre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nostre tres cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Phelyppeaux, Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres; le tout à peine de nullité des presentes Du contenu desquelles, vous mandons & enjoignons de faire joüir lesdits Exposans, ou leurs ayans cause, plainement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour duëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & lettres à ce contraires: Car telle est nostre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-sixiéme jour de Janvier l'an de Grace mil sept cens cinq, & de nostre regne le soixante-deuxiéme. Signé, par le Roy en son Conseil. LE COMTE.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris No. 308. page 411. conformement aux Reglemens, & notament à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris le 27. Janvier mil sept cens cinq. Signé, P. EMERY, *Syndic.*

